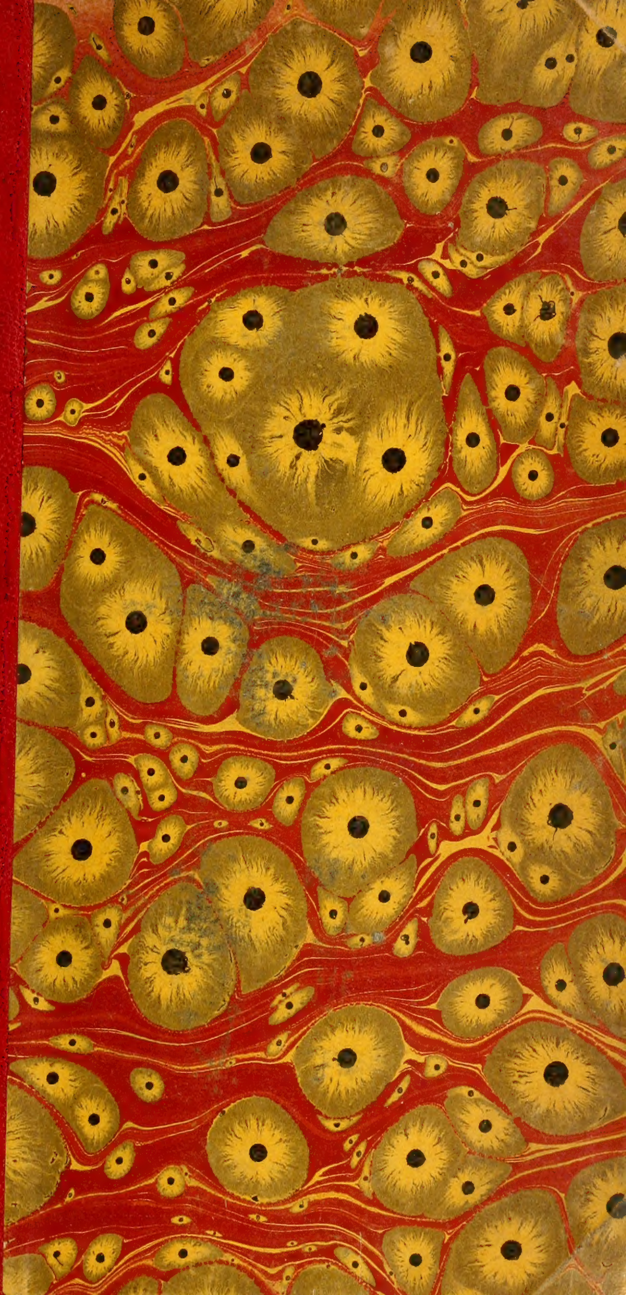
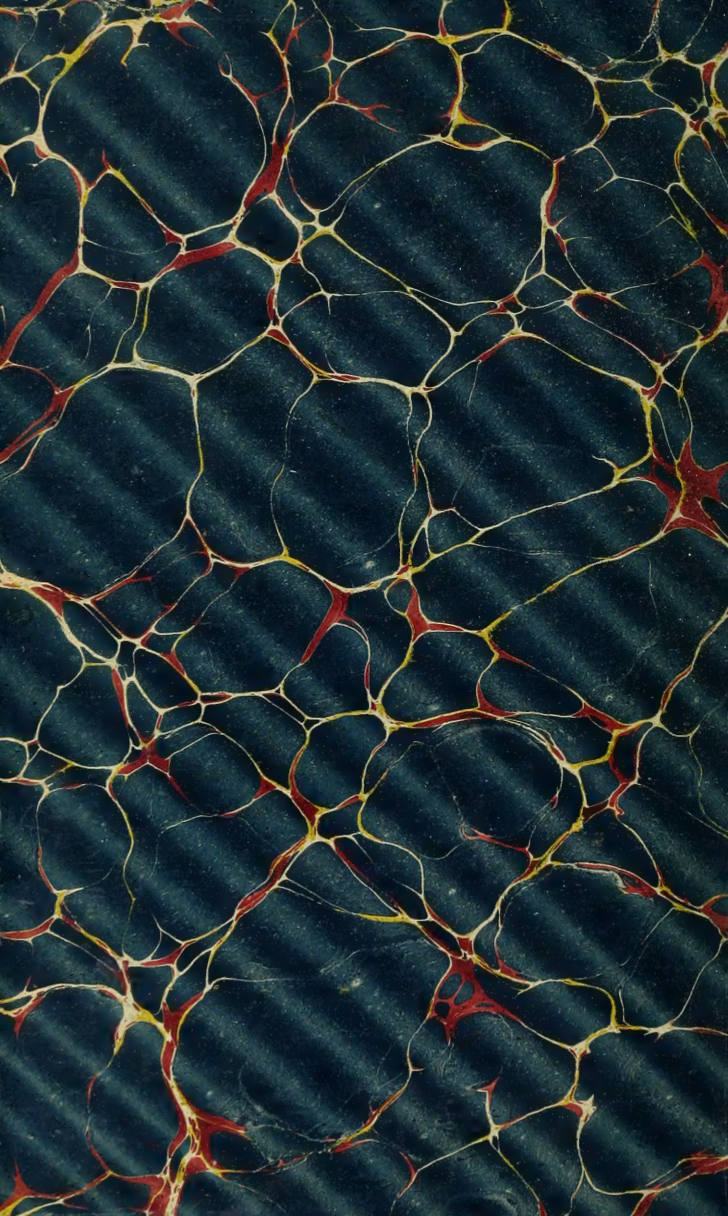
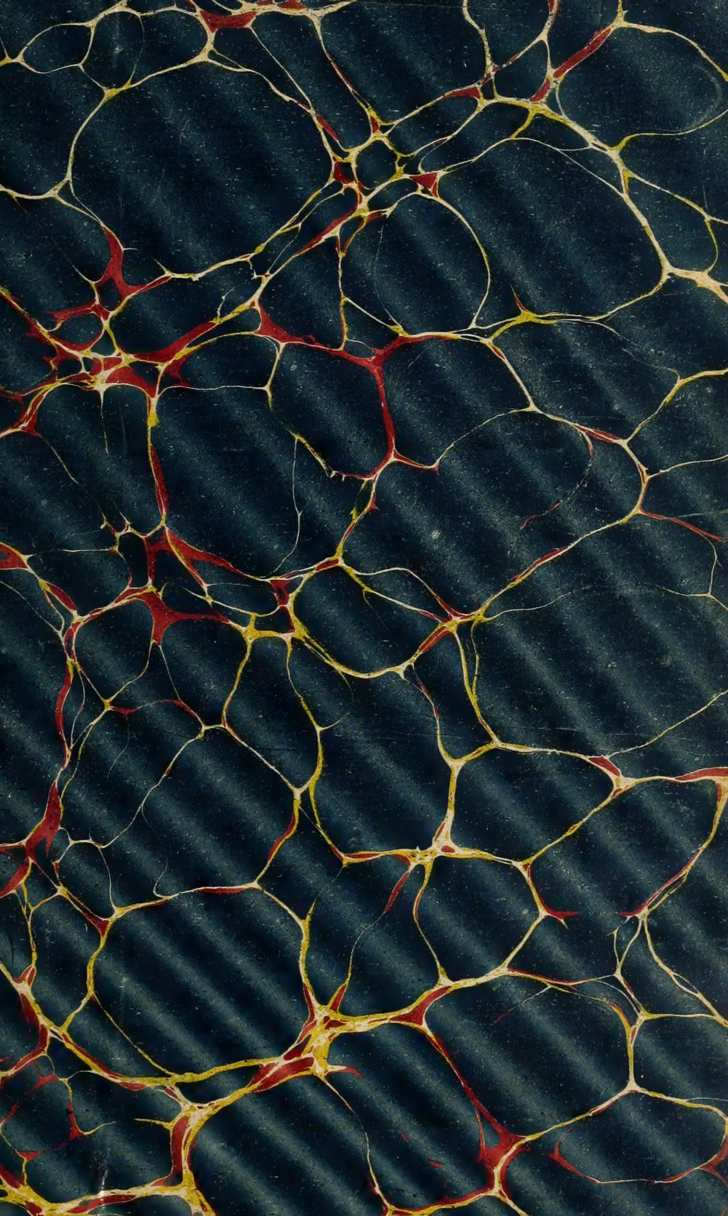






HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS LE DIRECTOIRE ET SOUS LE CONSULAT

CORBEIL. — TYP. ET STÉR. CRÉTÉ.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA

RÉVOLUTION JUSQU'A LA CHUTE DU SECOND EMPIRE

Par Ernest **HAMEL**

DEUXIÈME SERIE

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS LE DIRECTOIRE ET SOUS LE CONSULAT

Brumaire an IV Novembre 1795 . Floréal an XII Mai 1804

DEUXIEME EDITION



PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE, 5

M DCCC LXXXX

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION

Quatorze ans se sont écoulés depuis la publication de la première édition de ce livre.

Écrit dans les dernières années du second empire, alors qu'on ne soupçonnait guère les catastrophes qui ont signalé la fin de ce régime, il a paru, pour ainsi dire, à l'aurore de la troisième République, comme pour démontrer, par les leçons de l'histoire, que cette forme de gouvernement, si conforme aux idées de droit et de justice, était possible en France, et qu'elle y avait déjà tenu une grande et glorieuse place.

C'était le but principal de l'œuvre à laquelle j'avais consacré de longues et patientes recherches.

On avait écrit l'histoire du Directoire, en la confondant, trop souvent, avec celle de la Révolution ; on avait écrit l'histoire du Consulat, comme si ce n'était qu'un avant-propos de celle de l'Empire ; de la République, il n'était, en quelque sorte, pas question. Il y avait là une lacune et une injustice ; j'ai voulu combler l'une et réparer l'autre. Mes efforts n'ont pas été infructueux.

Michelet avait lu dans un journal une citation de mon *Histoire de la République*, et, d'Hyères où il était alors,

il avait mandé à la maison Pagnerre de la lui envoyer. Je tins à lui offrir moi-même un exemplaire du livre.

Qu'il me soit permis de mettre ici, sous les yeux de mes lecteurs, le passage suivant d'une lettre qu'il m'écrivait le 22 janvier 1872 :

Monsieur,

J'ai reçu votre beau livre, et je suis ravi de le tenir de vous. Il aura le plus grand succès. Il rappelle à la France que la République y a duré longtemps, et avec tant de gloire! La bataille de Zurich, qui ferma l'Europe aux barbares, est un merveilleux succès trop oublié.

J'ai le chagrin d'avoir terminé l'impression du premier volume de mon *Histoire du XIXe siècle*. Mais je vais voir si dans les notes de la fin, je ne puis pas encore dire ma reconnaissance pour le service que votre livre rendra au pays.

Il témoigne d'une chose bien consolante au milieu de nos malheurs : combien les fractions diverses des républicains (jacobins et dantonistes) se sont rapprochées. Votre titre excellent et la justice que vous rendez au Directoire, marquent une ère nouvelle de concorde entre nous...

Cette lettre m'était chère à un double titre : elle mettait fin à un malentendu qu'avaient suscité entre l'illustre maître et moi certaines notes de mon *Histoire de Robespierre*, et me prouvait, de la façon la plus flatteuse, que j'avais atteint victorieusement mon but. Aucun témoignage ne pouvait m'être plus précieux.

Quatorze années déjà passées de la troisième République ont singulièrement fortifié la démonstration historique résultant de mon livre, et prouvé surabondamment, en dépit des assertions contraires, à quel point le régime républicain est conforme au génie de notre nation.

Si la République restaurée n'a pas à lutter, comme la République de l'an II, contre l'Europe coalisée, elle a, comme elle, à se défendre contre des tiraillements intérieurs de plus d'un genre. Les ennemis du dedans ne lui ménagent pas les difficultés.

Mais au travers de tous les obstacles, elle poursuivra sa marche triomphante, calme comme la Force, sereine comme la Justice, impassible comme le Droit. Seule, elle peut puiser dans la légitimité de son principe, la puissance de résister aux provocations des uns et aux impatiences des autres.

Elle s'imposera à tous, dans un avenir inévitable, par le respect de tous les droits et de toutes les croyances, par sa tolérance absolue, par sa sagesse, par sa modération qui n'exclut pas l'énergie.

Fille de l'humanité, elle n'est certainement pas à l'abri des erreurs et des fautes; mais personne, mieux qu'elle, ne saurait les reconnaître et les réparer. Aussi les adhésions sont venues à elle, plus nombreuses de jour en jour, parce que seule elle est capable de réaliser pacifiquement tous les progrès et de donner aux hommes la plus grande somme de bonheur possible.

Son aînée avait étonné le monde par ses conquêtes matérielles, elle l'étonnera par ses conquêtes morales, et elle refera de la France ce que sa devancière en avait fait : la Grande Nation.

Paris, le 13 février 1885.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

I

Je terminais, à la campagne, dans l'été de 1870, cette Histoire de la première République française, quand tout à coup des bruits de guerre vinrent troubler mes paisibles travaux et remplir mon cœur des plus douloureuses angoisses.

Dès le premier instant, je fus frappé de funèbres pressentiments. Philosophe, je ne pouvais voir sans horreur s'apprêter ces grandes immolations d'hommes, crimes éternels contre l'humanité, et dont la résultante s'appelle si improprement de la gloire. Jamais d'ailleurs cause de guerre n'avait été moins justifiable. Et puis, je ne croyais plus à la puissance militaire d'une nation comme la nôtre, asservie aux appétits matériels, esclave de l'ignorance, et corrompue, avachie, gangrenée par vingt ans de despotisme; je ne croyais pas à la force d'une armée qui n'était pas la véritable armée nationale, armée de prétoriens, dont les principaux chefs, déshabitués des dévouements civiques, devaient, je m'y attendais bien, placer avant les intérêts de la patrie l'intérêt du maître et de sa dynastie; je ne croyais pas enfin que,

dans cette lutte insensée, entreprise contre le droit des gens, la victoire dût se ranger du côté de l'agresseur.

En vain objectait-on à mes répugnances invincibles un prétendu enthousiasme populaire ; je n'y avais nulle confiance, et j'avais raison. Jamais guerre ne fut moins bien accueillie de la nation, parce qu'il y a, en définitive, dans le cœur des masses un sentiment de justice contre lequel aucune raison d'État ne saurait prévaloir. Je ne parle pas, bien entendu, de cet enthousiasme de commande d'un monde officiel tombé en pourriture, et qui, à l'Opéra, hurlait du bout des lèvres la *Marseillaise* de nos pères, dont le terrible refrain l'eût frappé d'épouvante s'il avait été entonné par la grande voix populaire.

Aux rares enthousiastes de bonne foi qu'un patriotisme peu éclairé et un fatal aveuglement poussaient à approuver les boucheries qui se préparaient, je disais : Imprudents, vous ne savez pas ce que c'est que la guerre ! Vous l'avez entrevue de loin, en Crimée, en Italie et au Mexique; là le succès, ici la distance, en ont atténué l'horreur à vos yeux. Mais quand vous la verrez tout près, à deux pas de nous, sur nos frontières ; quand le sifflement des balles et le bruit sourd du canon retentiront à nos oreilles; quand vous contemplerez, éperdus, nos moissons ravagées et nos maisons trouées, déchiquetées par les obus; quand vous entendrez les plaintes des blessés, le râle des mourants ; quand peut-être l'étranger, chose horrible à penser! foulera le sol sacré de notre patrie, alors, mais seulement alors, vous saurez ce que c'est que la guerre.

Mes funestes pressentiments ont été justifiés, et bien

au delà, hélas! Jamais je n'aurais pensé que la France de nos pères, la France de la Convention nationale, pût tomber aussi bas. Au premier bruit de la marche de l'ennemi sur Paris, je vins m'enfermer dans la grande capitale, ne doutant pas, comme tant d'autres, que les armées allemandes ne trouvassent leur tombeau sous ses murs. Quiconque a été témoin de l'héroïque attitude de la population parisienne pendant le siège, de son dévouement admirable, de sa résignation stoïque, de son inébranlable confiance dans le succès, ne peut avoir un autre sentiment. Mais ses chefs n'avaient pas la même foi; leur faiblesse, leur insuffisance ont tout perdu. A leur tour, ils seront jugés, et jugés sévèrement, par l'histoire. L'exubérance de force dont ils n'ont point su tirer parti a fait explosion dans des circonstances déplorables. Ces événements sont trop près de nous pour qu'il soit possible d'en parler de sang-froid. Je n'écris point d'ailleurs l'histoire contemporaine; c'est à des temps plus éloignés de nous qu'il faut aller demander des exemples et des leçons.

Les Allemands ont usé et abusé de la victoire. Jusqu'à Sedan, ils avaient pour eux le droit; à partir du jour de la chute de l'empire, les rôles ont été intervertis : ils sont devenus les agresseurs. La fortune, qui est trop souvent du parti des grands crimes, a couronné leurs forfaits. Ils nous ont arraché trois de nos plus beaux et de nos plus patriotiques départements, ils nous ont volé cinq milliards; c'est bien. L'heure de la revanche viendra, d'une revanche qui, je l'espère et je le souhaite, ne sera pas arrosée de sang; nous attendrons.

Il est bon seulement de s'y préparer en réformant nos mœurs corrompues par la monarchie et en portant résolûment la cognée sur cette ignorance qui pèse sur nous, et qui n'a pas été une des moindres causes de nos défaites.

L'étude fortifiante de l'histoire, et surtout de celle des temps héroïques où notre pays a le plus affirmé ses qualités natives, sa puissante vitalité et sa prodigieuse force d'expansion, ne sera pas une des moins bonnes préparations à cette inévitable revanche. C'est pourquoi je crois rendre service à mes concitoyens en plaçant aujourd'hui sous leurs yeux, sous sa forme la plus condensée et la plus saisissante, l'histoire de la première République française pendant sa période normale et constitutionnelle, c'est-à-dire pendant cette période éblouissante où notre France bien-aimée a reçu de ses adversaires eux-mêmes le nom de Grande Nation.

II

J'avais laissé à la campagne l'œuvre qui m'a coûté tant de veilles et tant d'efforts ; j'espérais à peine la retrouver, car la fraîche et charmante vallée où j'ai établi mes pénates d'été avaient été affreusement ravagée par la guerre. Quelques hommes résolus, fortement retranchés au milieu du pont qui joint Parmain à l'Isle-Adam, ayant héroïquement défendu pendant trois jours le passage de l'Oise contre toute une division prussienne, et

tué ou blessé à l'ennemi quelques centaines de soldats, les bandes germaniques s'étaient vengées de cet acte de patriotisme en mettant, après coup, le feu à une partie du joli village de Parmain, bâti en amphithéâtre sur la rive droite de l'Oise.

Plus heureuse, la commune de l'Isle-Adam avait été presque entièrement épargnée. Je retrouvai intact le manuscrit dont j'avais tracé les derniers chapitres au bruit du canon de Reichshoffen et de Sedan; et je l'ai livré à l'impression, sans rien y changer, tel qu'il a été écrit, alors qu'il m'était assez difficile de prévoir que cette Histoire de la première République française serait appelée à voir le jour sous le régime de la République.

Je n'ai pas besoin de dire combien je me réjouirais de cette coïncidence, si la nouvelle République n'était pas née de nos désastres, et si son berceau, contre lequel s'acharnent d'impuissantes clameurs, n'était pas taché de tant de sang français. Mais ce qui doit en même temps nous consoler et nous réconforter, c'est qu'étant donnés ces désastres, dans lesquels elle n'a trempé en rien et dont elle n'a fait qu'accepter héroïquement l'héritage, elle seule est capable de les réparer et de replacer la France, notre mère, dans l'ordre moral comme l'ordre matériel, au rang élevé d'où l'ont fait déchoir les gouvernements monarchiques.

D'ailleurs ce gouvernement de la République, hors duquel nous irions de complications en complications, de révolutions en révolutions, pour tomber peut-être dans un abîme sans fond, n'est pas l'inconnu, comme

on l'a bien voulu dire. C'est en effet un préjugé assez universellement répandu que la République n'a jamais pu s'établir en France Ce préjugé tient surtout, ainsi que je l'écrivais récemment, aux procédés vicieux de la plupart des historiens qui ont traité de l'histoire de notre pays depuis la grande année 1789 jusqu'à la désastreuse année 1814. Pour nombre d'écrivains royalistes, par exemple, toute cette longue période ne comprend que la Révolution, rien que la Révolution. Pour d'autres, l'histoire de cette Révolution va jusqu'à la chute du Directoire.

Ainsi nous avons eu des histoires de la Révolution proprement dite, comme l'immortel ouvrage de Louis Blanc, des histoires du Directoire exécutif, des histoires du Consulat, mais d'Histoire de la République française, dans sa période normale et régulière, nous n'en avons point. Il semble que cette République n'ait pas existé, ou qu'elle ait totalement disparu sous la forme du gouvernement chargé de diriger ses destinées. Eh bien ! c'est là une erreur profonde qu'il importe de redresser. Il faut que la génération qui grandit à l'ombre de la nouvelle République sache que la République française a vécu douze ans de sa vie propre, c'est-à-dire deux ans de plus que l'Empire sous le talon duquel elle a été broyée ; il faut que cette génération apprenne que, pendant les premières années de cette période féconde, la République a plus fait pour le bonheur du monde et la dignité humaine que les douze siècles qui l'ont précédée, et qu'enfin jamais notre pays n'a eu plus de grandeur, n'a imposé plus de respect que pendant

l'époque où ce nom magique a resplendi sur le monde.

Du 21 septembre 1792, jour où elle fut proclamée, au 4 brumaire de l'an IV (26 octobre 1795), jour où, par la séparation de la Convention nationale, elle entra dans sa phère constitutionnelle, la République affecta la forme révolutionnaire. Ce fut sa période d'enfantement et d'incubation, période toujours laborieuse, et qu'on ne traverse pas sans de grandes douleurs. Mais si tourmentée qu'elle ait été, cette période formidable n'en a pas moins été la plus glorieuse et la plus féconde de son existence. A l'intérieur, tous les intéressés de l'ancien régime, tous les parasites de la société, déchaînés contre elle et cherchant à la tuer par les armes les plus déloyales, en se couvrant quelquefois de sa propre livrée; à l'extérieur, toute l'Europe féodale coalisée contre elle, et s'unissant à ses ennemis du dedans pour écraser le droit dont elle était la représentation sublime : voilà à quels adversaires implacables et félons elle eut affaire à la fois. Elle en triompha pourtant; et, de cette lutte du droit contre la force accouplée à la ruse, elle sortit triomphante et superbe, affirmant aux yeux du monde émerveillé la sainteté de ses principes et la grandeur de sa mision.

Telle elle apparaissait, quand la Révolution cessa de fait et de droit par la mise en jeu régulière de la constitution de l'an III. Assurément cette constitution n'était pas un chef-d'œuvre. Elle avait surtout le tort de déshériter de tous droits politiques une partie de la nation française. Néanmoins, elle avait de nouveau consacré les grands principes proclamés par l'Assemblée Consti-

tuante et résolu le difficile problème de la séparation de l'Église et de l'État. Somme toute, elle valait certainement beaucoup mieux que toutes les constitutions qui l'ont suivie.

Le Directoire, institué par elle, comme pouvoir exécutif, ne ressemblait en rien à un monarque, même constitutionnel. Il n'avait ni la nomination des administrateurs du pays, ni celle des magistrats, ni le commandement des armées. Son rôle se bornait ou devait se borner à surveiller scrupuleusement l'exécution des lois. Cela n'a pas empêché les historiens de le substituer à la République elle-même dans la narration des événements qui se sont accomplis sous son règne éphémère, comme s'il se fût agi de la monarchie de Louis XIV, non, du reste, pour l'exalter, mais pour dénaturer la plupart de ses actes.

Et même il est arrivé que certains écrivains ont entièrement subordonné, en quelque sorte, le Directoire lui-même à la personne de Bonaparte, tant nous avons le culte du fétichisme individuel. Ainsi, M. de Barante prévient ingénument son lecteur de n'avoir pas à s'étonner que son Histoire du Directoire soit devenue une histoire du général Bonaparte.

C'est là une chose infiniment fâcheuse et regrettable. Si la République française, sous la direction directoriale, a été témoin de quelques orages politiques, elle a eu aussi ses jours de prospérité, de gloire et de liberté. L'œuvre du nouveau gouvernement n'était pas facile au début. La France était toujours la proie de l'horrible et sanglante réaction à laquelle avait profité la catas-

trophe de Thermidor. Le tribunal révolutionnaire, après avoir merveilleusement fonctionné pour le compte de cette réaction éhontée, n'existait plus, il est vrai ; mais la balle et le poignard des assassins remplaçaient avantageusement l'échafaud. Seulement, au lieu de s'en prendre surtout aux ennemis de la patrie, aux traîtres, aux voleurs, c'étaient les patriotes et les républicains qu'on égorgeait par centaines. Partout le désordre et la misère. Les assignats, qui, avant Thermidor, se maintenaient encore presque au pair, étaient tombés à un taux dérisoire ; et, pour surcroît de douleur, les résultats de l'admirable compagne de 1794 avaient été gravement compromis par les menées royalistes. Les journaux de la monarchie, exploitant admirablement l'entière liberté de la presse, dont ils semblaient avoir le monopole, insultaient chaque jour la République, et provoquaient ouvertement à la révolte contre son gouvernement.

En moins d'un an, la face des choses changea. A l'extérieur, nos ennemis furent écrasés partout, en Italie et en Allemagne. A l'intérieur, on vit la prospérité renaître, l'ordre se rétablir, l'administration se régulariser, et l'ancien Constituant Rœderer, un des futurs apostats de la République, pouvait écrire : « Jamais l'amour de la liberté ne fut plus pur, plus calme et plus général.... C'est une jouissance bien douce pour les amis de l'ordre, de la liberté, de l'humanité, de contempler le nouveau triomphe qui élève la République au-dessus du royalisme et de l'anarchie. » Il était permis de croire que le règne paisible de la liberté, assuré par

de véritables institutions républicaines, était assis pour jamais.

Si, plus tard, le Directoire commit de grandes fautes ; si, soutenu par une partie des Cinq-Cents et des Anciens, il eut le tort d'attenter à cette liberté dont il avait la garde, la responsabilité en doit principalement retomber sur les royalistes, qui ne voulurent jamais, en présence des grands intérêts généraux du pays, mettre de côté leurs rancunes implacables, leurs passions mesquines et égoïstes, leurs intérêts personnels. Je n'ai pas à dresser ici l'énumération de ces fautes ; c'est l'objet même de l'histoire impartiale et sérieuse de la République française.

Mais, ce que je tiens à dire, et à dire avec insistance, c'est que cette République était universellement acceptée et respectée quand le premier gouvernement de son choix sombra tout à coup dans un guet-apens. Les apologistes du coup d'État de Brumaire ont toujours prétendu qu'à son retour d'Égypte, Bonaparte avait trouvé la France ruinée, vaincue et livrée à toutes les horreurs de l'anarchie. Cela n'est pas vrai, comme on le verra. La République avait bien subi quelques échecs partiels en Italie ; mais ses frontières n'étaient même pas entamées, sa situation intérieure n'avait rien d'alarmant, et il eût suffi de quelques hommes honnêtes à sa tête pour tout mener à bien par la seule puissance des lois, quand, appelé par quelques intrigants, Bonaparte quitta l'Égypte en déserteur, et vint mettre le poids de son épée dans la balance des destinées du pays.

La République ne disparut pas pour cela. Elle resta,

de droit, le gouvernement de la France. Il est même à remarquer que Bonaparte, devenu premier consul, se vanta fort d'avoir, par le coup d'État de Brumaire, arraché la République aux entreprises des royalistes et assuré sa durée. Ce qu'il y a de certain, c'est que, malgré le prodigieux accroissement de pouvoir de son nouveau chef, c'était elle qui triomphait à Marengo et à Hohenlinden ; elle qui achevait de dompter la Bretagne et la Vendée ; elle qui, au traité de Lunéville, imposait ses conditions à l'Europe ; elle qui traitait avec la Russie et la Porte Ottomane ; elle enfin qui, après la paix d'Amiens, apparaissait resplendissante aux yeux de l'Europe émerveillée.

Je sais bien que déjà, suivant l'expression du poète, « Napoléon perçait sous Bonaparte ; » que, par tous les moyens possibles, avec une duplicité, une hypocrisie et une rouerie de comédien consommé, le premier consul marchait audacieusement au trône, escorté de son armée de valets et de complaisants. Mais la République existait encore de nom, et c'était énorme. Elle existait si bien que son nom prestigieux faisait ombre au despote. Nombre de patriotes se disaient : Bonaparte passera, et l'on en reviendra pacifiquement à la vérité des institutions républicaines. Oui, c'était déjà énorme que d'avoir un nom qui se gravait dans la mémoire des hommes, et que tous les peuples s'habituaient à prononcer avec respect.

Pourquoi donc Bonaparte et ses complices ont-ils poussé la scélératesse jusqu'à voler ce nom ? Alléguera-t-on que le commerce et l'industrie souffraient ? Tout le

monde s'accorde à reconnaître que jamais ils n'avaient été dans une situation plus florissante. Dira-t-on que nos frontières étaient menacées ? Mais nous étions en paix avec tout le continent, et il était réservé à l'empire d'inaugurer son règne fatal par une nouvelle guerre européenne. Arguera-t-on de l'instabilité du régime républicain ? Quand donc le pouvoir avait-il été plus fort, plus respecté ? Il y avait eu, il est vrai, attentat et complot contre le premier consul ; mais est-ce que la transformation de la République en Empire empêchera la conspiration du général Malet ? Et ne devrait-on pas savoir qu'un pays court d'autant plus de risques que ses destinées sont liées à la vie d'un individu, au lieu d'être basées sur des institutions qui défient le temps et la fragilité de l'existence humaine ? Bonaparte premier consul serait tombé sans entraîner la République dans sa chute ; empereur, il devait voir crouler avec lui l'empire et les institutions monarchiques qu'il avait cimentés de tant de sang humain. Et n'est-ce point une grande et terrible leçon pour les siècles que l'étonnante facilité avec laquelle s'est effondré cet empire ?

La République a donc existé jusqu'au 28 floréal an XII (18 mai 1804) ; et c'est un crime de lèse-histoire d'avoir en quelque sorte supprimé son état civil durant l'époque où elle a vécu sous le gouvernement consulaire. Certains historiens ont eu l'immense tort de faire disparaître entièrement la France dans un homme, en ne distinguant pas suffisamment entre la période consulaire et la période impériale. Pendant la première, la nation s'appartenait encore, de droit au moins, et

c'était beaucoup. La République, comme nous l'avons dit, n'existait plus guère que de nom ; mais ce nom avait à lui seul une signification prodigieuse. Il résumait toute la philosophie du dix-huitième siècle.

C'est là une vérité incontestable. Le devoir de l'historien impartial et sévère est de remettre les choses à leur place. Il faut restituer à la République française son autonomie propre, rappeler ses titres oubliés, rétablir sa filiation légitime. C'est ce que, pour ma part, j'ai tenté de faire ; et, en le faisant, je crois, je le répète, avoir rendu à mon pays un véritable service. Il est bon, en effet, qu'on sache, à n'en point douter, que la République, en France, a eu dix années d'existence régulière, constitutionnelle, et que pendant ces dix années elle a été l'étonnement du monde. Il est bon surtout que l'on sache que si, à ses débuts, elle a eu à subir d'inévitables orages intérieurs, elle n'a jamais compromis l'honneur et l'intégrité de notre chère patrie, et que, dans son passé glorieux, il y a une garantie pour l'avenir.

Décembre 1871.

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

SOUS LE DIRECTOIRE ET SOUS LE CONSULAT

CHAPITRE PREMIER

Situation de la République au commencement du Directoire. — La constitution de l'an III. — Formation des deux conseils. — Nomination des directeurs. — Sieyès. — Les premiers directeurs. — La Réveillère-Lepeaux. — Letourneur (de la Manche). — Reubell. — Carnot. — Barras. — Installation du Directoire. — Proclamation au peuple français. — Premiers actes du Directoire. — Les partis aux prises. — Procès Lemaître. — Gracchus Babeuf. — Le club du Panthéon. — Activité des directeurs. — Mesures financières. — Fermeture de la Bourse. — Instructions aux commissaires. — La Terreur blanche dénoncée. — Cadroy, Chambon et Mariette inculpés. — Le *Reveil du peuple* et la *Marseillaise*. — Manœuvres contre Babeuf. — Tentative de réforme maritime. — Échange de la fille de Louis XVI. — Épuration au Corps législatif. — Création du ministère de la police. — Anniversaire du 21 janvier.

Situation de la République au début du Directoire.

Quand, au lendemain du 9 thermidor de l'an II, le comité de Salut public se trouva disloqué, décapité, la République, on peut le dire, était partout victorieuse. Sa grandeur éblouissait le monde. Terrible envers ses ennemis, elle appelait à elle tous les hommes de bonne volonté, et le temps n'était pas loin où peut-être il lui eût été permis de se reposer dans la paix et dans la clémence.

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

Jamais, après d'effroyables convulsions, pays ne s'était vu dans une situation meilleure, plus belle d'avenir et d'espérance. Au dehors, nos frontières étaient libres du nord au midi, et l'ennemi, rejeté sur son propre territoire, se retirait en désordre devant nos soldats improvisés. A l'intérieur, un calme profond. La Vendée agonisait; les factions domptées étaient rentrées dans l'ombre, tout semblait s'effacer devant l'image rayonnante de la patrie. La prospérité tendait à renaître. Les agioteurs, les spéculateurs avides, les voleurs de toute espèce, qui d'abord s'étaient fait de la détresse publique un instrument de fortune, avaient dû cesser leurs brigandages devant la sévérité des lois révolutionnaires à leur égard. Les routes étaient sûres, les propriétés particulières respectées, les personnes à l'abri de toute attaque.

Tout cela, il est vrai, avait été bien chèrement acheté, mais la faute en était aux éternels ennemis de la liberté et de l'égalité, aux intrigants et aux ambitieux. Eux seuls avaient soufflé à cette Révolution, si douce, si tolérante, si bénigne à ses débuts, d'implacables colères, lui avaient mis au cœur le soupçon farouche, l'avaient dépouillée de la sérénité dont son front portait l'empreinte auguste. Seuls enfin, ils avaient transformé en champ de bataille l'arène pacifique où elle se mouvait pour accomplir son œuvre de régénération. Ils avaient tant fait qu'un jour, éperdue, saignante, toute meurtrie, et pourtant décidée à vaincre coûte que coûte, elle avait, dans une heure d'angoisse suprême, appelé la mort à son aide et décrété la Terreur.

Il aurait fallu, pour assurer son triomphe, que cette arme toujours mauvaise, et à l'emploi de laquelle, en aucun cas, on ne saurait applaudir, lui tombât des mains à la voix d'hommes d'un désintéressement absolu, d'une probité incontestable, d'un patriotisme à toute épreuve. Malheureusement il n'en fut pas ainsi. Ceux qui voulaient subordonner aux règles de la raison et à une modération bien entendue les sévérités dont leurs cœurs gémissaient, succombèrent dans un guet-apens,

sous une coalition de terroristes à tous crins et de royalistes déguisés, et la Terreur, changeant de mains, continua de s'exercer en sens inverse, avec le nom en moins, avec la duplicité et l'hypocrisie en plus. Elle n'en fut que plus impitoyable et plus sanguinaire. Du grandiose terrible on tomba dans le bouffon, dans l'abject, dans le grotesque, dans une boue détrempée de sang. Mais, au lieu de s'en prendre aux ennemis de la Révolution, la réaction victorieuse s'acharna sur les républicains sincères, sur les patriotes les plus énergiques. Elle eut soin seulement de les baptiser du nom de terroristes, elle qui était la Terreur dans ce qu'elle a de plus sauvage, de plus hideux, de plus cynique. Des véritables terroristes, elle ne poursuivit que quelques-uns, Carrier par exemple et Fouquier-Tinville, pour qui cependant elle eût dû avoir quelque reconnaissance en raison de l'assistance qu'ils lui avaient prêtée en Thermidor. Si, n'osant frapper au grand jour et, par un reste de pudeur, poursuivre judiciairement le crime de patriotisme, elle se montra moins prodigue de la hache du bourreau, avec quel luxe prodigieux, pour se venger, elle usa du poignard, de l'eau et du feu! A sa voix, des légions de meurtriers sortirent de dessous terre. Ce fut le règne privilégié des assassins, des voleurs et des pillards.

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

Sûrs de l'impunité, les brigands, organisés en compagnies de Jésus et du Soleil, s'en allaient par les routes, par les villes et par les villages, rançonnant et tuant les républicains. Les émigrés rentrés en foule présidaient çà et là aux égorgements. Dans certains départements du Midi, les couleurs nationales étaient devenues un signe de proscription et de mort. Plus d'une fois les cris des victimes retentirent inutilement au milieu de la Convention. Ajoutez à cela un surcroît de misère générale. Partout la détresse, partout le désordre. L'abolition intempestive du maximum avait fait renchérir le prix des denrées dans des proportions incroyables. Les royalistes, riches ou aisés pour la plupart, spéculaient sur la faim du peuple pour le contraindre à souhaiter le retour de l'ancien

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

régime. Les agioteurs et les spéculateurs, délivrés de toute crainte, s'en donnaient à cœur joie. C'était à qui, pour arriver à la fortune, commettrait le plus de bassesses et d'ignominies. Les assignats, qui à l'époque de Thermidor perdaient à peine 30 pour 100 de leur valeur, étaient tombés à un taux dérisoire, dans les premiers jours du Directoire. Le louis d'or valait alors près de 3,000 livres en assignats, dont on avait dû multiplier les émissions pour en compenser la dépréciation, accrue de jour en jour par l'agiotage.

Tandis qu'il était en quelque sorte interdit aux journaux républicains de signaler la véritable cause des maux dont on souffrait et d'en flétrir les auteurs, les feuilles royalistes faisaient rage. Les *Actes des apôtres* ressuscités, la *Feuille du jour*, le *Petit Gauthier*, l'*Accusateur public*, la *Quotidienne* et tant d'autres, insultaient et battaient en brèche la Révolution. Elles avaient d'ailleurs trouvé un encouragement dans l'attitude de la Convention dégénérée, et c'est à peine si l'éphémère triomphe des patriotes en Vendémiaire avait rabattu leurs prétentions et leur insolence. L'altération profonde de la Déclaration des droits de l'homme et la substitution de la constitution de l'an III, avec ses tendances monarchiques, à la constitution démocratique de 1793, n'avaient pas peu contribué à leur donner beau jeu et à les rendre pleins de confiance dans une victoire prochaine.

Quinze mois de cet affreux régime avaient suffi pour diminuer singulièrement la foi aux principes chez le peuple, que ne soutenait plus l'exemple fortifiant de ses représentants, pour émousser dans les cœurs l'idée républicaine, et même pour mettre la France à toute extrémité. La Vendée avait repris les armes à la voix de Charette, que n'avaient retenu ni la foi jurée ni la longanimité dont on avait usé à son égard. Au dehors, la situation ne se dessinait pas sous un jour meilleur ; en quelques mois nous avions perdu le fruit de l'immortelle campagne de 1794. Le découragement s'était mis dans nos armées, mal nourries et à peine vêtues. Nos troupes

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

avaient essuyé un échec sanglant devant Manheim, mal défendu par Pichegru. L'armée de Sambre-et-Meuse avait été obligée de repasser précipitamment le Rhin ; Mayence, que nous avions investi sur les deux rives de ce fleuve, se trouvait maintenant couvert par les soldats de Wurmser réunis à ceux de Clairfayt ; et, vivement attaqués par celui-ci à Monbach, nous venions de perdre trois mille hommes et une centaine de pièces d'artillerie dans une bataille qui s'était terminée par une affreuse déroute.

Tel était l'état des choses quand pour la première fois le jeu des institutions républicaines commença de fonctionner régulièrement dans notre pays. Par malheur, la constitution de l'an III était loin de représenter l'idéal que les patriotes s'étaient fait d'un gouvernement républicain. Le vrai code de la démocratie, auquel on n'avait pas encore osé toucher après le coup d'État de Thermidor, avait été enseveli sous les ruines amenées par les journées de Prairial. Le suffrage universel, qu'avec tant de peine et d'efforts étaient parvenus à ériger en principe les grands révolutionnaires, muets aujourd'hui dans leurs tombes, avait été indignement mutilé dans le nouveau pacte social. Désormais la nation se trouvait de nouveau divisée en deux classes distinctes, celle des citoyens actifs et celle des citoyens passifs. Pas de place politique au soleil pour le pauvre. Il vivra comme un chien, il mangera s'il peut; mais qu'il n'ait pas la prétention inouïe de participer aux affaires d'un pays que pourtant il féconde et nourrit de son labeur, qu'il défend de son sang : cela lui est formellement interdit. Ainsi en ont ordonné les Boissy d'Anglas, les Courtois, les Sieyès, les Lanjuinais, les Henri Larivière et toute la séquelle de la Gironde, redevenue maîtresse absolue des destinées de la France. Les réacteurs de Thermidor et de Prairial ne reculèrent même pas devant la violation d'un principe consacré par l'Assemblée constituante, celui de l'unité du Corps législatif. Ils le divisèrent en deux chambres, ce qu'on n'avait pas osé faire sous la monarchie, tant ce sys-

La constitution de l'an III.

Brumaire an IV (Octobre-Novembre 1795).

tème aristocratique était alors impopulaire. En effet, est-ce que dans un pays d'où les privilèges de la naissance ont été bannis, où les castes n'existent plus, une double représentation n'est pas absolument condamnée par la logique et le bon sens [1]?

Rappelons en quelques mots l'économie de cette constitution, proclamée solennellement en présence de l'Être suprême, comme ses devancières de 1791 et de 1793, et à l'ombre de laquelle le peuple français était appelé à se reposer des longues agitations qui avaient signalé le pénible enfantement de la République. Était citoyen français tout homme âgé de vingt et un ans accomplis, né et résidant en France, domicilié dans le même canton depuis une année au moins, et payant une contribution directe, foncière ou personnelle. Le pouvoir législatif était confié à deux chambres appelées l'une, le conseil des Anciens, l'autre, le conseil des Cinq-Cents. Les membres de ces deux chambres étaient nommés par des électeurs du second degré, car le suffrage universel mutilé n'était plus direct, comme dans la constitution de 1793. L'un et l'autre conseil se renouvelaient tous les ans par tiers, et personne ne pouvait y siéger durant plus de six années consécutives. Il fallait, en principe, avoir trente ans au moins pour être élu député au conseil des Cinq-Cents; il en fallait quarante pour appartenir au conseil des Anciens, et de plus, être marié ou veuf, condition assez singulière, qu'on avait cru devoir exiger, sans doute en raison de l'effroyable dissolution de mœurs et de la licence effrénée dans lesquelles la réaction thermidorienne avait jeté le pays.

[1] De profondes méditations et l'expérience de ces dernières années ont quelque peu modifié mon sentiment sur l'unité absolue du pouvoir législatif. Je crois aujourd'hui qu'un contre-poids est indispensable pour éviter le despotisme d'une seule assemblée. Si ce contre-poids n'est pas dans une seconde chambre, il devra être dans le pouvoir judiciaire ou dans une haute cour quelconque ; mais il est indispensable. Mon cher et illustre ami Louis Blanc, dans les années qui ont précédé sa mort, partageait entièrement ma manière de voir à cet égard, et nous avons bien souvent agité ce grave sujet dans nos longues conversations.

Les deux conseils étaient uniquement chargés de la confection des lois. Proposées aux Cinq-Cents, sur l'initiative exclusive des membres du conseil, sous le titre de *résolutions*, elles n'acquéraient force légale que lorsqu'elles avaient été adoptées par les Anciens. Les rapports entre le conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents avaient lieu au moyen de messagers d'État établis au nombre de quatre auprès de l'un et de l'autre conseil, et qui servaient également d'intermédiaires entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ces messagers marchaient précédés de deux huissiers, car les rédacteurs du nouveau pacte, héritiers de l'engouement des Girondins pour les formes extérieures et les choses d'apparat, avaient imaginé un cérémonial et des costumes d'un ridicule achevé, et dont ne saurait s'accommoder la simplicité républicaine.

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

Le pouvoir exécutif était délégué à un comité de cinq membres, qu'on appela le Directoire, et à la nomination duquel concouraient les deux conseils. Les membres de ce Directoire étaient renouvelables par cinquième tous les ans. Au Directoire appartenait le soin de promulguer les lois, d'en surveiller l'exécution et de pourvoir à la sûreté extérieure ou intérieure de la République. En conséquence, il disposait de la force armée, sans pouvoir en aucun cas la commander, soit collectivement, soit par aucun de ses membres; il nommait des commissaires auprès des administrations et tribunaux, et choisissait ses ministres, dont le nombre et les attributions étaient fixés par le Corps législatif. Par une mesure extrêmement sage, empruntée d'ailleurs aux constitutions précédentes, les ministres ne pouvaient être pris parmi les membres des conseils. Il est, en effet, par trop absurde que des commis du pouvoir exécutif, à quelque rang qu'ils soient placés, fassent partie intégrante d'assemblées chargées de contrôler leurs actes, et dont ils ont à subir les volontés.

Quoi qu'il en soit, et bien qu'elle ait vicié dans son essence le principe vital de la démocratie, cette constitution de l'an III

ne s'était point sensiblement éloignée des grandes lignes politiques tracées par l'Assemblée constituante et par la Convention, et, sur une foule de points, elle était restée fidèle aux idées de progrès et de liberté apportées au monde par la Révolution. Pour conserver à la magistrature son indépendance, et aux départements et aux communes leur autonomie, elle maintint, dans son intégrité, le système électif pour la nomination des magistrats comme pour la formation des corps administratifs et municipaux, système qui est la clef de voûte de tout édifice républicain. C'est donc à tort que certains historiens et publicistes, par ignorance ou par mauvaise foi, ont attribué à la Révolution française l'excessive centralisation administrative sous laquelle nous sommes encore écrasés aujourd'hui, et qu'elle s'efforça au contraire de détruire. Il appartiendra à la réaction consulaire, comme on le verra plus tard, d'en revenir entièrement à cet égard aux errements de l'ancien régime.

Singulièrement restrictive en matière d'associations et de réunions publiques, si formellement consacrées par le pacte social de 1793, cette constitution proclamait du moins, elle aussi, l'entière liberté de la presse, et prononçait implicitement la séparation de l'Église et de l'État. Plus de culte salarié. Chacun était libre de professer la religion de son choix, sauf à en payer les ministres.

Une chose toutefois était étrangement choquante dans le nouveau pacte social. La constitution de 1793 avait excellemment déclaré que les fonctions publiques n'étaient ni des distinctions ni des récompenses, mais des devoirs. Celle de l'an III affirmait la supériorité des fonctionnaires publics sur les autres citoyens, relativement à l'exercice de leurs fonctions. Rien de plus faux, de plus en contradiction avec les notions les plus élémentaires du droit. C'est le contraire plutôt qui eût été juste. Depuis quand le salarié peut-il être considéré comme le supérieur de celui dont il reçoit son salaire ? Il n'y a là ni supériorité ni infériorité. Aucune fonction ne

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

saurait impliquer de hiérarchie sociale. Il y a simplement service rendu d'un côté, rémunération de l'autre, voilà tout. Mais ce paradoxe de la constitution de l'an III a fait fortune. De là ces appétits de pouvoir, ces ambitions qui se sont si prodigieusement développées dans notre pays. Dieu sait avec quelle avidité l'on s'est rué à la curée des places ! Aussi qu'est-il arrivé ? c'est que les fonctionnaires publics, s'exagérant leur importance, ont constitué un État dans l'État — ce qu'on appelle le monde officiel, — et qu'ils ont pris l'habitude de regarder comme leurs subordonnés ceux dont ils ne sont que les employés, puisqu'ils sont, à proprement parler, les commis de la nation.

Malgré tout, disons-le, cette constitution incohérente et bâtarde, œuvre d'une assemblée déchue, était encore assez libérale, contenait encore assez d'éléments de prospérité pour assurer des jours heureux au peuple français. Le tout dépendait uniquement de la manière dont elle allait être pratiquée par les uns et par les autres.

Formation des deux conseils.

Les auteurs de la constitution de l'an III, redoutant pour eux-mêmes les effets d'une réaction qu'ils avaient imprudemment provoquée, si le pouvoir venait à leur échapper des mains, avaient imaginé de prendre des mesures pour en garder au moins une partie et veiller à l'exécution de leur œuvre. Il avait été décidé en conséquence que les assemblées électorales seraient tenues de choisir parmi les conventionnels les deux tiers des représentants du peuple au Corps législatif dédoublé, et que, dans le cas où ce nombre n'aurait pas été atteint, les membres réélus se constitueraient en corps électoral pour le compléter. Tel avait été l'objet des décrets rendus les 5 et 13 fructidor de l'an III (22 et 30 août 1795), décrets qui avaient déterminé l'explosion royaliste de Vendémiaire.

Le Corps législatif, dans son ensemble, se composait de sept cent cinquante membres. Or il arriva qu'au jour fixé pour l'ouverture de ses séances, trois cent soixante-dix-neuf conventionnels avaient été réélus. Ceux-ci se réunirent immé-

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

diatement en corps électoral, sous la présidence du vieux Dusaulx, et le 5 brumaire (27 octobre), à neuf heures du soir, le nombre exigé se trouva complété. Séance tenante, il fut procédé par voie de tirage au sort à la formation des deux conseils. On mit dans une urne les noms des anciens conventionnels, mariés ou veufs, ayant quarante ans accomplis, et l'on en tira cent soixante-sept pour composer le conseil des Anciens. Quatre-vingt-trois noms tirés au sort de la même manière parmi les députés nouveaux complétèrent ce conseil. Le reste forma le conseil des Cinq-Cents.

Les deux conseils s'installèrent le lendemain dans leurs salles respectives, le premier aux Tuileries, dans le local occupé précédemment par la Convention ; le second, non loin de là, au Manège, en attendant l'achèvement, au palais Bourbon, du local destiné à ses séances, et où nos assemblées législatives ont, depuis, continué de siéger. Ils procédèrent immédiatement à la formation de leurs bureaux. L'influence prédominante des anciens membres de la Convention s'affirma dès la première heure dans l'un et l'autre conseil. Les Anciens choisirent pour président La Réveillère-Lepeaux, et pour secrétaires Baudin (des Ardennes), Lanjuinais, Charles Delacroix, et Bréard, tous Girondins, à l'exception du dernier. Les Cinq-Cents appelèrent au fauteuil Daunou, l'un des soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, arrachés jadis au bourreau par Robespierre. Comme secrétaires ils nommèrent Reubell, Cambacérès, Chénier et Thibaudeau, deux anciens Montagnards, et deux membres de la fraction désignée sous le nom de Plaine.

Nomination des directeurs.

Il s'agissait maintenant de constituer le Directoire. Aux termes de la constitution, le conseil des Cinq-Cents devait former au scrutin une liste de cinquante candidats, entre lesquels le conseil des Anciens avait à choisir les cinq directeurs. Le scrutin s'ouvrit aux Cinq-Cents dans la séance du 8 brumaire (30 octobre), et le résultat en fut connu le lendemain. La liste ainsi formée ne présentait guère que six noms

connus, ceux de La Réveillère-Lepeaux, de Reubell, de Sieyès, de Letourneur (de la Manche), de Barras, qui venaient les premiers, et celui de Cambacérès, qui était le dernier. Les autres noms appartenaient à des hommes tout à fait ignorés. Parmi ces hommes figurait le chef de bataillon Malet, le même, croyons-nous, qui plus tard devait mettre un instant en péril le gouvernement impérial et acquérir une renommée si retentissante.

Cette composition de liste avait-elle été, comme on l'a prétendu, arrêtée d'avance par les meneurs conventionnels pour forcer la main au conseil des Anciens, et le contraindre en quelque sorte à ratifier les préférences du conseil des Cinq-Cents ? Cela est possible, mais dans tous les cas c'était très légal, très légitime, et rien n'empêchait les Anciens de faire tomber leur choix sur des noms encore obscurs. Aussi bien, malgré quelques observations de Legendre, de Tronchet et de Dupont (de Nemours), tendant les unes et les autres à l'obtention d'un délai pour qu'on pût se renseigner sur la valeur des candidats, ils se décidèrent à procéder tout de suite à la nomination des membres du gouvernement. Le scrutin fut ouvert le 10 brumaire (1er novembre), et fermé le jour même. Comme on l'avait prévu, les cinq premiers candidats obtinrent la majorité, et ils furent à l'instant proclamés membres du Directoire exécutif. La Réveillère-Lepeaux, Letourneur (de la Manche), Reubell et Barras s'empressèrent d'accepter ces hautes fonctions. Sieyès, dont La Réveillère avait tout récemment prononcé un pompeux éloge, le prudent Sieyès, l'homme aux voies obliques et tortueuses, refusa, en se fondant sur ce qu'ayant été constamment en butte à tous les partis depuis le commencement de la Révolution, il ne pouvait rallier à lui « toutes les confiances ». Il se jugeait bien. Personne, en effet, n'avait plus habilement que lui louvoyé entre les factions qui s'étaient déchirées. Ni Girondin ni Montagnard ; c'était le type des *crapauds du Marais*. Robespierre l'avait, dit-on, surnommé la Taupe de la Révolution.

Sieyès.

Brumaire an IV (Octobre-Novembre 1795).

C'était un homme de grand talent, mais parfaitement méprisable, sans conscience et sans cœur, âme de boue, faite de bassesse et d'intrigue. Après s'être dérobé, avoir fait le mort au jour des grands périls, il reparaît quand le danger est passé, pour exploiter à son profit cette Révolution qu'il avait saluée à son aurore. Nous le verrons trahir la République, et, gorgé de richesses, s'ensevelir, comme dans un linceul, dans le manteau de sénateur que lui taillera le despote auquel il aura servi de marchepied.

Les premiers directeurs.

Le Directoire exécutif se trouva complété le 13 brumaire (4 novembre), par la nomination de Carnot, que les Anciens choisirent de préférence à Cambacérès, sur une nouvelle liste de dix candidats, dressée par le conseil des Cinq-Cents. Les premiers directeurs de la République française furent donc La Révellière-Lepeaux, Letourneur (de la Manche), Reubell, Barras et Carnot. Ces cinq hommes avaient, à des titres différents, donné des gages à la Révolution. Quatre d'entre eux avaient voté la mort de Louis XVI; quant à Reubell, absent au moment du vote, il avait écrit de Mayence, avec Hausmann et Merlin (de Thionville) pour se plaindre amèrement de ce que « Louis Capet vivait encore ». Cela valait bien un vote. Ces nominations réjouirent médiocrement le cœur des royalistes; car, l'œil au guet, l'oreille aux écoutes, depuis les jours funestes de Thermidor, ils se croyaient toujours à la veille de renverser l'édifice républicain, et, dans des proclamations insolentes, ils annonçaient publiquement la prochaine restauration de la royauté en France. Étaient-elles davantage de nature à satisfaire le parti des vrais patriotes, de ceux qui, fidèles à la grande ligne révolutionnaire, reprochaient justement à la constitution de l'an III d'avoir altéré les principes proclamés par les démocrates à l'origine même de la Révolution, et qui ne pouvaient pardonner aux Barras et aux Carnot d'avoir contribué à renverser, en Thermidor, les défenseurs les plus dévoués de la démocratie ? Non, sans doute. Mais comme, en définitive, les choses auraient pu être pires encore,

après les sanglantes réactions de Thermidor et de Prairial, comme les Thermidoriens appelés au pouvoir, s'ils avaient travaillé dans leur propre intérêt, n'avaient pas agi en vue du retour de la monarchie, beaucoup de républicains sincères se montrèrent disposés à appuyer les directeurs élus et à leur faciliter les moyens de consolider la République. Du reste, sur les cinq membres du nouveau gouvernement, quatre étaient connus pour la régularité de leurs mœurs, pour la droiture de leur caractère; et s'ils n'étaient pas des hommes d'un mérite transcendant, ils avaient droit, du moins, à l'estime de tous les gens de bien.

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

Celui qui avait obtenu le plus de suffrages, La Révellière-Lepeaux, était un ancien avocat d'Angers; membre de l'Assemblée constituante, il s'y était montré le défenseur assidu des idées avancées, et avait mérité d'être rangé dans le petit nombre de ceux qu'on flétrissait alors du nom de *républicains*. Réélu député à la Convention par le département de Maine-et-Loire, il avait embrassé le parti de la Gironde, à la proscription de laquelle il s'était soustrait en donnant sa démission. N'ayant pas été remplacé, il avait été rappelé lorsque les Girondins étaient redevenus maîtres de la situation, et, au plus fort de la réaction thermidorienne, il s'était fait remarquer, dans une certaine mesure, par la fermeté de ses principes révolutionnaires. Au physique c'était un homme petit, contrefait, mais d'une physionomie douce et spirituelle. Grand ennemi des prêtres, il inclinait, en religion, vers le déisme pur, et nous le verrons devenir plus tard sectateur ardent d'un culte, fort inoffensif d'ailleurs, et connu sous le nom de *culte des théophilanthropes*.

La Révellière-Lepeaux.

Après lui venait Letourneur, ancien député de la Manche à la Législative et à la Convention. Chargé, après Thermidor, d'une mission dans les Indes orientales, il avait trouvé moyen de s'en affranchir, et il était entré au comité de Salut public, où la réaction avait rencontré en lui un allié assez fervent. Toutefois il avait encore donné certains gages de dévouement

Letourneur (de la Manche).

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

à la Révolution, et, dans les opérations militaires, auxquelles, en sa qualité d'officier du génie, il avait été souvent appelé à veiller, il avait rendu de réels services.

Reubell.

Bien plus avant dans la voie révolutionnaire avait été Reubell, le troisième élu. Député de Colmar à l'Assemblée Constituante, il s'était associé avec enthousiasme à toutes les mesures destructives de l'ancien régime, et montré l'un des plus ardents défenseurs de la liberté. Pourtant on l'avait vu, par une contradiction au moins singulière, s'élever très vivement contre l'émancipation politique des juifs. Peut-être cette contradiction s'explique-t-elle jusqu'à un certain point par l'exécration dont les juifs étaient l'objet en Alsace, où de temps immémorial ils rançonnaient impitoyablement les malheureux habitants des campagnes. Nommé membre de la Convention, Reubell avait continué d'y être le fervent avocat des principes de la démocratie ; et, au plus fort de la réaction thermidorienne, il n'avait pas craint de s'opposer énergiquement au retour des Girondins proscrits. Notons, à l'honneur de sa mémoire, qu'il s'était déclaré le partisan de l'abolition de la peine de mort. C'était un esprit juste et ferme, un homme de mœurs simples, et dont la réputation est demeurée intacte, malgré les imputations calomnieuses qui l'ont poursuivie.

Carnot.

Élu à la place de Sieyès, qui était venu en quatrième rang, Carnot avait eu l'honneur d'appartenir au grand comité de Salut public. Ancien capitaine du génie, il avait déployé un talent hors ligne et une activité admirable dans l'organisation des armées de la République, d'où cet éloge, singulièrement exagéré, que du fond de son cabinet il avait organisé la victoire. C'était, du reste, un caractère faible, sans consistance, que la force des choses, plutôt que ses convictions, avait porté sur les sommets de la Montagne. Son active coopération aux événements du 9 thermidor lui avait fait trouver grâce devant les enragés de la réaction. Ses anciens collègues ne l'avaient pas entendu sans douleur décliner la responsabilité de tous les actes auxquels il avait pris part, en disant qu'il

les avait signés sans les lire, car si cette explication, inadmissible, l'aidait à se tirer d'un mauvais pas, elle ne l'honorait certes point. N'ayant d'attache particulière ni avec les Jacobins, dont il n'avait pas fréquenté le club, ni avec les royalistes, qu'il avait vigoureusement combattus, il vit cependant sa nomination assez bien accueillie par tous, les uns et les autres se flattant réciproquement sans doute de l'attirer à eux. Il se distinguait d'ailleurs par une extrême rigidité de mœurs, et son dévouement sincère aux intérêts généraux du pays était une recommandation suffisante auprès de ceux qui, tout esprit de parti à part, souhaitaient de voir, après tant d'agitations, un gouvernement régulier s'établir sur des bases solides, et la République sortir des oppositions et des difficultés auxquelles elle était encore en proie.

Barras.

Barras, élu le cinquième, tranchait prodigieusement sur les quatre directeurs dont nous venons de tracer une rapide esquisse. Issu d'une famille noble de la Provence, il avait commencé par servir dans le régiment de Languedoc, et il était parvenu au grade de capitaine à la suite d'une expédition aux Grandes-Indes. Sa jeunesse avait été orageuse. Devenu de bonne heure maître d'une grande fortune, il l'avait en partie dissipée quand la Révolution éclata. Il s'était jeté tête baissée dans le mouvement, et avait embrassé avec ardeur les nouveaux principes. S'était-il laissé entraîner par une conviction sincère? Nous ne le croyons pas. Comme d'autres transfuges de la noblesse, il chercha à faire oublier sa naissance en affichant un patriotisme exalté; il ne vit dans la Révolution qu'un moyen de refaire sa fortune. Envoyé en mission dans le Midi, il s'y était montré effroyablement dur, le digne émule de Fréron. Le comité de Salut public l'avait rappelé parce qu'on le soupçonnait fort de dilapidations énormes. Il était de ceux que Saint-Just appelait « des révolutionnaires dans le sens du crime ». Aussi, au 9 Thermidor, s'était-il ligué avec tous les misérables dont les mains étaient souillées de sang et de rapines. Investi, à cette époque et aux

Brumaire an IV (Octobre-Novembre 1795).

journées de Prairial, du commandement de la force armée parisienne, il avait joué un des principaux rôles en ces deux circonstances funestes, où la pure idée démocratique avait été étouffée tout à fait et la République à moitié égorgée. On voit quelles espérances tous les ennemis de la liberté et de l'égalité étaient en droit de fonder sur cet affamé de jouissances, qui fut un des héros de la jeunesse dorée et le coryphée de la réaction thermidorienne. Personne plus que lui n'était digne de s'entendre avec les Tallien, les Fréron et les Fouché. Malgré l'abaissement général des esprits à cette époque, sa nomination souleva quelques objections. On prétendit qu'il n'avait pas l'âge voulu pour être membre du Directoire, et il dut fournir la preuve qu'il était âgé de plus de quarante ans. Cynique, débauché, tout au ventre et aux femmes, il fut certainement le propagateur le plus actif des mauvaises mœurs de l'ancien régime dans le monde officiel de la République. On pouvait compter enfin qu'il était prêt d'avance à tremper dans toutes les intrigues, dans tous les tripotages qui, de chute en chute, devaient conduire le gouvernement directorial à l'abîme.

Ainsi composé d'hommes foncièrement honnêtes, décidés à exécuter loyalement leur mandat, et d'un personnage équivoque, sans conscience et sans foi, mais dont l'influence ne devait pas être prédominante au début, le Directoire, malgré les difficultés au milieu desquelles il prenait possession du pouvoir, n'était certainement pas incapable de rendre au pays la tranquillité intérieure, de redonner la vie au commerce et à l'industrie, d'assurer le règne paisible de la liberté, en un mot, de consolider la République. Il se mit résolûment à l'œuvre.

Installation du Directoire.

Ce fut le 13 brumaire an IV (14 novembre), dans une chambre basse du petit Luxembourg, mis provisoirement à leur disposition, que les directeurs s'installèrent et se réunirent pour la première fois. Ils choisirent Reubell comme président, et prirent en qualité de secrétaire général un rédacteur

du *Moniteur* nommé Trouvé[1]. Tout d'abord ils avaient composé leur ministère en appelant Merlin (de Douai) à la justice; Charles Delacroix aux relations extérieures; Gaudin aux finances; Aubert Dubayet à la guerre; Benezech à l'intérieur, et Truguet à la marine. De ces six ministres, les trois premiers seulement avaient une notoriété politique, les trois autres étaient peu ou point connus.

BRUMAIRE AN IV (*Octobre-Novembre* 1795).

Les directeurs songèrent ensuite à se mettre en rapport avec le peuple français, auquel ils adressèrent une proclamation conçue en des termes dont on ne saurait trop louer la dignité et l'énergie. Leur programme était clair et net. Ils voulaient, disaient-ils, combattre activement le royalisme en ravivant le zèle des patriotes, anéantir tout désir de vengeance, ramener la paix et la concorde, régénérer les mœurs, rouvrir les sources de la production, rétablir l'abondance et le crédit public, et remettre enfin l'ordre social à la place du chaos inséparable des révolutions. Seulement, pour réaliser un tel programme, il fallait du temps, du calme, de la patience, une confiance proportionnée aux efforts qu'on serait obligé de faire. Ils adjuraient donc le peuple de ne pas entraver le gouvernement naissant, de ne pas réclamer de lui, dès son berceau, tout ce qu'on pourrait exiger plus tard, de lui venir en aide et de contribuer avec lui à assurer dans un avenir prochain la paix et la prospérité nationales.

Proclamation au peuple français

Malheureusement le Directoire avait contre lui, dès le début, les ennemis jurés de la Révolution, qui devaient profiter de la liberté à peu près illimitée dont on allait jouir pendant quinze mois pour combattre par tous les moyens... la liberté; et il avait également contre lui les républicains inflexibles,

[1] Journaliste de composition facile, Trouvé avait chanté tour à tour l'Être suprême et le 9 thermidor. Il ne garda que quelques jours ses fonctions de secrétaire général du Directoire, encensa Bonaparte, devint préfet et baron de l'Empire, et servit la Restauration avec un zèle ardent qui n'eut d'égal que l'enthousiasme qu'il avait témoigné jadis pour la République et pour Napoléon.

Brumaire an IV (*Octobre-Novembre* 1795). que n'avaient point découragés leurs derniers revers, et qui, trouvant avec raison dans la constitution de l'an III une atteinte profonde portée au principe démocratique, espéraient toujours pouvoir la réformer dans un sens conforme au véritable esprit de la Révolution. Le tort des directeurs fut de ne pas tenir suffisamment compte des légitimes aspirations de ces derniers, et de traiter à l'égal des royalistes ces patriotes de la vieille roche dont le rêve était d'établir la République sur les bases de la justice éternelle et du droit. Toutefois il serait injuste de ne pas leur savoir gré des efforts qu'ils tentèrent pour tirer de la situation le meilleur parti possible, de leur bonne volonté de faire le bien, surtout quand on voit les obstacles, les résistances accumulées devant eux, et quand on songe qu'un grand nombre des nouveaux représentants élus au Corps législatif appartenaient notoirement au parti de la monarchie.

Premiers actes du Directoire.

Les nécessités étaient pressantes, le trésor était vide. Il fallait pourtant assurer les services des divers départements ministériels, faire face aux dépenses extraordinaires, pourvoir à l'approvisionnement des grandes villes, compromis par la spéculation. A cet effet, le Directoire réclama du Corps législatif, dès le 15 brumaire (6 novembre), une somme de trois milliards en assignats. Favorablement accueillie par le conseil des Cinq-Cents, cette demande fut d'abord rejetée, pour vice de forme, par les Anciens, sur les observations des Laffon-Ladebat, des Dupont (de Nemours), des Tronchet et des Lanjuinais. Elle fut accordée le surlendemain, après l'accomplissement de certaines formalités constitutionnelles. Cette somme de trois milliards était une bien faible ressource, si l'on considère que, négociée au cours du jour, elle produisit à peine une vingtaine de millions en numéraire. Aussi, comme on mourait littéralement de faim à Paris, le Directoire obtint-il, sans opposition, le droit de percevoir immédiatement dans les départements voisins deux cent cinquante mille quintaux de blé à valoir sur la portion de l'impôt foncier payable en nature.

Une question plus délicate se présenta en même temps. La constitution n'accordait que dix jours aux assemblées électorales pour élire les fonctionnaires de tout ordre, dont la nomination était de leur compétence. Ces assemblées n'avaient pu, dans ce court délai, terminer leurs opérations. Fallait-il les réunir de nouveau, ou confier au Directoire le soin de pourvoir aux fonctions restées vacantes? Telle fut la question que le gouvernement se contenta de soumettre au Corps législatif. Pastoret, Gilbert-Desmolières, Hardy, aux Cinq-Cents; Dupont (de Nemours), Portalis, Lanjuinais, Barbé-Marbois, aux Anciens, défendirent énergiquement les droits des électeurs. Dumolard, qui, à l'Assemblée législative, s'était fait l'avocat acharné de Lafayette, et Villetard, ancien député de l'Yonne à la Convention, furent, au conseil des Cinq-Cents, les champions de l'opinion contraire. C'étaient royalistes contre royalistes. Le droit des assemblées électorales succomba et, par une violation manifeste de l'esprit de la constitution, par un véritable retour aux traditions monarchiques, le Directoire se trouva investi du pouvoir exorbitant de nommer en certains cas les administrateurs et les juges qu'avec tant de soin la Révolution s'était efforcée de soustraire à l'influence du pouvoir exécutif. Il ne s'agissait que de Paris d'abord; le mois suivant, la faculté de pourvoir aux vacances administratives et judiciaires lui fut aussi concédée pour les départements. BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

En plaidant la cause des électeurs, les royalistes du Corps législatif étaient évidemment dans le vrai; mais leur conduite avait-elle été un pur hommage rendu à la souveraineté populaire? En aucune façon. Seulement ils avaient la certitude que les nominations faites par le Directoire, tel qu'il était alors composé, auraient un caractère républicain bien plus prononcé que celles d'assemblées électorales qui avaient envoyé aux conseils tant d'ennemis plus ou moins masqués des principes révolutionnaires. Les factions qui, dans l'Ouest et dans le Midi, continuaient d'ensanglanter le pays, étaient éga- Les partis aux prises.

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

lement aux prises au milieu du Corps législatif. Job Aymé, connu comme un des organisateurs des compagnies de Jésus, Gilbert-Desmolières, Pastoret, dont on ne pouvait oublier le dévouement au parti feuillant, Siméon (des Bouches-du-Rhône), Couchery (du Doubs) et quelques autres, formaient, au conseil des Cinq-Cents, un formidable noyau royaliste, que renforçaient, aux Anciens, l'ancien feuillant Mathieu-Dumas, l'économiste Dupont (de Nemours), Portalis, le Girondin Lanjuinais et l'ex-intendant de Saint-Domingue Barbé-Marbois. Un jour Tallien accusa ce dernier, sans preuves, il est vrai, d'avoir rédigé le traité de Pilnitz. Ces députés essayèrent leurs forces en réclamant l'abrogation du décret en vertu duquel quatre membres de la Convention réélus au Corps législatif, Saladin, Rovère, Aubry et Lomont, avaient été arrêtés comme ayant participé au mouvement insurrectionnel de Vendémiaire. Sur ce point, ils obtinrent gain de cause, malgré l'ardente opposition de Tallien. Ils furent moins heureux en demandant le rapport du décret du 3 brumaire (22 octobre), par lequel les parents et alliés des émigrés avaient été exclus à perpétuité des fonctions publiques. Le 19 brumaire (10 novembre), le lendemain du jour où avait été rejetée cette proposition, Siméon porta à la tribune une accusation violente contre Fréron, le terroriste thermidorien qui avait été envoyé dans le Midi pour mettre fin aux violences de la Terreur blanche. Nous aurons plus tard à dire un mot de la réponse de Fréron. Provisoirement, le Directoire, au sein duquel il avait naturellement pour défenseur son ancien complice Barras, approuva tous ses actes.

Procès Lemaître.

Les patriotes, on le comprend, se tenaient sur leurs gardes, aussi bien ceux qui avaient pactisé avec les hommes de Thermidor que ceux qui, demeurés fidèles à la mémoire des vaincus de cette époque, repoussaient toute espèce de compromis avec leurs proscripteurs. Les débats du procès de Lemaître, conspirateur royaliste arrêté à la suite des journées de Vendémiaire et qu'une commission militaire venait de condam-

ner à mort, avaient éveillé l'attention publique sur les manœuvres des incorrigibles agents de la monarchie. Le peuple, découragé, fatigué, mis hors de cause après les journées de Prairial, laissait faire, comme s'il était désormais étranger à toutes les choses du pays. Les républicains les plus énergiques, décimés à tout propos depuis Thermidor, étaient eux-mêmes intimidés. Cependant l'audace de plus en plus vive des contre-révolutionnaires les ranima, les sortit de leur torpeur. Les journaux démocratiques prirent un ton plus accentué, parlèrent un langage que depuis bien longtemps on n'avait pas entendu. Le *Journal des hommes libres*, l'*Éclaireur du peuple*, l'*Orateur plébéien*, et surtout le *Tribun du peuple*, répondirent vertement aux feuilles royalistes dont la capitale était inondée.

BRUMAIRE an IV (*Octobre-Novembre* 1795).

Le rédacteur du *Tribun du peuple* s'appelait Babeuf. En dépit du décret portant prohibition des noms empruntés à l'antiquité, et que certains révolutionnaires avaient pris l'habitude de substituer à leurs noms patronymiques, il s'était fièrement surnommé Gracchus. Après avoir un instant épousé la cause des hommes de Thermidor, il n'avait pas tardé à se séparer d'eux, dès qu'il avait pu juger leur œuvre dissolvante, et de sa plume il les avait marqués du mépris dont étaient dignes ces tristes héros. Il eut le courage, bien rare alors, de glorifier leurs victimes. Pour la première fois, on vit une feuille publique remettre hautement en honneur les Robespierre, les Couthon, les Saint-Just, les Romme, les Soubrany, les Goujon; tresser des couronnes à ces martyrs de la démocratie, et jeter à leurs assassins l'anathème et la malédiction. Quelques patriotes, pensant que peut-être le gouvernement ne serait pas fâché qu'une force démocratique surgît en dehors de lui pour résister aux mouvements royalistes dont les progrès n'étaient pas sans l'inquiéter, eurent même l'idée de rouvrir une Société populaire dans les bâtiments de l'ancien couvent de Sainte-Geneviève. Cette société s'appela le club du Panthéon, du nom de ce monument, à côté duquel était situé le local où elle siégeait. Les réunions étaient pu-

Gracchus Babeuf.

Le club du Panthéon.

Frimaire an IV (*Novembre-Décembre* 1795).

bliques et nombreuses, et l'on y entendait discuter tour à tour les républicains mécontents et les patriotes ralliés au Directoire. Mais en même temps se fondèrent d'autres sociétés dont les séances n'étaient ouvertes qu'à un petit nombre d'élus, où dominait complètement l'esprit de Babeuf, et sur lesquelles le gouvernement ouvrit bientôt les yeux.

Activité des directeurs.

Les directeurs cependant se multipliaient, déployaient une prodigieuse activité pour répondre aux exigences du moment. Chaque jour, par de nouveaux messages, ils appelaient l'attention du Corps législatif sur les questions pendantes et ils l'invitaient à les résoudre promptement. Tantôt c'était au sujet des désertions fréquentes qui appauvrissaient nos armées, tantôt sur la nécessité de régénérer nos finances. Il y avait là, en effet, un double péril auquel il était urgent de porter remède. Des peines sévères furent édictées contre la désertion : la mort, si elle avait lieu devant l'ennemi ; la détention et les fers, si c'était à l'intérieur. Quant aux réformes financières, le conseil des Cinq-Cents s'était constitué en comité secret pour y aviser ; seulement ses délibérations traînant en longueur, le Directoire finit par pousser un immense cri d'alarme. Le numéraire était abondant, comme les denrées. Mais de même que celles-ci se trouvaient accaparées par des spéculateurs avides, de même l'argent ne circulait pas; il se cachait ou était exporté : on était à la veille d'une banqueroute.

Mesures financières.

Les conseils, saisis d'un mémoire sur les moyens de restaurer promptement nos finances, se décidèrent à prendre un parti. Quarante-cinq milliards d'assignats avaient été émis jusqu'ici. Les directeurs proposèrent de briser la planche aux assignats, et d'éteindre ce qu'il restait en circulation à l'aide de mandats territoriaux hypothéqués sur les biens nationaux et représentant une valeur fixe, comme le numéraire. Ils réclamèrent de plus l'autorisation de contracter un emprunt forcé de six cents millions, en argent ou en assignats au cours du moment, à prélever sur les classes riches ou aisées. Ce

plan devait permettre au gouvernement de retirer de la circulation plus de vingt milliards d'assignats, de relever le cours des autres et de pourvoir immédiatement aux besoins de l'État. Il fut en partie adopté par les conseils, après des discussions violentes et un premier refus de la part des Anciens, dont l'opposition finit par céder devant l'imminence du danger. Le Corps législatif autorisa en outre la vente aux enchères du mobilier des émigrés et l'aliénation des propriétés nationales, excepté Versailles, Compiègne, Fontainebleau et les domaines d'une contenance supérieure à celle de trois cents arpents. Ces diverses mesures produisirent bientôt des résultats féconds. L'abondance renaquit, l'argent reparut, prit peu à peu la place du papier-monnaie, et la planche où se gravaient ces assignats qui avaient sauvé le pays aux jours des grands périls, ne tarda pas à être brisée.

FRIMAIRE an IV (*Novembre-Décembre* 1795).

Fermeture de la Bourse.

Pour aider à la restauration de nos finances et au rétablissement de notre commerce et de notre industrie, le Directoire jugea indispensable de réprimer l'effroyable agiotage auquel on se livrait à Paris, et qui paralysait entièrement les affaires. En conséquence il ordonna que la Bourse, qui, fermée une première fois pendant la Révolution, avait été rouverte après Thermidor sur un rapport de Boissy-d'Anglas, serait fermée de nouveau jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures sévères afin de la ramener à son véritable objet.

Instructions aux commissaires.

Il ne suffisait pas de détruire l'agiotage, hydre à cent têtes, pour ramener dans le pays l'abondance et la sécurité, il fallait encore rendre impuissants les efforts des royalistes, pacifier la Vendée et mettre fin à la guerre extérieure, qui menaçait de dépeupler l'Europe. Le gouvernement, dans des instructions adressées à tous les commissaires près les administrations départementales, eut grand soin de recommander les mesures les plus propres à atteindre ces résultats. Il leur indiqua les choses sur lesquelles devait porter leur attention la plus sévère : les contributions d'abord, lesquelles, n'étant plus un impôt forcé payé à un maître qui en dis-

Frimaire an IV (*Novembre-Décembre* 1795).

posait à son profit et selon sa fantaisie, mais une sorte de cotisation sociale librement consentie pour assurer la prospérité de l'association, devaient être acquittées avec régularité et avec empressement. Puis il signala les déserteurs, qu'on trouvait au premier rang dans tous les désordres, et qui, à Lyon, à Aix, à Marseille, avaient été les provocateurs et les exécuteurs des assassinats dont la réaction s'était rendue coupable. Les prêtres réfractaires, « ces instruments de meurtre, de royalisme et d'anarchie, » et les émigrés, qui avaient soulevé l'Europe contre leur patrie, fait la Vendée, organisé les massacres dans le Midi, n'étaient pas oubliés dans ces instructions. Il y avait même, à leur égard, certaines phrases où se retrouvait un écho des formidables décrets de la Convention. « Déployez contre ces assassins la toute-puissance nationale ; qu'ils fuient du territoire français, ou, s'ils ont l'audace de fouler encore la terre de la liberté, que cette terre les dévore. » Le Directoire engageait ensuite ses commissaires à surveiller de très près la confection des grandes routes, l'amélioration de l'agriculture, la multiplication des bestiaux, la création des établissements d'utilité publique, la régénération des mœurs, et à donner eux-mêmes l'exemple de toutes les vertus républicaines.

La Terreur blanche dénoncée.

Le souffle patriotique dont les instructions étaient animées fut un encouragement pour les démocrates, accablés depuis plus d'un an sous le poids d'une Terreur autrement impitoyable et sanglante que celle qui jadis avait été dirigée contre les ennemis de la Révolution. Muets jusque-là, ils osèrent enfin dénoncer hautement leurs bourreaux. Le 17 frimaire (8 décembre), l'enceinte du conseil des Cinq-Cents retentit d'une longue plainte des habitants de Marseille, plainte où se trouvaient dépeintes, sous les plus sombres couleurs, les persécutions inouïes dont étaient victimes les patriotes du Midi. On avait bien, dans les derniers temps de la Convention, essayé d'arrêter le mal ; mais les commissaires envoyés pour y remédier, ou du moins quelques-uns d'entre eux, l'avaient aggravé

par leur tolérance coupable à l'égard des égorgeurs, et quelquefois par des encouragements criminels. On n'apprit pas sans frémir que les bandes d'assassins organisées par la réaction continuaient impunément leurs horribles exploits; que plus que jamais le sang humain rougissait les eaux du Rhône et les flots de la Méditerranée; qu'on tuait partout, au coin des rues, dans les prisons, sur les routes, dans les maisons, où les égorgeurs venaient frapper leurs victimes au sein de leurs familles atterrées.

Cadroy, Chambon et Mariette inculpés.

Et sur qui les plaignants faisaient-ils peser la responsabilité de ces horreurs sans nom? Ils désignaient trois anciens conventionnels qui, après avoir jadis siégé sur les bancs de la Plaine, s'étaient donnés corps et âme à la faction girondine: Chambon (du Gard), Cadroy et Mariette, et ils relevaient à leur charge des faits odieux. Ils produisirent notamment un ordre signé par Chambon, après les massacres du fort Saint-Jean, et portant qu'il serait délivré cent dix sabres au nommé Bon, lieutenant d'une des compagnies du Soleil. Les représentants inculpés se défendirent tant bien que mal. Cadroy attribua la dénonciation aux anciens terroristes. Or, sous ce nom, la réaction désignait complaisamment tous les vrais patriotes, tous les républicains sincères. On accusait Cadroy d'avoir dit à des jeunes gens sans armes, afin de les encourager au massacre: « Si vous n'avez ni armes, ni bâtons, déterrez les ossements de vos pères, pour en frapper vos ennemis. » Cette affreuse image n'était pas de lui; elle était d'Isnard, ce maniaque affolé qui jadis avait menacé Paris d'une destruction totale. Isnard, qu'avaient oublié les dénonciateurs, ne nia point ces paroles; il chercha seulement à les expliquer dans un langage non moins hyperbolique. Son but avait été de pousser la jeunesse de Vaucluse contre les terroristes en révolte. Ces révoltés, c'étaient des malheureux patriotes qui essayaient de défendre leurs vies contre les fureurs des assassins. Et pour les modérés de l'époque, c'était chose toute naturelle que de les poursuivre et de les tuer, sans autre forme de procès. Ben-

FRIMAIRE an IV *Novembre-Décembre* 1795.

tabolle appuya énergiquement la plainte des républicains du Midi ; il prouva, chose assez significative, que les représentants inculpés avaient précisément pour défenseurs les journaux les plus violents dans le sens de la réaction. Mais la majorité du conseil était composée de membres appartenant à la faction thermidorienne, et, sur la proposition de l'ancien Girondin Rouyer, on déclara qu'il n'y avait pas lieu de délibérer.

Le Réveil du peuple et la *Marseillaise*.

Cette décision donnait la mesure exacte de la force du parti réactionnaire au Corps législatif. Au dehors, elle fut diversement accueillie. Saluée par les acclamations des feuilles royalistes, elle rencontra d'amers censeurs dans les journaux républicains. Les muscadins, enchantés, entonnèrent au théâtre le *Réveil du peuple*, ce chant liberticide aux accents duquel les égorgeurs du Midi se ruaient aux massacres. Le Directoire s'émut de cet état de choses. Il défendit de chanter dans les théâtres le *Réveil du peuple*, et pour stimuler le patriotisme endormi des masses, il prescrivit aux directeurs d'y faire, tous les soirs, chanter la *Marseillaise*, dont les notes sonores et sévères avaient, aux jours périlleux de la Révolution, soulevé tant d'enthousiasme, et fait battre si fort les cœurs dans les poitrines.

Manœuvres contre Babeuf

Seulement la politique du Directoire procédait un peu à coups de bascule. Nous allons le voir frapper à la fois les royalistes et les républicains avancés. Un des organes les plus accrédités de l'opposition démocratique était, comme nous avons dit, le *Tribun du peuple*, journal de Babeuf. L'éloge de Robespierre revenait journellement dans cette feuille, et l'on ne manquait pas d'y rappeler au peuple, non sans raison d'ailleurs, qu'il avait été indignement trompé au 9 Thermidor. Une des tactiques familières aux gouvernements est de chercher à déconsidérer ceux dont l'hostilité les gêne. Ainsi en usa le Directoire à l'égard de Gracchus Babeuf. En 1793, celui-ci, étant administrateur du district de Montdidier, où il était né, avait été condamné par le tribunal criminel de la Somme à vingt

ans de fers pour un prétendu faux commis par lui dans l'exercice de ses fonctions. C'était une infamie due aux ennemis de la Révolution, fort nombreux malheureusement dans le département. Rendu par contumace, ce jugement atroce avait été cassé par décret de la Convention pour vice de forme et pour défaut d'équité. C'était Merlin (de Douai), qui, comme membre du comité de législation, avait sollicité et obtenu ce décret. Ce fut lui vraisemblablement qui, ministre de la justice, eut l'idée assez peu honnête de jeter à la tête de Babeuf un jugement dont lui-même avait jadis provoqué l'annulation. Le 20 frimaire (11 décembre) parut un arrêté par lequel le Directoire, rappelant cette affaire, comme si ce n'était pas une chose entièrement vidée, chargeait le ministre de la justice d'aviser aux moyens de l'évoquer devant un jury d'accusation. Babeuf n'eut pas de peine à démontrer tout ce qu'il y avait d'odieux et d'illégal dans cette manœuvre ; mais le coup était porté, et plus d'un écrivain n'a pas craint de présenter Babeuf comme coupable d'un faux dont cependant la Convention l'avait solennellement innocenté.

Tentative de réforme maritime.

En dehors des erreurs et des fautes où l'entraînait forcément son système de bascule, le Directoire méritait des éloges pour ses efforts à réparer le mal dans toutes les parties de l'administration. Il n'eut garde d'oublier la marine, qu'il avait trouvée dans un état déplorable. Nos flottes avariées, en proie à la désertion et à l'insubordination, dénuées de ressources, battues par l'ennemi, étaient bloquées dans nos ports. La Convention, au moment de clore sa session, avait bien décrété des mesures réparatrices ; mais dans le trouble inséparable de l'enfantement d'un gouvernement nouveau, ces mesures étaient restées sans exécution. Il fallait donc, de toute nécessité, retirer notre marine du chaos où elle était plongée. Le Directoire saisit le conseil des Cinq-Cents de la question, et lui soumit diverses réformes. Il proposa notamment de diviser l'administration de la marine en deux grandes directions, l'une purement civile et l'autre militaire. C'était en revenir au

FRIMAIRE an IV *Novembre-Décembre* 1795.

plan de Colbert, qui avait porté si haut notre prospérité maritime, plan qu'à notre grand dommage on avait abandonné sous Louis XV. Mais les conseils opposaient au gouvernement des chicanes journalières. Ils ne virent dans sa proposition qu'un moyen d'étendre les bornes de son pouvoir, et le mois suivant, ils la repoussèrent par l'ordre du jour, ajournant ainsi des réformes dont l'urgence était démontrée.

Échange de la fille de Louis XVI.

Ce mois de frimaire vit cesser la détention de la jeune princesse qui végétait au Temple depuis plus de trois ans. La République échangea la fille de Louis XVI contre les représentants Quinette, Bancal, Lamarque, Camus et l'ancien ministre Beurnonville, livrés à l'Autriche par Dumouriez, le représentant Drouet, fait prisonnier par l'armée du Nord, et les agents diplomatiques Maret et Sémonville, enlevés au mois d'aût 1793 par les Autrichiens, au mépris du droit de gens. Au moment où la princesse allait partir, le comte Carletti, ministre de Toscane à Paris, demanda la permission d'aller lui présenter ses hommages. Le Directoire voyant dans cette démarche une intention blessante pour la République, exigea le remplacement du comte, et la cour de Florence s'empressa de désavouer et de rappeler son agent. La fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette quitta Paris le 28 frimaire (19 décembre), accompagnée de sa sous-gouvernante, madame de Soucy, et de son valet de chambre, M. de Hue. A part les douleurs de la captivité et la séparation cruelle de sa famille, dont elle ignorait encore la perte, elle avait toujours été bien traitée, quoi qu'en aient dit les relations royalistes, intéressées à noircir la Révolution. Les soins que comportait sa position l'accompagnèrent pendant sa route. Arrivée à Bâle, elle fut officiellement remise au représentant de l'Autriche, et à l'instant même les prisonniers français recouvrèrent leur liberté, après une détention pendant laquelle on avait violé à leur égard toutes les lois de l'humanité.

Épuration au Corps législatif.

Vers cette époque se passaient, au conseil des Cinq-Cents, des scènes qui rappelaient certaines séances de la Convention.

Nivôse an IV (*Décembre* 1795-*Janvier* 1796).

Le bruit courait que la commission chargée de la vérification des pouvoirs devait proposer l'élimination de plusieurs députés. Le 29 frimaire (20 décembre), Dumolard, bien connu pour ses opinions réactionnaires, somma cette commission de nommer ceux qu'elle se proposait d'attaquer. Les paroles provocatrices de l'orateur mirent aux prises les partis extrêmes de l'Assemblée. Ils se jetèrent mutuellement à la face les épithètes de *royalistes* et de *maratistes*. Dumolard ayant prétendu reconnaître dans les bruits sourds mis en circulation, dans les excitations des journaux *incendiaires*, les symptômes qui avaient présagé le 31 mai «... Dites le 13 vendémiaire! » s'écria le montagnard Delbrel. Avec une extrême vivacité, Genissieu répondit à l'ancien défenseur de Lafayette, et il invita Goupilleau (de Montaigu) à dénoncer un représentant que la voix publique accusait d'avoir été l'un des organisateurs des compagnies de Jésus. Le lendemain Goupilleau monta à la tribune. Il arrivait du Midi, où sa présence avait rendu un peu de courage aux patriotes persécutés; il pouvait donc parler en toute connaissance de cause. Il nomma Job Aymé, l'accusa d'avoir perverti le département de la Drôme, d'avoir été l'ami de Lestang, surnommé le Charette du Midi, et d'avoir prêché l'extermination des républicains. Job Aymé opposa de vaines dénégations à ses accusateurs. Tallien, rentré depuis peu, de plus ou moins bonne foi, dans le camp des patriotes, réclama contre lui l'application de la loi du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques les provocateurs de troubles, les émigrés et parents d'émigrés et les signataires de toutes résolutions contraires aux lois. Les débats sur cette question, débats très animés dans les deux conseils, durèrent un certain nombre de séances. Louvet, Chénier, Treilhard, parlèrent dans le sens de Tallien, et malgré l'opposition de Durand-Maillane et de quelques autres, l'exclusion de Job Aymé fut enfin prononcée le 18 nivôse (8 janvier 1796). D'autres exclusions suivirent, Polissart (de Saône-et-Loire), Palhier (des Basses-Alpes), Mersan (du Loiret), Lecerf (de

Nivôse an IV (*Décembre* 1795-*Janvier* 1796).

l'Eure), Fontenay (d'Indre-et-Loire), Ferrand-Vaillant (de Loir-et-Cher), Gau (de l'Yonne) et Doumerc (du Lot) furent successivement exclus du Corps législatif, comme tombant sous l'application de la loi du 3 brumaire. C'était une sorte de satisfaction donnée à l'opinion démocratique. Mais combien, dans les conseils, il y avait encore de royalistes connus ou déguisés, prêts à battre constamment en brèche l'édifice de la Révolution!

Le ministère de la police.

La tendance bien marquée de la majorité du Corps législatif, ainsi que celle du gouvernement, était de poursuivre et de réprimer tous ceux qui attaquaient le 9 Thermidor et ceux qui soutenaient les opinions vaincues au 13 vendémiaire, c'est-à-dire les républicains démocrates et les royalistes. Pour surveiller de plus près ces deux sortes d'ennemis, le Directoire eut l'idée de concentrer dans les mains d'un nouveau ministre toutes les attributions de police dont se trouvait investie jusque-là une simple direction du ministère de l'intérieur. C'était, prétendait-il, le seul moyen d'éventer et de déjouer les complots, de contenir les séditieux, d'éclairer les intrigues et de maintenir le calme au milieu des orages soulevés par les passions particulières. Tel fut l'objet d'un message adressé le 5 nivôse (26 décembre) au conseil des Cinq-Cents. Vivement soutenue aux Cinq-Cents par Delaunay jeune (d'Angers), cette proposition y fut adoptée le 10 (31 décembre) et approuvée le surlendemain par les Anciens. Ce fut le législateur attitré de la Terreur, Merlin (de Douai), qui le premier occupa ce poste délicat de ministre de la police. Il avait été vraisemblablement l'inspirateur du projet, et, pour en assurer l'exécution, il n'hésita pas à résigner les hautes et honorables fonctions de chef de la justice, dans lesquelles le remplaça le député Génissieu. Ainsi fut créée une institution que nous avons vue reparaître aux jours sombres où la liberté a été violée, et qui n'a pas peu contribué à faire de notre pays, pendant longues années, le véritable domaine de la police.

C'était là, on ne pouvait se le dissimuler, une arme à deux tranchants, destinée à frapper à la fois les deux partis extrêmes. Toutefois elle paraissait plutôt avoir été forgée à l'intention des royalistes, dont l'audace allait toujours croissant. Dans leurs clubs et dans leurs journaux, ils ne se privaient guère d'annoncer le prochain retour de la royauté ; ils arboraient la cocarde blanche, et proféraient hautement des menaces de mort contre les républicains et les acquéreurs de biens nationaux. On résolut de leur donner un avertissement.

Anniversaire du 21 janvier.

L'anniversaire du 21 janvier approchait. C'était une occasion de protester solennellement contre une restauration monarchique ; on ne la laissa pas échapper. Le 22 nivôse (12 janvier 1796), Camus venait de disposer merveilleusement les esprits à une manifestation républicaine, en racontant, d'une voix émue, les durs traitements infligés à ses compagnons de captivité et à lui par le despotisme royal, quand un député du Nord, nommé Duhot, monta à la tribune. Ce député avait tout récemment réclamé avec insistance l'exécution sévère des lois rendues contre les émigrés : aujourd'hui il venait, au nom d'une commission spéciale, demander au conseil des Cinq-Cents de décider que le 1er pluviôse prochain, jour correspondant au 21 janvier, l'anniversaire de « la juste punition » du dernier roi des Français serait célébré dans toutes les communes de la République et par les armées de terre et de mer. C'était, à son avis, une mesure indispensable pour réveiller l'apathie de certains citoyens, soutenir l'énergie de beaucoup d'autres, et détruire encore une fois les chimériques espérances « des vils partisans » de la royauté. Cette première partie de sa proposition ne souleva aucune réclamation. Mais ce n'était pas tout. Duhot engagea ses collègues à obliger les membres de chaque conseil à prêter individuellement, ce jour-là, le serment de haine à la royauté. Thibaudeau et Defermont protestèrent. Et de fait ils avaient raison. Que signifient les serments poli-

Nivôse an IV (*Décembre* 1795-*Janvier* 1796).

tiques? On les prête avec autant de facilité qu'on les viole. L'honnête homme n'en a pas besoin pour rester dans sa ligne. Quant aux gens sans conscience, tous les serments du monde ne sauraient les empêcher de trahir leurs devoirs au profit de leurs intérêts. La résolution n'en fut pas moins adoptée tout entière, à l'unanimité, et approuvée le lendemain par le conseil des Anciens.

Le 1er pluviôse (21 janvier 1796), les membres du Directoire, précédés de leurs huissiers et des messagers d'État, accompagnés des sept ministres, des fonctionnaires publics de toutes classes, des officiers généraux de l'état-major de l'armée, et escortés de leur garde, se rendirent au Champ de Mars, où avait été dressé un autel de la Patrie. Du Luxembourg à l'École militaire ils furent suivis d'une foule considérable de citoyens qui chantaient des airs patriotiques. La cérémonie s'ouvrit par l'air de la *Marseillaise*, puis Reubell, comme président du Directoire, flétrit avec indignation les manœuvres liberticides des partisans de la royauté, et s'efforça de démontrer l'immense avantage de la république sur la monarchie pour assurer le bonheur des hommes. Quand il eut terminé, cent mille bouches répétèrent après lui le serment de haine à la royauté.

La même cérémonie avait lieu en même temps au conseil des Anciens et au conseil des Cinq-Cents. Dans l'un et l'autre conseil des artistes du Conservatoire de musique exécutèrent des airs nationaux. Aux Cinq-Cents, un chœur dirigé par Chérubini entonna la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Après quoi Treilhard, qui présidait, prit la parole. C'était à pareil jour et à pareille heure, dit-il, que « le tyran avait subi la peine due à ses forfaits; » c'était sa condamnation solennelle qu'on prononçait de nouveau aujourd'hui. Aux Anciens, fut chantée une cantate à grand chœur, imitée du serment d'*Athalie*, et composée par Chénier. Ensuite on entendit le président Vernier, un de ceux qui avaient protesté contre le 31 mai, et qu'avait sauvé Robespierre, affirmer, en termes

un peu mous, son dévouement à la République démocratique. La formalité du serment s'accomplit, aux Anciens et aux Cinq-Cents, avec une touchante unanimité. Tous jurèrent, tous, aussi bien ceux dont le cœur battait sincèrement pour la cause de la Révolution, que ceux qui d'avance se promettaient de la trahir, et qui étaient tout disposés à assassiner, à la première occasion, la liberté et la République.

N'importe! tout dissentiment parut s'être évanoui ce jour-là dans le monde officiel de l'époque. D'un bout à l'autre du pays, fonctionnaires publics et citoyens semblaient animés des mêmes aspirations patriotiques. Les clameurs ennemies, les notes dissidentes, disparurent dans le concert universel. Aux armées et dans les communes, un enthousiasme sincère signala la célébration de cet anniversaire : ce fut à l'intérieur comme une consécration nouvelle de la République, dont le rayonnement était si grand déjà au dehors. Aussi l'histoire ne doit-elle pas omettre de mentionner ces jours de grandeurs, ces heures d'illusions et d'espérance, ces scènes vraiment imposantes, où nos pères crurent au triomphe définitif du droit, de la liberté et de la justice.

CHAPITRE DEUXIÈME

Affaires militaires. — Succès de l'armée d'Italie. — L'insurrection vendéenne. — Question des émigrés. — Création de douze municipalités à Paris. — Actes divers du Directoire. — Fermeture des clubs. — Le synode de Seine-et-Oise. — Mesures contre les étrangers. — Les conventionnels suppléants. — La liberté de la presse attaquée. — Responsabilité des imprimeurs. — Pacification de la Vendée. — Mort de Stofflet. — Prise et mort de Charette. — Première séance publique de l'Institut. — Discussions orageuses sur le Midi. — Le Mémoire de Fréron. — Pension aux veuves des Girondins. — Loi terrible contre les anarchistes. — Conspiration dite de Babeuf. — Les Égaux. — Le traître Grisel. — Démarche de Barras. — Lettre de Babeuf au Directoire. — Rigueur des conseils. — Drouet mis en accusation. — Une brochure de Benjamin Constant. — Campagne d'Allemagne. — Le général Moreau. — Passage du Rhin. — Succès de Jourdan. — Bonaparte s'annonce. — Campagne d'Italie. — Batailles de Montenotte et de Millesimo. — Bataille de Lodi. — Bonaparte à Milan. — Siège de Mantoue. — Batailles de Castiglione et de Lonado. — La fête des Victoires. — Opérations diplomatiques. — Anniversaires du 9 thermidor et du 10 août. — Force de la réaction. — Affaire du camp de Grenelle.

Affaires militaires.

Il nous faut dire à présent où en étaient les affaires militaires de la République, trois mois après l'installation du Directoire. Nous avons signalé le mouvement de recul auquel avaient été contraintes nos armées dans les derniers jours de la Convention. Les troupes de Pichegru, battues à Monbach, avaient été secourues à temps par le jeune général Marceau, qui, à la tête d'une division de quinze mille hommes tirée de l'armée de Sambre-et-Meuse, était parvenu à refouler les Autrichiens sur le Kreutznach.

Malheureusement cette diversion n'arrêta pas longtemps les progrès de l'ennemi. A peine Marceau eut-il repris ses

Frimaire an IV (Novembre-Décembre 1795).

anciennes positions dans les gorges de Salm-Valt que Clairfayt, renforcé de troupes fraîches, se jeta sur l'armée de Pichegru, la força de se replier vers Landau et cerna de près Manheim. Cette ville, où nous étions entrés à la suite d'un effroyable bombardement, eut à subir toutes les horreurs d'un bombardement nouveau. La garnison, forte de huit à neuf mille hommes, se défendit avec héroïsme. Elle n'en fut pas moins réduite à se rendre à Wurmser, le 30 frimaire (21 décembre), en laissant la place démantelée aux trois quarts.

Ces échecs, dus principalement à la nonchalance calculée de Pichegru, se trouvèrent en partie compensés par les succès de l'armée de Sambre-et-Meuse. Celle-ci, sous la vive impulsion de Jourdan, avait vigoureusement repris l'offensive. Bernadotte, à la tête d'une de nos divisions, enleva aux Autrichiens le poste important de Kreuznach, et Marceau leur fit essuyer une sanglante défaite à Soultzbach. Sur ces entrefaites, l'ennemi proposa tout à coup à Jourdan d'interrompre les hostilités. Jourdan y consentit, à une double condition : il exigea d'abord que les Autrichiens se retirassent derrière la Nahe; ensuite que l'armistice fût commun à ses troupes et à celles de Pichegru. Vainqueur de ce dernier général, Clairfayt eût pu se montrer moins accommodant; il accéda à l'arrangement exigé, et les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin se disposèrent à prendre dans leurs quartiers d'hiver un repos dont elles avaient grand besoin.

Succès de l'armée d'Italie.

La fortune nous avait été moins défavorable aux Alpes et en Italie. Là commandait Schérer, ayant sous ses ordres des généraux déjà célèbres, Augereau, Sérurier et Masséna. Il avait amené avec lui une partie de l'armée des Pyrénées orientales, devenue disponible par suite de la paix récente conclue avec l'Espagne. Il ne s'en était pas moins trouvé en présence d'un ennemi de beaucoup supérieur en nombre. Les Austro-Sardes comptaient une soixantaine de mille hommes, et ils occupaient, à Campo di Petri et à Loano, des positions formidables. Schérer résolut de frapper tout de suite un grand

coup. Le 2 frimaire (23 novembre), dès six heures du matin, avant le jour, nos troupes attaquèrent avec furie l'ennemi commandé par le général Devins. L'action dura jusqu'à cinq heures du soir. Elle fut terrible ; de part et d'autre on se battit en lions. Les républicains, pleins d'enthousiasme, enlevèrent des redoutes à triple étage dans le temps tout juste nécessaire pour y parvenir au pas de course. A la fin du jour, les Austro-Sardes étaient en déroute complète, poursuivis, l'épée dans les reins, par Schérer et Augereau, et coupés par Masséna, qui occupait les hauteurs de Saint-Pantéléon, en avant de Final. Ils avaient laissé trois mille des leurs sur le champ de bataille, abandonné près de cinq mille prisonniers, et perdu tous leurs canons. Leurs débris, en fuite vers Savone, ne se rallièrent que sous les murs d'Alexandrie. Schérer ne laissa pas reposer ses soldats victorieux. Peu de jours après, Sérurier, ayant avec lui les généraux Joubert et Ménard, s'emparait de Garezzio, enlevait tous les magasins de l'ennemi à Murseio et à Priolo, et contraignait le général piémontais Colli à quitter son camp retranché de Ceva, pour se réunir précipitamment au gros de l'armée autrichienne.

FRIMAIRE an IV (*Novembre-Décembre* 1795).

Cette victoire de Loano commença de jeter un prodigieux éclat sur l'armée d'Italie. Immense en fut l'effet moral en France et à l'étranger. Fortement établis sur le territoire de Gênes, nous dominions dès lors du regard les riantes campagnes de cette riche Italie, que l'imprudente coalition de l'Europe allait, pour si longtemps, livrer en proie à tous les maux, à toutes les horreurs de la guerre.

L'insurrection vendéenne.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur la Vendée, nous y verrons s'éteindre peu à peu le terrible incendie allumé par l'horreur de la réquisition d'abord, par la superstition religieuse ensuite, et par le royalisme. Les mesures formidables adoptées par le général Turreau, que la réaction persécutait en ce moment même à cause de ses sévérités, avaient singulièrement intimidé les rebelles, mais non pas anéanti l'insurrection. Infidèles à la foi jurée, Stofflet et Charette avaient

Pluviôse an IV (Janvier-Février 1796).

repris les armes. La dure leçon de Quiberon n'avait point lassé leurs espérances. Pour réduire les insurgés, le jeune commandant de l'armée de l'Ouest, Hoche, employa à la fois les moyens de violence et de persuasion. Il fit saisir les bestiaux et les grains dans les villages, en promettant aux habitants de les leur rendre dès qu'ils auraient déposé les armes, et en même temps il adressa aux rebelles une proclamation par laquelle il s'engageait à leur accorder aide et protection s'ils cessaient cette guerre impie, dont ils étaient les principales victimes, et que des chefs ambitieux avaient seuls intérêt à continuer. Cela ne l'empêchait pas de poursuivre sans relâche les bandes armées dont le pays était infesté. Au commencement de frimaire (fin novembre), il était maître de toutes les positions où, depuis un an, Charette défiait les soldats de la République. Chassés d'asile en asile, Sapinaud et lui, avec les recrues étrangères qui formaient la plus grande partie de leur petite armée, se trouvaient réduits à se réfugier dans les bois. On pouvait prévoir dès lors l'heure prochaine où l'insurrection vendéenne serait complètement anéantie.

Les affaires de la monarchie, fort compromises en Vendée, ne se rétablissaient guère à Paris, malgré l'audace de ses partisans et les alliances qu'elle comptait dans les deux conseils, dont un certain nombre de membres, les Dupont (de Nemours), les Boissy d'Anglas, les Durand-Maillane, les Olivier Gérente et cinquante autres, tout en protestant hypocritement de leur dévouement à la République, souhaitaient ardemment le retour de la royauté. Le mois de pluviôse de l'an IV ne s'ouvrit pas sous des auspices favorables pour eux, car la célébration de l'anniversaire du 21 janvier était évidemment une menace indirecte à leur égard. En appelant Camus à la présidence et en nommant pour secrétaires Lamarque, Bancal, Quinette et Drouet, qui longtemps avaient été enfermés dans les cachots du despotisme, la majorité du conseil des Cinq-Cents sembla vouloir affirmer sa haine de la monarchie. Elle

Question des émigrés.

Pluviôse an IV (*Janvier-Février* 1796).

témoigna encore de son ardeur révolutionnaire dans les longues discussions auxquelles donnèrent lieu la question relative aux biens des pères et mères des émigrés, et celle de la radiation des listes de ces mêmes émigrés. Sur le premier point, elle maintint des dispositions extrêmement rigoureuses; sur le second, elle chargea le Directoire exécutif de prononcer de son propre mouvement sur les radiations demandées. C'était armer le gouvernement d'un pouvoir exorbitant.

Création de douze municipalités à Paris.

Le Directoire vit, du reste, en plus d'une circonstance, son autorité s'accroître de prérogatives qu'il ne tenait pas de la constitution. C'est ainsi que, le 4 pluviôse (24 janvier), il fut autorisé à choisir lui-même les membres des administrations municipales de Paris, de Lyon, de Bordeaux et de Marseille, dont la nomination se trouva arbitrairement enlevée aux électeurs. Funeste exemple qui depuis a été trop souvent suivi. Il était donc assez fort pour imposer silence aux royalistes, aux habitués du club de Clichy, fondé par les plus violents réacteurs. Nul doute qu'il n'y fût arrivé par la force des choses, sans coup d'État et sans violer la constitution, s'il avait voulu s'appuyer sur les vrais républicains, s'en servir seulement comme d'un contre-poids. Sa méfiance à leur égard devint certainement une des principales causes de sa faiblesse. Ce fut pour les empêcher de ressaisir le pouvoir communal qu'on imagina de diviser l'administration de la ville de Paris en douze arrondissements municipaux, dont les administrateurs ne furent guère que de simples officiers d'état civil. La grande Commune du 10 août et du 31 mai, celle qui avait proclamé la patrie en danger, qui avait poussé aux frontières et en Vendée l'ardente et courageuse jeunesse parisienne, celle dont l'incomparable énergie avait rayonné sur la France tout entière, celle enfin qui avait été l'âme même de la Révolution, s'était trouvée brisée, assassinée, décapitée en Thermidor. Depuis lors elle n'avait pas été remplacée; l'administration de la ville avait été confiée à une simple commission nommée par la Convention nationale. Aussi les royalistes,

Pluviôse an IV (*Janvier-Février* 1796).

les modérés ou du moins ceux qu'on appelait assez gratuitement de ce nom, applaudirent-ils à la création de ces douze municipalités, parce qu'ils y virent un obstacle au rétablissement de la redoutable Commune.

Actes divers du Directoire.

Le Directoire, dont Letourneur venait d'être nommé président à la place de Reubell (le président était élu pour trois mois), prenait souvent des mesures qui mécontentaient les uns et les autres ; mais, dans ces premiers temps de son existence, il était mû surtout par la pensée du bien public, et sacrifiait assez volontiers sa popularité au désir d'être utile. Une des causes de notre infériorité actuelle devant l'ennemi était la disette de chevaux. Plus d'une fois cela nous empêcha de tirer parti d'un succès chèrement acheté. Nos cavaliers étaient demontés, et, faute de moyens de transport, nos troupes se trouvaient souvent privées d'artillerie et de vivres. Le mal était pressant. Pour y remédier, le Directoire demanda au Corps législatif et en obtint l'autorisation de lever dans toute l'étendue de la République le trentième cheval de labour par canton, et de mettre en réquisition tous les chevaux de luxe, moyennant indemnité, bien entendu. Il eut beau employer dans l'exécution de cette mesure le mode le moins coûteux possible, les riches n'en poussèrent pas moins les hauts cris. « Pourquoi, disaient-ils, ne pas acheter des chevaux à l'étranger? » Pourquoi? c'est qu'il eût fallu exporter le numéraire, déjà si rare en circulation, et le remède eût été pire que le mal.

Les riches, il faut bien le dire, ne mettaient pas beaucoup d'empressement à tirer la République des embarras au milieu desquels elle se débattait. On dut avoir recours à des moyens de rigueur pour obtenir, d'un grand nombre d'entre eux, le payement de l'emprunt forcé et des contributions arriérées. Cette difficulté de la rentrée des impôts, les dilapidations de certains fonctionnaires, dénoncées par Bentabole dans la séance du 18 pluviôse (7 février), les spéculations effrénées des agioteurs, les brigandages exercés sur les routes, dans les

communes et dans les maisons particulières, continuaient de mettre un trouble extrême dans nos finances. La nécessité des économies était urgente. Depuis longtemps des rations de pain et de viande étaient distribuées presque gratuitement aux habitants de Paris. Aussi de toutes les parties de la République venait-on résider dans une commune où l'on pouvait vivre à si bon marché. La population de la capitale dépassait de cent cinquante mille âmes au moins le nombre habituel des habitants, et sa subsistance coûtait à l'État des sommes incalculables. Il y avait là un abus auquel le Directoire eut le courage de mettre fin. Par un arrêté en date du 22 pluviôse (11 février), il supprima les distributions gratuites de pain et de viande aux classes aisées, et les réserva aux pauvres. Seulement, pour éviter la hausse exagérée du prix des denrées, il réglementa les professions de boulanger et de boucher, et décida que la vente du pain et de la viande se ferait au taux d'une taxe établie le primidi de chaque décade par le bureau central, ou directoire du département. Cette réglementation, véritable atteinte à la liberté commerciale, n'aurait dû être que provisoire ; elle est venue jusqu'à nous, et a été supprimée il y a une vingtaine d'années seulement.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les mesures que prit ou proposa le gouvernement directorial afin d'assurer la prospérité de la République. Mentionnons cependant son projet d'établissement d'une banque fondée par de hauts commerçants sous le contrôle et la protection du gouvernement, et destinée à faciliter le service du trésor public, à relever le crédit particulier, et à soutenir celui des assignats. Bentabole attaqua le projet en disant que ce ne serait pas un bon moyen de relever nos assignats que de mettre en parallèle et en concurrence avec eux le papier de quelques banquiers puissants. Il ne fut pas donné suite pour lors à cette idée, sur laquelle nous reviendrons lorsque nous aurons à raconter la création de la Banque de France.

Mais où le Directoire fut tout à fait mal inspiré, ce fut quand

Ventôse an IV (*Février-Mars* 1796).

il porta la main sur les réunions publiques et même sur certaines réunions privées où l'on traitait de matières politiques et sociales. Là, avaient lieu des discussions peu agréables sans doute au gouvernement, dont on critiquait les actes avec passion, avec sévérité, avec injustice même. On y comparait les constitutions de 1791 et de 1793 à la constitution de l'an III, et la comparaison n'était pas avantageuse pour celle-ci. La royauté, la dictature, la loi agraire, y avaient des partisans et, dans un sens ou dans un autre, certains orateurs y faisaient entendre un langage d'une exagération ridicule. Voilà quels étaient les griefs du gouvernement. Ils étaient peut-être fondés. Mais qui peut dire exactement où commence la licence et où finit la liberté ? Est-ce que l'exposé d'un système social contraire aux idées généralement admises et aux règles établies constitue un délit ou un crime quand il n'est pas suivi d'une attaque par voie de fait contre les lois du pays ? La liberté consiste précisément à tout dire. Il faut condamner Platon, Campanella, Thomas Morus, Fénelon même, qui ont imaginé des sociétés organisées tout autrement que celle au milieu de laquelle nous vivons, ou laisser pleine licence à tous les utopistes, à tous les rêveurs, à tous les réformateurs. Qui sait si l'utopie d'aujourd'hui ne sera pas la réalité de demain ? Mais la constitution de l'an III n'offrait aux réunions publiques qu'une garantie illusoire, et le gouvernement, se fondant sur ce qu'un article de cette constitution interdisait toute espèce d'association et de corporation contraire à l'ordre public, et l'interprétant dans le sens le plus étroit, ordonna la fermeture d'un certain nombre de réunions politiques, et mit les scellés sur leurs papiers. Furent compris dans la même proscription les sociétés royalistes du salon des Princes et du salon des Arts, boulevard des Italiens, de la maison Serilly, rue Vieille-du-Temple, des Échecs, au palais Égalité, le club du Panthéon, la société populaire des Patriotes, rue Traversière, le théâtre de la rue Feydeau et l'église de Saint-André-des-Arts. Cette mesure, annoncée le

Fermeture des clubs.

6 ventôse (28 février) au conseil des Cinq-Cents par message du Directoire, souleva de la part du député Lamarque une énergique protestation. « Prétendrait-on, s'écria-t-il, interdire aux citoyens de se réunir, en dehors de leurs assemblées primaires, pour se communiquer librement leurs pensées? » Une pareille mesure était, selon lui, un retour pur et simple à la monarchie. Ces vives réclamations se perdirent dans les clameurs de l'Assemblée. Sur la proposition de Chénier, le conseil se borna à nommer une commission chargée d'examiner dans quelles limites les associations devraient se renfermer. Cette proposition n'eut d'ailleurs pas de suite.

Ventôse an IV (*Février-Mars* 1796).

Le synode de Seine-et-Oise.

Un acte mieux reçu des patriotes fut celui par lequel le gouvernement ferma l'église Saint-Louis, à Versailles, où se réunissait un soi-disant synode du diocèse de Seine-et-Oise. Les membres de ce prétendu synode avaient, en effet, redigé un manifeste où, dès les premières lignes, on insultait audacieusement à la Révolution, où l'on rappelait aux habitants de la ville de Louis XIV les faveurs dont ils avaient joui sous les rois, où l'on proscrivait des fonctions ecclésiastiques, comme odieux à Dieu et aux hommes, les prêtres engagés dans les liens du mariage, et où l'on provoquait ouvertement à la désobéissance aux lois de la République. Un pareil manifeste prouvait, du reste, à quel excès d'audace était arrivé le parti royaliste et clérical, grâce à la déplorable administration thermidorienne, et combien le Directoire avait raison d'avoir l'œil ouvert sur les menées de la réaction.

Mesure contre les etrangers.

Un grand nombre d'étrangers à allures suspectes, une foule d'individus sans domicile et sans moyens d'existence connus, inondaient alors Paris, se tenant à la piste des événements. Le Directoire les soupçonna fort d'être venus dans des intentions perfides, et il réclama du Corps législatif une loi qui lui permît de les atteindre et de s'en saisir. Delaunay (d'Angers) présenta un projet par lequel tous les étrangers de passage dans la capitale et tous les Français non domiciliés à Paris étaient soumis à des formalités assez vexatoires. Atta-

Ventôse an IV (*Février-Mars* 1796).

qué, comme une réminiscence des lois révolutionnaires, par Cadroy, Pastoret et généralement par tous les partisans avoués de la réaction, ce projet fut très vivement soutenu par Chénier. Ne fallait-il pas, demanda le frère du royaliste auteur des *Iambes*, accorder au gouvernement les moyens de reconnaître et d'arrêter les émigrés rentrés clandestinement par les frontières de l'Est, les prêtres réfractaires, les organisateurs des massacres à Lyon et dans le Midi, tous les hommes enfin qui venaient se cacher à Paris pour se soustraire à la vengeance des lois? La majorité du conseil fut de cet avis, et dans la séance du 22 ventôse (12 mars), elle arma le Directoire d'une loi de police que les beaux esprits de l'époque baptisèrent du nom de nouvelle loi des suspects.

Les conventionnels suppléants.

Les royalistes jetèrent également les hauts cris à propos d'une résolution des Cinq-Cents tendant à pourvoir aux vacances dans les conseils au moyen des anciens conventionnels qui, au dernier scrutin pour la formation de ces conseils, avaient obtenu le plus de voix après les élus. Il y avait, en effet, plusieurs places vacantes au Corps législatif, par suite de l'exclusion de quelques-uns de ses membres et de la nomination de certains autres à des fonctions incompatibles avec le mandat de législateur. Adoptée sur la proposition de Lecointe-Puyraveau, et malgré la vive opposition d'un royaliste déguisé, nommé Félix Faulcon, ancien membre muet de l'Assemblée constituante, cette résolution se trouva rejetée plus tard par le conseil des Anciens. Mais, dans l'intervalle, elle n'en souleva pas moins des colères dont les feuilles de la réaction se firent les échos.

La liberté de la presse attaquée.

La persistance des attaques d'une certaine partie de la presse contre l'ordre de choses établi amena le Directoire à solliciter des conseils une loi restrictive de la liberté d'écrire. Ce fut une nouvelle faute. Proscrire la pensée, qu'elle se traduise par la parole ou par la plume, est un attentat indigne d'un gouvernement républicain, étant bien entendu que la parole ou la plume reste passible des peines de droit commun

si elles commettent un délit caractérisé. Si, dans la période d'enfantement de la République, si, pendant le combat à mort de la Révolution contre ses ennemis, il avait été naturel et légitime, jusqu'à un certain point, de réduire au silence ceux qui s'opposaient à la fondation de la liberté, il n'en était pas de même sous le règne légal d'une constitution qui devait assurer l'exercice paisible de la liberté. Malheureusement la constitution de l'an III, sortie des flancs de la réaction, n'avait pas cette irrésistible force morale contre laquelle se brisent les partis impuissants. Les républicains sincères qui, dans une heure d'égarement et de folie, s'étaient, par leur silence ou par leurs actes, associés au coup d'État de Thermidor, récoltaient les fruits amers de leur aveuglement, et ils devaient entendre retentir sans cesse à leurs oreilles, comme la voix du remords, cette parole d'adieu suprême jetée par Robespierre à tous les échos du pays : « La République ! elle est perdue ! »

Par un coup d'autorité qu'il est impossible de ne pas blâmer, le Directoire se permit de mettre à l'index certains organes entachés de *jacobinisme* ou *aristocratie*. Il eût dû, au moins, attendre le résultat des délibérations auxquelles donna lieu, au Corps législatif, cette question vitale de la liberté de la presse. La licence des écrivains fut, comme toujours, le texte banal sur lequel on épilogua pour bâillonner la liberté. Les discussions à ce sujet occupèrent aux Cinq-Cents toute la fin de ventôse. Il s'y produisit un fait assez étrange. Ce furent les réactionnaires les plus violents, des royalistes connus, les Cadroy, les Darracq, les Doulcet de Pontécoulant, les Pastoret, qui se prononcèrent le plus énergiquement pour la liberté indéfinie de la presse. Les Boissy d'Anglas, au contraire, et tous ceux qui avaient frayé avec les Girondins républicains ou coopéré à la constitution en vigueur, s'associèrent aux Louvet, aux De Bry et aux Dupuis, pour réclamer des mesures restrictives de cette liberté. Cela se comprend. Les premiers avaient tout intérêt à conserver le champ libre. Ne fallait-il

Germinal an IV (*Mars-Avril* 1796).

pas permettre à la *Quotidienne*, à l'*Éclair*, au *Messager*, au *Postillon des armées*, au *Véridique*, de battre chaque jour en brèche, par le mensonge et par la calomnie, la République naissante? Mais patience! que la monarchie soit restaurée, et nous verrons s'éteindre soudain leur passion immodérée pour cette liberté de la presse contre laquelle ils édicteront à leur tour des lois draconiennes. Dans cette passe d'armes engagée entre des réacteurs de nuances diverses, les républicains ardents se tinrent à l'écart, comme s'ils eussent été désintéressés dans la question. La liberté de la presse fut d'ailleurs sauvée cette fois, en principe du moins, par l'ordre du jour pur et simple adopté le 29 ventôse (19 mars).

Responsabilité des imprimeurs.

Toujours préoccupé de l'idée de réprimer ceux qu'il appelait des prédicateurs d'anarchie et de contre-révolution, le Directoire adressa, dans le courant de germinal, un message au Corps législatif pour l'inviter à obliger tout imprimeur à mettre son nom et l'indication de sa demeure au bas des ouvrages publiés par lui. L'ancien régime n'avait point songé à cette précaution. Il est vrai que, grâce aux mailles serrées du réseau où il tenait enfermée la pensée, il n'en avait guère besoin. Le Directoire se dit que l'obligation imposée à l'imprimeur de signer tous les livres sortis de ses presses l'empêcherait de prêter son ministère aux auteurs d'écrits dangereux. On voit d'où nous est venue cette responsabilité de l'imprimeur, qui pèse si lourdement sur la liberté d'écrire. Seulement, d'après la loi votée le 28 germinal (17 avril) par les conseils, l'imprimeur n'était responsable que des ouvrages dont l'auteur demeurerait inconnu. Nous avons fait des progrès depuis. Il est considéré maintenant comme le délinquant principal, et la Révolution de 1848 a passé là-dessus sans détruire cette monstrueuse iniquité!

Pacification de la Vendée.

Le mois de germinal s'était cependant ouvert sous les auspices les plus redoutables pour la République. On avait appris la mort du plus favorable des chefs de l'armée catholique, ce qui présageait la fin prochaine de l'horrible guerre de la

Vendée. Nous avons dit les moyens pleins de sagesse employés par le jeune général placé à la tête de l'armée de l'Ouest pour arriver à la pacification de ce malheureux pays. Hoche faisait marcher de pair les moyens de force et ceux de persuasion. Il sut être à la fois impitoyable et indulgent. Afin d'ôter tout prétexte au fanatisme des paysans, qui, selon ses propres expressions, se faisaient égorger afin d'aller plus vite en paradis, il ordonna le respect le plus absolu des opinions religieuses, et rétablit la religion dans les campagnes vendéennes, à l'heure même où le Corps législatif édictait des peines correctionnelles contre ceux qui se servaient de cloches pour appeler les citoyens à l'exercice d'un culte. Cela ne l'empêchait pas, d'ailleurs, d'agir avec une rigoureuse fermeté à l'égard des rebelles obstinés. Par ses ordres, des colonnes mobiles, habilement dirigées par le général Travot, parcoururent le pays en tous sens, poursuivant sans merci ni trêve les bandes de Charette et de Sapinaud. Ces mesures ne tardèrent pas à être suivies d'un plein succès.

GERMINAL an IV (*Mars-Avril* 1796).

Mort de Stofflet.

Stofflet succomba le premier. Il avait, en reprenant les armes, publié un manifeste royaliste par lequel il appelait à lui tous ses anciens compagnons. Arrêté le 5 ventôse (24 février) dans la ferme de la Sangrenière, près de Jalais, par un bataillon de volontaires parisiens, il avait été conduit immédiatement à Angers, livré, dans la nuit même, à une commission militaire avec cinq des siens, condamné à mort, et fusillé le lendemain à neuf heures du matin.

Prise et mort de Charette.

La mort de Stofflet était déjà un rude coup porté à l'insurrection vendéenne. Pour achever de l'écraser il ne manquait plus à Hoche que de s'emparer de Charette. Cela ne pouvait être long. Les soldats de l'intrépide partisan furent taillés en pièces dans plusieurs rencontres successives. Sur le cadavre de l'un d'eux on trouva sa correspondance avec le comte d'Artois et les principaux émigrés. Quatorze chefs de chouans, réunis en conseil non loin de la forêt de Gavre, furent surpris et tués ou blessés par l'aide de camp Biétry.

GERMINAL an IV (*Mars-Avril* 1796).

A la fin de ventôse, c'est-à-dire vers la mi-mars, les rebelles ou les brigands, comme on les appelait alors, étaient battus et soumis dans les environs d'Ancenis, de Segré, de Château-Gontier, de Domfront et de Vire. Enfin, le 2 germinal (22 mars), après une défense héroïque, Charette rendit son épée au général Travot. Il avait reçu un coup de feu à la tête, qu'enveloppait un fichu blanc noué à la créole, son épaule droite était traversée, et un coup de sabre lui avait enlevé trois doigts de la main gauche. Ce fut en cet état qu'on le conduisit à Nantes où naguère il était entré comme un triomphateur. Il comparut le 9 germinal (29 mars) devant un conseil de guerre. Son attitude y fut digne et ferme. Condamné à être fusillé, il fut mené vers cinq heures, à la place des Agriculteurs, assisté d'un prêtre assermenté du nom de Guibert. D'un signe de tête il commanda le feu et tomba raide mort. Charette n'avait que trente-trois ans. Soldat héroïque d'une mauvaise cause, car ce n'était pas celle de la justice et du droit, nous ne lui marchanderions cependant pas l'éloge si les horribles massacres de Machecoul, auxquels il présida, n'assuraient pas à sa mémoire une réputation d'horreur qui ne le cède en rien à celle de Carrier.

De la mort de Charette date, on peut le dire, la fin de la guerre de la Vendée. Quelques bandes de chouans continuèrent seules d'infester la campagne. Hoche en eut bien vite raison. Par une amnistie habile il parvint à ramener sous les drapeaux de la République une foule de déserteurs qui étaient allés combattre dans les rangs des rebelles. Quelques semaines plus tard, d'Autichamp, Scépeaux et Sapinaud faisaient leur soumission. Le Directoire écrivit au jeune et glorieux général pour le féliciter d'avoir tour à tour conquis et pacifié la Vendée, et en récompense de ses services, il lui donna... une armure et des chevaux. On n'était pas encore au temps où les généraux devaient être gorgés d'honneurs puérils, s'enrichir de la dépouille des vaincus et aux dépens du pays. Il leur suffisait, à cette époque de la république, d'avoir

rempli leur devoir. Et pour Hoche, il ne pouvait y avoir de plus beau titre que celui de PACIFICATEUR de la Vendée, que lui ont décerné ses contemporains, et qu'il a gardé dans l'histoire.

GERMINAL an IV (Mars-Avril 1796).

Tandis qu'enfermée dans un cercle de feu la république résistait héroïquement aux ennemis qui la pressaient de toutes parts, elle s'efforçait, à l'intérieur, de mettre en pratique et de consolider les institutions pacifiques dont elle avait doté le pays. Tantôt c'était la garde nationale qu'elle réorganisait sur un pied uniforme dans toute l'étendue de la France ; tantôt c'était l'instruction publique, dont elle cherchait à enfoncer profondément les racines dans le sol, sentant bien que l'instruction est le corollaire obligé de la liberté et de l'émancipation des peuples. Plusieurs séances du conseil des Cinq-Cents, en germinal, furent consacrées au compte rendu des ouvrages d'enseignement élémentaires mis au concours, et auxquels le jury, chargé de prononcer sur leur valeur, avait accordé des prix. Le 15 de ce mois (4 avril), l'Institut national, une des dernières créations de la Convention, tint sa première séance publique ; ce fut comme le point de départ d'une sorte de renaissance des lettres et des arts. Le Directoire, en grand costume, accompagné des ministres, assistait à cette cérémonie. Son président, Letourneur, prononça le discours d'ouverture. Puis Lacépède — c'était alors le citoyen Lacépède — rendit compte des travaux particuliers de la première classe, où figuraient Fourcroy, Cuvier, Berthollet et Daubanton. On lut des vers d'Andrieux sur le *procès du sénat de Capoue*, lesquels semblaient être un avertissement aux Français. Colin d'Harleville donna lecture d'une pièce de poésie en l'honneur de la formation de l'Institut. Le citoyen Lebreton prononça l'éloge de l'abbé Raynal ; Grégoire lut un mémoire sur les lettres, Cuvier en lut un sur les différentes races d'éléphants, enfin le pindarique Lebrun, auteur d'une ode sur le vaisseau *le Vengeur*, termina ces lectures par une ode sur l'enthousiasme.

Première séance publique de l'Institut.

GERMINAL an IV (*Mars-Avril* 1796).

Discussions orageuses sur le Midi.

C'était clore dignement une cérémonie imposante, car l'enthousiasme était grand et sincère alors dans bien des cœurs, l'espérance rayonnait sur bien des fronts. Toutefois à cet enthousiasme, à cette espérance, il y avait de sombres contrastes. Des discussions orageuses au conseil des Cinq-Cents donnèrent la triste certitude que le Midi était toujours en proie à la Terreur blanche. Les passions girondines soulevaient l'Assemblée, comme jadis elles avaient troublé la Convention. Un jour, le 23 germinal (12 avril), il y eut une véritable mêlée. Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Julien-Souhait, Talot en vinrent littéralement aux voies de fait ; Isnard sauta à la gorge de Lesage-Senault, auquel pourtant il devait quelque reconnaissance pour sa coopération au 9 thermidor. Isnard se vantait de vouloir pacifier le Midi où il avait contribué à allumer l'incendie qu'on avait tant de peine à éteindre. Cadroy excipait de sa modération. Or, dans des lettres que nous avons sous les yeux, ils s'écriaient l'un et l'autre : « Aux armes ! que tous les terroristes soient exterminés. » — « Les brigands ne triompheront plus, disait Cadroy. — Les brigands, c'étaient ses adversaires politiques. — Il faut que la Convention les détruise tous, et nous ne poserons les armes qu'après les avoir exterminés dans le Midi. » Et Olivier Gérente, encore un des soixante-treize sauvés par Robespierre : « Levez-vous, citoyens, aux armes !... Faites disparaître du sol de la liberté cette horde de scélérats qui brûlent de l'envahir de nouveau... » Quel touchant concert de cannibales ! Néanmoins ces Girondins du conseil des Cinq-Cents rejetaient sur Fréron la responsabilité de tous les maux dont souffraient ces malheureuses contrées du Midi. Fréron qui avait été à Paris l'un des agents les plus actifs de la réaction furieuse, Fréron, l'idole et le héros de la jeunesse dorée, Fréron qui avait défendu dans son journal les coupe-jarrets et les muscadins de l'an III, fut à son tour accusé d'avoir, comme commissaire du gouvernement dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme, du Gard,

des Hautes-Alpes et du Var, remis en pratique les procédés du régime révolutionnaire, qu'il avait si bien exagérés autrefois à Marseille.

Germinal an IV (*Mars-Avril* 1796).

Le Mémoire de Fréron.

Fréron répondit par un mémoire accablant pour ses adversaires. Il y prouva, de façon irréfutable, que les déchirements et les malheurs auxquels le Midi se trouvait en proie étaient dus à la réaction royaliste et girondine, dont les fureurs et les vengeances avaient, de beaucoup, dépassé en horreur celles qu'une situation exceptionnelle avait pu faire comprendre, jusqu'à un certain point, de la part de la Révolution. L'ancien ami de Camille Desmoulins, le digne émule de Tallien, eut pour lui, en cette circonstance, le droit et la raison ; mais son factum apologétique ne lavera jamais sa mémoire de l'infamie d'avoir ouvert les portes à la Terreur blanche, après avoir été l'un des serviteurs les plus impitoyables de la Terreur révolutionnaire.

Pension aux veuves des Girondins.

L'influence dominatrice de la Gironde sur le Corps législatif issu de la constitution de l'an III se montra clairement dans la discussion à laquelle donna lieu une pétition des veuves de Pétion, de Brissot, de Valazé, de Buzot et de quelques autres, à l'effet d'obtenir des secours pour elles et pour leurs enfants. Une pension de deux mille livres fut accordée à chacune des veuves des représentants du peuple victimes du 31 mai. Il ne saurait nous convenir de blâmer la République d'avoir donné cette obole à de pauvres femmes qui n'avaient pas été complices des fautes et des crimes de leurs maris ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'établir à ce sujet un rapprochement au moins significatif. Les vaincus du 31 mai avaient jeté le désordre dans la République ; ils avaient soulevé contre elle une partie des départements ; ils avaient, de connivence avec les royalistes, allumé la guerre civile aux quatre coins du pays ; et l'on glorifiait leurs noms, et l'on secourait leurs veuves ! Quant aux martyrs de Thermidor, qui avaient signalé leur chute par leur respect absolu pour la Convention, quant aux martyrs de Prairial, dont tout

Germinal an IV (Mars-Avril 1796).

le crime était d'avoir réclamé l'application des véritables principes démocratiques, on insultait chaque jour et l'on calomniait leur mémoire ; leurs familles ruinées, éplorées, n'avaient en perspective que la persécution et la misère. Telle est, hélas ! la justice distributive de ce monde ; et cela, il faut bien l'avouer, n'est pas de nature à encourager ceux dont la seule passion de la justice dirige les actions.

Loi terrible contre les anarchistes.

Composé, en majorité, des débris de la Gironde, qui surnageait triomphante sur les ruines de la Révolution, le Corps législatif était donc tout disposé à réprimer sévèrement les patriotes demeurés fidèles aux principes des vaincus de Thermidor et de Prairial. Un puissant mouvement d'opinion semblait s'opérer alors en faveur de ces principes. On déplorait tout haut l'énervement de l'esprit républicain, et des propos menaçants se faisaient entendre sur les places publiques. Dans une proclamation adressée aux habitants de Paris, le Directoire, usant du stratagème perfide si souvent employé par les gouvernements monarchiques, prétendit que le but des mécontents était de partager par portions égales toutes les propriétés, de piller les plus modestes ménages et la plus petite boutique. Il qualifiait d'atroce et d'impraticable la constitution de 1793, dont les vieux républicains réclamaient l'application. Atroce ? Il n'en était pas de plus douce. Impraticable ? C'était une question, puisque jamais on n'avait essayé de la mettre en pratique. Dans tous les cas, ce langage était étrange, odieux même de la part de Carnot, de Reubell et de Barras, qui avaient voté cette constitution, et qui l'avaient longtemps considérée comme la pierre angulaire de la République. Quoi qu'il en soit, à la demande du Directoire et sur un rapport de Treilhard, le conseil des Cinq-Cents, dans sa séance du 27 germinal (16 avril), adopta une loi terrible, que s'empressèrent d'approuver les Anciens. Étaient passibles de la peine de mort tous ceux qui, par leurs discours ou leurs écrits imprimés, distribués ou affichés, provoqueraient à la dissolution du gouvernement actuel, au retour

de la monarchie et au rétablissement de la constitution de 1793. En outre, tout rassemblement où se produiraient des provocations tendant au même but devait être instantanément dissipé par la force. C'était là une loi de terreur, indigne d'un gouvernement républicain régulièrement établi; et, malheureusement, nous n'allons pas tarder à la voir appliquée avec une impitoyable rigueur.

Floréal an IV (Avril-Mai 1796).

Carnot venait de remplacer Letourneur à la présidence du Directoire; l'ancien régicide Cochon de Lapparent occupait depuis trois décades le ministère de la police générale au lieu de Merlin, Merlin-Satan, comme on l'appelait, qui avait repris ses fonctions de ministre de la justice; rien, si ce n'est peut-être les provocations maladroites de l'autorité, ne semblait présager un mouvement insurrectionnel, quand, le 21 floréal (10 mai), les conseils furent saisis d'un message annonçant qu'un horrible complot devait éclater le lendemain à la pointe du jour. D'après ce message, au bas duquel figurait la signature de Carnot, le but des conjurés était de renverser la constitution, d'égorger les membres du corps législatif, ceux du gouvernement, toutes les autorités constituées de Paris, enfin de livrer la capitale à un pillage général et aux plus affreux massacres. On voit quels moyens prodigieux, quelle force numérique il eût fallu aux conspirateurs pour l'exécution d'un tel plan. En même temps, le Directoire faisait apposer sur les murs des affiches où il annonçait emphatiquement et sérieusement que « des bandes de voleurs et d'assassins » se disposaient à piller toutes les maisons et les boutiques, et à assassiner un très grand nombre de citoyens. Qu'y avait-il de vrai dans ce complot annoncé avec tant de fracas, et pour lequel on déployait une si riche mise en scène ? C'est ce qu'il importe de rechercher minutieusement et d'indiquer avec le plus de clarté possible.

Conspiration dite de Babeuf.

Cette communication imprévue souleva dans le Corps législatif une émotion plus ou moins sincère. On n'avait rien omis d'ailleurs pour impressionner vivement les conseils. Un

Floréal an IV (Avril-Mai 1796).

membre des Cinq-Cents, le député Drouet, avait été dénoncé comme appartenant à la conjuration. Il avait, disait-on, été pris les armes à la main. Or voici ce qui s'était passé. Un certain nombre de patriotes ardents, après la fermeture de la société populaire du Panthéon, fondée par leurs soins, s'étaient réunis, groupés autour de Babeuf. Ils avaient pour organe le *Tribun du peuple*, qui faisait au Directoire une guerre acharnée. On comptait parmi eux d'anciens conventionnels, comme Robert Lindet, Amar, Ricord et Choudieu, Darthé, compatriote de Robespierre, resté fidèle aux doctrines de celui qu'il avait jadis salué comme son maître; les généraux Rossignol et Fyon, Félix Le Péletier, frère de Le Péletier Saint-Fargeau, un officier de hussards nommé Germain, nature généreuse et hardie, Antonelle, ancien membre de l'Assemblée législative, qui avait présidé le jury révolutionnaire dans le procès de Marie-Antoinette, le limonadier Chrétien, Jullien fils, qui autrefois avait dénoncé les horreurs de Carrier et les intrigues de Tallien, un juge de paix de la section des Marchés nommé Bouin, le publiciste Sylvain Maréchal, auteur d'un calendrier républicain adopté dans le temps par la Commune de Paris, le menuisier Duplay et le Florentin Buonaroti. Descendant de Michel-Ange, Buonaroti avait de bonne heure adopté les principes de la démocratie. Il était venu se réfugier en France à la suite de persécutions que lui avaient attirées dans son pays ses opinions républicaines, et il s'y était lié avec quelques-uns des principaux révolutionnaires. Familier de la maison Duplay, il avait conservé avec l'hôte de Robespierre des relations d'amitié. C'était un ami éclairé des lettres et des arts, un musicien distingué. Démocrate convaincu, il fut avec Babeuf l'âme de cette conspiration morale, dont plus tard il écrivit l'histoire.

Navrés du déplorable état de choses engendré par les réactionnaires de Thermidor et de Prairial, ces hommes, d'un cœur éprouvé et d'une probité rare, ne voyaient d'autre moyen de relever la République que dans le rétablissement de la

constitution de 1793. A cet effet, ils constituèrent un directoire secret de salut public chargé de préparer, dans les douze arrondissements de Paris, les voies à la révolution nouvelle. Pour quelques-uns d'entre eux, la rénovation politique était le seul but à atteindre ; d'autres ne voyaient là qu'un moyen : le véritable but, c'était la rénovation sociale. La Révolution, prétendait Babeuf, n'avait pas apporté au peuple tous les bienfaits qu'il était en droit d'en attendre. Favorable surtout aux classes bourgeoises, qui spéculaient, agiotaient, s'enrichissaient, achetaient des biens nationaux et s'emparaient de toutes les positions occupées jadis par les nobles, elle semblait se soucier médiocrement des classes ouvrières, dont la position n'était guère meilleure qu'auparavant. Là était le mal ; Babeuf en voyait la cause principale dans la propriété particulière. Il proposait donc de la supprimer purement et simplement, et de prendre pour unique base de la société régénérée la communauté des biens. C'était là un remède d'empirique. Cette chimère, irréalisable selon nous, avait été rêvée longtemps avant Babeuf, et elle le sera longtemps encore après lui. Elle n'avait d'ailleurs rien de criminel en elle-même. Or, Babeuf n'avait nullement l'intention de l'imposer par la violence ; il en attendait la réalisation du temps et de la volonté générale. Cela résulte très clairement du plan d'insurrection manuscrit de ceux qu'on a appelés les Égaux ou les Babouvistes, du nom de leur chef. Il y était dit en effet expressément que, hormis les biens des émigrés et des ennemis déclarés du peuple, toutes les propriétés publiques ou particulières étaient mises sous la sauvegarde du peuple.

FLORÉAL an IV (*Avril-Mai* 1796).

Les Égaux.

La doctrine de Babeuf, sur laquelle il nous est impossible de nous étendre beaucoup dans ce précis rapide, n'était donc point partagée, comme nous l'avons dit, par tous les conjurés. Mais où ils étaient tous d'accord, c'était sur la nécessité de renverser une constitution qui était née de deux coups d'État, qui avait violé les droits de l'homme, en rétablissant

Floréal an IV (Avril-Mai 1796).

des distinctions entre les citoyens, en enlevant au peuple la faculté de sanctionner les lois, de se rassembler librement, et en ne lui laissant aucune garantie contre l'usurpation des gouvernants. Les conjurés se réunissaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour aviser aux moyens d'atteindre ce résultat. Ils comptaient d'ailleurs de nombreux adhérents parmi les fonctionnaires publics, dans l'armée même et dans la légion de police, où dominait encore l'esprit révolutionnaire, et que le Directoire, averti à temps, jugea à propos de dissoudre. Ils pouvaient, en conséquence, espérer réussir par le fait d'un consentement presque unanime, sans avoir besoin de recourir aux moyens violents dont il était question dans leur manifeste, c'est-à-dire à l'insurrection.

Le traître Grisel.

Leurs conciliabules se tenaient le plus souvent au café des *Bains chinois*, sur le boulevard. Ce fut là qu'un jour un misérable du nom de Georges Grisel, capitaine au 3ᵉ bataillon de la trente-huitième demi-brigade, fut amené par deux d'entre eux. Comme il paraissait plein d'enthousiasme et d'ardeur révolutionnaire, on compta sur lui pour faire de la propagande au milieu des troupes campées dans la plaine de Grenelle, et dont sa brigade faisait partie. Grisel n'eut pas de peine à s'insinuer dans la confiance de Babeuf et de Darthé: bientôt il sut le secret de la conspiration, les noms de tous ceux qui s'y étaient associés et les moyens auxquels ils avaient l'intention d'avoir recours. Quand il fut en possession de ce secret, il alla tout conter au Directoire. Le 19 floréal (8 mai) avait lieu chez Drouet, près de la place Vendôme, une réunion où se trouvaient Babeuf, Buonaroti, Darthé, Fyon, Ricord, Robert Lindet, le serrurier Didier, Javogues, l'adjudant général Massart, Rossignol et Laignelot. Grisel y assistait aussi; il se montrait même plus empressé que de coutume, allant de l'un à l'autre, et témoignant à chacun les sentiments d'une franche amitié. Or, ce jour-là même, ou plutôt cette nuit, la police, avertie par lui, devait arrêter chez Drouet les principaux conjurés. Ceux-ci venaient de se séparer, après s'être

contentés de décider qu'on hâterait le dénoûment de la conspiration, et s'être ajournés au lendemain pour en fixer l'heure, quand, au mépris de la constitution, qui défendait d'envahir nuitamment le domicile des citoyens, la police fit irruption dans celui de Drouet. Il n'y avait plus que Darthé avec le maître du logis. On ne jugea pas opportun de les arrêter cette nuit-là.

Floréal an IV (Avril-Mai 1796).

Démarche de Barras.

Le lendemain, nouvelle réunion chez Massart. On se borna à entendre les rapports des agents chargés de révolutionner les divers arrondissements de Paris et de tracer un mode d'insurrection, sans convenir encore du jour où elle éclaterait. Buonaroti, dont le témoignage mérite toute confiance, assure que, dans cette séance, Barras proposa au directoire secret, par la bouche de Rossignol, de se mettre lui-même à la tête de l'insurrection ou de se constituer en otage au faubourg Saint-Antoine. Cela n'avait rien de surprenant de la part d'un aventurier comme Barras, et il n'aurait certainement pas hésité à se ranger du côté des conjurés, s'il avait cru à leur triomphe. Mais il était au pouvoir, et il tenait à y rester. La démarche n'eut donc d'autre but que celui d'endormir les conspirateurs dans une sécurité trompeuse. La plupart d'entre eux furent en effet arrêtés dans la matinée du 21 floréal (10 mai).

Lettre de Babeuf au Directoire.

Babeuf s'exagérait évidemment son importance : il imagina de traiter d'égal à égal, de puissance à puissance, avec les membres du Directoire. Deux jours après son arrestation, il leur adressa une lettre dans laquelle, s'inspirant d'un incontestable sentiment de dignité, il fit valoir des considérations marquées au coin d'une haute raison et d'un patriotisme éclairé. Sans nier une conspiration dont il se glorifiait d'être complice, il adjurait les directeurs, dans l'intérêt de la démocratie française, et pour apaiser les patriotes, tout disposés à se rallier autour d'eux, il adjurait les directeurs, disons-nous, de déclarer qu'il n'y avait point eu là de complot sérieux. C'eût été sans aucun doute ce qu'il y aurait eu de mieux à

Prairial an IV
Mai-Juin 1796.

faire. Mais, hélas! l'indulgence n'est guère le fait des gouvernements ; le Directoire se souvint peut-être un peu trop des vives attaques dont Babeuf le poursuivait depuis quelques mois, et il se contenta de répondre à la lettre du chef des Égaux en la publiant dans tous les journaux du temps.

Rigueur des conseils.

Nous avons dit plus haut quels moyens vraiment odieux employa le gouvernement pour détourner des conjurés l'intérêt bienveillant de la population parisienne : ce fut de les présenter comme des artisans de vol, de pillage et de meurtre. Le Directoire s'empressa de faire passer sous les yeux du conseil des Cinq-Cents divers documents insurrectionnels saisis chez Babeuf, Darthé et autres, en prenant soin d'y joindre des pièces évidemment fabriquées pour les besoins de la cause, et d'accompagner le tout de commentaires calomnieux et mensongers. Le Corps législatif, composé comme il l'était, ne pouvait manquer de sacrifier sans hésitation et sans remords des hommes qui traitaient de martyrs révérés les Robespierre et les Goujon, et qui rattachaient hautement et fièrement leur cause à celle des vaincus de Thermidor. Une partie de ses séances, durant le mois de prairial, furent consacrées à des débats concernant la conspiration de Babeuf. Des mandats d'amener ayant été illégalement signifiés à plusieurs membres du conseil des Cinq-Cents, Delamarre, Froger, Philippe Delleville et Montmayou, il s'ensuivit d'assez amères récriminations contre le Directoire. Cela n'empêcha pas d'ailleurs le conseil de voter toutes les mesures de compression et de répression qu'on lui demanda. Dès le 21 floréal (10 mai) il avait été enjoint à tous les ex-conventionnels sans fonctions, à tous les militaires et fonctionnaires destitués, aux étrangers non domiciliés à Paris avant 1789 ou qui n'étaient pas attachés au corps diplomatique, de quitter la capitale dans les trois jours, sous peine de déportation. Il était impossible de témoigner moins de respect aux grands principes de la liberté. L'enthousiasme des Pastoret et des Lenoir-Laroche allait jusqu'à vouloir que l'on rendît des actions de

grâces au Directoire pour avoir sauvé la patrie. On se contenta de souscrire à presque toutes ses propositions.

Messidor an IV (Juin-Juillet 1796).

Drouet mis en accusation.

Un membre du conseil des Cinq-Cents se trouvait impliqué dans l'affaire : c'était Drouet. On agita longtemps la question de savoir s'il serait mis en état d'accusation. Amené le 28 prairial (16 juin) à la barre du conseil pour y être interrogé en comité secret, il nia, comme il l'avait fait quelques jours auparavant devant le ministre de la justice, toute participation au complot. L'accusation contre lui n'en fut pas moins admise à une assez grande majorité, dans le courant du mois suivant. Représentant du peuple, Drouet était, aux termes de la constitution, justiciable d'une haute cour de justice composée de jurés nommés par les assemblées électorales. Mais suivait-il de là que ses coaccusés dussent être distraits de leurs juges naturels et livrés avec lui à une juridiction exceptionnelle? D'après le texte formel de la constitution, aucun particulier ne pouvait être enlevé à la justice ordinaire, et les jugements de tous les tribunaux étaient attaquables, par voie de pourvoi, devant le tribunal de cassation. Cependant le Corps législatif n'en décida pas moins que les jugements de la haute cour ne seraient pas sujets à cassation, et, vers la fin de messidor (juillet), il renvoya tous les complices ou prétendus complices de Drouet devant une haute cour dont le siège fut fixé à Vendôme. C'est là que nous retrouverons bientôt Babeuf et ses amis.

Une brochure de Benjamin Constant.

Le Directoire, malgré sa haine contre les patriotes ardents, voulait sincèrement l'établissement de la République; il était dans une situation excellente pour en assurer l'existence. Il n'avait pas encore un an d'existence, et déjà il était parvenu, dans une certaine mesure, à sortir le pays du gâchis sanglant où l'avait plongé le gouvernement incapable et éhonté, issu des ruines de Thermidor. Il avait contre lui, comme nous l'avons dit, les royalistes de toutes nuances et les républicains démocrates. Certes, il lui eût été difficile d'amener les premiers aux idées nouvelles; mais peut-être fût-il parvenu à se

Prairial an IV (Mai-Juin 1796).

concilier les seconds s'il eût imprimé à son administration une impulsion franchement démocratique. Des hommes nouveaux, sans passé politique, paraissaient tout disposés à le soutenir. Un jeune écrivain, né de parents calvinistes expatriés au siècle dernier, et qui, par conséquent, avait dans les souvenirs de sa famille toutes sortes de raisons pour détester le despotisme monarchique, Benjamin Constant, venait, dans une brochure vigoureusement écrite, de traiter de la force et du gouvernement actuel de la France, et de la nécessité de s'y rallier. L'ancien constituant Rœderer qui, aux premiers jours de la réaction thermidorienne, avait consacré sa plume à écrire les immondes brochures où Merlin (de Thionville) couvrait de boue la mémoire des vaincus, Rœderer, lui-même, le futur renégat, était venu à résipiscence. « Les causes qui empêchaient de célébrer la République cessent et seront bientôt oubliées, » disait-il, et il trouvait une jouissance bien douce à en contempler le triomphe. Ainsi soutenu par l'opinion mitoyenne, le Directoire commit donc une insigne maladresse en sévissant inutilement contre des citoyens d'un patriotisme éprouvé et d'une probité rigide. Il encouragea par là tous les fauteurs de royauté, se priva d'un puissant rempart contre eux; et il est permis de croire que, s'il n'eût pas ainsi énervé les forces morales du parti démocratique, il ne se serait pas cru obligé d'employer, plus tard, les moyens violents et illégaux auxquels il aura recours pour comprimer la réaction royaliste.

Campagne d'Allemagne.

Tandis qu'à l'intérieur la République s'affaiblissait en livrant aux fureurs contre-révolutionnaires quelques-uns de ses plus dévoués serviteurs, elle s'affermissait au dehors par des faits d'armes vraiment prodigieux. L'armistice conclu par Jourdan sur le Rhin, en frimaire dernier (fin décembre), fut rompu au commencement de prairial (fin mai). Le Directoire fit précéder la reprise des hostilités d'une proclamation énergique, où il en appelait au courage de nos soldats pour terminer par des victoires une guerre dont le poids pesait si

lourdement sur le pays. Voulait-il sincèrement la paix? Nous le croyons. Son intérêt, comme celui de la France, l'y disposait naturellement, et nous le verrons tout à l'heure s'empresser de la signer avec divers petits États, du moment où il pourra le faire avec honneur pour la République.

Prairial an IV (Mai-Juin 1796).

Un officier, connu déjà par des actions d'éclat à l'armée du Nord et sur le Rhin, venait d'être appelé au commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle à la place de Pichegru, dont on ne s'expliquait pas bien encore la mollesse et l'indécision dans la dernière campagne, et que le Directoire avait nommé ambassadeur en Suède. Moreau allait commencer là son immense réputation, si tristement voilée depuis. La force active de son armée était d'environ cinquante mille hommes, et il avait à combattre Wurmser, dont l'armée était d'un tiers au moins supérieure à la sienne. Le plan convenu était de porter la guerre bien loin au delà du Rhin pour frapper l'Autriche au cœur. L'armée de Rhin-et-Moselle devait être secondée dans cette entreprise par celle de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, et qui, forte d'un peu plus de soixante mille hommes, avait en face d'elle le prince Charles avec quatre-vingt mille combattants. Mais avec nous était l'enthousiasme, chacun de nos soldats se sentait en même temps citoyen, et notre infériorité numérique se trouvait largement compensée.

Le général Moreau.

Dès le 13 prairial (1er juin), Kléber, avec une partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, franchissait la Sieg, et quelques jours après il prenait position derrière la Lahn, après avoir complètement battu l'ennemi à Altenkirchen. Fâcheusement Jourdan donna le temps au prince Charles de réunir toutes ses troupes, et, accablés par le nombre, nous fûmes obligés de repasser le Rhin en désordre. Il fallut tout le sang-froid et toute l'énergie de Championnet, de Bernadotte et de Kléber pour que cette retraite précipitée ne dégénérât pas en déroute. Il était temps que l'armée de Rhin-et-Moselle agît avec vigueur. Elle commença par forcer les Autrichiens à abandonner Newstad, Spire, Kayserlautern et Tripstad, à la suite

Messidor an IV (*Juin-Juillet* 1796).

de quelques combats d'avant-poste, et le 26 (14 juin) elle gagnait la bataille de la Reibach, où se distinguèrent les généraux Desaix, Saint-Cyr et Duhesme. Encouragé par ces premiers succès, Moreau résolut de brusquer le passage du Rhin, que rendait assez difficile la crue extraordinaire des eaux. Après avoir occupé l'ennemi du côté de Manheim, pour le tromper sur ses intentions, il se porta rapidement sur le haut Rhin, et établit sa base d'opérations vis-à-vis de Kehl. En cet endroit le fleuve se trouve parsemé de petites îles où les Autrichiens s'étaient fortement retranchés. Ils en furent débusqués à la baïonnette avec une rapidité étonnante. A peine eurent-ils le temps de tirer un coup à mitraille de chacune des pièces de canon qui défendaient ces îles. Le 6 messidor (24 juin) à neuf heures du matin, tous les retranchements de Kehl étaient emportés, l'ennemi, poursuivi l'épée dans les reins, fuyait dans toutes les directions, et, dès le lendemain, Moreau pouvait écrire au Directoire qu'il allait être bientôt en position de donner la main droite à l'armée d'Italie, et la gauche à celle de Sambre-et-Meuse.

Passage du Rhin.

Bataille de Renchen.

L'habile général ne s'en tint pas là ; il semblait avoir pris à tâche de signaler chaque jour par un nouveau succès. Le 10 messidor (28 juin) une affaire générale s'engageait en avant du village de Renchen, le long de la rivière de ce nom, restée fameuse depuis le passage de Turenne. Les Autrichiens essuyèrent une défaite complète. Ils se retirèrent laissant le champ de bataille couvert de morts, et nous abandonnant douze cents prisonniers, six cents chevaux et dix pièces de canon. Le 17 (5 juillet) nouvelle victoire à Rastadt, où l'ennemi éprouva également des pertes énormes. Moreau marchait de triomphe en triomphe. Le 21 (9 juillet) il délogeait les Autrichiens d'Ettingen; quelques jours après il les contraignit à se réfugier derrière le Necker. Il obligeait enfin le duc de Wurtemberg à lui demander une suspension d'armes, qu'il lui accorda, et que nous verrons bientôt se convertir en un traité de paix.

L'armée de Sambre-et-Meuse, de son côté, avait glorieusement réparé son échec. Son aile gauche, sous les ordres de Kléber, traversait le Rhin à Cologne le 11 messidor (29 juin), et Jourdan lui-même, pour opérer sa jonction avec son lieutenant, le passait entre Coblentz et Andernach. Huit jours après, toute l'armée franchissait la Lahn, et prenait position entre cette rivière et le Mein. Enfin le 24 (12 juillet), après une série de combats où nous eûmes toujours l'avantage, l'armée française vint s'établir devant Francfort, qui capitula au bout de quelques jours. Jourdan, poursuivant sans relâche l'ennemi, s'empara du fort de Kœnigstein, de la ville de Wurtzbourg, de celle de Bamberg, et marcha vers le haut Rhin, prêt à donner à son tour la main au général Moreau.

MESSIDOR an IV (*Juin Juillet* 1796). Succès de Jourdan.

On voit quels prodiges les armées de la République avaient accomplis en deux mois sur les bords du Rhin. Nos succès n'étaient pas moindres en Italie, où se révélait à l'admiration du monde un général destiné à étrangler plus tard la République, dont il allait porter si haut le prestige. Bonaparte avait alors vingt-six ans à peine. Sa conduite au siége de Toulon, et surtout l'énergie avec laquelle il avait réprimé l'insurrection royaliste de Vendémiaire, comme général en second de l'armée de l'intérieur, l'avaient désigné en France à l'attention publique. Il avait été tour à tour Girondin et montagnard; attiré, s'il faut l'en croire, vers les Girondins par la justice de leur cause et leur modération, et vers les Montagnards par son ambition personnelle. Nous ne croyons nullement à sa sincérité en cela. La Gironde ayant triomphé en fin de cause, il a voulu tout simplement se rallier les survivants du parti. Il est avéré aujourd'hui, par tous les documents officiels et authentiques, que, dans la Révolution, ce sont les Girondins, et non les Montagnards, qui ont été les agresseurs et qui ont donné le fatal exemple de toutes les violences. Les historiens qui soutiennent le contraire sont d'une ignorance coupable ou d'une bonne foi douteuse. Ce n'est pas avec les Girondins qu'ont péri la liberté et la République, mais par

Bonaparte s'annonce.

Messidor an IV (Juin-Juillet 1796).

eux ; et c'est dans leurs rangs qu'au 18 brumaire Bonaparte recrutera ses plus dévoués auxiliaires.

Toujours est-il que, soit par conviction, soit par ambition, le futur empereur des Français se rangea tout d'abord du côté de la Montagne. Ce fut à ses ardentes démonstrations de dévouement pour la République qu'il dut de se lier assez intimement, sous les murs de Toulon, avec Augustin Robespierre. Toutefois les républicains clairvoyants sentaient déjà le défaut de la cuirasse chez le jeune officier d'artillerie. Maignet, dès cette époque, dénonçait le jeune Bonaparte à la Convention, et si Robespierre jeune louait sans réserve son mérite, il avait une confiance très médiocre dans son désintéressement, témoin ces lignes d'une lettre qu'il adressait à son frère le 16 germinal de l'an II (5 avril 1794) et dont nous avons eu l'original sous les yeux : « J'ajoute aux noms des patriotes que je t'ai nommés le citoyen Galmiche, juge à Vesoul, homme probe et à talent... le citoyen Bonaparte, général chef de l'artillerie, d'un mérite transcendant ; ce dernier est Corse, il ne m'offre que la garantie d'un homme de cette nation qui a résisté aux caresses de Paoli, et dont les propriétés ont été ravagées par le traître... » Compromis après Thermidor à cause de ses relations avec Augustin Robespierre, Bonaparte était parvenu à échapper à la proscription dans laquelle se trouvèrent enveloppés la plupart de ceux qui avaient été liés avec les martyrs de cette sanglante époque, et il avait même fini, non sans peine, par capter la faveur de l'exécrable parti thermidorien, dont son coup d'éclat de Vendémiaire le rendit tout à fait l'idole. Il s'occupait depuis lors à réorganiser la force armée intérieure, à former la garde du Directoire et celle du Corps législatif, — car l'un et l'autre avaient une garde, — songeant dans l'ombre aux moyens de satisfaire ses insatiables convoitises, quand son mariage avec la veuve du général Beauharnais fut pour lui l'occasion d'une fortune soudaine et rapide. Amie intime du directeur Barras, madame de Beauharnais ne consentit à ce mariage qu'à la condi-

tion qu'on donnerait à Bonaparte le commandement en chef de l'armée d'Italie. Le 4 ventôse (23 février), la nomination de Bonaparte, vivement combattue par Reubell et appuyée par Carnot, était signée; le 19 (9 mars) son mariage était célébré, et le 6 germinal (26 mars) il prenait, à Nice, possession du commandement de l'armée d'Italie.

GERMINAL an IV (*Mars Avril* 1796).

Le nouveau général connaissait déjà, pour y avoir commandé en sous-ordre, le théâtre de la guerre où il allait immortaliser son nom. Depuis la victoire de Loano, notre armée campait le long des rochers qui bordent la rivière de Gênes, et se tenait sur la défensive. Sa force numérique n'était guère que d'une quarantaine de mille hommes; mais c'étaient des soldats d'élite, éprouvés par cent combats, et, comme on l'a vu, elle comptait des généraux déjà illustres, les Augereau, les Joubert, les Masséna, les Laharpe. La nomination de Bonaparte, le choix d'un si jeune officier pour commander aux plus anciens généraux de la République, n'étaient certes pas très conformes aux strictes lois de l'équité, mais du moins cette fois la faveur s'attachait-elle à un génie de premier ordre.

Campagne d'Italie.

Dès son arrivée, Bonaparte montra l'Italie à ses soldats comme une superbe proie à conquérir. « De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir; vous y trouverez honneur, gloire et *richesses.* » Ce dernier mot était odieux, et seul il eût dû suffire pour ouvrir à chacun les yeux sur la valeur morale de cet officier de fortune, qui, à l'âge où d'ordinaire le cœur déborde de sentiments généreux, spéculait déjà sur les plus bas appétits de l'homme. A partir de cette époque, on peut le dire, commencèrent de pénétrer dans le cœur de nos généraux, habitués jusque-là à combattre pour le seul amour de la patrie, l'âpre convoitise du gain et un désir immodéré d'honneurs ridicules et de hochets puérils. Quelques jours après (singulier contraste !) le Directoire adressait aussi une proclamation aux soldats de la République. Il leur rappela le rare exemple de désintéresse-

Floréal an IV (Avril-Mai 1796).

ment qu'ils avaient donné au monde. « Vous le conserverez, soldats républicains, ce grand caractère, » ajoutait-il. Mais, hélas ! l'armée d'Italie n'allait bientôt plus être, suivant l'expression de Mme de Staël, que l'armée de Bonaparte.

Batailles de Montenotte et de Millesimo.

La nouvelle campagne fut une succession non interrompue de prodiges, au milieu desquels l'imagination se perdrait confondue, si l'on pouvait être ébloui de ces épouvantables immolations d'hommes dont la résultante s'appelle de la gloire. L'armée coalisée se composait de près de cent mille combattants, tant Autrichiens que Piémontais, Napolitains et soldats du pape. Les Autrichiens étaient commandés par le vieux général Beaulieu, les Piémontais par un officier distingué nommé Colli. La tactique indiquée était donc de les diviser et de les combattre séparément. Le 21 germinal (10 avril), à la pointe du jour, Beaulieu attaqua vigoureusement nos troupes du côté de Voltry. On se battit sans résultat de part et d'autre toute la journée; mais le lendemain Masséna et Augereau, tombant, à Montenotte, sur le flanc et les derrières de l'armée alliée, y répandirent l'épouvante et la mort. L'ennemi se retira en désordre avec une perte de quatre mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Le résultat de cette première victoire fut de nous ouvrir les portes de Carrare, où Bonaparte porta son quartier général. Trois jours après, secondé par les généraux Masséna, Laharpe, Augereau, Joubert et Ménard, il attaqua à Millesimo les Austro-Sardes, les tailla en pièces, et leur fit neuf mille prisonniers. La division du général Provera fut prise tout entière. Les alliés, défaits quatre jours de suite, se séparèrent, les Autrichiens fuyant du côté d'Acqui, les Piémontais battant en retraite sur Ceva et sur Mondovi.

Acharné à la poursuite des derniers, Bonaparte les vainquit complètement à Mondovi le 3 floréal (22 avril), s'empara successivement de Bene, de Fossano, de Cherasco et d'Alba, et força le roi de Sardaigne, éperdu, à solliciter un armistice qui lui permît de négocier la paix avec la République.

Délivré des Piémontais, Bonaparte, suivant les instructions du Directoire, se porta immédiatement vers le Milanais. Les Autrichiens s'étaient massés derrière le Pô pour défendre l'entrée de cette riche province. L'armée française franchit ce fleuve le 18 floréal (7 mai), culbuta l'ennemi le lendemain à Fombio, et le surlendemain à Casal, dont le général Berthier prit possession. Le duc de Parme, à son tour, sollicita et obtint une suspension d'armes, moyennant une contribution de deux millions de livres et vingt tableaux au choix du général en chef. Le 21 (10 mai), une bataille sanglante avait lieu sous les murs de Lodi, où les Autrichiens s'étaient réfugiés. L'armée de Beaulieu, campée sur la rive gauche de l'Adda, défendait un pont de 100 toises de long, qu'il fallait franchir pour pénétrer dans la ville. Malgré une héroïque résistance, elle fut rompue sous les efforts acharnés des divisions Masséna et Augereau, et elle se dispersa dans toutes les directions, laissant entre nos mains une vingtaine de canons, d'immenses magasins et plus de trois mille morts ou prisonniers.

PRAIRIAL an IV (*Mai-Juin* 1796).

Bataille de Lodi.

Cette bataille nous donnait la Lombardie. Le 26 floréal (15 mai), Bonaparte entra en triomphateur à Milan. Les magistrats et la noblesse vinrent le complimenter, et le conduisirent au palais, d'où l'archiduc et l'archiduchesse d'Autriche s'étaient enfuis en pleurant à la nouvelle du passage du Pô. Le soir, il y eut un bal splendide où les plus grandes dames de la ville parurent ornées des couleurs de la République. Peu après, le duc de Modène faisait sa soumission, et achetait un armistice au prix de sept millions cinq cent mille livres et d'une vingtaine de tableaux à prendre dans sa galerie. La Lombardie était conquise. Quelques soulèvements partiels furent aussitôt réprimés avec une épouvantable rigueur. Bonaparte fit fusiller à Milan tous les individus pris les armes à la main. Le village de Bagnosco, où s'étaient jetés plusieurs centaines de révoltés, fut livré aux flammes, et la municipalité de Pavie, pour avoir laissé désarmer la garnison française, fut tout entière passée par les armes.

Bonaparte à Milan.

Messidor an IV *Juin-Juillet* 1796.

Le général exigea qu'on lui livrât en outre une foule d'otages qui répondissent sur leurs têtes de la tranquillité du pays. C'était peut-être prudent, mais ce n'était guère le moyen de faire pénétrer dans le cœur des Italiens l'amour de la République française.

Cependant Beaulieu, avec les débris de son armée, s'était retiré derrière le Mincio. Il perdit encore Borghetto et Peschiera. Dans les premiers jours de prairial (fin mai), les Autrichiens étaient presque entièrement chassés de l'Italie. Mantoue seule leur restait. Le 15 (3 juin), Masséna entra dans Vérone, ville des États vénitiens, où avait longtemps résidé le prétendant qu'on appelait Louis XVIII, et que celui-ci avait dû quitter sur une invitation du sénat de Venise, aux approches de l'armée française. Outre cet asile, accordé au frère du dernier roi, on reprochait encore à la république vénitienne d'avoir, en toutes choses, favorisé les Autrichiens. Néanmoins Bonaparte s'engagea à respecter son gouvernement, et à ne mettre le pied sur son territoire que dans le cas où il aurait à y poursuivre l'ennemi.

Siège de Mantoue.

Le 16 prairial (4 juin), l'armée française commença le siège de Mantoue. Cette ville, élevée au milieu des eaux du Mincio, et à laquelle on ne communiquait que par cinq chaussées, était regardée comme la clef de l'Italie. Aussi déployâmes-nous autant d'efforts pour nous en emparer que Beaulieu pour la conserver. Pendant l'investissement de Mantoue, Bonaparte, par lui ou par ses lieutenants, réprima avec une sauvage énergie les tentatives de rébellion dont les fiefs impériaux furent le théâtre, s'empara de Bologne, de Reggio, du fort d'Urbin, du château de Ferrare; prit, malgré la neutralité du grand-duc de Toscane, possession de Livourne, où il consigna toutes les marchandises anglaises, emporta d'assaut la citadelle de Milan, et conclut avec le roi de Naples un armistice très avantageux. De tous les souverains italiens qui étaient entrés dans la coalition contre la France, il ne restait plus d'allié à l'Autriche que le pape. Mais ce dernier,

très alarmé lui-même, pria l'ambassadeur d'Espagne, le chevalier Azzara, d'intercéder en sa faveur auprès du général en chef. Il obtint également un armistice le 5 messidor (23 juin), à la condition de réparer tous les dommages éprouvés à Rome par les Français, notamment à l'occasion du meurtre de notre envoyé Basseville, de nous livrer la citadelle d'Ancône avec son artillerie et ses approvisionnements, de nous payer vingt millions de livres, et de nous remettre une certaine quantité de tableaux, de statues et de manuscrits précieux. Entre particuliers cela s'appellerait voler les gens en leur mettant le couteau sur la gorge; mais, dans le style des conquérants, ces procédés s'ennoblissent par une sorte de grâce d'état. Bonaparte, suivant sa propre expression, voulait orner sa patrie.

Thermidor an IV (Juillet-Août 1796).

A la nouvelle du blocus de Mantoue, Wurmser était accouru, des bords du Rhin, à la tête d'une vingtaine de mille hommes pour renforcer Beaulieu. Les Autrichiens se crurent désormais certains de vaincre. On disait de tous les côtés qu'avant peu de jours ils seraient rentrés dans Milan. Bonaparte jugea prudent de lever le siège de Mantoue, afin de pouvoir disposer de toutes ses forces. Bien lui en prit. Le 16 thermidor (3 août), à la pointe du jour, après quelques escarmouches d'avant-postes, les deux armées se trouvaient en présence. De part et d'autre, on se battit avec un acharnement égal. De notre côté, les généraux Guieux, Masséna et Augereau accomplirent des prodiges de valeur, pour nous servir de l'expression consacrée. Le soir, la bataille de Castiglione était gagnée. La lutte n'était pas finie pourtant. Elle recommença, furieuse, le surlendemain, sous les murs de Lonado, où, la veille, Bonaparte avait pris quatre mille Autrichiens, et cette fois l'ennemi fut littéralement écrasé. En cinq jours il avait perdu douze à quinze mille prisonniers, six mille hommes tués ou blessés, soixante-dix pièces de canon et tous ses caissons d'infanterie. Les débris de l'armée autrichienne repassèrent le Mincio en désordre. Le sort de l'Italie était décidé. Tels furent les résultats merveilleux de

Batailles de Castiglione et de Lonado.

Thermidor an IV (Juillet-Août 1796).

cette courte campagne où Wurmser vit échouer sa fortune, et qui fournit à Bonaparte l'occasion de mettre le sceau à sa réputation.

La fête des Victoires.

Prodigieuse fut dans le pays l'impression produite par ces victoires promptes et rapides comme la foudre. Le nom de Bonaparte était dans toutes les bouches. On ne tarissait pas en éloges sur ses proclamations un peu emphatiques, trop empreintes du génie oriental, mais qui électrisaient le soldat, et sur ses rapports, où, avec une habileté surprenante, il savait si bien se faire valoir, tout en affectant une certaine modestie. Ah ! ils étaient plus simples dans la relation de leurs glorieux faits d'armes nos grands généraux de l'an II. Bonaparte avait en quelques semaines atteint la réputation la plus éclatante qui se fût acquise depuis la journée de Thermidor, réputation justifiée d'ailleurs par la supériorité de son génie et de ses talents militaires. Les hommes attentifs devinaient dès lors sous ses vaines démonstrations de patriotisme les froids calculs de l'intérêt personnel. Le *Journal des hommes libres* poussa un cri d'avertissement et d'alarme. Mais Bonaparte parlait si souvent de la République, mais il expédiait de Rome à Paris le fruit de ses rapines, — rapines injustifiables ! — Il avait soin de déclarer que les premiers objets qu'il avait tenu à envoyer à la République étaient les bustes de Junius et de Marcus Brutus ! Était-il permis de révoquer en doute sa bonne foi ? Et puis, allez donc lutter contre l'engouement fatal auquel se laisse si facilement entraîner notre nation pour certaines individualités ! Le Directoire, qui pourtant semble s'être méfié du jeune général, eut l'imprudence d'aider lui-même à cet engouement. Le Corps législatif avait, à diverses reprises, décrété que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie. C'était bien, c'était juste ; mais il n'en fallait pas davantage. Or le Directoire eut l'idée fâcheuse de célébrer au Champ de Mars une fête solennelle de la Reconnaissance et des Victoires, fête où Carnot prononça un discours terne et filandreux, et que termina un banquet où l'on chanta des

vers de Lebrun en l'honneur de Bacchus et de la Victoire. Combien il eût mieux valu se souvenir de cette sage recommandation de Saint-Just, à savoir de ne pas trop faire mousser les victoires !

Opérations diplomatiques.

Un résultat plus appréciable de nos triomphes en Italie et sur le Rhin fut la conclusion de divers traités avantageux pour la République. Le 29 thermidor (16 août), le duc de Wurtemberg cédait à la France toutes ses propriétés sur la rive gauche du Rhin, et s'engageait à ne permettre le séjour de ses États ni aux émigrés ni aux prêtres déportés. Le 8 fructidor (25 août), le margrave de Bade traitait aux mêmes conditions. Dans le courant de ce mois, l'électeur de Bavière accordait à nos armées le passage libre dans ses États, et prenait l'engagement de retirer sur-le-champ le contingent qu'il avait fourni à la coalition ; tout cela sans préjudice de sommes considérables, de denrées de toute nature et d'objets de grande valeur que ces divers souverains devaient nous remettre. Vers la même époque, le Directoire contractait avec la Prusse une convention pour la neutralité du nord de l'Allemagne, et il signait avec l'Espagne un traité d'alliance offensive et défensive, à la suite duquel Sa Majesté Catholique déclara la guerre à la Grande-Bretagne. Dès la fin de floréal (mai), ratifiant l'armistice signé par Bonaparte avec le roi de Sardaigne, il avait accordé la paix à ce prince à la condition qu'il renoncerait à perpétuité pour lui et ses descendants à toute prétention sur les comtés de Nice, de Tende, de Beuil et sur la Savoie. Un peu plus tard c'était au tour du duc de Parme d'accepter toutes les conditions qu'il plaisait à la République de dicter aux peuples vaincus par elle ; enfin, en vendémiaire (octobre), le roi des Deux-Siciles, se détachant, lui aussi, de la coalition si laborieusement nouée contre la Révolution française, s'engageait solennellement à garder désormais la plus stricte neutralité entre les puissances belligérantes. Ces diverses opérations diplomatiques avaient été menées par le Directoire avec beaucoup d'habileté, et ce gou-

Thermidor an IV (*Juillet-Août* 1796).

vernement ne mériterait que des éloges à cet égard, s'il n'avait pas prêté les mains aux spoliations exécutées par Bonaparte dans les différents musées d'Italie. Prendre à main armée ou se faire céder de force les trésors d'art qu'un peuple amasse et garde comme des reliques, c'est commettre une action qu'aucune morale ne saurait excuser, et il eût été digne de la République de donner un exemple de désintéressement absolu aux nations soumises au régime des rois.

Pendant qu'au dehors la République marchait de triomphe en triomphe, elle s'affaiblissait encore à l'intérieur, se saignait aux quatre membres. Même le langage républicain, à l'aide duquel les faux démocrates avaient si longtemps dissimulé leur haine de la démocratie, s'altérait. On substituait avec affectation le titre de *monsieur* à celui de *citoyen*. Ce fut au point que le Directoire s'en émut, et qu'il enjoignit au ministre de l'intérieur de recommander strictement à tous les employés de la République d'user exclusivement de l'expression de *citoyen* dans l'exercice de leurs fonctions, sous peine d'être mis en retrait d'emploi.

Anniversaire du 9 thermidor et du 10 août.

Le moment était donc mal choisi pour fêter l'anniversaire du jour fatal où la démocratie avait perdu ses plus purs et ses plus énergiques défenseurs. Elle eut lieu pourtant cette fête du 9 thermidor, elle eut lieu dans le silence et dans l'isolement. Toutes les boutiques dans la ville étaient restées ouvertes ; au Champ de Mars, presque personne. Pas un patriote sincère n'était là, le peuple s'était abstenu d'y paraitre. Le *Moniteur* constata douloureusement son absence [1]. Le grand peuple de Paris était logique; il se souvenait, voilà tout. Les paroles que prononça Carnot ne furent guère de nature à réveiller l'enthousiasme éteint. Cet ancien membre du comité de Salut public, qui, avec Billaud-Varenne, Barère et Collot d'Herbois, avait tenu le sceptre de la Terreur, ne craignit pas d'employer le vocabulaire de Courtois pour outrager

[1] *Moniteur* du 13 thermidor an IV, nº 313.

les victimes, et il mentit à sa conscience en présentant comme les auteurs des excès révolutionnaires ceux qui, au contraire, du propre aveu de Barère, étaient tombés pour avoir voulu « arrêter le cours terrible de la Révolution » et, selon l'expression même de Robespierre, « l'effusion du sang humain versé par le crime. »

Thermidor an IV
Juillet Août 1796.

Ce fut le dernier acte de la présidence directoriale de Carnot ; elle ne pouvait plus tristement finir. La Réveillère-Lepeaux fut, pour la seconde fois, appelé à présider le Directoire. Plus heureux, lui, il eut à prendre la parole dans la solennité commémorative de la chute du trône, célébrée le 23 thermidor (10 août). Il n'eut pas besoin d'appeler la calomnie à son aide pour parler dignement de cette époque immortelle, et certainement tous les cœurs battirent à l'unisson du sien quand il glorifia la fondation de la République, de cette république au milieu de laquelle, comme il le disait, il était impossible de ne pas sentir son être s'agrandir et son âme s'élever. Cette fois l'affluence était nombreuse, et la voix de la patrie chantait en chœur au milieu de cette foule tout émue et tressaillant d'aise au souvenir de l'écroulement de la royauté.

Force de la réaction.

Eh bien ! si violente était encore à cette époque la réaction girondine, que le député Mercier, un des soixante-treize sauvés par Robespierre, osa demander aux Cinq-Cents, dans la séance du 28 thermidor (15 août), que l'ère républicaine ne datât que du jour de la mise en activité de la constitution de l'an III. Et ce ne fut pas sans discussion qu'on décida que la fondation de la République serait fêtée le premier vendémiaire de chaque année dans toutes les communes de France. La haute bourgeoisie ne laissait passer aucune occasion de protester contre les tendances démocratiques des fondateurs de la République. Vers ce temps-là, le jury du tribunal de la Seine, jury trié avec soin, en acquittant certains individus condamnés à mort par contumace, en vendémiaire dernier, les Quatremère de Quincy, les Cadet-Gassi-

Fructidor an IV (Août-Septembre 1796).

court, les Castellane, alla même jusqu'à déclarer qu'il n'y avait pas eu de conspiration à cette époque. En revanche, on grossissait outre mesure la conspiration problématique de Babeuf, restée à l'état de lettre close dans l'imagination de ses auteurs. Mais on tenait à se débarrasser d'un certain nombre de patriotes ardents. A la voix de Pastoret, de Dumolard et de quelques autres, on avait enlevé aux accusés les garanties du recours en cassation. Camus ayant proposé une amnistie générale pour tous les actes ayant trait à la révolution, le délit d'émigration excepté, ce fut dans le camp de la réaction un soulèvement général, tant cette réaction craignait de voir échapper à ses coups Babeuf et ses complices. Ceux que, par antiphrase, on appelait les *modérés*, les Siméon, les Henri Larivière, jetèrent les hauts cris, et la proposition de Camus fut, à l'égard des prisonniers de Vendôme, étouffée sous leurs vociférations. Tel était l'emportement contre-révolutionnaire du girondin Henri Larivière qu'un jour, le 22 fructidor (8 septembre), un ancien membre de la Convention, nommé Julien-Souhait, ne put s'empêcher de lui rappeler qu'il avait été un temps où la tribune serait devenue la roche Tarpéienne pour l'ami des rois.

Affaire du camp de Grenelle.

Une échauffourée sans importance, mais à laquelle on s'efforça de donner des proportions considérables, vint sur ces entrefaites fournir à la réaction, dont le Directoire se fit le complice inconscient, l'occasion de décimer le parti républicain. Le renvoi de Babeuf et de ses amis devant la haute cour de Vendôme, les résolutions iniques votées coup sur coup par le Corps législatif à l'égard des accusés, avaient dû nécessairement aigrir, irriter un certain nombre de patriotes ardents. Des rapports de police les dénoncèrent comme tout prêts à tenter un coup de main. Dans la nuit du 11 au 12 fructidor (28, 29 août), on afficha sur les murs de Paris des placards où l'on invitait le peuple à rétablir la royauté et à massacrer les républicains. Des cocardes et des drapeaux blancs furent répandus çà et là, et des pétards tirés dans différents quar-

tiers de la ville. Le peuple ne bougea pas. Du propre aveu du Directoire, cela avait un caractère tout royaliste; ce fut aux républicains qu'on s'en prit. Ceux-ci, en effet, étaient autrement redoutés. Carnot lui-même, prétend un de ses panégyristes, disait alors qu'avec les royalistes il suffisait de montrer la baïonnette, tandis qu'avec les républicains il fallait s'en servir. Encore ne paraissait-elle pas suffisante, comme on le verra bientôt.

Dans la soirée du 23 fructidor (9 septembre), une bande de cinq à six cents hommes se porta sur le camp de Grenelle. Ces hommes étaient armés de sabres, de pistolets et de cannes. Quelques-uns seulement avaient des fusils, du propre aveu du ministre de la police, Cochon. Du milieu de leurs rangs sortait le cri de ralliement des républicains de l'époque : Vive la constitution de 1793 ! A bas les conseils ! A bas les nouveaux tyrans ! Cependant, toujours de l'aveu du ministre de la police, plusieurs voix disaient très hautement que la France n'aurait de repos qu'en se donnant un roi. C'était donc un singulier mélange de patriotes et de royalistes. Le but de la plupart d'entre eux était d'embaucher les soldats du camp et surtout le 21e régiment de dragons, composé en partie des légionnaires de l'ancienne brigade de police, sur laquelle ils croyaient pouvoir compter. Leurs propositions ayant été mal reçues, ils se portèrent au nombre de soixante environ vers la tente du général Malo, dans l'intention de le tuer, disent les rapports officiels. Monter à cheval et fondre sur les assaillants à la tête d'une douzaine des siens fut pour cet officier l'affaire d'un instant. Il n'en fallut pas davantage pour dissiper ces redoutables factieux. C'est le commandant du camp de Grenelle, le général Foissac-Latour, qui veut bien nous l'apprendre.

En un clin d'œil le sol se trouva jonché de morts et de blessés ; beaucoup furent pris, cent vingt environ : le reste se dispersa dans toutes les directions, poursuivi l'épée dans les reins, comme des Anglais ou des Autrichiens ; quelques-

Fructidor an IV (Août-Septembre 1796).

uns, pressés entre le fer des soldats et les eaux de la Seine, se précipitèrent dans le fleuve, où ils trouvèrent la mort. Des soldats qui réprimèrent avec une si sauvage énergie cette tentative d'embauchage, pas un ne fut tué, pas un ; plusieurs seulement, au dire du général Foissac-Latour, furent plus ou moins grièvement blessés de coups de couteau. Eh bien ! ce triomphe facile ne suffit pas au gouvernement. Il profita de l'occasion pour faire main basse sur tout ce qu'il y avait encore, à Paris et dans les environs, de patriotes notoirement attachés à la constitution de 1793. On vit, comme aux jours lugubres où la patrie venait d'être déclarée en danger et où l'ennemi était à deux journées de marche de la capitale, on vit le Directoire et les conseils prendre des mesures suprêmes de salut public. Pendant six jours, des visites domiciliaires eurent lieu dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. La plupart des personnes arrêtées appartenaient à la classe bourgeoise. Les bourgeois qui gouvernaient la France ne s'en montrèrent que plus impitoyables, comme en Prairial. On comptait parmi les patriotes arrêtés trois anciens conventionnels qui avaient siégé sur les bancs de la Montagne, et qui étaient restés fidèles aux purs principes de la Révolution ; c'étaient Javogues, Cusset et l'évêque de la Creuse, Huguet. Pour éviter les longueurs et les inconvénients de la procédure des tribunaux ordinaires, le Directoire proposa aux conseils d'enlever à ceux-ci la connaissance de cette insignifiante affaire du camp de Grenelle, et sans peine il obtint gain de cause sur ce point, en faisant valoir ce prétexte spécieux que, la plupart des accusés ayant été trouvés nantis d'armes, le délit ne présentait pas un caractère civil. Les malheureux prévenus, au nombre de cent trente-deux, furent donc traduits devant une commission militaire convoquée à bref délai. C'était d'avance envoyer la plupart d'entre eux à la mort.

CHAPITRE TROISIÈME

La tragédie de Grenelle. — Fête de la fondation de la République. — Discussion sur la loi du 3 brumaire. — Mort de Collot d'Herbois. — Encore la liberté de la presse. — Actes divers du Directoire. — La question des finances. — Pourparlers avec l'Angleterre. — Tentative de descente en Irlande. — Affaires militaires. — Revers de Jourdan. — Mort de Marceau. — Succès de l'armée de Rhin-et-Moselle. — Mémorable retraite de Moreau. — Perte de Kehl et d'Huningue. — Suite de la campagne d'Italie. — Création de la Cispadane. — Bataille d'Arcole. — Clarke et Bonaparte. — Batailles de Rivoli et de la Favorite. — Reddition de Mantoue. — Guerre avec le Pape. — Traité de Tolentino. — Présentation d'ambassadeurs. — Réception de drapeaux. — Le 21 janvier. — Audace des royalistes. — Barras et l'abbé Poncelin. — La presse monarchique. — Complot royaliste. — Procès de l'abbé Brottier et autres. — Précautions contre les royalistes. — Les élections de l'an V. — La contrainte par corps rétablie. — Rétablissement de la loterie. — L'élection de Barère discutée. — Letourneur sort du Directoire.

La tragédie de Grenelle.

L'année finit tristement pour les républicains. On avait tellement hâte de se débarrasser des prévenus de l'affaire de Grenelle que le conseil des Cinq-Cents fut saisi d'une proposition tendant à ne leur accorder qu'un défenseur pour eux tous, et cela parce que l'adjudant général Duverney avait dénoncé à un membre du conseil des Anciens, nommé Lacuée, l'intention des accusés de chercher tous les moyens de faire traîner le procès en longueur. Sans Camus, la proposition passait peut-être. Les choses n'en allèrent pas moins vite. Les prévenus réclamèrent en vain contre leur renvoi devant une commission militaire ; les Cinq-Cents rejetèrent unanimement leur réclamation, et la commission se hâta de se mettre à la

Vendémiaire an V (*Septembre-Octobre* 1796).

besogne. Elle siégeait au Temple, devenu, comme par une dérision du sort, le tombeau du patriotisme, après avoir été celui de la royauté.

Les accusés furent livrés par fournées à cette commission. Quarante-deux comparurent devant elle dans sa première session. La prévention leur reprochait de s'être transportés au camp de Grenelle *à dessein* d'égorger la troupe et de rétablir la constitution de 1793. Treize d'entre eux furent condamnés à mort, dix à une réclusion de plus ou moins longue durée, les dix-neuf autres eurent la chance d'être acquittés. Un des treize condamnés à mort, un peintre du nom de Vauthier, avait été assez heureux pour s'évader la veille du jugement. Le quatrième jour complémentaire (20 septembre), les douze autres furent conduits à la plaine de Grenelle et fusillés. C'était le jour de la fête de l'Opinion. Hélas! que devait dire de cette horrible tragédie l'opinion publique? Elle ne lui fut certainement pas favorable, à en juger par la flétrissure imprimée par Réal aux bourreaux du Temple, dans sa défense des accusés de Vendôme.

La boucherie continua durant tout le mois de vendémiaire. Ce fut une triste inauguration de la cinquième année républicaine. Le 6 (27 septembre), nouveau jugement qui condamna à mort quatre accusés, neuf à la déportation ou à la réclusion, et en acquitta neuf. Le général Fyon, convaincu de charges nouvelles, fut renvoyé devant la haute cour de justice, comme complice de Babeuf; ce fut ce qui le sauva. Par un troisième jugement rendu le 18 vendémiaire (9 octobre), neuf accusés furent condamnés à mort, six à la déportation ou à la réclusion, et quatre acquittés. Parmi les premiers était un peintre nommé Gagnant, secrétaire de Drouet et ancien adjoint à l'administration de police de la Commune. Son crime? On avait trouvé sur lui une paire de pistolets. Un autre, riche manufacturier et ex-maire de Lyon, Antoine Bertrand, était armé d'un sabre au moment où il avait été arrêté sur le pont de Sèvres. Les trois anciens conventionnels Javogues,

Vendémiaire an V (Septembre-Octobre 1796).

Huguet et Cusset faisaient partie de cette fournée. Le premier avait sur lui, lors de son arrestation, un plumet, son écharpe de représentant et un poignard. C'était tout son crime. Nous nous trompons : il avait, comme ses ex-collègues, l'évêque Huguet et le riche négociant en soieries, Joseph Cusset, échappé aux sanglantes réactions de Thermidor et de Prairial. On ne pouvait leur pardonner d'être restés fidèles aux principes qu'ils avaient si énergiquement défendus jadis sur les sommets de la Montagne. Tous moururent avec le courage que donne une foi robuste. L'un d'eux, Gagnant, en allant au supplice, était parvenu à s'élancer hors de la charrette, mais, gravement atteint d'un coup de sabre et d'un coup de baïonnette, il avait été reporté sur la voiture et livré presque mort aux exécuteurs. Six autres accusés furent encore condamnés à mort le 28 vendémiaire (19 octobre) et exécutés comme les autres dans la plaine de Grenelle, transformée en champ de massacre des patriotes. « Ils appartenaient aux classes les plus infimes de la société, » dit dédaigneusement *le Moniteur*, devenu le journal des gens bien élevés. Aussi n'en fut-il pas beaucoup question. Et l'on était en République !

Fête de la fondation de la République.

Ces tueries de républicains n'avaient pas empêché de célébrer par toute la France la fondation de la République. Le 1er vendémiaire (22 septembre), le Directoire en grand costume, accompagné de tous les ministres et du corps diplomatique, se transporta au Champ de Mars, où la cérémonie avait lieu. Là furent solennellement proclamés par le ministre de l'intérieur les noms des poètes et des compositeurs qui, par leurs chants et par leur musique, avaient le plus contribué à l'ornement des fêtes de la liberté. Marie-Joseph Chénier, Lebrun, Théodore Desorgues, Rouget de Lisle, Baour-Lormian, Gossec, Méhul et plusieurs autres reçurent en cette occasion le tribut flatteur de la reconnaissance nationale.

Discussion sur la loi du 3 brumaire.

Vaine cérémonie ! sous les démonstrations d'un enthousiasme de parade, se cachait dans bien des cœurs une arrière-pensée tout à fait hostile au régime démocratique. Cela se vit

Brumaire an V (Octobre-Novembre 1796).

de reste au milieu des discussions auxquelles donna lieu la demande de rapport de la loi votée par la Convention, le 3 brumaire dernier, loi en vertu de laquelle tous les parents d'émigrés et les provocateurs de mesures contre-révolutionnaires se trouvaient, comme nous avons dit déjà, exclus de toutes les fonctions publiques. L'auteur de la proposition était un député du Doubs nommé Couchery, un des coryphées de la réaction au conseil des Cinq-Cents. Roux (du Finistère), rapporteur d'une commission chargée d'examiner cette demande insidieuse, conclut au maintien à peu près intégral de la loi du 3 brumaire. Les débats, commencés en vendémiaire, se continuèrent ardents, passionnés, pendant les deux mois suivants. Ils s'envenimèrent plus d'une fois et donnèrent lieu à des scènes qui, de loin, rappelèrent les grands orages de la Convention. Tout ce que le conseil des Cinq-Cents contenait de partisans cachés ou connus de la royauté, les Boissy d'Anglas, les Doulcet de Pontécoulant, les Jard-Panvilliers, les Henri Larivière, se prononcèrent énergiquement contre cette loi du 3 brumaire, que défendirent non moins énergiquement Treilhard, Lamarque, Mailhe, Roger-Ducos et Legot.

On vit, dans la séance du 11 brumaire (1er novembre), les deux partis sur le point d'en venir aux mains. Madier de Montjau, un de ces modérés dont les violences ne connaissent pas de bornes, dut être menacé de l'Abbaye. Les royalistes, désespérant d'obtenir le rapport de la loi en ce qui concernait les parents d'émigrés, changèrent de batterie, et demandèrent qu'elle fût appliquée à tous les individus condamnés pour délits révolutionnaires et que protégeait l'amnistie décrétée par la Convention expirante. Cette motion inopinée donna lieu à Lamarque de réclamer en faveur de Barère, qui s'était soustrait au décret de déportation rendu contre lui, et auquel Lamarque fit assez gratuitement honneur d'avoir sauvé plusieurs membres du Corps législatif. Mais sa voix n'eut aucun écho, tant les haines étaient vives encore contre les anciens membres du comité de Salut public. Enfin il fut

décidé, par une sorte de compromis entre les partisans et les adversaires de la loi du 3 brumaire, que cette loi serait maintenue dans ses dispositions principales, seulement qu'elle serait applicable à toutes les personnes condamnées ou mises en état d'accusation pour délits révolutionnaires antérieurs au décret d'amnistie, et que néanmoins tous ces délits, même ceux du 13 vendémiaire, bénéficieraient de ce décret réparateur, dont resteraient exceptés les individus déportés en germinal et en vendémiaire. Ceci s'appliquait surtout à Billaud-Varenne et à Collot d'Herbois; mais à l'égard du dernier la précaution était inutile. Il était mort à Cayenne, depuis quelques mois déjà, emportant au tombeau son amour inassouvi pour cette République qui le tuait, et qu'il avait tant contribué à frapper au cœur dans la journée fatale de Thermidor.

Brumaire an V (*Octobre-Novembre* 1796).

Mort de Collot d'Herbois.

Les débats auxquels donna lieu la question de la liberté de la presse, portée derechef vers ce temps-là à la tribune, transformèrent de nouveau le Corps législatif en une arène ouverte où se déchaînèrent les passions des partis. Un article injurieux du *Courrier des armées*, qui contenait un parallèle perfide entre l'ancien régime et la République, ayant été dénoncé par les Cinq-Cents au Directoire, avait encore une fois soulevé cette grave question. Le gouvernement, tout en protestant de son respect pour la liberté de la presse, n'en réclama pas moins des conseils une loi prohibitive à l'égard des journaux, « sinon, disait-il, les Anglais, les Autrichiens, les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, continueront de vomir au milieu de nous tout ce qu'il y a de plus infâme contre la République, sans qu'il soit possible de les en empêcher. » Et en effet, les feuilles royalistes faisaient rage. Comme elles jouissaient d'une liberté illimitée, alors que les journaux franchement démocratiques étaient à peu près réduits au silence, on vit, cette fois encore, les royalistes des conseils se donner le beau rôle de défendre la liberté illimitée de la presse. Le feuillant Pastoret ne comprenait pas qu'on

Encore la liberté de la presse.

Brumaire an V (*Octobre Novembre* 1796).

pût porter atteinte aux droits de la pensée. Certains membres s'inquiétaient, non sans raison, des progrès effrayants du royalisme, et croyaient à la nécessité de les réprimer. « Le royalisme, s'écria hypocritement Larivière, je promène en vain mes regards sur la République française, et je ne le vois nulle part. — Il est partout, » lui répondit durement Lesage-Senault. Et ce furent les Doulcet de Pontécoulant, les Hardy, les Boissy d'Anglas, qui demandèrent le rappel à l'ordre de l'interrupteur, comme ayant prononcé des expressions offensantes pour la majesté du peuple français. Quelle comédie! Un projet de Daunou, portant création d'un journal officiel, et contenant certaines dispositions restrictives, fut pourtant adopté aux Cinq-Cents quelques semaines plus tard; mais il ne passa pas aux Anciens, et les choses en restèrent là provisoirement.

Actes divers du Directoire.

Le Directoire se débattait dans une situation difficile. Tiraillé dans tous les sens, harcelé par ceux-là mêmes qui avaient fait la constitution d'où il était sorti, et qui auraient dû lui en rendre l'exécution plus facile en lui prêtant un appui sincère, il s'efforça pourtant d'assurer l'existence de la République. Son tort immense, répétons-le, est de s'être trop méfié des républicains énergiques, de les avoir sacrifiés aux haines et aux rancunes de la réaction, au lieu de s'appuyer franchement sur eux. Cette méfiance l'entraîna dans des fautes dont sa mémoire porte encore le poids. Il y a de lui toutefois des actes marqués au coin de la vraie sagesse, et il serait injuste de ne pas lui en tenir compte. Il était digne d'un gouvernement républicain de demander, par exemple, comme il le fit, que l'effectif de l'armée, en temps de paix, ne dépassât jamais cent soixante-dix mille hommes, et que les dépenses affectées à son entretien ne s'élevassent pas au-dessus de cent millions. Aujourd'hui, avec un territoire moins étendu, c'est près d'un milliard que nous jetons au gouffre dévorant de l'armée, et nous prenons au pays trois cent mille hommes de trop, dont les bras manquent à la terre et à l'in-

dustrie. En revanche, nous ne donnons rien ou presque rien à l'instruction publique. Voilà le revenant-bon des gouvernements monarchiques [1].

Brumaire an V (Octobre-Novembre 1796).

Le Directoire s'attacha également à réduire d'une manière sensible les dépenses dans les différents ministères, et à cette époque il n'y en avait que sept. Peut-être fut-il moins bien inspiré en demandant aux conseils, dans le courant de ce mois de brumaire, l'autorisation de frapper d'un impôt, au profit des pauvres, les billets de spectacle. Inutilement combattue aux Anciens, par Tronson-Ducoudray, cette mesure est encore en vigueur de notre temps, et elle excite toujours les plus vives récriminations. Est-il bien conforme à la justice de grever telle ou telle industrie d'un surcroît d'impôt, sous prétexte que c'est une industrie de luxe? C'est comme le timbre et le cautionnement imposés depuis aux journaux. Rien de plus inique assurément. On ne songea pas à cela sous le Directoire; on se contenta d'augmenter le prix du port des feuilles publiques, vu la pénurie des finances.

La question des finances.

Les finances, c'était, en effet, la pierre d'achoppement du gouvernement directorial. Toutes les parties du service, armée, justice, administration, étaient en souffrance. Les fournisseurs et les administrateurs, mal payés, s'entendaient à qui mieux mieux pour spolier l'État. Ceux-ci acceptaient des pots-de-vin scandaleux et recevaient des fournitures avariées; ceux-là, pour compenser le retard apporté au payement de leurs créances, prélevaient des bénéfices qui n'étaient qu'un vol organisé. Nous avons dit plus haut à qui et à quoi il fallait attribuer cette situation désastreuse, dont on ne saurait, sans injustice, rendre le Directoire responsable. Nous avons indiqué sommairement aussi par quelles mesures on était parvenu à y remettre un peu d'ordre. La planche aux assignats avait été brisée, et l'on avait émis des mandats hypothéqués sur les biens nationaux et ayant cours forcé. Malheu-

[1] Ceci était écrit avant 1870.

BRUMAIRE an V (*Octobre-Novembre* 1796).

reusement les mandats s'étaient trouvés discrédités par l'agiotage, comme les assignats. Ils servirent seulement à payer les biens nationaux, que les spéculateurs achetaient ainsi à vil prix. Quant au reste, l'argent seul avait cours. Il fallait payer les ouvriers en numéraire. L'argent avait reparu, et commençait à se montrer en abondance. Le Directoire et les conseils finirent par laisser à chacun la liberté de stipuler avec le signe monétaire qu'il lui plairait de choisir, et l'État déclara qu'il ne recevrait plus en payement des impôts que du numéraire ou des mandats au cours. La situation financière s'était donc sensiblement améliorée. Le budget de l'an IV avait été réglé et parfaitement équilibré dans la séance du 11 brumaire (1er novembre), sur un rapport de Cambacérès. Quatre cent cinquante millions en valeur métallique avaient été affectés aux dépenses ordinaires, et cinq cent cinquante à celles de la guerre. Le budget de l'an V ne s'élevait pas tout à fait à quatre cents millions pour les dépenses ordinaires, somme relativement peu considérable, et que suffisaient largement à couvrir les immenses ressources du Trésor, ressources provenant des contributions foncière et mobilière de l'année, du fermage des biens nationaux, de l'arriéré de ces fermages, du reliquat de la contribution forcée et des contributions levées en Italie par le général Bonaparte. Ces ressources pouvaient former une somme de près d'un milliard; seulement elles n'étaient pas immédiatement disponibles : aussi les conseils durent-ils autoriser le Directoire à engager les biens nationaux jusqu'à concurrence de la somme de cent millions en numéraire. Toujours est-il que, la paix conclue, les choses se présentaient sous les auspices les plus favorables, et les esprits inquiets devaient dès lors être pleinement rassurés sur l'avenir de la République.

Pourparlers avec l'Angleterre.

Cependant la paix était lointaine encore. On a accusé le Directoire de l'avoir retardée à dessein, d'avoir prolongé la guerre dans son intérêt personnel. C'est là une accusation toute gratuite et non justifiée. Nous l'avons vu déjà conclure

divers traités avantageux pour la France; peu s'en fallut qu'au mois de frimaire de l'an V, il ne traitât avec l'Angleterre. Et c'eût été là un triomphe inespéré, car, de tous nos ennemis, le gouvernement anglais s'était montré le plus acharné et le plus déloyal. Tous les moyens lui paraissaient bons pour nous combattre. Il y avait eu à Londres une fabrique de faux assignats, et si le ministère de Pitt n'avait pas été complice de cette infamie, il ne s'en était guère préoccupé. Aussi un jour, en plein parlement, après la désastreuse expédition de Quiberon, Pitt s'étant fort vanté de ce que le sang anglais n'y avait point coulé : « Non, lui avait répondu Sheridan, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores. »

Frimaire an V (*Novembre-Décembre* 1796).

Le succès de nos armes, la tranquillité intérieure dont nous jouissions, donnèrent sans doute à réfléchir au gouvernement britannique, et le déterminèrent à faire au Directoire des propositions de paix que celui-ci se montra tout disposé à écouter. Dès le 14 vendémiaire (5 octobre), le Directoire annonçait officiellement, car tout se fait au grand jour dans les républiques, que, par une note officielle venue de Westminster, le cabinet anglais demandait des passe-ports pour un de ses envoyés chargé d'ouvertures pacifiques. Au commencement du mois suivant, lord Malmesbury arriva à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique, et notre ministre des affaires étrangères, Charles Delacroix, entra immédiatement en relations avec lui. Leurs conférences prirent, au début, un caractère acerbe qui ne présageait rien de bon pour une heureuse solution. Tout à coup on apprit la délivrance de la Corse, dont les Anglais s'étaient emparés il y avait juste deux ans. A cette nouvelle, le conseil des Cinq-Cents, dans un accès d'enthousiasme peu éclairé, adopta une résolution tendant à la proscription de toutes les marchandises anglaises jusqu'à la paix. Cette mesure, destinée à porter un coup funeste au commerce de nos ennemis, devait être également pour le nôtre une source de chi-

Frimaire an V (*Novembre-Décembre* 1796).

canes et de vexations, ce qui n'était guère de nature à hâter la fin des hostilités entre les deux pays.

Les négociations, un moment suspendues, se rouvrirent le 2 frimaire (22 novembre). Les prétentions exorbitantes de l'Angleterre n'allaient pas tarder à en amener la rupture. Elle exigeait, entre autres choses, la restitution à l'Autriche de toutes ses possessions avant la guerre, c'est-à-dire l'abandon, de notre part, de la Belgique et des limites du Rhin, et l'évacuation complète de l'Italie, qui serait remise sur le pied du *status ante bellum*, c'est-à-dire notre renonciation à la frontière des Alpes. Moyennant quoi elle voulait bien nous rendre les quelques îles qu'elle avait conquises sur nous dans les deux Indes. Ces conditions étaient dérisoires, inacceptables, et l'honneur de la République était intéressé à ce qu'elles ne fussent même pas discutées. Le Directoire enjoignit à lord Malmesbury d'avoir à quitter Paris dans les quarante-huit heures, en lui déclarant, du reste, que, si le cabinet britannique désirait sincèrement la paix, le gouvernement français était tout prêt à reprendre les négociations sur des bases conformes à l'intérêt et à l'honneur du pays.

Tentative de descente en Irlande.

Il n'y avait plus qu'à pousser vigoureusement la guerre contre une puissance dont l'animosité à notre égard tenait du délire. Depuis longtemps le Directoire nourrissait le projet d'une descente en Irlande pour vaincre les Anglais sur leur propre territoire. Voyant l'impossibilité de traiter avec l'Angleterre, il résolut de hâter l'exécution de ce projet. Hoche, sur lequel une récente tentative d'assassinat venait d'appeler avec plus d'intérêt encore l'attention publique, reçut le commandement du corps expéditionnaire. Impatient de se signaler par une conquête qui eût certainement forcé le gouvernement britannique à capituler, Hoche dénonça les lenteurs suspectes du commandant de l'escadre de Brest, Villaret-Joyeuse, et le fit remplacer par l'amiral Morard de Galles. La flotte qui portait sa fortune se composait de douze vaisseaux de ligne, de treize frégates et de cinq corvettes, et portait

environ dix-huit mille hommes de débarquement. Elle mit à la voile le 25 frimaire (15 décembre). Un temps contraire brisa tout à coup les espérances du pacificateur de la Vendée. La *Fraternité*, sur laquelle étaient montés Hoche et l'amiral Morard, fut violemment séparée du reste de l'escadre, qui put pénétrer dans la baie de Galloway. Le général Grouchy, ayant six mille hommes sous ses ordres, voulait débarquer sans attendre la présence du général en chef; mais une nouvelle bourrasque rejeta les vaisseaux au large et les força de revenir à Brest, où plusieurs d'entre eux arrivèrent fort endommagés. La *Fraternité*, après avoir touché aux côtes d'Irlande et échappé, comme par miracle, à la flotte anglaise, finit par aborder, sans encombre, à l'île de Ré. Hoche devait illustrer autre part la fin de sa courte carrière. FRIMAIRE AN V (*Novembre-Décembre* 1796).

Les trois mois que nous venons de parcourir avaient été d'ailleurs suffisamment glorieux pour nos armes en Allemagne et en Italie. Nous avons laissé Jourdan en marche vers le haut Rhin à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse. Mais, arrivée devant Bamberg, dont les magistrats s'empressèrent de lui ouvrir les portes, cette vaillante armée sembla momentanément abandonnée de la fortune. Le prince Charles, renforcé d'un corps considérable commandé par le général Wartensleben, résolut de s'acharner contre elle sans plus s'occuper, pour l'instant, de Moreau et de l'armée de Rhin-et-Moselle. Une des divisions de l'armée de Jourdan, sous les ordres de Bernadotte, essuya une sanglante défaite à Amberg dans la journée du 12 fructidor (29 août), et cinq jours après, Jourdan lui-même, attaqué entre Wurtzbourg et Schweinfort par des troupes de beaucoup supérieures en nombre aux siennes, était obligé, après une lutte acharnée, de battre précipitamment en retraite et de se retirer sur la Lahn. Cette retraite s'effectua en bon ordre, et l'ennemi, en nous poursuivant, eut à subir des pertes considérables. Elle fut malheureusement attristée par un événement qui mit la République en deuil. Le troisième jour complémentaire (19 septembre), le jeune géné- Affaires militaires. Revers de Jourdan. Mort de Marceau.

Frimaire an V (*Novembre-Décembre* 1796).

ral Marceau, chargé d'arrêter l'ennemi pendant que nos colonnes franchissaient le défilé d'Altenkirchen, s'était avancé, pour reconnaître le terrain, le long d'un bois où tiraillaient des chasseurs et des hussards autrichiens. Un chasseur tyrolien caché derrière un arbre le reconnut aux marques de son grade, l'ajusta presque à bout portant et le blessa mortellement d'un coup de carabine. A cette nouvelle il y eut dans l'armée une véritable consternation. Jourdan accourut, au désespoir ; tout le monde était en larmes, car Marceau était adoré du soldat. Transporté mourant chez le commandant prussien d'Altenkirchen, il succomba dans la matinée du surlendemain, sincèrement pleuré par le général autrichien Kray, qui depuis deux ans le combattait. Son corps fut rendu à ses frères d'armes. Une suspension d'armes eut lieu pour ses funérailles, et il fut enterré dans le camp retranché de Coblentz, au bruit de l'artillerie des deux armées. Marceau n'avait que vingt-sept ans. Il mourut dans toute sa gloire. Byron a déploré sa mort, et nous devons la déplorer amèrement encore, car, s'il eût vécu, peut-être la République ne serait-elle pas tombée défaillante dans les bras d'un soldat de fortune. Beau-frère du conventionnel Sergent, il avait gardé intact au fond du cœur le feu sacré qui animait les soldats de l'an II ; et ce n'est pas lui, croyons-nous, qui eût jamais consenti à échanger son glorieux titre de général d'un pays libre contre des galons impériaux et un titre puéril ou grotesque.

A quelques jours de là, l'armée de Sambre-et-Meuse repassait la Lahn, non sans avoir vigoureusement repoussé l'ennemi dans diverses rencontres, et elle opérait sa retraite sur Neuwied, Bonn et la Sieg. Elle était alors devant Cologne. Ce fut là que l'illustre Jourdan, à qui le Directoire avait quelque peine à pardonner ce que Carnot appelait brutalement et injustement sa reculade, dut remettre son commandement au général Beurnonville, l'ancien ministre de la guerre de la Convention.

L'armée de Rhin-et-Moselle, plus heureuse et habilement

FRIMAIRE an V (Novembre-Décembre 1796).

Succès de l'armée de Rhin-et-Moselle.

conduite par Moreau, dont la sage méthode ne livrait rien au hasard, ne s'était pas arrêtée dans ses succès. Après la victoire d'Ettingen, elle était venue prendre position sur la rive gauche du Danube, aux environs de Neresheim, où, dans deux rencontres successives, elle battit de nouveau les troupes autrichiennes. Ce fut à la suite de ces deux affaires que le prince Charles, repassant sur la rive droite du fleuve, dont il brûla tous les ponts jusqu'à Donawerth, pour empêcher Moreau de le poursuivre, courut à Jourdan, espérant en avoir plus facilement raison. Nous fûmes, en effet, obligés de rétrograder vers Hochstädt, Dillingen et Lanengen, où nous franchîmes le Danube à notre tour, dans la journée du 2 fructidor (19 août) : cinq jours plus tard, Moreau effectuait de vive force le passage de la Lech, afin d'attirer le prince Charles en Bavière. Mais, au lieu de ce dernier, il rencontra le général Latour, et lui fit essuyer à Friedberg un sanglant échec. Il se porta alors du côté de Munich, et il se trouvait le 15 fructidor (1er septembre) à Geissenfeld, où il battit de nouveau l'ennemi.

Mémorable retraite de Moreau.

Là il apprit par les gazettes allemandes les revers de Jourdan. Craignant de se trouver compromis entre l'armée de Latour et celle du prince Charles victorieuse, il prit la résolution d'opérer lentement sa retraite et de regagner la vallée du Rhin. Cette retraite, admirablement exécutée, fut pour ainsi dire une suite non interrompue de triomphes. L'armée de Rhin-et-Moselle repassa le Danube à Rornfeld et à Neubourg dans les journées des 29 et 30 fructidor (15 et 16 septembre) et, toujours combattant, poursuivit sa marche à travers mille difficultés. De temps en temps elle s'arrêtait pour gagner une bataille et faire repentir l'ennemi de son obstination à la suivre. Le 11 vendémiaire (2 octobre), Moreau attaqua l'armée de Latour sur toute la ligne, et, bien secondé par les généraux Desaix et Saint-Cyr, ses lieutenants d'élite, il la défit complètement dans les plaines de Riberach. Cinq mille prisonniers, des drapeaux, vingt canons, furent le fruit de cette journée glorieuse. Moreau marcha ensuite vers Hu-

FRIMAIRE an V (*Novembre-Décembre* 1796).

ningue, où il arriva à la fin de vendémiaire, après une marche de 100 lieues, sans avoir été entamé. Le 5 brumaire (26 octobre), il faisait repasser le Rhin à son armée intacte. Telle fut, rapidement esquissée, cette retraite fameuse que le Directoire, dans un message aux Cinq-Cents, présenta comme une des plus belles opérations militaires qui aient jamais été exécutées dans aucun pays. Depuis, il est vrai, elle a été beaucoup critiquée. Napoléon, le prince Charles et le général Jomini ont reproché à Moreau d'avoir fait une retraite savante, au lieu de tomber résolûment sur les derrières de l'armée du prince Charles pour l'empêcher de tourner ses forces contre l'armée de Sambre-et-Meuse. Il y a peut-être quelque chose de fondé dans ce reproche. Mais nous ne nous sentons pas assez compétent sur ces matières pour nous prononcer. Toutefois, nous croyons fermement que le jugement éclairé du Directoire sur cette belle opération de Moreau sera ratifié par la postérité, car ce n'est pas chose si commune qu'un général battant constamment l'ennemi et lui prenant plus de dix mille hommes, tout en opérant sa propre retraite. Cela dénote un génie de tacticien qui a quelquefois fait défaut à Napoléon lui-même, et en plus d'une occasion, ce dernier eût dû se souvenir de la retraite de Moreau.

Perte de Kehl et d'Huningue.

L'armée de Rhin-et-Moselle vint alors camper aux environs de Strasbourg pour couvrir la ligne du Rhin. Depuis plus d'un mois, Kehl était investi par des forces considérables. Moreau en confia la défense à Desaix. Le fort d'Huningue avait été également investi, presque aussitôt après le passage de nos troupes. A Kehl, comme à Huningue, l'ennemi, en tentant l'assaut à diverses reprises, essuya des pertes considérables, mais, toujours repoussé, il revenait toujours à la charge. Dans la journée du 2 frimaire (22 novembre), il fut littéralement écrasé sous les efforts des généraux Desaix et Lecourbe. Peu de jours après, ayant tenté une attaque de nuit contre la tête du pont d'Huningue, il éprouva des pertes énormes. Un des nôtres, jeune officier de grande espérance, le général

Abbatucci, commandait la place; il tomba grièvement blessé dans une sortie et mourut peu après. Jusqu'à la fin de frimaire, les Autrichiens furent constamment repoussés, et l'on put croire un moment qu'ils abandonneraient la partie. Mais le prince Charles avait une volonté indomptable. Il fit pendre à la tête de son armée plusieurs de ses officiers pour avoir déclaré tout haut qu'ils regardaient la prise de Kehl comme impossible. Sa ténacité eut enfin raison de la résistance de nos soldats. Le fort de Kehl fut évacué le 21 nivôse (10 janvier 1797), aux conditions les plus honorables pour nos troupes, car, aux termes de la capitulation signée par Desaix, d'une part, et par Latour de l'autre, elles emportèrent leurs armes et jusqu'aux palissades et aux boulets. Huningue se rendit peu de jours après aux mêmes conditions. L'une et l'autre place ne présentaient plus qu'un amas de terres amoncelées. La prise de ces deux forts avait coûté à l'empereur plus de vingt mille hommes de ses meilleures troupes et soixante millions. C'était véritablement trop de sacrifices pour un si mince résultat, et le prince Charles, à son tour, aurait pu mieux employer tant de braves soldats.

FRIMAIRE an V (*Novembre-Décembre* 1796).

Suite de la campagne d'Italie.

Reportons-nous en Italie, vers laquelle se tournaient plus particulièrement tous les regards, comme si c'était là surtout que se jouaient les destinées du monde. Nous avons laissé Bonaparte vainqueur à Castiglione et à Lonado. Il nous est impossible d'entrer dans les détails d'une foule de batailles et de combats où presque toujours il eut l'avantage. Les soldats d'Italie furent successivement victorieux à Roveredo, à Bassano, à la Cerea, à Castellaro, à Due-Castelli, à Porto-Legnano et à San-Giorgio. Bonaparte ne manquait pas d'informer régulièrement le Directoire de ses faits et gestes. Avec un art infini, il entrait dans tous les détails des moindres combats, et chaque jour les feuilles publiques étaient remplies de son nom. Déjà, du reste, il agissait en maître, mettant toujours le marché à la main au gouvernement, offrant sa démission quand on lui adressait quelques obser-

Vendémiaire an V (*Septembre-Octobre* 1796).

vations. Il se sentait nécessaire. Le Directoire ne lui ménageait pas la louange : « La postérité, disait-il, ne pourrait croire aux merveilles accomplies par ce guerrier de vingt-six ans, » et il le traitait de « génie supérieur », en recevant des mains de son aide de camp Marmont les drapeaux conquis sur les Autrichiens. Comment Bonaparte n'eût-il pas été enivré ? Il affichait d'ailleurs tous les dehors d'un rigorisme républicain, et le 1er vendémiaire (22 septembre), il n'avait pas manqué de faire célébrer pompeusement à Milan l'anniversaire de la fondation de la République. Cela même le mettait plus à l'aise pour agir à sa guise, et servait de couverture au despotisme de ses allures. On le vit, de sa propre autorité, déposséder le duc de Modène et inviter les États de Modène, de Reggio, de Ferrare et de Bologne, à se donner une constitution libre sous le patronage de la France. C'était un prélude à la formation de la République cispadane, qu'il organisa peu de temps après, pour assurer en Italie l'influence française. En même temps il essayait de remettre un peu d'ordre dans les diverses parties de l'armée, envahies par les voleurs et les pillards, fournisseurs ou administrateurs. Il témoigna, à l'égard de ceux-ci, d'une sévérité à laquelle nous applaudissons, en regrettant qu'il ne l'ait pas étendue aux généraux de son armée, qui s'enrichissaient par des exactions criminelles. Et d'ailleurs, n'est-il pas un peu comptable de ces brigandages devant l'histoire, lui qui avait déchaîné l'esprit de cupidité en montrant à ses soldats l'Italie comme une proie à conquérir ?

Création de la Cispadane.

Bataille d'Arcole.

Cependant, une nouvelle armée autrichienne, commandée par le feld-maréchal Alvinzi, était arrivée pour secourir Wurmser, enfermé dans Mantoue, tandis que le général Davidowich, à la tête d'une vingtaine de mille hommes, débouchait en Italie par le Tyrol. C'étaient là des forces assez respectables. Aussi Bonaparte, toujours enclin à dissimuler la valeur numérique de ses troupes, se plaignait-il amèrement au Directoire de ne point recevoir de renforts. Il n'en dé-

ployait pas moins une activité prodigieuse. Une de ses divisions, aux ordres du général Vaubois, s'étant laissé battre par un détachement du corps d'Alvinzi, il apostropha durement les soldats dont elle se composait, leur reprocha leur indiscipline, leur lâcheté, leur dit qu'ils n'étaient plus de l'armée d'Italie. Ces rudes paroles produisirent un effet surprenant. Les soldats ainsi humiliés, au lieu de garder rancune à leur général en chef, sentirent croître leur enthousiasme, et demandèrent à être mis à l'avant-garde de l'armée pour combattre au premier rang.

Bonaparte, résolu à frapper un grand coup pour empêcher la jonction d'Alvinzi et des forces considérables qui se trouvaient encore dans le Tyrol, ordonna aux divisions Masséna et Augereau de filer le long de l'Adige. Cette rivière fut passée par nos troupes le 25 brumaire (15 novembre) à Ronco. Il fallait, pour aborder les Autrichiens, franchir le village d'Arcole, bâti au milieu de canaux et de marais, et auquel on n'arrivait que par un petit pont au bout duquel l'ennemi s'était fortement retranché. Les républicains s'y élancèrent bravement; mais, accueillis par un feu épouvantable, ils durent reculer en désordre, blessés presque tous; les généraux Verdier, Bon, Vernes et Lannes furent mis hors de combat. Augereau, saisissant un drapeau, courut le planter à l'extrémité du pont, pour ramener nos soldats ; ce fut en vain. Bonaparte, à son tour, voyant l'hésitation des troupes, s'élança lui-même sur le pont où sa présence parvint à entraîner de nouveau la tête de l'armée. Sacrifice inutile. Avant de parvenir au pont, la colonne d'attaque se trouva balayée par le feu nourri de l'ennemi, tout l'état-major fut culbuté et Bonaparte jeté dans un marais, d'où on le tira non sans peine. On se décida alors à employer un moyen auquel on aurait bien dû avoir recours tout de suite, pour épargner le sang des soldats. Mais Bonaparte n'était pas comme Vauban : les hommes ne comptaient pas pour lui. Le général Guieux, à la tête d'une forte colonne, tourna le village, et s'en empara à la

Nivôse an V (*Décembre 1796-Janvier 1797*).

tombée de la nuit. Telle fut la première journée d'Arcole. Le lendemain, dès la pointe du jour, le combat recommença sur toute la ligne; il dura jusqu'à la nuit. Le soir, la bataille d'Arcole était gagnée. Nos pertes furent extrêmement sensibles; deux des aides de camp de Bonaparte, les citoyens Elliot et Muiron, furent tués à ses côtés. Quant aux pertes de l'ennemi, elles furent immenses. Neuf mille des siens, tués ou blessés, restèrent sur le terrain, et nous lui prîmes quatre drapeaux, neuf pièces de canon et près de cinq mille hommes. Cet important succès nous ouvrit les portes de Vérone et contraignit les généraux Alvinzi et Davidowich à se retirer précipitamment dans le Tyrol, où ils eurent le temps de former une nouvelle armée.

Clarke et Bonaparte.

Encore une victoire et Mantoue était à nous. Sur ces entrefaites, arriva au quartier général de l'armée d'Italie un ministre plénipotentiaire du Directoire, le général Clarke, chargé de négocier la paix avec l'Autriche. Mais ce n'était pas là le compte de Bonaparte. Il tenait à diriger à la fois et les opérations militaires et les négociations diplomatiques relatives à l'Italie. Il insista donc auprès du Directoire pour le dissuader de toute ouverture pacifique auprès de la cour d'Autriche, au moins jusqu'à la prise de Mantoue. Au reste, on refusa de recevoir Clarke à Vienne, sous prétexte que Sa Majesté Impériale ne reconnaissait point la République, et on le renvoya, pour la forme, au baron de Saint-Vincent, lequel lui donna à entendre que si l'Autriche consentait à un armistice, ce ne serait que pour l'Italie. C'était dérisoire. Ainsi, malgré les désirs sincères du Directoire de terminer une guerre qui depuis si longtemps ensanglantait l'Europe, tout projet de paix avec l'empire dut être momentanément abandonné.

Bataille de Rivoli.

Bonaparte se chargea de corriger la morgue autrichienne. Il avait hâte de s'emparer de Mantoue, où était enfermé Wurmser, qui, étroitement bloqué, faisait de temps en temps des sorties toujours malheureuses. Bonaparte, assez peu scrupuleux déjà sur les moyens, pénétra dans les États vénitiens,

Nivôse an V (*Décembre* 1796-*Janvier* 1797).

sous prétexte que le gouvernement de Venise s'était montré trop bienveillant pour nos ennemis, et il fit occuper la ville et le château de Bergame par le général Baraguey d'Hilliers. C'était un point stratégique auquel il tenait. L'armée autrichienne était campée, partie en Tyrol, partie derrière la Brenta, hésitant beaucoup à inquiéter le blocus de Mantoue. Cependant, vers la fin de nivôse, Alvinzi se décida à faire un mouvement agressif. Nos troupes, renforcées de quelques régiments depuis Arcole, étaient rangées le long de l'Adige, s'appuyant à Montebaldo, à Corona et à Rivoli. Nous avions une avant-garde en avant de Vérone et une autre en avant de Porto-Legnago. L'effectif de notre armée était d'environ quarante-cinq mille hommes; celui de l'ennemi s'élevait à près de soixante-dix mille combattants. Fort de sa supériorité, Alvinzi résolut de percer notre ligne pour délivrer Mantoue et nous forcer à porter ailleurs le théâtre de la guerre. Le 23 nivôse (12 janvier), il se jeta sur notre avant-garde; mais il fut vivement repoussé par Masséna. Le 25 (14 janvier), une bataille générale s'engagea sur le plateau de Rivoli. Elle dura deux jours. A la fin les Impériaux furent mis en déroute complète et, vivement poursuivis par les escadrons des généraux Lassale et Leclerc, ils laissèrent près de treize mille prisonniers entre nos mains.

Bataille de la Favorite.

Le 27 (16 janvier), avant le jour, nos troupes filaient rapidement vers Mantoue, quand elles furent vigoureusement attaquées au poste de la Favorite. En quelques heures, l'ennemi succomba sous l'action combinée de Sérurier et de Victor. Là s'illustra la 57e demi-brigage, qui mérita le nom de Terrible en se faisant jour à la baïonnette au travers des lignes impériales. Une division tout entière, celle du vieux général Provera, capitula et mit bas les armes sur le champ de bataille. En moins de six jours l'armée républicaine avait gagné deux batailles rangées et six combats, fait vingt mille prisonniers, tué ou blessé six mille hommes, pris vingt drapeaux et soixante pièces de canon. Jamais opération militaire

Nivôse an V (Décembre 1796-Janvier 1797).

n'avait été plus heureusement ni plus lestement menée, jamais Bonaparte ne fut mieux servi par la fortune et par son génie.

Reddition de Mantoue.

Wurmser n'avait plus qu'à se rendre ; l'armée autrichienne étant littéralement fondue, il n'avait pas de secours à espérer.

Par une capitulation signée le 14 pluviôse (2 février), la ville et la citadelle de Mantoue furent remises entre nos mains. La garnison tout entière fut déclarée prisonnière de guerre, à l'exception du vieux maréchal, à qui l'on accorda la faculté d'emmener avec lui un certain nombre d'officiers et quelques centaines de soldats. Mantoue était admirablement approvisionnée. Nous y trouvâmes une énorme quantité d'artillerie et de munitions de toute espèce. La nouvelle de la prise de cette ville excita en France une allégresse universelle, et de nouveau le Corps législatif décréta que l'armée d'Italie ne cessait de bien mériter de la patrie. Bonaparte, toujours théâtral jusque dans ses moindres actions, eut une manière à lui de célébrer sa victoire. Non loin de Mantoue, se trouve l'ancien village d'Andes, aujourd'hui Pétiole, où naquit Virgile. Le général fit élever un monument au poète immortel, qu'on appelle encore le Cygne de Mantoue, et par ce délicat hommage rendu à l'auteur de l'*Enéide*, il flatta singulièrement l'amour-propre national.

Guerre avec le Pape.

Le général Bonaparte s'entendait merveilleusement à employer à la fois la force et la ruse dans l'accomplissement de ses projets. Il y avait chez lui du lion et du renard, du César et du Mazarin. N'étant retenu par aucun scrupule de conscience, il ne reculait devant aucun moyen. Cela se vit bien dans ses rapports avec la cour de Rome. Tandis qu'il écrivait au Directoire dans le style philosophique et antireligieux du temps, il assurait les prêtres et les congrégations d'Italie de sa protection spéciale, et promettait au cardinal Mattei de ne pas laisser apporter le moindre changement « à la religion de nos pères ». Après l'armistice conclu avec Sa Sainteté, il eut soin de faire annoncer au roi de Naples, par notre ministre pléni-

potentiaire à Rome, le citoyen Cacault, que le pape était l'ami des Français. Il disait en même temps, à qui voulait l'entendre, qu'il aimait mieux « être le sauveur du chef de l'Eglise et de ses belles contrées que leur destructeur ». Mais à l'heure où momentanément nous levâmes le siège de Mantoue, le Saint-Père, au mépris de l'armistice conclu, témoigna à notre égard les dispositions les plus hostiles. Le cardinal Busca nous menaça de faire des Romagnes une nouvelle Vendée. Aussitôt Bonaparte rappela notre envoyé, et lança contre le Vatican une proclamation foudroyante. Le pape y répondit par un manifeste où il promettait à ses fidèles sujets l'assistance de Dieu par la puissante intercession de la sainte Vierge et des apôtres Pierre et Paul. Mais cette intercession ne put prévaloir contre la rapide irruption du général Victor, qui, à la tête d'une dizaine de mille hommes, franchit le Pô à Borgo-Forte. Les troupes du Saint-Père, commandées par le général piémontais Colli, se trouvèrent culbutées en un clin d'œil. La ville de Faenza fut emportée d'assaut. Bonaparte voulut bien la sauver du pillage auquel elle allait être livrée, en vertu « du droit de la guerre »; comme s'il y avait un droit de la guerre devant l'humanité. Forli, Cesène, Rimini, Ancône, Lorette et sa Madone tombèrent successivement en notre pouvoir. L'armée papale se retirait devant nous sans combattre. La modération, habilement calculée, du général en chef ne contribua pas peu, du reste, à nous ramener les esprits. Bonaparte autorisa les ecclésiastiques français, réfugiés dans les États du pape, à demeurer sur le territoire conquis par nos armes, et, sous les peines les plus sévères, il interdit à ses soldats de les insulter. Au cardinal Mattei, que tout haut il traitait d'homme vénérable, et tout bas, de radoteur imbécile, il manda d'engager le pape à se fier à la générosité française et à entrer tout de suite dans la voie des négociations.

Nivôse an V (*Décembre* 1796-*Janvier* 1797).

Le vieux Pie VI ne se fit pas prier longtemps. Il sentait bien qu'un caprice du jeune vainqueur de l'Italie pouvait le déposséder de sa tiare, et il se hâta de lui écrire, à la date du

Traité de Tolentino.

Nivôse an V
Décembre
1796-*Janvier*
1797).

24 pluviôse (12 février 1797), pour lui annoncer son désir de terminer à l'amiable ses différends avec la République. Le 1er ventôse (19 février), ses plénipotentiaires signaient à Tolentino, avec le général Bonaparte et notre agent Cacault, un traité de paix par lequel Sa Sainteté renonçait à toutes prétentions sur le comtat Venaissin, nous cédait tous ses droits sur les territoires de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, et s'engageait en outre à nous payer une somme de trente millions, à fournir à la République seize cents chevaux tout harnachés et à indemniser la famille de notre envoyé Basseville, lâchement assassiné à Rome, sans préjudice de la remise de tous les objets d'art stipulés dans le précédent armistice. Bonaparte envoya ensuite un de ses aides de camp au Saint-Père pour le complimenter et l'assurer que dans toutes les occasions il lui donnerait les preuves du respect et de la vénération qu'il avait pour sa personne. Là se révélait bien ce génie astucieux qui en toutes choses sut toujours faire la part si large à son intérêt personnel.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas le méconnaître, les victoires de Bonaparte, comme celles de Jourdan et de Moreau, contribuaient à jeter sur la République un éclat éblouissant. Les nations étrangères, encore dominées par les préjugés monarchiques, étaient plus sensibles à la gloire militaire de la Révolution qu'à la flamme de justice et de généreux amour dont elle était venue réchauffer les cœurs. On voyait alors à Paris les ambassadeurs de princes et de rois qui se fussent récriés bien haut quelques années auparavant, si on leur avait dit qu'un jour ils noueraient des relations diplomatiques avec la République française. Barras étant président du Directoire, il y eut au Luxembourg, le 10 nivôse (30 décembre), présentation officielle de l'envoyé du bey de Tunis, du marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne, du comte de Balbo, ambassadeur de Sardaigne, et du citoyen Monroë, ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, avec lesquels on avait été tout récemment sur le point de se brouiller. Le même

Présentation d'ambassadeurs.

jour le Directoire reçut des mains du jeune aide de camp de Bonaparte, Lemarois, les drapeaux pris à la bataille d'Arcole. A deux mois de là, jour pour jour, Augereau, à qui l'on avait fait don de l'étendard qu'il était allé planter au milieu du pont d'Arcole, venait présenter lui-même, en grande cérémonie, les soixante drapeaux autrichiens enlevés à Mantoue, et il jurait, au nom de l'armée d'Italie — serment bien illusoire, hélas ! — de n'avoir jamais d'autre maître que la loi.

PLUVIÔSE an V (*Janvier-Février* 1797).

Le quatrième anniversaire du 21 janvier fournit également à Barras l'occasion d'affirmer avec énergie son amour pour la République, amour dont la sincérité paraissait douteuse à ceux qu'offusquaient les mœurs assez peu démocratiques du président-directeur. Cette fois, la cérémonie du serment de haine à la royauté eut lieu en grande pompe dans l'église Notre-Dame, ce dont se plaignit avec amertume le député Aymé Jourdan, tant les royalistes alors relevaient haut la tête. Il se passa même à propos de ce serment quelque chose d'assez significatif au conseil des Anciens. Un député girondin, un des soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, Corbel (du Morbihan), au lieu de prononcer la formule adoptée, se contenta de jurer haine à la royauté en *France*. Des murmures éclatèrent. Dupont (de Nemours) chercha à expliquer la pensée de son collègue en disant qu'il ne fallait pas indisposer les rois nos alliés. Un ancien Montagnard, Girard (de l'Aude), indigné, demanda son rappel à l'ordre. Mais le vieux Dusaulx trouva la réserve très politique, très sage, et l'incident n'eut pas de suite.

Le 21 Janvier.

Ce petit fait démontre l'audace croissante des royalistes à cette époque. Tandis que, dans les salons bien hantés de Paris et de la province, on faisait fête à certains individus convaincus d'appartenir aux compagnies de Jésus et du Soleil, et dont les mains s'étaient rougies du sang des patriotes, tandis que les tribunaux criminels couvraient d'une indulgence scandaleuse les assassinats commis contre les républicains, on était sans pitié pour tout ce qui était soupçonné d'avoir

Audace des royalistes.

Pluviôse an V (Janvier Février 1797).

trempé dans les excès révolutionnaires. A Troyes, un individu nommé Grison était condamné à mort comme ayant été l'un des meurtriers du gouverneur de la Bastille de Launey et de la princesse de Lamballe. Les royalistes, peu reconnaissants au Directoire de la façon barbare dont il avait traité les accusés de Grenelle, ne cessaient de le harceler. A cet égard, les journaux de leur parti rivalisaient d'emportement et de calomnie. Un jour le *citoyen* Fiévée, rédacteur de la *Gazette française*, journal qui changeait de titre à chaque instant, accusa le directeur Barras d'avoir fait enfermer l'ex-abbé Poncelin au Luxembourg et de lui avoir infligé là un traitement indigne. Condamné à mort par contumace, à la suite de la journée de Vendémiaire, puis acquitté par le tribunal criminel, Poncelin rédigeait alors le *Courrier républicain*, et il écrivit un article extrêmement violent contre Barras. Celui-ci, disait-on, avait voulu se venger de son détracteur à la manière des grands seigneurs d'autrefois. L'affaire fit grand bruit. Le ministre de la police s'en mêla. Le *Rédacteur*, journal attitré du Directoire, s'efforça de disculper Barras, et il fut à peu près démontré que les mauvais traitements dont l'ex-abbé s'était plaint étaient purement sortis de son imagination. N'importe! La calomnie n'en alla pas moins son train, et les coups de bâton administrés à Poncelin par les valets du président Barras sont devenus une chose légendaire.

Barras et l'abbé Poncelin.

La Presse monarchique.

Quiconque avait marqué dans la Révolution était assailli d'injures et de calomnies. Hommes et choses, rien n'était épargné. On se serait cru revenu aux années 1790 et 1791, où les feuilles dévouées à l'ancien régime malmenaient si fort ceux qu'on appelait les républicains; mais alors on était en monarchie. Il faut voir comme les journaux royalistes traitaient le *patriote* Bonaparte. Il faisait tant étalage de républicanisme à cette époque! Les démocrates abusés l'appelaient « le brave Bonaparte ». Aussi les *Actes des apôtres*, redevenus insolents comme par le passé, l'arrangeaient de la belle manière: « Bonaparte n'est pas seulement général, écrivait un des

rédacteurs de cette feuille, il est président de comité révolutionnaire, et serait au besoin exécuteur de la haute justice. Si ce républicain terminait sa carrière, je ne verrais que Samson qui pût le remplacer. Au reste, que Bonaparte soit César ou Samson, on assure qu'il vient d'écrire au Directoire: *Veni, vidi, fugi.* » L'auteur de ces lignes outrageantes était Barruel-Beauvert, ce qui n'empêchait pas Dumolard de tonner à la tribune des Cinq-Cents, dans la séance du 19 pluviôse (7 février), contre les feuilles *incendiaires* et *anarchistes* telles que l'*Ami de la patrie*, le *Journal des hommes libres* et la *Sentinelle* de Louvet, qui commettaient le crime de défendre la République et les républicains. Cependant, cet ancien feuillant voulait bien avouer, quelques jours après, que le royalisme était à craindre.

PLUVIÔSE an V
Janvier-Février 1797.

Complot royaliste.

Comment en aurait-il été autrement, quand les républicains énergiques étaient poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, fusillés dans la plaine de Grenelle, quand la haute cour instruisait avec tant de lenteur le procès de Babeuf, procès dans lequel deux anciens régicides, Merlin (de Douai) et Cochon, l'un ministre de la justice, l'autre ministre de la police, s'étaient ingéniés à impliquer tout ce que la démocratie militante comptait encore de vaillants soldats. Un certain nombre de royalistes entreprenants crurent le moment favorable pour tenter de rétablir la royauté par un coup de main. Reubell, qui des cinq directeurs était certainement le plus dévoué aux institutions démocratiques, venait d'être, pour la seconde fois, appelé à la présidence du Directoire, quand tout à coup le bruit se répandit qu'une nouvelle et formidable conspiration avait été découverte au moment où elle allait éclater. C'était à l'heure où le conseil des Cinq-Cents reprenait les travaux du Code civil, interrompus sous la Convention, et dont Cambacérès, dans un discours préliminaire assez étendu, lui avait rappelé et résumé les points principaux. Ce complot avait pour chefs l'ex-officier de marine Duverne de Presle, l'abbé Brottier et l'ancien maître des requêtes

Pluviôse an V (*Janvier-Février* 1797).

Laville-Heurnoy, déjà compromis tous trois dans les intrigues royalistes qui avaient signalé la fin de la Convention. Ces trois personnages, nantis du pouvoir en règle de Sa Majesté Louis XVIII d'agir et de parler en son nom pour le rétablissement de la monarchie, eurent l'idée de s'adresser à l'officier général Malo. Cela se comprend. N'était-ce pas cet officier qui avait de si bon cœur chargé et sabré les républicains au camp de Grenelle ? Mais Malo était avant tout du parti du gouvernement, et il s'empressa d'aller tout conter à Carnot et au ministre de la police. Ceux-ci l'engagèrent à recevoir les conspirateurs chez lui, et à feindre d'entrer dans leurs vues, afin qu'on pût en quelque sorte les arrêter en flagrant délit. Malo, peu scrupuleux, consentit à se faire complice de ce guet-apens, sans prendre garde à ce qu'il y avait de bas, de honteux, d'avilissant dans le rôle auquel il se prêtait. Confiants dans la parole d'un officier, Brottier, Laville-Heurnoy et Duverne de Presle se rendirent chez Malo dans la journée du 11 pluviôse (30 janvier). A un signe convenu, des agents, cachés de manière à tout entendre, sortirent de leur retraite, et s'emparèrent des trois conspirateurs sur lesquels on saisit une foule de pièces où le complot se dévoilait tout au long. Un soi-disant baron allemand, nommé Poly, fut également arrêté sur la dénonciation du commandant de la garde du Corps législatif, Ramel, auquel il avait proposé d'entrer dans la conjuration.

Procès de l'ex-abbé Brottier et autres.

Le but avoué des conspirateurs était de restaurer l'ancien régime sur le pied où il était avant l'année 1789, difficile entreprise dont la réussite exigeait d'autres moyens que ceux dont ils disposaient. Leurs espérances, il est vrai, s'étaient enflées à la facilité avec laquelle l'officier-général Malo avait paru accueillir leurs propositions. A la demande de celui-ci Laville-Heurnoy avait jeté à la hâte sur le papier tout un plan de contre-révolution. On se serait rendu maître de tous les points stratégiques de la capitale, on aurait arrêté les cinq directeurs, dont on eût mis les têtes à prix au cas où ils se se-

raient échappés; enfin, on se serait d'abord assuré des principaux révolutionnaires, pour lesquels on se fût hâté de rétablir la juridiction prévôtale et les anciens supplices; on aurait brisé sur-le-champ les presses des journaux jacobins et emprisonné les rédacteurs de ces journaux. Après cela l'on aurait proclamé, pour la forme, une amnistie générale au nom du roi Louis XVIII, dont on eût répandu à profusion une proclamation insidieuse et de nature à rallier à la cause royale tous les indifférents. Tout était prévu dans ce plan, et il y était pourvu aux principales fonctions de l'État. Deux des ministres actuels se trouvaient conservés dans leurs positions; c'étaient celui de l'intérieur, Bénezech, et celui de la police, Cochon, à moins que ce dernier n'eût voté la mort du roi, auquel cas on devait le remplacer par Portalis. Cochon de Lapparent montra une indignation superbe: « Je ne cesserai qu'à la mort d'être républicain, » s'écria-t-il au conseil des Anciens. Nous verrons plus tard ce que valait cette fière déclaration du régicide Cochon.

La lecture des diverses pièces relatives à cette conspiration donna lieu, le 16 pluviôse (4 février), à une orageuse séance au conseil des Cinq-Cents. Le royaliste Siméon et le thermidorien Tallien, dont les noms figuraient dans les papiers des inculpés, crurent devoir également faire une profession de foi républicaine, et à la suite d'une violente discussion où l'on entendit Lamarque stipuler au nom des intérêts de la démocratie et Henri Larivière au nom de ceux de la réaction, le conseil passa à l'ordre du jour, après s'être déclaré satisfait des explications de Tallien et de Siméon. Ce Directoire, qui s'était montré si dur pour les accusés de Grenelle, ne pouvait, sous peine d'être justement accusé d'une partialité révoltante, agir moins rigoureusement à l'égard des conspirateurs royalistes, et il les renvoya devant une commission militaire. Pastoret et Dumolard réclamèrent vivement, aux Cinq-Cents, contre cette décision. Les accusés, n'étant point militaires, étaient, selon eux, justiciables des tribunaux criminels ordi-

Ventôse an V
Février-Mars 1797.

naires. Ils avaient cent fois raison : mais pourquoi ce scrupule ne leur était-il pas venu quand il avait été question de frapper militairement les républicains de l'affaire du camp de Grenelle? On passa outre, nonobstant leurs observations, et le 29 ventôse (19 mars), Laville-Heurnoy, Brottier, Duverne de Presle, sous le nom de Dunan, Poly et dix-huit autres personnes impliquées dans la même affaire, comparurent devant une commission militaire. Les accusés déclinèrent la compétence du tribunal. La commission, en ayant référé au ministre de la justice, continua les débats sur un avis conforme de l'auteur de la loi des suspects. Les accusés refusèrent alors de répondre, et Chauveau-Lagarde, un de leurs défenseurs, soumit leur déclinatoire au tribunal de cassation. Le tribunal avait renvoyé l'affaire à l'examen d'une de ses sections, et ordonné qu'on lui communiquât le jugement rendu sur la compétence de la commission, quand le Directoire, par un étrange abus de pouvoir, défendit à tout dépositaire de l'autorité d'obéir à cet ordre. Vivement attaqué aux Cinq-Cents par Dumolard, Pastoret, Aymé Jourdan, Doulcet, et non moins vivement défendu par Dubois-Crancé, l'arrêté du Directoire finit par obtenir gain de cause. Les accusés, ramenés devant le conseil de guerre, consentirent cette fois à accepter le débat, et ils se comportèrent, il faut le reconnaître, avec beaucoup de dignité et sans faiblesse. On usa, du reste, à leur égard, d'une indulgence qui contrasta singulièrement avec la sauvage rigueur qu'on avait employée pour les accusés de Grenelle et celle avec laquelle on allait bientôt frapper les principaux inculpés de la haute cour. Le 18 du mois suivant (7 avril), la commission rendit un arrêt par lequel quinze des accusés furent acquittés purement et simplement ; trois autres, les nommés Guillaumot, Lahoussay et Leserteur, furent renvoyés devant le directeur du jury de Versailles, comme prévenus d'autres délits, et quatre enfin, Poly, Brottier, Duverne de Presle et Laville-Heurnoy, furent condamnés à la peine de mort. Seulement, usant de la faculté qui lui était laissée

par une loi du 4 nivôse an IV (25 décembre 1795), le conseil commua cette peine en celle de dix années de réclusion pour Duverne de Presle et Brottier, de cinq années pour Poly, et d'une seule pour Laville-Heurnoy.

Ventôse an V (Février-Mars 1797).

Précautions contre les royalistes.

Les royalistes du Corps législatif avaient de quoi être satisfaits. Ce n'est pas nous assurément qui blâmerions cette large indulgence; mais nous regrettons très amèrement qu'on ne l'ait pas appliquée également à ceux dont le sang avait rougi la plaine de Grenelle et aux accusés de Vendôme, dont nous aurons bientôt à raconter le douloureux martyre. La République enfantée par les Thermidoriens était plus dure aux républicains qu'aux royalistes. Toutefois le conseil militaire n'ayant statué que sur le fait d'embauchage, tout en déclarant qu'il y avait eu conspiration contre la République, le Directoire s'empara de cette déclaration pour renvoyer Duverne, Laville-Heurnoy, Brottier, Poly et un cinquième accusé nommé Sourdat, devant les tribunaux ordinaires. Le bruit courait alors qu'un des conspirateurs avait offert de dénoncer nommément, avec preuves à l'appui, plus de cent cinquante membres du Corps législatif comme étant gagnés à la cause de la monarchie. Carnot assura un jour à Lanjuinais que le fait était vrai, et que le Directoire pourrait bien s'en servir, si on le poussait à bout. Du reste, le gouvernement n'était point sans avoir des alliés dans les conseils. Le 10 ventôse (28 février), Jean De Bry, au nom d'une commission spécialement chargée d'examiner les pièces de l'affaire Duverne de Presle, avait donné lecture d'un volumineux rapport où il avait signalé l'existence d'une conspiration permanente de la part des royalistes pour l'anéantissement de la République. Par un artifice d'une bonne foi douteuse, il s'était efforcé de rattacher à cette conspiration tous les patriotes suspects de tenir encore à la constitution de 1793. Ce rapport et certaines mesures prises par le Directoire furent généralement regardés comme un moyen d'influencer les prochaines élections.

On touchait en effet à l'heure du renouvellement partiel

GERMINAL an V (Mars-Avril 1797). Les élections de l'an V.

des conseils et du Directoire. C'était la préoccupation du moment. Ces élections inquiétaient visiblement les directeurs. Ils les avaient d'ailleurs annoncées au pays par une proclamation vraiment digne d'un peuple libre; cependant, ils ne reculèrent pas devant certains actes pour tâcher de paralyser l'influence des royalistes dans les assemblées électorales. Ainsi, de leur autorité privée, ils interdirent l'entrée de ces assemblées à tous les prévenus d'émigration; et il y avait alors plus de soixante mille émigrés qui vivaient tranquillement en France. Dumolard dénonça vivement cet arrêté comme un excès de pouvoir. Le conseil des Cinq-Cents décida, sur une motion de Berlier, que les prévenus d'émigration pourraient voter, à la condition d'avoir obtenu de leur administration départementale leur radiation de la liste des émigrés. C'était un demi-échec pour le gouvernement. Le Directoire ne se découragea point; seulement il agit avec plus de prudence. Le 25 ventôse (15 mars), il adressa aux Cinq-Cents un message où, après avoir tracé un tableau effrayant des menées royalistes, il demanda au conseil de vouloir bien astreindre tous les électeurs issus du choix des assemblées primaires au serment de haine à la royauté et à l'anarchie imposé par la loi aux fonctionnaires publics. En vain Pastoret et Boissy d'Anglas se récrièrent; celui-ci, tout en déclarant qu'il considérait comme un monstre tout homme qui voulait rétablir la royauté, celui-là, en criant à la violation des principes constitutionnels; en vain Siméon, dans un but évidemment hostile à la République, démontra avec raison, d'ailleurs, l'inutilité des serments politiques, la demande du Directoire, convertie en motion par Fabre (de l'Aude), fut accueillie favorablement sur une chaude allocution de Jean De Bry. A quelques jours de là, cette résolution se trouvait approuvée par les Anciens après des débats tumultueux.

Le Directoire ne s'en tint pas là. Dans plusieurs localités, il désigna lui-même les candidats dont la nomination lui serait particulièrement agréable, et ses commissaires ne manquè-

Germinal an V (Mars-Avril 1797).

rent pas de peser de tout leur pouvoir sur les assemblées électorales. Cette invasion du gouvernement dans les élections était évidemment contraire aux principes républicains. Mais qu'étaient devenus les principes? Il ne faut pas trop s'étonner si, dans le désarroi où la réaction thermidorienne avait jeté la République, les directeurs prirent à tâche d'empêcher l'accès des conseils à des hommes qui conspiraient plus ou moins ouvertement sa perte. Il n'était pas jusqu'à une tentative avortée d'assassinat de Sieyès par un ecclésiastique à moitié fou qu'on ne transformât en manœuvre de l'aristocratie. Enfin, le Directoire crut devoir donner la plus large publicité à une proclamation du prétendant, où l'on promettait des récompenses à tous ceux qui concourraient au rétablissement de la religion, des lois et de l'autorité légitime. De leur côté, les royalistes ne se faisaient pas faute d'employer tous les moyens imaginables pour assurer le succès de leurs créatures. Ils avaient d'abord, comme toujours, la puissance de l'argent. Puis, avec toute la mauvaise foi qu'apportent trop souvent les partis dans leurs polémiques, ils évoquèrent les ombres calomniées des martyrs de Thermidor; ils firent miroiter aux yeux des gens timorés le spectre sanglant de la Terreur révolutionnaire. Ils avaient beau jeu d'ailleurs : la constitution de l'an III avait rayé près de trois millions d'électeurs, c'est-à-dire une partie des forces vives de la Révolution dans les villes; la Terreur blanche, horrible, impitoyable, sévissait encore dans plusieurs départements, et réduisait les républicains au silence; enfin, le procès de Babeuf, dont les débats se déroulaient à cette heure, servirent admirablement les vues de la réaction. Elle exploita avec une insigne déloyauté les exagérations de quelques-uns des accusés, et, aux bourgeois timorés, elle montra en perspective le pillage de leurs biens, si les patriotes déclarés venaient à l'emporter.

Aussi, malgré les efforts du Directoire, vit-on sortir des urnes électorales une foule de noms franchement royalistes

Germinal an V (Mars-Avril 1797).

ou hostiles aux vrais principes révolutionnaires. Un très petit nombre des conventionnels appelés à sortir du Corps législatif par la voie du sort y furent réélus. Paris nomma les anciens constituants Emmery et Murinais, Boissy d'Anglas, Fleurieu, Dufresne, Quatremère de Quincy et Desbonnière, tous royalistes. Parmi les élus de Seine-et-Oise, se trouva un ancien professeur au Collège de France nommé Vauvilliers qui, compromis dans l'affaire de Duverne de Presle, venait d'être acquitté par la commission militaire. Si le général Jourdan et Barère, échappé à la déportation, furent élus dans le Midi, en revanche, Lyon nomma Imbert-Colomès et Camille Jordan, deux agents de la réaction; le traître Pichegru fut élu dans le Jura, et Marseille, la cité patriotique, envoya le général Willot, qui passait pour avoir concouru à l'assassinat d'une foule de républicains. La réaction arriva donc en force au Corps législatif, toute disposée à faire de nouvelles blessures à la démocratie.

La contrainte par corps rétablie.

Il nous reste à indiquer, en passant, certaines mesures plus ou moins heureuses qui ont signalé la fin de la première session du Corps législatif à deux têtes, sorti de la constitution de l'an III. La contrainte par corps en matière civile, cette vieille loi barbare tombée jadis sous les coups de Robespierre et de Danton, fut rétablie en dépit des efforts de l'économiste Dupont (de Nemours). Le jour même où le conseil des Anciens ratifiait cette résolution funeste, les Cinq-Cents adoptaient, sur la proposition de Cambacérès et malgré la vive opposition de Thibaudeau, un vieux projet du comité de Salut public, tendant à l'achèvement du Louvre et au percement d'une rue nouvelle entre le jardin des Tuileries et la rue Saint-Honoré, rue à laquelle on devait donner plus tard le nom d'une de nos belles victoires d'Italie, celui de Rivoli. Ils furent moins bien inspirés en votant, dans la séance du 4 germinal (24 mars), le rétablissement de l'immorale institution de la loterie, abolie autrefois à la demande de la Commune de Paris. L'État, disait-on, avait besoin de ressources, et son

Rétablissement de la loterie.

premier devoir était de payer ses dettes. Aucune raison d'État ne saurait justifier ces appels aux basses convoitises, et c'est démoraliser un peuple que de lui présenter en perspective les moyens de s'enrichir sans travail. Les Anciens se montrèrent d'abord plus scrupuleux. Dupont (de Nemours) signala vivement le danger qu'il y aurait à créer, au grand détriment d'une bonne administration, de nouvelles charges de finances, des régies et des emplois, à l'assaut desquels monterait une armée de solliciteurs. Creuzé-Latouche retraça sous une forme saisissante les inconvénients d'une institution qui avait causé tant de banqueroutes, tant de suicides, et la résolution fut rejetée. Mais tout n'était pas fini. Présenté de nouveau aux Cinq-Cents quelques mois plus tard par Crétet, et vivement soutenu aux Anciens par Régnier, le projet fut enfin adopté, sans grande opposition cette fois. La loterie, cette lèpre de l'ancien régime, allait fleurir de plus belle pour ne disparaître que sous le gouvernement de Louis-Philippe.

FLORÉAL an V (*Avril-Mai* 1797).

L'élection de Barère discutée.

Nous avons mentionné l'élection de Barère. Cette élection donna lieu, au conseil des Cinq-Cents, à des scènes où éclatèrent de nouveau, dans toute leur violence, les passions girondines dont était animée la grande majorité du Corps législatif. Un député des Hautes-Alpes, nommé Bontoux, avait proposé le rapport de la loi qui exceptait de l'amnistie les anciens membres des comités, contre lesquels la déportation avait été prononcée. Duprat et Dumolard se récrièrent. Quoi! l'on ouvrirait la porte du Corps législatif à Barère, à Billaud-Varenne, à Collot d'Herbois, s'il existait encore! Loin de lever l'ostracisme qui pesait sur eux, il fallait bien plutôt le confirmer, au dire de Rouyer, qui pourtant avait connu les angoisses de la proscription. Le *modéré* Hardy déclara qu'il ne siégerait pas à côté d'un monstre comme Barère. Tout le mal, dans la Révolution, était venu, selon lui, « du gouvernement usurpateur du 31 mai. » Il oubliait l'insupportable intolérance de ses amis de la Gironde, et ne voulait pas se souvenir que, les premiers, ils avaient édicté les lois de mort et de sang ; que les pre-

Floréal an V (Avril-Mai 1797).

miers, au milieu de la Convention, ils avaient agité les discordes et déchaîné les colères implacables. Boissy d'Anglas, Camus, Chénier, joignirent leurs voix à la sienne pour protester contre la nomination de Barère. Un membre fit observer avec raison que ce serait au Corps législatif reconstitué de prononcer sur cette élection, lors de la vérification de ses pouvoirs, et la question fut ajournée.

L'heure était mal choisie cependant pour raviver les haines; et si les Girondins, redevenus entièrement maîtres de la situation, eussent sincèrement aimé la République, ils auraient profité des circonstances présentes pour jeter un voile d'oubli sur le passé et tenter de ramener par l'indulgence tous les esprits à la concorde. Car la France recueillait alors les fruits des efforts gigantesques des grands Montagnards qu'on avait tués ou proscrits; elle sortait radieuse et libre des embarras mortels où l'avaient plongée tous les artisans de contre-révolution, et grâce aux victoires nouvelles que nous allons avoir à esquisser rapidement, elle voyait enfin ses plus intraitables ennemis arriver à composition Les hostilités se trouvaient suspendues en Allemagne et en Italie. C'était l'heure où Bonaparte disait aux plénipotentiaires de l'Autriche : « La République est comme le soleil sur l'horizon : bien aveugles sont ceux que son éclat n'a pas encore frappés. » On était à la veille d'une paix glorieuse. Jamais moment n'avait été plus favorable pour consacrer par une puissante homogénéité intérieure la redoutable force d'expansion dont la France républicaine jouissait dès lors au dehors. Mais, hélas! les partis hostiles au régime démocratique s'inquiétaient peu des blessures que leurs haines stupides causaient à la patrie commune!

Letourneur sort du Directoire.

Les élections du Corps législatif terminées, il restait à tirer au sort le directeur dont, aux termes de la constitution, le mandat expirait cette année. Cette opération eut lieu le 30 floréal (19 mai), à midi, au palais du Luxembourg. Le membre désigné fut Letourneur, qui depuis quinze jours à peine avait été, pour la seconde fois, nommé président du Directoire à

la place de Reubell. Les réactionnaires, ou les Clichyens, comme on les appelait, du nom du club où se réunissaient les plus ardents d'entre eux, se montrèrent fort désappointés, parce que Letourneur formait avec Carnot, oublieux alors de son passé, une minorité sur laquelle ils croyaient pouvoir compter, et qui, par l'adjonction d'un nouveau membre à leur choix, devait se transformer en majorité. Ils prétendirent même que le sort n'avait pas été aveugle. Ce fut là de leur part une allégation purement gratuite. Nous les verrons du reste prendre leur revanche en désignant, pour remplacer Letourneur, un homme de mœurs douces et honnêtes sans doute, mais dont l'attachement aux institutions monarchiques n'était un mystère pour personne.

Floréal an V (Avril-Mai 1797).

CHAPITRE QUATRIÈME

Mouvements des armées. — Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Bataille de Neuwied. — Succès de Moreau. — Opérations de Bonaparte. — Succès prodigieux. — Politique du général Bonaparte. Sa lettre au prince Charles. — Les préliminaires de Léoben. — Affaires de Venise. — Les Vêpres véronaises. — Occupation de Venise. — Élection de Barère annulée. — Election de Barthélemy comme directeur. — Tendances réactionnaires des Cinq-Cents. — La haute-cour de Vendôme. — Physionomie des débats. — Les accusateurs nationaux. — Le témoin Grisel. — L'accusé Germain. — Sophie Lapierre. — Mort de Babeuf et de Darthé. — Épilogue. — Question de Saint-Domingue. — Rapport de la loi du 3 brumaire. — On veut affamer le Directoire. — Question du culte et des prêtres. — Royer-Collard. — Progrès de la réaction. — Camille Jordan et les compagnies de Jésus. — Bailleul et la réaction. — Les naufragés de Calais. — Le petit Coblentz. — Anniversaire du 14 juillet. — Essai de conciliation. — Changement de ministère. — Craintes des Cinq-Cents. — Polémique des journaux. — Loi sur la garde nationale. — Le Directoire et Hoche mis en cause. — Attitude hostile des Cinq-Cents. — Suppression des sociétés populaires. — La réunion de Clichy. — Esprit des armées. —Lettre et proclamation de Bonaparte. — Toasts et adresses des armées. — Message du Directoire. — Le Directoire réduit à se défendre. — Le général Augereau.

Esquissons rapidement à présent les mouvements des armées, les victoires dues à l'intrépidité de nos soldats et à l'habileté de leurs chefs, jusqu'au jour où l'Autriche épuisée dut se résigner à la paix, et où les soldats de la République, après tant de combats, purent enfin se remettre de leurs fatigues dans un repos glorieux.

Mouvements des armées.

Nous avons laissé l'armée de Sambre-et-Meuse arrêtée à la hauteur de Cologne, sur la rive droite du Rhin, où Beurnonville en était venu prendre le commandement à la place de Jourdan. Après avoir battu l'ennemi dans diverses rencontres,

FLORÉAL an V (*Avril-Mai* 1797).

ce qui lui avait rendu un peu du prestige qu'elle avait perdu dans ses derniers revers, elle s'était solidement retranchée à Neuwied, de l'autre côté de la Lahn. Pour donner plus d'ensemble aux opérations des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, le Directoire les plaça toutes deux sous le commandement suprême de Moreau, et, en dédommagement, il mit Beurnonville à la tête de l'armée du Nord. Mais cet arrangement ne fut pas de longue durée. Il parut à Carnot, sans doute, qu'il était difficile à un seul homme de diriger à la fois deux armées aussi importantes, et, peu après, Hoche reçut le commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. A son arrivée au quartier général, le sénat de Cologne, en témoignage d'estime, lui envoya une députation pour lui offrir le vin d'honneur. Hoche recommença les hostilités dès que la saison le lui permit. Sous l'impulsion de ce chef habile, jeune d'années, mais vieux déjà par l'expérience et par le succès, l'armée de Sambre-et-Meuse ne tarda pas à reconquérir sa réputation d'armée invincible. Le 29 germinal (18 avril), elle passa de nouveau le Rhin sur le pont de Neuwied, et, le même jour, battit complètement les Autrichiens dans une bataille rangée sous Neuwied et dans trois combats successifs, à Ucherath, à Altenkirchen et à Diesdoff. Là se distinguèrent particulièrement les généraux Bonnet, Compère, Ney, Richepanse et Gardanne, dont les noms commençaient à devenir populaires. Sept mille prisonniers, sept drapeaux, vingt-sept bouches à feu et soixante caissons d'artillerie, furent les trophées de cette victoire, grâce à laquelle nous pûmes de nouveau nous établir solidement sur la rive droite du Rhin. Le surlendemain, nouveau triomphe à Klein-Nister. De toutes parts les Autrichiens fuyaient, éperdus, devant les troupes de la République. Le 4 floréal (23 avril), l'armée de Sambre-et-Meuse franchit la Nidda à la poursuite de l'ennemi, et elle allait entrer pêle-mêle avec lui dans Francfort quand la nouvelle d'un armistice conclu entre la République et l'empereur suspendit inopinément sa marche victorieuse.

Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Bataille de Neuwied.

Moreau n'avait pas été moins heureux de son côté. Dans les journées des 1er et 2 floréal (20 et 21 avril), il effectua de nouveau le passage du Rhin, notamment par le pont de Kehl. Les Autrichiens mirent tout en œuvre pour nous jeter dans le fleuve. Il y eut une lutte de trente heures. Efforts inutiles! Battu dans six combats différents, l'ennemi fut contraint de se retirer à marches forcées par les montagnes de la Forêt Noire, après avoir perdu plusieurs drapeaux, plus de vingt pièces de canon et près de quatre mille prisonniers. Moreau se disposait à poursuivre vigoureusement l'ennemi; déjà la droite de son armée s'avançait dans Brisgaw, culbutant tout devant elle, quand une note du général Bonaparte lui apprit la signature des préliminaires de la paix, et l'arrêta également au milieu de ses succès.

FLORÉAL AN V (Avril-Mai 1797).

Succès de Moreau.

C'était en effet à l'armée d'Italie qu'il était réservé de contraindre l'empire à la paix. Maître de Mantoue, débarrassé des affaires de Rome, Bonaparte résolut de frapper un grand coup, et d'attaquer l'Autriche dans le Tyrol pour se frayer un chemin jusqu'à Vienne. Son armée, renforcée d'une des plus belles divisions de l'armée du Rhin, que le général Bernadotte lui avait amenée au cœur de l'hiver, comprenait plus de soixante-dix mille hommes. Elle occupait les bords de la Piave et du Lavisio. De l'autre côté se trouvait le prince Charles, que le conseil aulique avait rappelé des bords du Rhin pour l'opposer à Bonaparte comme la ressource suprême de l'empire, et dont l'armée était sensiblement inférieure en nombre à la nôtre. Mais il avait battu Jourdan, il jouissait d'une réputation de talent qu'il avait justifiée, et l'empereur comptait sur lui pour rétablir ses affaires.

Opérations de Bonaparte.

La prudence et le patriotisme conseillaient à Bonaparte de combiner ses mouvements avec ceux de Moreau et de Hoche pour réduire l'ennemi à la dernière extrémité et le mettre complètement à la merci de la République. Il aima mieux brusquer les choses. Voulut-il se réserver à lui seul la gloire de porter à l'Autriche les derniers coups, sans s'inquiéter autrement

Succès prodigieux.

Germinal an V (Mars-Avril 1797).

des grands intérêts de la patrie? Il est bien permis de le supposer, étant donné son caractère ambitieux et personnel. Quoi qu'il en soit, sa marche fut rapide comme la foudre, et, comme la foudre, il ravagea tout sur ses pas. Le 22 ventôse (12 mars), il franchit la Piave, et le Tagliamento le 26 (16 mars), en mettant l'ennemi en comptète déroute. Le 29 (19 mars), il s'empara de Gradisca, prit Goritz le 1er germinal (21 mars), et s'empressa d'organiser dans ces deux villes un gouvernement provisoire.

Ses lieutenants n'avaient pas moins de succès. Le général Guieux battit l'ennemi à Pufero, et le poursuivit jusque dans les redoutables retranchements de la Chiuse, qu'il enleva de vive force. Le 4 germinal (24 mars), Masséna défit les Autrichiens sur les hauteurs de Trévise. Cinq jours après, il leur fit essuyer une nouvelle déroute, non loin de Clagenfurth, capitale de la haute et basse Carinthie, où nous entrâmes le soir même. Les divisions chargées, sous les ordres des généraux Joubert, Baraguay-d'Hilliers et Dumas, d'opérer dans le Tyrol, maltraitèrent tout aussi rudement l'ennemi; elles l'enveloppèrent complètement, et le culbutèrent d'abord sur le Lavisio, où il laissa deux mille des siens sur le terrain, puis à Tramin et à Clausen; Joubert, poursuivant les Autrichiens sans s'arrêter, entra dans Botzen et dans Brixen où nous trouvâmes quantité de vivres et de munitions, et il força les gorges d'Inspruck après une courte canonnade. Bientôt l'armée française tout entière se trouva réunie sur la Drave, conformément au plan très habilement conçu par Bonaparte. En moins de vingt jours le prince Charles s'était laissé prendre près de vingt mille hommes, les Autrichiens avaient été entièrement chassés des États de Venise, enfin la Carinthie, la Carniole, le district de Trieste et tout le Tyrol étaient soumis aux armes de la République. C'étaient là, il faut l'avouer, de prodigieux succès.

Politique de Bonaparte.

Bonaparte adressa alors une proclamation fort habile au peuple de la Carinthie, pour l'engager à s'unir d'amitié avec la

France, malgré l'Angleterre et l'Autriche; et il lui promit de respecter sa religion, ses coutumes et ses propriétés, à la seule condition qu'on fournît à nos troupes, moyennant payement, les vivres dont elles avaient besoin. Il venait d'écrire au prince Charles une lettre pateline où, déclarant, lui, l'homme des guerres sans cause et sans fin, qu'il serait plus fier de la couronne civique que de la triste gloire qui peut émerger des succès militaires, il invitait l'archiduc, général en chef des armées autrichiennes, à user de son influence auprès de l'empereur son frère pour le déterminer à la paix. Agissait-il ainsi de sa propre autorité, sans mission de son gouvernement? C'est de toute probabilité. Mais comme, après la démarche du général Clarke, on ne pouvait douter des intentions pacifiques du Directoire, Bonaparte savait bien qu'il ne serait point désavoué. Le prince Charles répondit assez sèchement et même assez dédaigneusement. Lui aussi, il aimait la paix pour le bonheur des peuples et de l'humanité, disait-il; seulement il n'était point de son ressort d'entamer là-dessus aucune négociation, et il était obligé d'attendre des ordres supérieurs. Bonaparte, sans perdre un instant, remit son armée en marche. Le 13 germinal (2 avril), la division du général Masséna culbuta l'ennemi à Freissach, et entra le lendemain dans Neumark. Le même jour, nouveau combat à Hundsmarck et nouvelle victoire. Et c'était l'élite de l'armée autrichienne qui se faisait battre ainsi. En moins de trois jours, nous nous emparâmes des villes de Kintenfeld, de Murau et de Jundenburg. Dès lors la route de Vienne était toute grande ouverte devant nous, et, en trois jours de marche, l'armée française pouvait être dans la capitale de l'Autriche.

Germinal an V (*Mars-Avril* 1797).

Sa lettre au prince Charles.

Cette situation périlleuse donna à réfléchir à l'empereur, qui, dans son incommensurable orgueil, s'était jusque-là refusé à entrer en pourparlers avec la République. Bonaparte était à Jundenburg, se disposant à frapper un coup décisif, quand, le 18 germinal (7 avril), deux envoyés autrichiens, les généraux Bellegarde et Merfeldt, vinrent, de la part de l'empe-

Les préliminaires de Léoben.

Germinal an V (*Mars-Avril* 1797).

reur, lui proposer une suspension d'armes de six jours pour faciliter les négociations d'une paix dont l'Autriche commençait à avoir grand besoin. Bonaparte accepta, bien que, dans la situation brillante où se trouvait notre armée, une suspension d'armes ne fût pas favorable à nos intérêts; mais il semblait avoir soif de la paix, et, le même jour, il signait à Jundenburg une convention qui suspendait les hostilités jusqu'au 24 germinal au soir (13 avril). Les conférences où l'on arrêta les préliminaires de la paix eurent lieu au château d'Eckenwald, près de Léoben, en Styrie. Une des premières conditions offertes par le général Merfeldt et le marquis de Gallo, plénipotentiaires de l'Autriche, était la reconnaissance de la République. Bonaparte la repoussa fièrement. La République n'avait pas besoin d'être reconnue. « Elle est comme le soleil, dit-il : aveugles sont ceux que son éclat n'a pas encore frappés. » Malgré ce fier langage, le général, dans l'impatient désir de conclure seul la paix, hâta les choses, et se montra beaucoup plus coulant qu'on n'aurait cru après ses merveilleux succès. Le 29 germinal (18 avril) étaient signés des préliminaires de paix aux termes desquels l'empereur renonçait à tous ses droits sur la Belgique, reconnaissait les limites de la République française telles que les avait décrétées la Convention nationale, et acquiesçait à l'établissement d'une république en Lombardie. En compensation on lui abandonnait les provinces vénitiennes situées entre le Pô et l'Adriatique. L'aristocratique république de Venise, à qui l'on prenait encore le reste de ses possessions de terre ferme pour en agrandir la république cispadane, était réduite à ses lagunes, ou peu s'en fallait ; car, pour toute indemnité, on se proposait de lui offrir les trois légations de Ferrare, de Bologne et de la Romagne. Ces préliminaires, acceptés par le Directoire et par l'empereur, devaient être convertis le plus tôt possible en une paix définitive.

Affaires de Venise.

Le sans-façon avec lequel Bonaparte traita les États de Venise demande à être rapidement expliqué. Avant de quitter

l'Italie, il avait obtenu du doge que la République vénitienne garderait la plus stricte neutralité ; et, du reste, pour plus de précaution, et afin d'assurer ses derrières, il avait pris soin de faire occuper militairement les châteaux de Vérone et de Bergame. Néanmoins, après son départ, des mouvements hostiles éclatèrent contre nous. Le 26 germinal (15 avril), — c'était le second jour des fêtes de Pâques, — le tocsin sonna dans Vérone ; le peuple, ameuté par les moines, courut aux armes, et un certain nombre de Français furent massacrés. Quelques jours après, un capitaine de navire de guerre, nommé Laugier, fut tué dans une lagune de Venise, en voulant, malgré les avertissements d'un officier vénitien, forcer le passage du Lido. A ces nouvelles, Bonaparte dépêcha à Venise son aide de camp Junot, porteur d'une lettre menaçante, où, soit à dessein, soit faute de renseignements exacts, il avait singulièrement exagéré les choses. Le sénat de Venise, effrayé, s'empressa de répondre au général que sa ferme résolution était de vivre en bonne intelligence avec la République française, qu'il était complètement étranger à l'insurrection survenue dans les possessions de terre ferme des États Vénitiens. Il s'efforça de se justifier du meurtre du capitaine Laugier, et s'engagea à prendre les mesures les plus efficaces pour découvrir les auteurs des assassinats commis contre les Français. En même temps il envoya un ambassadeur à Paris pour fléchir le Directoire et le gagner à sa cause. Mais Bonaparte n'était pas fâché d'avoir un prétexte de sacrifier les États Vénitiens et de les livrer en partie à l'Autriche en payement des concessions de cette puissance à la République française. Il se souciait peu d'ailleurs de ce qu'il pouvait y avoir là d'outrageant pour la morale et la justice. Sourd aux excuses et aux réparations offertes, il publia de son quartier général de Palma-Nova, le 14 floréal (3 mai), une proclamation où il énuméra longuement ses griefs plus ou moins fondés contre les États de Venise. Cette proclamation était une véritable déclaration de guerre. Vainement, pour l'apaiser, le sénat se résolut-il à

GERMINAL an V (*Mars-Avril* 1797).

Les Vêpres véronaises.

FLORÉAL an V (*Avril-Mai* 1797).

Occupation de Venise.

Floréal an V (Avril-Mai 1797).

passer par toutes les conditions qu'il lui plairait d'imposer, un soulèvement populaire ayant inopinément éclaté, l'armée française reçut l'ordre d'occuper Venise, et le 27 floréal (16 mai), le général Augereau y entra comme dans une ville conquise. Ce fut la destruction de l'antique République de Venise, dont le gouvernement n'était pas, tant s'en faut, un modèle de gouvernement républicain. Mais, sous prétexte d'y établir le régime démocratique, on la livra pieds et mains liés à l'Autriche, et pour jamais son autonomie se trouva brisée. Comme il avait disposé de ses possessions de terre ferme, Bonaparte disposa, sans plus de façon, de ses richesses et de ses trésors d'art. Il expédia à Paris le Lion de Saint-Marc et les Chevaux de Corinthe, qui, jusqu'à sa chute, devaient figurer sur l'arc de triomphe du Carrousel. C'étaient là des trophées, des dépouilles opimes dans le langage des conquérants ; mais dans celui de la morale éternelle cela s'appelle une spoliation.

Prairial an V (Mai-Juin 1797).

Il est temps de revenir à l'intérieur, où allaient se passer des choses si graves et si compromettantes pour les destinées de la République. Le 1er prairial (20 mai), s'ouvrirent les séances du Corps législatif renouvelé. Ses premières opérations donnèrent la mesure du déplorable esprit de réaction dont le nouveau tiers était animé. On commença par la vérification des pouvoirs. Aux Anciens tout se passa avec assez de calme. Seulement on élut pour président le royaliste Barbé-Marbois, qui remplaça le thermidorien Courtois, ce vil faussaire [1], dont le mandat était expiré, et qui n'avait point été renommé. Les choses se passèrent beaucoup plus tumultueusement aux Cinq-Cents. A l'appel du nom de Bertrand Barère, élu par le département des Hautes-Pyrénées, de violents murmures éclatèrent. L'élection de Barère fut annulée. En revanche, on rapporta la loi par laquelle Job Aymé, Mersan, Ferrand-Vaillant et plusieurs autres royalistes avaient été exclus du conseil

Élection de Barère annulée.

[1] Pour la preuve des faux commis par Courtois, voyez notre *Histoire de Robespierre*.

comme appartenant à la catégorie des individus à qui le décret du 2 brumaire était applicable. Enfin, le conseil des Cinq-Cents choisit pour président Pichegru, l'homme vendu aux Bourbon, et désigna comme secrétaires Siméon, Vaublanc, Henri Larivière et Parisot, quatre royalistes. C'était une véritable déclaration de guerre à la République. Ce fut dans le même esprit que fut préparée, au club de la rue de Clichy, l'élection de Barthélemy comme membre du Directoire. Nous avons à cet égard des aveux cyniques[1]. Pour les réacteurs, c'était un moyen d'essayer leurs forces. Neveu du célèbre abbé de Barthélemy, l'auteur du *Voyage du jeune Anarcharsis*, Barthélemy avait été nommé par la monarchie ambassadeur en Suisse. La République l'avait maintenu dans ce poste, et il y était encore quand les Anciens le choisirent pour directeur sur la liste des candidats que lui présenta le conseil des Cinq-Cents, et où il figurait le premier. La nomination de ce futur vice-président de la Chambre des pairs de Louis XVIII, dont le républicanisme était à bon droit suspect, ne fut guère de nature à rassurer les patriotes. Solennellement installé le 18 prairial (6 juin), il reçut l'accolade fraternelle de ceux dont il devenait le collègue, et, dans un discours assez terne, il témoigna surtout l'espérance de voir la République se montrer juste et pacifique pour ses plus cruels ennemis. C'était bien assurément; mais, en vérité, il n'eût pas été hors de saison d'affirmer avec un peu d'énergie la résolution de la défendre contre ses ennemis. Ah! c'est que cette résolution n'était sans doute guère dans son cœur. Carnot, qui venait d'être réélu président du Directoire, lui répondit dans les termes les plus affectueux. Peut-être compta-t-il sur l'esprit conciliant du nouveau directeur pour convertir à la République les nombreux royalistes dont s'était recruté le Corps législatif. C'était dans tous les cas une étrange illusion.

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

Élection de Barthélemy comme directeur.

[1] *Histoire du 18 fructidor* par le citoyen Delarue, ancien député au conseil des Cinq-Cents, devenu sous la Restauration le chevalier de la Rue.

Prairial an V (Mai-Juin 1797).

Tendances réactionnaires des Cinq-Cents.

Dès les premiers jours de la nouvelle session, se produisirent à la tribune des Cinq-Cents des motions entachées de l'esprit le plus réactionnaire. Dumolard avait peu auparavant dénoncé comme factieuse une affiche ayant pour titre *Garde à vous, républicains!* sous prétexte qu'on n'ignorait pas ce que signifiaient de pareilles expressions. Or, dans cette sorte de proclamation, on invitait le peuple à se tenir tranquille et à se méfier des agitateurs. Précaution bien inutile : le peuple ne bougeait guère. Tout devenait matière à récrimination contre les patriotes. Un jour, Duprat (des Landes) faisait un crime à certains individus de pleurer sur Marat et sur Robespierre; un autre jour, un député d'Arras, nommé Dauchet, réclamait la rectification de l'état civil des enfants qu'on avait baptisés de ces noms, sous prétexte que cela s'était fait contre le gré des parents. Il avait été un temps, en effet, où le nom de Robespierre, respecté et honoré de tous, comme il devait l'être, avait été donné à une foule d'enfants à leur naissance. Mais prétendre qu'il avait été imposé de force par les officiers de l'état civil était un mensonge dont se rendait bien gratuitement coupable ce compatriote égaré du grand vaincu de Thermidor. L'adjudant général Savary, député de Maine-et-Loire, releva vivement cette incartade, et, comme Dumolard, à son tour, venait de se perdre en divagations ridicules et calomnieuses contre les plus purs patriotes de la Convention, Savary s'écria que c'étaient là des déclamations usées, et il flétrit cette tactique singulière qui consistait à présenter sans cesse les noms de Marat et de Robespierre comme des têtes de Méduse. Il fallait alors un certain courage pour s'exprimer ainsi.

La haute-cour de Vendôme.

Tandis que les républicains purs étaient chaque jour outragés, dénoncés, traités en factieux par les journaux royalistes, et en plein Corps législatif, ils étaient cruellement frappés à Vendôme. Ce mois de prairial vit en effet se terminer tragiquement le procès de Babeuf, dont les débats duraient depuis plus de quatre mois.

Prairial an V (Mai-Juin 1797).

Soixante-cinq accusés, dont un grand nombre étaient complètement étrangers les uns aux autres et ne se connaissaient même pas, avaient été renvoyés, sur la dénonciation de Grisel, devant la haute-cour de Vendôme, comme complices d'une conspiration bâtie sur quelques chiffons de papier trouvés chez Babeuf. C'était en violation formelle de la constitution qu'ils étaient distraits de leurs juges naturels. Or, le seul accusé que sa qualité rendît justiciable d'une haute-cour de justice et qui les entraînait devant une juridiction exceptionnelle, le représentant Drouet, n'était pas présent. Il était parvenu à s'échapper de la prison de l'Abbaye, grâce à l'aide d'un guichetier patriote. La presse démocratique ne montra pas beaucoup d'empressement à défendre ces victimes prédestinées de la réaction. Seul, l'ancien maire de Paris, Pache, à peine sorti de prison lui-même, osa, dans un écrit imprimé, embrasser résolûment la cause des prétendus conspirateurs. Ce n'est pas que de grandes sympathies ne se fussent éveillées dans le public en faveur des accusés; seulement on osait à peine les témoigner. Le Directoire et les conseils firent d'ailleurs en sorte d'en atténuer les effets. Sur la proposition de Philippe Delleville, le conseil des Cinq-Cents vota une résolution en vertu de laquelle durent être exclus de la commune de Vendôme tous ceux qui n'y étaient pas domiciliés antérieurement à la formation de la haute-cour.

Sur les soixante-cinq accusés renvoyés devant ce tribunal dévoué d'avance à la réaction, dix-huit étaient absents, parmi lesquels le représentant Drouet, l'ex-général Rossignol, le limonadier Chrétien, Félix Le Péletier, frère de Le Péletier Saint-Fargeau, et Robert Lindet, l'ancien membre du comité de Salut public. Au nombre des quarante-sept prévenus transférés à Vendôme, on remarquait Babeuf, Buonarroti, Germain, l'ex-adjudant général Fyon, Darthé (d'Arras), Maurice Duplay, l'hôte de Robespierre, et son fils à peine âgé de dix-neuf ans, Antonelle, les anciens conventionnels Amar, Vadier, Laignelot, Ricord, une jeune fille du nom de Sophie

Prairial an V (Mai-Juin 1797)

Lapierre, et la veuve d'une des victimes de l'affaire de Grenelle, la femme Monnard. Il avait été question de ne leur accorder qu'un seul défenseur pour eux tous ; mais on s'était arrêté devant la crainte de soulever l'opinion publique, et les citoyens Ballyer père, Catherinet, Morard, Ballyer fils, Jaume, Laffeuterie et Réal, leur avaient été donnés pour défenseurs officieux. La haute-cour était présidée par un membre du tribunal de cassation nommé Gandon ; les fonctions d'accusateur public avaient été déléguées à Bailly, autre membre du tribunal de cassation, et à Vieillard fils, ancien député de Coutances à l'Assemblée constituante.

Physionomie des débats.

Après une instruction qui n'avait pas duré moins de cinq mois, les débats s'ouvrirent le 2 ventôse (20 février). Dès le premier jour, les accusés déclinèrent la compétence de la cour ; cependant ils finirent tous par accepter le débat, excepté Darthé qui refusa de s'expliquer, résolu d'avance à livrer dédaigneusement sa tête au bourreau. Les journaux de la réaction ne manquèrent pas de répandre le bruit que les accusés se déchiraient entre eux. C'était une odieuse calomnie. La plupart étaient complètement étrangers à la prétendue conspiration dont Babeuf était regardé comme l'âme et le chef ; néanmoins ils donnèrent tous l'exemple d'une fraternité démocratique. Ils s'encourageaient mutuellement à servir d'exemple au peuple, a dit l'un d'eux ; chaque jour, après l'audience, et à l'audience même, ils entonnaient des chants patriotiques qu'on entendait de loin, et auxquels se mêlaient souvent les voix et les applaudissements des habitants de Vendôme. Il nous est impossible de nous étendre beaucoup, dans cette narration rapide, sur ce procès fameux dont les débats eurent un caractère peu commun de grandeur et d'élévation. Nous ne pouvons donc qu'en esquisser rapidement les traits les plus saillants. Les principaux accusés s'attachèrent moins à défendre leur vie qu'à glorifier la République et l'idéal démocratique qu'ils avaient rêvé. Rien, du reste, ne leur fut facile comme de détruire le mons-

trueux échafaudage de charges si laborieusement élevées contre eux. Qu'il y eût une conspiration morale entre quelques-uns des prévenus, ce fut ce que Babeuf et ses amis ne firent aucune difficulté d'avouer. Oui, en voyant tomber pièce à pièce l'œuvre interrompue des grands hommes de la Convention nationale, en voyant les patriotes calomniés, poursuivis, persécutés, livrés sans défense à la fureur d'assassins privilégiés, le peuple dépouillé de ses droits, annihilé, réduit comme jadis au rôle de paria, en voyant enfin s'effondrer de toutes parts l'édifice de la République, ils avaient songé à réparer les désastres de la démocratie, à substituer au régime équivoque et bâtard cimenté du sang des vaincus de Prairial un ordre de choses plus conforme à la justice éternelle, et à rétablir la constitution de 1793, qui avait le mérite d'être toute faite, et qui était ce que l'on pouvait mettre de mieux pour le moment, au point de vue des intérêts démocratiques, à la place de la constitution des réacteurs de l'an III. Or, de là à une conspiration effective, présentant un caractère délictueux, il y avait tout un abîme. Parmi les pièces imprimées, qui presque toutes étaient des rêves philanthropiques, se trouvait bien un plan insurrectionnel, mais ce plan était étranger à la plupart des accusés, mais Babeuf nia qu'il eût eu l'intention de le convertir en un acte matériel d'insurrection, et l'assertion de Babeuf eût-elle été douteuse, comme il n'y avait pas eu de commencement d'exécution, l'acte ne pouvait être, en droit, entaché de criminalité.

Prairial an V (*Mai-Juin* 1797).

Les accusateurs nationaux, Vieillard et Bailly, auxquels Fouquier-Tinville n'aurait rien eu à envier, ne se montrèrent pas embarrassés pour si peu. Ennemis déclarés de la démocratie, ils employèrent à l'égard des accusés tous les lieux communs oratoires dont sont toujours si prodigues les magistrats de cet ordre ; ils entassèrent contre eux sophismes sur sophismes, mensonges sur mensonges, calomnies sur calomnies. Ils ne manquèrent pas de leur jeter à la tête toute la litanie d'injures dont la réaction salue si complaisamment

Les accusateurs nationaux.

Prairial an V (Mai-Juin 1797).

les républicains sincères. *Êtres malfaisants, monstres autrefois inconnus, hypocrites, irréligieux, homicides, calomniateurs*, tels furent les noms dont ils qualifièrent des hommes d'une probité antique, du patriotisme le plus éprouvé, et qui avaient parcouru sans souillure la longue carrière de la Révolution.

Le témoin Grisel.

Quand parut Grisel, le principal témoin, ou plutôt le seul témoin de l'affaire, si l'on en excepte quelques espions, il y eut dans l'assistance un sentiment général de dégoût. Il fit horreur, même aux gens de la police, qui se détournèrent de lui avec mépris et refusèrent de s'asseoir à ses côtés. Ce témoin raconta minutieusement ce qu'il avait fait pour capter la confiance des principaux accusés, surprendre leurs secrets et pénétrer leurs intentions. Il parla deux jours durant, comme s'il se fût complu dans son infamie. Antonelle le marqua d'un fer rouge, et Germain voua, en paroles de feu, sa mémoire à l'immortalité de l'opprobre. Germain avait à peine vingt-cinq ans, et il pouvait montrer avec orgueil les blessures qu'il avait reçues au service de la République. Mais il n'avait pas seulement le courage du soldat, il possédait aussi l'éloquence du véritable orateur. Dix fois dans le cours de ce triste procès il eut des mouvements dignes de Mirabeau. A cet immonde Grisel, qui eût déshonoré le bagne, et qui se vantait d'avoir, par sa dénonciation, mérité la couronne civique, il répondit indigné : « Non, Georges Grisel, tu n'auras pas la couronne civique, tu n'auras pas la couronne d'épines, c'est celle des victimes et non des bourreaux. Tu auras la couronne de houx, cette couronne qu'on mettait à Rome sur la tête des esclaves pour les vendre quelques deniers de plus. »

L'accusé Germain.

Babeuf.

Sans montrer autant d'éloquence, Babeuf n'en captiva pas moins toujours l'attention publique ; on ne put s'empêcher d'admirer la dignité de son attitude et la fermeté de ses réponses. Se sentant d'avance condamné, il s'applaudit de ne pas survivre à la liberté, et de trouver dans la mort un refuge

contre la Terreur royale qui promenait partout ses poignards. Il émut singulièrement l'auditoire, en adressant à ses enfants un suprême adieu, et la plupart des assistants ne purent retenir leurs larmes quand il s'écria, en pleurant lui-même : « O mes enfants, je n'ai qu'un regret bien amer à vous exprimer, c'est qu'ayant désiré fortement de concourir à vous léguer la liberté, source de tous les biens, je vois après moi l'esclavage, et je vous laisse en proie à tous les maux. Je n'ai rien du tout à vous léguer ! Je ne voudrais même pas vous léguer mes vertus civiques, ma haine profonde contre la tyrannie, mon ardent dévouement à la cause de l'égalité et de la liberté, mon vif amour pour le peuple, je vous ferais un présent trop funeste. Qu'en feriez-vous sous l'oppression royale qui va infailliblement s'établir ? Je vous laisse esclaves, et cette pensée est la seule qui déchire mon âme dans mes derniers instants. »

Prairial an V (Mai-Juin 1797).

Les pressentiments de Babeuf ne l'avaient pas trompé. Si un grand nombre d'accusés ne furent pas condamnés à la peine de mort, ce ne fut pas la faute des accusateurs nationaux. Il n'est pas jusqu'à la pauvre chanteuse du café des *Bains chinois*, Sophie Lapierre, contre laquelle Bailly n'ait trouvé des charges dans les hymnes patriotiques qu'elle avait coutume d'entonner à la fin de toutes les audiences. Le corps du délit n'était qu'un songe plus ou moins effrayant ; l'accusation s'efforça d'en faire une réalité, et elle n'hésita pas à réclamer une vingtaine de têtes en expiation d'un rêve éclos dans l'imagination de quelques-uns des accusés. Heureusement, le jury se montra plus avare du sang humain, et il lui parut suffisant de jeter en proie à la réaction les têtes de deux des prévenus. En vain les défenseurs officieux, et surtout Réal, déployèrent-ils un talent hors ligne pour obtenir un verdict d'acquittement général ; l'esprit de parti fut plus fort que la logique et que la justice. Toutes les questions relatives à la conspiration avaient bien été résolues négativement par le jury ; mais il résultait de sa déclaration, — ce qui revenait

Sophie Lapierre.

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

au même, — que, par des écrits et par des paroles, Babeuf, Darthé, Buonarroti, Germain, Cazin, Moroy, Blondeau, Ménessier et Bouin avaient provoqué au rétablissement de la constitution de 1793. Pour les sept derniers, le jury avait admis des circonstances atténuantes, qu'il avait refusées aux deux premiers.

Mort de Babeuf et de Darthé.

Le 7 prairial (26 mai), dernier jour de cet interminable et lugubre procès, la haute-cour condamna à mort Babeuf et Darthé. La peine de la déportation fut prononcée contre Germain, Buonarroti, Cazin, Moroy, Blondeau, Bouin et Ménessier. Tous les autres accusés furent acquittés. En entendant leur condamnation, Babeuf et Darthé se frappèrent l'un et l'autre de plusieurs coups de couteau, comme les condamnés de Prairial, dont ils avaient célébré le martyre. A l'appel de Buonarroti, les assistants cédèrent à un sentiment d'émotion, et firent mine de vouloir délivrer les condamnés; mais ils durent s'arrêter devant la menace des baïonnettes. Les déportés furent ramenés en prison avec leurs compagnons mourants. Babeuf et Darthé s'étaient horriblement blessés, sans être parvenus à se tuer. Ils passèrent la nuit dans les plus cruelles souffrances. Babeuf s'était enfoncé le poignard près du cœur. On le lui laissa dans la plaie, de peur qu'en le retirant sa vie ne s'échappât avec son sang. Le lendemain, ces deux martyrs de la liberté marchèrent fièrement au supplice, et ils livrèrent, stoïques, leurs têtes aux bourreaux, en protestant de leur amour pour le peuple. Ce meurtre juridique causa, paraît-il, dans Vendôme une véritable consternation; on ne s'attendait pas à ce dénoûment funèbre, tant la conspiration, dont on avait fait si grand bruit, paraissait une plaisanterie amère à tous ceux qui avaient été témoins des débats. Des cultivateurs des environs recueillirent et ensevelirent pieusement les corps mutilés des deux suppliciés. La démocratie n'oubliera jamais les noms de Babeuf et de Darthé, morts en l'an V pour la République démocratique, une et indivisible.

Prairial an V (Mai-Juin 1797). Epilogue.

Babeuf laissa trois fils. De ces trois fils, l'aîné, Emile Babeuf, âgé alors de dix ans, fut adopté par Félix Le Péletier; le second, Camille, par le général Turreau. Devenu grand, Émile ne songea qu'à venger son père, à punir son dénonciateur. Il était entré dans le commerce et voyageait pour une maison de librairie de Paris. Dans un de ses voyages, il parvint à découvrir Georges Grisel. Aussitôt il alla provoquer ce misérable, se battit avec lui, et le tua roide, non sans avoir été grièvement blessé lui-même. Son frère Camille eut une destinée plus tragique. Il avait, malheureusement pour lui, hérité du patriotisme de son père. En 1815, lors de la seconde invasion, désespéré de voir la France envahie et mutilée, il se précipita du haut de la colonne Vendôme sur le pavé, où on le releva sans vie. Combien, de ceux qui avaient concouru et applaudi à la mort du tribun Gracchus Babeuf, ne songeaient, au même moment, qu'à se coucher à plat ventre devant la monarchie ramenée par l'étranger!

Question de Saint-Domingue.

La condamnation des accusés de Vendôme accrut encore l'audace des royalistes. Tout leur devint prétexte à calomnier les républicains. Cela se vit bien dans les discussions auxquelles donna lieu la question de Saint-Domingue. Le Directoire, depuis longtemps déjà, avait demandé au Corps législatif de décider que les lois contre les émigrés seraient exécutées dans les colonies comme en France. Sa demande à cet égard avait été renvoyée à une commission de cinq membres; mais il avait obtenu tout de suite l'autorisation d'envoyer dans nos diverses possessions un certain nombre de commissaires chargés d'y appliquer les décrets de la Convention relatifs aux colonies. Parmi les commissaires désignés pour Saint-Domingue se trouvait un ancien allié de la Gironde, nommé Santhonax, qui déjà, du temps de la puissance des Girondins, sous la Convention, était allé exercer dans nos colonies des Antilles une sorte de proconsulat. L'exécution des lois révolutionnaires dans les colonies n'avait pas été une

Prairial an V — *Mai-Juin* 1797.

chose facile. Le décret d'abolition de l'esclavage, notamment, avait été fort mal reçu par les blancs, qui ne renoncèrent pas aisément au trafic de chair humaine, d'où leur venaient, en grande partie, leurs richesses. De là étaient résultées aux îles de France et de la Réunion, et surtout à Saint-Domingue, des scènes sanglantes et lamentables. Selon Doulcet de Pontécoulant, cela tenait à ce qu'on y avait envoyé « des démagogues ». Les plaintes des colons trouvèrent au conseil des Cinq-Cents les plus favorables échos. A diverses reprises, les plus violentes accusations furent dirigées contre Santhonax. Bourdon (de l'Oise), celui qu'on appelait autrefois Bourdon *le rouge*, et qui, depuis Thermidor, était devenu un des coupe-jarrets de la réaction, l'accusa de tout le mal. Dans la séance du 10 prairial (29 mai), le royaliste Vaublanc donna lecture d'un long rapport sur la situation de Saint-Domingue, rapport plein de récriminations amères et calomnieuses contre le Directoire. S'il eut raison de flétrir les dilapidations qui avaient pu se commettre dans nos colonies, il eut tort d'en comparer les auteurs aux patriotes du jour, « à ces philanthropes, partisans du bonheur commun. » Cette délicate allusion à ceux qu'on venait de condamner à Vendôme peint merveilleusement le tact et l'exquise modération des modérés de l'époque. Le rapport de Vaublanc n'avait d'autres bases que les dénonciations des parties intéressées, et il ne tenait aucun compte ni des déclarations des agents directoriaux, ni de celle du général noir Toussaint-Louverture, qu'appuya vainement l'ancien membre du comité des recherches de la Commune de Paris, Garran de Coulon. L'amiral Villaret-Joyeuse vint à la rescousse ; la chose la plus pressante à ses yeux était le rappel de Santhonax, « du Robespierre des Antilles. » Il ne savait point que Robespierre n'avait pas eu d'ennemi plus acharné que cet homme, tant on ignorait l'histoire contemporaine. Villaret-Joyeuse ne voyait qu'un remède à apporter aux maux de Saint-Domingue, c'était le régime militaire, l'état de siège, remède si affectionné du despotisme. En pré-

sence des dispositions hostiles de la majorité des Cinq-Cents à l'égard de ses agents, le Directoire crut devoir révoquer de leurs fonctions Santhonax et deux autres administrateurs de Saint-Domingue, Raymond et Saint-Laurent. L'avenir prouvera bien que les malheurs de cette colonie tenaient à d'autres causes.

PRAIRIAL an V (*Mai-Juin* 1797).

Rapport de la loi du 3 brumaire.

Mais qu'importait aux réacteurs de l'Assemblée! Leur but était de battre en brèche le Directoire, qu'ils regardaient comme la citadelle de la République ; chaque jour ils s'efforçaient de démanteler les remparts qui gardaient encore les conquêtes de la Révolution. Un jour l'ancien feuillant Tarbé proposa inopinément d'annuler en bloc comme infâmes la plupart des lois et des décrets rendus depuis cinq ans. C'était de la monomanie contre-révolutionnaire. Le 21 prairial (9 juin), les royalistes obtenaient enfin qu'on retranchât des lois du 3 brumaire an IV et du 14 frimaire an V les dispositions qui excluaient des fonctions publiques les émigrés rayés, leurs parents et les conspirateurs de Vendémiaire. Assurément c'étaient là de regrettables dispositions; mais elles avaient été impérieusement commandées par les circonstances, et ces circonstances subsistaient encore. En les abrogeant, les conseils livraient la République désarmée à ses ennemis.

On veut affamer le Directoire.

Après avoir réduit le gouvernement républicain à voir les royalistes les plus endurcis monter à l'escalade de toutes les places de l'État, où déjà ils s'étaient faufilés en si grand nombre sous le masque du patriotisme, les réacteurs imaginèrent de couper les vivres au Directoire. Le bruit courait que le rapporteur de la commission des finances, Gilbert-Desmolières, s'était fait fort de l'affamer. Toujours est-il que le 26 prairial (14 juin), après avoir présenté son rapport sur le budget de l'an V, il proposa et fit adopter une résolution tendant à enlever au Directoire toutes les négociations nécessaires au service public et à les confier aux commissaires de la Trésorerie. Certes, l'administration financière du Directoire prêtait largement le flanc à la critique; toutefois, en lui

Messidor an V (Juin-Juillet 1797).

ouvrant les yeux sur des abus dont on se plaignait à bon droit, il fallait bien se garder d'entraver sa marche par des mesures subversives de tous les principes d'administration, et la résolution proposée par Gilbert-Desmolières, souverainement injurieuse pour le gouvernement, était de celles-là. Cependant elle n'en fut pas moins adoptée, malgré une résistance passionnée du girondin Bailleul, devenu tout à coup un des plus énergiques défenseurs de la République. Les Anciens, mieux inspirés, refusèrent, dans leur séance du 10 messidor (28 juin), sur de très judicieuses observations de Dupont (de Nemours), d'approuver cette résolution.

Question du culte et des prêtres.

Après avoir rouvert les portes aux émigrés, se montrerait-on moins indulgent pour les prêtres insermentés qu'avaient frappés les lois de l'Assemblée législative et de la Convention, et à l'exécution desquelles le Directoire tenait rigoureusement la main ? La question ne pouvait être un instant douteuse. La liberté des cultes existait pleine et entière, en ce sens que chacun était libre de professer la religion de son choix. Seulement l'État ne s'immisçait en rien dans les affaires du culte. Cela ne faisait point le compte des habiles, qui savaient combien, de tout temps, les prêtres avaient servi la cause chère à la réaction. Un pétitionnement général fut organisé pour demander le rétablissement officiel du culte catholique et réclamer la remise des églises et des presbytères à ses ministres. Camille Jordan, dans un rapport où, sous de vagues protestations de respect au pacte constitutionnel, perçait le secret désir de voir se réédifier une religion d'État, conclut à ce qu'il fût fait droit à toutes les réclamations des pétitionnaires, et proposa au conseil de décider qu'à l'avenir on n'exigerait plus des ecclésiastiques le serment de fidélité aux lois de la République. Ce rapport souleva, durant une partie du mois de messidor, des discussions passionnées. Vivement attaqué par Bailleul, par Boulay (de la Meurthe) et par Eschasseriaux comme beaucoup trop favorable « à d'absurdes croyances, à de vains préjugés, à une délirante superstition, » il fut non

moins énergiquement soutenu par Dubruel, Lémerer, Pastoret, Johannet (du Loiret), Pavie (de l'Eure) et par l'ancien secrétaire-greffier de la commune de Paris, Royer, qui, après avoir plongé tout à coup dans l'ombre après la nuit du 10 août, en emportant le procès-verbal de la séance, venait de naître à la vie politique sous le nom de Royer-Collard.

Messidor an V (*Juin-Juillet* 1797).

Royer-Collard.

Ce dernier donna largement carrière aux sentiments réactionnaires qu'il tenait comprimés depuis le 10 août. Il soutint ce principe absolument faux, à savoir que le gouvernement devait contracter avec la religion une alliance fondée sur l'intérêt d'un appui réciproque. Puis, comme s'il eût éprouvé le besoin de décharger son cœur d'une vieille haine contre Danton, il s'écria qu'il fallait, « aux cris féroces de la démagogie, invoquant l'audace, et puis l'audace et encore l'audace, opposer ce cri consolateur : la justice, et puis la justice et encore la justice. » Seulement il entendait la justice à sa façon, dans un sens fort restreint, et selon les intérêts de la classe bourgeoise, dont il était destiné à devenir l'un des chefs les plus éloquents. Il n'avait pas en lui la flamme de la justice qui doit rayonner sur tous, et que seule la démocratie peut allumer. Le 27 messidor (15 juillet), le conseil des Cinq-Cents abrogea toutes les lois qui prononçaient la peine de la déportation ou de la réclusion contre les prêtres insermentés, et rendit à l'exercice du culte les édifices religieux qui se trouvaient encore au pouvoir de la nation. Néanmoins, il fut décidé, à la majorité de six voix, que tout citoyen serait tenu d'indiquer le culte qu'il voudrait professer. Cette faible restriction parut une victoire aux républicains du conseil, et le cri de *vive la République* sortit de la bouche de Salicetti, dont l'élection n'avait pas été validée sans peine. Le Corps législatif n'était plus guère habitué à entendre un pareil cri.

Progrès de la réaction.

C'est qu'en effet, les progrès de la réaction allaient croissant de jour en jour. Le 10 messidor (28 juin), sur un rapport de Tronchet aux Anciens, rapport où l'on félicitait le conseil

Messidor an V (Juin-Juillet 1797).

de pouvoir réparer les injustices commises au milieu des orages révolutionnaires, l'Assemblée vota la levée du séquestre mis sur les biens de la duchesse douairière d'Orléans et du prince de Conti. Pour beaucoup de ses membres ce fut une occasion de prouver leurs sentiments en faveur « de l'auguste famille[1] ». Dans le courant du mois précédent, on avait proposé aux Cinq-Cents d'autoriser la rentrée en France des émigrés des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, où les commissaires du Directoire avaient dû faire exécuter rigoureusement les lois rendues contre les émigrés, à cause du voisinage des armées ennemies et du théâtre de la guerre. Cette proposition du député Bontoux fournit à certains membres du conseil un prétexte pour vomir une foule d'invectives contre les conventionnels qui jadis avaient sauvé ces contrées. Siméon et Harmand (de la Meuse) notamment déployèrent à l'égard de Saint-Just et de Le Bas un luxe de calomnies dont l'imagination est confondue[2]. Ces gens-là, avons-nous dit, ignoraient ou feignaient d'ignorer l'histoire contemporaine. Il arriva, en effet, qu'après avoir raconté avec une évidente exagération les excès commis par Euloge Schneider, on fit de cet ancien prêtre défroqué le lieutenant de Saint-Just et de Le Bas. La mauvaise foi ici était évidente, car ce n'était un mystère pour personne que ces envoyés de la Convention avaient eux-mêmes frappé Schneider pour avoir déshonoré la Révolution. Mais ne fallait-il pas à tout prix flétrir la mémoire de ceux qui avaient joué un grand rôle à l'heure des suprêmes périls ? Toutefois, on n'osa pas statuer sur la proposition, tant il parut dangereux d'ouvrir

[1] *Histoire du 18 fructidor*, par le chevalier de La Rue.

[2] Cet Harmand (de la Meuse) a publié, sous la Restauration, des *Souvenirs* où il raconte que Saint-Just livra au bourreau une jeune fille dont il n'avait pu obtenir les faveurs, et que de la peau de cette jeune fille il se fit faire une culotte qu'il ne quittait jamais. La bêtise ici le dispute à la calomnie. Harmand (de la Meuse) était devenu baron et préfet. Il l'avait bien gagné.

toutes grandes les portes de la France à ceux qui avaient armé contre elle les nations de l'Europe.

Messidor an V (Juin-Juillet 1797).

Camille Jordan et les compagnons de Jésus.

Les réacteurs se dédommagèrent en témoignant, à l'égard des assassins du jour, une condescendance scandaleuse. Le 16 messidor (4 juillet), un message du Directoire appela l'attention des conseils sur la situation déplorable de Lyon et des départements voisins, devenus la proie d'une foule de bandits. Les compagnons de Jésus et des brigands connus sous le nom de *chauffeurs* y commettaient en plein soleil le vol et l'assassinat. La gendarmerie, désorganisée, mal équipée, n'osait réprimer des crimes que des tribunaux pusillanimes ou réactionnaires couvraient d'une indulgence protectrice. A la tête de ces bandes, composées de chenapans de toute espèce, de déserteurs et d'émigrés rentrés, étaient des chefs dont les opinions contre-révolutionnaires n'étaient pas douteuses, et dont l'audace croissait en raison même des tendances rétrogrades du Corps législatif. On se serait cru revenu aux plus beaux jours de la réaction thermidorienne.

Au lieu de prêter main-forte au Directoire pour ramener l'ordre, le calme et la sécurité dans ces contrées désolées, les royalistes ne songèrent qu'à récriminer, en rappelant le souvenir des sévérités déployées jadis contre Lyon en révolte. Camille Jordan, député de cette ville, prit la parole aux Cinq-Cents pour excuser... les assassins, et réclamer l'ordre du jour sur le message du Directoire. Il laissa même échapper ces mots réellement malheureux : « La réaction dont on se plaint n'est-elle pas, jusqu'à un certain point, naturelle? » Le discours de Jordan était un véritable cri de rébellion, un appel à la guerre civile. Le conseil ne se rendit pas à ce cri malencontreux; mais il se contenta de renvoyer le message directorial à une commission, au lieu de prendre tout de suite des mesures d'urgence. Ce n'était, il est vrai, que des républicains qu'on assassinait. Or, tandis qu'en certaines contrées on les tuait impunément au coin des rues et jusque dans leurs maisons, on ne se faisait pas faute de les insulter

Messidor an V *Juin-Juillet* 1797.

en plein conseil. Un jour, un député de la Somme, nommé Lemarchand-Gomicourt, en réclamant une prime d'encouragement pour la destruction des loups, trouva plaisant d'établir une comparaison entre ces animaux féroces et les patriotes des sociétés populaires.

Bailleul et la réaction.

Ah ! ces sociétés, les réacteurs eussent bien voulu en détruire jusqu'au dernier vestige. Le 24 messidor (12 juillet) ils osèrent demander qu'il ne fût permis aux sociétés populaires de se réunir que deux fois par mois, sous la surveillance des officiers municipaux, et que le nombre de leurs membres ne pût dépasser celui de dix à quarante, suivant l'importance des communes. Encore ce dernier nombre devait-il s'appliquer seulement à Paris, à Bordeaux et à Marseille. Cette mesure, au dire de Duplantier (de Paris), qui parlait au nom de la réaction, était indispensable pour refréner les Jacobins, lesquels prétendaient encore, selon lui, influer sur les délibérations du Corps législatif. A une attaque aussi dérisoire contre ces grands patriotes abattus depuis si longtemps, Bailleul, le girondin Bailleul, leur ancien détracteur, ne put retenir ce cri parti d'une âme indignée : « Sont-ce les Jacobins qui assassinent sur toute l'étendue de la République ? » Et il montra le sang des républicains versé à grands flots à Lyon, à Marseille, dans le Midi, dans l'Ouest et dans le Calvados. La voix de Bailleul se perdit dans le désert. Qu'importaient les massacres de Jacobins, de patriotes, de républicains !

Les naufragés de Calais.

En revanche, on était pour les souffrances des émigrés, des royalistes armés contre la patrie, d'une pitié à nulle autre pareille. Quelques émigrés de haute lignée ayant fait naufrage sur les côtes de Calais, et le ministre de la justice Merlin (de Douai) ayant ordonné leur incarcération, il y eut dans les deux conseils une indignation et un attendrissement dont Jourdan (des Bouches-du-Rhône) aux Cinq-Cents, et Portalis aux Anciens, furent les interprètes passionnés. Ordre fut donné au Directoire de rembarquer et de transporter en pays neutre ces malheureux, à l'égard

desquels il avait, disait-on, violé toutes les lois de l'humanité.

Messidor an V (Juin-Juillet 1797). Le petit Coblentz.

L'attitude du Corps législatif encourageait singulièrement, on le comprend, la réaction au dehors. La conspiration royaliste était en permanence dans les salons de Paris, et elle s'étalait effrontément dans les rues. Il s'établit à Paris un bal où l'on n'était admis qu'à la condition d'appartenir à une famille jadis présentée à la cour, ou bien en fournissant des preuves d'émigration, comme autrefois des preuves de noblesse. Là on se saluait hautement des titres de duc, de comte, de marquis, de tous les titres proscrits par la Révolution. Il y avait même un coin du boulevard, entre la rue du Mont-Blanc et celle de la Grange-Batelière, qu'on appelait le *Petit Coblentz*. Là se réunissaient les élégants et les mondains du jour, les émigrés rentrés, tous ces pauvres royalistes qu'avait ruinés la Révolution, et qui, cependant, sans travail, trouvaient moyen de déployer un luxe inouï et de semer l'or à pleines mains. Là paradait la légion sautillante de ces crétins enfantés par la réaction, et qu'on appelait les Incroyables, êtres aussi grotesques par leur accoutrement et leur langage que méprisables par leur absence de cœur. Tout au plus possédaient-ils un mauvais esprit de pacotille, qu'ils empruntaient aux petits journaux du jour. Aussi que d'épigrammes, que de lazzi à l'adresse des Jacobins! Ils estropiaient la langue française comme ils insultaient le bon sens, et ils narguaient le patriotisme. Ils disaient : *Ma petite paole d'honneu*, et leur cri de ralliement était : Guerre aux té-o-istes, c'est-à-dire à tout ce qui aimait la justice, le droit, la patrie et l'humanité. Ils énuméraient, en souriant et en grasseyant, leurs parents guillotinés, — c'était à qui en aurait le plus, — et ils s'extasiaient sur le pantalon de Charette vendu vingt-six louis. Leur mot de passe était une allusion à Louis XVI : combien font huit et huit, par exemple, ou quelle est la moitié de trente-deux? Quant aux femmes, vêtues d'un spencer à la *chouane,* et nonchalamment assises sous les grands arbres elles se faisaient conter, en caressant leurs carlins, les nou-

Messidor an V (*Juin-Juillet* 1797). velles du jour, le dernier Jacobin rossé. Seulement les bravi de boudoir se gardaient bien d'avouer qu'ils s'étaient mis trois ou quatre pour assommer dans quelque rue déserte un patriote désarmé. Voilà où en était la Révolution en ce mois de messidor de l'an V. Et il y avait sept ans à peine que le peuple avait pris et démoli la Bastille!

Anniversaire du 14 juillet.

On touchait en effet à l'anniversaire du 14 juillet. Les fêtes républicaines avaient été quelque peu négligées dans la royaliste année que nous traversons. Le Directoire, sans doute pour réveiller le zèle endormi des patriotes, résolut de donner à ce septième anniversaire de la chute de la Bastille un éclat inaccoutumé. Le 26 messidor (14 juillet) toutes les autorités constituées de la République se réunirent au palais du Luxembourg, et là, au milieu d'une foule émue et aux accents de la *Marseillaise* et du *Chant du départ*, entonnés par le Conservatoire de musique, on célébra la prise de cette Bastille, des ruines de laquelle était sortie la liberté en France. Carnot, comme président du Directoire, prononça à cette occasion un discours plein d'enthousiasme pour la constitution de l'an III, tout rempli d'allusions aux préoccupations du moment, et où se révèle bien la situation embarrassée de ce directeur. Il eut seulement le tort, le tort impardonnable, lui ancien membre du comité de Salut public, lui qui s'était associé à toutes les mesures de la Terreur, alors que Robespierre, par désespoir de ne pouvoir faire le bien et arrêter le mal, avait cessé en réalité de coopérer au gouvernement, lui qui avait signé tous les actes de proscription, lui qui, avec Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, avait écrit les lettres terribles dont s'était autorisé Joseph Le Bon pour exercer son proconsulat sanglant, il eut le tort, disons-nous, d'accuser « les disciples sanguinaires de Robespierre et de Babeuf » d'être soudoyés par les royalistes, et de conspirer avec eux le renversement de la constitution. Carnot commençait à jouer le rôle équivoque auquel il dut bientôt sa proscription.

Essai de conciliation.

Il y eut alors des pourparlers très actifs entre les royalistes

plus ou moins déguisés des deux conseils et trois des membres du Directoire. Il ne fallait pas songer à s'assurer le concours de Reubell et de La Reveillère-Lepeaux. Ces deux puritains du Directoire n'eussent jamais consenti à une alliance monarchique. Les habiles du parti songèrent donc à se rabattre sur Carnot et sur Barras. Quant à Barthélemy, il était d'avance acquis à la faction royaliste. Une fois maîtres de la majorité du Directoire, les réacteurs le devenaient du pays tout entier, et, sous le manteau de la République, ils n'eussent pas tardé à rétablir l'ancien régime dans ses parties principales, en attendant la restauration de la monarchie légitime, laquelle était, de leur propre aveu, la conséquence nécessaire et immédiate de « cet heureux changement[1] ». Messidor an V (Juin-Juillet 1797).

Carnot se montra tout disposé à entrer dans des voies conciliatrices ; mais il refusa très nettement de s'associer à tout projet tendant à entamer le Directoire et de nature à donner à la monarchie quelque espérance de retour. On eut meilleur marché de Barras. Homme sans foi ni loi, terroriste par tempérament, républicain sans conviction, Barras était prêt à se donner à qui lui assurerait fortune et pouvoir. On a prétendu qu'il s'était dès lors vendu au prince qui se faisait appeler Louis XVIII ; nous n'avons rencontré à cet égard que des allégations sans preuve; mais il en était bien capable. Chargés de le tâter, Portalis et Siméon obtinrent de lui de fort belles promesses, qu'il devait trahir sans la moindre hésitation. Il donna toutefois à ces ambassadeurs de la réaction une sorte de garantie : il s'engagea, sur leur demande, à obtenir de ses collègues l'entrée de Talleyrand au ministère, le remplacement de Merlin à la justice par Cochon de Lapparent, et le maintien du ministre actuel de la guerre, Petiet. Il y eut en effet un changement de ministère, mais pas tout à fait dans le sens indiqué par les réacteurs. Une seule de leurs créatures, l'ancien évêque d'Autun, y gagna un portefeuille, Changement de ministère.

[1] *Histoire du 18 fructidor*, par le chevalier de La Rue.

Messidor an V (*Juin-Juillet* 1797).

et l'événement leur prouva qu'ils avaient eu bien tort de compter sur un pareil homme. Rentré en France dans les derniers temps de la Convention, Talleyrand-Périgord s'était contenté d'intriguer en dessous, sans faire parler de lui. C'était un compagnon de débauche et de plaisir de Barras, et, comme lui, tout prêt à trahir l'un et l'autre, à servir qui le payerait grassement. Il fut nommé ministre des affaires étrangères à la place de Delacroix. Cochon fut remplacé à la police par Lenoir-Laroche d'abord, puis par Sotin, commissaire près le département de la Seine; Bénezech, à l'intérieur, par François (de Neufchâteau); à la marine, Truguet, par Pleville-le-Peley ; et enfin à la guerre, Petiet par Hoche. Mais celui-ci n'avait pas encore l'âge requis par la constitution, celui de trente ans, — pour être ministre. Il refusa en alléguant sa jeunesse, et l'on nomma Schérer. Des anciens ministres, deux seulement furent conservés : Ramel, aux finances, et Merlin (De Douai) à la justice. Ces changements dans le ministère ne satisfirent ni l'un ni l'autre parti; ils ne furent pas étrangers aux discussions qui éclatèrent dans le Directoire, et dont les résultats devaient être si funestes pour deux de ses membres.

Craintes des Cinq-Cents.

Dès lors circulèrent des bruits de coup d'État propagés par les mécontents. Cochon prêtait à Reubell et à La Reveillère les propos les plus menaçants. On annonçait la prochaine arrivée de nouvelles troupes, et Camille Jordan, avec son intempérance de langage réactionnaire, dénonçait Paris comme le rendez-vous général de tous les brigands. Les réacteurs se sentaient menacés. Ils crurent pouvoir compter sur la garde nationale, dont ils se rappelaient le rôle contre-révolutionnaire aux événements de Vendémiaire, et ils résolurent de la réorganiser immédiatement sur un pied favorable à leurs projets. Ceci se passait le 30 messidor (18 juillet). Le lendemain, la majorité des Cinq-Cents affirma son hostilité systématique contre le Directoire et sa haine du régime républicain en appelant à les présider Dumolard au lieu de Lari-

vière ; c'était un royaliste à la place d'un royaliste. On disait, sans doute pour effrayer la bourgeoisie et le petit commerce, qu'un mouvement terroriste se préparait dans le grand faubourg, dans le faubourg Antoine, comme on disait encore. C'était une invention pure. Le peuple ne songeait guère à bouger. Le peuple semblait avoir donné sa démission depuis Prairial. Il s'inquiétait peu que le Corps législatif ou le Directoire triomphât, parce que d'une part comme de l'autre, il voyait ses intérêts sacrifiés. Les Thermidoriens recueillaient là le fruit de leur indigne conduite à son égard. Toutefois, il faut bien le reconnaître, la bonne cause, celle du droit et de la liberté, était encore du côté du Directoire ; la République était perdue si les conseils triomphaient.

Thermidor an V (*Juillet-Août* 1797).

Polémique des journaux.

Le Directoire et les conseils s'observaient comme deux armées ennemies. C'était à qui commencerait l'attaque. Les journaux des deux partis sonnaient la charge dans des articles furieux. Seulement, ceux de la réaction étaient beaucoup plus nombreux et autrement violents. Plusieurs étaient plus sanguinaires que le journal de Marat, et la plupart dépassaient par la brutalité de l'injure et la force de la calomnie les feuilles cyniques d'Hébert et de Guffroy, le *Père Duchesne* et le *Rougyff*. Cela n'empêcha point Pastoret de venir, le 1er thermidor (19 juillet), dénoncer, tout ému, aux Cinq-Cents, le journal officiel le *Rédacteur*, comme contenant un article injurieux contre le conseil. Quelques jours après, Bérenger prenait à partie l'*Ami des lois*, du représentant Poultier, où, disait-il, on provoquait à l'égorgement d'une partie des membres du conseil. Mais que ne dénonçaient-ils aussi, ces modérés, les journaux royalistes qui révélaient, sans aucune espèce de vergogne, les secrets de leur parti, comme si déjà ils étaient sûrs du succès, et qui vouaient aux vengeances meurtrières de la réaction tous les républicains coupables de patriotisme ?

La loi sur la garde nationale.

Le 2 thermidor (20 juillet), Pichegru présenta le plan de réorganisation de la garde nationale. Aussitôt Henri Larivière

Thermidor an V (Juillet-Août 1797).

s'élança à la tribune pour demander la discussion immédiate de ce plan; car il voyait, dit-il, tous les symptômes d'un 31 mai. Ce fut une occasion pour lui de récriminer contre « les échappés de Vendôme, » qu'il assimila à des galériens. Il était fâché sans doute que ces innocents n'eussent pas été guillotinés comme Babeuf et Barthé ! Et c'étaient ces gens-là, véritablement féroces, qui avaient le plus déclamé contre les sévérités de la Révolution. Le projet de Pichegru soumettait à la sanction des assemblées électorales la liste des citoyens qui formeraient la garde nationale ; il rétablissait les compagnies de grenadiers et de chasseurs, abolies par la République, et supprimait l'artillerie, où s'était toujours conservé, ardent et pur, le souffle démocratique. On comprend que ce projet ait excité l'enthousiasme de Larivière. Il fut adopté par le Corps législatif vers la fin du mois.

Le Directoire et Hoche mis en cause.

Le jour même où Pichegru soumit ce projet à la discussion des Cinq-Cents, l'ancien girondin Aubry, l'un des soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, poussa droit au Directoire. Il l'accusa d'avoir, en violation de la constitution qui lui défendait de faire approcher des troupes à la distance de six myriamètres de la commune où siégeait le Corps législatif, d'avoir, disons-nous, appelé près de Corbeil, à la Ferté-Alais, quatre régiments de chasseurs à cheval, détachés de l'armée de Sambre-et-Meuse. Carnot mit le fait sur l'inadvertance d'un commissaire des guerres. Il s'agissait, disait-on, d'une nouvelle expédition en Irlande, dont Hoche devait avoir le commandement, et, d'après ses ordres, les troupes en question étaient en marche sur Brest, lieu de leur embarquement. Le jeune général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse se trouvait en effet à Paris en ce moment. Sa présence, qui fut d'ailleurs de courte durée, parut suspecte. On lui chercha même querelle à propos de contributions levées par lui dans les pays du Rhin, et dont l'emploi n'était pas entièrement justifié. Il dut avouer qu'une partie de ces fonds avaient été directement envoyés au Directoire. S'il faut en

croire un panégyriste de Barras, de grands desseins auraient été agités entre ce directeur et le général, et leurs résolutions seraient un secret enseveli dans la tombe de Hoche[1]. Mais ce sont là des hypothèses dont l'histoire ne saurait tenir compte. Ce qu'il y a de certain, c'est que Hoche n'exerça aucune influence sur les graves événements dont nous allons bientôt rendre compte.

THERMIDOR an V (*Juillet-Août* 1797).

Les Cinq-Cents ne se montrèrent pas satisfaits de la réponse du gouvernement, et leur attitude s'accentua plus hostile de jour en jour. En vain Thibaudeau, Guillemardet et quelques autres entreprirent timidement de défendre le Directoire : les Boissy d'Anglas, les Pastoret, les Larivière, sonnaient la charge contre lui avec une fureur croissante. L'opposition systématique du conseil se traduisait par des taquineries puériles. Ce fut ainsi que, sur la proposition du général Willot, il adressa solennellement un message au Directoire pour savoir si Barras avait bien atteint l'âge requis par la constitution au moment où il avait été nommé directeur. Barras justifia aisément de son âge. Mais s'il hésitait encore entre la majorité royaliste des conseils et les républicains, il n'en fallut peut-être pas davantage pour le jeter entre les bras de ces derniers. Cette attitude des Cinq-Cents rendait de plus en plus difficile la marche du gouvernement. Les demandes les plus justes du Directoire étaient quelquefois repoussées. Un message signé de Carnot, immense cri de détresse jeté pour appeler l'attention sérieuse du conseil sur la situation alarmante de nos finances, ne fut même pas suivi d'une discussion. Les Anciens eux-mêmes, dont l'opposition était cependant moins tranchante, refusèrent, dans leur séance du 8 thermidor (26 juillet), d'approuver la résolution portant fixation des dépenses du ministère de la police pour l'an V. C'était mettre le gouvernement dans un extrême embarras.

Attitude hostile des Cinq-Cents.

[1] Français (de Nantes), cité par Carnot-Feulins, dans son *Histoire du Directoire constitutionnel.*

Thermidor an V (*Juillet-Août* 1797).

Suppression des sociétés populaires.

On était à la veille du 9 thermidor. Dans la situation douloureuse où se trouvait la République, le Directoire se garda bien de célébrer l'anniversaire de cette journée, qui avait été si fatale à la Révolution; mais le président des Cinq-Cents, Dumolard, en prit texte pour ressasser, dans un discours hyperbolique, toutes les calomnies passées en force de chose jugée sur les patriotes immolés dans cette journée funèbre. Dumolard était, du reste, au diapason des principaux orateurs du conseil, auxquels de récentes discussions sur l'existence des sociétés populaires venaient de fournir l'occasion d'étaler effrontément leur haine de la liberté et de la démocratie. Harcelé par la majorité réactionnaire du Corps législatif, le Directoire devait nécessairement chercher un appui dans les patriotes; en frappant de mort les sociétés populaires, on voulait, sans aucun doute, lui enlever une force considérable. Il s'était formé en effet, depuis la fermeture du club du Panthéon et des réunions où s'assemblaient les patriotes un peu chauds, de nouvelles sociétés que le Directoire tolérait parce qu'il avait besoin d'amis. Il y avait, entre autres, le cercle constitutionnel, fondé pour contre-balancer la réunion royaliste de Clichy, et composé principalement de députés et de républicains de la nuance de La Reveillère et de Reubell. A côté de ce cercle, qui avait un caractère presque officiel, se rouvrirent des sociétés où se réunirent tous les patriotes échappés aux proscriptions, et où l'on entendit comme un écho lointain du club des Jacobins. Ce furent celles-là surtout que les Cinq-Cents résolurent d'atteindre. Pastoret nia que les sociétés populaires eussent été autorisées par la constitution. Jean De Bry, Villetard et Boulay (de la Meurthe) entreprirent vainement de les défendre. Leclerc (de l'Yonne) montra, comme des spectres sanglants, dans tous les membres de ces clubs, des adorateurs de Robespierre. Enfin le 6 thermidor (24 juillet), le conseil des Cinq-Cents, sur une proposition de Siméon, interdit jusqu'à nouvel ordre toute société traitant de matières politiques, et il confia aux tribunaux correction-

nels le soin de punir, comme coupable du crime d'attroupement, tout individu qui ferait partie de sociétés pareilles. Tel était l'esprit républicain de la majorité des Cinq-Cents de l'an V.

THERMIDOR an V (*Juillet-Août* 1797).

La réunion de Clichy.

La société royaliste de Clichy se trouvait naturellement en dehors de la proscription. C'était une simple réunion de députés, disait-on. En effet, mais on y conspirait bel et bien le renversement de la République. Elle servait à masquer une autre réunion plus intime encore, et qui tenait ses séances chez Gilbert-Desmolières. Cette société épurée se composait d'environ quatre-vingts membres des deux conseils, parmi lesquels on comptait en première ligne Pichegru, Willot, Villaret-Joyeuse, Mathieu Dumas, Pastoret, Vaublanc, Portalis, Barbé-Marbois, Quatremère de Quincy, Larivière, Tronson-Ducoudray, Imbert Colomès, Camille Jordan, Royer-Collard, tous les boute-en-train de la réaction. Là, on avisait aux moyens de jeter à bas le Directoire, pour relever plus tard la monarchie; là on agitait la question de mettre en accusation les triumvirs, c'est-à-dire La Reveillère, Reubell et Barras, car on était sûr de Barthélemy, et l'on se plaisait encore à compter sur Carnot[1]. Tout cela n'empêcha pas le président Dumolard de protester hypocritement de ses sentiments républicains, le 23 thermidor (10 août), dans la solennité de l'anniversaire du 10 août, à laquelle les directeurs donnèrent, à dessein, un très grand éclat. Mais à ses déclamations d'usage contre Robespierre, à ses appréhensions d'un 2 septembre et d'un 31 mai, il était facile de comprendre de quels sentiments il était animé.

Esprit des armées.

Des avertissements significatifs, venus de l'armée, auraient bien dû cependant conseiller la prudence aux réacteurs. Depuis quelques jours, en effet, les journaux retentissaient des proclamations de nos généraux à leurs soldats et des vœux patriotiques de ceux-ci à l'occasion de l'anniversaire de la

[1] *Histoire du 18 Fructidor*, par le chevalier de La Rue.

Thermidor an V (Juillet-Août 1797).

prise de la Bastille. Plus que partout ailleurs, le sentiment démocratique et républicain s'était conservé ardent, vivace, au milieu des armées. Et la raison en était bien naturelle. L'armée était encore toute nationale. Ceux qui, les premiers, avaient couru au secours de la patrie en danger étaient des patriotes enthousiastes et convaincus, et le noyau des armées d'Italie, de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, était encore formé des glorieux volontaires de 1792. Aussi nos soldats bondissaient-ils d'indignation en apprenant avec quelle audace le royalisme s'affichait en France, et à quelles intrigues réactionnaires étaient livrés Paris et les conseils.

Lettre et proclamation de Bonaparte.

Bonaparte lui-même jeta un formidable cri de colère contre les réacteurs et d'enthousiasme pour la République. Était-il sincère? c'est possible. Il est vrai de dire qu'il avait été violemment et justement attaqué par Dumolard aux Cinq-Cents, à cause de sa conduite à l'égard de Venise, conduite que, par la plume de Carnot, le Directoire avait eu le tort d'approuver d'abord sans réserve. « Le club de Clichy veut marcher sur mon cadavre pour arriver à la destruction de la République, écrivit aux directeurs Bonaparte furieux. N'est-il donc plus en France de républicains? Faites arrêter les émigrés... Si vous avez besoin de force, appelez les armées. » Peut-être cette lettre, dont le ton autoritaire et tranchant aurait dû donner à réfléchir aux directeurs, fit-elle entrer pour la première fois dans leur esprit la pensée de recourir à la force armée pour se débarrasser des meneurs et des intrigants royalistes du Corps législatif. « Soldats, disait Bonaparte, dans une proclamation à son armée, c'est aujourd'hui l'anniversaire du 14 juillet... Je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie... Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu... » Le langage de ses lieutenants n'était ni moins énergique ni moins républicain.

Toasts et adresses des armées.

« A la destruction du club de Clichy! s'écriait Lannes dans un banquet. Les infâmes!... que le sang des patriotes qu'ils font assassiner retombe sur eux! » Et dans une adresse à l'armée

de l'intérieur, Augereau, au nom de ses frères d'armes, disait, en faisant allusion aux meneurs de Clichy : « Tremblez, vos iniquités sont comptées, et le prix en est au bout de nos baïonnettes. » Les soldats de Masséna n'étaient pas moins explicites : « Les déhontés royalistes se sont-ils persuadé que nous n'existions plus? Nos baïonnettes auront bientôt délivré la terre de ces monstres qui la fatiguent. » Et dans une circulaire adressée à toutes les administrations de département, le chef de l'état-major de l'armée d'Italie écrivait que le cri unanime de l'armée était : *Guerre implacable aux royalistes!...* L'armée de Sambre-et-Meuse ne témoigna pas moins d'indignation et de colère contre les artisans de réaction. Elle choisit, elle, l'anniversaire du 10 août pour manifester ses sentiments. Hoche arrivait précisément de Paris, où il avait été témoin de toutes les machinations réactionnaires d'une partie des membres du Corps législatif et de l'impudence avec laquelle les royalistes affichaient leurs prétentions. Dans un discours très digne, très élevé, beaucoup plus modéré que la proclamation de Bonaparte, il flétrit le fanatisme, l'intrigue, la corruption, les manœuvres odieuses des détracteurs de la République, se plaignit amèrement de l'avilissement des institutions démocratiques, stigmatisa, indigné, les calomnies dont on poursuivait les hommes qui avaient rendu le plus de services à la cause de la Révolution, et témoigna l'espérance de voir la constitution triompher par la loyauté, le courage, le désintéressement de l'armée et par la fermeté du gouvernement. Avec moins de mesure, les généraux sous ses ordres proclamèrent dans deux toasts leur dévouement à la République. « Feu de file sur les coquins qui souillent le sol de la liberté! » s'écria Lefebvre. » « Périssent les conspirateurs, quel que soit leur caractère! » dit Grenier. Un autre, le général Ney : « Grands politiques de Clichy, daignez ne pas nous forcer à faire sonner la charge. » Et ainsi de suite. Encore une fois, ne l'oublions pas, l'armée n'était pas encore inféodée au gouvernement; elle se sentait fille de la Révo-

Thermidor an V (Juillet-Août 1797)

lution, des entrailles de laquelle elle était sortie, et son vœu le plus cher alors était le maintien de la République, qu'elle avait cimentée de tant de sang généreux.

Message du Directoire.

Ces toasts et ces adresses, au lieu de calmer les fureurs de la réaction, soulevèrent au conseil des Cinq-Cents de nouvelles colères. On cria à la violation de la constitution, qui interdisait aux corps armés de délibérer. Mais, allégua Lamarque, on ne peut assimiler à une délibération l'explosion spontanée de sentiments patriotiques. Et il invoqua l'autorité de Pichegru lui-même qui, dans son dernier rapport, avait déclaré que, comme citoyens, les soldats devaient maintenir les institutions sociales et l'intégralité de la constitution. C'était à peu près ce que, violemment interpellé, le Directoire avait répondu dans un message d'une énergie singulière. Dans ce message il s'efforçait d'expliquer le mouvement de troupes qui depuis trois semaines servait de thème de récriminations contre lui à Willot et à quelques autres royalistes. Quant à la cause des manifestations de l'armée, il l'attribuait, non sans raison, aux persécutions et aux assassinats commis sur les hommes dévoués à République, à l'impunité du crime et à la partialité de certains tribunaux, à l'insolence des émigrés et des prêtres réfractaires, qui s'en allaient partout semant le désordre et prêchant le mépris des lois républicaines, enfin à l'impudence des journaux de la monarchie, qui chaque jour redemandaient effrontément la royauté avec son cortège de vexations et d'institutions oppressives. Il terminait en protestant de son inébranlable résolution de sauver la République de la dissolution dont elle était menacée.

Ce message avait une portée politique très réelle, et ne manquait pas de sagesse, quoi qu'en aient dit les détracteurs systématiques du Directoire, libéraux plus ou moins sincères, constitutionnels, Girondins et royalistes. Il fut attaqué avec une extrême violence par Vaublanc aux Cinq-Cents, et par Tronson-Ducoudray aux Anciens. Le premier proposa au conseil de le renvoyer à la fois au Directoire lui-même et à

Thermidor an V (Juillet-Août 1797).

une commission spéciale, et cette motion injurieuse passa sans difficulté. Le second signala, avec raison, dans un rapport très étendu, les dangers et les inconvénients qu'il y avait de permettre à la force militaire d'intervenir dans les débats civils ; mais il se garda bien de s'expliquer sur les projets liberticides et les manœuvres réactionnaires du Corps législatif depuis trois mois, projets et manœuvres dont il est puéril aujourd'hui de disculper les conseils, lorsque tant de preuves accumulées ne permettent pas de douter de leur culpabilité à cet égard.

Le Directoire réduit à se défendre.

Les choses en étaient arrivées à ce point qu'il fallait que la République succombât, sinon immédiatement de nom, du moins dans ses principes essentiels, ou bien qu'elle fût sauvée par quelque expédient. Les écrivains les plus royalistes sont obligés d'avouer que les modérés devenaient de plus en plus agressifs [1]. Or soixante années de réaction nous ont fait connaître de reste la modération des modérés. Le Directoire ne pouvait avoir d'illusion sur les intentions des royalistes du Corps législatif. Madame de Staël, qu'on ne soupçonnera pas de jacobinisme, n'hésite pas à déclarer que ceux qui attaquaient le Directoire étaient forcément poussés vers la contre-révolution ; que de toutes parts s'agitait un esprit de réaction intolérable ; qu'il y avait enfin dans l'intérieur des deux conseils un parti très décidé à ramener l'ancien régime [2]. Elle habitait Paris à cette époque ; son salon était le rendez-vous des principaux personnages politiques du temps ; personne n'était donc mieux qu'elle en état de juger sainement les choses.

Le général Augereau.

En conséquence, le Directoire avait, comme elle le dit elle-même, toutes sortes de raisons de se mettre en défense. Il appela au commandement de la dix-septième division militaire, dans laquelle se trouvait comprise la capitale, le gé-

[1] *Histoire du Directoire*, par M. de Barante.

[2] *Considérations sur la Révolution française*, par Mme de Staël

FRUCTIDOR an V (*Août-Septembre* 1797).

néral Augereau, récemment arrivé à Paris, et qu'avait rendu populaire son éclatant fait d'armes du pont d'Arcole. C'était un soldat grossier, tenant du saltimbanque et du héros ; républicain aujourd'hui, et prêt à s'affubler demain d'oripeaux royalistes; mais il parlait alors le langage du patriotisme le plus pur, il allait même jusqu'à l'exaltation révolutionnaire, et il disait à qui voulait l'entendre qu'il était venu à Paris pour tuer les conspirateurs royalistes. Le Directoire pouvait donc compter sur son épée. En même temps, il plaça à la tête de sa garde particulière le général Chérin, chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui, au quartier général de Wetzlar, avait porté un toast aux membres du gouvernement, dont les mesures énergiques et sages étoufferaient les factions royalistes.

N'ayant d'autre moyen de se défendre contre les attentats du Corps législatif que la force matérielle, le gouvernement directorial était dès lors tout à fait décidé à en user. Nous allons bientôt le voir sauver la République par un coup de force, mais en faisant au droit une blessure cruelle. Aussi, et tout en tenant compte de l'extrémité où l'avaient réduit les fureurs de la réaction, nous ne pourrons nous empêcher de déplorer amèrement les suites funestes de sa victoire.

CHAPITRE CINQUIÈME

Nouvelle présidence de La Reveillère. — Intervention indirecte de Bonaparte. — Le manifeste de Bailleul. — Dumolard et Tallien. — Le rapport de Thibaudeau. — Préparatifs de combat. — Journée du 18 Fructidor. — Arrestation de Barthélemy et fuite de Carnot. — Envahissement des conseils. — Actes divers. — Jugement sur le 18 Fructidor. — Les Cinq-Cents à l'Odéon. — Mesures de salut public. — Proscription des journalistes. — Départ des transportés. — Élection de deux directeurs. — Moreau à Paris. — Mort du général Hoche. — Mesures révolutionnaires. — Projet de proscription des nobles. — Mesures financières. — Le tiers consolidé. — Nouveaux pourparlers avec l'Angleterre. — Relations extérieures. — Bonaparte à Montebello. — Révolution à Gênes. — Traité de Campo-Formio. — Délivrance de Lafayette. — Berthier et Monge. — Le congrès de Rastadt. — Indemnité aux acquittés de Vendôme. — Célébration forcée du décadi. — Bonaparte à Paris. — Réception solennelle au Luxembourg.

FRUCTIDOR an V (*Août-Septembre* 1797).

Les premiers jours du mois de fructidor furent assez paisibles. Le parti royaliste semblait s'étudier à ne pas trop heurter de front le Directoire. Un peu plus de calme régna dans les séances du Corps législatif, qui d'ailleurs continuait sa besogne réactionnaire, comme cela se vit dans de nouvelles discussions sur la liberté de la presse et sur les parents d'émigrés. Une proclamation rassurante du général Augereau à ses troupes, sur le respect dû aux personnes et aux propriétés, était de nature à dissiper beaucoup d'inquiétudes. Des militaires ayant insulté plusieurs citoyens qui portaient des collets noirs à leurs habits, signe de reconnaissance adopté par les royalistes, le héros d'Arcole prévint ces militaires qu'il déploierait contre eux toute la sévérité des lois si pareil fait se renouvelait.

Fructidor an V (*Août-Septembre* 1797).

Cette tranquillité n'était qu'apparente; c'était le calme qui précède de grands orages; à certains signes, il était facile de prévoir de prochaines et formidables explosions. Hoche réclamait justice des calomnies du général Willot. Le Directoire, qu'on avait blessé inutilement aux Cinq-Cents, en proposant de lui enlever la nomination des officiers de gendarmerie, sentait tardivement la nécessité de s'appuyer sur les patriotes, et il venait de destituer l'officier général Malo, qui avait montré tant de zèle contre-révolutionnaire dans l'affaire du camp de Grenelle. Le Corps législatif, de son côté, renforçait sa garde, comme s'il eût voulu se préparer au combat. On était de part et d'autre sur la défensive, quand, le 7 fructidor (24 août), La Reveillère-Lepeaux fut appelé pour la troisième fois à la présidence du Directoire. Il remplaçait Carnot, dont la situation équivoque entre les deux partis avait par cela même retardé peut-être un déchirement devenu inévitable. Dépositaire du sceau de l'État, chargé de parler au nom de ses collègues dans toutes les solennités publiques, le président exerçait naturellement sur la marche des affaires une influence personnelle. Carnot flottait irrésolu entre les habitués du club de Clichy et les patriotes. Incapable de s'associer aux projets liberticides des premiers, mais ne voulant pas sévir contre eux par des voies inconstitutionnelles, il avait certainement contribué à prolonger l'état d'incertitude où l'on se débattait péniblement. Plus âpre, plus tranchant, La Reveillère devait précipiter le dénoûment. Le 10 fructidor (27 août), dans une réception solennelle du citoyen Visconti, ministre plénipotentiaire de la république Cisalpine, le nouveau président laissa percer les sentiments qui l'agitaient. Ce jour-là, Bernadotte présentait au Directoire quelques drapeaux de Rivoli laissés par mégarde à Peschiera. Bonaparte l'avait envoyé tout exprès pour cela, disait-il; mais c'était un pur prétexte. Il avait déjà chargé son aide de camp Lavalette de le tenir au courant des événements, et il n'était pas fâché d'avoir sur les lieux un homme à lui, qui pût au besoin prêter

Nouvelle présidence de La Reveillère.

Intervention indirecte de Bonaparte.

son bras à l'exécution du coup d'État qu'il avait implicitement conseillé. La Revellière, en répondant à Bernadotte, ne ménagea pas ceux qui voulaient abattre la République pour relever la monarchie sur ses débris. C'était un avertissement significatif.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

Cependant les murs de Paris se couvraient chaque jour d'affiches patriotiques où l'on invitait les citoyens à se méfier des royalistes et à leur résister énergiquement. Aussi Boissy d'Anglas réclama-t-il vivement une loi pour interdire l'affichage de tout imprimé sans la permission de la police. Un écrit de Bailleul ralluma tout à coup les colères aux Cinq-Cents. Dans ce manifeste, où la passion avait évidemment emporté l'auteur au delà des justes limites, l'ex-Girondin Bailleul traitait les derniers élus du conseil comme un ramassis de royalistes déhontés, de chefs de chouans, de conspirateurs, d'émigrés et de protecteurs de l'assassinat. On eût dit une page déchirée de l'*Ami du peuple*. Dans la séance du 13 fructidor (30 août), Duprat (des Landes) s'élança furieux à la tribune, et dénonça l'écrit de Bailleul comme une provocation à l'anarchie et à la dissolution de la représentation nationale. Un autre Girondin, Hardy, vivement soutenu par Tallien et Bentabolle, entreprit de défendre les lignes ardentes de son collègue. Alors intervint Dumolard, avec toute sa fougue réactionnaire. Il croyait, lui aussi, à l'existence d'un complot formé pour ramener la royauté; mais les auteurs de ce complot appartenaient, selon lui, à la faction d'Orléans. Puis, sans transition, poussant droit à ces intrigants de Thermidor, qu'on avait vus pactiser avec la réaction la plus effrénée après s'être souillés de tous les excès, il prit violemment à partie les misérables qui gémissaient sans cesse sur le sort des rentiers, tout en affichant un luxe insolent, eux qui naguère ne possédaient pas un sou. Il flétrit les enrichis de la guillotine, qui, tout dégouttants du sang de Septembre, avaient trouvé dans les échafauds de Bordeaux la source de leur fortune actuelle. Sous cette attaque imprévue, mêlée de calomnie et

Le manifeste de Bailleul.

Dumolard et Tallien.

FRUCTIDOR an V (*Août-Septembre* 1797).

de vérité, Tallien, au lieu de bondir comme un lion blessé, ainsi qu'eût fait Danton, s'en vint, bas, rampant, vil, odieux, à la façon de Tartufe et de Basile, essayer une piteuse justification. Lui, un terroriste, un tigre sanguinaire! Il avait toujours été doux comme un agneau. Il avoua bien qu'à Bordeaux il avait commencé par se montrer un peu raide ; mais la faute en avait été aux hommes pervers dont il était entouré. Que n'ajoutait-il que sa rigueur avait fléchi sous les baisers de la Cabarrus, de Thérésa Cabarrus, devenue sa femme après Thermidor? Le conseil, satisfait de la bassesse du *héros* Tallien, répondit par l'ordre du jour aux paroles sanglantes de Dumolard. Il ne sortit donc rien de cette séance ; toutefois les royalistes reprenaient cœur, et, en quittant la salle, Royer-Collard dit à Emmery : « Laissez faire, cela ne durera pas toujours, » c'est-à-dire, nous ne tarderons pas à mettre la République dehors.

Le rapport de Thibeaudeau.

La discussion d'un long rapport de Thibaudeau sur le dernier message du gouvernement, relatif aux toasts et adresses des armées, remit aux prises les adversaires et les partisans du Directoire. Parmi les premiers, ceci est bien à remarquer, il n'y avait guère que des royalistes déclarés. Mersan et Bovis attaquèrent avec une extrême vivacité le Directoire et son président La Reveillère, auquel ils reprochèrent très amèrement ses paroles à l'ambassadeur de la république Cisalpine et au général Bernadotte. Le gouvernement, en qui se trouvait fatalement personnifiée la République, ne manqua pas de défenseurs ; mais leurs voix se perdaient sous les murmures et sous les rires d'une majorité royaliste. Dumolard avait prétendu que la conspiration ourdie contre le régime républicain était dans la faction d'Orléans : « Non, dit résolûment Hardy, elle est dans le sein même du Corps législatif. » Et Quirot, ancien député du Doubs à la Convention, demanda ironiquement à cette majorité, dont Dumolard était un des coryphées, de rapporter la loi qui restituait ses biens à la famille d'Orléans, puisqu'on imputait le complot aux parti-

sans de cette famille. Ceci se passait le 15 fructidor (1er septembre). On était à trois jours seulement des événements les plus graves. Thibaudeau avait proposé de confier au ministère public le soin de poursuivre tout attentat contre la constitution, les conseils ou le Directoire, et de frapper de peines sévères les militaires convaincus d'avoir délibéré des actes collectifs; mais ses conclusions se perdirent au milieu des préoccupations générales auxquelles on était en proie.

Fructidor an V (*Août-Septembre* 1797).

Préparatifs de combat.

Tandis que les journaux royalistes faisaient rage, et lançaient contre le Directoire, contre les républicains et même contre les Girondins ralliés aux Thermidoriens, la mitraille de leurs bons mots et de leurs calomnies; tandis que ce vieux serpent de la Harpe, qui jadis, la tête ceinte du bonnet rouge, avait glorifié la Montagne, distillait à plein alvéole son venin dans le *Mémorial historique*, et ne voyait à présent dans les patriotes que des hommes prêts à porter partout le massacre, la dévastation et le pillage; tandis que, dans les *Nouvelles politiques*, Suard et Lacretelle jeune battaient la charge contre les restes des Jacobins, et que les rédacteurs de la *Petite poste* se plaignaient de ne pouvoir faire un pas dans Paris sans rencontrer « de ces figures crasseuses et patibulaires qui dénotent le jacobinisme, » les meneurs du côté droit, aux Anciens et aux Cinq-Cents, discutaient les chances d'un coup de main contre le Directoire. Le colonel Raffet, ce commandant du bataillon de la Butte des Moulins, que dans toutes les circonstances graves de la Révolution on avait vu se mettre à la tête des mouvements réactionnaires, vint proposer à Mathieu Dumas, l'un des inspecteurs de la salle des Anciens, de débarrasser le Corps législatif de Reubell et de Barras. Mathieu Dumas recula devant un assassinat. On s'arrêta au projet de mettre en accusation La Reveillère-Lepeaux, Reubell et Barras. Le Directoire ainsi décapité, on aurait eu facilement raison du régime républicain et de la République. La minorité, qui prêchait l'action, et à la tête de laquelle

Fructidor an V Aout-Septembre 1797.

figuraient les généraux Pichegru et Willot, noua des intelligences avec un certain nombre d'officiers, et elle trouva notamment, paraît-il, dans la cavalerie les dispositions les plus rassurantes. Elle comptait comme auxiliaires une foule de chouans et un certain nombre de chefs vendéens arrivés depuis peu à Paris, le prince de la Trémouille, MM. de Frotté, de Bourmont, d'Autichamp, de Rivière, de Polignac, de Puivert et quelques autres. « Quel renfort, a depuis écrit un des conjurés, présentaient des noms aussi honorables, des chefs aussi valeureux[1] ! »

Journée du 18 fructidor 4 septembre.

Les directeurs menacés jugèrent qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Ils étaient d'ailleurs armés de pièces terribles contre leurs adversaires, ayant en main les preuves authentiques de la trahison de Pichegru, trouvées dans le portefeuille du comte d'Entraigues, dont on s'était récemment saisi à Venise. Une mesure indispensable à leurs yeux fut l'arrestation des deux collègues avec lesquels ils se trouvaient en désaccord. Les opinions royalistes de Barthélemy n'étaient pas douteuses, et on le savait tout prêt à se jeter dans les bras des réacteurs. Pour Carnot, c'était autre chose. Il n'avait trempé en rien dans le complot royaliste, et il s'était réfusé à concourir à toute œuvre tendant au renversement du gouvernement républicain ; mais il avait avec certains membres de la droite des relations d'amitié qui purent paraître suspectes ; mais il s'était efforcé de jeter un voile épais sur sa coopération aux actes du comité de Salut public, et il ne s'était pas privé en mainte occasion de calomnier ses anciens collègues ; mais il était au plus mal avec Barras, son complice de Thermidor, dont l'hypocrisie républicaine et les mauvaises mœurs lui faisaient horreur. Nul doute que Barras, l'homme de résolution du Directoire, n'ait exigé son sacrifice. La Reveillère-Lepeaux et Reubell, l'un ancien Girondin, l'autre ancien Montagnard, qui avait certainement gardé au

[1] *Histoire du 18 Fructidor*, par le chevalier de La Rue.

fond du cœur de secrètes sympathies pour les vaincus de Thermidor, l'abandonnèrent sans hésiter.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797). Arrestation de Barthélemy.

Le 18 fructidor, vers trois heures du matin, Barthélemy fut arrêté dans son appartement par le général Chérin, commandant de la garde du Directoire; Carnot, plus heureux, parvint à prendre la fuite. Il demeurait au petit Luxembourg, dans un appartement situé au rez-de-chaussée, et il s'échappa par une porte donnant sur le jardin, au moment où l'on pénétrait dans la maison par la rue de Vaugirard pour se saisir de sa personne.

Fuite de Carnot.

Déjà les troupes casernées à Versailles et aux environs de la capitale étaient entrées dans Paris et occupaient les principaux points stratégiques de la ville, les Champs-Élysées et les Tuileries. Un coup de canon, tiré à poudre, donna le signal de l'envahissement des salles de séances des deux conseils. Deux des inspecteurs du conseil des Cinq-Cents, Pichegru et Delarue, furent arrêtés les premiers. L'adjudant général Ramel, commandant de la garde du Corps législatif, fit mine de vouloir résister, il en fut empêché par les inspecteurs eux-mêmes. Vraisemblablement il n'eût pas été obéi de ses grenadiers, tant l'armée était alors sincèrement républicaine. A cinq heures du matin, Augereau parut à la tête d'un nombreux état-major ; il enjoignit au commandant de la garde des conseils de se rendre aux arrêts, Ramel obéit, et ses soldats se réunirent à ceux d'Augereau, qu'ils accueillirent aux cris de *Vive la République !*

Envahissement des Conseils.

Une proclamation du Directoire, apposée sur tous les murs de la capitale, énumérait les griefs du gouvernement contre les royalistes et invitait les citoyens à ne pas souiller par des excès la plus belle des causes. On afficha en même temps les pièces constatant la trahison de Pichegru, ignorée jusque-là. Une grande lassitude s'était faite dans les esprits ; aussi la masse de la population demeura-t-elle assez indifférente aux mouvements dont elle était spectatrice. Quelques patriotes ardents et un certain nombre d'hommes du grand faubourg

Mesures diverses.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797)

vinrent pourtant se ranger autour des directeurs, sentant bien que, dans cette violation du droit, la cause de la République était soutenue par le gouvernement, quoiqu'il eût également menacé de la proscription les partisans de la constitution de 1793. Une vingtaine de députés, parmi lesquels le général Willot, Boissy d'Anglas, Gilbert-Desmolières, Bourdon (de l'Oise), Cadroy, Rovère, furent arrêtés à la première heure. On arrêta également pendant cette nuit l'ancien commandant Raffet et l'ex-inspecteur de police Dossonville, misérable espion qui, après avoir servi la Terreur, s'était vendu à la réaction. Enfin, comme mesure de précaution, l'administration centrale de la Seine et les douze municipalités de Paris avaient été provisoirement suspendues.

Cependant quelques membres des Cinq-Cents et des Anciens tentèrent de se réunir, les uns dans la salle de leurs délibérations, les autres chez un de leurs collègues, rue de Luxembourg; mais un bataillon suffit pour les disperser. Le Directoire, voulant donner une apparence de légalité aux mesures déjà prises et à celles qu'il avait encore à prendre, invita les Cinq-Cents à se rassembler dans la salle du théâtre de l'Odéon, et les Anciens dans l'amphithéâtre de l'École de médecine, sachant bien d'avance que là ne viendraient guère que les représentants disposés à ratifier ses arrêtés.

Jugement sur le 18 fructidor.

Il est constant que le coup d'État de Fructidor n'a pas été exécuté au profit d'un individu; qu'il a eu pour but, et pour but unique, le salut de la République; qu'il n'a fait que devancer l'explosion d'un formidable complot royaliste; qu'il n'a pas coûté une goutte de sang; et malgré cela, il n'en doit pas moins être maudit par toute âme républicaine, par quiconque porte au cœur le sentiment de la justice, parce qu'il a été la violation du droit éternel. Il aurait fallu que le Directoire se laissât attaquer le premier, et alors, couvert par la légalité de sa résistance, il aurait eu pour lui l'approbation de tous. Une des conséquences les plus déplorables de cette journée funeste fut d'habituer la force militaire à intervenir

dans nos dissentiments civils et de montrer avec quelle facilité le premier traîneur de sabre venu pouvait, avec un peu de poigne et d'audace, renverser la constitution et la représentation du pays. Quoi qu'il en soit, la postérité eût, nous n'en doutons pas, amnistié et ratifié l'acte du Directoire, s'il s'en fût tenu aux mesures du premier jour. La grandeur du résultat atteint eût amplement justifié les sacrifices nécessaires. La voie à suivre était toute tracée. On eût dû renvoyer devant les tribunaux les royalistes coupables. Il y avait, pour faire condamner ceux qui avaient conspiré le retour de la monarchie, plus de pièces qu'on n'en avait étalé à Vendôme pour tuer les patriotes, qui ne voulaient, eux, que renforcer la République. Tout le monde eût applaudi alors. Mais il n'en fut pas ainsi. On allait multiplier inutilement le nombre des proscrits, frapper inconsidérément toute la presse opposante et transporter sans jugement des coupables sur lesquels la persécution ne devait pas manquer d'attirer l'intérêt et la compassion. La seule habileté du Directoire fut de laisser au Corps législatif le soin de décréter lui-même les prescriptions.

Les Cinq-Cents à l'Odéon.

Le conseil des Cinq-Cents se réunit, vers dix heures du matin, dans la salle de théâtre de l'Odéon, sous la présidence de Lamarque. Il commença par rendre grâce au gouvernement d'avoir sauvé la chose publique, se déclara en permanence, et nomma ensuite une commission de cinq membres pour aviser aux moyens de sauvegarder la constitution de l'an III. Les cinq membres désignés furent Sieyès, Hardy, Poulain-Grandpré, Chazal et Boulay (de la Meurthe), qui vraisemblablement étaient tous les cinq complices du coup d'État. Dans la soirée, le Directoire annonça au conseil que, s'il eût tardé un jour de plus, la République était livrée à ses plus mortels ennemis ; il l'engageait en conséquence à s'unir à lui pour ramener la paix intérieure, raviver l'amour de la liberté et fermer l'abîme où les royalistes voulaient précipiter le pays. Les Cinq-Cents prirent officiellement connaissance des pièces d'où résul-

Mesures de salut public.

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

tait, aux yeux du gouvernement, l'existence d'une conjuration monarchique; puis, après avoir entendu Boulay (de la Meurthe), il vota, successivement et sans discussion, sur la proposition de la commission des cinq : la nullité des opérations électorales de cinquante-trois départements où les choix se trouvaient entachés de royalisme, l'autorisation au Directoire de nommer à toutes les places vacantes des tribunaux jusqu'aux prochaines élections, le rapport de la loi qui rappelait au Corps législatif Job Aymé, Mersan, Gau, Polissard et Ferrant-Vaillant, la remise en vigueur des dispositions de la loi du 3 brumaire relatives aux parents des émigrés, le rapport de la loi sur la garde nationale, de celle qui rappelait les prêtres déportés et de celle qui restituait les biens des familles d'Orléans et de Bourbon, l'obligation à tout électeur et juré de prêter serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et enfin la déportation de cinquante-trois députés au Corps législatif, des directeurs Carnot et Barthélemy, de l'ex-ministre de la police Cochon, des généraux Morgan, Miranda et Ramel, du journaliste Suard, de l'ex-conventionnel Mailhe, et des conspirateurs Laville-Heurnoy, Brottier et Duverne de Presle. Les députés voués à la déportation étaient pour les Cinq-Cents : Aubry, André (de la Lozère), Job Aymé, Boissy d'Anglas, Bornes, Bourdon (de l'Oise), Cadroy, Couchery, Clercmonteau Delahaye (de la Seine-Inférieure), Doumerc, Duplantier, Duprat, Delarue, Dumolard, Gilbert-Desmolières, Henri Larivière, Imbert Colomès, Camille Jordan, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Gau, Lacarrière, Lemarchant-Gomicourt, Lemérer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, Marc-Curtin, Pavie, Polissart, Pastoret, Pichegru, Quatremère de Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Vaublanc, Villaret-Joyeuse et Willot; pour les Anciens : Barbé-Marbois, Belin de Torcy, Mathieu Dumas, Ferrant-Vaillant, Laffon-Ladebat, Lomont, Muraire, Murinais, Paradis, Portalis, Rovère et Tronson-Ducoudray. Quelques autres membres des Cinq-Cents et des Anciens avaient été portés par la commission des cinq

sur la liste de déportation, Bovis, Doulcet de Pontécoulant, Thibaudeau, Richoux et Rémusat entre autres; mais ils en furent rayés grâce aux énergiques réclamations de quelques-uns de leurs collègues. En revanche, l'ancien terroriste Merlin (de Thionville), à qui Robespierre avait si durement reproché un jour la reddition de Mayence, réclama la proscription de Félix Le Péletier, d'Antonelle et d'Amar, à peine échappés aux coups de la haute cour de Vendôme. Il lui fallait quelques républicains pour trancher sur cet amas de proscrits royalistes. Cette satisfaction lui fut heureusement refusée.

Fructidor an V (*Août-Septembre* 1797).

Les Cinq-Cents décidèrent en outre que les émigrés non rayés seraient tenus de sortir du territoire de la République; que les émigrés actuellement détenus seraient déportés, et que ceux qui rentreraient en France seraient punis de mort. Une foule d'émigrés durent alors reprendre le chemin de l'exil, la duchesse douairière d'Orléans et le prince de Conti, par exemple, qui étaient rentrés à la faveur de la réaction. Les Cinq-Cents autorisèrent de plus le Directoire à déporter les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique, rétablirent pour les ecclésiastiques la formalité du serment de haine à la royauté, mirent tous les journaux sous la surveillance de la police, qu'ils armèrent du droit exorbitant de les supprimer, et enfin rapportèrent la loi qui prohibait les sociétés populaires, à la seule condition pour les clubs de ne point professer des principes contraires à la constitution de l'an III. Ces diverses résolutions furent presque aussitôt approuvées par le conseil des Anciens, malgré l'opposition très vivement exprimée de Regnier et de Lecoulteux, et, le lendemain, les Cinq-Cents accueillirent cette nouvelle par des applaudissements prolongés.

Proscription des journalistes.

Au début de cette séance du 19 fructidor (5 septembre), le conseil déclara que le général Augereau et les armées de la République avaient bien mérité de la patrie; puis, sur la double proposition de Chazal et de Chénier, il vota l'impression

FRUCTIDOR an V (Août-Septembre 1797).

des adresses patriotiques dont s'étaient tant émus les royalistes des deux conseils. C'était le prélude de proscriptions nouvelles. Bailleul se plaignit vivement de ce qu'une foule d'anciens privilégiés occupaient partout des fonctions administratives, où leur unique souci était de restaurer, sous des formes déguisées, l'ancien régime; il invita fortement l'Assemblée à prendre des mesures à cet égard. Il avait commencé par réclamer une loi de proscription contre les propriétaires, imprimeurs et rédacteurs des journaux dévoués au parti vaincu. Dès la veille, le Directoire avait ordonné l'arrestation des auteurs et imprimeurs de trente-deux feuilles royalistes. Vivement pressés par les directeurs de ne pas perdre une minute pour purger le sol de la République de tous les conspirateurs royaux et de tous les journalistes de Blakembourg, où résidait alors le prétendant qui déjà se faisait appeler Louis XVIII, les Cinq-Cents renchérirent sur la sévérité directoriale. Dans la nuit du 20 au 21 fructidor (6-7 septembre), Bailleul leur proposa de déporter en masse les rédacteurs et imprimeurs de cinquante-quatre journaux. C'était effrayant. Beaucoup de ces journaux étaient ou à peu près ignorés ou sans influence. C'est ce que firent remarquer plusieurs députés, sans attaquer pour cela le projet de Bailleul. Au contraire, c'était à qui jetterait la pierre à cette engeance maudite des journalistes, cause de tous nos maux, disait Talot. Une sorte de délire semblait s'être emparée du conseil. Cependant une douzaine de feuilles furent assez heureuses pour échapper à la proscription. Il en resta quarante-deux, contre les rédacteurs, imprimeurs et propriétaires desquelles la peine de la déportation fut prononcée. Citons parmi ces feuilles, où depuis si longtemps on vouait la République à l'exécration et au mépris, le *Grondeur*, ou le *Tableau des mœurs*, de la veuve du Girondin Gorsas, le *Courrier républicain*, de cet abbé Poncelin, bâtonné, disait-on, par les valets de Barras, le *Censeur des journaux*, par Galais, l'*Accusateur public*, de Richer-Serisy, les *Actes des apôtres*, de Barruel-Beauvert, les *Annales*

FRUCTIDOR an V (Août-Septembre 1797).

catholiques, le *Thé*, par Bertin d'Antilly qui, la veille même du 18 fructidor, contenait un appel aux armes contre la République, le *Spectateur du Nord*, où écrivaient Rivarol et l'abbé de Pradt, la *Quotidienne*, de Michaud et Fontanes, le *Postillon des armées*, de l'imprimeur Crétot, acquitté jadis par le tribunal révolutionnaire, le *Miroir*, par Beaulieu, le *Mémorial historique*, où La Harpe avait troqué sa carmagnole contre une livrée royaliste, et les *Nouvelles politiques*, de Suard. Cette proscription de tant de journaux et d'écrivains, à une époque où notre situation extérieure ne commandait pas une pareille mesure, ne fut pas seulement une violation de la justice et de la liberté, ce fut une faute immense, dont rien ne saurait excuser le Directoire, une faute comme la transportation, sans jugement, des principaux députés arrêtés aux Tuileries et des conspirateurs royalistes.

Départ des transportés.

Seize d'entre ces derniers furent extraits le 23 fructidor (9 septembre) de la prison du Temple où ils avaient été transférés, et expédiés sur Rochefort dans quatre fourgons, qu'un général nommé Dutertre, ancienne victime de la réaction, eut mission d'escorter. Ces transportés étaient : l'ex-directeur Barthélemy et son secrétaire Letellier, Barbé-Marbois, Laffon-Ladebat, Bourdon (de l'Oise), Rovère, les généraux Pichegru et Willot, l'ancien constituant Murinais, Tronson-Ducoudray, Aubry, Delarue, Ramel, Dossonville, Laville-Heurnoy et l'abbé Brottier. Les autres condamnés à la transportation partirent plus tard, ou furent graciés, ou parvinrent à se mettre en sûreté. De ceux que ce premier convoi jeta sur les plages brûlantes de la Guyane, huit moururent misérablement, parmi lesquels Rovère et Bourdon (de l'Oise), qui, eux aussi, sur cette terre où ils devaient trouver leurs tombeaux, avaient, au temps de la réaction thermidorienne, envoyé sans jugement leurs collègues Billaud-Varenne et Collot d'Herbois.

Élection de deux directeurs.

Il fallait pourvoir au remplacement des directeurs proscrits. Dans sa séance du 21 fructidor (7 septembre), les Cinq-Cents dressèrent une liste de dix candidats parmi lesquels on

Fructidor an V (*Août-Septembre* 1797).

remarquait François (de Neufchâteau), Merlin (de Douai), les généraux Masséna et Augereau et les anciens ministres Garat et Gohier. Les Anciens nommèrent, à la place de Barthélemy, Merlin (de Douai), le légiste de la Terreur qui, à moins d'accident, était appelé à occuper durant près de cinq ans le fauteuil directorial. Le lendemain, sur une autre liste, où le nom de Ginguené figurait au lieu du nom de Merlin, les Anciens choisirent, pour remplacer Carnot, François (de Neufchâteau), ancien membre de l'Assemblée législative, qui s'était quelque peu compromis jadis par sa pièce de *Paméla*, trop favorable aux Anglais, et que le gouvernement directorial avait nommé commissaire dans les Vosges avant de l'appeler au ministère de l'intérieur. Ainsi se trouva reconstitué le Directoire. Le 24 fructidor (10 septembre), eut lieu, en grande pompe, au palais du Luxembourg, l'installation des deux nouveaux directeurs. Merlin, dans un discours enthousiaste, porta aux nues les généraux dont les épées avaient assuré le succès du coup d'État, et il prêta à la République ce serment d'attachement et de fidélité qui, selon ses propres expressions, « n'est rien pour le scélérat, mais devient une religion pour l'honnête homme. » Nous verrons à quelques années de là comment il tiendra son serment. François (de Neufchâteau) se montra plus calme, plus réservé ; il se contenta de qualifier de sublime cette journée du 18 fructidor qui l'élevait au pouvoir, et qui suivant lui, ramenait le gouvernement aux principes sur lesquels il avait été fondé.

Moreau à Paris.

Et de fait, la journée du 18 fructidor, malgré le vice originel dant elle était entachée, fut très bien accueillie en France. Dans une proclamation fort belle, dont il est fâcheux qu'il n'ait pas toujours appliqué les sages préceptes, le Directoire en avait admirablement indiqué les causes, et il s'était efforcé d'en démontrer la nécessité. Le Corps législatif, à son tour, la glorifia dans une adresse où il promit de s'occuper immédiatement du rétablissement de nos finances et de la consolidation de la paix. Si les esprits étaient fatigués de tant

Fructidor an V (Août-Septembre 1797).

d'agitations politiques, ils ne l'étaient pas moins de l'audace toujours croissante des royalistes, de leur arrogance et de leurs calomnies. Un incident nouveau vint, à point nommé, contribuer, aux yeux de beaucoup de gens, à donner une sorte de légitimité au coup d'État du Directoire. Le général Moreau, caractère froid et concentré, peu susceptible d'enthousiasme, n'avait pris aucune part aux démonstrations patriotiques de ses collègues des armées d'Italie et de Rhin-et-Moselle. Cependant, le premier, il avait eu vent de la trahison de Pichegru, dont, quelques mois auparavant, il avait saisi toute la correspondance avec le prince de Condé dans un fourgon pris au général autrichien Khinglin. Longtemps il avait gardé le silence là-dessus, soit qu'il lui eût répugné de dénoncer un ancien compagnon d'armes, soit qu'il eût voulu attendre l'événement. Son secret finit pourtant par lui peser, et le 19 fructidor (5 septembre) il se décida à écrire au directeur Barthélemy pour lui faire part de sa découverte, au moment même où le Directoire venait de le mander à Paris. Moreau, avant de partir, apprit à son armée, par une proclamation dans laquelle il protesta de son dévouement à la République, la trahison de ce Pichegru, qu'elle avait eu autrefois pour général en chef. Le Directoire se méfiait probablement de Moreau, puisque, dès le 16 fructidor (3 septembre), il lui avait retiré son commandement pour le confier au général Hoche. Peu satisfait sans doute de sa révélation tardive, il le laissa momentanément sans emploi, et cette disgrâce ne surprit personne. Toujours est-il que cette révélation inattendue, venant à l'appui des pièces trouvées dans le portefeuille du comte d'Entraigues, jeta une teinte sombre sur les conspirateurs royalistes dont Pichegru était en quelque sorte le chef. L'acte du Directoire fut unanimement considéré comme un acte de salut public, et il fut décidé au Corps législatif que la journée du 18 fructidor serait célébrée chaque année comme une des journées heureuses de la République.

Mort du général Hoche.

La République! hélas! au moment où elle se réjouissait

Vendémiaire an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

d'avoir, sans effusion de sang, vaincu la réaction monarchique; à l'heure même où, au milieu d'une pompe et d'un enthousiasme qu'on n'avait pas vus depuis longtemps, elle fêtait le cinquième anniversaire de sa fondation, elle avait à pleurer sur la perte prématurée d'un de ses plus glorieux soldats, d'un de ses plus dévoués citoyens. Le général Hoche venait de mourir d'une affection aiguë avant d'avoir pris possession du commandement des armées réunies de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle. Il était mort entre les bras du général d'artillerie Debelle, au camp de Wetzlar, dans la soirée du deuxième jour complémentaire de l'an V (18 septembre 1797), un an, presque jour pour jour, après le général Marceau, jeune comme lui, et comme lui l'espoir de la patrie. Mais du moins Marceau était tombé en soldat devant l'ennemi, dans la fièvre du combat; Hoche succombait d'une maladie inconnue, avec le regret de n'avoir pas répandu son sang sur le champ de bataille. Il n'avait pas encore vingt-huit ans.

Il était si jeune, de si robuste apparence, qu'on ne pouvait croire qu'il fût mort de sa mort naturelle : le bruit courut qu'il avait été empoisonné ; mais cette supposition, toute gratuite, n'a jamais été justifiée. Les Autrichiens s'unirent à ses soldats pour lui rendre les derniers honneurs. Son corps, transféré à Coblentz, fut enterré dans le fort de Pétersberg, à côté du tombeau de Marceau. Sa mort causa en France un deuil général, comme si la République eût perdu en lui un de ses plus solides piliers. Le Corps législatif décida qu'une cérémonie funèbre serait célébrée le 10 vendémiaire (1er octobre), dans chaque chef-lieu de canton, pour honorer dignement sa mémoire. Cette cérémonie eut lieu à Paris au Champ de Mars. Jamais funérailles, depuis celles de Mirabeau et de Le Péletier Saint-Fargeau, n'avaient présenté un caractère aussi imposant. La Reveillère-Lepeaux, comme président du Directoire, y prononça un discours tout rempli des idées théophilanthropiques dont il était obsédé; puis Daunou, tenant à la main une branche de laurier, donna, au nom de

l'Institut, lecture d'une oraison funèbre qui eût gagné à être moins longue et plus simple; tout cela entremêlé du chant de la *Marseillaise*, des hymnes de Chénier et de la musique de Chérubini. Le recueillement de la foule fut peut-être le plus bel hommage rendu au vainqueur de Quiberon. La mort de Hoche fut une perte réelle pour la République; mais, vivant, eût-il été un obstacle aux entreprises de Bonaparte contre la liberté? C'est là une question impossible à résoudre. Tant d'autres avaient juré de défendre la constitution, qui aideront à la renverser! Félicitons-nous donc plutôt de ce qu'il soit tombé jeune encore, dans la plénitude de sa foi républicaine, et les mains pures des richesses dont s'étaient gorgés les généraux d'Italie.

VENDÉMIAIRE an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

Mesures révolutionnaires.

Rien du reste ne faisait prévoir encore les attentats de l'armée contre les lois établies. Toutefois il était à craindre qu'une première intervention dans les affaires civiles ne lui donnât le goût d'y revenir, et les patriotes fidèles à la tradition révolutionnaire, ceux qui ne comprenaient pas l'emploi des « missionnaires armés », durent frémir à la pensée qu'un jour ou l'autre quelque officier entreprenant mettrait, comme le Gaulois, le poids de son épée dans l'un des plateaux de la balance où se pesaient les destinées de la nation. La seule pensée des auteurs principaux du 18 fructidor fut, sans aucun doute, de défendre le régime républicain contre les attaques des royalistes. Les directeurs s'opposèrent très vivement, vers cette époque, à une proposition tendant à proroger jusqu'à dix ans leurs pouvoirs, et jusqu'à sept ans ceux du Corps législatif. Cette proposition insidieuse, enfantée peut-être par l'imagination de Sieyès, n'eut pas de suites alors. Fâcheusement ils ne surent pas user de la victoire avec modération. Au lieu de se mouvoir désormais dans le cercle de leurs attributions constitutionnelles, de se borner à améliorer un régime qui, sans être parfait, avait permis à la France de cicatriser une partie de ses plaies et de jouir, pendant deux années, d'une très grande somme de liberté, il eut recours à

Vendémiaire an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

des mesures révolutionnaires que véritablement les circonstances ne justifiaient plus. Le Corps législatif, il faut le dire, lui vint merveilleusement en aide pour cela, et bientôt, abdiquant pour ainsi dire toute initiative, il se contenta d'approuver docilement les messages du gouvernement.

Le Directoire commença par renouveler le personnel des administrations et tribunaux dans les départements dont les élections avaient été annulées. Beaucoup d'anciens conventionnels, principalement de ceux qui avaient coopéré ou applaudi au 9 Thermidor, entrèrent de cette façon dans les fonctions publiques. Cela rendait beaucoup plus facile, on le comprend, l'exécution des lois remises en vigueur contre les émigrés et les prêtres réfractaires, exécution à laquelle le ministre de la police Sotin tint rigoureusement la main. Un assez grand nombre de ces derniers furent, à cette époque, transportés à Cayenne, où ils périrent misérablement pour la plupart.

Projet de proscription des nobles.

On tenta même d'aller beaucoup plus loin que la Terreur n'avait jamais été. Robespierre s'était toujours fortement opposé à ce qu'on proscrivît les nobles et les prêtres par cela seul qu'ils étaient ou nobles ou prêtres ; il ne fallait les frapper, soutenait-il avec raison, que dans le cas où ils se mettraient en état de révolte ouverte contre la Révolution. Eh bien ! en ce mois de vendémiaire an VI, on proposa la proscription en masse de la plus grande partie des nobles et anoblis de l'ancien régime. Et ce fut un modéré, le député Boulay (de la Meurthe), un futur comte impérial, qui dans un long rapport apologétique du 18 fructidor, osa soutenir une pareille mesure au nom de cette commission dont faisait également partie le futur comte Sieyès. Il y avait, selon lui, incompatibilité absolue entre la République et toute espèce de noblesse fondée sur des distinctions de naissance et des titres héréditaires. Rien de plus vrai assurément ; mais ne pouvait-on se contenter de supprimer ces titres et ces distinctions, sans bannir de la patrie commune toute une classe de citoyens ?

Ce projet souleva beaucoup de réclamations. Le député Serres ne craignit pas de le signaler aux Cinq-Cents comme le développement de la plus terrible tyrannie qui eût encore pesé sur les hommes. Mais où l'opposition se manifesta avec la plus vive animosité, ce fut dans le salon du directeur Barras, que fréquentaient une foule d'anciens privilégiés, et ou trônait Thérésa Cabarrus. Le mari complaisant de cette reine du Directoire, l'histrion Tallien, devenu tout à coup le défenseur de cette noblesse pour laquelle il s'était montré si impitoyable autrefois, allégua que Barras et Bonaparte étaient d'anciens nobles. L'exemple était mal choisi, car la République n'eût rien perdu à être débarrassée de l'un ou de l'autre. Quoi qu'il en soit, devant l'opposition qui se manifestait, la commission crut devoir retirer son premier projet; et, dans la séance du 29 vendémiaire (20 octobre), elle en présenta un autre légèrement modifié. Dans un nouveau rapport, où il s'efforça de démontrer que la haute noblesse qui n'avait pas émigré était plus dangereuse par sa seule présence sur le territoire français que celle qui avait émigré, Boulay (de la Meurthe) proposa au conseil d'interdire les droits civiques à tous les ci-devant nobles, à l'exception de ceux qui avaient donné quelques gages à la Révolution. Combattu par Guérin (du Loiret), vivement soutenu par Chénier, ce nouveau projet de loi, qui en principe n'était guère plus juste que le premier, s'il était moins barbare, finit par être adopté par le Corps législatif. Mais il demeura, on peut le dire, à l'état de lettre morte; il n'était pas dans nos mœurs, et les anciens nobles continuèrent d'envahir, comme par le passé, les fonctions publiques, d'où une méfiance, assez justifiée d'ailleurs, voulait les bannir à tout jamais.

VENDÉMIAIRE an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

Les mesures financières adoptées par le Directoire et par les conseils ne furent pas beaucoup plus heureuses que leurs moyens de salut public. Le budget des dépenses de cette année se montait à six cent seize millions. Comme les ressources ordinaires ne suffisaient pas à les couvrir, on eut recours

Mesures financières.

Vendémiaire an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

à des expédients détestables. Au lieu de profiter des circonstances pour renverser complètement notre vieux système d'impôts, au lieu de les ramener autant que possible à un type unique, et surtout de les rendre strictement proportionnels, suivant les facultés de chacun, on en revint aux anciens errements financiers, et l'on créa des contributions nouvelles dont le poids pèse encore sur nous aujourd'hui. Les conseils établirent sur les routes un droit de passe qui eut le tort d'indisposer les populations, pour lesquelles ce fut une gêne véritable; ils augmentèrent les droits d'enregistrement et de timbre et soumirent les feuilles périodiques à ce dernier impôt, grave atteinte à la liberté de la presse; ils instituèrent des droits et un code hypothécaires, doublèrent les droits sur les tabacs étrangers, rétablirent nous l'avons dit déjà, l'immorale institution de la loterie, et enfin, pour dégrever les charges annuelles de l'État, ils réduisirent la dette publique au tiers, en remboursant les deux autres tiers aux rentiers au moyen de bons au porteur, admissibles au payement des domaines nationaux. C'est ce qu'on a appelé le tiers consolidé. La mesure eût été excellente sans doute si ces remboursements se fussent ponctuellement effectués; mais les retards indéfinis apportés au payement de ces bons, l'agiotage effréné dont ils furent l'objet en amenèrent promptement la dépréciation et les firent tomber à un taux dérisoire ; ce dont quelques publicistes se sont autorisés pour considérer l'opération comme une sorte de banqueroute. Toutes ces lois de finances, dont les discussions occupèrent un assez grand nombre de séances, furent votées avec empressement. Et pourtant, nous le répétons, l'occasion était belle pour le Corps législatif de rechercher une meilleure répartition et une nouvelle assiette de l'impôt; car, après de si rudes années de guerre, nous étions en paix, sinon avec l'Europe entière, du moins avec toutes les puissances continentales, et c'était véritablement l'heure d'étudier les problèmes économiques dont la solution importait à la prospérité matérielle du pays.

Le tiers consolidé.

Vendémiaire an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

Nouveaux pourparlers avec l'Angleterre.

L'Angleterre demeurait seule armée contre nous. Ce n'était pas que de nouveaux essais de conciliation n'eussent été tentés entre elle et la France. Quelque temps avant le 18 fructidor, lord Malmesbury avait été chargé de reprendre les négociations interrompues l'année précédente. Cette fois, la ville de Lille avait été choisie comme lieu de réunion des négociateurs, qui furent pour la France l'ex-directeur Letourneur, Pléville Le Peley et Maret, l'ancien prisonnier des Autrichiens. Les négociations traînèrent encore en longueur; rien n'était fait quand nos plénipotentiaires furent remplacés par Treilhard et par un ancien député de l'Hérault à la Convention, du nom de Bonnier. Ceux-ci protestèrent tout d'abord des intentions pacifiques du Directoire, et, quoi qu'en aient dit la plupart des historiens nos prédécesseurs, le gouvernement républicain se conduisit avec beaucoup de loyauté et de franchise ; il voulait sincèrement la paix, seulement il la voulait digne de la République. L'Angleterre avait singulièrement rabattu de ses prétentions; mais elle exigeait qu'on lui laissât les conquêtes qu'elle avait faites sur les Hollandais et les Espagnols, nos alliés alors; mais elle hésitait à renoncer au titre de roi de France, ridiculement porté par son souverain, et prétendait garder les vaisseaux que la trahison lui avait livrés devant Toulon. C'étaient là des conditions auxquelles la France ne pouvait souscrire. Mis en demeure de s'expliquer catégoriquement là-dessus, dans deux fois vingt-quatre heures, lord Malmesbury quitta Lille le deuxième jour complémentaire (18 septembre), sous prétexte d'aller chercher des instructions auprès de son gouvernement. Les plénipotentiaires français attendirent sa réponse jusqu'au 16 vendémiaire (6 octobre). Aucune satisfaction suffisante ne leur ayant été donnée à cette époque, ils quittèrent Lille à leur tour, et, par la faute de l'Angleterre, les négociations se trouvèrent de nouveau rompues. On se rejeta mutuellement de part et d'autre la responsabilité de cette rupture : Pitt osa déclarer en pleine Chambre des communes qu'il avait tout fait pour

Vendémiaire an VI *Septembre-Octobre* 1797).

obtenir la paix. Ses conjectures, disait-il, lui donnaient la forte conviction que les démonstrations pacifiques du Directoire n'étaient qu'un leurre pour tromper l'opinion publique. Mais les paroles de Pitt ne sauraient avoir aucun poids devant l'avenir. Seul il avait voulu la guerre contre la France révolutionnaire ; cette France il l'avait combattue à l'aide de moyens réprouvés par la morale et la justice ; il est donc fort douteux qu'il eût consenti de bon cœur à abaisser l'orgueil britannique devant la République triomphante, et jamais la postérité ne lavera sa mémoire de l'acharnement honteux avec lequel il a poursuivi la Révolution française.

Relations extérieures.

Le Directoire exécutif avait donné la preuve de ses intentions pacifiques en concluant récemment un traité de paix et d'amitié entre la République et le Portugal. Ce traité, il est vrai, ne devait pas tarder à être déchiré, mais par la faute du gouvernement portugais, lequel, au mépris des stipulations, s'imagina de remettre entre les mains de l'armée anglaise ses forts et ses postes les plus importants. Le Directoire témoigna surtout de son désir de terminer la guerre qui désolait l'Europe, en signant avec l'Autriche une paix qu'il aurait pu ordonner aux généraux de la République d'aller chercher à Vienne même.

Bonaparte à Montebello.

Depuis la signature des préliminaires de Léoben, Bonaparte était au château de Montebello, près de Milan, et il y tenait une espèce de cour. De tous les pays voisins on venait lui rendre hommage. Là il était roi, il était dieu. Les villes italiennes le regardaient comme le souverain arbitre de leurs destinées. Comme il faisait alors grand étalage de sentiments démocratiques, il entreprit, avec notre ministre Faypoult, de substituer à Gênes, comme à Venise, un gouvernement populaire à la vieille oligarchie aristocratique. Une émeute suscitée

Révolution à Gênes.

par les partisans du doge ayant éclaté, émeute dans laquelle plusieurs Français succombèrent, il suffit de son nom et d'une simple lettre de lui au sénat de Gênes pour que l'ordre fût rétabli et que satisfaction nous fût donnée. Quelques jours

Vendémiaire an VI (*Septembre-Octobre* 1797).

après, il octroya au pays génois, devenu la république Ligurienne, une constitution basée, comme la nôtre, sur la souveraineté populaire. Malgré sa fièvre démocratique, vraie ou feinte, il ne mit pas beaucoup d'empressement à féliciter le Directoire du coup d'État exécuté pour le triomple de l'idée républicaine, et dont il avait été le premier instigateur. Cependant, par diverses proclamations à ses troupes, il adhéra hautement à la victoire du parti révolutionnaire, et, à la date du 10 vendémiaire (1er octobre), il envoya les adresses des différents corps de son armée sur « la mémorable journée du 18 fructidor, » adresses où l'on félicitait, en termes d'un enthousiasme soldatesque, le Directoire d'avoir déjoué les complots liberticides des partisans de la royauté.

Traité de Campo-Formio.

Une chose d'ailleurs absorbait entièrement alors l'attention de Bonaparte, c'étaient les négociations du traité de paix avec l'Autriche, pour lesquelles le gouvernement directorial avait eu le tort de l'investir de pleins pouvoirs. On accorda en effet trop d'importance à un général dont les moindres actes révélaient l'ambition démesurée. Et néanmoins Bonaparte se plaignait de l'ingratitude du gouvernement ; il offrait à tout propos sa démission ; il se répandait en récriminations auprès du secrétaire de Barras, le citoyen Bottot, qui était venu lui porter certaines instructions. L'imprudent Directoire ne lui en témoigna que plus de condescendance. Cependant les conférences, ouvertes à Udine, se prolongeaient indéfiniment. Plus d'une fois elles faillirent être rompues. Dans la prévision d'une reprise d'hostilités, le Directoire appela Augereau au commandement des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle. Il était disposé à se montrer beaucoup moins coulant que Bonaparte sur certains points d'une importance capitale. Ainsi, il n'eût point voulu livrer Venise à l'Autriche ; et, ne se trouvant pas d'accord à cet égard avec son plénipotentiaire, il le prévint qu'il allait envoyer d'autres négociateurs à sa place pour lui permettre de se consacrer entièrement aux préparatifs militaires nécessités

Vendémiaire an VI (Septembre-Octobre 1797).

par l'ouverture probable d'une nouvelle campagne. Mais Bonaparte avait brusqué les choses, craignant qu'on ne lui enlevât la gloire de terminer seul une si grave affaire; déjà la paix était un fait accompli. Le traité avait été signé le 26 vendémiaire (17 octobre), au village de Campo-Formio, près d'Udine, par le marquis de Gallo, le comte de Cobentzel, le général Merfeldt, le baron de Degelmann, pour l'Autriche, et par le général Bonaparte, pour la France.

Par le traité de Campo-Formio, l'empereur renonçait, en faveur de la République française, à tous ses droits sur les provinces connues autrefois sous le nom de Pays-Bas autrichiens; il consentait à ce qu'elle possédât en toute souveraineté les anciennes îles vénitiennes du levant, Corfou, Zante et autres, et il reconnaissait la république Cispadane, ou Cisalpine; c'étaient là assurément de réels avantages. Mais en revanche, la République, disposant, comme de sa chose, de pays dont la justice lui commandait de respecter l'indépendance et l'autonomie, abandonnait à l'Autriche l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes de l'Adriatique et Venise elle-même. Ce fut donc la main du vainqueur de Lodi qui mit l'aigle impériale à la place du lion de Saint-Marc. Cet acte de piraterie diplomatique diminue singulièrement à nos yeux la gloire du pacificateur de Campo-Formio.

Délivrance de Lafayette.

Un des résultats immédiats de la paix avec l'Autriche fut la mise en liberté des prisonniers d'Olmütz, expressément stipulée en dehors du traité. Latour-Maubourg, Lafayette et Bureaux de Pusy, reconnaissants, écrivirent une lettre flatteuse à l'excès au héros qui, disaient-ils, avait mis leur résurrection au nombre de ses miracles. Seulement, leurs remerciements se trompaient d'adresse, car c'était le Directoire qui, à la sollicitation de quelques amis de Lafayette, avait enjoint au général d'exiger la délivrance de ces trois anciens membres de l'Assemblée constituante, que, par une indigne violation du droit des gens, l'Autriche avait jetés autrefois dans les cachots d'Olmütz.

Le traité de Campo-Formio fut apporté à Paris par le général Berthier, chef d'état-major de l'armée d'Italie, et par Monge, un des membres de la commission de savants et d'artistes envoyés en Italie pour y faire choix des objets d'art dont Bonaparte s'entendait si bien à dépouiller ce pays. Le Directoire dissimula son mécontentement de l'abandon de Venise, et fit bon accueil aux envoyés de son jeune plénipotentiaire, à qui le ministre des relations extérieures, Talleyrand-Périgord, écrivit une lettre où les témoignages d'une admiration légitime se trouvaient gâtés par des termes d'une adulation ridicule. Notifié officiellement au Corps législatif dans la journée du 5 brumaire (26 octobre), le traité de paix y fut accueilli par les législateurs, debout et découverts, aux cris redoublés de *vive la République!* Jean De Bry, aux Cinq-Cents, proposa de consacrer par une fête annuelle le jour mémorable où le sang humain avait cessé de couler. La joie fut vive dans Paris ému. Les édifices publics et les maisons particulières furent illuminés le soir. On s'embrassait, on se félicitait, on revoyait déjà les frères, les amis, les parents qu'avait épargnés le champ de bataille. La République allait donc pouvoir se reposer dans sa force majestueuse, et travailler en paix à sa consolidation intérieure. Car on espérait avoir bien vite raison de l'Angleterre, avec qui seule on était désormais en guerre ouverte. Le Directoire, en annonçant au peuple français le traité de Campo-Formio, déclara qu'il fallait aller terminer à Londres les malheurs de l'Europe, et reporter la liberté là où Guillaume le Conquérant avait apporté l'esclavage. Et le jour même il arrêtait la formation d'une *armée d'Angleterre*, dont il confia le commandement suprême à Bonaparte. A quelques jours de là, il recevait en audience solennelle Berthier et Monge, qui tous deux firent profession du plus ardent républicanisme, le premier oubliant ses attaches royalistes, et le second se souvenant qu'il avait été vice-président du club des Jacobins. L'un et l'autre portèrent aux nues le général Bonaparte, tant le héros d'Italie

BRUMAIRE an VI (*Octobre-Novembre* 1797).

Berthier et Monge.

Brumaire an VI (*Octobre-Novembre* 1797).

exerçait de fascination sur son entourage. Monge le compara à Épaminondas, et, s'adressant en terminant aux mânes de Vercingétorix, il les félicita d'avoir trouvé un vengeur. Il se trompait deux fois. Bonaparte ne ressemblait guère à Épaminondas, qui délivra sa patrie au lieu de l'enchaîner; et quant à Vercingétorix, la manière dont ses mânes furent vengés ne dut pas leur donner beaucoup de satisfaction.

Le Congrès de Rastadt.

D'après le dernier article du traité de Campo-Formio, un congrès, composé des plénipotentiaires de tout l'empire germanique de la République, devait s'ouvrir à Rastadt, dans les trente jours, et plus tôt, s'il était possible pour couvenir des conditions de la pacification définitive entre ces deux puissances. Il avait été stipulé en outre, par une clause secrète, qu'on y reconnaîtrait la ligne du Rhin comme notre frontière à l'est, et que nous prendrions possession de Mayence le jour où les soldats de l'Autriche entreraient dans Venise. Dès le 10 brumaire (31 octobre), le Directoire désigna les citoyens Treilhard et Bonnier comme ministres de la République à ce congrès impérial. Bonaparte comptait bien d'ailleurs y imposer son influence dominatrice. Il quitta Milan, pour se rendre à Rastadt, le 27 brumaire (17 novembre), après avoir doté la république Cisalpine d'une constitution entièrement calquée sur celle de l'an III, et avoir nommé lui-même à un grand nombre de places, comme s'il eût été le maître absolu de ce pays. Déjà il s'essayait au rôle de despote. Son voyage à travers la haute Italie et la Suisse fut une longue ovation. Partout, dans le pays de Vaud, à Soleure, à Bâle, il fut traité en souverain. Il fit son entrée triomphale à Rastadt, le 5 frimaire

Frimaire an VI (*Novembre-Décembre* 1797).

(25 novembre), dans un carrosse à huit chevaux, suivi d'une escorte de hussards autrichiens, et il s'empressa de visiter les principaux plénipotentiaires allemands, le comte de Metternich, le baron d'Albini, le comte de Lehrbach. La Suède avait eu l'idée assez singulière de se faire représenter au congrès par le comte de Fersen, cet ami dévoué de la reine Marie-Antoinette, qu'il avait accompagnée jusqu'à Bondy dans la

nuit fatale du 20 juin 1791. Bonaparte se montra choqué d'un tel choix. Il y vit une sorte d'injure à la République. Le général républicain ne songeait pas encore à entrer dans la famille de la pauvre Marie-Antoinette. De quel droit d'ailleurs la Suède envoyait-elle un représentant au congrès? Les plénipotentiaires français, et notamment Bonaparte, accueillirent l'envoyé suédois avec une extrême brutalité. Le comte de Fersen se retira, tout décontenancé et sans protester. Bonaparte lui-même ne tarda pas à quitter Rastadt. Il vit bien, au bout de quelques jours, qu'il ne serait pas là le maître absolu comme à Campo-Formio, et, après avoir échangé avec M. de Cobentzel les ratifications du traité de paix de Campo-Formio, il partit précipitamment pour Paris, où il arriva le 15 frimaire (5 décembre).

FRIMAIRE an V *Novembre-Décembre* 1797).

Complot royaliste.

On était alors sous l'impression de la découverte d'une nouvelle conspiration royaliste, dont le ministre de la police Sotin faisait grand bruit. Dix-huit conjurés avaient été arrêtés, et l'on avait saisi sur eux des pouvoirs signés du soi-disant Louis XVIII, pour opérer la contre-révolution. Cette conspiration était-elle bien sérieuse, ou était-ce une simple manœuvre destinée à tenir en éveil l'opinion publique? Nous serions fort tenté de nous ranger à cette dernière opinion. Toujours est-il que le gouvernement directorial, tout en continuant de déclamer contre la constitution de 1793 et d'en menacer les partisans, inclinait fortement alors vers le parti démocratique et lui faisait des avances significatives. Un certain nombre de sociétés populaires s'étaient rouvertes depuis le 18 fructifor. Le bruit ayant couru que la réunion du faubourg Saint-Antoine avait été fermée, le Directoire le démentit aussitôt officiellement. On commençait à regretter amèrement les injustes rigueurs déployées depuis Thermidor contre les plus fermes patriotes, rigueurs qui avaient tant contribué à relever le parti royaliste : les ombres sanglantes des victimes du procès de Vendôme apparaissaient comme un remords aux yeux de plus d'un républicain sincère du Corps

Indemnités aux acquittés de Vendôme.

FRIMAIRE an VI (*Novembre-Décembre* 1797).

législatif. Lamarque vint, dans la séance du 16 frimaire (6 décembre), réclamer une indemnité pour les accusés qui avaient été acquittés par la haute cour, et le conseil des Cinq-Cents, s'inspirant d'une loi de réparation votée jadis par la Convention nationale, loi en vertu de laquelle une indemnité était accordée aux accusés innocentés par le tribunal révolutionnaire, le conseil des Cinq-Cents, disons-nous, alloua, à titre d'indemnité, une somme de douze cents livres à chacun des républicains acquittés par la haute cour de Vendôme. Nous nous prenons souvent à maudire les sévérités auxquelles les hommes de la Révolution ont été entraînés par les circonstances, et pourtant nous sommes loin de posséder au même degré le sentiment de justice qui les animait. Nous voyons tous les jours nos magistrats et nos gouvernants, en matière politique, incarcérer les gens avec une déplorable légèreté, et quand ceux-ci viennent, après de longs jours et de longs mois, à être mis en liberté parce qu'on n'a trouvé ni moralement ni matériellement moyen de les condamner, on ne songe guère à réclamer pour eux cette indemnité qu'avaient stipulée nos pères en faveur des innocents induement poursuivis.

Célébration forcée du décadi.

Cette mesure réparatrice passa du reste inaperçue pour ainsi dire; l'attention était ailleurs. A peine se préoccupa-t-on d'une loi étrange, inouïe, présentée et adoptée vers cette époque sur la célébration forcée du décadi. Un arrêté du bureau central de la Seine interdit ce jour-là tout travail dans les rues, et fit défense expresse à tous marchands d'étaler leurs marchandises sur la voie publique. Or, célébration forcée du décadi, célébration forcée du dimanche, c'est tout un. En pareille matière la tolérance absolue est le droit: et contraindre les hommes au repos tel ou tel jour, au nom d'un principe religieux ou d'un principe politique, c'est porter à la liberté un des coups les plus rudes dont elle puisse être frappée. On peut s'étonner à bon droit qu'un semblable arrêté n'ait pas soulevé les plus violentes réclamations. Mais, comme nous

avons dit, l'attention publique était ailleurs : il n'était plus question à Paris que du général Bonaparte.

Frimaire an VI (*Novembre-Décembre* 1797).

Bonaparte à Paris.

Parti de France à peu près inconnu vingt mois auparavant, il revenait tout resplendissant d'une gloire éclatante : jamais prestige n'avait été égal au sien. On l'appelait *l'Italique ;* il avait sa cour, et les flatteurs prédisaient à ce héros de vingt-huit ans une fortune qui, disaient-ils, n'était encore qu'à son commencement. Un député, du nom de Malibran, alla même jusqu'à proposer aux Cinq-Cents de lui accorder, à titre de récompense, une somme de 300,000 francs et un traitement annuel de 50,000, dont moitié reversible sur sa femme. La proposition, il est vrai, fut accueillie par d'unanimes murmures. Le républicain Talot s'étonna qu'on songeât à offrir de l'or à un homme « courbé sous le poids des lauriers ». Pauvre Talot ! il croyait à Bonaparte une âme trop grande et trop généreuse pour vouloir d'autre récompense que l'admiration du monde et l'estime de la postérité : l'avenir ne tardera pas à lui faire connaître la grandeur d'âme et le désintéressement du héros d'Italie.

Certes, Bonaparte avait accompli de grandes choses ; nier son génie extraordinaire ce serait nier la lumière du jour ; seulement, Dieu préserve l'humanité de génies pareils ! Il avait accompli de grandes choses, disons-nous ; mais il n'avait pas, comme nos généraux de l'an II, sauvé la patrie à deux doigts de sa perte. Ses victoires d'Italie étaient de splendides faits d'armes, dont la République eût pu aisément se passer ; et il n'importait pas au salut de la France que Venise fût ignominieusement livré à l'Autriche. Comment donc arriva-t-il à être accablé de tant d'honneurs et de tant d'ovations, quand nos héros de l'an II avaient été si modestement récompensés ? Ah ! c'est que le niveau du caractère s'était singulièrement abaissé en France, et que les grands hommes n'étaient plus qui, dans l'ordre moral, avaient élevé la République à des hauteurs incomparables.

A son retour à Paris, Bonaparte descendit dans un petit

Frimaire an VI
Novembre Décembre
1797.

hôtel appartenant à sa femme et situé dans la rue Chantereine, à laquelle, par une délicate attention, l'administration municipale donna bientôt le nom de rue de la Victoire. Il affectait une grande modestie, un désintéressement profond, se dérobait volontiers à la curiosité avide du public qui cherchait à contempler ses traits. Petit, mince alors, pâle, l'air maladif sans être malade, il avait le visage illuminé d'un regard dont la flamme ne révélait pas sa pensée intérieure. Jamais homme ne sut mieux mettre en pratique la dissimulation, que Louis XI recommandait comme une des qualités essentielles du despote. Il ne demandait, disait-il, qu'à rentrer dans la foule, à reprendre le soc de Cincinnatus, et n'avait nulle ambition, si ce n'est d'être juge de paix dans un village. En revanche, s'il n'était guère ambitieux pour lui, il l'était déjà pour sa famille, à laquelle, au détriment du pays, il devait plus tard tailler de si larges parts. Son frère aîné, Joseph Bonaparte, député aux Cinq-Cents, avait été récemment nommé ministre de la République près le Saint-Siège, sans d'autre titre que la recommandation de son frère. Une sorte d'engouement fatal s'était emparé des esprits. C'était à qui visiterait le héros du jour. Ses moindres actes étaient recueillis, cités, commentés. Le juge de paix de son arrondissement étant allé le complimenter, les journaux racontèrent avec admiration que le général lui avait rendu sa visite dès le lendemain. Les administrateurs du département de la Seine, les membres du tribunal de cassation, allèrent en corps lui présenter leurs félicitations. C'était un fait étrange, tout à fait irrégulier. Il n'en fallait pas davantage pour ouvrir à ses rêves d'ambition mystérieuse des horizons sans fin et lui donner la certitude qu'il aurait bon marché de tout ce monde officiel, si facile à l'adulation et tout prêt d'avance à se prosterner à ses pieds.

Réception solennelle au Luxembourg.

Sa présentation solennelle au Luxembourg dans la journée du 20 frimaire (10 décembre), ne contribua pas peu à le confirmer dans cette conviction. Tout ce que Paris renfermait

de fonctionnaires publics, depuis les ministres jusqu'aux huissiers du palais, tous les ambassadeurs et agents des puissances étrangères, étaient là. Une foule immense remplissait les cours du Luxembourg et inondait les rues voisines. Par une coïncidence heureuse pour Bonaparte, Barras venait de remplacer La Reveillère-Lepeaux à la présidence du Directoire, Barras, le seul des directeurs avec qui il eût d'intimes relations, celui qui l'avait marié et qui avait mis dans sa corbeille de noces le commandement de l'armée d'Italie. Quand Bonaparte parut, il y eut dans la foule un enthousiasme qui tenait du délire. On le salua des noms de *libérateur de l'Italie* et de *pacificateur du continent*. Pauvre Venise, on ne songeait guère à elle ! Le ministre Talleyrand le présenta au Directoire, et prononça à ce sujet un discours où la défectuosité de la forme le disputait seule à la platitude du fond. Il fit compliment au héros de sa simplicité antique, de son amour pour les sciences et de son goût pour le poëme d'Ossian, qui semblait le détacher de la terre. Comme on était loin déjà de l'éloquence républicaine ! Bonaparte, en présentant au Directoire le traité de Campo-Formio, prit à son tour la parole. Son discours, bref et saccadé, n'avait de bien remarquable que la dernière phrase : « Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. » De quoi se mêlait ici le jeune triomphateur ? aurait-on pu demander à bon droit. Un journal fit remarquer que le premier coup porté à la constitution de 1793 avait été une proposition de lois organiques, proposition émanée des Boissy d'Anglas, Lanjuinais et autres. Bonaparte voulut-il lancer un ballon d'essai ? Il n'est pas téméraire de le supposer. Barras parla ensuite. Son discours, véritable chef-d'œuvre de pathos et d'amphigouri, conseillait surtout au général d'aller enchaîner le « forban des mers », c'est-à-dire l'Angleterre. Après quoi Bonaparte reçut l'accolade fraternelle des directeurs, auxquels le ministre de la guerre présenta ensuite les généraux Joubert

et Andréossy, qui portaient le drapeau triomphal où étaient inscrits en lettres d'or les exploits de l'armée d'Italie. La cérémonie se termina par le *Chant du retour*, composé tout exprès pour la circonstance par Joseph Chénier, et exécuté par le Conservatoire de musique. Involontairement, en entendant cet hymne, écrit surtout à la gloire d'un homme, les républicains de la vieille roche durent se rappeler avec un serrement de cœur le *Chant du départ*, que le sentiment républicain avait seul inspiré.

Il n'était pas jusqu'à des bruits d'assassinat, adroitement répandus et commentés, qui ne contribuassent à répandre l'intérêt sur la personne de Bonaparte.

Les conseils se réunirent pour lui offrir un banquet dans la grande galerie du musée, et le directeur François (de Neufchâteau) lui donna un dîner où se trouvèrent rassemblées toutes les illustrations littéraires et scientifiques de l'époque. De toutes parts il était fêté, encensé, adulé. Le président du tribunal de cassation fut particulièrement flatteur à son égard. Le général était allé rendre aux membres du tribunal la visite qu'il en avait reçue. Comme il trouvait que ces magistrats devaient avoir beaucoup d'occupation, leur président, qui se nommait Seignette, lui répondit : « Nous en avons davantage depuis que vos victoires ont agrandi la République. » Et cela n'était pas exact, car ce n'était pas Bonaparte qui nous avait conquis la Belgique et la ligne du Rhin. Mais les courtisans n'y regardent pas de si près. Certes, depuis l'origine de la Révolution française, plus d'un avait recueilli les hommages populaires, plus d'un avait senti, au seul bruit de son nom, frémir d'enthousiasme et d'amour la foule des citoyens ; ceux-là représentaient un principe immortel, l'idée de droit, de liberté, de justice. Bonaparte, malgré son génie, ne représenta jamais que la force, la force brutale, qui, à de certains moments, peut venir au secours du droit, de la justice et de la liberté, mais qui, bien plus souvent, ne sert qu'à les fouler aux pieds, et à élever le despotisme sur leurs ruines.

CHAPITRE SIXIÈME

Ce que coûtait le Directoire. — Mœurs du jour. — Les théophilanthropes. — Le salon de Barras. — Faits et actes divers. — Bonaparte et l'expédition d'Angleterre. — Changement de destination d'Augereau. — Révolution à Rome. — Mort de Duphot. — Les Français à Rome. — Anniversaire du 21 janvier. — Lyon en état de siège. — La nouvelle salle des Cinq-Cents. — Attitude de Bonaparte. — Guerre avec la Suisse. — La République helvétique. — Réunion de Mulhouse à la France. — Les limites du Rhin. — La situation à Rome. — Masséna et l'armée. — Rapport de Bailleul sur le 18 Fructidor. — L'expédition d'Angleterre. — Prolégomènes des élections de l'an VI. — Mesures contre les journaux. — Préparatifs de l'expédition d'Égypte. — Bonaparte et les savants. — Bernadotte à Vienne. — Conduite du Directoire. — Réunion de Genève à la France. — Les élections de l'an VI. — Les républicains menacés. — Rapport de Bailleul. — Coup d'État du 22 floréal. — Treilhard est nommé directeur.

Nivôse an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

Délivré des conspirateurs royalistes, le Directoire aurait pu peut-être assurer les destinées de la République, s'il avait voulu s'appuyer franchement sur les patriotes décimés en Thermidor et en Prairial. Mais il traînait, comme un boulet, le souvenir de ces deux funestes journées, à la suite desquelles avait sombré la constitution démocratique. C'était toujours le parti thermidorien, et ce parti hétérogène, composé de terroristes, de Girondins, de royalistes plus ou moins masqués, était aussi incapable de fonder la liberté en France que de satisfaire les légitimes prétentions de la démocratie. L'heure était favorable cependant, en ce mois de nivôse an VI, pour enraciner dans notre pays de véritables institutions républicaines. La paix, récemment conclue, allait nous permettre

Ce que coûtait le Directoire.

Nivôse an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

de réduire considérablement nos dépenses ; chose facile alors, car jamais gouvernement n'avait coûté aussi bon marché que celui du Directoire. Le traitement de chacun de ses membres était d'environ cent vingt mille francs, et le total des frais généraux occasionnés par son personnel, sa garde et ses bureaux, n'allait pas beaucoup au delà de deux millions cinq cent mille livres. C'est une erreur commune de croire qu'il importe à la prospérité d'un pays que le gouvernement donne l'exemple des grandes dépenses. Les hommes n'ont pas besoin d'être excités pour se livrer à des prodigalités ruineuses. Ce qu'il faut au contraire, c'est inspirer au peuple l'esprit d'ordre et d'économie. Les traitements scandaleux alloués à certains chefs d'État alimentent surtout des professions de luxe dont un pays pourrait se passer à la rigueur. En conséquence, on ne doit prélever d'impôts que le strict nécessaire à l'intérêt public et aux besoins de l'administration générale. Quant au reste, les citoyens sauront toujours, mieux que n'importe qui, mettre leur argent en circulation, et par la force des choses, le répartir équitablement.

Mœurs du jour.

Le Directoire était donc un gouvernement à bon marché par excellence. Malheureusement les mauvaises mœurs, dont la réaction thermidorienne avait infligé le scandale à la France, détruisirent en partie les excellents résultats qu'on était en droit d'attendre d'un ordre de choses si nouveau dans notre pays. On avait vu, après Thermidor, l'amour des jouissances de toute sorte, la passion des richesses, l'appétit du pouvoir, remplacer dans les cœurs les sentiments généreux, le dévouement à la République. Les spéculateurs, agioteurs, fournisseurs et accapareurs, si sévèrement tenus en bride par le gouvernement révolutionnaire, avaient pu donner largement carrière à leur rapacité dévorante. Et les hommes du Directoire n'étaient pas de trempe à arrêter la marche toujours croissante des abus et des scandales. Sous leur règne éphémère, les réformes les plus utiles semblaient se retourner en sens inverse du but poursuivi. Ainsi le divorce, qui devait

donner satisfaction à de légitimes intérêts en rompant, avec des précautions infinies, la tradition religieuse des liens indissolubles, avait fait du mariage une sorte de concubinage organisé, un lien complaisant qu'on nouait et dénouait à volonté. C'était devenu un trafic. Le Corps législatif, saisi de plaintes nombreuses, dut prendre certaines mesures préventives pour remédier aux abus. La débauche éhontée, cynique, s'étalait partout, et jusque dans les hautes régions du pouvoir. Ces émigrés, rentrés en foule avant Fructidor, les fainéants et les paresseux d'autrefois, avaient remis à la mode les dissipations folles; une foule de fonctionnaires publics, recrutés dans le personnel de l'ancien régime, n'hésitaient pas à recourir aux moyens les plus criminels pour contenter la passion du luxe qui s'était emparée de la haute société de l'époque.

Ces dilapidateurs de la fortune publique trouvaient d'ailleurs une sorte d'encouragement dans un exemple venu d'en haut. Non pas que les membres du Directoire aient été sans mœurs et sans probité; tant s'en faut. La plupart d'entre eux étaient de fort honnêtes gens. Sur le compte de Carnot, de Letourneur, de François (de Neufchâteau), et même de Merlin (de Douai) il n'y avait rien à dire. Reubell vivait comme un bon bourgeois dans son ménage. La calomnie ne l'a pas épargné; mais dans les assertions diffamatoires dirigées contre lui, nous n'avons trouvé rien de fondé ni de sérieux. La Reveillère-Lepeaux était la simplicité même, et, dans l'exercice du pouvoir, il avait conservé ses goûts purs et modestes. Un des plus grands griefs qu'on ait jamais invoqués contre lui est d'avoir contribué à la fondation d'une société destinée à propager l'amour de Dieu et des hommes, et dont les membres s'appelaient les théophilanthropes. Or, le but de cette société était d'attacher tous les citoyens à leurs devoirs domestiques et sociaux, d'asseoir la concorde à leurs foyers, et de faire triompher parmi eux les principes de l'universelle tolérance. Les feuilles royalistes lui reprochaient de déli-

Les théophilanthropes.

Nivôse an VI (Décembre 1797-Janvier 1798).

bérer sur les affaires du temps et de prêcher avec trop d'ardeur le dévouement absolu à la République. Aussi n'épargnait-on pas les quolibets à La Reveillère, dont l'austérité républicaine, la probité et la modestie offusquaient les raffinés du jour. Combien peu de gens, à ce prix, sont dignes d'être ridicules!

Le salon de Barras.

Quant à Barras, c'était tout autre chose. Vrai roué de la Régence, transplanté au beau milieu du Directoire, il avait tous les vices et toutes les audaces, excepté celle du bien. « Brave, étourdi, peu laborieux et d'un commerce facile, » voilà le plus bel éloge qu'ait trouvé à en faire un de ses admirateurs passionnés, car il eut, comme la peste, ses courtisans et ses adulateurs; ce dont on ne s'étonne guère quand on consulte la liste des personnes qui fréquentaient son salon. Ses amitiés révélaient ses goûts et ses penchants. On mettait une sorte d'affectation à se qualifier chez lui des titres proscrits par la Révolution, car sa société était, en majeure partie, composée d'anciens nobles. Toutefois, au premier rang de ses intimes, parmi lesquels figurait Bonaparte, il faut mettre Fréron et Tallien, les renégats de la démocratie, en compagnie desquels il avait conduit la jeunesse dorée à l'assaut du patriotisme et de la République. Il menait un train de prince. Son salon, dont Thérésa Cabarrus, pour le moment femme Tallien, formait le principal ornement, était un asile ouvert à tous les aristocrates à talons rouges, et qui, au temps de la Terreur, s'étaient coiffés du bonnet rouge, à tous les ennemis masqués ou déclarés du régime républicain. C'était l'œil-de-bœuf du Luxembourg, comme l'appelait Tallien, sans doute dans un jour de dépit contre sa femme, dont les galanteries ne le trouvaient pas encore très philosophe. Là trônaient par l'esprit, par la grâce et par la beauté, la citoyenne Bonaparte, ci-devant comtesse de Beauharnais, mesdames de Château-Regnault de Brancas, de Gransaigne, l'illustre femme de l'ambassadeur suédois madame de Staël, la séduisante madame Récamier, et une foule d'autres galantes personnes, faites

pour l'intrigue et pour l'amour, et dont le suprême triomphe était de conquérir le cœur d'un jacobin, converti par deux beaux yeux. Là, Talleyrand, le joueur cynique, l'homme de toutes les trahisons et de tous les parjures, causait avec Benjamin Constant, qui, dans une nouvelle brochure, venait de glorifier le coup d'État de Fructidor. Là se rencontraient Maret, l'ex-constituant Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), les régicides Sieyès, Cambacérès, Fouché, toute la pépinière de la future noblesse impériale; là venait David, au souvenir duquel ne pouvait manquer d'apparaître comme un remords l'intérieur modeste de la maison du menuisier Duplay; là passaient, graves et sévères, comme dans un lieu public où l'on est exposé à toutes les mauvaises rencontres, les patriotes Robert Lindet et Gohier; là enfin, les députés corses Joseph et Barthélemy Aréna coudoyaient leur compatriote Bonaparte, qui devait si lestement envoyer le premier à l'échafaud.

Barras ne se contentait pas de l'œil-de-bœuf du Luxembourg, il possédait encore château et parc. Il avait d'abord acheté une fort belle maison à Suresnes, mais, ne la trouvant pas digne de lui, il s'en était défait et s'était rendu acquéreur du magnifique domaine de Grosbois, ancienne propriété d'un des frères de Louis XVI. Il y avait là des réceptions royales, comme à Versailles autrefois, et comme à Compiègne sous le deuxième empire. Or Barras, avant son entrée au Directoire, avait une fortune extrêmement médiocre; cela était connu de tout le monde. Ce n'était évidemment pas avec les cent vingt mille livres de traitement que lui allouait la République qu'il avait pu acheter Grosbois, et qu'il lui était possible de subvenir aux frais d'un train de maison tout à fait royal. Où donc puisait-il l'argent nécessaire pour faire face à ses immenses dépenses? Nous avons vainement cherché des renseignements précis à cet égard. Force nous a donc été de nous résoudre à partager l'opinion commune, à savoir, qu'il trafiquait de tout, et sur tout. Sans doute il ne puisait pas à pleines mains dans les coffres de l'État, qui n'étaient pas à sa disposition ; mais

Nivôse an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

ce qui n'était ni moins criminel ni moins honteux, il vendait à prix d'or les radiations d'émigrés sur lesquelles le Directoire statuait souverainement; mais il remplissait de ci-devant nobles les cadres de nos armées, et à coup sûr ce n'était pas gratuitement. On comprend d'ailleurs combien sa situation de président, après le 18 Fructidor, lui rendait facile ce double trafic [1]. Ajoutez à cela les pots-de-vin des fournisseurs. Il n'y a pas d'autre manière d'expliquer ses prodigalités inouïes durant sa carrière directoriale. Du reste, il n'en était pas à son coup d'essai très probablement, car déjà, du temps de la Convention, il avait été fortement inculpé sous le rapport de la probité. Il passait généralement pour un concussionnaire, et sa terrible renommée rejaillissait fâcheusement, aux yeux de bien des gens, sur la grande mémoire de Danton, dont il avait été le commensal et l'ami [2]. Il est donc aisé de s'expliquer pourquoi, sans avoir de conviction sérieuse, il s'était jeté en Fructidor dans les bras des républicains, après avoir, en quelque sorte, promis sa coopération aux réacteurs. D'un côté, c'était le pouvoir et la fortune; de l'autre, l'incertitude et l'inconnu.

[1] Voyez notamment, au sujet de Barras, une *Histoire du Directoire constitutionnel*, publiée en l'an VII, et attribuée par Barbier à Carnot Feulins, frère de l'ancien membre du comité de Salut public. Il y est dit des choses tellement fortes que nous avons toutes les peines du monde à y ajouter foi. Ainsi Carnot Feulins raconte que, sur l'invitation d'un ami de Barras, l'ambassadeur de la République vénitienne avait déposé des sommes considérables chez les banquiers de Paris, en vue d'assurer l'autonomie et l'indépendance des États-Vénitiens; mais qu'ayant su la nuit suivante que Venise avait ouvert ses portes à l'armée française, et s'étant empressé de mander aux banquiers de ne point livrer l'argent, il avait appris avec indignation que déjà cet argent avait été touché en entier. Nous le répétons, c'est là un fait d'une gravité telle, qu'il est difficile vraiment d'y croire. Mais à quelle source puisait Barras pour subvenir à ses immenses prodigalités?

Il existe de l'ancien directeur des mémoires dont il nous a été permis de prendre communication, et qui doivent être publiés sous peu. Peut-être Barras nous expliquera-t-il lui-même les origines de sa fortune, si toutefois il est possible de se fier à la parole d'un homme tel que lui.

[2] *Ubi supra.*

Nivôse an VI
Décembre
1797-*Janvier*
1798).

Faits et actes divers.

Les royalistes ne furent pas tellement abasourdis du coup d'État de Fructidor, qu'ils ne cherchassent sur certains points à se relever de leur défaite. Ainsi dans le Jura, des rassemblements s'organisèrent au nom de Louis XVIII, et l'on y incendia les propriétés d'un certain nombre de républicains. Le bruit se répandit même que Terrier de Monciel, l'ancien ministre de Louis XVI, s'était mis à la tête du mouvement, et que Théodore de Lameth se trouvait être le Saint-Christol de ces contrées. Saint-Christol était un des chefs de la réaction dans le Midi, où il venait d'invoquer les noms des Pichegru et des Willot pour rallier les royalistes, et tout récemment il avait pu surprendre, pour un moment, la citadelle de Saint-Esprit. Le Midi n'en avait pas fini encore avec la Terreur blanche : le 22 nivôse (11 janvier 1798), Marbot annonçait au conseil des Anciens que les émigrés y égorgeaient la gendarmerie. A Paris même, dans la soirée du 30 nivôse (19 janvier), un des aides de camp du général Augereau, nommé Fournier, et trois de ses amis, furent assommés au café Garchi, rue de la Loi, par une foule d'hommes armés de sabres et de bâtons. Les journaux de la réaction prétendirent que les assommeurs étaient des mouchards déguisés ; mais il est beaucoup plus probable que certains vaincus de Fructidor, quelques-uns de ces chouans répandus dans la capitale, par exemple, avaient voulu se venger de leur défaite sur un des officiers qui y avaient le plus contribué.

Quoi qu'il en soit, et à part ces tentatives isolées, le royalisme fit le mort pour un temps. Les séances des conseils, si agitées depuis quelques mois, devinrent d'un calme qui, aux yeux de bien des gens, passa pour une démission de toute espèce d'initiative. Cela ne nous paraît pas tout à fait exact. Il y avait désormais un grand accord entre le Directoire et le Corps législatif : voilà surtout pourquoi il était fait droit à presque tous les messages du gouvernement. Les conseils n'eurent d'ailleurs à traiter que des questions relativement secondaires. Ainsi nous les voyons s'occuper : du mariage de la

Nivôse an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

fille de Michel Le Pélletier, adoptée par la République française avec un descendant de Jean de Witt, le fameux patriote hollandais; de l'organisation de l'École polytechnique, dont le nombre des élèves fut fixé à deux cent cinquante; d'un monument à élever à la gloire du 18 Fructidor; de la conservation du château de Versailles, dans l'intérêt de la ville; de l'importante question des enfants nés hors du mariage, et enfin de l'abolition de la peine de mort, héritage pacifique laissé à ses successeurs par la Convention nationale. Celle-ci, ratifiant tardivement un vœu de Robespierre et de Duport, avait décidé, en se séparant, que cette peine, indigne des peuples modernes, serait supprimée à la paix. Or l'heure semblait venue d'exécuter la décision suprême de la grande Assemblée. Mais cette grave question de justice et d'humanité, toujours pendante, ne parut pas d'un intérêt pressant; elle fut encore et indéfiniment ajournée.

Bonaparte et l'expédition d'Angleterre.

Tout cela n'était pas de nature à passionner l'opinion publique. Ce dont elle se préoccupait davantage, c'était de la prochaine expédition d'Angleterre et de l'illustre chef chargé de la diriger. On semblait avoir hâte d'en finir avec la puissance britannique, la seule qui protestât encore contre la République. Un emprunt de 80 millions fut voté à cet effet, et de toutes parts s'organisèrent des collectes civiques pour couvrir les frais d'une descente. L'Anglais Thomas Payne apporta son obole à cette œuvre patriotique, car la patrie pour lui était là où rayonnait la liberté. A Bonaparte, avons-nous dit, avait été dévolue la gloire de renouveler les exploits de Guillaume le Conquérant. Tous les regards étaient fixés sur lui, et, malgré sa modestie apparente, il ne laissait passer aucune occasion de tenir les esprits en éveil. Reçu membre de l'Institut à la place de Carnot, réputé mort civilement, il s'empressa d'écrire à Camus, président de la compagnie, pour lui dire que les vraies conquêtes, les seules qui ne donnassent aucun regret, étaient celles que l'on faisait sur l'ignorance. Aussi Garat disait-il de lui que c'était un philosophe à la tête de nos

armées. Singulier philosophe, dont la haine pour les *idéologues* prouvera de reste la sincérité. Selon une opinion très accréditée, le Directoire, subjugué par son génie, l'engageait souvent à prendre part à ses délibérations. Nous avons vainement cherché la preuve authentique de ce fait insolite et anormal. Dans tous les cas, s'il était vrai, il prouverait la souveraine imprudence du Directoire, mais il prouverait en même temps, contre une opinion également admise, que les directeurs ne le voyaient ni d'un œil d'envie ni d'un œil de méfiance. La vérité est qu'il jouissait d'une popularité prodigieuse. Paraissait-il dans un théâtre, la salle retentissait aussitôt d'applaudissements unanimes et des cris prolongés de *vive Bonaparte!* Et lui humblement : « Si j'avais su que les loges fussent si découvertes, je ne serais pas venu. » Si jeune, et déjà si grand comédien !

Nivôse an VI (*Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

Changement de destination d'Augereau.

Cette fausse humilité ne trompait d'ailleurs personne. Des bruits ayant couru qu'il était question de substituer un sénat de cent membres aux deux conseils et de remplacer les cinq directeurs par un chef unique du pouvoir exécutif, on ne manqua pas de donner un rôle à Bonaparte dans ce prétendu complot. Les gens exercés flairaient en lui l'homme des coups d'Etat et des intrigues politiques. Ces bruits n'avaient rien de fondé ; mais comme ils avaient pris naissance à Strasbourg, non loin de l'armée du Rhin, le Directoire exécutif jugea prudent, le mois suivant, de supprimer cette armée, devenue sans utilité, et de réformer son état-major. Augereau, qui la commandait, fut placé à la tête de la dixième division militaire, et ce changement de destination lui parut si peu une disgrâce qu'il écrivit aussitôt au Directoire pour le remercier de l'avoir, par ce nouveau témoignage de confiance, vengé des calomnies répandues contre lui.

Révolution à Rome.

Un événement grave, survenu en Italie, tenait en ce moment les esprits inquiets, car il était de nature à compromettre les grands intérêts pacifiques qui se discutaient lentement à Rastadt. La République française exerçait sur les peuples voi-

Nivôse an VI *Décembre* 1797-*Janvier* 1798).

sins une attraction puissante ; chaque nation rêvait une forme de gouvernement semblable. La bourgeoisie romaine résolut de s'affranchir de la tyrannie papale, dont l'indignité séculaire révoltait tous ceux qui se souvenaient encore de l'antique fierté de Rome. Dans la journée du 6 nivôse (26 décembre), un certain nombre d'hommes, portant la cocarde française, parcoururent les rues de la ville en criant : Vive la République! vive le peuple romain! Vigoureusement poursuivis par les troupes du pape, quelques insurgés cherchèrent à se réfugier dans l'hôtel de l'ambassade française. Accourus au bruit du tumulte Joseph Bonaparte et le jeune général Duphot, qui devait le lendemain même épouser la sœur de l'ambassadeur, sortirent pour tâcher d'éviter un massacre. Le général, entraîné par son zèle, se porta vivement vers la porte *Septiminiana*, où était le gros de la troupe. Accueilli par une décharge, il tomba, blessé d'un coup de feu, et fut achevé à coups de sabre. Les domestiques de l'ambassadeur retrouvèrent son corps mutilé et entièrement dépouillé. Joseph Bonaparte quitta Rome presque immédiatement. Il se retira d'abord à Florence, d'où il annonça l'événement au gouvernement français, puis, peu après, il revint à Paris siéger au conseil des Cinq-Cents comme député de la Corse.

Mort de Duphot.

Les Français à Rome. Pluviôse an VI (*Janvier-Février* 1798).

La vengeance de la mort du général Duphot ne pouvait tarder longtemps. Le Directoire fit arrêter le marquis Massimi, ambassadeur du Saint-Siège en France, et donna ordre au général Berthier, récemment nommé au commandement de l'armée d'Italie, de marcher sur Rome. Le 22 pluviôse (10 février), nos troupes s'emparaient, sans coup férir, du château Saint-Ange et du Capitole. Le peuple romain, assemblé au *Campo-Vaccino*, reprit, par un acte solennel, possession de sa souveraineté. En vain le pape essaya de fléchir le général français et de l'intéresser à sa cause ; Berthier avait des ordres précis, il se montra inflexible, et déclara qu'il ne traiterait qu'avec le peuple romain. Le Directoire n'était pas fâché en effet de se débarrasser d'un souverain qui avait la prétention

de s'ingérer dans les affaires civiles et religieuses de tous les peuples, qui comptait parmi ses conseillers intimes le cardinal Maury, ce vieil antagoniste acharné de la Révolution, et qui enfin, depuis la conclusion du traité de Tolentino, n'avait cessé de donner des preuves de sa haine furieuse contre la République française. Daunou, Monge, Florent-Guyot et Faypoult furent envoyés à Rome, afin d'y organiser le régime républicain. Berthier monta au Capitole pour y rendre hommage aux mânes de Caton, de Cicéron, de Brutus même, Dieu nous pardonne! et la république romaine sortit de son linceul aux acclamations plus ou moins sincères du clergé, qui entonna à ce sujet un *Te Deum* dans la basilique de Saint-Pierre. Quant au pape, au vieux Pie VI, il se retira d'abord à Sienne, puis, contraint d'en sortir, il erra de ville en ville, alla chercher un refuge sur les terres mêmes de la République, passa en Angleterre, revint en France, et, au bout de dix-huit mois, mourut à Valence, sans avoir vu se relever dans la ville éternelle l'antique autorité du Saint-Siège.

Pluviôse an VI (*Janvier-Février* 1798).

Le vieux monde croulait de toutes parts. Le Directoire profita de la solennité du 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, pour engager vivement le peuple français à prévenir à tout jamais le retour d'un régime qui avait valu à la France quatorze cents ans d'infortunes et d'esclavage, et à sauvegarder la jeune République, aux destinées de laquelle présidaient la liberté et l'égalité. Sans doute la chose n'était pas facile; le Directoire, dans sa proclamation, montra les partisans de la royauté humiliés, déconcertés, mais non soumis, multipliant les mensonges et les calomnies, armant les brigands sur les routes, les prêtres dans les campagnes, et semant l'or à pleines mains pour rallumer la guerre civile ou la guerre étrangère. Il conjura donc les républicains de se rallier autour de lui pour défendre la constitution. Les patriotes du faubourg Antoine répondirent à sa voix, et, oubliant dans quelles circonstances fatales pour eux était née cette constitution de l'an III, ils adjurèrent le conseil des Cinq-

Anniversaire du 21 janvier.

Pluviôse an VI
Janvier-Février 1798.

Cents de prendre d'efficaces mesures pour conserver les fruits de la journée du 18 Fructidor. Le gouvernement ne négligea rien, de son côté, pour assurer sa victoire ; fâcheusement il se crut obligé d'avoir recours à certaines mesures entachées d'arbitraire, et dont peut-être il eût pu éviter l'emploi. Ce fut ainsi que, au mépris de la loi qui garantissait la liberté des cultes, il ferma un certain nombre d'églises à Paris, celle des Carmes, rue de Vaugirard, celle de Saint-Benoît, rue Saint-Jacques et Saint-Germain l'Auxerrois, où, sous le voile de la religion, la contre-révolution s'affichait insolemment. Ce fut ainsi que le 19 pluviôse (7 février), il mit en état de siège la ville de Lyon, où, depuis l'origine de la Révolution, l'esprit de réaction avait soufflé avec tant de violence, et qui, à l'heure présente, regorgeait de tous les assassins du Midi, d'émigrés, de déserteurs et de chefs impunis des compagnies de Jésus et du Soleil. Ce fut ainsi que d'un trait de plume il supprima la *Poste du jour*, feuille réactionnaire, qui avait annoncé l'arrestation de Marmontel comme s'il eût été encore député, alors que l'élection de cet écrivain avait été annulée à la suite du 18 fructidor.

Lyon en état de siège.

La nouvelle salle des Cinq-Cents.

La célébration du 21 janvier avait coïncidé avec l'inauguration de la nouvelle salle des Cinq-Cents au ci-devant palais Bourbon, en face du pont de la Concorde. On planta ce jour-là, dans la cour d'entrée, un jeune arbre qui serait vénérable aujourd'hui, si les pauvres arbres de la liberté n'avaient pas été déracinés eux-mêmes dans les orages multipliés où se trouva foudroyée la rayonnante déesse dont ils portaient le nom. Bailleul, l'ancien girondin, passé à l'état d'ultra-montagnard, l'ardent apologiste du coup d'État de Fructidor, célébra, dans un discours révolutionnaire à toute outrance, la mort du roi, contre laquelle il avait voté à la Convention. La solennité du 21 janvier emprunta nécessairement des événements récemment accomplis un caractère tout exceptionnel. Chénier et Lebrun, les deux poètes officiels de la République, écrivirent, en l'honneur du tragique anniversaire, des hymnes

dont Gossec et Lesueur composèrent la musique. Tous les personnages importants du jour montrèrent autant d'empressement à figurer à cette cérémonie que la plupart d'entre eux en apportèrent plus tard à en flétrir le souvenir.

Pluviôse an VI (*Janvier-Février* 1798).

Bonaparte, a-t-on prétendu, refusa d'abord d'y assister, et il n'aurait consenti à y paraître que dans son uniforme de membre de l'Institut. Cette pudeur singulière du futur meurtrier du duc d'Enghien nous trouve tout à fait incrédule. C'est là un de ces contes en l'air imaginés après coup, quand il voulut effacer tout souvenir de solidarité avec les révolutionnaires. Or, si déjà ses manières tranchantes, son ton autoritaire l'avaient rendu suspect aux patriotes clairvoyants, il était au mieux avec les coupe-jarrets de Thermidor, les Barras, les Fréron, les Tallien, et l'idée du régicide ne pouvait en rien blesser ses susceptibilités. Ses actes, toute sa vie le prouve, n'ont jamais eu d'autre mobile que sa vaste ambition. Il était alors tout au projet de descente en Angleterre, expédition si longtemps rêvée par Hoche, et pour la réussite de laquelle un ingénieur nommé Prinet venait d'inventer une sorte de camp flottant, composé de bateaux d'une forme toute nouvelle, et capables de recevoir cent mille hommes armés. Il commença par s'assurer le concours des marins les plus distingués de l'époque, Charite, Bougainville, Labretonnière et plusieurs autres. Les préparatifs de cette expédition étaient alors poussés très activement. Le général Desaix, appelé au commandement provisoire de l'armée d'Angleterre, était arrivé à Brest le 25 pluviôse (26 février) pour y presser l'armement des navires destinés à l'embarquement de nos troupes. Bonaparte, de son côté, employa une partie du mois à visiter nos côtes depuis Calais jusqu'à Ostende. Il tint à interroger lui-même les matelots et les marins de nos ports sur les chances d'une descente en Angleterre. Cette épreuve ne paraît pas lui avoir donné une opinion très favorable de l'expédition projetée, car il revint disant qu'il ne fallait pas hasarder le sort de la France sur un coup de dé aussi hasardeux. Il ne voulut

Attitude de Bonaparte.

Pluviôse an VI (*Janvier-Février* 1798).

pas non plus, c'est fort à présumer, exposer sa fortune dans une entreprise fort chanceuse, et nous le verrons employer à une autre destination les préparatifs considérables effectués en vue de l'expédition d'Angleterre.

Guerre avec la Suisse.

Pendant qu'on songeait à porter un coup formidable à la puissance britannique, la guerre vint à éclater, au moment où l'on s'y attendait le moins, avec un petit pays que depuis près de trois cents ans nous comptions pour allié. Malgré sa constitution républicaine, la Suisse n'avait pas vu d'un très bon œil la Révolution française, parce que ses villes principales étaient entièrement soumises à un régime aristocratique. Aussi donna-t-elle asile à une foule d'émigrés et de déportés, et permit-elle au ministre anglais Wickham de faire à nos portes une très active propagande contre-révolutionnaire. Celui-ci se retira volontairement à une première injonction du Directoire ; mais notre agent à Bâle, le citoyen Mengaud, réclama vainement du corps helvétique l'expulsion des émigrés et des prêtres dont la présence sur nos frontières semblait au gouvernement directorial un danger perpétuel pour la République. Seuls peut-être les habitants du pays de Vaud, fatigués du despotisme des gouvernements de Berne et de Fribourg, auxquels ils étaient soumis, applaudissaient au triomphe de la Révolution française. Une sorte de lien du sang existait entre eux et nous. Un des leurs, fuyant la tyrannie bernoise, était venu prendre du service dans les troupes républicaines, et avait glorieusement succombé sur un champ de bataille d'Italie ; c'était le général Laharpe. Les Vaudois sollicitèrent donc de nos bons offices le rétablissement de leurs anciens droits, dont ils avaient été indignement spoliés. Dans les premiers jours de pluviôse (fin janvier), le général Ménard envoya un de ses aides de camp au colonel Weiss, qui commandait à Yverdun, pour l'inviter à laisser aux habitants du pays de Vaud le libre exercice de leurs droits. Mais, attaqué en passant par un poste de troupes bernoises, cet aide de camp, nommé Autier, vit tomber, criblés

de balles, les deux hussards qui l'accompagnaient ; lui-même n'échappa que par une sorte de miracle à cette agression imprévue. Le général Ménard fit aussitôt marcher sa division, et il contraignit les troupes bernoises et fribourgeoises à évacuer entièrement le pays de Vaud. Tels furent les événements dont, le 17 pluviôse (5 février), un message du Directoire donna connaissance au conseil des Cinq-Cents.

Ventôse an VI (Février-Mars 1798).

Le gouvernement de Berne s'empressa de négocier avec le général Brune, ancien ami de Camille Desmoulins, qui commandait en chef l'armée républicaine. Mais, au cours des négociations, un détachement de troupes bernoises s'empara, par surprise, du village de Leysein, dépendant du pays de Vaud, et à quelques jours de là, le 11 ventôse (1er mars), les magistrats de Berne, levant le masque, nous déclarèrent résolûment la guerre. Quels qu'aient été nos légitimes griefs contre la Suisse, il n'en faut pas moins rendre hommage au courage de ce petit peuple qui heurtait ainsi de front la France républicaine, qu'on appelait déjà la Grande Nation. Notre armée en eut bien vite raison. En moins de cinq jours, sous les ordres des généraux Brune et Schauembourg, elle s'empara de Soleure et de Fribourg, culbuta les milices bernoises dans cinq rencontres successives, prit Morat, où elle détruisit l'ossuaire fameux qu'y avaient élevé les Suises en souvenir de leur victoire sur les Bourguignons, et pénétra dans Berne. Ce ne fut pas, du reste, sans éprouver une héroïque résistance. Les femmes elles-mêmes, comme les Germaines d'autrefois, s'étaient jointes à leurs fils, à leurs frères, à leurs maris pour les encourager à repousser l'invasion française. Huit cents d'entre elles trouvèrent la mort dans les différents combats qui se livèrent du 11 au 15 ventôse (1er-5 mars). Grand et terrible exemple, qui donne singulièrement à réfléchir sur les épouvantables catastrophes de la guerre.

La République helvétique.

Le général Brune, en pénétrant sur le territoire helvétique, avait déclaré qu'il venait en ami des descendants de Guillaume Tell, et non pas en conquérant. Il avait promis aux Suisses

Ventôse an VI
Février-Mars 1798.

de respecter leurs propriétés, leur culte, leur indépendance politique ; il tint parole. Seulement, pour éviter qu'à l'avenir les administrations des divers cantons ne prêtassent encore les mains à la contre-révolution en donnant asile à nos émigrés et à nos prêtres, Brune favorisa de tout son pouvoir l'essor du parti démocratique, et il fut décidé que la Suisse se constituerait en un seul État républicain. Le Directoire envoya sur les lieux l'ancien conventionnel Lecarlier pour proposer aux Suisses de former une nouvelle constitution sur les bases de celle de l'an III. C'était une manie du Directoire de vouloir imposer aux peuples ce modèle très imparfait de gouvernement. Il l'avait donné à la République cisalpine et à la République ligurienne, c'est-à-dire à la Lombardie et à Gênes ; il l'offrait maintenant à la Suisse. Plusieurs cantons, ceux de Schwitz, d'Appenzel et d'Uri, entre autres, se révoltèrent à l'idée de recevoir une constitution des mains d'une nation étrangère. Des scènes regrettables, de violentes collisions éclatèrent, et la nouvelle république fut sacrée d'un effroyable baptême de sang. Elle finit par s'établir pourtant ; un traité d'alliance offensive et défensive fut signé entre elle et la République française, et celle-ci, pour donner à la Suisse une preuve de son désir de vivre avec elle en bonne intelligence, consentit à lui rendre la nombreuse artillerie conquise sur les troupes de Berne. Le gouvernement directorial avait reçu, dans sa séance publique du 28 ventôse (18 mars), des mains du général Ruby et du général Suchet, le même qui jadis avait présidé à l'incendie de Bédouin, les drapeaux enlevés par nos soldats. L'un et l'autre protestèrent de leur dévouement ardent pour la République dans deux courtes harangues où ils s'extasièrent sur la journée du 18 Fructidor. Merlin, récemment appelé à la présidence du Directoire, les complimenta d'avoir contribué à faire triompher la République des trames mercantiles, des fureurs sacerdotales et des factions nobiliaires qui s'étaient coalisées contre elle dans les montagnes de la Suisse, et il leur remit à chacun, après leur avoir donné

l'accolade fraternelle, une paire de pistolets de la manufacture nationale de Versailles. Quant à l'armée, les Cinq-Cents déclarèrent qu'elle avait bien mérité de la patrie ; il n'en fallait pas davantage pour contenter les soldats de la République.

Ventôse an VI (Février-Mars 1798).

Réunion de Mulhouse à la France.

Le jour même de l'ouverture des hostilités entre la Suisse et la France, le conseil des Anciens ratifiait une conquête toute pacifique, celle du petit État de Mülhausen, enclavé dans les terres de la République, et qui, volontairement, s'était donné à nous. Librement et à l'unanimité, les bourgeois convoqués et rassemblés avaient rompu les liens qui les attachaient au Corps helvétique et voté leur réunion à la République française.

Les limites du Rhin.

C'est que la grande République apportait alors dans les plis de son glorieux drapeau le droit, la justice, la liberté, non le despotisme avec ses faveurs outrageantes et ses hontes. Aussi les populations comprises entre nos anciennes frontières et la rive gauche du Rhin envisageaient-elles comme une éventualité heureuse la perspective de devenir à tout jamais françaises. La Révolution n'avait pas cherché la guerre étrangère ; elle l'avait au contraire éloignée d'elle autant que possible, comme un calice amer, et si elle avait fini par se résoudre à en donner elle-même le signal, c'était parce qu'il ne lui avait pas été possible d'endurer plus longtemps les menées et les agressions sourdes de l'étranger, devenu le complice de l'émigration. Il était donc naturel qu'après tous les sacrifices d'hommes et d'argent auxquels l'avait obligée la coalition de l'Europe, la France exigeât un dédommagement suffisant. Ce dédommagement, elle le trouvait dans la cession de la rive gauche, qui, en lui permettant de se renfermer dans ses limites naturelles, lui offrait une garantie de la paix continentale. Ç'avait été une des conditions secrètes du traité de Campo-Formio. Nos plénipotentiaires au congrès de Rastadt l'avaient posée comme la base préliminaire, indispensable, de toute négociation, et, dans les derniers jours de ventôse (mi-mars), l'empire germanique avait enfin consenti

Ventôse an VI (*Février-Mars* 1798).

à reconnaître comme partie intégrante de la République française toute la rive gauche du Rhin. Le commissaire du Directoire, le citoyen Rudler, s'empressa de faire connaître aux habitants du pays leur réunion définitive à la République française. Déjà, du reste, par ses soins, cette vaste contrée avait été divisée en quatre départements, savoir : celui du Mont-Tonnerre, avec Mayence pour chef-lieu ; celui de la Sarre, formé en partie de l'ancien électorat de Trèves, dont la ville de ce nom forma le chef-lieu ; le département de Rhin-et-Moselle, ayant pour chef-lieu Coblentz, rendu fameux par l'émigration, et enfin celui de la Roër, avec Aix-la-Chapelle pour chef-lieu. Nous avions retrouvé les limites de la vieille Gaule, que, la République tombée, l'ambition stupide d'un conquérant affolé devait nous faire perdre de nouveau.

Sédition à Rome.

La paix du continent, dont le congrès de Rastadt s'occupait à assurer la durée, faillit être troublée sur ces entrefaites par des insurrections qui tout à coup éclatèrent à Rome et dans les environs. Là, du reste, ne fut pas le plus grand danger pour la République. La répression de ces soulèvements eût été peu de chose si l'insubordination ne se fût pas mise parmi nos propres troupes. On pouvait croire qu'après tant de triomphes, l'armée d'Italie se reposait dans l'abondance au milieu des riches campagnes qu'elle avait conquises. Par malheur l'administration militaire était peuplée de pillards. La plupart de nos généraux, se rappelant les paroles imprudentes par lesquelles Bonaparte leur avait promis des richesses, rançonnaient effrontément le pays, s'emparaient des objets les plus précieux, vivaient dans le luxe et dans la débauche, tandis que les soldats et les simples officiers souffraient d'une misère effroyable. Pas de vêtements, des vivres de mauvaise qualité, et point d'argent : voilà où en était réduite l'armée d'Arcole et de Rivoli. Depuis quelques mois la solde n'avait pas été payée, les meilleures intentions du gouvernement se trouvaient paralysées par le brigandage des fournisseurs et la rapacité des administrateurs. Cet état

de choses amena dans la garnison de Mantoue une sédition que l'indulgente fermeté du général Miollis parvint à calmer. Mais à Rome l'affaire prit une tournure plus grave.

VENTÔSE an VI (*Février-Mars* 1798).

Masséna venait d'être nommé commandant général de l'armée d'Italie à la place de Berthier. Il fut fort mal reçu des soldats, car, à leurs yeux, il passait pour un des exacteurs les plus rapaces. Les désordres auxquels la troupe était en proie suggérèrent à une partie de la populace romaine, qui regrettait son pape et ses cardinaux, l'idée de se révolter. Des émissaires, portant l'image de la Vierge, se répandirent dans le quartier Transtévère, et prêchèrent la révolte. Quelques Français, surpris isolément, furent massacrés. Des mouvements analogues se produisirent à Marino, à Albano et à Castello. Devant ce soulèvement, nos soldats rentrèrent dans l'ordre. Le général Murat, à la tête d'un millier d'hommes, n'eut pas de peine à avoir raison des rebelles, et il en fit un grand carnage. Il arrêta, en outre, un grand nombre de moines, de prêtres et de prélats, dont quelques-uns furent passés par les armes. L'insurrection calmée, l'armée exposa de nouveau ses griefs, et appuya ses réclamations de démonstrations menaçantes. Masséna dut quitter Rome et se retirer momentanément à Ancône. Le général Gouvion Saint-Cyr prit en son absence le commandement des troupes. Il leur promit la réparation des maux et le châtiment des exactions dont elles se plaignaient à si juste titre. Le Directoire, en effet, venait de donner des ordres sévères pour que l'arriéré de la solde fût payé et que les dilapidateurs fussent recherchés et rigoureusement punis. Il n'en fallut pas davantage pour calmer l'effervescence de l'armée, au milieu de laquelle Gouvion Saint-Cyr ne tarda pas, par une conduite ferme et modérée à la fois, à ramener l'obéissance et la discipline. Masséna put en revenir prendre le commandement dans les premiers jours du mois suivant. Pour retrouver son ancien ascendant sur les soldats d'Italie, il lui suffit d'une proclamation où il attribua à la calomnie les insinuations répandues contre lui, et où il

Masséna et l'armée.

Ventôse an VI (*Février-Mars* 1798).

s'engagea solennellement à pourvoir aux besoins de ses compagnons d'armes.

Ces faits, graves pourtant, passèrent à peu près inaperçus en France. On songeait néanmoins aux moyens de réorganiser l'armée sur les meilleures bases possibles, et Jourdan fit, à ce sujet, dans ce mois de ventôse, un remarquable rapport au conseil des Cinq-Cents. Mais la grande préoccupation était toujours l'expédition d'Angleterre. C'était pour elle, assurait-on, qu'on pressurait les populations italiennes et celles des bords du Rhin; pour elle qu'on frappait la ville de Berne d'une contribution de seize millions. A peine trouvait-on le temps de se moquer d'un nouveau costume, souverainement ridicule, adopté par les deux conseils, qui auraient bien dû se souvenir un peu plus de la simplicité républicaine.

Rapport de Bailleul sur le 18 Fructidor.

Un immense rapport sur les évènements du 18 Fructidor, fait par Bailleul aux Cinq-Cents dans la séance du 26 ventôse (16 mars), ne paraît même pas avoir beaucoup ému l'opinion. Bailleul avait autrefois courageusement protesté contre le 31 mai, dont la nécessité nous semble avoir été autrement pressante que celle du 18 Fructidor, et qui, d'ailleurs, avait été une révolution dans une révolution; il ne trouva pas une parole pour blâmer, nous ne dirons pas la journée du 18 Fructidor, dont l'opportunité pouvait être très bien défendue, mais les mesures arbitraires et les excès qui en avaient été la suite. Au contraire, il s'en fit l'apologiste passionné, et s'ôta par cela même le droit de critiquer ceux qui jadis, par des motifs plus graves et en des temps plus sombres, avaient cru devoir se montrer sévères pour ses amis de la Gironde.

L'expédition d'Angleterre.

Les regards du pays entier étaient tournés vers les côtes d'Angleterre. Tout concourait à irriter la haine nationale. Les journaux contenaient des récits lamentables sur les mauvais traitements exercés à l'égard de nos prisonniers par le gouvernement britannique, et ce fut à titre de représailles que, vers la fin de ventôse (mars 1798), on arrêta inopinément tous les Anglais en résidence à Bordeaux. Le Directoire crut

devoir décider que les prisonniers anglais seraient incarcérés et traités sévèrement jusqu'à ce qu'il plût au cabinet de Londres de revenir, de son côté, à des principes d'humanité plus conformes au droit des gens. GUERRE AU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE!... VENGEANCE! VENGEANCE!... QUE CARTHAGE SOIT DÉTRUITE!... Tels étaient les cris qui retentissaient chaque jour dans les rues, au théâtre, et jusque dans l'enceinte du Corps législatif. Dans une fête solennelle consacrée à la souveraineté du peuple, et qui fut pompeusement célébrée le décadi 30 ventôse (20 mars) dans toutes les communes de la République, le président du conseil des Cinq-Cents prononça un discours retentissant comme un bruit de clairon, et où il se promettait de voir sous quelques jours Pitt et Georges III, les nobles lords du parlement anglais et toutes leurs seigneuries, renversés comme venait de l'être l'aristocratie bernoise. On avait hâte d'en finir. Pour obvier au défaut de concert entre les opérations de l'armée navale et celles de l'armée de terre destinée à l'expédition d'Angleterre, le Directoire enjoignit à Bonaparte, dans les premiers jours de germinal (fin mars), de se rendre immédiatement à Brest, afin d'y prendre le commandement suprême des deux armées. Nous verrons tout à l'heure comment l'attente universelle fut trompée, et nous dirons pourquoi le général Bonaparte ne crut pas devoir se rendre à l'ordre du Directoire.

VENTÔSE an VI (*Février-Mars* 1798).

GERMINAL an VI (*Mars-Avril* 1798).

Une chose dont le gouvernement directorial se préoccupait alors au moins autant que de la descente projetée en Angleterre, c'était le prochain renouvellement du Corps législatif. Les assemblées primaires se réunissaient de plein droit le 1er germinal (21 mars). Depuis un mois déjà, le Directoire avait, dans ses proclamations et instructions électorales, recommandé aux électeurs de ne choisir pour juges, pour administrateurs et pour députés, que des hommes dévoués à la République. Seulement, il entendait ce dévouement à sa manière. Les élections de l'année précédente lui avaient paru avec raison beaucoup trop favorables au parti royaliste; il

Prolégomènes des élections de l'an VI.

Germinal an VI (Mars-Avril 1798).

craignit que cette année, grâce au mouvement démocratique imprimé à l'opinion par la journée de Fructidor, elles ne le fussent trop aux républicains vaincus en Thermidor et en Prairial, c'est-à-dire aux démocrates les plus sincères. En conséquence, par une manœuvre indigne d'un véritable gouvernement républicain, il imagina de désigner lui-même aux électeurs les candidats qu'il croyait propres à assurer, disait-il, le bonheur et la liberté du peuple. Se prévalant d'une loi qui venait d'armer le Corps législatif du pouvoir de juger de la validité des opérations électorales, il lança, le 9 germinal (29 mars), une proclamation où il déclara très hautement, par avance, que les conseils sauraient bien marquer « du sceau de la réprobation » les choix dictés par la violence, l'intrigue, la cabale et l'influence des conspirateurs. Or, par conspirateurs, il fallait entendre ici ceux qui ne s'associaient pas à la politique du gouvernement. Rien d'étrange, du reste, comme la conduite du Directoire en ces circonstances. C'est ainsi que, d'une part, pour essayer de se concilier tous les citoyens attachés à la République, mais peu fermes sur les principes, il rendait la liberté à cinquante-trois personnes encore détenues comme complices du « rassemblement de Grenelle » (on n'osait pas dire complot, car il n'y avait pas eu l'ombre), et que, d'autre part, pour éloigner des suffrages les démocrates ardents, il fermait les clubs où, à la faveur du 18 Fructidor, s'étaient réveillées les passions jacobines. Ainsi à Strasbourg, à Vesoul, à Metz, à Avignon, à Marseille et à Paris, on vouait à l'exécration, dans les sociétés populaires, tous les thermidoriens; on invoquait les noms de Robespierre et de Babeuf, on redemandait la constitution de 1793, on réclamait le rappel de Barère et celui de Billaud-Varenne, qui, fidèle à sa foi démocratique, expiait là-bas, dans le désert brûlant de Sinnamari, sa faute immense de Thermidor. Nombre de clubs, ou plutôt de cercles constitutionnels, comme on disait alors, furent fermés dans ces différentes villes.

Mesures contre les journaux.

On agit à l'égard des journaux comme à l'égard des sociétés

populaires. Le *Nouvelliste* fut supprimé le 13 germinal (2 avril) pour un article sur les élections. Quelques jours après, le *Journal des hommes libres*, ou le *Républicain*, de l'ancien conventionnel Charles Duval, et *l'Ami de la patrie* éprouvaient le même sort, comme émettant, disait l'arrêté du Directoire, des doutes perfides sur les intentions du Corps législatif, du gouvernement et des fonctionnaires publics. Et, comme pour renforcer et encourager la faction thermidorienne, le Directoire donnait avec fracas de l'avancement à l'ancien gendarme Merda, devenu officier de chasseurs, le même qui, au 9 thermidor, avait *arrêté* Robespierre. *Arrêté* était un euphémisme; on n'osait plus avouer qu'il l'avait frappé à bout portant, sur la désignation de Léonard Bourdon, le digne acolyte de Barras. Cette méfiance du Directoire à l'égard des journaux et des patriotes prononcés inspira à un député de la Gironde nommé Labrouste l'idée de demander au conseil des Cinq-Cents le rapport de la loi qui excluait les nobles des fonctions publiques; mais sa motion prématurée, accueillie par de violents murmures, fut repoussée par l'ordre du jour. La politique des conseils, comme celle du Directoire, était de louvoyer entre la réaction royaliste et la démocratie jacobine. Ce fut probablement ce qui engagea le député Jean Rousseau à déclarer qu'il y avait eu intelligence entre les chefs de l'émigration et l'ancien tribunal révolutionnaire. On avait bien prétendu que si Robespierre s'était efforcé en vain d'arracher madame Élisabeth à l'échafaud, c'avait été dans l'intention de l'épouser. C'était de la même force.

Germinal an VI (Mars-Avril 1798).

Pendant que les élections se faisaient sous l'influence de ce double courant, le gouvernement directorial, mal conseillé par le général Bonaparte, se disposait à jeter la République dans une entreprise téméraire que réprouvait la justice et qu'aucune raison d'État ne saurait faire absoudre. Bonaparte, désespérant du succès d'une descente en Angleterre, intriguait fort pour obtenir que l'on donnât à l'expédition projetée une autre destination. Dès longtemps il avait tourné ses re-

Préparatifs de l'expédition d'Égypte.

Germinal an VI
Mars-Avril 1798.

gards vers l'Orient, cette terre classique des exploits aventureux. Son inaction commençait à lui peser. Quelques mois encore, et peut-être son nom perdrait-il de son éclat prestigieux dans l'oublieuse mémoire du peuple français, qui ne se souvient guère, comme l'a dit le poète,

que de l'homme qui tue
Avec le sabre ou le canon.

Divers projets avaient été déjà présentés au gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait pour la France à s'emparer de l'Égypte. Bonaparte s'engoua de l'idée, sachant combien une expédition lointaine frapperait les imaginations. Il étudia la question avec passion, dressa un plan de conquête, et n'eut de cesse qu'il n'eût fait adopter par le Directoire cette singulière fantaisie d'aller voler l'Égypte. C'était là, disait-il, le point vulnérable de l'Angleterre. Erreur profonde. Le point vulnérable était au cœur, et c'était là qu'il fallait l'atteindre. Entreprise gigantesque et pleine de périls, il est vrai, qu'avait tentée Hoche, qui ne songeait qu'aux intérêts de la patrie, et devant laquelle recula Bonaparte, qui considérait avant tout ses propres intérêts. On a souvent prétendu que le Directoire avait saisi avec empressement cette occasion de se débarrasser de lui ; rien ne nous a jamais paru moins justifié que cette allégation. Si, pendant qu'il était en veine d'abitraire, le gouvernement directorial avait voulu se débarrasser de Bonaparte, il l'aurait fait avec une facilité surprenante, malgré toute la popularité du général. Robespierre, au 9 Thermidor, jouissait en France d'une influence morale autrement considérable que celle du vainqueur de l'Italie au moment de l'expédition d'Égypte, et il fut escamoté par la faction thermidorienne sans que personne, au lendemain de sa chute, osât protester en sa faveur. Le général trouva d'ailleurs dans un des membres du Directoire, La Reveillère-Lepeaux, une résistance inattendue. La Reveillère montra combien il était absurde d'aller, pour des résultats incertains, exposer au loin

l'élite des soldats de la France, quand peut-être d'un moment à l'autre on pouvait en avoir besoin de nouveau pour défendre nos frontières. Comme Bonaparte, piqué de cette résistance, offrait sa démission selon sa coutume, La Reveillère et Reubell le prirent au mot; le général n'insista pas. Il avait du reste la majorité dans le Directoire, et l'expédition d'Égypte fut bientôt une chose résolue.

Germinal an VI (*Mars-Avril* 1798).

Quant à ce qu'il y avait d'étrange, d'insolite, d'inique, dans le fait d'aller attaquer un peuple soumis à la juridiction de la Turquie notre alliée, et contre lepuel on n'avait aucun grief sérieux, c'était là une question de moralité dont Bonaparte et le Directoire se préoccupèrent peu ou point. Des prétextes ne sont jamais difficiles à trouver. On allégua que les beys d'Égypte, s'étant en quelque sorte placés sous la dépendance des Anglais nos ennemis, vexaient continuellement les Français; que, l'Angleterre s'étant rendue maîtresse du cap de Bonne-Espérance, il importait à la République de se frayer vers les Indes une route nouvelle à travers l'isthme de Suez. Pour ces motifs futiles on n'hésita pas à livrer à toutes les horreurs de la guerre le vieux pays des Pharaons, et à décimer un peuple qui ne demandait qu'à vivre en paix.

Bonaparte et les savants.

Nommé général en chef de l'armée d'Orient, Bonaparte déploya une activité prodigieuse pour être prêt à partir au premier jour. Nombre de ses collègues de l'Institut, qu'il avait mis dans la confidence de ses vastes projets, et que séduisait la perspective de voir les terres fécondes où la légende plaçait le berceau du genre humain, demandèrent à l'accompagner en Orient. Citons parmi eux les géomètres Monge et Fournier, le naturaliste Geoffroy Saint-Hilaire, les chimistes Samuel Bernard et Berthollet, et le minéralogiste Dolomieu. Une sorte de mystère planait sur la destination de l'expédition nouvelle qui se préparait à grands frais. Cependant c'était un peu le secret de tout le monde. Dès le 24 germinal (13 avril), les journaux annonçaient que nous allions soit aux Indes, soit en Égypte, afin de percer l'isthme de Suez. L'opinion publi-

Floréal an VI (*Avril-Mai* 1798).

que se plaisait à donner à l'entreprise un but honnête et utile. Bonaparte quitta Paris quelques jours plus tard. Il partit pour Toulon dans la soirée du 3 floréal (22 avril), après avoir dîné chez le directeur Barras, son ami, et avoir assisté à une représentation de *Macbeth* au théâtre Feydeau, où d'enthousiastes applaudissements avaient salué sa présence. Nous allons bientôt le suivre, à travers les mers, sur cette terre d'Orient, où tant de sang français allait être versé en pure perte.

Bernadotte à Vienne.

La flotte qui devait emporter Bonaparte et sa fortune n'avait pas encore mis à la voile quand un conflit éclata tout à coup entre l'Autriche et la France, comme pour justifier les appréhensions de La Reveillère-Lepeaux, et faillit rallumer la guerre entre ces deux puissances. Le général Bernadotte, après la paix de Campo-Formio, avait été nommé ambassadeur à Vienne. La situation d'un envoyé de la République auprès d'une cour où vivait la plus vieille et la plus orgueilleuse aristocratie de l'Europe était assez délicate. Bernadotte fut reçu poliment mais froidement. Il rendit successivement visite au ministre des affaires étrangères, à l'empereur et à l'archiduc Charles. On trouva même que, pour un ambassadeur républicain, il témoignait un peu trop de condescendance à l'aristocratie viennoise. Ce reproche lui fut extrêmement sensible, et vraisemblablement ne fut pas étranger à sa conduite dans les circonstances dont il nous faut rapidement tracer le récit. La jeunesse de Vienne devait célébrer le 24 germinal (13 avril) l'anniversaire du jour où, l'année précédente, elle s'était armée pour repousser l'invasion des Français. L'ambassadeur, trouvant, à tort, cette solennité injurieuse pour la République, pria l'empereur de l'interdire. Sur le refus assez naturel de celui-ci, notre ambassadeur déclara qu'il donnerait de son côté une fête ce jour-là en commémoration de nos triomphes, et qu'il arborerait le drapeau tricolore aux fenêtres de son hôtel. Il le fit en effet comme il l'avait dit, malgré les représentations des ministres autrichiens, qui l'avaient fortement engagé à choisir un autre jour pour célébrer les victoires

Floréal an VI (Avril-Mai 1798).

des Français. La multitude, irritée à la vue du drapeau républicain, brisa à coups de pierre les vitres de l'hôtel, arracha le drapeau et le foula aux pieds. Bernadotte écrivit aussitôt au baron de Thugut, ministre des affaires étrangères, pour se plaindre de cet outrage ; mais pendant ce temps un coup de feu tiré sur les assaillants porta au comble l'exaspération populaire. L'hôtel fut envahi, saccagé, et l'ambassadeur était sur le point d'être attaqué dans son appartement, où il s'était barricadé avec sa suite, prêt à se bien défendre, quand la troupe arriva à temps pour le dégager et prévenir un combat sanglant. Bernadotte demanda immédiatement ses passe-ports. Vainement le comte de Colloredo, ministre du cabinet de Vienne, vint de la part de l'empereur lui présenter des excuses ; vainement il essaya de le faire revenir sur sa détermination, Bernadotte se montra inflexible. Il quitta Vienne sous l'escorte d'un détachement de cavalerie autrichienne, et le 4 floréal (23 avril) il était à Rastadt, où, pleins d'inquiétude sur les suites de cette affaire, nos plénipotentiaires attendirent avec impatience la détermination du gouvernement français.

Conduite du Directoire.

Le Directoire montra dans ces conjonctures autant de modération que de fermeté. A la nouvelle de l'insulte faite à notre pavillon, il avait, dans un premier moment d'irritation, été sur le point de rompre avec l'Autriche et de donner à Bonaparte le commandement en chef de l'armée d'Allemagne. Mais sur l'assurance que le cabinet de Vienne était disposé à donner à la République les légitimes satisfactions auxquelles elle avait droit, il se départit bien vite de ses intentions belliqueuses, laissa Bonaparte à son expédition d'Égypte, et chargea François (de Neufchâteau) de suivre les négociations entamées au sujet de l'affaire de Bernadotte. Le gouvernement autrichien fit arrêter et punir les principaux auteurs de l'attentat commis contre notre ambassadeur. Bientôt, à la suite de conférences amicales entre M. de Cobentzel et François (de Neufchâteau), le Directoire termina heureusement un différend

FLORÉAL an VI (Avril-Mai 1798).

qui eût pu devenir pour lui la source de graves embarras et compromettre les heureux résultats du traité de Campo-Formio. L'entente, il est vrai, ne devait pas être de longue durée.

Réunion de Genève à la France.

La République n'avait pas besoin de guerre pour affirmer sa puissance ; elle tirait son prestige bien plus de l'auréole de justice et de liberté au nom desquelles elle avait été fondée, et dont elle renvoyait le rayonnement au dehors, que du vain éclat des armes. L'heure des conquêtes pacifiques avait sonné pour elle, et les petits peuples libres ne demandaient pas mieux que de se fondre en elle par un contrat de fraternité et d'amour. Après Mulhouse, Genève. Française par le cœur, par la langue, la patrie du grand Rousseau, de ce véritable initiateur de la démocratie, voulut l'être aussi par ses lois, et à l'unanimité elle vota sa réunion à la République. Le 28 floréal (17 mai), le conseil des Anciens ratifia un traité passé entre le Directoire et les syndics de la ville de Genève, traité en vertu duquel tous les Génevois étaient déclarés citoyens français. Se trouvaient seulement exceptés, et à tout jamais privés de cet honneur, Mallet-Dupan, le fougueux publiciste royaliste; Duroveray, l'ancien collaborateur de Mirabeau, et François d'Ivernois, pour avoir combattu ouvertement et calomnié la Révolution.

Les élections de l'an VI.

La grande affaire du moment était toujours les élections. Elles étaient loin d'être favorables à la politique directoriale, malgré les efforts des journalistes et des orateurs de club dévoués au gouvernement. Parmi ceux-ci se fit notamment remarquer Benjamin Constant, qui, au cercle constitutionnel de l'hôtel de Salm, où depuis ont été établis les bureaux de la Légion d'honneur, s'évertua à empêcher les électeurs de voter pour les royalistes, d'une part, et de l'autre pour les Jacobins, ou les anarchistes, comme on disait. Vains efforts. L'opinion républicaine accentuée triomphait dans une foule d'assemblées électorales et menaçait d'envahir les conseils. Un certain nombre de ces assemblées s'étaient scindées en deux camps, celle de la Seine, par exemple, mais presque partout

une grande majorité était restée acquise aux candidats patriotes. Le Directoire adressa aux conseils un message où il présenta la plupart de ces élections comme entachées d'illégalité. Regnier, Baudin (des Ardennes) et Creuzé-Latouche, aux Anciens, en demandèrent l'annulation, ne voulant pas plus, disaient-ils, des royalistes à bonnets rouges que de ceux à cocardes blanches. On reconnaissait bien là le langage de ces Thermidoriens qui jadis avaient traité de royalistes leurs victimes de Thermidor. C'était, dans tous les cas, faire bon marché de la volonté des électeurs. Lamarque, aux Cinq-Cents, défendit résolûment, dans la séance du 11 floréal (30 avril), les droits des électeurs. Il démontra péremptoirement qu'il n'y avait aucune analogie entre les élections de l'an V et celles de cette année ; que les premières avaient été faites sous la pression royaliste, et grâce à la terreur sanglante qui pesait sur les républicains ; que d'ailleurs elles n'avaient été annulées qu'après un complot dûment avéré et en vertu d'un acte de salut public sanctionné par le peuple. Quelle différence, au contraire, dans les choix de cette année ! La grande majorité des élus n'offrait-elle pas à la France des garanties suffisantes de patriotisme, de lumières et de probité ? Que si l'on voulait exclure les partisans de la constitution de 1793, il faudrait alors frapper également d'ostracisme ceux qui avaient fait le 14 Juillet, le 10 Août, ceux qui avaient voté la mort du roi. Voilà par quelles considérations puissantes ce patriote clairvoyant essaya d'arrêter les Cinq-Cents sur la pente fatale où les poussait un mauvais génie.

FLORÉAL an VI (Avril-Mai 1798).

Mais là étaient les survivants de la Gironde, avec leurs passions mesquines et leurs rancunes implacables. Hardy déclara qu'il ne consentirait jamais à siéger à côté « des hommes de Robespierre et de Babeuf », et, à sa voix, le conseil, pris d'une sorte de délire, repoussa la sage proposition de Lamarque, qui voulait que du moins on n'annulât que les élections nées évidemment de la violence et de la tyrannie. Le 13 floréal (2 mai), le Directoire, dans un nouveau

Les républicains menacés.

Floréal an VI (Avril-Mai 1798).

message, signala une prétendue conspiration *anarchique*, non moins dangereuse, disait-il, que la conspiration déjouée en Fructidor. Entre ces *anarchistes*, dénoncés par l'oligarchie directoriale, et les réacteurs frappés au 18 Fructidor, il y avait cette différence que ceux-là voulaient la République dans son complet épanouissement, tandis que ceux-ci n'avaient en vue que le retour de la royauté constitutionnelle ou du despotisme ancien. Malheureusement l'effroyable guet-apens de Thermidor avait jeté le désarroi dans le grand parti républicain, et l'on poursuivait, à l'égal des partisans de la monarchie, les serviteurs les plus dévoués de la démocratie. L'énergie républicaine semblait renaître sur tous les points de la France, quand il plut au Directoire de la frapper d'un nouveau coup, sous prétexte que les suffrages des électeurs s'étaient portés de préférence sur les hommes qui, au 9 Thermidor, occupaient les principales places de la République.

Rapport de Bailleul.

Bailleul fut chargé de rédiger un rapport sur le message directorial. Cet ancien Girondin était un des complaisants du Directoire; d'avance on savait quelles seraient les conclusions de son rapport. Jamais on ne vit pareille violation du droit; jamais les principes les plus élémentaires de la justice et de l'équité ne furent niés avec plus d'impudence et d'effronterie. Et c'étaient les gens de cette espèce qu'on avait entendus déclamer le plus contre le gouvernement révolutionnaire, qui lui, du moins, empruntait son excuse à la nécessité des temps et des circonstances formidables d'où il était sorti. Les mesures d'ostracisme suspendues sur les têtes de tant de républicains ne pouvaient manquer d'être accueillies avec enthousiasme par tous les fauteurs du royalisme. Bailleul fut bien obligé d'avouer que, depuis quelques jours, la réaction était en joie. Justement, par une coïncidence assez bizarre, le conseil des Anciens venait d'accorder une pension à la vieille nourrice de Louis XVI. Il y avait là pourtant un avertissement salutaire. Mais une sorte d'aveuglement avait frappé les législateurs dégénérés de cette grande République de l'an II,

que ses fondateurs, muets et glacés dans le tombeau, ne pouvaient plus défendre.

Floréal an VI (Avril-Mai 1798).

Bailleul développa cette étrange doctrine, à savoir, qu'il fallait interdire l'accès du Corps législatif à tout individu qui, par sa conduite ou par ses actes publics, se serait montré l'adversaire de la constitution de l'an III, et il proposa au conseil d'exclure de la représentation nationale soixante des nouveaux députés nommés légalement par les assemblées électorales. En vain Carbelot (de la Haute-Marne) s'éleva avec force contre un projet qui ne tendait à rien de moins qu'à faire de la représentation un fantôme, un véritable mannequin; en vain Jourdan, patriote au Corps législatif comme sur les champs de bataille, réprouva avec une éloquence sans fard ces proscriptions monstrueuses dirigées contre des hommes dont on suspectait les intentions sur des dénonciations souvent calomnieuses; en vain le royaliste Rouchon (de l'Ardèche) s'indigna lui-même de voir qu'on mettait en avant les terroristes comme un épouvantail, pour ne peupler les conseils que d'instruments dociles, et demanda que du moins toutes les élections fussent cassées en bloc et non partiellement, au gré des passions particulières; en vain Lamarque, Boursin, Gay-Vernon, réclamèrent énergiquement au nom des principes; en vain l'ancien conventionnel Quirot dénonça le projet arrêté d'avance de donner un nouveau 9 Thermidor pour pendant à la journée du 18 Fructidor; en vain Dherbelot poussa le cri du patriote romain *Caveant consules*, et déclara que mutiler sans motifs la représentation nationale, c'était livrer le peuple, pieds et poings liés, aux mains des gouvernants : rien n'y fit.

Coup d'État du 22 floréal.

La majorité des Cinq-Cents, entraînée par les sophismes des Jean De Bry, des Chénier, des Crassous, des Leclerc, qui tour à tour appuyèrent les conclusions du rapport de Bailleul, vota cette funeste loi d'élimination dans sa séance du 19 floréal (8 mai). Soixante républicains environ, parmi lesquels Antonelle et Barère, se trouvèrent ainsi frustrés arbitraire-

Floréal an VI (*Avril-Mai* 1798).

ment du mandat de représentants dont les avait revêtus le peuple souverain. La résolution fut adoptée le 22 floréal (11 mai) aux Anciens, malgré de très justes observations de Roger-Ducos, le futur complice de Brumaire, qui signala vivement les avantages que le royalisme ne manquerait pas de tirer d'une pareille mesure. Cette loi de cynique arbitraire prit de là le nom de coup d'État du 22 floréal, coup d'État beaucoup plus odieux que celui de Fructidor, puisqu'il n'avait frappé que des innocents, tandis que le coup d'État de Fructidor, pour blâmable qu'il fût, avait surtout atteint des hommes dûment convaincus de conspiration royaliste pris pour ainsi dire la main dans le sac.

Treilhard directeur.

Deux jours auparavant avait eu lieu au Luxembourg le tirage au sort de celui des directeurs dont les fonctions devaient cesser au 1er prairial (20 mai). Merlin (de Douai) ayant été nommé pour cinq ans à la place de Barthélemy, le tirage se fit seulement entre Barras, La Réveillère, Reubell et François (de Neufchâteau). Ce fut ce dernier qui fut exclu par le sort. Quelques jours après, sur une liste de dix noms présentée par le conseil des Cinq-Cents, et où figuraient les anciens ministres Garat, Monge, Gohier et Génissieu, les généraux Brune, Ernouf et Moulin et les ex-députés Colombel et Duval, les Anciens choisirent pour directeur l'ancien conventionnel Treilhard, encore un légiste, qui avait voté la mort du roi, et qui, en entrant après Thermidor au comité de Salut public, avait conclu une sorte d'alliance avec l'exécrable parti thermidorien. Il était alors à Rastadt. On lui dépêcha un courrier extraordinaire pour lui annoncer son élection, et l'on nomma, pour le remplacer dans son poste de ministre plénipotentiaire, Jean De Bry, récompensé ainsi du zèle avec lequel il avait récemment servi les rancunes et défendu la politique fatale du gouvernement directorial.

CHAPITRE SEPTIÈME

Départ de l'expédition d'Égypte. — Prise de Malte. — Installation de Treilhard. — Indemnité aux députés non admis. — Les Cinq-Cents et les émigrés. — Le 14 Juillet. — Relations extérieures. — Sieyès, ambassadeur à Berlin. — Hollande et Cisalpine. — Le 9 Thermidor et le 10 Août. — Mesures diverses. — Lucien Bonaparte. — Les assassinats continuent. — La liberté de la presse. — Le budget et l'impôt. — Les octrois. — Anniversaire du 18 Fructidor. — Exposition de l'industrie. — Bruits de guerre. — Loi sur le recrutement. — Préparatifs de guerre. — Le général Humbert en Irlande. — Rupture avec la Porte. — Mesures contre les déportés. — L'expédition d'Égypte. — Marche sur le Caire. — Bataille des Pyramides. — Bataille navale d'Aboukir. — Les Français au Caire. — Révolte du Caire. — Les acquisitions de la République. — Affaires de Naples. — Les Napolitains à Rome. — Rentrée de Championnet à Rome. — Déclaration de guerre. — Conquête du royaume de Naples. — Probité de Championnet. — Fuite du roi de Naples. — Les Français à Naples. — Affaires du Piémont. — Abdication du roi de Sardaigne.

Départ de l'expédition d'Égypte.

La nouvelle d'une déroute complète de quatre mille Anglais, débarqués aux environs d'Ostende, venait de se répandre dans Paris, quand on y apprit le départ de Bonaparte et de la flotte qui l'emportait vers des destinées inconnues. Cette nouvelle parut de bon augure pour l'armée d'Orient, laquelle était, suivant l'expression même de son chef, une des ailes de l'armée d'Angleterre.

Bonaparte était arrivé à Toulon dans la matinée du 20 floréal an VI (9 mai 1798), et il avait immédiatement passé en revue les soldats de sa nouvelle armée, tirés presque tous de l'invincible armée d'Italie. Dans une proclamation énergique, il leur avait rappelé l'état de misère où il les avait trouvés lorsque,

Floréal an VI (Avril-Mai 1798).

deux ans auparavant, il était venu se mettre à leur tête, et le bien-être dont ils avaient joui sous ses ordres. Alors il leur avait montré en perspective les richesses de l'Italie, dont s'étaient gorgés la plupart de ses lieutenants; cette fois il leur promit qu'au retour chacun d'eux aurait de quoi acheter six arpents de terre. A ce honteux appel aux passions cupides, les soldats répondirent par les cris mille fois répétés de *vive la République immortelle!* comme s'ils eussent voulu témoigner par là qu'ils étaient encore capables de se battre pour une idée. Cette proclamation, dont l'authenticité est incontestable, parut dans la plupart des journaux de l'époque. Le Directoire, révolté de la crudité des expressions du général, exigea qu'elle fût démentie, et les feuilles publiques en publièrent une autre plus digne, plus convenable, où il était dit que le génie de la liberté, qui avait rendu la République, dès sa naissance, l'arbitre de l'Europe, voulait qu'elle le fût aussi des mers et des contrées les plus lointaines. Non, ce n'était point là l'esprit dont s'étaient inspirés les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme; mais du moins le cœur n'était plus attristé par cette excitation aux basses convoitises, si bien faites pour oblitérer le sens moral et détruire le culte des sentiments généreux.

Prairial an VI (Mai-Juin 1798).

L'escadre, aux ordres de l'amiral Brueys, et le convoi qu'elle était chargée de protéger, mirent à la voile le 30 floréal (19 mai). La flotte tout entière contenait environ quarante mille hommes de débarquement et dix mille marins. Elle cingla droit vers Malte, que Bonaparte s'était fait autoriser à prendre en passant. La République était en paix avec les chevaliers de cette île; mais est-ce qu'avec un peu de bonne volonté on n'a pas toujours quelque prétexte de guerre sous la main? On ne manqua pas d'en trouver, après coup. On reprochait à l'Ordre de s'être mis en état de guerre contre la République depuis 1793, en donnant asile aux émigrés, en continuant de distribuer, au fur et à mesure des vacances, ses chimériques commanderies de France, et en permettant aux Anglais de recru-

Prise de Malte.

ter des matelots maltais. Dans la soirée du 21 prairial (9 juin), l'escadre se trouva en vue de Malte. Comme il fallait à Bonaparte un motif quelconque pour attaquer l'île, sans aucune déclaration de guerre, et pour en prendre possession, il envoya demander au grand maître la permission de faire entrer sa flotte dans la rade et dans les bassins du port sous prétexte de s'y ravitailler. Le grand maître objecta les traités qui stipulaient la neutralité de l'Ordre. Sur ce refus, prévu d'avance, Bonaparte débarqua une partie de ses troupes le lendemain matin, et il se mit aussitôt à canonner furieusement la ville de Malte. Les chevaliers se défendirent assez faiblement ; cependant ils tentèrent une sortie dans laquelle ils perdirent leur drapeau, dont s'empara le chef de brigade Marmont. La résistance ne pouvait être longue. Au bout de deux jours le grand maître demanda à négocier. Les plénipotentiaires, réunis à bord du vaisseau *l'Orient*, signèrent un traité en vertu duquel l'île de Malte fut cédée en toute propriété à la République, moyennant certains dédommagements accordés au grand maître et aux chevaliers. Quarante mille fusils, douze cents pièces de canon et plusieurs vaisseaux de guerre nous furent également abandonnés. Bonaparte entra dans la ville de Malte le 24 prairial (12 juin), et il y installa tout de suite un gouvernement provisoire, à la tête duquel il plaça le général Vaubois et l'ex-constituant Regnault (de Saint-Jean d'Angely), qui commençait son apprentissage de la servitude. Cette conquête, d'une moralité douteuse, avait coûté à l'armée française quarante-huit heures d'attaque et trois hommes. C'était de la gloire à bon marché.

PRAIRIAL an VI (*Mai-Juin* 1798).

Installation de Treilhard.

Au moment où nos vaisseaux naviguaient vers Malte, Treilhard prenait possession de son fauteuil directorial, en jurant de consacrer à la République son existence tout entière ; inutile serment que ne devait pas tenir davantage son collègue Merlin (de Douai), chargé de lui donner la réplique. Ancien régicide, Treilhard, malgré son alliance avec les Thermidoriens, passait alors pour un patriote sincère. L'opinion répu-

Prairial an VI (*Mai-Juin* 1798).

blicaine ne se trouva même pas sensiblement affaiblie au Corps législatif, malgré l'inique résolution par laquelle tant de démocrates avaient été exclus de la représentation nationale. On réclama même, au conseil des Cinq-Cents, une indemnité en faveur des députés non admis. Et comme certains membres alléguaient que les représentants frappés en Fructidor n'avaient pas été indemnisés, Bonnet, ancien député de l'Aude à la Convention, s'indigna d'une pareille assimilation. Ces députés avaient été, selon lui, largement indemnisés d'avance par l'Angleterre, tandis que les députés atteints par la loi du 22 floréal ne pouvaient être indemnisés que des deniers de la République, que la plupart d'entre eux avaient servie déjà ou étaient disposés à servir. Le principe de l'indemnité triompha, malgré l'opposition de Hardy, qui aurait voulu qu'elle ne fût accordée qu'aux élus des assemblées où il n'y avait pas eu de scission, et le 15 prairial (3 juin) il en fut alloué une à tous les députés non admis qui étaient arrivés à Paris à la date du 1er prairial.

Indemnité aux députés non admis.

Messidor an VI (*Juin-Juillet* 1798).

Cette réparation insuffisante n'en fut pas moins regardée comme une sorte de sanction du républicanisme de la majorité des membres du conseil. Ses sentiments patriotiques eurent même l'occasion de s'affirmer à plusieurs reprises dans le courant de messidor. La fille du marquis d'Ambert ayant réclamé un sursis en faveur de son père, condamné à mort pour avoir enfreint la loi du 19 fructidor sur les émigrés, le conseil passa à l'ordre du jour, à la demande de Lecointe-Puyraveau, qui signala vivement les nouvelles manœuvres des émigrés, et après quelques observations de Briot (du Doubs), cet imprimeur de Besançon des presses duquel allaient bientôt sortir les *Institutions républicaines* de Saint-Just, comme un monument élevé à la gloire du jeune martyr de Thermidor.

Les Cinq-Cents et les émigrés.

La question des émigrés, si intimement liée à l'existence même de la République, se présenta de nouveau au conseil le 18 messidor (6 juillet), à propos d'une motion d'ordre de Lecointe-Puyraveau sur l'état de la commune de Paris. Ce

député traça un assez sombre tableau de la situation de cette commune. D'après sa déclaration, les royalistes, les agents de l'Angleterre, les émigrés rentrés en foule, y trouvaient asile et protection; la cocarde nationale y était foulée aux pieds par les factieux; le mot de citoyen y était devenu un objet de dérision, et l'on y violait ouvertement les lois et décrets qui avaient supprimé les emblèmes de la féodalité et de la royauté. Arriva à point nommé un message du Directoire, confirmant les faits énoncés par Lecointe; aussitôt le conseil autorisa le gouvernement à opérer des visites domiciliaires pendant un mois, pour arrêter tous les agents de l'Angleterre, les chefs de chouans, les émigrés rentrés et les prêtres sujets à la déportation.

Messidor an VI (*Juin-Juillet* 1798).

On était à la veille de l'anniversaire de la prise de la Bastille, et, comme de coutume, cette solennité fut fêtée avec une pompe extraordinaire. Les présidents des deux conseils et Merlin (de Douai), au nom du Directoire, prononcèrent des discours où ils célébrèrent à l'envi les splendeurs de la République. Grandes voix qui se répétaient d'échos en échos, et qui portaient jusqu'au bout du monde le prestige de la France nouvelle. Mais ce prestige ne contribuait pas peu à entretenir la jalousie avec laquelle les nations étrangères, même les plus éloignées, voyaient s'affirmer notre puissance. Les relations étaient toujours fort tendues avec les États-Unis d'Amérique. On apprit tout à coup qu'un arrêté du Congrès avait suspendu, à partir du 13 messidor (1er juillet), toutes les relations commerciales avec la France et ses possessions, et que le président Adams avait refusé de reconnaître notre envoyé, le citoyen Dupont, en qualité de consul général à Philadelphie. Ce procédé des États-Unis à l'égard d'un peuple qui avait combattu pour son indépendance pouvait passer pour de l'ingratitude: toutefois le Directoire ne voulut pas y voir un acte d'hostilité; il se contenta de faire mettre provisoirement l'embargo sur les vaisseaux américains qui se trouvaient dans le port de Bordeaux.

Le 14 Juillet.

Relations extérieures.

Messidor an VI (Juin-Juillet 1798).

En Europe, les regards du pays étaient toujours tournés vers le congrès de Rastadt, dont les diplomates de l'empire semblaient avoir juré d'éterniser les négociations. Le Directoire venait d'y envoyer comme troisième ministre plénipotentiaire, à la place de Bonaparte, l'ancien conventionnel Roberjot, qui tout récemment avait rempli d'assez délicates missions diplomatiques en Hollande et près des villes hanséatiques. Les plénipotentiaires échangeaient notes sur notes, *memorandum* sur *memorandum*, *conclusum* sur *conclusum;* c'était une véritable comédie, c'était, en un mot, de la diplomatie. Les ministres autrichiens n'avaient pas manqué de s'armer de ce fait, à savoir, que c'était la France qui, la première, avait déchaîné les hostilités. C'est ce reproche que redoutait Robespierre quand jadis, avec tant de raison, il adjurait le pays de ne point courir au-devant de la guerre, et d'attendre froidement le choc de l'Europe pour garder de son côté l'avantage de la modération et du bon droit. Cependant, comme nous avons dit, on s'était mis d'accord sur la cession de toute la rive gauche du Rhin à la République. Restait à régler la question des indemnités et compensations à offrir aux souverains dépossédés. Ce fut là-dessus que s'engagèrent d'interminables controverses. Nos plénipotentiaires déclarèrent formellement que nos troupes n'évacueraient pas la rive droite du fleuve avant que cette question eût été réglée à notre convenance. On semblait s'attendre de la part de l'Autriche à des résistances de nature à rallumer la guerre. Aussi se tenait-on toujours prêt à rentrer en campagne, et ménageait-on la Prusse, afin de n'avoir pas trop d'ennemis à la fois sur les bras.

Le Congrès de Rastadt.

Sieyès ambassadeur à Berlin.

La cour de Berlin, de son côté, paraissait toute disposée à rester avec nous sur le pied d'une entente cordiale; elle avait, d'assez bonne volonté, renoncé à toute possession sur la rive gauche du Rhin, et ses ministres, en réponse aux obsessions de la Russie et de l'Angleterre, venaient de déclarer qu'elle n'entrerait jamais dans une coalition contre la

France. Le Directoire avait tout récemment appelé Sieyès à l'ambassade de Prusse, comme l'homme le plus propre à maintenir cette puissance dans ses dispositions favorables. Le prince qui régnait alors à Berlin s'appelait Guillaume III; c'était le petit-fils du grand Frédéric. Il n'avait pas encore trente ans, et il était sur le trône depuis environ huit mois quand, le 11 messidor (29 juin), Sieyès arriva à sa cour en qualité d'ambassadeur. Quoique révolutionnaire et régicide, l'ex abbé fut assez bien reçu du jeune roi, auquel il adressa un discours flatteur et ferme à la fois, où il traça adroitement l'éloge de Frédéric II, « grand parmi les rois, et immortel parmi les hommes. » Le gouvernement directorial avait eu d'abord l'idée de négocier une alliance offensive et défensive avec la Prusse; mais l'hostilité du vieux parti allemand, habilement entretenue par les envoyés des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, le comte de Cobentzel et le prince Repnin, y fut un obstacle insurmontable. La mission de Sieyès dut en conséquence se borner à obtenir la neutralité absolue du gouvernement prussien dans le cas d'une rupture de la France avec l'Autriche, et ce fut à quoi il appliqua son esprit retors et délié.

MESSIDOR an VI (*Juin-Juillet* 1798).

Notre influence était grande alors au Midi comme au Nord; on en eut bien la preuve, en ce mois de thermidor de l'an VI. La Hollande, devenue la République batave, se donna, après de longues agitations intestines, un gouvernement calqué sur le modèle du nôtre, et procéda à la nomination de ses cinq directeurs. Cette influence, il est vrai, reposait en partie sur nos baïonnettes victorieuses, car, sous prétexte de protéger nos alliés, nous entretenions chez eux toute une armée d'occupation. Ainsi le 26 thermidor on vit entrer à la Haye le général Hatry, enlevé à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il avait remplacé le général Augereau, pour commander l'armée de Hollande, et il fut reçu avec tous les honneurs militaires. Cependant cette façon d'être libres, sous la surveillance incommode d'une puissance amie, ne convenait pas à tous les

THERMIDOR an VI (*Juillet-Août* 1798).

Hollande et Cisalpine.

Thermidor an VI (Juillet-Août 1798).

patriotes hollandais; un citoyen d'Amsterdam, nommé Van Hasselt, refusa d'accepter la place de membre du Directoire, à laquelle il avait été élu. La pression que nous exercions sur nos alliés se faisait bien plus lourdement sentir en Italie, et notamment dans la Cisalpine, cette république créée d'un trait de plume par le général Bonaparte. Il avait été stipulé, comme pour la Hollande, qu'une armée française occuperait le pays, et que, comme la République batave, la Cisalpine payerait annuellement, pour les frais d'entretien de nos troupes, une somme de dix-huit millions. De plus, l'armée italienne devait être sous le commandement direct du général en chef de l'armée française. Ces stipulations, signées à contre-cœur par l'ambassadeur Visconti, excitèrent à Milan une indignation patriotique. Il fallut céder néanmoins. Le gouvernement français réclama, par l'intermédiaire de son ministre Trouvé, l'épuration du Corps législatif et la démission des directeurs Moscati et Paradisi signalés pour leur vive résistance à nos prétentions. Le général Brune reçut l'ordre d'exiger, par la force, s'il le fallait, l'accomplissement des volontés de la France. Il n'eut pas besoin d'avoir recours à ce moyen suprême : la Cisalpine céda docilement.

Le 9 thermidor et le 10 août.

Cette grave atteinte à l'indépendance des peuples disparaissait sous le nom magique de la liberté, dont, comme par dérision, l'on venait de célébrer pompeusement la fête le 9 thermidor (27 juillet), jour néfaste, qu'il eût fallu plutôt consacrer au deuil, car de ce jour-là dataient tous les malheurs de la patrie, l'affaiblissement du sentiment démocratique et l'énervement de la nation. Ni François (de Neufchâteau), nommé de nouveau ministre de l'intérieur, à son retour d'Allemagne, ni Merlin (de Douai), qui présidait le Directoire par intérim, en l'absence de Reubell, ne purent, dans des discours semés de déclamations oiseuses, donner une ombre de légitimité à cette catastrophe liberticide. Combien différente la solennité du 10 Août, célébrée le 23 thermidor! Lecointe-Puyraveau aux Cinq-Cents, Laveaux aux Anciens, racontèrent éloquemment

THERMIDOR an VI (*Juillet-Août* 1798).

les circonstances de cette journée fameuse, où la monarchie avait été brisée. Là, point de pénibles souvenirs, point de regrets navrants. Du trône broyé l'on avait fait le berceau de la jeune République, et l'image de la liberté avait apparu plus radieuse.

Mesures diverses.

Ce que ne saurait nier aucun historien vraiment digne de ce nom, à quelque parti qu'il appartienne, c'est que la journée de Thermidor ait arrêté tout à coup le développement de la démocratie et frappé la République au cœur. Les ennemis mêmes de Robespierre ne peuvent s'empêcher d'en convenir, et, dans les deux conseils, on entendait des Thermidoriens endurcis se plaindre de ce que le royalisme seul eût profité de la chute du grand patriote. « Le royalisme, s'écriait aux Cinq-Cents le député Chabert, dans la séance du 19 thermidor (9 août), s'empara bientôt de cette grande journée, et son influence vicia toutes les parties du corps politique. » Le royalisme, en effet, était ressuscité des ruines de Thermidor. Une foule de mesures répressives, destructives de la liberté, incompréhensibles sous un gouvernement régulier, furent proposées, admises, dont jamais peut-être, sans cette journée fatale, la nécessité ne se serait fait sentir. Les meneurs de la réaction employaient tous les moyens pour entraver l'observation du calendrier nouveau. Des pénalités furent établies contre ceux qui, dans les actes publics, en emploieraient un autre. Nous avons parlé déjà de l'étrange mesure concernant la célébration forcée du décadi ; il arriva qu'un jour l'administration centrale de la Seine obligea tous les ministres du culte catholique à cesser leurs offices chaque décadi, à huit heures et demie du matin, pour la célébration des fêtes décadaires, célébration pendant laquelle les signes du culte devaient être ou enlevés ou voilés. C'était anticatholique assurément ; mais ce n'était pas moins antiphilosophique. C'était encore au 9 Thermidor qu'on devait cette foule de dilapidateurs qui s'étaient jetés sur la République comme une nuée d'oiseaux de proie, et dont l'influence pernicieuse et les scandaleuses richesses

Lucien Bonaparte.

THERMIDOR an VI (*Juillet-Août* 1798).

étaient un aliment de démoralisation pour la société. A la voix de Lucien Bonaparte, le conseil des Cinq-Cents avait adopté une motion répressive, dans sa séance du 29 thermidor (16 août). Malheureusement les lois rendues contre cette affreuse engeance restaient sans force, et les dilapidations continuaient. Nommé par la Corse, comme son frère Joseph, Lucien Bonaparte, par sa parole chaude, abondante, colorée, était devenu un des orateurs les plus autorisés du conseil. Sans doute l'illustration du général son frère n'avait pas peu servi à le désigner aux suffrages de ses compatriotes; mais cette illustration même nuisit peut-être à sa propre gloire. Il se trouva complètement éclipsé par son frère. Heureux si, après s'être montré, en apparence du moins, l'un des plus énergiques défenseurs de la liberté et de la République, il n'avait pas contribué à les égorger l'une et l'autre au profit de ce frère !

Les assassinats continuent.

C'était encore un des résultats de la réaction thermidorienne que ce luxe d'assassinats impunis déployé sur toute la surface de la République, et qu'il nous faut à chaque instant signaler. Constant (des Bouches-du-Rhône) et Goupilleau (de Montaigu) vinrent encore, le 2 fructidor (19 août), entretenir les Cinq-Cents des déplorables excès dont les départements du Midi continuaient à être le théâtre. Depuis quatre ans, disaient-ils, le sang des républicains y coule à torrents; il coulait hier, il coulait aujourd'hui, il coulerait demain encore, si l'on ne se décidait à prendre les mesures les plus énergiques, non seulement contre les assassins, mais aussi contre nombre de juges, dans lesquels ils trouvaient des protecteurs toujours, et quelquefois des complices. Une commission fut nommée à l'effet d'aviser d'urgence aux moyens d'arrêter le mal, et provisoirement, on invita le Directoire à veiller à l'exécution des lois. Mais, pour couper court aux excès, il eût fallu couvrir d'une protection efficace les républicains énergiques, leur rendre la force et l'influence que la Terreur blanche leur avait enlevées, leur rouvrir les portes des administrations et des tribunaux, où dominaient les sanguinaires serviteurs de la

FRUCTIDOR an VI (*Août-Septembre* 1798).

réaction. Et c'était là ce que la fraction thermidorienne du Directoire, toujours en majorité, ne voulait point. Aussi, entendrons-nous plus d'une fois encore les plaintes des victimes monter en vain aux oreilles de la représentation nationale.

Fructidor an VI (Août-Septembre 1798).

La liberté de la presse.

Et la liberté de la presse, n'aurait-elle pas été plus respectée si la République se fût affermie dans la vérité des principes démocratiques posés par les législateurs de 1793; si les libellistes de la réaction n'avaient pas eu, jusqu'au 18 fructidor, le monopole de la liberté; si enfin les journaux foncièrement patriotes n'avaient pas, en quelque sorte, été mis à l'index depuis Thermidor? Venait-on à s'occuper de la presse au Corps législatif, c'était surtout pour renforcer les mesures coercitives auxquelles elle était soumise. En vain le régicide Berlier, vivement soutenu par Lucien Bonaparte, proposa-t-il aux Cinq-Cents, le 8 fructidor (25 août), de retirer au Directoire le droit dont il était armé de supprimer les journaux par un simple arrêté; tout ce qu'il put obtenir, ce fut que ce droit exorbitant cesserait au bout d'une année. Toutes les conquêtes de la Révolution allaient s'amoindrissant entre les mains de la faction thermidorienne.

Le budget et l'impôt.

Les plus détestables impôts de l'ancien régime faillirent même être presque tous rétablis. Cependant la situation financière était loin d'être mauvaise. Le budget de l'an VII, malgré des prévisions de guerre, ne s'éleva pas, pour l'ordinaire et l'extraordinaire, au delà de six cents millions, somme qui fut votée sans opposition par le Corps législatif. Mais, comme les rentrées se faisaient avec difficulté, le ministre des finances Ramel réclama de nouveaux impôts, afin de n'être pas pris au dépourvu. On vota la contribution des portes et fenêtres, c'est-à-dire une taxe sur l'air que nous respirons. Cela ne suffisait pas : on proposa d'en revenir à l'impôt du sel, à cette effroyable gabelle, maudite déjà par Vauban une centaine d'années auparavant, et dont la perception avait revêtu un caractère si sanglant. Couturier (de la Moselle), qui avait

Fructidor an VI (Août-Septembre 1798).

été juge civil et criminel d'un grand bailliage, raconta qu'il n'y avait point de semaines qu'il ne fût obligé de procéder à la levée de cadavres de malheureux assassinés par les sbires de la ferme générale. Malgré ce lugubre souvenir, la contribution sur le sel finit par être votée, moins onéreuse, il est vrai, et débarrassée des anciennes vexations, mais elle fut rétablie. C'était en songeant à la restauration de ces vieux impôts, contre lesquels on avait tant crié, qu'un député de Saône-et-Loire, nommé Bigonnet, posait ce dilemme sans réplique : Ou les impôts qu'on veut rétablir sont injustes, ou la Révolution qui les a abolis n'est elle-même qu'une injustice. Les conseils ne furent guère mieux inspirés en rétablissant les octrois, vieil impôt dont l'assiette est si inique, et dont la perception inquisitoriale, vexatoire, indispose à juste titre tous les citoyens. Seulement, pour ôter au Directoire un moyen d'influence dont il eût pu abuser, les Cinq-Cents imaginèrent d'attribuer aux administrations centrales la nomination des employés de l'octroi. La République avait du moins ce bon esprit de ne pas faire du gouvernement le dispensateur suprême de toutes les grâces et de toutes les faveurs.

Les octrois.

Anniversaire du 18 fructidor.

On était à la veille de l'anniversaire du 18 fructidor, dont la célébration solennelle avait été ordonnée par une résolution des conseils. Certainement il eût été préférable de ne pas perpétuer par des fêtes publiques le souvenir de ces temps d'orage ; mais il avait paru nécessaire de raviver le sentiment patriotique en célébrant, avec un certain éclat, dans toutes les communes du pays, une journée où la République avait triomphé de ses plus ardents ennemis. Le 18 fructidor (4 septembre), du Champ de Mars aux Tuileries, Paris présenta un aspect inaccoutumé. Jamais peut-être cérémonie n'avait été préparée avec autant de magnificence. On avait voulu à la fois charmer les yeux et toucher les cœurs. Du reste, il faut le reconnaître, les fêtes de la République, fort fréquentes, comme on l'a pu voir, eurent toujours un cachet particulier de grandeur. Treilhard, qui venait d'être appelé à la présidence du

Directoire, parla avec un enthousiasme tout à fait lyrique de cette journée du 18 fructidor, époque mémorable, dit-il, sans précédents dans notre histoire, et qui n'aurait pas besoin d'être renouvelée. Les présidents de l'un et l'autre conseil la célébrèrent à l'envi, dans leurs discours, comme une journée de salut public. Ils avaient raison sans doute ; mais ce n'était pas une journée de clémence. Et pourtant, sur l'un des nombreux trophées érigés au Champ de Mars, figuraient les statues de la Justice et de la Clémence, l'une tenant en main un glaive prêt à frapper, et l'autre lui arrêtant le bras. Il est vrai que, par une contracdiction un peu étrange, on lisait l'inscription suivante sur le piédestal :

Fructidor an VI (Août-Septembre 1798).

> Ils conspiraient contre la France,
> Ils ne vivront plus dans son sein.

L'allégorie signifiait sans doute qu'on n'avait pas versé de sang. Mais n'était-ce pas un ministre du Directoire qui avait qualifié la déportation de guillotine sèche?

Exposition de l'industrie.

Les fêtes républicaines se suivaient, et, heureusement, ne se ressemblaient pas toutes, du moins quant au principe d'où elles étaient nées. Ainsi, le troisième jour complémentaire de l'an VI (19 septembre 1798), jour de la fête du Travail, eut lieu la première exposition de l'industrie française. Les Français avaient étonné l'Europe par la rapidité de leurs exploits guerriers, le gouvernement directorial voulut, suivant l'expression d'un de ses ministres, François (de Neuchâteau), qu'ils l'étonnassent par leur supériorité dans la carrière du commerce et des arts de la paix. Il invita donc tous les manufacturiers et fabricants français à envoyer dans un local spécialement destiné à cet effet les produits de leurs industries diverses, ces industries qui sont l'âme de l'agriculture et du commerce, la source féconde de nos jouissances et de nos richesses. Un jury composé de savants, d'industriels, d'agriculteurs et d'artistes, devait prononcer sur le mérite des produits exposés et décerner des récompenses proportionnées à

Vendémiaire an VII *Septembre-Octobre* 1798).

leur valeur; il y avait là une idée neuve, féconde, qui a germé et fructifié depuis, et dont la réalisation fait infiniment d'honneur au Directoire. Cette première exposition de l'industrie française s'ouvrit en très grand appareil au Champs de Mars, où on lui avait bâti un palais provisoire. C'était un digne couronnement de cette sixième année républicaine, où il semblait que nous eussions vaincu à jamais la réaction au dedans et les rois au dehors, et il était digne de la République de convier les hommes à ces luttes pacifiques de l'industrie et des arts, qui ne devaient plus laisser de place à d'autres combats.

Trois jours après, se célébrait avec le cérémonial accoutumé le septième anniversaire de la fondation de la République. Cette cérémonie eut, aux Cinq-Cents notamment, un caractère tout particulier d'enthousiasme. On voulait que les protestations de dévouement et de fidélité à la République, dont retentirent les voûtes du conseil, se répercutassent d'échos en échos jusqu'à Rastadt pour y détruire de vaines espérances et mettre un terme à des lenteurs qui commençaient à fatiguer les plus patients et les plus modérés. Parmi les enthousiastes se fit surtout remarquer Lucien Bonaparte qui, debout et le bras tendu, jura de mourir pour la constitution de l'an III. Déjà, du reste, on voyait se rembrunir au loin l'horizon politique, et l'on pressentait la prochaine formation d'une nouvelle coalition contre la France. Le czar Paul Ier, héritier des rancunes de l'impératrice Catherine, avait tout fait pour y entraîner la Prusse, et, avant toute déclaration de guerre, il avait donné ordre à ses troupes de s'avancer en Bohême pour être prêtes à donner la main à l'Autriche. Le Directoire n'ignorait pas les dispositions hostiles de la cour de Russie, il soupçonnait fort, sous les retards apportés chaque jour par les plénipotentiaires de l'Autriche, le secret désir d'arriver à la rupture des négociations, rupture que faisait souhaiter à l'empereur son alliance secrète avec le czar Paul. Le gouvernement français crut donc devoir se préparer à tout événement. Le 2 vendémiaire (23 septembre), il

Bruits de guerre.

adressa au conseil des Cinq-Cents un message dans lequel, tout en exprimant ses vœux constants pour la paix, il dénonçait l'attitude hautaine et agressive de la Russie et rappelait la nécessité d'assurer la paix en se préparant à la guerre. En conséquence, il réclama du conseil le vote d'une levée de deux cent mille hommes pour remplir les cadres de l'armée, et celui d'une somme de cent vingt-cinq millions, pour le service de la guerre, somme que devait aisément fournir la vente des biens nationaux.

VENDÉMIAIRE an VII (*Septembre-Octobre* 1798).

Le Corps législatif avait justement adopté, dans le courant du mois précédent, une loi nouvelle sur le recrutement militaire, œuvre de Jourdan, à laquelle on ferait peut-être bien de revenir, car c'est assurément la meilleure que nous ayons eue en France pour concilier les nécessités de la défense nationale avec l'égalité qui, à cet égard, doit régner entre tous les citoyens. D'après cette loi, l'armée se recrutait par voie de conscription et au moyen d'enrôlements volontaires. La conscription comprenait tous les Français valides depuis l'âge de vingt ans accomplis jusqu'à celui de vingt-cinq ans révolus. Ces conscrits, dont le nombre devait s'élever à près d'un million, étaient divisés en cinq classes et nominativement répartis entre les différents corps de l'armée. Ils ne pouvaient se faire remplacer, et n'étaient d'ailleurs appelés à l'activité qu'au fur et à mesure des besoins. Les moins âgés de chaque classe partaient les premiers. Les autres, quoique attachés à un régiment quelconque, continuaient à jouir de leurs droits de citoyens, faisaient partie de la garde nationale sédentaire, et n'étaient soumis aux lois militaires que lorsqu'ils venaient à être désignés à leur tour pour entrer en activité de service. Une belle proclamation du conseil des Cinq-Cents, rédigée par Chénier et adoptée le 8 vendémiaire (29 septembre), exposa au peuple français les avantages de la loi nouvelle, et stimula son enthousiasme pour le cas où les insultes de l'Europe forceraient de nouveau la République à recourir à la force des armes. Cinq jours auparavant, les

Loi sur le recrutement.

Vendémiaire an VII (Septembre-Octobre 1798).

Cinq-Cents avaient voté par acclamation une résolution en vertu de laquelle deux cent mille conscrits de la première classe étaient appelés sous les drapeaux.

Préparatifs de guerre.

Notre armée du Rhin, commandée par Joubert, avait déjà une attitude formidable. Concentrée sur les bords de la Lahn et de la Nidda, elle voyait chaque jour ses rangs se grossir de nouvelles recrues, et semblait se tenir prête à assiéger la redoutable forteresse d'Ehrenbreistein, au cas où l'Autriche refuserait de la démanteler, comme le demandaient nos plénipotentiaires. Des forces nombreuses se rassemblaient également du côté de Siegberg. Le général Joubert correspondait activement avec nos ministres de Rastadt, et ses dispositions militaires se ressentaient des dispositions plus ou moins pacifiques dont se montrait animé le congrès. Nous étions donc parfaitement en état d'entrer en campagne au premier signal, et d'agir vigoureusement contre l'empire germanique. Ce n'était pas, du reste, à Joubert qu'il allait être donné de conduire la guerre d'Allemagne, car, dans le courant de vendémiaire, il fut appelé au commandement de l'armée d'Italie. A Jourdan, vieux vétéran de nos armées républicaines, devait revenir cet honneur. Se sentant moins bien placé dans une assemblée législative que sur un champ de bataille pour servir la patrie, le vainqueur de Fleurus, au premier bruit d'une reprise probable des hostilités, donná sa démission de réprésentant du peuple pour reprendre son épée. Il fut nommé, par le Directoire, général en chef d'une nouvelle armée d'Allemagne qui fut appelée armée du Danube, et il partit, plein de l'enthousiasme des premiers jours, se flattant de renouveler en l'an VII les prodiges de la campagne de l'an II.

Le général Humbert en Irlande.

Une diversion heureuse en Angleterre eût peut-être empêché l'état de guerre de se généraliser en Europe; eh bien! l'on put croire un instant que la puissance britannique allait enfin être atteinte au cœur. En effet, une petite armée française, commandée par le général Humbert, était parvenue à

Vendémiaire an VII (Septembre-Octobre 1798).

se jeter en Irlande au commencement du mois précédent, et, réunie à un corps de patriotes irlandais, elle avait débuté par de brillants succès. Après une série d'escarmouches où l'avantage était toujours resté de son côté, elle avait complètement battu les Anglais en bataille rangée aux environs de Castlebar, leur avait fait douze cents prisonniers, pris dix pièces de canon, cinq drapeaux et tous leurs équipages. Cette nouvelle, connue à Paris le 15 vendémiaire (6 octobre), y causa une joie très vive. Malheureusement ces succès ne devaient pas, ne pouvaient pas être de longue durée à cause de notre infériorité numérique : l'éclatant triomphe du général Humbert était à peine connu qu'on apprenait son irréparable défaite. Attaqué près de Licthfield par trente mille Anglais aux ordres de lord Cornwallis, le général se vit obligé de mettre bas les armes, et fut fait prisonnier. Rendu peu après à la liberté, le général Humbert alla servir à l'armée du Danube. Il y fut blessé grièvement, après avoir participé à ses succès.

Rupture avec la Porte.

Ce revers se compliqua de sérieux échecs maritimes éprouvés sur nos côtes mêmes. Les Anglais bloquaient nos ports. Une escadre sortie de Brest pour porter des secours à notre armée d'Irlande fut entièrement battue, et plusieurs de nos vaisseaux, dont l'un portait le nom glorieux de Hoche, durent amener leurs pavillons. Au milieu de ces circonstances critiques surgit une nouvelle complication. L'Angleterre et la Russie n'avaient pas manqué de profiter de notre impolitique expédition d'Égypte pour irriter contre nous la Porte ottomane, notre alliée séculaire. Leurs manœuvres eurent un succès complet. Un traité d'alliance offensive et défensive fut signé entre ces trois puissances, et, à la première nouvelle du débarquement de Bonaparte en Égypte, le sultan, à qui notre ancien ambassadeur, Aubert-Dubayet, avait promis formellement que nous respecterions l'intégrité du territoire ottoman, fit emprisonner les membres de notre légation et tous les Français en résidence à Constantinople. Cette mesure ne tarda

Brumaire an VII (Octobre-Novembre 1798).

pas à être suivie d'une déclaration de guerre à la République, déclaration dont se réjouirent nos ennemis du dedans et du dehors, et qui fut le prélude d'une conflagration presque générale.

Mesures contre les déportés.

On venait d'apprendre en même temps que quelques-uns des déportés de Fructidor, Pichegru, Willot, Delarue, Ramel, Barthélemy et Aubry, échappés des déserts de la Guyane, arrivaient à Londres, où vraisemblablement ils allaient raviver le foyer des intrigues et des conspirations. Le Directoire ordonna immédiatement leur inscription sur la liste des émigrés. C'était suspendre le glaive sur leurs têtes pour le cas où ils remettraient le pied en France. De plus, le conseil des Cinq-Cents fut saisi, le 14 brumaire (4 novembre), d'un projet de loi tendant à la confiscation des biens de tous les individus qui, déportés à la suite des événements de Fructidor, auraient quitté le lieu de leur déportation. La discussion de cette proposition, émanée du député Poulain-Grandpré, prit un caractère extrêmement passionné. Ce fut un champ de bataille où le côté gauche de l'Assemblée se heurta contre le côté droit, devenu silencieux depuis Fructidor. Chabert montra les conspirateurs de cette époque nouant encore dans l'ombre leurs trames liberticides; il se plaignit que les Boissy d'Anglas, les Pastoret, les Siméon, eussent échappé au supplice de quitter un pays qu'ils voulaient replonger sous le joug de la royauté, et demanda contre tous ceux qui s'étaient soustraits ou se soustrairaient à la déportation l'application des lois rendues contre les émigrés. Les Cinq-Cents, malgré les résistances désespérées du député Rouchon, adoptèrent dans leur séance du 18 brumaire (8 novembre) une résolution conforme à la proposition de Poulain-Grandpré. Vivement attaquée aux Anciens par l'ex-constituant Lecoulteux de Canteleu et par le girondin Meilhan, cette résolution y fut pourtant ratifiée à l'unanimité moins sept à huit voix, tant la cause du royalisme était alors abandonnée dans les conseils.

L'expédition d'Égypte.

Ces légères agitations parlementaires préoccupèrent peu

l'opinion. On était tout aux merveilles de l'expédition d'Égypte, dont les journaux, en ce mois de brumaire, entretenaient à chaque instant le public. Nous avons laissé Bonaparte maître de l'île de Malte. Il appareilla le 1er messidor (19 juin) pour l'Égypte. Onze jours après il était en vue d'Alexandrie. Dès le lendemain il recevait à bord du vaisseau amiral, où il était monté, la visite de notre consul à Alexandrie. Il sut de lui que quatorze navires anglais avaient paru la veille à une demi-lieue de la ville, que l'amiral Nelson, qui les commandait, avait fait demander au consul anglais des nouvelles de la flotte française, à la poursuite de laquelle il s'acharnait depuis son départ de Toulon, et qu'il s'était retiré, se dirigeant vers les Dardanelles. Nelson pouvait revenir d'une heure à l'autre! il n'y avait pas un moment à perdre. Le débarquement se fit au milieu de la nuit même. Dès qu'il eut quelques milliers d'hommes à terre, Bonaparte les divisa en trois colonnes dont il donna le commandement aux généraux Menou, Ben et Kléber, puis il marcha droit sur Alexandrie, qui capitula après une défense de quelques heures. Bonaparte, avec une grande habileté, avait pris soin d'informer les habitants de sa ferme intention de respecter leurs propriétés, leurs mœurs, leurs usages et leur religion. Il se vanta même d'avoir détruit la puissance du pape, ce vieil ennemi des musulmans. C'était, disait-il, aux seuls Mameluks, non à la Porte et à ses sujets, que la République venait faire la guerre. Cette proclamation, mensongère sur plusieurs points, produisit le meilleur effet. Les principaux magistrats d'Alexandrie se rendirent auprès du général afin de l'assurer de leurs dispositions pacifiques, et nous prîmes aussitôt possession de la ville, des ports et des forteresses qui les protégeaient.

Messidor an VI (*Juin-Juillet* 1798).

L'Égypte était alors au pouvoir des beys Mourad et Ibrahim qui s'étaient rendus à peu près indépendants de la Porte. C'était au Caire qu'il fallait aller pour frapper leur puissance au cœur. Bonaparte résolut de s'y rendre précipitamment, et,

Marche sur le Caire.

Thermidor an VI (*Juillet-Août* 1798).

après avoir laissé à Alexandrie trois mille hommes sous les ordres de Kléber, qui avait été blessé d'une balle au front à l'attaque de la ville, il partit le 18 messidor (6 juillet), emmenant avec lui les généraux Desaix, Lannes et Murat. Une partie de l'armée remonta le Nil sur une flottille de ravitaillement, l'autre fila par le désert brûlant, pour aller plus vite. Nous culbutâmes en route, à Rahmanieh et à Chebreisse, quelques centaines de Mameluks, qui s'enfuirent vers le Caire dans une déroute complète. Une rencontre plus sérieuse devait précéder notre entrée dans la capitale des Pharaons.

Mourad-bey s'était fortement retranché en avant de la ville, au village d'Embabé, du côté des Pyramides. Il avait avec lui une dizaine de mille hommes, tant Mameluks qu'Arabes ou paysans connus sous le nom de fellahs. Bonaparte se trouva en présence de cette armée dans la journée du 3 thermidor (21 juillet). Attaqué avec furie par les cavaliers de Mourad, il forma ses divisions en cinq carrés, qui attendirent, immobiles, les assaillants à demi-portée de fusil, et en un clin d'œil jonchèrent le sol de morts et de blessés. Au village d'Embabé, près de trois mille Mameluks et Arabes, n'ayant pas voulu se rendre, furent passés au fil de l'épée ou noyés dans le Nil. On ne manqua pas d'en retirer les Mameluks pour s'emparer de leurs dépouilles précieuses. Et c'était pour venger l'humanité que nous avions envahi l'Égypte ! Cette victoire, si terrible pour l'ennemi, ne nous coûta que fort peu de monde. Dès le lendemain elle nous ouvrit les portes du Caire. Bonaparte, après avoir installé son quartier général au centre de la ville, s'empressa de rassurer les populations égyptiennes sur les conséquences de sa victoire. Il commença par organiser au Caire une administration solide, puis il se mit en devoir de poursuivre Ibrahim-bey, qui s'enfuyait vers la Syrie, par le désert, emmenant avec lui ses hommes, ses équipages et ses trésors. Cette poursuite à travers le désert eut quelque chose de fantastique. Ibrahim et ses Mameluks soutinrent vaillamment le choc de nos cavaliers. C'était la patrie qu'ils défen-

Bataille des Pyramides.

daient, c'est-à-dire leurs femmes, leurs enfants, leurs biens. Vigoureusement pressés par des escadrons que menaient à toutes brides les généraux Lassalle, Leclerc et Murat, ils firent des prodiges de valeur. Ibrahim-bey fut assez grièvement blessé dans une rencontre; il parvint toutefois à s'échapper. Désespérant de s'en emparer, Bonaparte revint au Caire, dont la possession suffisait d'ailleurs pour assurer la conquête du pays. Bien en avait pris au général de s'être, par de si rapides victoires, établi solidement en Égypte, car, en rentrant au Caire, il apprenait, par un aide de camp du général Kléber, que tout retour lui était impossible pour le moment. Nous venions d'éprouver un immense désastre maritime.

Thermidor an VI (*Juillet-Août* 1798).

Bataille navale d'Aboukir.

Après le débarquement de nos troupes, l'amiral Brueys était allé s'embosser à l'embouchure du Nil, le long de l'îlot d'Aboukir. Mais au lieu de se mettre en sûreté dans le port, il s'était contenté de rester en rade, ne croyant pas que la flotte ennemie osât passer entre son escadre et l'îlot. Le contraire arriva. Dans la soirée du 14 thermidor (1er août), la flotte de Nelson parut tout entière. Par une manœuvre hardie, une partie de l'escadre anglaise passa entre Aboukir et nos vaisseaux, qui se trouvèrent pris entre deux feux. Un combat de nuit s'engagea, furieux, terrible. L'amiral Brueys, monté sur l'*Orient*, magnifique vaisseau de cent vingt canons, se battit en désespéré. Il était même sur le point de s'emparer du *Bellérophon*, un des principaux vaisseaux anglais, contre lequel l'*Orient* luttait corps à corps, quand il fut coupé en deux par un boulet, et son vaisseau, consumé par un incendie qu'on ne put éteindre, sauta en l'air avec un effroyable fracas. Il était alors un peu plus de dix heures. Une division de notre flotte, commandée par le contre-amiral Villeneuve, n'avait pas encore pris part à la bataille. Villeneuve, paraît-il, n'avait pas aperçu les signaux d'appel. Si, à ce moment, il fût entré en ligne avec ses vaisseaux intacts, la fortune eût très probablement tourné de notre côté, car l'escadre anglaise était elle-même fort endommagée. Au lieu de cela, le contre-

Thermidor an VI (Juillet-Août 1798).

amiral coupa ses câbles et prit le large. Nous dûmes succomber sous le nombre. L'*Artémise*, le *Franklin*, le *Peuple souverain*, le *Tonnant*, combattirent jusqu'à la dernière extrémité. Le capitaine du *Tonnant*, Dupetit-Thouars, les deux cuisses coupées, excitait encore son équipage à la résistance. La bataille cessa par épuisement. Tous nos vaisseaux étaient pris ou coulés bas, ou mis hors de combat, il fallut bien se rendre. Le vainqueur était presque aussi maltraité que le vaincu. Nelson, emmenant avec lui sept à huit mille de nos marins prisonniers, fut obligé d'aller chercher un refuge dans un port napolitain, pour y réparer son escadre. Cette victoire, si chèrement achetée, donna à son nom un retentissement immense. Il fut créé pair d'Angleterre et baron du Nil; ce fut un des résultats les plus clairs de notre expédition d'Égypte.

Les Français au Caire.

Bonaparte reçut avec un calme stoïque la nouvelle de cet affreux désastre : « Peut-être, dit-il, les Anglais me forceront-ils à faire de plus grandes choses que je ne voulais. » Il confia à l'un des savants qu'il avait amenés avec lui, à Volney, quelques-uns de ses gigantesques projets. Puisque les Turcs nous avaient déclaré la guerre, c'était à Constantinople même qu'il voulait frapper les Anglais, en passant par l'Asie Mineure. Une fois là, il se voyait déjà le maître de l'Europe, affranchissant la Pologne, tenant la Russie en échec, domptant l'Autriche, et interdisant la Méditerranée à l'Angleterre. Dès cette époque, et Volney eût dû s'en convaincre, l'ambition de Bonaparte était déjà passée à l'état de monomanie. Pour le moment, il songea surtout à s'affermir en Égypte et à défendre sa conquête. Il fortifia Damiette et Rosette, et construisit une série de retranchements à Suez, le long des confins du désert. N'espérant pas pouvoir de longtemps peut-être recevoir des renforts de France, il recruta des soldats dans le pays même. Pour se faire bien venir des habitants, il prit plusieurs de leurs usages, et, en échange, leur imposa quelques-uns des nôtres. Il modifia leurs lois civiles, institua des écoles, répara les chaussées, les routes, les canaux, maria ses hommes à de

jeunes Égyptiennes. Nos soldats s'accommodaient assez bien de leur nouvelle position : ils avaient la vie large et facile, et, au milieu des jouissances que leur offrait la ville du Caire, ils oubliaient aisément la mère-patrie. Pour flatter leur amour-propre, Bonaparte avait fait graver sur une colonne les noms de ceux d'entre eux qui avaient été tués à la conquête de l'Égypte. Il est vrai que, par une proclamation très noble et très digne, il leur avait sévèrement interdit le viol, le pillage et le vol ; mais cela sans doute leur parut écrit pour le dehors et pour l'avenir, car ils n'en tinrent guère compte. Pouvaient-ils oublier que leur général leur avait promis à chacun de quoi acheter au retour six arpents de terre ? Nous avons à cet égard des aveux que la plupart des historiens nos prédécesseurs nous paraissent avoir un peu trop négligés.

Vendémiaire an VII (*Septembre-Octobre* 1798).

Le général Dupuy, nommé commandant du Caire, écrivait le 2 fructidor (19 août), à l'un de ses amis de Toulouse, que nos soldats étaient on ne peut plus contents. Il avoue que dans une seule affaire, sa brigade a *gagné* plus de trois cent mille livres. « Pour nos volontaires, ajoute-t-il, cent louis sont une chose commune. » On voit ce qu'entre les mains de Bonaparte étaient déjà devenus les soldats de la République ! Cette rapacité, cette âpreté au gain, qu'il serait puéril de nier, le fanatisme religieux qui s'agitait, bien qu'on eût baptisé le général en chef du surnom d'Ali-Bonaparte, et malgré toutes les démonstrations de ses lieutenants en faveur du culte musulman, enfin, le désir toujours louable de secouer la domination étrangère, excitèrent au Caire une formidable sédition. Elle éclata le 30 vendémiaire (21 octobre) au matin. Le général Dupuy en fut la première victime. Une centaine de Français périrent avec lui. La répression fut horrible, sauvage, impitoyable. Formées en colonnes mobiles, nos troupes se ruèrent contre les rebelles et en firent un véritable carnage. Bonaparte avait ordonné qu'on tuât tous les habitants trouvés en armes dans les rues. Aussi les malheureux insurgés ne tardèrent-ils pas à se soumettre : ils avaient perdu plus de cinq mille des

Frimaire an VII (Novembre-Decembre 1798).

leurs. On a beaucoup vanté la clémence du vainqueur. En voici un échantillon. Pendant un certain temps, on exécuta journellement une trentaine de prisonniers. On voulait terrifier la population. Un matin, nos soldats amenèrent sur la grande place du Caire une troupe d'ânes porteurs de sacs pesamment chargés. Il y avait là une foule énorme ; on se demandait ce que pouvaient contenir ces sacs. Nos soldats les ouvrirent tout à coup, et des centaines de têtes roulèrent à terre. Jamais Fouché ni Carrier n'avaient eu une pareille idée. Et quel était le crime de tant d'infortunés? Ils avaient voulu affranchir leur patrie envahie et foulée aux pieds par l'étranger. A coup sûr, les habitants du désert durent concevoir une médiocre estime de la civilisation européenne.

Après cela on trouvera bien bénignes les sévérités déployées par le gouvernement directorial à l'égard des émigrés rentrés qui cherchaient à porter le trouble dans la République, sévérités contre lesquelles Bonaparte, au dire de ses admirateurs, s'élevait avec une noble indignation. Un chef de bande royaliste, nommé Dominique Allier, qui, au lendemain de Thermidor, avait été l'un des organisateurs les plus actifs de la réaction sanglante dans le Midi, fut pris et exécuté vers la fin de brumaire. Mais ces exemples ne suffisaient pas à réprimer nos incorrigibles ennemis de l'intérieur. Le 11 frimaire (1er décembre), les journaux annonçaient qu'il s'était formé une nouvelle association royaliste, dont les agents, répandus en grand nombre dans les départements, s'efforçaient d'agiter le pays et de provoquer partout des soulèvements. Complications fâcheuses, au moment où la guerre continentale était sur le point de recommencer avec une violence inouïe, et où notre pays allait avoir plus que jamais besoin d'ordre et de tranquillité au dedans.

Les acquisitions de la République.

A l'heure où la République était de nouveau conviée au jeu sanglant des batailles, il est bon de jeter un coup d'œil sur les agrandissements successifs dont elle avait doté la France depuis le jour où, sans songer à d'autres conquêtes qu'à

Frimaire an VII (Novembre-Décembre 1798).

celles de la liberté et de l'égalité, elle avait été si insolemment provoquée par les puissances monarchiques de l'Europe. Elle avait acquis, soit par la force des armes, soit du libre consentement des populations, le duché de Savoie, le comté de Nice, toute la Belgique, la Flandre hollandaise, y compris Maëstricht et Venloo, l'évêché de Bâle, Mulhouse, Genève, les îles du Levant, et tous les pays de la rive gauche du Rhin, en tout près de seize mille lieues carrées et de cinq millions d'habitants. Telles étaient les conquêtes que l'Europe monarchique et féodale méditait de nous enlever.

Affaire de Naples.

La première puissance qui rompit ouvertement avec la République fut le gouvernement napolitain. Depuis longtemps, de sourdes inimitiés, équivalant à des hostilités latentes, existaient entre les deux pays. Le roi de Naples avait pour femme une fille de Marie-Thérèse, une sœur de Marie-Antoinette, l'orgueilleuse Marie-Caroline, et celle-ci ne pouvait pardonner à la France d'avoir jeté la tête de sa sœur dans le panier sanglant de Sanson. En vain un littérateur distingué, un philosophe doux et conciliant, Garat, avait été envoyé comme ambassadeur près la cour de Naples. Il eut beau s'efforcer d'adoucir les rancunes d'une dynastie dont les racines plongeaient si profondément dans le passé, on ne voulut voir en lui que l'ancien ministre de l'implacable Convention, que le terrible messager qui avait porté à Louis XVI la nouvelle de sa condamnation. Autre sujet de grief : depuis l'établissement de la République romaine, une active propagande révolutionnaire se faisait dans les États de Naples; le cri de *Vive la République!* retentissait au delà des Abbruzes, et le roi Ferdinand craignait à chaque instant que son peuple ne se mît en état d'insurrection. Le Directoire avait exigé du roi de Naples l'expulsion des émigrés français réfugiés dans ses États et le renvoi de son premier ministre, le chevalier Acton, connu pour son exaltation contre la République française. Ferdinand parut accéder à ces exigences, mais en sous-main il se prépara à la guerre, conclut avec l'Autriche un traité secret

FRIMAIRE an VII *Novembre-Décembre* 1798).

d'alliance offensive et défensive, et ordonna ouvertement une levée extraordinaire. La nouvelle de notre désastre d'Aboukir, que Nelson lui apporta lui-même en venant réparer ses vaisseaux dans le port de Naples, accrut son audace et enfla ses espérances. Nelson fut fêté, encensé par le roi, par la reine, par la séduisante lady Hamilton, femme de l'ambassadeur anglais, par le ministre Acton, plus que jamais en faveur, et les arsenaux napolitains furent mis à sa disposition pour la réparation de sa flotte. C'était déjà là un véritable acte d'hostilité contre la République. Des faits d'une autre gravité n'allaient pas tarder à suivre. Le 3 frimaire (23 novembre), l'armée du roi de Naples, forte d'une cinquantaine de mille hommes, sous les ordres du général autrichien Mack, fit irruption sur les terres de la république romaine.

Les Napolitains à Rome.

Championnet se trouvait alors à la tête de la petite armée française chargée de sauvegarder la nouvelle république. Il était depuis quatre ou cinq jours seulement à Rome, où il avait remplacé le général Macdonald dans le commandement de nos troupes. A la nouvelle de cette agression subite, il évacua la ville, après avoir écrit au général autrichien pour se plaindre qu'au mépris du traité de paix conclu entre la France et le roi des Deux-Siciles, celui-ci eût attaqué, sans déclaration de guerre et au mépris du droit des gens, la république romaine, notre alliée. Le général Mack répondit que jamais le roi des Deux-Siciles n'avait reconnu la république romaine, et il continua sa marche sur Rome, où il entra le 9 frimaire (29 novembre) aux acclamations de la populace, qui vivait des aumônes du pape, et qui, sous la protection des baïonnettes napolitaines, se livra aux plus effroyables désordres. Le roi Ferdinand, beaucoup trop glorieux de ce succès facile, voyait déjà la papauté restaurée par ses soins, et il manda tout de suite au pape de revenir au plus vite. Mais son triomphe ne devait pas être de longue durée.

Rentrée de Championnet à Rome.

Championnet s'était retranché dans une très forte position, aux environs de Civita-Castellana, d'où il pouvait aisément se

mettre en communication avec le gros de l'armée d'Italie commandée par Joubert. Les Napolitains crurent avoir facilement raison de notre petite armée. Ils essuyèrent une première défaite sur la route de Torci, où le général Lemoine leur tua beaucoup de monde et leur fit douze cents prisonniers. Le général Mack sortit lui-même de la ville et vint attaquer nos retranchements. Battu à Borghetto, à Nepi et à Rignano, il rentra précipitamment dans Rome, laissant entre nos mains plus de quarante canons, une vingtaine de drapeaux, quinze mille prisonniers, et poursuivi l'épée dans les reins par Macdonald et Championnet. Le roi Ferdinand épouvanté s'enfuit de toute la vitesse de ses chevaux, et retourna à Naples. Si grande était sa frayeur qu'il supplia en route le général Ascoli de changer d'habit avec lui, en lui disant que les Jacobins avaient fait serment de tuer les rois, et qu'il serait beau à lui d'exposer sa vie pour sauver celle de son souverain. Tandis qu'il fuyait éperdu, les Français reprenaient possession de Rome dix-sept jours après l'avoir quittée volontairement, et Championnet s'empressait d'y restaurer le gouvernement républicain.

Frimaire an VII (*Novembre-Décembre* 1798).

Mais cette satisfaction ne nous suffisait pas. En apprenant l'agression de l'armée napolitaine, le Directoire proposa immédiatement aux conseils, — car alors le droit de paix et de guerre appartenait à la nation, — de déclarer la guerre au roi des Deux-Siciles et aussi à celui de Sardaigne, qui avait fait implicitement cause commune avec le roi Ferdinand. La République provoquée releva énergiquement le défi qu'on lui avait jeté. D'un bout de la France à l'autre, un immense cri de guerre retentit dans toutes les poitrines. Il s'agissait ici des intérêts de tous, et non de ceux d'une dynastie plus ou moins orgueilleuse et coûteuse. Aussi l'élan fut-il général. La Reveillère-Lepeaux, appelé de nouveau à présider le Directoire, adressa à nos troupes une proclamation frémissante. « La France a les yeux sur vous, leur disait-il... vous trouverez chez tous les peuples des défenseurs et des amis; votre

Déclaration de guerre.

Nivôse an VII (Décembre 1798-Janvier 1799).

cause est celle de l'humanité tout entière. » Et en effet, c'était bien la cause des rois et celle des peuples qui se trouvaient en jeu. De son quartier général de Milan, Joubert parla de son côté aux soldats le véritable langage d'un général républicain. Il se reposait sur eux plein de confiance, certain qu'une année de repos ne leur avait point fait oublier qu'ils avaient forcé les rois à poser les armes. Notre vaillante armée d'Italie était toute prête à renouveler l'expérience.

Championnet, après avoir passé quelques jours à Rome, se mit à la poursuite de l'ennemi qui se retirait en désordre vers Capoue. Il avait pris soin de rassurer les Napolitains sur le sort de leur religion et de leurs propriétés; la République française n'en voulait qu'à leur roi. Aussi déclara-t-il de bonne prise tous les magasins renfermant des objets d'art et de science sur lesquels étaient apposés des scellés aux armes du roi Ferdinand. Dans leur marche foudroyante sur Naples, qui était l'objectif de la campagne, les Français, bien que de beaucoup inférieurs en nombre à l'ennemi, s'étaient successivement emparés d'Asquila, de Ceprano, des retranchements de Castellemio, de Viterbe et de Fondi, où nous arrivâmes le 12 nivôse au soir (1er janvier), après avoir pris aux Napolitains quatre-vingts pièces de canon. Le général Mack, bien que solidement retranché à Capoue, sollicita alors un armistice sous prétexte de ménager aux troupes un peu de repos par cette rude saison d'hiver. Championnet répondit par un refus catégorique. C'était à coups de canon qu'on avait déclaré la guerre à la République, il ne poserait les armes qu'après avoir puni cette insulte. Voulant d'ailleurs honorer ses victoires par une inflexible probité, soucieux avant tout de l'honneur républicain, et se souvenant des exactions indignes commises par les soldats et les lieutenants de Bonaparte, il prit les mesures les plus sévères à l'égard de tout individu, sans exception, qui s'emparerait d'objets précieux, puiserait dans les caisses publiques, ou qui, sans autorisation, frapperait des contributions de guerre. Après quoi, il marcha droit

Conquête du royaume de Naples.

Probité de Championnet.

sur Capoue. Une première attaque, un peu trop hâtivement tentée par notre avant-garde, ne réussit pas. Nous y perdîmes le général Bongerard et un assez bon nombre de soldats ; mais c'était là un échec insignifiant, et bien facile à réparer.

Nivôse an VII (*Décembre* 1798-*Janvier* 1799).

Fuite du roi de Naples.

Pendant ce temps, une inexprimable confusion régnait à Naples. Il y avait un parti républicain qui, confiant dans la promesse de Championnet, attendait les Français comme des libérateurs. Selon ce parti, les destinées de la patrie napolitaine ne pouvaient être attachées à la conservation d'une dynastie lâche et dissolue, qui tenait le peuple courbé sous le plus honteux esclavage, et qui n'avait aucun souci, aucune notion de la justice et de l'humanité. Le roi Ferdinand, affolé de terreur à la nouvelle de nos succès rapides, ou plutôt son entourage, eut l'idée d'appeler à la défense de la cour la populace de Naples et de la déchaîner contre ceux qu'on appelait les Jacobins. Les lazzaroni se répandirent en effet dans la ville, massacrant tous ceux qu'on leur présentait comme suspects de Jacobinisme. Plusieurs Français furent tués, la légation cisalpine fut menacée ; les assassins poignardèrent même, sous les yeux du roi, un courrier dépêché par la cour napolitaine à Nelson. Le roi prit peur de ces singuliers défenseurs. Dans la nuit du 1er nivôse (21 décembre), il alla, avec tous les siens, chercher un refuge à bord du vaisseau de l'amiral anglais, laissant au prince Pignatelli le soin de gouverner et de défendre la ville. Le prince vit tout de suite qu'il était impossible aux troupes napolitaines de tenir la campagne contre l'armée française. Son premier acte d'autorité fut de conclure le 21 nivôse (10 janvier), avec le général Championnet, un armistice dont le prix fut la remise entre nos mains de la ville de Capoue avec ses magasins de tous genres. C'était un acheminement vers la paix. Pignatelli espérait ainsi pouvoir préserver Naples de l'occupation française ; mais une effroyable révolte de la populace napolitaine rendit inutiles toutes ses précautions.

Les lazzaroni, furieux de l'armistice conclu avec le général

Nivôse an VII (Décembre 1798-Janvier 1799).

Les Français à Naples.

français, crièrent à la trahison, traitèrent de Jacobins les principaux chefs de l'armée napolitaine, et proférèrent contre Pignatelli et Mack des menaces de mort. Pignatelli prit la fuite pour éviter d'être massacré, et le général autrichien alla chercher un refuge dans le camp même de Championnet, qui le reçut avec tous les égards dus au malheur et lui donna un passe-port pour Milan, où le Directoire le fit arrêter comme prisonnier de guerre. Le prince Moliterno, nommé gouverneur de la ville à la place de Pignatelli, se rendit au quartier général français afin de tâcher d'avoir de Championnet des conditions plus douces que celles auxquelles son prédécesseur avait pu obtenir un armistice. Il eut le tort de le prendre sur un ton un peu hautain, et se fit honteusement congédier. Dès le lendemain l'attaque commença. C'était le 1er pluviôse (20 janvier), veille d'un jour mémorable pour des Français qui avaient mission de briser un trône. Les lazzaroni, à la voix de leurs prêtres et de leurs moines, se défendirent héroïquement; mais ils ne pouvaient tenir longtemps contre la valeur et la discipline de nos troupes. Championnet usa d'ailleurs d'une grande modération; il promit de respecter les autels, le culte de Saint-Janvier, et quand il entra dans Naples, la populace, par un de ces revirements subits si fréquents chez elle, l'accueillit aux cris de *vivent les Français !* ce qui n'empêcha pas le général français d'ordonner le désarmement immédiat des lazzaroni. Championnet adressa au peuple qu'il avait vaincu une proclamation très belle, tout à fait de nature à l'attacher aux institutions démocratiques, et conformément aux instructions du Directoire, il s'occupa sans retard d'établir, sur les ruines de la royauté napolitaine, les bases de la République parthénopéenne. Quant à la valeureuse et petite armée, qui en si peu de jours avait réussi à accomplir de si grandes choses, elle reçut le nom de l'armée de Naples, et le conseil des Cinq-Cents déclara qu'elle avait bien mérité de la patrie.

De tous les pays qui, des Alpes à l'Adriatique, étaient au-

trefois soumis au régime monarchique, il ne restait plus, avec la Toscane, que la Sardaigne et le Piémont qui fussent encore gouvernés par un prince ou par un roi. Charles-Emmanuel, on s'en souvient, avait signé un traité d'alliance avec la République; mais ses relations étroites avec les diverses cours de l'Europe, ses liens de famille rendaient cette alliance fort incertaine. Ginguené, nommé ambassadeur à Turin à la place du citoyen Miot, connu depuis sous le nom de Miot de Melito, avait eu, dès les premiers moments, plusieurs différends avec lui. Le premier, à cause de sa femme, qu'en vertu d'une étiquette puérile, l'aristocratique cour de Turin refusait d'admettre en toilette à la française. C'était tout simplement ridicule. Voici qui fut plus grave : des insurrections partielles, fomentées par certains patriotes de la République ligurienne et de la Cisalpine, ayant éclaté dans le royaume de Sardaigne, le roi Charles-Emmanuel les réprima avec une sauvage énergie. Quiconque était soupçonné d'y avoir pris part était fusillé sans pitié. Ginguené réclama impérieusement la cessation des fusillades et une amnistie générale pour les insurgés qui mettraient bas les armes. Il exigea de plus l'expulsion des émigrés français auxquels le roi de Sardaigne avait donné asile dans ses États. Sur ce double point il n'obtint qu'une tardive et demi-satisfaction. Alors, sous la double inspiration du général Brune et de l'ancien ministre de la police Sotin, devenu notre envoyé à Gênes, il demanda, comme une sorte de garantie, que la citadelle de Turin fût occupée par une garnison française. C'était se montrer bien exigeant. Le roi Charles-Emmanuel céda néanmoins. Mais cette occupation impolitique amena des troubles à la suite desquels notre ambassadeur fut rappelé et remplacé par un érudit nommé Eymar, qui à Turin paraît s'être beaucoup plus occupé d'arts et de sciences que de politique. Un de ses plus grands griefs contre le roi de Sardaigne fut la dégradation des tableaux de l'Albane. Le trop scrupuleux monarque en avait fait voiler les formes et les nudités par des draperies. Eymar était arrivé à Turin vers

Nivôse an VII (*Décembre* 1798-*Janvier* 1799).

Affaires du Piémont

Nivôse an VII
Décembre 1798-Janvier 1799.

la fin de vendémiaire (mi-octobre). Le nouvel ambassadeur ne parvint pas à ramener la bonne intelligence entre le roi de Sardaigne et la République. Malgré d'assez justes motifs de plainte contre la politique française, Charles-Emmanuel, mal conseillé par des courtisans inintelligents, eut le tort de nouer avec la cour napolitaine des intelligences qui, révélées au gouvernement directorial, amenèrent, comme on l'a vu, la République française à lui déclarer la guerre en même temps qu'au roi de Naples.

Abdication du roi de Sardaigne.

Le 15 frimaire (5 décembre), Joubert entra dans le Piémont, en alléguant pour prétexte le sang des républicains français et piémontais versé à flots par la cour de Turin. Il invita tous les amis de la liberté à s'unir à lui, promit de respecter les personnes, les propriétés, la religion, et déclara que les troupes piémontaises faisaient désormais partie intégrante de l'armée française d'Italie. Six jours après il organisait à Turin un gouvernement provisoire, que la population salua des cris multipliés de *vive la liberté! vive la nation régénérée!* L'avant-veille, 19 frimaire (9 décembre), Charles-Emmanuel, reconnaissant l'impossibilité de soutenir la lutte, avait consenti à abdiquer entre les mains du général Clauzel. Par grâce, on lui laissait en toute souveraineté l'île de Sardaigne. En attendant l'organisation du Piémont en république, le gouvernement directorial décida qu'il serait régi par les lois françaises. Toute la péninsule italique, à l'exception de Venise, était donc, sinon en notre pouvoir, du moins sous notre influence directe, quand la rupture avec l'Autriche et la provocation de la Russie vinrent de nouveau livrer au hasard des batailles les destinées de la République.

CHAPITRE HUITIÈME

Que la République ne voulait pas la guerre. — Anniversaire du 21 janvier. — Les plénipotentiaires de Rastadt. — Occupation d'Ehrenbreistein. — État de nos armées. — Opérations en Allemagne. — Déclaration de guerre. — Victoires de Masséna. — Proclamation de Bernadotte. — Jourdan et l'archiduc Charles. — Disgrâce de Championnet. — Le général Schérer en Italie. — Occupation de la Toscane. — Revers de nos armées. — Armée du Danube. — Assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt. — Effet des assassinats de Rastadt. — Les élections de l'an VII. — Élection de Sieyès au Directoire. — Guerre aux dilapidateurs. — Reubell se défend. — Rapinat et Reubell. — Fête funéraire. — État des esprits. — Permanence des Cinq-Cents. — L'élection de Treilhard cassée. — Gohier au Directoire. — Merlin (de Douai) et La Reveillère attaqués. — Roger-Ducos et Moulins au Directoire. — Le nouveau Directoire. — Événements militaires. — Opérations en Italie. — Macdonald et l'armée de Naples. — Bataille de la Trebia. — Armée du Danube et d'Helvétie. — Jourdan et le Directoire. — Le nouveau ministère. — Championnet à l'armée des Alpes. — La Société du Manège. — Loi des otages. — Anniversaire du 14 juillet. — Suppression du serment de haine à l'anarchie. — Le 9 thermidor. — Célébration de cet anniversaire. — Fouché à la police. — Discussion sur les sociétés populaires. — Anniversaire du 10 août. — Fermeture des Jacobins. — Le *Journal des hommes libres*. — Les directeurs incriminés. — Situation inquiétante. — Situation extérieure. — Succès partiels. — Joubert et Moreau. — Bataille de Novi. — Mort de Joubert. — Défaite des Anglais en Hollande. — Les vues de Briot. — Proscriptions nouvelles. — Le coup d'État annoncé. — Anniversaire du 18 fructidor. — Jourdan et la patrie en danger.

PLUVIÔSE an VII (*Janvier-Février* 1799).

De tous les fléaux qui affligent et déciment l'humanité, la guerre est, sans contredit, le plus horrible, le plus épouvantable. Elle endurcit les cœurs, trouble les rapports sociaux, paralyse le travail, ruine les nations et détruit en quelques instants des générations tout entières. Qu'à certaines époques intermédiaires, quand les communications de pays à pays étaient difficiles et pour ne pas dire impossibles, autrement

Pluviôse an VII Janvier-Février 1799.

qu'au moyen d'invasions armées, elle ait été un instrument de civilisation entre les peuples, cela peut être; et encore faut-il rabattre singulièrement de son utilité à cet égard. Si, en effet, les Romains et les Grecs ont, par leur puissance militaire, porté au dehors les lumières, les arts, l'industrie qui florissaient chez eux, il est vrai de dire que, par les mêmes voies, les barbares leur ont largement rendu l'ignorance et les ténèbres. C'est la guerre qui a jeté le monde dans la longue nuit, dans le chaos de la féodalité; et ce sont les sciences, les lettres, les arts, qui peu à peu l'ont ramené au jour.

Que la République ne voulait pas la guerre.

Aujourd'hui, toute guerre est impie, absurde, contraire à tous les intérêts généraux. Un seul cas la rendrait légitime : ce serait celui où une nation viendrait à se jeter sur une autre nation. Mais c'est là un cas bien peu probable. Quel mobile peut pousser les peuples à se déchirer entre eux comme des bêtes féroces? Est-ce que les hommes qui vivent au delà du Rhin n'ont pas, autant que ceux qui vivent en deçà, besoin d'ordre, de tranquillité, de paix et de bonheur? Est-ce que la lumière des cieux n'est pas aussi douce pour les uns que pour les autres? Non, les peuples ne se haïssent pas; ils sont unis par des liens de solidarité indissolubles. De même que le gentilhomme autrefois était de la patrie du gentilhomme, de même tous les peuples d'aujourd'hui sont frères, et ils doivent se donner la main par delà les frontières. La véritable patrie c'est le droit, la justice, l'humanité. Équilibre européen, honneur national, ce sont là de grands mots destinés, la plupart du temps, à couvrir des rancunes et à servir des intérêts dynastiques. Supprimez dans tous les pays les souverains héréditaires, et vous supprimerez du même coup toutes les causes de haine, d'oppression et de guerre.

La République française, qui avait proclamé ces principes, ne combattait qu'à son corps défendant, et chaque fois qu'elle a pu traiter honorablement de la paix avec les rois, ses éternels adversaires, elle s'est empressée de le faire. Non, le gouvernement directorial, si défectueux qu'il fût, ne voulait pas

éterniser la guerre, comme l'en ont accusé ses détracteurs intéressés; non, la France ne voulait pas toujours tenir l'épée hors du fourreau. Elle songeait à panser ses blessures, à réprimer les brigandages et les complots liberticides que, dans les départements de l'Ouest et du Midi, continuaient de fomenter les incorrigibles alliés de nos ennemis de l'extérieur; elle songeait surtout à répandre, à généraliser l'instruction primaire, et à payer à Rousseau, en lui élevant une statue aux Champs-Elysées, la dette que la Révolution avait contractée envers lui. Elle n'avait de haine que contre la royauté qui lui paraissait la source intarissable de tous les malheurs des peuples. Aussi, le 2 pluviôse (21 janvier 1799), fêta-t-elle, avec plus de pompe encore que de coutume, la juste punition, — comme on disait alors, — du dernier roi des Francais.

Pluviôse an VII (*Janvier-Février* 1799).

Anniversaire du 21 janvier.

Rien n'absout les tyrans, quand un roi fut rebelle,
Toujours la nation put dicter son trépas;
La voix d'un peuple entier n'est jamais criminelle,
Et nous le sommes tous, si Louis ne l'est pas.

Ainsi chantait le pindarique Lebrun, en fort mauvais vers. Et le président du Directoire, La Reveillère-Lepeaux, dans une prose plus ferme, vouait tous les rois de la terre à l'immortalité du mépris. Quelques jours après, pour rappeler à jamais la journée fameuse où la Révolution avait fait réellement explosion, l'Institut national rédigeait une inscription destinée à être placée sur la façade du Jeu de Paume de Versailles, de ce Jeu de Paume où les députés du peuple, repoussés du lieu ordinaire de leurs séances, avaient juré de ne point se séparer qu'ils n'eussent donné une constitution à la France. Cette inscription a disparu de la façade, mais elle est restée gravée dans nos cœurs.

Le gouvernement directorial, avons-nous dit, ne voulait pas la guerre. Ce n'était pas sa faute si, grâce aux roueries des diplomates autrichiens, les négociations du congrès de Rastadt s'éternisaient à plaisir; ce n'était pas sa faute si, sans aucune

Les plénipotentiaires de Rastadt.

Pluviôse an VII (Janvier-Février 1799).

espèce de provocation de notre part, les Russes essayaient de renouer la coalition et s'avançaient à marches forcées vers nos frontières. Aux plaintes de nos ministres, l'Autriche répondait que l'armée russe ne mettrait pas le pied dans ses États avant le commencement des hostilités. N'était-ce point là un aveu de complicité dans cette injustifiable intervention? « La République, écrivaient nos plénipotentiaires de Rastadt, ne souhaite pas la guerre; mais elle ne la craint pas. » Et ils avaient raison de rejeter sur les pernicieux conseillers de l'empire la responsabilité de la rupture éventuelle d'une paix à la consolidation de laquelle on travaillait depuis si longtemps. Dans son désir d'arriver à une solution pacifique, le Directoire avait secrètement offert de retirer nos troupes de la Suisse et des États romains, et même de remettre les légations à l'Autriche, se bornant à exiger en échange la retraite immédiate de l'armée russe. Devant le mauvais vouloir affecté de la cour autrichienne, il crut prudent de prendre certaines précautions. Nos plénipotentiaires avaient exigé la démolition des forteresses de la rive droite qui gardaient le passage du Rhin, et notamment de celle d'Ehrenbreistein, dont nos troupes formaient toujours le blocus, en attendant la fin des négociations. Le gouvernement directorial résolut de prendre une mesure comminatoire afin de mettre l'empire en demeure de se prononcer. Jourdan, qui depuis quelques mois déjà était allé se mettre à la tête de l'armée du Danube, reçut l'ordre d'occuper Ehrenbreistein ; et le 16 pluviôse (4 février) on apprenait à Paris que nos soldats étaient entrés dans cette forteresse.

Occupation d'Ehrenbreistein.

État de nos armées.

Nos armées, affaiblies par les congés multipliés qui avaient été délivrés depuis la cessation des hostilités, et dont les hommes atteints par la conscription n'avaient pas encore regarni les rangs, ne présentaient pas alors un effectif bien considérable. Nous en avions trois sur nos frontières de l'est, une au nord sous le commandement de Bernadotte, destinée à agir du côté de Mayence, une autre en Suisse sous les ordres

de Masséna, et enfin une troisième entre Strasbourg et Bâle. Toutes ces forces réunies ne dépassaient guère le nombre de cent mille combattants. Elles étaient sous le commandement suprême de Jourdan, dont la renommée était toute rayonnante encore de la gloire de l'immortelle campagne de l'an II, et que son patriotisme, sa haute probité et son absence d'ambition personnelle recommandaient à tous les républicains sincères. Nos deux armées d'Italie offraient un effectif un peu plus respectable; mais bon nombre de nos soldats se trouvaient disséminés dans les diverses places de la péninsule, et elles étaient loin d'égaler le nombre d'hommes que la coalition austro-russe allait mettre en ligne pour nous combattre. Enfin la direction des troupes chargées d'opérer en Hollande contre les Anglais fut confiée au général Brune. Au moment où nos armées allaient de nouveau entrer en campagne, le Directoire, voulant prévenir le retour des scandales qui jadis avaient quelque peu terni l'éclat de nos prodigieuses victoires d'Italie, déclara par un arrêté en date du 28 pluviôse (16 février) que tout officier supérieur ou subalterne qui, dans les places ou contrées occupées par les troupes françaises, se permettrait d'exiger ou de requérir des autorités ou des habitants du pays soit de l'argent, soit des denrées pour sa table ou son usage particulier, serait destitué, mis en arrestation et puni comme concussionnaire. Certes c'était là une mesure toute républicaine; on regrette seulement que la conduite précédente de quelques-uns de nos généraux y ait pu donner lieu.

Pluviôse an VII (*Janvier-Février* 1799).

Les opérations militaires commencèrent seulement dans les premiers jours du mois suivant, pendant que les plénipotentiaires de Rastadt poursuivaient encore d'inutiles négociations. Jourdan adressa aux soldats de l'armée du Danube une proclamation énergique, où, loin de leur promettre, comme avait fait jadis Bonaparte à ses troupes, des richesses et une vie facile, il leur recommanda sous les peines les plus sévères le respect absolu des propriétés publiques et particu-

Opérations en Allemagne.

Ventôse an VII (Février-Mars 1799).

lières. La proclamation du général avait été précédée d'une déclaration par laquelle le Directoire s'engageait à suspendre tout fait de guerre si l'Autriche consentait à arrêter la marche des Russes. Mais il y avait de la part de cette puissance une préméditation évidente de recourir à la force des armes pour venger ses humiliations passées. Le 11 ventôse (1er mars) Jourdan franchit le Rhin à Bâle, et les généraux d'Hautpoul et Saint-Cyr occupèrent immédiatement Offenbourg, dont les habitants les accueillirent avec des acclamations et des bouquets. De son côté, Bernadotte bloqua Philisbourg et s'empara de Mannheim.

Déclaration de guerre.

Nos troupes avaient donc pris déjà position sur la rive droite du Rhin quand le Directoire se décida, aux termes de la constitution, à proposer aux conseils de déclarer la guerre à l'Autriche. Il énuméra longuement dans son message tous les griefs que la République avait contre la cour de Vienne depuis la signature du traité de Campo-Formio et l'ouverture du congrès de Rastadt : maintien de ses troupes sur le pied de guerre de l'autre côté du Rhin; alliance offensive et défensive avec la Russie ; marche des Russes contre nos frontières à travers les États autrichiens ; traité secret avec le roi de Naples ; commandement de l'armée napolitaine confié à un général autrichien. Les conseils adoptèrent sans résistance et sans discussion la proposition du Directoire. La guerre fut à la fois déclarée à l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, et au grand-duc de Toscane, dont la main avait trempé dans toutes les intrigues de la cour de Vienne. Cette déclaration de guerre ne surprit personne, on s'y attendait. Comment en effet pouvait-on croire à une paix sérieuse, quand les négociations auxquelles elle était subordonnée traînaient si longtemps en longueur ? Le grand cœur de la République ne s'en émut pas ; et malgré les troubles dont elle était encore agitée, malgré la crise financière qui sévissait toujours, elle se prépara à la lutte, non plus avec l'enthousiasme de 1792, mais avec la ferme volonté de ne poser les armes qu'après avoir mis

ses ennemis dans l'impuissance de lui nuire désormais. Ventôse an VII (*Février-Mars* 1799).

Un de nos griefs contre l'Autriche était l'invasion du pays des Grisons par ses troupes. Le général en chef de l'armée d'Helvétie, Masséna, franchit le Rhin près du lac de Constance le 16 ventôse (6 mars), et battit complètement l'ennemi, auquel il prit de quatre à cinq mille hommes et vingt pièces de canon. Un de ses lieutenants, le général Lecourbe, défit de son côté le général autrichien Landon, victoire dont on se félicita d'autant plus que sa division était en grande partie composée de conscrits.

Victoires de Masséna.

L'empereur d'Autriche, au moment de recommencer la guerre contre la République française, avait lancé une proclamation, par laquelle il invitait tous les princes de l'Europe à s'unir à lui s'ils ne voulaient pas voir leurs trônes brisés et leurs États renversés. C'était bien la guerre des rois contre les peuples. L'Autriche était d'ailleurs dans une excellente position pour tenir la campagne. Depuis plus d'un an elle avait eu le temps de panser ses plaies, de refaire ses armées détruites, et, silencieusement, elle s'était préparée de longue main à une guerre qu'elle s'était efforcée de rendre inévitable. L'empereur s'était adressé aux souverains; Bernadotte en appela aux sujets, jouets éternels de leurs caprices. Le 30 ventôse (20 mars), à l'heure même où l'on célébrait en grande pompe, à Paris, la fête de la Souveraineté du peuple, il adressa aux peuples de la Germanie une très belle invitation à se lever pour la liberté et à s'unir aux Français contre l'ennemi commun, contre l'Autriche, c'est-à-dire contre la tyrannie. Et de fait le peuple allemand était de cœur avec nous, car nous représentions alors les idées de droit et de liberté, non celles de conquête. Voilà pourquoi les habitants d'Offenbourg avaient accueilli nos soldats avec tant d'enthousiasme. Pas de cœur passionné pour la justice qui ne battît en secret pour la cause républicaine. Ce ne sera que plus tard, quand on nous verra courbés sous un effroyable despotisme militaire, quand la folie d'un général couronné aura détrempé de sang humain

Proclamation de Bernadotte.

Ventôse an VII (*Février-Mars* 1799).

tous les champs de l'Europe, que la nationalité allemande se révoltera contre nous, et que nous serons en exécration à un peuple qui d'abord nous avait salués de ses encouragements sympathiques.

Jourdan et l'archiduc Charles.

Toutes les forces autrichiennes, dont l'effectif se montait à plus de cent cinquante mille combattants, étaient réunies sous le commandemant de l'archiduc Charles. Elles se trouvaient également divisées en trois corps d'armée. L'archiduc devait aux revers mêmes qu'il avait jadis essuyés en Italie une grande expérience des champs de bataille. C'était d'ailleurs un tacticien fort habile. Il n'oubliait pas que déjà il avait forcé Jourdan à battre en retraite, et c'était contre le vainqueur de Fleurus que, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, il s'était réservé d'agir en personne. Jourdan n'avait à lui opposer que trente-huit mille hommes ; mais ce n'était pas la première fois que les républicains attaquaient un adversaire de beaucoup supérieur en nombre; Jourdan marcha résolûment à l'ennemi. Il l'attaqua le 28 ventôse (20 mars), dans les environs de Pfullendorff. Rarement bataille fut plus disputée; elle dura deux jours, et vraisemblablement l'armée autrichienne aurait été anéantie si elle n'avait pas eu l'avantage du nombre. Elle fut contrainte de céder toutes ses positions et de se retirer, en laissant entre nos mains quatre mille prisonniers. Jourdan voulait profiter de ce succès pour tourner l'archiduc et le mettre entre l'armée de Masséna et la sienne. Un échec imprévu et sanglant, qu'un de ses lieutenants, le général Saint-Cyr, éprouva en opérant son mouvement, dut le faire pour l'instant renoncer à son projet. Il se replia alors sur les fortes positions qu'il occupait dans les défilés de la forêt Noire, pour y attendre des renforts. Mais là il tomba malade assez sérieusement, et il se vit obligé de partir pour Strasbourg, en donnant au général Ernouf le commandement provisoire de l'armée, à la tête de laquelle il avait si brillamment commencé la campagne.

En Italie, les choses prirent dès l'ouverture de la campagne

une tournure beaucoup moins bonne. Des modifications profondes avaient été introduites dans le commandement de nos deux armées. Le général Championnet venait d'être disgracié dans les circonstances suivantes : L'ancien ministre des finances, Faypoult, envoyé à Naples comme commissaire civil par le Directoire, avait pris à l'égard de l'administration napolitaine des arrêtés manifestement contraires aux capitulations arrêtées par le général en chef. Il avait, de plus, par des mesures vexatoires, atteint les propriétés d'une foule de familles siciliennes et napolitaines, et les avait considérées en quelque sorte, en vertu de la conquête, comme de véritables biens nationaux. Championnet, dont la haute probité fut indignée, ordonna, un peu trop militairement, au commissaire Faypoult de quitter Naples dans les vingt-quatre heures. Ceci se passait le 18 pluviôse (6 février). Assurément l'intention du Directoire n'était pas de prêter les mains aux spoliations, de quelque nature qu'elles fussent. Il avait ordonné tout récemment aux généraux des armées d'Italie de traduire devant un conseil de guerre tous les prévenus de vol ou d'exactions, notamment l'ancien membre de l'Assemblée législative Bassal, chargé d'une mission diplomatique à Rome ; tout à l'heure il fera arrêter le chef d'état-major général Bonamy, accusé de dilapidations dans les États de Naples, et traduire devant un conseil de guerre les généraux de division Duhesme et Rey, les généraux de brigade Lebroussier et Dufresse, le chef de bataillon Bérenger, et l'ex-commissaire des guerres Julien, prévenus de faits de même nature. Dans l'acte du général Championnet, il ne vit que l'empiètement coupable du pouvoir militaire sur le pouvoir civil, et le 5 ventôse (25 février), il décida que le général serait mis en état d'arrestation et renvoyé devant un conseil de guerre. Quelques jours après, Championnet se livrait lui-même aux agents chargés de le conduire à Paris, et remettait son commandement au général Macdonald.

VENTÔSE an VII
Février-Mars 1799

Disgrâce de Championnet.

Dans la haute Italie, Joubert, malade, avait donné sa démis-

GERMINAL an VII (Mars-Avril 1799).

sion, et avait désigné Moreau pour le remplacer. Mais à ce général illustre le Directoire préféra le ministre de la guerre, Schérer, dont l'administration avait donné lieu à des plaintes plus ou moins fondées. La position n'était pas facile en Italie, il faut le reconnaître; la situation était même beaucoup moins favorable qu'au temps où Bonaparte y avait obtenu ses prodigieux succès. Nous y avions un plus grand nombre de soldats, il est vrai, mais ils avaient toute la péninsule à garder, et une partie d'entre eux se trouvaient disséminés dans les places fortes. Des Abbruzzes aux Apennins éclataient d'instant en instant des séditions qu'ils étaient occupés sans cesse à réprimer. Nous avions maintenant contre nous quatre-vingt-dix mille Autrichiens sous les ordres du général Kray, et une grosse armée russe, commandée par Souvarow, s'avançait à marches forcées. Schérer ne pouvait mettre en ligne qu'une cinquantaine de mille hommes. Il n'en attaqua pas moins vigoureusement l'ennemi, et ses premiers coups furent assez heureux. Le 6 germinal (16 mars) il culbuta les Autrichiens entre le lac de Garde et l'Adige, et du côté de Vérone et de Legnano; il en tua environ trois mille, fit quatre mille prisonniers, et prit une douzaine de pièces de canon et quelques drapeaux. Dès le 5 germinal (25 mars), une de ses divisions était entrée sans coup férir à Florence, d'où le grand-duc Ferdinand III sortit le lendemain seulement, après avoir invité ses sujets à respecter les troupes françaises. Nous arrivions en effet en libérateurs, non en conquérants, si toutefois l'on peut voir des libérateurs dans les missionnaires armés. La Toscane tout entière ne tarda pas à être à nous, et Schérer promit d'y établir promptement un gouvernement fondé sur la justice et sur la liberté. Déjà, nous étions à Livourne, où le général Miollis ordonna à tous les émigrés français qui pouvaient s'y trouver de quitter la ville et le port dans l'espace de vingt-quatre heures, sous peine d'être fusillés sur-le-champ.

Le général Schérer en Italie.

Occupation de la Toscane.

Revers de nos armées.

Cette occupation facile de la Toscane fut malheureusement suivie de revers successifs. Le 10 germinal (30 mars), la divi-

Germinal an VII (Mars-Avril 1799).

sion Sérurier essuyait un échec sanglant au delà de l'Adige, en face de Polo, et le 16 (5 avril), Schérer perdait la bataille de Magnano, après avoir lutté en désespéré contre des troupes de beaucoup supérieures aux siennes. Son armée se trouvait réduite à une trentaine de mille hommes. Incapable désormais de prendre l'offensive, il dut se retirer derrière le Mincio d'abord, puis reculer jusqu'au delà de l'Adda, où il donna sa démission et remit son commandement à Moreau, que le Directoire désigna provisoirement comme général en chef des armées d'Italie et de Naples. Tandis que notre armée s'affaiblissait de jour en jour, les Autrichiens, renforcés de troupes nouvelles, investissaient Mantoue et Peschiera, et le 30 germinal (19 avril), ils opéraient leur jonction avec Souvarow, qui prit le commandement en chef des armées alliées.

Armée du Danube.

Par suite de nouveaux ordres du Directoire, Masséna, général en chef de l'armée d'Helvétie, ne put aller au secours de notre armée d'Italie, que, par une diversion heureuse, il aurait tirée, peut-être, de la mauvaise position où elle se trouvait engagée. Jourdan, en quittant, malade, l'armée du Danube, avait, on s'en souvient, désigné pour son sucesseur le général Ernouf. Celui-ci était parvenu à ramener nos troupes en bon ordre sur le Rhin, où elles s'étaient fortement retranchées sous la protection des canons de Kehl. Le Directoire ne ratifia pas le choix de Jourdan. Il lui fallait, pour remplacer le vainqueur de Fleurus, un général d'une expérience consommée et d'une réputation militaire qui influât sur le moral du soldat. Il choisit Masséna, et supprima l'armée d'Helvétie, qui devint simplement une aile de celle du Danube. Masséna établit son quartier général à Bâle, afin de pouvoir diriger simultanément l'action de ses troupes en Allemagne et en Suisse, où le prince Charles paraissait vouloir agir. Telle était la situation de nos armées en Italie et sur le Rhin, lorsque, dans les premiers jours de floréal (fin avril), le gouvernement directorial, craignant que nos ministres plénipotentiaires ne fussent victimes de quelques mauvais traitements de la part

Floréal an VII (Avril-Mai 1799).

des agents impériaux, leur donna ordre de quitter Rastadt, dont les environs étaient incessamment sillonnés par des patrouilles autrichiennes, et de se retirer à Strasbourg.

Assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt.

Les négociations avaient continué, malgré l'état de guerre; si elles se rompirent brusquement, ce fut par le fait de l'Autriche, dont la mémoire portera éternellement le poids de l'odieux attentat que nous avons à raconter. Dès le 20 germinal (9 avril), le comte de Metternich avait signifié à nos plénipotentiaires que sa mission était terminée, Rastadt avait été déclarée ville neutre. Nos ministres pouvaient donc s'y croire en sûreté. Cependant des rumeurs menaçantes circulaient, et c'était un bruit public qu'ils devaient être assassinés. La cour de Vienne, désirant savoir quels avaient été les rapports des princes de l'empire avec eux, avait ordonné au comte de Lehrbach, l'un de ses plénipotentiaires, de saisir leurs correspondances. Le comte avait requis l'archiduc Charles de lui fournir les troupes nécessaires à l'exécution d'un coup de main; l'archiduc, révolté à l'idée de ce guet-apens, avait longtemps hésité; mais il dut céder devant des ordres précis, et il mit à la disposition du comte un détachement de hussards de Szeckler.

Nos ministres plénipotentiaires quittèrent Rastadt dans la soirée du 9 floréal (28 avril). Sur les instances de plusieurs membres du corps diplomatique, fort inquiets des bruits sinistres répandus depuis quelques jours, ils avaient réclamé une escorte; on leur avait répondu qu'ils n'avaient rien à craindre. Bonnier, Roberjot, Jean De Bry, se trouvaient, avec leurs familles, dans des voitures séparées. Ils étaient à peine à trente pas de la ville, sur la route de Strasbourg, que des hussards autrichiens fondirent sur eux, les sabrèrent impitoyablement et pillèrent leurs effets. Roberjot eut la tête fendue entre les bras de sa femme. Il mourut sur le coup. Bonnier fut également tué raide. Jean De Bry seul eut la chance d'échapper, bien que frappé de nombreux coups de sabre. Laissé pour mort sur la place, il se traîna dans un bois voisin, et vers sept

heures du matin il rentra dans la ville, sans être remarqué, en se mêlant à la foule des curieux qui se poussaient sur le théâtre du tragique événement. Il alla demander un refuge au ministre prussien, qui le reçut avec le plus sympathique empressement. Jean De Bry, malgré la gravité de ses blessures, partit presque immédiatement pour Strasbourg avec sa femme et ses filles, accompagné du secrétaire de la légation prussienne.

Ce forfait inouï, le plus épouvantable dont un gouvernement se soit jamais rendu coupable à l'égard de plénipotentiaires revêtus d'un caractère sacré, eut dans toute l'Europe un immense et douloureux retentissement. Maintenant quel en était l'auteur? On a cherché à l'expliquer en prétendant qu'il avait été commis par des soldats avinés dont le vol avait été le seul mobile. Rien de plus faux. Les assassins s'étaient empressés, après leurs sanglants exploits, d'aller remettre au colonel Barbaczi, leur chef, les papiers saisis sur les malheureuses victimes. Or on rendit bien à Jean De Bry l'argent et les bijoux dont on l'avait dépouillé, mais on ne restitua point les papiers, à la possession desquels on attachait un tel prix que, pour s'en emparer, on ne recula pas devant le plus effroyable des assassinats. Le colonel Barbaczi et l'archiduc Charles lui-même avaient solennellement promis, au premier moment, que justice exemplaire serait faite des coupables; ceux-ci n'ont jamais été ni recherchés ni punis. Il est donc de toute évidence qu'une volonté supérieure a présidé à l'exécution de cet exécrable attentat, dont le machiavélisme des cours était seul capable. Jamais, jamais le gouvernement autrichien ne se lavera de cette félonie; il en gardera éternellement la tache devant la postérité. Ce lugubre événement sert du moins à éclairer d'un grand jour la situation des parties belligérantes, et prouve à quel point se sont trompés les historiens royalistes qui attribuent à l'ineptie, à l'incapacité du Directoire la rupture de la paix et la cessation des négociations de Rastadt. Nous ne parlons pas de ceux qui ont mis au compte du Direc-

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

toire l'assassinat de nos plénipotentiaires; c'est là une de ces aberrations que le plus détestable esprit de parti ne peut faire comprendre.

Effet des assassinats de Rastadt.

Un cri formidable d'indignation s'échappa de toutes les poitrines en France à la nouvelle des assassinats de Rastadt. Leur premier effet fut de réveiller le patriotisme un peu endormi des masses. La levée des conscrits traînait en longueur; elle s'opéra dès lors avec une rapidité merveilleuse. Le mot de vengeance était dans toutes les bouches. Un message du Directoire, signé de Barras, qui présidait alors, apprit officiellement aux conseils, le 17 floréal (6 mai), la lamentable nouvelle. « Nous ne sommes plus seulement la GRANDE NATION, comme nous ont baptisés les étrangers, s'écria Bailleul aux Cinq-Cents, nous sommes la SEULE NATION, jusqu'à ce que les autres peuples reprennent leurs droits politiques en s'associant formellement à la vengeance du plus grand crime que l'histoire ait encore transmis à la mémoire des hommes. » Le Corps législatif décida, par une loi spéciale, que les familles des ministres égorgés seraient indemnisées aux frais de l'État; qu'une fête funéraire aurait lieu en l'honneur des victimes, et que l'inscription suivante serait placée dans la salle la plus apparente des administrations publiques, écoles et tribunaux : « Le 9 floréal an VII, à neuf heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres français envoyés au congrès de Rastadt pour y négocier la paix. » Il décida encore qu'une oriflamme aux trois couleurs, portant à peu près cette inscription, serait donnée comme une sorte de talisman à chacune de nos armées de terre et de mer. L'énergie des vieux patriotes se retrempa dans le sang des victimes de Rastadt. On se demanda si, en frappant Bonnier, Jean De Bry et Roberjot, trois Conventionnels, dont deux avaient voté la mort du roi, l'Autriche n'avait pas voulu venger Louis XVI et Marie-Antoinette, et l'ardeur démocratique dont les cœurs étaient embrasés à l'aurore de la République sembla renaître tout à coup. Il y eut un élan subit, comme

aux jours prodigieux de 1792. Beaucoup de républicains, qui s'étaient retirés de la lutte par lassitude, par dégoût, ou par crainte devant les sanglantes réactions thermidoriennes, se prirent à espérer, sentirent se ranimer leur énergie au contact de l'indignation publique, crurent à un grand réveil de l'opinion, et se décidèrent à rentrer dans la lice pour aider, autrement que par des vœux stériles, au triomphe définitif de la Révolution.

Floréal an VII (Avril-Mai 1799).

Les élections de l'an VII.

On était d'ailleurs en plein mouvement électoral, et rien n'était plus propre à échauffer les esprits. Le Directoire, suivant sa mauvaise habitude, n'avait pas manqué d'intervenir dans les élections. De longue main il s'était préparé à les influencer, et, comme toujours, il s'était efforcé d'empêcher la nomination des royalistes d'une part et, de l'autre, celle des *anarchistes*, c'est-à-dire des républicains qui n'avaient pas voulu s'incliner devant l'ordre de choses établi par les Thermidoriens. Mais cette fois les résultats du vote ne furent pas aussi favorables à ses vues : il ne trouva pas dans le conseil des Cinq-Cents la même complaisance à casser les élections qui lui déplaisaient. Il y eut peu de scissions cette année dans les assemblées électorales. Du reste, ce ne fut pas comme l'année précédente : les seules élections émanées des réunions mères furent reconnues valables. La constitution ne se trouva pas violée ; les électeurs eurent à peu près leur pleine liberté d'action ; aussi, dans la plupart des départements, la majorité fut-elle acquise aux candidats de l'opinion démocratique.

Élection de Sieyès au Directoire.

Pendant que les Cinq-Cents procédaient à la vérification des pouvoirs, eut lieu au Luxembourg le tirage au sort du directeur dont les fonctions devaient cesser à la fin du mois. Ce tirage ne portait plus que sur trois noms, Merlin et Treilhard ayant été élus pour cinq ans. Il s'agissait donc de savoir qui sortirait, de La Réveillère, de Reubell ou de Barras. Le sort tomba sur Reubell. Ce fut un malheur pour la démocratie. Ni Girondin comme La Réveillère, ni Thermidorien comme Barras, héritier des doctrines de l'ancienne montagne, Reubell

FLORÉAL an VII (Avril-Mai 1799). représentait, au Directoire, la vraie politique républicaine. Il avait pu se rendre complice d'un coup d'État contre le royalisme en délire, il ne l'eût pas fait contre la République; et, lui présent, jamais on n'eût porté atteinte, nous ne dirons pas à la constitution de l'an III, œuvre de réaction à laquelle il n'avait pas activement coopéré, mais au principe républicain. Sa sortie fut donc accompagnée des regrets sincères de tous les démocrates, regrets qui eussent été plus vifs encore si l'on avait soupçonné qu'à sa place allait être nommé l'homme fatal destiné à préparer dans l'ombre la chute de la liberté et de la République,

Les candidats présentés par les Cinq-Cents au suffrage des Anciens se recommandaient tous d'ailleurs par leurs opinions révolutionnaires. C'étaient, entre autres, les généraux Lefebvre et Moulins, l'ancien ministre de la Convention Gohier, Dupuis, l'auteur célèbre alors de l'*Origine des cultes*, Lambrechts, qui, comme ministre de la justice, recommandait tout récemment encore à ses subordonnés de déployer le plus grand zèle dans la célébration de l'anniversaire du 21 janvier, et Sieyès qui, dans le procès du roi, avait, comme on disait, voté la mort sans phrase. Ce fut sur ce muet des grands jours de la Convention que se portèrent les préférences des Anciens.

Ambassadeur de la République à Berlin, Sieyès, vrai renard, avait déployé dans ses fonctions toutes les qualités d'un diplomate habile. Peut-être lui devait-on la neutralité de la Prusse dans la guerre présente. Nommé directeur au début même du gouvernement directorial, il avait refusé cette haute fonction. Mais les temps étaient bien changés. Des bruits couraient alors de modification prochaine dans la constitution de l'an III. Sieyès se dit sans doute que, comme membre du gouvernement, il lui serait beaucoup plus facile de modifier à son gré une constitution à laquelle il reprochait d'être mal équilibrée, et il accepta cette fois. C'était la trahison qui entrait au Directoire. Les Jacobins pouvaient s'y tromper du reste. Ils n'avaient pas oublié en effet que, même après la tragédie de Thermidor,

Floréal an VII (*Avril-Mai* 1799).

Sieyès avait défendu la constitution de 1793 comme l'arche sainte à laquelle il était interdit de toucher. Si donc il portait la main sur le pacte social thermidorien, ce serait, pensaient-ils, pour le modifier dans le sens de la démocratie. Illusion dangereuse! Pour beaucoup, Sieyès était un rêveur, perdu dans les nuages de ses idées métaphysiques. C'était oublier la fameuse brochure sur laquelle s'était fondée la réputation politique de l'abbé. Ce qu'il revendiquait dans cette brochure sur le tiers état, c'était la prépondérance des classes moyennes, la suprématie absolue de la bourgeoisie. Sa haine des nobles venait moins d'une passion magnanime pour la justice et l'égalité que d'une secrète envie de caste. Il voulait surtout la fortune et le pouvoir pour les gens de son espèce. Ce métaphysicien était, comme on verra, un homme très *positif*. Cela ne l'empêcha pas, bien entendu, le jour de son installation, de prêter serment de haine à toute tyrannie et de fidélité à la constitution de l'an III. Comme tous les affamés de richesses et de pouvoir, il eût prêté serment à Dieu et au diable.

Guerre aux dilapidateurs.

Les élections de l'an VII furent le signal d'une campagne législative contre les dilapidateurs. Il était naturel que, à l'heure où se fortifiait le parti démocratique et républicain, on poursuivît avec plus d'âpreté le vol, la concussion et l'agiotage, ces trois chancres fatalement attachés aux flancs du Directoire. Berlier commença l'attaque aux Cinq-Cents dans la séance du 26 floréal (15 mai) à propos d'une loi de finances destinée à procurer à l'État d'indispensables ressources. Il s'en prit surtout aux désordres financiers dont l'armée était le théâtre. Là, en effet, fournisseurs, officiers comptables, commissaires, semblaient s'être donné le mot pour voler à qui mieux mieux la République. La responsabilité de ces désordres remontait fatalement à Schérer, alors ministre de la guerre, qui n'avait pas su ou pu les empêcher. Un peu plus tard, le 6 prairial (25 mai), Dubois-Dubais, aux Anciens, revint à la charge, poussa contre les voleurs de deniers publics un cri formidable, et demanda que Schérer fût traduit devant

Prairial an VII (*Mai-Juin* 1799).

Prairial an VII (*Mai-Juin* 1799).

les tribunaux. Il faut, avait-il dit, que les coupables soient partout recherchés, « sous le manteau directorial ou sous la pourpre des sénateurs. » Le costume des membres du Directoire et des conseils prêtait à cette métaphore. Reubell, que les suffrages de ses concitoyens venaient d'appeler à siéger au Corps législatif, avait été le protecteur déclaré de Schérer, dont, à tort ou à raison, il estimait le patriotisme. Se sentant désigné par les paroles de Dubois Dubais, il monta à la tribune le lendemain, le prit de très haut avec ses accusateurs, et, fort d'une conscience irréprochable, il jeta à tous le défi hautain de prouver que jamais on fût parvenu à obtenir, par lui ou par les siens, aucun marché, aucune entreprise, aucune faveur. Sa raideur et son austérité étaient bien connues. Personne ne releva le défi, et Dubois-Dubais, qui devait plus tard revêtir la livrée impériale, déclara qu'il n'avait pas eu l'intention de faire la moindre personnalité. Reubell, en se défendant, avait dit ces mots profonds : « La pauvreté sied bien à l'homme qui a rempli de grandes fonctions publiques. » Et ces paroles, il les justifia par sa fortune médiocre. Aussi ne craignit-il pas, dans le courant du mois suivant, de reprendre la parole pour disculper un de ses parents, le citoyen Rapinat, violemment accusé de dilapidations, et dont le nom, au dire de Moreau (de l'Yonne), exprimait le caractère et la conduite. Commissaire du Directoire en Suisse, Rapinat avait été chargé de lever les contributions dont l'aristocratie bernoise s'était trouvée frappée. La rigueur avec laquelle il s'était acquitté de cette dure mission avait soulevé de nombreuses plaintes ; mais il ne fut jamais établi qu'il eût détourné un centime à son profit. Néanmoins le mot de Moreau fit fortune ; cela devait être dans un pays sceptique et railleur comme le nôtre, et le nom de Rapinat passa à l'état de proverbe.

Reubell se défend.

Rapinat et Reubell.

La nouvelle majorité républicaine ne se contenta pas de déclarer la guerre aux exacteurs et aux dilapidateurs, elle entreprit une campagne furieuse en faveur de la liberté de la presse, complètement anéantie depuis le 18 fructidor. Berlier,

au nom d'une commission spécialement chargée d'examiner la question, réclama les franchises de la presse dans un rapport où il posa les véritables principes sur la matière. Il prouva clairement que la paix publique pouvait être aussi bien troublée par une compression inquiétante pour les citoyens que par la licence effrénée des journaux. Il fallait donc, à son sens, laisser aux feuilles publiques liberté pleine et entière de discuter les actes du gouvernement, pourvu qu'elles ne provoquassent pas ouvertement à la désobéissance aux lois. Quant aux imputations dirigées contre l'honneur et la probité des personnes, elles devaient être rigoureusement réprimées, à moins qu'elles ne fussent accompagnées de preuves par écrit. Bertrand (du Calvados), Boulay (de la Meurthe) dans une certaine mesure, et surtout Briot, défendirent énergiquement les droits de la pensée. Les Cinq-Cents adoptèrent une loi à peu près conforme aux doctrines exprimées par Berlier; mais cette loi ne fut pas ratifiée par les Anciens, chez qui la foi démocratique était beaucoup moins puissante. Les Cinq-Cents ne se tinrent pas pour battus. Un peu plus tard ils abrogèrent l'article de la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) qui donnait au Directoire le droit de censurer et de supprimer les journaux; cette fois les Anciens n'osèrent point opposer leur véto à cette mesure réparatrice.

PRAIRIAL an VII (*Mai-Juin* 1799).

Il y avait alors dans l'air un souffle républicain, il y avait dans les cœurs une ardeur patriotique que les événements du jour, la coalition nouvelle et nos revers mêmes contribuaient à entretenir et à échauffer. La cérémonie funèbre en l'honneur de nos plénipotentiaires assassinés, qui eut lieu vers ce temps-là, redoubla le désir de les venger. Un député nommé Garret, ayant prétendu que l'attentat de Rastadt n'avait excité en France qu'un sentiment de stérile pitié, faillit se faire un mauvais parti. La cérémonie eut lieu à la fois au Champ de Mars et dans les conseils, au bruit des décharges sourdes de l'artillerie. Elle eut aux Anciens un carac-

Fête funéraire.

Prairial an VII (*Mai Juin* 1799).

tère particulièrement lugubre. La salle, tapissée de draperies de deuil, n'était éclairée que par des torches résineuses et par les cierges allumés autour du sarcophage. Cette clarté sépulcrale contribuait à porter dans l'âme des assistants les regrets, la douleur et la colère. Ceci se passait le 20 (8 juin). Quelques jours après, le Corps législatif, dont Bonnier et Roberjot étaient membres, décida que leurs places, couvertes d'un crêpe noir, resteraient vacantes pendant deux ans, et que, dans les appels nominaux, le président répondrait à leurs noms : « Que leur sang retombe sur la maison d'Autriche ! »

État des esprits.

Tout cela, comme on pense, était tout à fait de nature à exaspérer l'opinion contre les royalistes, dont les agitations et les menées semblaient croître en raison même de la recrudescence du sentiment républicain. Nombre de départements, l'Ardèche, la Sarthe, le Vaucluse, la Vendée, les Bouches-du-Rhône, continuaient à être ensanglantés par une réaction impitoyable ; chaque jour on apprenait que des patriotes y avaient été égorgés. Français (de Nantes), en dénonçant ces crimes, proposa aux Cinq-Cents de traiter les veuves et les enfants des défenseurs de la patrie morts sur les champs de bataille. Les cœurs étaient pénétrés de l'enthousiasme des jours sombres de 1793. Dans un cri de vengeance contre l'Autriche, le Directoire engagea les Français à ne donner aucune trêve à leurs ressentiments qu'ils n'eussent été apaisés par le châtiment des coupables, et le Corps législatif, s'adressant directement au peuple, fit appel à son vieux dévouement, le conjura de s'unir à ses représentants pour les aider à sauver la République et la liberté de nouveau menacées. Le fait suivant peut donner une idée du degré d'exaltation républicaine où étaient montés les esprits. On jouait alors à l'Académie nationale de musique l'opéra d'*Adrien*, dans lequel le personnage impérial était fort encensé, et où se trouvaient des vers tels que ceux-ci :

> Que le monde orgueilleux de ses fers
> Bénisse la main qui l'enchaîne.

Prairial an VII (Mai-Juin 1799).

On se plaignit vivement aux Cinq-Cents que François (de Neufchâteau), alors ministre de l'intérieur, employât les fonds de la République à encourager des théâtres où l'on jouait des pièces plus propres à éteindre qu'à ranimer le sentiment républicain. « César, s'écria Briot, le 18 prairial (6 juin), peut être couronné à l'Opéra par le génie de la contre-révolution ; le César moderne sera terrassé par le génie de la liberté. » Le ministre s'excusa en disant que les vers contre lesquels on s'était récrié avaient été supprimés à la représentation ; mais cela n'acheva pas moins de la dépopulariser. On ne pouvait en effet s'empêcher de se rappeler qu'après avoir chanté comme poète Marat, Chalier et Robespierre, il avait, à l'époque de la grande réaction thermidorienne, désigné les républicains aux poignards des royalistes.

Permanence des Cinq-Cents.

La veille, le conseil des Cinq-Cents avait adressé au gouvernement un message péremptoire afin d'avoir de lui des éclaircissements tout à fait explicites sur la situation de la République à l'intérieur et à l'extérieur. Au moment où la patrie était encore une fois exposée à des périls pressants, le conseil, s'inspirant des traditions de l'Assemblée législative et de la Convention, résolut de prendre en mains propres la direction des affaires, et d'imposer ses volontés au gouvernement au lieu d'en suivre docilement les inspirations, comme il l'avait fait depuis le 18 fructidor. Au bout de dix jours, le Directoire n'avait pas encore répondu. Le conseil s'impatienta. Le 28 prairial (16 juin), sur la proposition de Poulain-Grandpré parlant au nom de plusieurs commissions réunies, il se déclara en permanence, comme aux jours des dangers suprêmes, et, par un nouveau message, il somma les directeurs, au nom du salut public, de s'expliquer catégoriquement sur la situation du pays. Les Anciens, informés de cette résolution, l'approuvèrent sur-le-champ. Cette fois le Directoire ne fit pas attendre sa réponse. Il annonça le même jour, à sept heures du soir, qu'il donnerait dès le lendemain satisfaction aux conseils, et qu'en attendant il se constituait lui-même en

Prairial an VII (Mai-Juin 1799).

permanence. Comme à cette déclaration un membre réclamait la levée de la permanence du conseil, Briot, toujours ardent comme un montagnard de la Convention, s'élança à la tribune, et conjura les Cinq-Cents de ne point se séparer avant d'avoir pris les mesures nécessaires pour réprimer les attentats de tous les ennemis de la République.

L'élection de Treilhard cassée.

Dans la même soirée, au milieu de discussions passionnées sur la liberté de la presse, le député Bergasse-Laziroulles vint tout à coup, au nom des commissions réunies, réclamer la réparation d'un acte inconstitutionnel. Un article de la constitution portait qu'aucun membre du Corps législatif ne pourrait être nommé directeur pendant l'exercice de ses fonctions législatives, ni pendant l'année suivante. Or, l'année précédente, Treilhard avait été appelé à siéger au Directoire quatre ou cinq jours avant de se trouver dans la situation voulue par le pacte constitutionnel. Cette irrégularité avait déjà été dénoncée cinq décades auparavant par un député d'Indre-et-Loire, nommé Chalmel; mais on n'y avait pas pris garde alors. Aujourd'hui les Cinq-Cents tenaient à mettre le poids de leur autorité dans la balance du gouvernement, et à faire sentir leur prépondérance au Directoire; ils cassèrent l'élection de Treilhard, et leur résolution fut immédiatement ratifiée par les Anciens. Le gouvernement dut courber la tête devant cet acte de vigueur. Le lendemain même il adressa au conseil un message assez humble, où il mit au compte de la pénurie de nos finances les revers de nos soldats. Quant aux troubles de l'intérieur, il les attribua à ces échecs mêmes, qui encourageaient le fanatisme des partisans du trône et de l'autel, et à l'or de l'Angleterre, toujours prête à raviver nos discordes intestines. Il ne se dissimulait pas que le pillage des caisses publiques, l'incurie d'un grand nombre de fonctionnaires publics, l'assassinat des républicains et les rassemblements armés dans les départements de l'Ouest ne réclamassent de prompts et énergiques remèdes. En conséquence, après avoir protesté de son dévouement absolu pour la constitution,

le Directoire promettait aux conseils tout son concours pour sauver la République des périls auxquels elle était de nouveau exposée.

PRAIRIAL an VII (Mai-Juin 1799).

Gohier au Directoire.

Après la lecture de ce message, le conseil s'occupa de former la liste des candidats parmi lesquels les Anciens devaient choisir le nouveau directeur. Sur cette liste figurèrent les généraux Lefebvre, Moulins, Dufour et Masséna, l'ex-Conventionnel Roger-Ducos et l'ancien ministre Gohier. Ce fut sur ce dernier que porta le choix des Anciens. Député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, ministre de la justice sous la Convention, Gohier était un patriote énergique et pur. Il avait, avec le grand comité de Salut public, travaillé à l'œuvre du salut de la France, et son élévation au Directoire fut saluée des acclamations de tous les vrais républicains.

Merlin (de Douai) et La Reveillère attaqués.

L'exclusion de Treilhard ne satisfit pas la majorité du conseil des Cinq-Cents. Elle voulait se débarrasser également de Merlin (de Douai) et de La Reveillère-Lepeaux. Quant à Barras, homme de sac et de corde, à l'égard duquel il nous est impossible de nous expliquer son inexcusable tolérance, il est à croire qu'ayant un pied dans tous les camps, il sera parvenu à se faire pardonner le 9 thermidor en excipant du 13 vendémiaire. A La Réveillère, dont on reconnaissait unanimement la haute probité, on reprochait surtout ses anciennes attaches girondines et son incapacité politique. Pour Merlin (de Douai), qui était alors président du Directoire, c'était autre chose. Légiste par excellence, et rusé, retors, rancunier, implacable, intrigant, tortueux comme la plupart des légistes, il avait bien été le législateur de la Terreur républicaine, mais il avait été aussi celui de la Terreur blanche, et de tous les membres de l'ancien Directoire c'était certainement le plus détesté. En réponse au message du gouvernement, Bertrand (du Calvados) fulmina, le 30 prairial (18 juin), contre les directeurs un réquisitoire formidable. Il les accusa d'avoir anéanti les libertés publiques, brisé toutes les plumes, étouffé la vérité et persécuté les républicains. Et, comme si déjà il eût pressenti les

PRAIRIAL an VII (*Mai-Juin* 1799). prochains attentats dont le Corps législatif devait être victime, il jura, — vain serment, hélas! qu'il ne serait porté aucune atteinte à la représentation nationale. Aréna et Boulay (de la Meurthe) s'associèrent énergiquement à ces récriminations sanglantes. Il y eut dans les paroles de Boulay comme une réminiscence du dernier discours de Robespierre, où celui-ci reprochait à certains agents impurs des comités d'avoir multiplié les actes d'oppression et répandu la terreur dans toutes les conditions, d'avoir érigé en crimes de simples erreurs ou des préjugés incurables et vexé les citoyens paisibles. Une commission de onze membres, où figuraient des démocrates éprouvés, comme Jourdan, Talot, Poulain-Grandpré, Quirot et Joubert de l'Hérault, rédigea immédiatement un message au Directoire pour lui dénoncer les actes arbitraires et les arrestations illégales. Puis, à la voix de Français (de Nantes), les Cinq-Cents décrétèrent que toute autorité, tout individu, qui attenteraient à la sûreté et à la liberté du Corps législatif ou de quelqu'un de ses membres, soit en donnant l'ordre, soit en l'exécutant, seraient mis hors la loi. Ces diverses résolutions furent tout de suite ratifiées par le conseil des Anciens. Il y avait dans l'air comme un pressentiment vague, avant-coureur des événements sinistres.

Roger-Ducos et Moulins au Directoire. Ainsi pris à partie, La Reveillère-Lepeaux et Merlin (de Douai) donnèrent leur démission, et ils la donnèrent en termes très dignes. Ici finit le rôle politique de La Reveillère-Lepeaux. Entré pauvre au pouvoir, il en sortit pauvre, et fut réduit, pour vivre, à vendre ses livres et sa modeste maison d'Andilly. Membre de l'Institut, il ne voulut point prêter serment à l'Empire, dont il refusa noblement les faveurs. Quant à Merlin (de Douai), nous le verrons figurer parmi les dignitaires les plus rapaces du régime impérial. Le conseil des Anciens, dans ses séances des 1er et 2 messidor (19 et 20 juin), choisit, pour remplacer les deux directeurs démissionnaires, l'ancien régicide Roger-Ducos et le général Moulins, bien connu pour ses opinions jacobines. Les candidats présentés

MESSIDOR an VII (*Juin-Juillet* 1799).

Messidor an VII (*Juin Juillet* 1799).

par les Cinq-Cents étaient les mêmes que ceux parmi lesquels figurait Gohier, le dernier directeur élu, qu'on avait remplacé sur la liste par le général Marescot, l'ancien compagnon de Saint-Just à Charleroi. L'ensemble de leurs noms atteste suffisamment l'opinion radicalement démocratique du conseil des Cinq-Cents à cette époque. Tel est l'événement que l'on a très improprement, selon nous, appelé le coup d'État du 30 prairial. Il y eut là une pression morale du Corps législatif sur La Reveillère et sur Merlin, qui se retirèrent volontairement, et non sans dignité. Voilà tout. Ce ne fut certes pas pour prévenir la mutilation du Corps législatif qu'on exigea leur retraite ; car si, comme on l'a souvent prétendu, un attentat avait été dès cette époque médité contre la représentation nationale, il avait dû l'être par deux des directeurs demeurés au pouvoir, par Sieyès et Barras, qui l'un et l'autre étaient capables de tout.

Le nouveau Directoire.

Le Directoire avait donc présentement pour membres : Barras, Sieyès, Gohier, Roger-Ducos et Moulins. Le premier était à qui voulait l'acheter ; nulle conscience, nulle conviction. Ambitieux et servile à la fois, Sieyès avait tous les défauts du prêtre, du mauvais prêtre et du légiste. Dès l'origine de la Révolution, il avait manifesté son éloignement pour le régime républicain, où sans doute il ne voyait pas pour lui de place assez certaine. Relégué sous la Convention parmi les crapauds du Marais, il n'avait cessé, tout en votant avec la Montagne, de méditer la ruine de la République. Il ne voulait point, paraît-il, restaurer la monarchie des Bourbons ; mais il songeait à donner à la Franee un souverain étranger, l'archiduc Charles, par exemple, qu'on aurait marié à la fille de Louis XVI, ou le duc de Brunswick, cet ancien candidat du Girondin Gorsas. Telles étaient ses dispositions quand, vers le milieu de prairial, il revint à Paris, où il s'aboucha tout de suite avec Lucien Bonaparte et quelques autres membres intrigants et ambitieux des deux conseils. Roger-Ducos, homme sans caractère, était d'avance prédestiné à subir l'influence

Messidor an VII (*Juin-Juillet* 1799).

malsaine de Sieyès. Restaient Gohier et Moulins, le premier sincèrement dévoué à la République et incapable de la trahir, le second trop lié avec Barras pour inspirer une grande confiance. Tels étaient les hommes entre les mains desquels reposaient désormais les destinées de la République.

Événements militaires.

Mais, avant de tracer l'historique des derniers mois du gouvernement directorial, il convient de jeter un rapide coup d'œil sur les événements accomplis à l'extérieur depuis les derniers échecs subis par nos armes en Italie et sur le Rhin.

Opérations en Italie.

Nous avions laissé les Russes de Souvarow opérant leur jonction avec l'armée autrichienne, dont le commandement venait de passer entre les mains du général Mélas. Continuant son mouvement offensif, Souvarow battit, le 9 floréal (28 avril), à Cossano, la division du général Sérurier dans une rencontre plus glorieuse pour le vaincu que pour le vainqueur. Neuf mille Français, en effet, avaient lutté avec une intrépidité extraordinaire contre vingt mille Russes. Moreau, qui avait succédé à Schérer, se trouvait réduit à vingt et quelques mille hommes pour résister à l'armée austro-russe, forte de plus de cent mille combattants. Avec un peu plus d'habileté, Souvarow eût certainement enveloppé et détruit tout à fait le petit corps d'armée français, dont le courage à toute épreuve ne pouvait compenser l'infériorité numérique. Moreau, toujours calme dans les circonstances les plus critiques, opéra un mouvement de retraite pour attendre le général Macdonald qui, des États napolitains, devait lui amener un renfort de près de vingt mille soldats. Il avait pris position entre le Pô et le Tanaro, lorsque, dans les journées des 22 et 23 floréal (11 et 12 mai), il fut vivement attaqué par les alliés. Mal en prit à ceux-ci; vivement reçus à la baïonnette, ils essuyèrent un échec sanglant; deux mille Russes furent jetés dans le fleuve et s'y noyèrent. Moreau occupa ensuite les sommets de l'Apennin, et laissant Souvarow filer vers Turin, il s'établit le long de la rivière de Gènes pour y attendre des renforts qui lui permissent de prendre l'offensive.

Floréal an VII (*Avril-Mai* 1799).

Macdonald avait reçu du Directoire l'ordre de se porter précipitamment au secours de notre armée d'Italie. Il était parvenu à dompter les insurrections dans le royaume de Naples, en faisant à la fois usage de la politique et de la force. C'est ainsi qu'on l'avait vu assister, avec tout son état-major, à la fête de Saint Janvier, qui ne manqua pas d'opérer, en sa présence, son fameux miracle. Il ne voulut pas quitter les États napolitains sans châtier les Anglais, lesquels, répandus le long de la côte, ne cessaient d'exciter les populations contre nous. Il leur infligea une rude leçon le 18 floréal (7 mai), près de Castellamare ; puis il se dirigea à marches forcées vers la haute Italie, amenant avec lui une quarantaine de mille hommes. Mais il eut l'imprudence d'en disséminer une partie en route pour renforcer les garnisons de Capoue, de Gaëte, d'Ancône, de Civita-Vecchia et de quelques autres places, et il n'en avait guère que la moitié quand, le 6 prairial an VII (25 mai 1799), il arriva à Florence. Après y être resté quelques jours, il se porta à la rencontre de l'ennemi qu'il défit dans plusieurs combats d'avant-garde. Souvarow était alors à Turin, où il était entré aux acclamations des réactionnaires italiens, et il commençait le siège de la citadelle, qui était pourvue d'une bonne garnison française. En apprenant l'approche de Macdonald, il revint sur ses pas avec le gros de ses troupes; le 29 prairial (17 juin), les deux armées se trouvèrent en présence sur les bords de la Trébia. Là se livra une bataille qui dura trois jours. On se battit, de part et d'autre, avec un acharnement inouï. Près de douze mille hommes, de chaque côté, restèrent sur le terrain. Horrible boucherie, pour des résultats à peu près négatifs. L'avantage, toutefois, resta à l'armée austro-russe, puisque nos troupes haletantes, épuisées, réduites de moitié à peu près, se virent contraintes de céder le champ de bataille. L'ennemi avait été tellement maltraité lui-même qu'il ne crut pas devoir nous inquiéter dans notre retraite. Pendant que l'armée de Naples se battait avec tant d'héroïsme aux environs de la Trébia, celle d'Italie attaquait

FLORÉAL an VII (*Avril-Mai* 1799).

Macdonald et l'armée de Naples.

Bataille de la Trébia.

Prairial an VII (*Mai-Juin* 1799).

à Gavi le corps du général autrichien Bellegarde, chargé de l'empêcher d'opérer sa jonction avec les troupes de Macdonald, et elle le battait complètement dans la journée du 2 messidor (20 juin). Grâce à cet avantage, les débris des deux petites armées françaises purent se réunir, quelques jours après, sur les bords de la Trébia, et nous les verrons bientôt accomplir des prodiges tout à fait dignes de l'ancienne armée d'Italie.

Armée du Danube et d'Helvétie.

L'armée du Danube et d'Helvétie, sous les ordres de Masséna, luttait assez avantageusement, de son côté, contre l'archiduc Charles. Durant les quinze premiers jours de floréal, les généraux Lecourbe, Soult, Humbert et Ménard firent, dans diverses rencontres, éprouver à l'ennemi des pertes sérieuses. Les soulèvements partiels qui, çà et là, en Suisse, avaient éclaté contre nous, furent promptement réprimés, et nous eûmes bientôt repris toutes nos positions dans le pays des Grisons. Le 6 prairial an VII (25 mai 1799), Masséna, puissamment secondé par les généraux Oudinot, Ney et Paillard, défit l'archiduc en personne à Winther-Thur, lui tua beaucoup de monde et lui prit près de trois mille hommes. Les jours suivants eurent lieu, aux environs de Zurich, une série de combats, dans lesquels les Autrichiens, malgré leur supériorité numérique considérable, ne parvinrent pas à obtenir l'avantage. Nous eûmes seulement à regretter la perte du général Chérin, chef d'état-major général, blessé à mort dans la journée du 14 prairial (2 juin). Quoique toujours victorieux dans ces rencontres partielles, Masséna, se voyant obligé de battre lentement en retraite et de se tenir sur la défensive, opposait aux masses compactes de l'ennemi des nuées de tirailleurs disséminés au milieu des sinuosités du pays. Cela explique pourquoi les pertes des Autrichiens étaient presque toujours de beaucoup supérieures aux nôtres. Seulement la faiblesse numérique de ses troupes ne permettait pas au général français de prendre vigoureusement l'offensive. Retranché dans les montagnes, toujours combattant, cédant le terrain pied à pied, il attendait avec impatience le moment où

l'arrivée de renforts suffisants lui donnerait la possibilité de tomber sur les armées russes et autrichiennes et de les écraser.

Messidor an VII (*Juin-Juillet* 1799).

Notre situation militaire à l'extérieur, sans être bien brillante, était, comme on le voit, loin d'être désespérée. Aussi ce n'était pas tant le danger d'une nouvelle invasion que le désir d'en finir une bonne fois avec les royalistes et de reconquérir tout le terrain perdu depuis le 9 thermidor qui animait alors les républicains. C'est pourquoi, dans les dénonciations adressées de toutes parts aux conseils contre les anciens membres du Directoire, on s'étonnait de voir rester aux affaires le directeur Barras, l'ancien associé des Tallien et de Fréron, et on réclamait énergiquement sa mise en accusation. Le 3 messidor an VII (21 juin 1799), un sombre message du Directoire appela l'attention sur les nouveaux dangers de la patrie. Les directeurs y montraient nos frontières encore une fois menacées, la subsistance des armées compromise par les dilapidateurs, et la nécessité d'augmenter le nombre de nos bataillons; mais surtout ils y signalaient, comme les principaux auteurs de tous les maux de la République, les incorrigibles partisans du trône et de l'autel, qui s'efforçaient de soulever les départements, comme en 1793, pour seconder nos ennemis du dehors par toutes les horreurs de la guerre civile. A peine avait-il été donné lecture de ce message que le général Jourdan, qui, convalescent, était revenu prendre son siège de législateur, s'élança à la tribune et fit entendre des paroles où l'on retrouvait comme un écho de la grande voix de Danton aux jours sinistres de Septembre. Après l'avoir entendu, le conseil vota sans discussion l'appel immédiat des conscrits de toutes les classes et un emprunt d'une somme de cent millions nécessaire à l'équipement et l'armement des nouveaux bataillons.

Jourdan et le Directoire.

On pouvait se croire revenu aux heures d'enthousiasme et d'énergie des premiers jours de la République. Le Directoire reconstitué avait été contraint de modifier sensiblement son ministère. Talleyrand, le digne ami de Barras, que Sieyès

Le nouveau ministère.

MESSIDOR an VII (*Juin-Juillet* 1799).

aurait bien voulu avoir pour collègue, tant il était certain de pouvoir compter sur sa corruption, s'était retiré devant cette levée de boucliers républicaine. Parmi quelques personnages peu connus, comme le diplomate Reinhard et le jurisconsulte Bourguignon, on vit revenir aux affaires certains hommes dont le passé révolutionnaire semblait garantir le dévouement à la République : Cambacérès, un des légistes de la Terreur, et Robert Lindet, l'un des plus iillustres membres du grand comité de Salut public, l'ancien accusé de Vendôme, le complice de la prétendue conjuration de Babeuf. Lindet accepta, non sans peine, la direction du ministère des finances. A la guerre fut appelé le général Bernadotte, qui professait les opinions les plus démocratiques, et qu'on eût profondément indigné alors si l'on était venu lui faire l'offre d'une couronne royale. Un des premiers soins du nouveau ministre fut de venger le républicain Championnet de la disgrâce où il était momentanément tombé. Dans un banquet patriotique, le député Briot s'était écrié en portant un toast à ce général des armées républicaines : « Aux hommes qui savent détrôner les rois. » Et c'était pour avoir renversé un trône, prétendait Bernadotte, que Championnet avait été persécuté. L'adversaire du commissaire Faypoult fut nommé général en chef de l'armée des Alpes, et si jamais choix fut ratifié par l'opinion publique, ce fut assurément celui-là.

Championnet à l'armée des Alpes.

Il fallait stimuler l'enthousiasme et l'élan patriotiques. On vit à cette époque se reformer la grande société jacobine où avait battu si fort le cœur de la patrie, et qu'aux heures désastreuses de son triomphe la réaction thermidorienne avait écrasée. Elle se reconstitua sous le nom de *Société du Manège*, nom qu'elle emprunta à la salle où avaient siégé la Constituante, la Législative, et la Convention dans ses premiers mois, et où il lui fut permis de tenir ses séances à son début. Elle était composée des membres les plus avancés des deux conseils et d'une foule d'anciens patriotes qui depuis longtemps s'étaient retirés de la scène politique. La résurrection des Ja-

La société du Manège.

cobins excita la rage des réactionnaires de tous les genres. Le 24 messidor (12 juillet), des attroupements hostiles se formèrent aux abords du Manège, dans le jardin des Tuileries. On cria: *A bas les Jacobins!* et l'on jeta des pierres dans la salle des séances. A ces cris, auxquels s'était mêlé, assurait-on, celui de *vive le roi!* les membres du club répondirent en criant : *A bas les chouans!* et ils repoussèrent la force par la force. Il y eut une véritable mêlée dans laquelle plusieurs citoyens furent aasez grièvement blessés. On était à la veille du 14 juillet, et le retour de cet anniversaire fameux semblait donner aux patriotes une force nouvelle. Les noms seuls des membres de la Société, la nature des motions qui y étaient soulevées, indiquaient de reste les sentiments radicalement démocratiques de ce nouveau club des Jacobins. Il eut l'ex-Conventionnel Drouet pour premier président, ou plutôt pour premier régulateur, car une loi avait interdit aux sociétés populaires de se nommer des présidents. Drouet, c'était la Révolution classique, c'était la haute cour de Vendôme condamnée à son tour. En effet, voué à la déportation, il était là, en liberté dans Paris, comme une protestation vivante contre l'arrêt inique de ce tribunal suprême. On n'entendait plus le sinistre *Réveil du peuple*, cet hymne liberticide de la jeunesse dorée ; c'était la *Marseillaise*, si longtemps proscrite, dont les accents retentissaient partout.

Messidor an VII (*Juin-Juillet* 1799).

Dans ces circonstances, et à l'heure où la patrie se trouvait prise de nouveau entre l'ennemi du dehors et celui du dedans, beaucoup plus terrible, il était peut-être difficile que la République ne recourût point à des mesures sévères, et ne se laissât pas emporter comme autrefois au delà des bornes de la justice. La réquisition, ou levée en masse, avait jadis servi de prétexte aux royalistes pour soulever les campagnes; on employait à présent celui de la conscription. Volontiers les réfractaires se transformaient en assassins. Le sang des républicains, si souvent et si largement répandu depuis Thermidor, continuait de couler à flots dans les départements de l'Ouest et du Midi. Le *Journal des hommes libres* imprima dans ses colonnes la

Messidor an VII (Juin-Juillet 1799).

liste des victimes égorgées par la réaction, et elle était nombreuse, cette liste sanglante. Les routes ne cessaient d'être infestées, les caisses publiques d'être pillées. Et c'étaient des jeunes gens de familles nobles et riches qui encourageaient et souvent commettaient eux-mêmes ces actes de brigandage et ces meurtres. Il fallait de toute nécessité porter remède à un tel état de choses. Le 22 messidor an VII (10 juillet 1799), un député nommé Brichet vint, au nom d'une commission spé-

Loi des otages.

ciale, présenter un projet de loi sur la répression du brigandage et des assassinats. D'après ce projet, tous les parents et enfants d'émigrés, les ci-devant nobles, tous ceux qui, sans être nobles ou parents d'émigrés, étaient connus pour faire partie des rassemblements et bandes d'assassins, se trouvaient personnellement et civilement responsables des assassinats et brigandages commis dans l'intérieur en haine de la République. Ainsi un citoyen, fonctionnaire public, défenseur de la patrie ou acquéreur de biens nationaux, venait-il à être assassiné, le Directoire, après avoir consulté les administrations centrales, était chargé de faire déporter quatre otages pris parmi les personnes ci-dessus désignées. D'où le nom de loi des otages donné à cette loi. Les otages étaient tenus, de plus, de payer une amende de 5 à 6,000 francs par chaque citoyen tué ou blessé. Cette loi, qui atteignait une foule d'innocents, était une loi mauvaise. Et nous, républicains, qui ne nous inspirons que du sentiment de la justice éternelle, nous ne pouvons nous empêcher de la maudire. Tout imprégnée du génie de la Terreur, elle prouve une fois de plus que ce génie fatal n'avait pas été englouti dans la tombe des vaincus de Thermidor, qui s'étaient épuisés en vain pour en combattre les excès. Elle passa presque sans discussion au conseil des Cinq-Cents, après avoir été faiblement attaquée par un député peu connu et soutenue avec beaucoup de force par Berlier. Elle rencontra un peu plus d'opposition aux Anciens quand elle y fut apportée. Comme on en demandait l'ajournement : « Ajournez donc aussi, s'écria Jourdain (d'Ille-et-Vilaine), les

assassinats qui se commettent dans l'Ouest et les fléaux qui couvrent de sang et de ruines une terre qui doit appartenir à la liberté. » Sur cette vive interpellation elle fut aussitôt ratifiée, et elle ne tarda pas à être mise à exécution dans un certain nombre de départements. Ce jour-là même, le Directoire jurait, dans une proclamation au peuple français, de s'ensevelir sous les ruines de la République plutôt que de souffrir qu'il fût porté la moindre atteinte à la liberté.

Messidor an VII (*Juin-Juillet* 1799).

Anniversaire du 14 juillet.

C'était l'anniversaire du 14 juillet. Lucien Bonaparte, qui ne perdait jamais une occasion de se produire, en profita pour déclamer contre la Terreur et ceux qui voulaient le rétablissement de la constitution de 1793. Il avait toujours alors le mot de liberté à la bouche, lui qui, au 19 brumaire, devait être le principal instrument de sa ruine. Mais le *Journal des hommes libres* semblait lire au fond de ses pensées, et il le tança vivement à ce sujet. Sieyès, dont Lucien Bonaparte prenait les leçons, était président du Directoire. Il célébra, comme tel, au Champ de Mars, la chute de la Bastille. L'éloge de la liberté dans une telle bouche paraissait un blasphème. On pouvait, du reste, à quelques passages de son discours, deviner les sentiments secrets dont ce fourbe était animé. Il s'extasia surtout devant l'autorité tutélaire. Oui, il y a une autorité utile, indispensable, c'est celle de la loi faite du consentement de tous; mais l'autorité de Sieyès, c'était celle du despotisme, comme il le démontrera bientôt.

Thermidor an VII (*Juillet-Août* 1799).

Un homme de cette espèce, insatiable d'argent et de pouvoir, ne pouvait voir d'un bon œil la société du Manège, où l'on réclamait la réduction des gros traitements jusqu'à concurrence de l'indemnité des représentants du peuple, l'extinction de la mendicité, l'épuration des bureaux ministériels, asile ouvert à la paresse, à l'incapacité et au royalisme. On y réclamait encore la réorganisation de la garde nationale sur des bases complètement démocratiques, la suppression du serment de haine à *l'anarchie*, dont les réacteurs du temps s'étaient servis pour combattre la liberté; enfin l'on y remet-

Thermidor an VII (Juillet-Août 1799).

tait en honneur les noms des Romme, des Goujon, des Soubrany, des Darthé, des Babeuf et de toutes les victimes de la faction thermidorienne, et l'on y promettait vengeance à leurs mânes. Une loi sur la garde nationale sédentaire était alors en discussion. Ce fut à propos de cette loi que, le 4 thermidor (22 juillet), le député Baudet porta au conseil des Cinq-Cents le vœu de la société du Manège relativement à la suppression du serment de haine à l'anarchie. Jourdan, Briot et Lesage-Senault démontrèrent péremptoirement que c'étaient les partisans de la royauté qui avaient toujours employé hypocritement ce mot d'anarchie pour rendre la République odieuse. La discussion fut vive. Les républicains l'emportèrent pourtant, et ce serment fut aboli la veille de l'anniversaire de la journée fatale à la suite de laquelle il avait été imaginé par quelques tartufes de la Convention.

Suppression du serment de haine à l'anarchie.

Le 9 thermidor.

L'anniversaire du 9 thermidor amena avec lui cette année des récriminations passionnées. Le faussaire Courtois en profita pour glorifier cette journée à laquelle il avait tant coopéré, et dont il avait tracé le prétendu historique dans un rapport fait à l'aide de pièces insignifiantes ou falsifiées [1]. Il prononça le 8 thermidor (26 juillet) un discours qui était une censure amère des sentiments patriotiques de la société du Manège, où, dit-il, on ne voyait que quelques malheureux « payés pour y assister ». Cette calomnie, si bien digne de ce véritable type du coquin, lui attira de la part de deux de ses collègues, les généraux Savary et Laveaux, de dures vérités. Il ne faut pas, dit le second, répandre « le venin diabolique » du discours de Courtois, si l'on veut éviter de nouvelles calamités. Il affirma que la liste des sociétaires du Manège comprenait déjà deux cent cinquante représentants du peuple, s'enorgueillit d'y figurer, et protesta d'avance contre toute atteinte portée aux droits de cette Société. Malgré cela, comme le gros du conseil des Anciens était formé d'anciens Girondins

[1] Sur les faux commis par les Thermidoriens, voyez notre *Histoire de Robespierre*, t. III.

et d'anciens Thermidoriens, il n'en fut pas moins décidé sur la proposition de la commission des inspecteurs, dont le député Cornet, un futur comte impérial, se fit l'interprète, qu'aucune société s'occupant de matières politiques ne pourrait désormais tenir ses séances dans l'enceinte sur laquelle le conseil exerçait sa police. Or la salle du Manège était dans ce cas. Cette décision fut notifiée à ses membres dès le lendemain, 9 thermidor (27 juillet). Ce jour-là même, les Jacobins, comme on les désignait alors et comme ils s'intitulaient eux-mêmes, transportèrent leurs séances au *Temple de la paix*, rue du Bac. Moreau (de l'Yonne), des Anciens, Marchand et Destrem, des Cinq-Cents, inaugurèrent la nouvelle salle par des discours où ils s'attachèrent à flétrir les voleurs et les concussionnaires, et à réclamer une loi sévère contre quiconque porterait atteinte aux réunions publiques, menacées la veille par les Chasset et les Courtois. Le député Marchand s'était contenté de traiter Courtois de calomniateur ; il ne savait pas encore que ce digne acolyte des Tallien, des Barras, des Fréron et des Fouché, que cet homme, gorgé d'or et de sang, selon le député Stévenotte, n'était qu'un vil faussaire.

Thermidor an VII (*Juillet-Août* 1799).

Pendant ce temps, on célébrait aux Anciens cette journée liberticide du 9 thermidor. Mais là même, le président, dans son discours, fut obligé de convenir que la rage sanguinaire de la Terreur avait été dépassée par la rage plus sanguinaire des réacteurs qui, depuis l'époque dont il évoquait le souvenir, avaient fait et faisaient encore égorger chaque jour « des milliers de créatures humaines ». Aux Cinq-Cents, où revivait l'esprit de l'ancienne Montagne, on hésitait à fêter l'anniversaire de la chute de Robespierre. Le président (c'était l'ancien conventionnel Quirot) allégua qu'il n'avait point de discours prêt. La minorité réclama. L'ex-Girondin Hardy déclara qu'au besoin il irait tout seul célébrer ailleurs cet anniversaire. Comme il y avait une loi qui en ordonnait la célébration, il fallut bien s'exécuter. Quirot prononça donc un discours le lendemain ; mais comme il parla à contre-cœur!

Célébration du 9 thermidor.

Thermidor an VII (Juillet-Août 1799).

comme dans chacune de ses paroles il laissa percer l'amer regret d'être obligé de tracer l'éloge d'une journée où la République avait été frappée au cœur et au cerveau ! De Robespierre, il dit qu'il était « devenu tout à coup l'objet de toutes les vengeances », qu'il était désigné comme le seul auteur de tous les forfaits politiques. Son discours fut en définitive un sanglant réquisitoire contre les Thermidoriens, contre les Bourdon (de l'Oise), les Rovère et contre cette épouvantable réaction qui, sous les dénominations banales d'agents de Robespierre, de Jacobins et d'anarchistes, avait immolé tant de républicains. En revanche Sieyès, comme président du Directoire, parla avec enthousiasme au Champ de Mars de cette journée maudite par tous les vrais patriotes. Un tel homme était bien digne de fraterniser avec les Thermidoriens. Il protesta de son amour pour la liberté, il jura que la dictature n'aurait plus de retour possible en France; et déjà il méditait d'asservir le pays à une tyrannie sans fin. Les Jacobins de la rue du Bac eurent une manière à eux de célébrer le 9 thermidor, ce fut de le flétrir, comme il convenait. Un des leurs, un écrivain nommé Dutasta, dépeignit cette journée sous sa véritable couleur. Journée fatale, dit-il, dont les royalistes s'étaient emparés pour écraser la démocratie, et qui avait plongé la patrie dans un abîme de maux que le temps seul et l'énergie des républicains pouvaient désormais réparer.

Fouché à la police.

Mais déjà la réaction qui veillait, prête à saisir la première occasion de reconquérir le terrain qu'elle avait perdu depuis quelques mois, songeait à porter de nouveau la main sur les réunions publiques. Le Directoire, thermidorien par sa majorité, avait tout récemment appelé au ministère de la police un homme dont le nom était synonyme de toutes les infamies, de tous les crimes, Fouché, qui, chassé honteusement jadis des Jacobins, ne pouvait pardonner aux Jacobins nouveaux la flétrissure que, si justement, lui avaient infligée leurs aînés. Cheville ouvrière du 9 thermidor, il avait fini par devenir suspect à la réaction, dont il avait été d'abord l'idole,

et il s'était vu un moment inquiété. Il était rentré en faveur par la grâce de son compère Barras, et il avait été envoyé à Milan comme commissaire du gouvernement, à la place de l'ancien journaliste Trouvé. Rappelé au bout de quelques mois, à cause de sa conduite maladroite lors des troubles de la République cisalpine, il végétait dans l'inaction, quand la confiance de Sieyès et de Barras le plaça au ministère de la police. Il pouvait désormais recommencer ses exploits de Thermidor. Le conseil des Anciens ayant demandé au Directoire des renseignements sur les sociétés politiques, Fouché fut chargé de rédiger un rapport à ce sujet. Quelle belle occasion de tonner contre les Jacobins de la rue du Bac ! Il ne la laissa pas échapper. Il les accusa d'établir des affiliations secrètes, de nourrir le projet de couvrir la France d'un vaste réseau de sociétés populaires, et de vouloir gouverner la République par la terreur. C'était l'auteur des mitraillades de Lyon qui parlait ainsi !

THERMIDOR an VII (*Juillet-Août* 1799).

Discussion sur les sociétés populaires.

Ce rapport, envoyé à titre de message par le gouvernement au conseil des Cinq-Cents, y souleva des discussions ardentes. Le député Grandmaison reprocha à Fouché d'avoir fait un rapport faux et calomnieux, et de donner le signal d'une réaction nouvelle. La séance du 18 thermidor (5 août) fut particulièrement agitée. Après Grandmaison, un ancien député de la Gironde à la Législative et à la Convention, Garreau, prit vivement Sieyès à partie. Briot déclara, aux applaudissements des tribunes, qu'il y avait une conspiration royaliste, et il invita tous les républicains à s'unir pour sauver la République. La conclusion des divers orateurs était donc qu'il ne fallait point porter la main sur les sociétés populaires.

Anniversaire du 10 août.

Tel n'était point l'avis du directeur Sieyès. Le 23 Thermidor an VII, date correspondant au 10 août, il profita de la célébration de cet anniversaire pour diriger, dans le discours qu'il prononça au Champ de Mars, une violente diatribe contre les patriotes du Manège, contre les Jacobins de la rue du Bac. Ce triste homme d'État, si vanté, ne voyait d'ennemis de la République que dans les républicains. Il leur reprocha

Thermidor an VII *Juillet-Août* 1799).

de tarir les sources de la richesse nationale, d'anéantir le commerce, de paralyser le travail. Il ne plaisait pas à Sieyès qu'on dénonçât continuellement les dilapidateurs et les spoliateurs de la fortune publique. Ce repu n'était pas encore content, aussi n'étaient-ce pas les royalistes, les courtiers de réaction et d'assassinats, que la majorité du Directoire se disposait à frapper; non, c'étaient les vrais républicains, ceux en qui revivait l'esprit démocratique des grands patriotes de 1789 et de 1792. Ah! qu'il avait raison, le *Journal des hommes libres*, de flétrir comme contre-révolutionnaires les discours prononcés par Sieyès en qualité de président du Directoire, et de dénoncer Barras et Sieyès comme les organisateurs d'une conspiration permanente en faveur de la monarchie! Les Jacobins pressentaient bien que la majorité du gouvernement ne reculerait pas devant une sorte de coup d'État pour les frapper; ils ne se trompaient pas. Le jour même où, suivant l'expression du *Journal des hommes libres*, le Directoire levait le masque, à la royauté près, et, par la bouche de son président, prêchait une croisade contre les républicains, la salle de la rue du Bac était fermée par l'autorité, comme jadis l'avait été celle de la rue Saint-Honoré. Les membres de la société du Manège prirent rendez-vous à l'ancien hôtel de Salm, où avait siégé le cercle constitutionnel; mais la persécution les empêcha de se réunir.

Fermeture des Jacobins.

Le message par lequel le Directoire annonça la fermeture de ce nouveau club des Jacobins ne passa point sans soulever aux Cinq-Cents d'énergiques protestations. Briot, qu'on était toujours sûr de rencontrer sur la brèche chaque fois qu'il fallait défendre la République, s'éleva vivement contre cette mesure. On s'indigna surtout qu'elle eût été exécutée par des grenadiers du Corps législatif. De quel droit les avait-on employés à l'accomplissement de cet ordre directorial? Les Cinq-Cents interdirent à toute autorité, sous peine d'être poursuivie pour attentat à la sûreté du Corps législatif, de requérir, sans une loi expresse, aucune portion de la garde

des conseils. Mais cela ne rouvrait pas le club des Jacobins.

THERMIDOR an VII (*Juillet-Août* 1799).

Après s'être débarrassé de la Société où l'esprit public s'était réveillé, et où la grande voix démocratique avait retenti de nouveau avec un éclat formidable, le Directoire essaya de frapper le principal agent de la démocratie, le *Journal des hommes libres*, et il ordonna une visite domiciliaire dans ses bureaux. N'ayant rien trouvé, il fut contraint de s'en tenir là. Mais à la suite d'une dénonciation faite au conseil des Anciens à propos des vives attaques dirigées par cette feuille contre les directeurs Sieyès et Barras, attaques où le *Journal des hommes libres* visait aussi, avec une grande perspicacité, Lucien Bonaparte, qui soutenait ardemment Sieyès et Barras, ordre fut donné à l'accusateur public d'en poursuivre les rédacteurs. Texier-Olivier s'étonna fort, et non sans raison, aux Cinq-Cents, dans la séance du 1er fructidor (18 août), que la mesure prise contre le *Journal des hommes libres* n'eût pas été adoptée également à l'égard d'autres feuilles où l'on s'efforçait de déprécier les institutions républicaines. Pourquoi, disait-il, tant de sévérité pour les uns et d'indulgence pour les autres ? Sa voix n'eut pas beaucoup d'écho, parce que la majorité du conseil, quoique sincèrement républicaine, penchait pour le Directoire. Cela se vit bien à propos d'une demande de mise en accusation dirigée contre les ex-directeurs et contre Barras notamment, « pour avoir déporté dans les déserts de l'Arabie quarante mille hommes avec le général Bonaparte. » Il fut parfaitement établi par Reubell aux Anciens que Bonaparte seul, comme nous l'avons dit, avait conçu, médité, préparé cette expédition insensée, et que le gouvernement directorial n'avait fait que céder à ses pressantes sollicitations. Les directeurs incriminés trouvèrent dans Lucien Bonaparte un chaleureux défenseur, et, contrairement aux conclusions d'une commission spéciale, la demande de mise en accusation fut définitivement repoussée dans la séance du 2 fructidor (19 août).

Le *Journal des hommes libres*.

FRUCTIDOR an VII (*Août-Septembre* 1799).

Les directeurs incriminés.

La plupart des membres du Corps législatif ne soupçon-

Thermidor an VII (Juillet-Août 1799).

naient pas encore, il est vrai, les vues perfides de Barras et surtout celles de Sieyès, dont les confidents étaient peu nombreux. Garat et Cabanis, par aveuglement ou par amitié, se portèrent forts pour le patriotisme républicain de l'ex-abbé; ils devinrent ainsi ses complices peut-être inconscients, ce qui leur valut plus tard les faveurs impériales. Et pourtant les avertissements venus du dehors ne manquaient pas. Le 3 fructidor an VII (20 août 1799), des citoyens de Paris réclamèrent aux Cinq-Cents la nullité de l'élection de Sieyès au Directoire, en se fondant sur ce qu'elle était inconstitutionnelle, comme celle de Treilhard. Le fait n'était pas exact; le conseil passa donc à l'ordre du jour. Mais la pétition était signée par des démocrates connus, et il y avait là une sorte de *caveant consules* auquel on aurait dû prendre garde. Dans un message inquiétant sur la situation intérieure de la République, le Directoire disait le même jour qu'il ne pouvait exister de soumission aux lois, quand chaque jour on mettait en doute si leurs premiers organes n'en étaient pas les principaux ennemis. A quelques mois de là, on verra bien si les accusateurs du gouvernement directorial se trompaient en prenant à partie quelques-uns de ses membres. Si le Directoire eût été entièrement composé d'honnêtes gens, et s'il eût résolûment marché d'accord, sans arrière-pensée, avec la majorité démocratique du conseil des Cinq-Cents, la République aurait facilement triomphé. On signalait de nouveaux troubles dans le Midi; les royalistes s'agitaient, encouragés peut-être par la présence de Barras au Directoire; la Vendée semblait renaître de ses cendres; dans certains départements, où la loi des otages avait été durement appliquée, on enlevait par voie de réciprocité les fonctionnaires et les républicains, ou leurs parents; enfin le département de la Haute-Garonne était sillonné de bandes armées pour la cause de la monarchie. Mais qu'était-ce que tout cela auprès des soulèvements formidables dont la Convention avait eu raison, et de quoi n'était pas capable la République qui avait réduit les grandes insur-

Situation inquiétante.

rections girondo-royalistes de 1793? Il suffit du reste d'une petite armée républicaine pour vaincre les rebelles de la Haute-Garonne. Ils étaient seize mille, marchant le drapeau blanc à la main et criant : *Vive Louis XVIII!* Une colonne de patriotes, vigoureusement menée par le général Barbot, les tailla en pièces aux environs de Toulouse. Le 8 fructidor (25 août) on apprenait au conseil des Cinq-Cents leur complet anéantissement. La situation intérieure, malgré les agitations inséparables de l'enfantement d'un ordre nouveau, n'avait donc nullement de quoi troubler le cœur des républicains, n'eût été l'attitude équivoque et flottante des premiers magistrats de la République.

FRUCTIDOR an VII (*Août-Septembre* 1799).

Situation extérieure.

A l'extérieur, il est vrai, nous avions éprouvé de nouveaux revers, mais des revers qui n'étaient pas sans gloire. Obligées de battre en retraite devant un ennemi supérieur en nombre, nos troupes ne se décourageaient pas. Battues un jour, elles revenaient à la charge le lendemain, et plus d'une fois elles donnèrent lieu aux Austro-Russes de se repentir de leurs succès trop chèrement achetés. C'étaient des murailles vivantes qui gardaient nos frontières intactes. Mantoue, défendue par le général Foissac-Latour, un ami de Barras, qui dans l'intérieur s'était montré dur aux patriotes, avait capitulé le 8 thermidor (28 juillet) après un blocus de deux mois et un bombardement de quatre jours. Mais cette perte, pour laquelle le Directoire crut devoir traduire le général Foissac-Latour devant un conseil de guerre, n'avait rien de bien grave, la garnison étant sortie de la ville avec les honneurs de la guerre. Nos revers mêmes étaient entremêlés de succès partiels. Le 26 thermidor (13 août) Suchet, à la tête d'une faible division, culbutait dix mille Autrichiens, commandés par Bellegarde, sur les bords de la Bormida, et pénétrait victorieux dans Acqui. Peu de jours après, la première division de l'armée de Masséna s'emparait du Mont-Gothard, et faisait deux mille prisonniers à l'archiduc Charles. Championnet, de son côté, signalait par une série de combats heureux son

Succès partiels.

Fructidor an VII (Août-Septembre 1799).

arrivée à l'armée des Alpes. Dès le 1er fructidor (18 août), il avait pris le redoutable poste des Barricades, vigoureusement défendu par les Russes et par les Barbets, espèces de brigands à la solde de l'ennemi; il avait ravitaillé Fénestrelles, et occupé l'importante position de la Tuille.

Joubert et Moreau.

Un événement malheureux vint tout à coup assombrir la situation et jeter le découragement dans beaucoup de cœurs. Moreau, comme on l'a vu, avait été appelé provisoirement au commandement de l'armée d'Italie, abandonné par Joubert qui, à Paris, avait été placé à la tête de la 17e division militaire. Le Directoire, ne trouvant pas assez d'initiative et d'impétuosité au général Moreau, pria Joubert de reprendre son commandement. Joubert accepta. Il venait de se marier à la fille du citoyen Huguet de Sémonville, qui se faisait alors passer pour républicain, et il quitta sa jeune femme en lui promettant de ne revenir que mort ou victorieux. A son arrivée au quartier général il résolut de frapper tout de suite un coup vigoureux pour rejeter les Russes dans la plaine, et dégager Tortone que bloquait Souvarow. Son premier soin fut de prier Moreau de rester auprès de lui pour l'aider à combattre et à vaincre. Moreau y consentit avec un rare désintéressement. Les deux armées se rencontrèrent à Novi le 28 thermidor (15 août). Les Austro-Russes comptaient soixante-dix mille combattants, l'armée française n'en avait pas la moitié; mais elle combattait pour la cause sacrée de la liberté et de la République, cela doublait ses forces, et elle se jeta furieuse, tête baissée, sur les nombreux bataillons de l'Autriche et de la Russie, commandés par Souvarow et par Mélas. Là se distinguèrent, parmi tant de héros obscurs dont l'histoire, trop souvent oublieuse, n'a pas retenu les noms, Clausel, Pérignon, Partonneaux, Grouchy, Lemoine, Watrin, Saint-Cyr et le Piémontais Colli. La bataille avait commencé dès cinq heures du matin. Elle était à peine engagée depuis une heure que Joubert, qui s'était imprudemment mis à la tête de ses tirailleurs, fut atteint d'une balle en pleine poitrine. Il n'eut que le temps

Bataille de Novi.

THERMIDOR an VII (Juillet-Août 1799).

de s'écrier, en montrant l'ennemi du geste : « En avant, mes amis, en avant ! » Et il tomba mort. Moreau prit le commandement de l'armée. Dix fois les Austro-Russes, confiants dans leur nombre, se jetèrent en masse sur notre centre et sur notre droite, dix fois ils furent repoussés par des charges meurtrières à la baïonnette. Vers cinq heures du soir nous pouvions nous considérer comme vainqueurs ; mais des troupes fraîches amenées par Mélas changèrent la face des choses. Le combat dura jusqu'à près de onze heures. Alors, épuisés, harassés, accablés par le nombre, nous dûmes céder le terrain en abandonnant quelques drapeaux et trente-sept pièces de canon. Nous avions perdu environ cinq mille hommes, tués, blessés ou prisonniers ; les Austro-Russes en avaient perdu près de vingt mille. Les historiens qui, d'après les calculs sciemment erronés du royaliste Jomini, n'ont attribué à l'armée alliée qu'une perte égale à la nôtre, se sont contredits eux-mêmes en avouant que les Austro-Russes étaient tellement entamés, éreintés, qu'ils furent incapables de faire le moindre mouvement le lendemain. Il en eût été tout autrement à coup sûr si leurs pertes n'avaient pas été de beaucoup supérieures aux nôtres ; ils ne nous eussent pas permis d'aller nous reformer dans les gorges des Alpes pour nous préparer à un retour offensif. Notre glorieuse défaite, en démoralisant l'ennemi, eut donc tous les résultats d'une victoire. Encore quelques succès pareils, et les Austro-Russes étaient anéantis complètement.

La mort de Joubert n'en causa pas moins un deuil public ; elle fit certainement voir les choses de l'extérieur sous une couleur plus sombre qu'elle ne l'était en réalité. Nos gloires les plus jeunes, les plus pures, les plus populaires, disparaissaient les unes après les autres, emportées par une sorte de fatalité, comme pour laisser la place libre au génie fatal de Bonaparte. Après Marceau, Hoche ; après Hoche, Joubert. Et c'étaient ceux qu'on s'était accoutumé à représenter, non seulement comme les défenseurs de la patrie, mais comme

Fructidor an VII (*Août-Septembre* 1799).

ceux de la justice, du droit et de la liberté. Joubert eut des funérailles magnifiques dans le cœur des patriotes. Savary, Moreau (de l'Yonne), Laveaux, Briot, Lamarque, les plus fermes républicains des conseils, prononcèrent à l'envi son éloge, l'offrirent pour modèle aux défenseurs de la patrie. On ne pouvait plus dignement honorer une digne mémoire.

Défaite des Anglais en Hollande.

Pendant que dans la haute Italie nos soldats faisaient si bonne contenance devant l'ennemi, et qu'en Suisse, aux environs du Saint-Gothard, le général Lecourbe harcelait continuellement les Autrichiens et les battait dans vingt rencontres différentes, nous remportions en Hollande, sur les Anglais, un avantage signalé. Notre armée du Nord était alors commandée par le général Brune, l'ancien imprimeur, le membre ardent du club des Cordeliers, l'ami de Camille Desmoulins. Il avait sous ses ordres vingt-cinq mille hommes, y compris le contingent fourni par la République batave, tout prêts à jeter les Anglais à la mer, au cas où ils viendraient à débarquer. Cela ne manqua pas d'arriver. Vers le milieu de fructidor (fin août), les Anglais, sous les ordres du duc d'York, débarquèrent au nombre d'environ vingt mille, et opérèrent immédiatement leur jonction avec un corps d'armée russe, commandé par le général Hermann. L'armée alliée se trouvait forte d'une quarantaine de mille hommes. Brune tomba sur les Anglo-Russes sans leur donner le temps de se reconnaître. Après les avoir battus dans plusieurs rencontres successives, il leur fit essuyer près de Berghem une sanglante défaite, le troisième jour complémentaire (19 septembre). Deux mille prisonniers, plus de trois mille morts et blessés du côté de l'ennemi, vingt-cinqt pièces de canon et cinq drapeaux, tels furent les résultats de cette mémorable journée, qui ne nous coûta presque rien, et qui fut le prélude d'une capitulation dont nous parlerons plus loin.

Les vues de Briot.

Les périls de la République venaient donc moins de l'ennemi du dehors, comme on le voit, que des tiraillements intérieurs auxquels elle ne cessait d'être en proie. Seulement la

FRUCTIDOR an VII (*Août-Septembre* 1799).

présence des armées étrangères sur nos frontières nouvelles était bien faite pour accroître l'exaltation des esprits. Dans la séance du 12 fructidor (29 août), aux Cinq-Cents, Briot, dont le nom n'est pas assez connu de la démocratie, et que jusqu'à présent l'histoire n'a pas placé au rang qui lui est dû parmi les défenseurs de la République et de la liberté, signala très nettement les causes de nos embarras actuels, et il indiqua avec beaucoup de perspicacité les véritables remèdes à y apporter. La cession de Venise à l'Autriche, le départ de nos meilleures troupes pour l'Égypte, l'immixtion de Talleyrand-Périgord dans les affaires de la République, de ce Talleyrand qu'après le 10 août on avait vu à Londres, accueilli, choyé et protégé par les ministres anglais, lui paraissaient autant de causes fatales qui n'avaient pas peu contribué à assombrir la situation. Talleyrand, ce protégé de Barras et de Sieyès, méritait, selon lui, d'être mis en accusation. Quant au reste, il fallait tout d'abord, pour l'extérieur, proclamer dans un manifeste, comme conditions indispensables de la paix, la conservation de nos limites actuelles et l'indépendance républicaine de l'Italie ; pour l'intérieur, clore la liste des émigrés, supprimer le ministère de la police, cette dangereuse machine de despotisme, abolir toutes les fêtes nationales autres que celles du 14 juillet, du 10 août, du 21 janvier et du 1er vendémiaire, et enfin, créer un ministère spécial de l'instruction publique et des arts. S'occuper de l'instruction publique alors qu'on y songeait si peu, n'était-ce pas d'un démocrate excellent ?

Proscriptions nouvelles.

Mais le Directoire, au lieu de chercher à favoriser l'application de ces mesures utiles, se rejeta dans la voie des persécutions. Lamarque avait demandé, à l'occasion de la mort de Joubert, l'abrogation de toutes les lois restrictives de la liberté de la presse ; ce fut précisément le moment que choisit le gouvernement directorial pour appliquer une loi d'une extrême dureté, rendue deux ans auparavant, et qui lui permettait de déporter les rédacteurs d'un certain nombre de

Fructidor an VII (*Août-Septembre* 1799).

journaux. Il avait récemment poursuivi des journalistes républicains ; cette fois, il fit un amalgame d'écrivains royalistes et d'écrivains patriotes. Par un arrêté du 12 fructidor (29 août), il déporta les propriétaires, directeurs et rédacteurs d'une quarantaine de feuilles publiques, parmi lesquels Fontanes, Laharpe, Fiévée, Beaulieu, Perlet et une foule d'autres qui s'étaient soustraits au décret de proscription rendu contre eux à la suite du 18 Fructidor. On leur fixa pour lieu de déportation l'île d'Oléron, déjà assignée aux déportés de Fructidor depuis qu'un certain nombre d'entre eux s'étaient échappés des déserts de la Guyane, et où s'étaient rendus volontairement les Boissy-d'Anglas, les Dumolard, les Siméon, les Villaret-Joyeuse, les Cochon, etc., pour éviter la confiscation dont étaient menacés les biens de ceux qui s'étaient dérobés à la proscription.

Le coup d'État annoncé.

Cette grave mesure, communiquée par un message au conseil des Cinq-Cents dans la séance du 17 fructidor an VII (3 septembre 1799), fut mal accueillie des députés républicains. Briot reparut à la tribune, et laissa éclater une indignation légitime. Quoi ! au moment où l'on proposait d'élever un autel à la Concorde, le jour prochain de l'anniversaire de la fondation du régime démocratique, on commettait l'acte de tyrannie le plus insolent ! Quoi ! l'on poursuivait à peine les voleurs et les dilapidateurs, et l'on proscrivait des écrivains pour des « divagations polémiques ! » Briot engagea vivement ses collègues à se prononcer contre cet acte de tyrannie, et il signala, — trop véridique prophète ! — l'imminence d'un coup d'État. « Je le proclame à la face de la France entière, on nous prépare un coup d'État. » Il attaqua ouvertement Sieyès, Barras et Fouché, dont la hideuse figure reflétait tous les crimes. « Quelle est donc, s'écria Briot , la moralité de cet homme qui, ultra-révolutionnaire avant le 9 Thermidor, remplit aujourd'hui le ministère de la police ? » On eût cru entendre Robespierre. Un jour, celui-ci, dans une circonstance grave, au moment où l'étranger, appelé par la

Fructidor an VII (*Août-Septembre* 1799).

royauté, foulait notre territoire, avait invité le peuple à se sauver lui-même. L'oppression du Corps législatif entraînerait nécessairement la perte de la liberté; Briot le sentait bien, et, comme Robespierre, il appela d'avance le peuple au secours de ses représentants. « C'est à lui, s'écria-t-il aussi, de se lever tout entier, de voler aux armes, de se sauver lui-même. » Mais le peuple, ainsi que je l'ai dit autre part[1], avait donné sa démission, et ses représentants, comme on le verra bientôt, n'étaient pas de taille à sauver la République et la liberté. L'aveugle conseil des Cinq-Cents ne sut pas profiter des avertissements de Briot.

Anniversaire du 18 Fructidor.

La célébration de l'anniversaire du 18 Fructidor passa à peu près inaperçue au milieu des circonstances graves où l'on se trouvait. Sieyès eut beau, dans le discours qu'il prononça à cette occasion comme président du Directoire, s'époumoner à crier *vive la République !* et protester de son dévouement pour elle, personne ne crut aux paroles de ce fourbe, qu'on venait de dénoncer hautement comme machinant un attentat contre la liberté de son pays. Le Directoire publia, vers le même temps, une proclamation aux Français pour les engager à s'unir contre l'ennemi commun; mais la confiance s'était retirée de lui, et plusieurs membres des Cinq-Cents crurent indispensable de recourir à quelque mesure extraordinaire pour réveiller l'enthousiasme et exciter le patriotisme.

Sur ces entrefaites, on apprit que les Anglais s'étaient emparés de la flotte batave. Briot s'indigna. Comment l'amiral hollandais n'avait-il pas fait sauter son vaisseau plutôt que de se rendre? C'était un crime de lèse-nation. Il engagea le conseil à sommer le Directoire de fournir immédiatement des renseignements précis sur l'état de nos frontières et sur la situation de la République, et à charger une de ses commissions de lui présenter sous trois jours d'énergiques me-

[1] *Précis de l'histoire de la Révolution française.*

Fructidor an VII (Août-Septembre 1799).

sures de salut public. C'était le 24 fructidor (10 septembre). Trois jours après, Jourdan paraissait à la tribune.

L'ardent général commença par déplorer les longues persécutions dont les républicains étaient depuis si longtemps victimes; il assombrit le tableau de nos revers à l'extérieur; il accusa le gouvernement d'avoir engourdi les courages, au lieu d'avoir appelé tout le peuple aux armes et ranimé l'enthousiasme des beaux jours de la liberté. On craignait la Terreur, les comités révolutionnaires; mais c'étaient là des craintes chimériques, suscitées par les royalistes. Il dénonça l'existence d'une constitution monarchique, tenue en réserve par nos directeurs mêmes; il montra la réaction s'emparant de la tribune du conseil des Anciens et ranimant l'espoir des partisans de la royauté, les républicains découragés, les patriotes dispersés et ne sachant plus à quel fil se rattacher. Puis, se rappelant qu'en des circonstances autrement critiques, il avait suffi de ces six mots magiques : CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER ! pour opérer des miracles, il proposa au conseil de proclamer la patrie en danger, comme le meilleur moyen d'en finir avec les voleurs, les dilapidateurs, les royalistes, et de pousser le peuple en masse aux frontières.

Jourdan et la patrie en danger.

Cette proposition inattendue jeta l'Assemblée dans une émotion extraordinaire. Il y eut un moment de tumulte inexprimable ; le président, Boulay (de la Meurthe), fut obligé de se couvrir. On se fût cru à une séance orageuse de la Convention. Vivement soutenue par Lamarque, Briot, Blin, Marquésy et Grandmaison, la motion de Jourdan fut combattue par Chénier, qui s'attacha principalement à défendre Sieyès, puis par Daunou et surtout par Lucien Bonaparte. Celui-ci ne voyait rien de mieux, pour sauver la patrie, que de donner au pouvoir exécutif « toute latitude constitutionnelle. » Et comme on l'accusait de vouloir créer une dictature, il se récria vivement, et déclara qu'il était prêt à poignarder le premier qui se porterait pour dictateur de la France. Mais Quirot lui prouva très bien que ce qu'il proposait en défini-

Fructidor an VII (Août-Septembre 1799).

tive n'était autre chose qu'une dictature, c'est-à-dire un moyen inutile et dangereux, dont le Directoire avait déjà usé, et dont le plus clair résultat avait été de faire exécrer le nom français en Italie, en Suisse et en Hollande.

Ajournée au lendemain, la discussion reprit plus âpre, plus passionnée que la veille. Frison, Poulain-Grandpré, Bertrand (du Calvados) appuyèrent tour à tour la proposition de Jourdan, contre laquelle s'élevèrent fortement Boulay et Chazal, un intime de Sieyès. Tout à coup on apprit la destitution brutale de Bernadotte, cher alors aux républicains. Jourdan s'élança à la tribune. C'était là, selon lui, un nouvel indice du coup d'État dont on était menacé. Talot adjura ses collègues de ne point s'endormir dans une fausse sécurité. Vaines paroles! Augereau ne contribua pas peu à paralyser la prudence du conseil. Il avait confiance dans le Directoire, ne croyait pas à un coup d'État de sa part. Il faudrait, ajoutait-il, lui couper le cou avant de porter la main sur un de ses collègues. Ainsi parlait le futur duc de Castiglione. Curée, un des muets du centre de la Convention, demanda, par une allusion grossière aux échecs subis par Jourdan, si, devant l'ennemi, le général avait songé à proclamer la patrie en danger. Cette personnalité fut vivement relevée. Mais le conseil semblait avoir un bandeau sur les yeux. Il ne voulait rien voir ni rien entendre. Sourd aux avertissements prophétiques qui lui montraient, dans un avenir prochain, la majorité du Directoire portant sur la représentation nationale une main criminelle, le conseil des Cinq-Cents repoussa par deux cent quarante-cinq voix contre cent soixante-et-onze, sur quatre cent seize votants, la proposition de Jourdan.

Ce vote fut mal accueilli de tous les républicains prononcés; et cela se comprend, car il consolidait la désastreuse puissance des Sieyès et des Barras qui, séparés par des méfiances réciproques, se trouvaient unis par leur insatiable appétit de richesses et du pouvoir, et conspiraient l'un et l'autre contre le régime démocratique. La déclaration de la patrie en danger

FRUCTIDOR an VII (*Août-Septembre* 1799).

eût-elle été un obstacle à l'exécution de leurs projets liberticides? Eût-elle produit à la fin de l'an VII (1799) les mêmes effets qu'en 1792? cela est bien difficile à dire. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'aurait amené, au point de vue de la liberté, rien de pire que ce qui est arrivé. Il est donc permis de regretter amèrement que la majorité des Cinq-Cents ait refusé de pousser ce cri d'alarme dont les échos sonores avaient tant contribué jadis à ébranler le trône de la vieille monarchie. Les groupes qui entouraient le palais des Cinq-Cents ne se trompaient pas quand ils dénonçaient inquiets et furieux, la trahison des Barras et des Sieyès. Les patriotes étaient consternés. Marchand, ancien membre des Cordeliers et les ex-conventionnels Choudieu, Francastel et Roux-Fazillac, qui occupaient d'importantes positions au ministère de la guerre, donnèrent leur démission, motivée sur la destitution de Bernadotte. Par contre, le bruit se répandait que Desmenniers, Rœderer et Talleyrand, dénoncé par Briot comme le plus dangereux agent de l'Angleterre, étaient nommés administrateurs du département de la Seine. Le Directoire démentit ce bruit. Peut-être recula-t-il devant la réprobation de l'opinion publique, tenue en éveil par une protestation de cent deux membres du conseil des Cinq-Cents contre le rejet de la motion de Jourdan, protestation qui fut insérée dans les journaux du quatrième jour complémentaire (20 septembre). Ainsi se termina, au milieu des préoccupations les plus inquiétantes, cette septième année de la République, que certains patriotes, agités de noirs pressentiments, saluèrent comme la dernière année du régime démocratique.

CHAPITRE NEUVIÈME

Anniversaire de la fondation de la République. — Conjuration contre la liberté. — Les plans de Sieyès. — Sieyès cherche un homme. — Manœuvres de Sieyès et de Lucien Bonaparte. — Victoires de la République. — Capitulation du duc d'York. — Armées d'Italie et du Danube — Bataille de Zurich. — Défaite de Souvarow. — Les émigrés battus à Constance. — L'expédition d'Égypte. — Siège de Saint-Jean-d'Acre. — Combat du Mont-Thabor. — Bataille d'Aboukir. — Retour de Bonaparte. — Son arrivée à Paris. — Que Bonaparte ne revint pas spontanément. — Qu'il n'était pas besoin de lui pour sauver la France. — Attitude de Bonaparte à son retour. — Prolégomènes du 18 Brumaire. — Les Conjurés de Brumaire. — Coup d'État du 18 Brumaire. — L'armée et le peuple. — Banquet de Saint-Sulpice. — Journée du 18 Brumaire. — Manœuvres des conjurés. — Dislocation du Directoire. — La veille du 19. — Journée du 19 Brumaire. — La séance des Cinq-Cents. — Le Conseil envahi. — La farce est jouée. — Le grenadier Thomé. — Le consulat provisoire. — Les républicains frappés. — Proclamations du gouvernement.

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

Nous entrons dans l'année fatale, dans l'année désastreuse à jamais où devait s'établir en France le pire des despotismes, celui qui, né d'un coup de force, semble avoir obtenu la ratification générale, et s'être exercé en vertu du consentement de tous. Cependant, l'anniversaire de la fondation de la République fut célébré cette année avec une pompe extraordinaire, le 1er vendémiaire de l'an VIII (23 septembre 1799), comme si l'on eût senti que c'était la dernière fois que le pays fêtait sérieusement ce grand anniversaire. Au milieu du Champ de Mars, à deux pas de l'autel de la Patrie, on avait élevé un autel à la Concorde, sur la base duquel se lisaient ces mots : « Paix à l'homme juste, à l'observateur fidèle des lois. » Mots dérisoires à l'heure où la majorité du gouvernement conspirait le renversement de la constitution. Toutefois il y avait alors à la tête du Directoire un homme foncièrement honnête,

Anniversaire de la fondation de la République.

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

c'était Gohier, qui venait d'être nommé président à la place du fourbe Sieyès. Malheureusement Gohier, dont la probité rigide se refusait à croire aux trahisons, n'était pas de taille à soutenir le fardeau confié à ses mains débiles, et nous le verrons se laisser mystifier avec une étonnante facilité. Il était plein de confiance dans les destinées de la République. Rien de plus rassurant que les paroles tombées de sa bouche à l'occasion du septième anniversaire de cette République qu'il croyait immortelle. Beaucoup de choses concouraient d'ailleurs à entretenir ses illusions. A l'intérieur, les insurrections royalistes, qui avaient éclaté dans quelques départements, étaient domptées : au dehors, du nord au midi, la victoire commençait de revenir sous nos drapeaux, et le temps paraissait proche où la République pourrait se reposer, libre, forte et glorieuse.

Conjuration contre la liberté.

Ce n'était donc pas l'ennemi extérieur que redoutaient les patriotes clairvoyants, mais bien les traîtres du dedans, ceux qui voulaient s'assurer tous les bénéfices de la Révolution. La constitution de l'an III, cette œuvre de vengeance et de réaction, trouva des défenseurs parmi ceux-là mêmes contre lesquels elle avait été faite, parce que, pour le moment, elle représentait la République elle-même, et qu'il fallait la maintenir telle quelle provisoirement, sauf à l'améliorer plus tard, par les voies légales, dans le sens des intérêts démocratiques. Le 2 vendémiaire an VIII (24 septembre 1799) les républicains des Cinq-Cents obtinrent du Conseil le vote d'une résolution en vertu de laquelle étaient déclarés traîtres à la patrie et punis de mort tous généraux, ministres, directeurs, députés et autres citoyens qui proposeraient ou accepteraient des conditions de paix tendantes à modifier la constitution, ou à altérer l'intégralité de la République. Mais cette sage précaution fut repoussée par les anciens, au milieu desquels la conjuration ourdie dès lors contre la liberté comptait de nombreux complices.

Il est avéré en effet qu'un parti puissant s'était formé dès

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

cette époque pour porter atteinte aux principes démocratiques que les réacteurs de l'an III avaient laissé subsister dans la constitution sortie de leurs mains. Sieyès était l'âme de ce parti, auquel se rattachaient tous les ennemis plus ou moins déclarés du régime républicain, les ambitieux et les intrigants dont un changement de gouvernement pouvait servir les intérêts, tous les aventuriers politiques, en un mot. Sieyès avait depuis longtemps dans la tête un projet de constitution dont il poursuivait la réalisation avec l'ardeur d'un sectaire et l'obstination d'un légiste. Il avait imaginé un tribunat chargé de proposer, concurremment avec le gouvernement, toute loi ou mesure d'utilité générale à une législature dont la mission consistait à voter, sans discussion publique, sur les mesures soumises à son appréciation. A côté de cette législature muette venait une sorte de jury ou sénat, uniquement chargé du soin de juger et de prononcer sur les plaintes en violation de la constitution. Ce bizarre projet, dont nous retrouverons tout à l'heure des dispositions principales dans la constitution de l'an VIII, était un monstre dans l'ordre politique. Après les journées de Prairial an III, son auteur l'avait proposé à la commission, qui avait pris la résolution de déchirer le pacte de 1793, commission dont il faisait lui-même partie. On le trouva tellement extravagant qu'il fut tout de suite écarté. Sieyès ne put maîtriser son dépit. Ce prêtre orgueilleux, tenace, rapace et avare, n'hésiterait pas, disait-on alors, à déchaîner une révolution pour rétablir une virgule qu'on aurait effacée d'un de ses projets. Obéissant à un sentiment d'amour-propre froissé, il avait, à l'origine du Directoire, refusé, l'on s'en souvient sans doute, de faire partie de ce gouvernement. Si récemment il s'était décidé à y entrer, c'était à coup sûr avec l'intention préméditée de violer à la première occasion le pacte constitutionnel qu'il avait juré de maintenir, et de mettre à la place le contrat ridicule, éclos dans son cerveau. Il ne tarda pas à faire partager ses idées à un certain nombre d'individus haut placés, mais qui vivaient dans la

Les plans de Sieyès.

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

crainte continuelle d'être obligés de rentrer un jour ou l'autre dans la vie privée. La République, en effet, offrait aux hommes de talent des positions magnifiques dans l'administration, au Corps législatif, dans la magistrature; seulement c'étaient des positions précaires; le suffrage du peuple les avait données, il pouvait les reprendre. Or les Talleyrand, les Regnaud (de Saint-Jean d'Angély), les Lemercier, les Cambacérès, les Fouché, les Courtois et tous les voraces de l'époque, n'eussent pas été fâchés d'assurer, à l'abri d'une autorité despotique, la stabilité de leurs positions. Sieyès trouva donc dans les gens de cette espèce des complices tout prêts à seconder ses criminels desseins.

Sieyès cherche un homme.

Mais parmi ces personnages équivoques, tout prêts à prendre leur part de la curée, il n'y avait pas un homme d'action. Il était indispensable cependant, pour briser la constitution, d'avoir un bras, une force aveugle, une épée brutale; car, il faut bien noter ceci, Sieyès cherchait un instrument, et pas autre chose, un instrument qu'il eût pu ensuite diriger à son gré, un bras dont il eût été la tête. Il flotta longtemps incertain entre les divers généraux dont le nom avait un prestige et une influence. Bernadotte lui eût bien convenu; mais Bernadotte affichait alors un grand dévouement aux institutions républicaines. On le sonda, c'est à croire, et c'est parce qu'il opposa une résistance inattendue à des offres séduisantes à coup sûr, qu'il fut brutalement évincé du ministère de la guerre par le triumvirat Sieyès, Roger-Ducos et Barras, malgré l'énergique opposition de Gohier et de Moulins. Si l'on doit s'en rapporter à Moreau, des ouvertures avaient été faites auprès de lui, il les avait repoussées avec indignation. Il fallait trouver un homme sans foi ni loi, une sorte de condottiere du XVIIe siècle, un général tout disposé à marcher à pieds joints sur le droit, sur l'honneur, sur la justice et à sacrifier la grandeur, les intérêts, la liberté de sa patrie, à sa grandeur, à sa fortune et à ses intérêts personnels. Cet homme, ce général, Sieyès le trouva dans le général

Vendémiaire an VIII (Septembre-Octobre 1799).

Bonaparte. Il s'était, depuis son entrée au Directoire, lié particulièrement avec les frères du général, Joseph et Lucien, et surtout avec celui-ci, qui était parvenu à prendre assez d'importance au milieu du conseil des Cinq-Cents. Lucien, comme nous l'avons dit, avait suivi d'abord les voies de la démocratie et paru sincèrement attaché aux principes révolutionnaires ou jacobins, comme on disait. Tout à coup, sous la pernicieuse influence de Sieyès, il changea de rôle et de langage. On l'entendit prendre la défense des directeurs incriminés, que jadis il avait accusés lui-même, et il se montra l'un des plus violents opposants à la mesure proposée par Jourdan, à savoir, de proclamer la patrie en danger, mesure qui, si elle eût été adoptée, aurait empêché, c'est notre conviction, la réalisation des noirs projets de Sieyès. Lucien servit d'intermédiaire entre son frère et l'ex-abbé. Il tint le général au courant de tout ce qui se passait à Paris, et ce fut à son instigation — ceci ne nous semble pas douteux — que le général revint inopinément en France, abandonnant comme un déserteur l'armée dont la République lui avait confié le commandement. Pour être prêt à tout événement, Lucien, qui était alors un des inspecteurs de la salle des Cinq-Cents, fit en sorte de se procurer des avis de convocation pour une séance extraordinaire du conseil, convocation dont l'heure et la date étaient laissées en blanc. Cette singulière précaution, dénoncée par Destrem au conseil des Cinq-Cents, dans la séance du 9 vendémiaire (1er octobre), souleva dans l'Assemblée un véritable orage; il fut enjoint à la commission des inspecteurs d'avoir à ne point se précautionner désormais à l'avance de semblables avis.

Manœuvres de Sieyès et de Lucien Bonaparte.

Pendant que la République était livrée au dedans à ces misérables intrigues, elle reprenait au dehors l'ascendant qu'elle avait un moment perdu, et frappait de nouveau l'Europe d'étonnement par l'importance et la promptitude de ses coups. Nous avons laissé Brune en Hollande victorieux des Anglais et des Russes réunis. L'habileté de ce général et l'impétuosité

Victoires de la République.

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

de nos troupes avaient triomphé du nombre. Après la bataille de Berghem, Brune avait opéré un mouvement en arrière pour attirer l'ennemi dans des positions formidables où il était à peu près sûr d'avance de lui faire essuyer une irréparable défaite.

Capitulation du duc d'York.

Les alliés ne manquèrent pas de tomber dans le piège. Encouragé par un succès partiel dans un combat d'avant-poste, le duc d'York vint à la tête de toutes ses forces, le 14 vendémiaire (6 octobre), se ruer contre nos retranchements à Kastrikum. On se battit pendant douze heures. Les lignes ennemies finirent par être rompues de toutes parts. A la fin du jour, les Anglo-Russes fuyaient dans toutes les directions, du côté de la mer, en laissant une multitude de morts sur le terrain et en nous abandonnant plus de quinze cents prisonniers, onze pièces de canon, toutes leurs caisses de munitions et tous leurs bagages. Comme l'avait prévu Brune, ce fut pour eux une irréparable défaite. L'armée alliée, harcelée, poursuivie l'épée dans les reins, eût été infailliblement jetée à la mer, si le duc d'York, voyant sa perte certaine, n'avait pas demandé à capituler. Une convention fut signée à Alkmaer en vertu de laquelle le duc d'York put se rembarquer immédiatement avec ses troupes, en restituant tous les prisonniers français ou bataves. Ainsi finit misérablement cette expédition sur laquelle l'Angleterre avait fondé de si grandes espérances. Le général Brune avait atteint son but, sans s'être cru obligé d'exterminer jusqu'au dernier un ennemi qui demandait grâce. La Hollande était désormais purgée des troupes russes et anglaises, et la République y avait reconquis tout son prestige.

Armées d'Italie et du Danube.

En Italie nos affaires n'avaient pas tardé non plus à se rétablir. Après la mort de Joubert et la sanglante bataille de Novi, où, vaincus, nous avions paru plus grands que les vainqueurs, Moreau s'était tenu sur la défensive, et n'avait pas été inquiété. Rappelé à Paris vers la fin de vendémiaire, il avait cédé le commandement à Championnet qui maintenant se trouvait avoir sous ses ordres l'armée des Alpes et celle d'Italie réunies. Championnet reprit aussitôt l'offensive, et

Vendémiaire an VIII (Septembre-Octobre 1799).

dans une série de combats, très importants au point de vue moral, il ramena en quelques jours la victoire sous nos drapeaux. Mais où le triomphe de nos armes fut éclatant et prodigieux dans ses résultats, ce fut en Suisse. L'archiduc Charles avait reçu du conseil aulique l'ordre de se retirer devant Masséna et d'aller reprendre position sur le Rhin. Il avait effectué son mouvement avec une grande rapidité. Le dixième jour complémentaire (18 septembre) il était devant Mannheim, à la tête de trente mille hommes. Dès la pointe du jour il attaqua nos retranchements avec toutes ses forces. Les républicains n'étaient que cinq mille, commandés par les généraux Laroche et Ney; ils durent céder la place, après un combat effroyable où l'ennemi subit une perte triple de la nôtre. Pendant ce temps Souvarow, considérablement affaibli par sa désastreuse victoire de Novi, s'avançait vers la Suisse où la cour d'Autriche lui avait prescrit de pénétrer pour mettre notre armée d'Helvétie entre deux feux, Masséna ayant commis la faute de laisser l'archiduc Charles se retirer sans tomber sur lui. Une autre armée russe commandée par le général Korsakoff opérait également en Suisse. Il nous fallait donc vaincre à tout prix, sinon nos frontières de l'Est allaient être complètement à la merci de l'ennemi.

Bataille de Zurich.

Masséna comprenait toute la gravité de la situation. Il eut un élan de génie. Sentant la nécessité de détruire l'armée de Korsakoff avant l'arrivée Souvarow, il se porta rapidement à sa rencontre et l'atteignit dans la matinée du 3 vendémiaire (25 semptembre) sur les bords de la Limmath. Les Austro-Russes occupaient la ville de Zurich, qui est à cheval sur les deux rives de cette rivière. Trois bataillons russes, qui défendaient le passage de la Limmath, furent anéantis tout entiers. Le soir de cette première journée nous étions maîtres de toute la rive droite du lac de Zurich. C'était déjà un résultat considérable; mais la victoire n'était pas complète tant que l'ennemi occupait la ville, et il fallait se hâter de l'en déloger, car l'armée de Condé et un nombreux corps de

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

Bavarois arrivaient à son secours. La bataille recommença le lendemain avec une fureur inouïe. La ville de Zurich fut enveloppée dans un cercle de feu; on se battit corps à corps dans les rues; il y eut un carnage affreux. Les Russes se laissaient tuer avec une impassibilité étonnante; mais notre élan triompha de leur résistance. Le soir la déroute de Korsakoff était complète, et les débris de son armée fuyaient en désordre vers le Rhin. Ces deux journées sanglantes coûtèrent aux Russes huit mille tués, sept mille blessés, et cinq mille prisonniers : vingt mille hommes en tout. Ils laissèrent de plus, entre nos mains, six drapeaux et cent cinquante pièces de canon. C'était un épouvantable désastre.

Défaite de Souvarow.

Tout n'était pas encore fini cependant : Souvarow avançait. Masséna eut un mot sublime; il écrivit au Directoire : « Souvarow arrive, je vais le vaincre. » Il le vainquit en effet. Harcelée par les corps des généraux Gudin et Lecourbe, l'armée de Souvarow avait déjà perdu beaucoup de monde quand, le 8 vendémiaire 1799 (30 septembre an VIII), elle déboucha dans la vallée de Muthenthal, où elle rencontra le gros de l'armée française. Les Russes, déjà harassés de fatigue, furent culbutés, taillés en pièces et obligés de gagner précipitamment la vallée du Rhin, après avoir subi des pertes effroyables. Masséna songea alors à aller au-devant de Korsakoff qui semblait disposé à un retour offensif vers la Thur. Le 15 vendémiaire (7 octobre), une de ses divisions rencontra, du côté de Bussingen, le général Korsakoff marchant à la tête d'une douzaine de mille hommes, Russes et Bavarois. L'action, engagée avec une vigueur extraordinaire, ne fut pas de longue durée. Les alliés furent bientôt contraints de chercher leur salut dans la fuite, après avoir laissé sur le terrain un grand nombre des leurs.

Le même jour, le général Gazan attaquait, en avant de Constance, un gros corps de Russes et d'émigrés commandés par Condé en personne. Chargée impétueusement, l'armée de Condé recula en désordre, et chercha un refuge dans la ville,

où les républicains entrèrent pêle-mêle avec elle. On combattit dans les rues jusqu'à dix heures du soir. Presque tous les émigrés furent tués ou pris. Le prince de Condé et son petit-fils, le duc d'Enghien, n'échappèrent qu'à la faveur de la nuit. La perte de l'ennemi, dans ces deux rencontres simultanées, s'éleva à près de six mille hommes. Ce fut le dernier acte de cette grande bataille de Zurich; elle avait duré quinze jours. Immenses en furent les résultats. Dans cette mémorable quinzaine, les Austro-Russes avaient été entièrement détruits ou dispersés, l'Helvétie affranchie, nos frontières complètement délivrées, et l'archiduc Charles réduit à l'impuissance. A cette bataille de Zurich, qui a immortalisé le nom de Masséna, se distinguèrent une foule d'officiers destinés à illustrer le régime impérial : Soult, Mortier, Gudin, Molitor, Oudinot, et le commandant d'artillerie Foy, qui, plus tard, devait livrer, en faveur de la liberté, des combats plus glorieux encore.

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

Les émigrés battus à Constance.

La nouvelle de toutes ces victoires fut saluée à Paris d'acclamations d'autant plus vives qu'on n'espérait pas une si prompte et si complète défaite de l'ennemi. Tous les fronts se trouvaient rassérénés, l'espérance des jours heureux était revenue dans les cœurs. On pouvait désormais se livrer en toute confiance à l'amélioration de notre régime intérieur, et, sous l'égide de la République, rétablir l'équilibre dans nos finances et marcher vers l'ordre par la liberté, sans laquelle il n'est pour un peuple ni prospérité durable ni dignité possible. La France tout entière était sous cette impression de ravissement et de bien-être que donne la sécurité, quand tout à coup on apprit le débarquement du général Bonaparte à Fréjus.

L'expédition d'Égypte.

Mais avant de nous expliquer sur les causes de ce retour inopiné, et de dire l'enthousiasme, adroitement préparé, avec lequel fut reçu le jeune et glorieux général, il convient de retracer rapidement tous les faits de notre expédition d'Égypte, depuis que nous avons laissé Bonaparte réprimant

Vendémiaire an VIII (Septembre-Octobre 1799). avec une sauvage énergie la révolte du Caire. La déclaration de guerre de la Porte à la République rendait plus difficile notre situation en Égypte. Ibrahim-bey avait reçu asile en Syrie chez le pacha Ahmed-Djezzar. Il était à craindre qu'une armée ottomane ne vînt nous attaquer d'un moment à l'autre. Bonaparte résolut de devancer les Turcs. Trop confiant peut-être dans l'influence du surnaturel sur l'imagination des hommes, il se fit annoncer comme un envoyé du Très-Haut; puis, après avoir employé une partie de l'hiver de l'an VII à préparer son expédition et à organiser sous le nom d'Institut du Caire une compagnie de savants formée sur le modèle de notre Institut de France, il pénétra en Syrie à la tête d'une douzaine de mille hommes, ayant avec lui les généraux Bon, Reynier, Kléber et Murat. C'était vers le milieu de pluviôse. Le 2 ventôse an VII (20 février 1799), il s'emparait de la forteresse d'El-Arisch, et le 17 ventôse (7 mars), il emportait d'assaut la ville de Jaffa, dont la garnison, au nombre de près de trois mille hommes, fut, après coup, odieusement massacrée. Cette inutile boucherie est certainement un des actes les plus sanglants de la vie sanglante de Bonaparte. La peste se chargea de venger ces malheureux.

Siège de Saint-Jean d'Acre.

Quelques jours après nous mettions le siège devant Saint-Jean d'Acre, où résidait Djezzar-Pacha. La ville était assez bien fortifiée; mais elle était surtout défendue par des ingénieurs et des artilleurs anglais fournis par le commodore Sidney Smith, qui, à peine échappé de la prison du Temple, où il avait été quelque temps prisonnier, était venu se mettre à la tête d'une croisière britannique, sur les côtes de l'Asie Mineure. Un premier assaut, tenté le 8 germinal an VII (28 mars 1799), échoua complètement, et fut horriblement meurtrier. Cet échec était d'autant plus regrettable qu'une

Combat du mont Thabor.

armée turque de vingt-cinq mille hommes arrivait en hâte au secours du pacha. Kléber, envoyé contre elle avec trois divisions, la tailla en pièces le 27 germinal an VII (16 avril 1799) sur le plateau du mont Thabor. Cette victoire brillante n'ac-

célèra pas les progrès du siège. Nombre d'assauts infructueux ne firent que nous coûter un sang précieux. Une foule de braves soldats et d'officiers supérieurs y périrent, entre autres le général Caffarelli. Pour surcroît de misère, la peste, dont on avait contracté le germe à Jaffa, était dans notre camp. Un dernier assaut donné le 21 floréal an VI (10 mai 1799) n'eut pas plus de succès que les autres. Sur ces entrefaites Bonaparte apprit qu'une armée turque était à la veille de débarquer en Égypte. Il n'y avait plus à hésiter; il lui fallut abandonner ses rêves insensés de domination orientale, lever à la hâte le siège de Saint-Jean d'Acre, où avait échoué sa fortune, et revenir assez piteusement sur ses pas, avec une armée amoindrie et un prestige singulièrement diminué. Ce qui n'empêcha pas Bonaparte, suivant ses habitudes de mensonge et de dissimulation dont il ne se départira jamais, de se poser en vainqueur. La peste seule l'avait contraint à la retraite, dit-il, comme plus tard, en Russie, ce seront les frimas. Le 26 prairial an VII (14 juin 1799) il était de retour au Caire, où, après une longue et pénible marche à travers le désert, son armée put prendre quelques semaines d'un repos dont elle avait grand besoin.

VENDÉMIAIRE an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

Bataille d'Aboukir.

Cependant l'armée turque, assez peu nombreuse d'ailleurs, avait débarqué sur la plage d'Aboukir. A cette nouvelle, Bonaparte se porta rapidement à sa rencontre, et la battit complètement dans la journée du 10 thermidor an VII (28 juillet 1799). Mustapha-Pacha, qui la commandait, fut fait prisonnier, et quelques milliers de Turcs, pris entre nos baïonnettes et la mer, se jetèrent à l'eau pour regagner leur flottille. La plupart d'entre eux périrent dans les flots. Le lendemain, un nouveau combat, non moins glorieux, nous rendit la place d'Aboukir, occupée par une forte garnison ottomane. Le soir de cette seconde journée, l'armée turque n'existait plus : tout était pris, mort ou en fuite.

Bonaparte se retira à Alexandrie. Ce fut là qu'il eut connaissance des journaux où il put se renseigner sur notre situa-

Vendémiaire an VIII (Septembre-Octobre 1799).

tion extérieure, fort troublée alors, et qu'il reçut les dépêches qui vraisemblablement l'engageaient à revenir tout de suite en Europe. Nous disons vraisemblablement, parce qu'il n'est pas resté de documents précis à cet égard; mais les faits démontrent d'une façon péremptoire, comme on va le voir, qu'il ne se décida à revenir que sur une invitation expresse de certains membres du Directoire. Sans perdre un instant, il combina son départ avec l'amiral Gantheaume, retourna passer quelques jours au Caire, donna à entendre à ses lieutenants qu'il allait faire une tournée dans la province de Damiette, et revint à Alexandrie, où il s'embarqua dans la nuit du 7 fructidor an VII (24 août 1799) à bord de la frégate le *Muiron*. Il remmenait avec lui, outre quelques-uns des savants qui l'avaient accompagné, comme Monge et Berthollet, ses officiers les plus dévoués, son confident intime Berthier, Murat, Lannes, Marmont, Lavalette, Duroc, le jeune Beauharnais, tous ceux dont il avait besoin pour assurer le succès du coup de main prémédité dont il devait être l'exécuteur. Il n'avait même point prévenu Kléber, qui, avec sa sévère franchise, n'eût pas manqué de lui déclarer ce qu'il y avait de honteux dans cette désertion, et combien il était coupable d'abandonner à des destinées inconnues tant de braves soldats, que sa volonté persistante et son inextinguible soif de renommée avaient jetés, sans aucun profit pour la France, sur cette terre lointaine d'Égypte. Comme il fallait toutefois remettre le commandement à quelqu'un, il se contenta d'adresser des instructions écrites au vainqueur du mont Thabor, en l'appelant à commander à sa place l'armée d'occupation. Sans doute il y avait quelque témérité de sa part à affronter sur une mauvaise frégate la périlleuse traversée de la Méditerranée, que sillonnaient dans tous les sens les flottes victorieuses de l'Angleterre; mais il n'avait plus rien à faire en Égypte. Son irréparable échec de Saint-Jean d'Acre avait détruit son rêve fantastique de fonder en Orient l'édifice de sa fortune; on le conviait plus ou moins ouvertement à une

Retour de Bonaparte.

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

part de dictature en France; comment un homme de sa trempe eût-il hésité? Il avait tout ce qu'il fallait pour réussir: talent prodigieux, génie profond, absence complète de sens moral. Si, aux yeux de Henri IV, Paris valait bien une messe, la perspective de devenir le dominateur suprême de la France valait bien, aux yeux de Bonaparte, le risque d'être pris en route par une croisière anglaise.

Arrivée de Bonaparte en France.

Le hasard le servit à merveille. Il passa avec un bonheur surprenant à travers les vaisseaux anglais, et, le 16 vendémiaire an VIII (8 octobre 1799), il aborda dans un petit port, auprès de Fréjus, après une traversée de quarante jours. L'enthousiasme avec lequel il fut accueilli en France tint véritablement du délire. A Lyon, on illumina à son passage, et au théâtre, où il alla s'enivrer des applaudissements de la foule, on joua en son honneur une petite pièce intitulée *le Héros de retour*. Son arrivée à Paris, le 24 vendémiaire an VIII (16 octobre 1799), fut saluée par les mêmes acclamations enthousiastes. Seulement il faut dire que depuis une dizaine de jours les membres du Directoire, les uns avec une perfidie inique, les autres avec une maladresse impardonnable, avaient usé d'une sorte de stratagème pour grossir sa réputation dans des proportions inouïes. Pendant toute une année, les journaux n'avaient parlé de notre expédition d'Égypte qu'à d'assez rares intervalles. Et comme tout s'oublie aisément dans notre pays, la renommée de Bonaparte risquait fort d'aller en s'affaiblissant, quand tout à coup les feuilles publiques retentirent du bruit de ses nouveaux exploits. Tandis que les récentes victoires, qui avaient mis fin aux soucis patriotiques des républicains et éloigné de nos frontières tout péril extérieur, étaient racontées avec une extrême sobriété, on apporta dans le récit des moindres incidents de notre inutile expédition d'Égypte une exagération grossière. On donna à la bataille d'Aboukir l'importance qu'elle était loin, bien loin d'avoir. Les combats les plus insignifiants étaient minutieusement décrits avec une complaisance affectée. Des fautes, des imprudences du général en chef, il n'en

Vendémiaire an VIII (*Septembre-Octobre* 1799).

était pas question. On s'attacha à donner à la fatale expédition de Syrie une haute portée politique. Le *Moniteur* fut empoisonné de ces récits, d'une prolixité insupportable. Ne fallait-il pas, pour l'accomplissement des secrets desseins de Sieyès, que le nom de Bonaparte fût dans toutes les bouches? Le stratagème réussit au delà de toute expression. L'expédition d'Égypte, immorale autant que coûteuse, qui nous avait affaiblis en hommes et en argent, à l'heure où nous avions besoin de tous nos soldats et de toutes nos ressources, fut regardée comme une chose merveilleuse, et passa tout de suite à l'état de légende.

Que Bonaparte ne revint pas spontanément.

Il y eut bien quelques incrédules; mais mal leur en prit. Plusieurs feuilles démocratiques, entre autres le *Défenseur des droits du peuple*, virent leurs presses saisies et leurs rédacteurs inquiétés pour avoir marqué trop d'étonnement du retour imprévu de Bonaparte. Le général aurait dû être fusillé pour avoir quitté son poste devant l'ennemi, s'il n'eût été rappelé par quelque invitation officieuse de certains personnages du gouvernement. Tous les membres du Directoire n'étaient sans doute pas complices de cette infamie. Moulins indigné voulait que Bonaparte fût arrêté et traduit immédiatement devant un conseil de guerre pour avoir abandonné son armée; mais ce sage avis, timidement appuyé par Gohier, tomba nécessairement devant la résistance du triumvirat Sieyès, Roger-Ducos et Barras.

Qu'il n'était pas besoin de Bonaparte pour sauver la France.

Ce fut dans la séance du 24 vendémiaire (16 octobre) que le conseil des Cinq-Cents apprit officiellement le retour du général, à l'heure même où l'on commençait à connaître dans tous leurs détails les succès décisifs de Brune et de Masséna, et où l'on déclarait que les armées de Hollande et d'Helvétie avaient bien mérité de la patrie. Les historiens bonapartistes ont prétendu qu'à l'instant où le général avait remis les pieds sur le sol français, la République était en proie aux plus affreux revers, troublée par les discordes intestines, et qu'il était grand temps qu'il arrivât pour la sauver. C'est là tout le contraire de la vérité. Nous avions, sans lui, conquis la Bel-

gique et nos limites du Rhin, qu'il était destiné à nous faire perdre, sans lui nous nous étions relevés d'une série d'échecs passagers. Des Alpes à la mer du Nord, la victoire à présent accompagnait partout nos soldats. Au moment de son retour, la République était au dehors dans la situation la plus florissante, et, quant à l'intérieur, les troubles suscités par les royalistes commençaient à s'apaiser sur presque tous les points. La France n'avait donc pas besoin d'un général, mais d'honnêtes gens pour assurer les destinées de la démocratie. Toutefois les patriotes des Cinq-Cents ne firent pas mauvais accueil à Bonaparte, parce que, se souvenant de son exaltation républicaine à l'époque du 18 fructidor, ils croyaient à sa sincérité et à sa franchise. Briot même en parla comme s'il eût été toujours digne de la confiance des républicains; il ne devait pas tarder à être amèrement détrompé.

Beaucoup d'hommes de notre génération ont cru, dans leur jeunesse, sur la foi des premiers historiens du coup d'État dont nous allons raconter les odieuses péripéties, ont cru, disons-nous, que ce crime avait été commis au bénéfice de la Révolution, et pour en sauvegarder les précieuses conquêtes. Il nous a fallu plonger à fond dans l'étude de cette Révolution même, fouiller toutes les pièces officielles, consulter tous les témoignages authentiques, pour nous convaincre du contraire. Ce crime immense a été commis par les hommes de la réaction royaliste, girondine et thermidorienne, au profit de la réaction, pour briser la démocratie, pour étouffer la liberté, anéantir la République et ressusciter une foule d'iniquités et d'injustices qu'avait balayées le souffle puissant de la Révolution. C'est ce que les pages rapides qui vont suivre démontreront péremptoirement.

Bonaparte, à son arrivée à Paris, fut fort entouré, fort fêté. Sa maison de la rue Chantereine ne désemplissait pas. Généraux, magistrats, administrateurs, venaient à l'envi le féliciter, quand, pour sa désertion, il eût mérité d'être mis au banc de l'opinion. Lui, calme, dissimulé, recevait avec une

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

apparente modestie ces adulateurs, qui semblaient pressentir sa grandeur future. Sa première visite fut pour Gohier, alors président du Directoire. Homme d'une haute probité, Gohier était incapable de soupçonner le mal et la fourberie chez le jeune et illustre visiteur qui lui donnait cette marque de déférence; il ne vit en lui que le héros, l'incomparable général de l'armée d'Italie, et fut sa dupe jusqu'au dernier jour. Les journaux favorables à la majorité directoriale entretenaient avec soin le public des faits et gestes du général. Dînait-il chez le président du Directoire, on répétait de lui des mots tout à fait indignes de l'histoire. Ce fut chez Gohier qu'il rencontra pour la première fois le général Moreau. Il lui fit présent d'un sabre de damas enrichi de diamants qu'il avait rapporté d'Égypte, et qui valait dix mille francs. Était-ce pour tâcher de séduire et d'attirer à lui le vainqueur de l'Allemagne? Il ne paraît pas qu'il ait exercé sur Moreau la même fascination que sur la plupart des hommes marquants de l'époque. Tous les partis, toutes les factions, a-t-on raconté, lui firent alors des ouvertures, et à tous il donna des espérances. Il a raconté lui-même que les directeurs Barras et Moulins étaient venus lui proposer de se mettre à la tête d'un parti tendant à exclure des conseils tous les hommes à idées libérales. C'est possible, mais ce qui est certain, incontestable, c'est qu'à peine arrivé, il fit cause commune avec Sieyès. S'il est vrai, comme on l'a prétendu d'après ces propos et des commérages sans valeur historique, qu'il ait d'abord témoigné à l'égard de l'ex-abbé une froideur affectée et une sorte de mépris, cela prouve combien ils étaient dissimulés l'un et l'autre, et dignes de s'entendre. C'était un moyen de mieux cacher leurs batteries. Quant à Barras, qui était fort mêlé à toutes sortes d'intrigues royalistes, s'il n'entra pas entièrement dans les vues de Sieyès et de Roger-Ducos, il n'en fut pas moins leur complice par son inaction et par son silence; il ne leur en apporta pas moins son appoint pour qu'ils eussent la majorité contre leurs collègues Gohier et Moulins, comme cela résulte parfaite-

Attitude de Bonaparte à son retour.

ment de la complaisance et de la lâcheté avec lesquelles nous le verrons tout à l'heure donner sa démission.

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

Le coup d'État du 18 brumaire ne fut pas une chose improvisée, surgissant tout à coup au milieu de circonstances critiques et inattendues : ce fut une œuvre conçue d'avance, longuement préméditée, élaborée patiemment, mise à exécution sans qu'elle se trouvât justifiée par aucune complication extérieure ou intérieure; et, pour s'entendre avec le général Bonaparte, pour combiner avec lui toutes les chances de réussite, les meneurs n'eurent certainement pas trop des trois semaines qui s'écoulèrent entre son retour et l'accomplissement de cet exécrable attentat. Pendant que le Corps législatif s'efforçait inutilement d'effrayer les conspirateurs de Brumaire en forgeant une loi de mort contre quiconque proposerait une modification à la constitution de l'an III, ces conspirateurs ne cessaient de travailler pour assurer le succès de leur entreprise ténébreuse. Comme s'il ne suffisait pas, pour accroître l'autorité morale de Bonaparte, des interminables rapports publiés depuis quelque temps sur son expédition d'Égypte, on inonda le public de brochures et d'écrits anonymes, où l'on invitait le peuple « à se rattacher à la fortune du héros dont le nom, la gloire, le génie, l'existence pouvaient seuls assurer l'existence de la République. » Un de ces écrits, intitulé *Dialogue entre un membre des Anciens et un membre des Cinq-Cents*, avait pour auteur l'ancien constituant Rœderer, l'auteur des venimeuses diatribes publiées après Thermidor par Merlin (de Thionville), Rœderer, qui, après avoir glorifié la constitution de l'an III comme l'ancre de salut de la République, allait être un de ses plus zélés violateurs.

Prolégomènes du 18 brumaire.

Maintenant quel était le but des conjurés? Évidemment ils ne songeaient pas d'abord à préparer le pouvoir suprême à Bonaparte. Ce qu'ils voulaient de lui, c'était un bras, non une tête. Les uns entrevoyaient vaguement le retour de la monarchie; les autres rêvaient un régime semi-aristocratique, un état de choses où ils pussent jouir en paix et tranquille-

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

ment de tous les bénéfices de la Révolution, qu'ils avaient accaparés à leur profit. Tous enfin tenaient surtout à abattre ce qui survivait encore de patriotes énergiques, qu'ils continuaient à désigner sous les noms d'*anarchistes*, de *démagogues*, de *républicains*, et qu'ils considéraient avec raison comme le principal obstacle à la réalisation de leurs égoïstes desseins. Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de voir quels ont été les principaux complices de Sieyès et de Bonaparte dans le complot de Brumaire.

Les conjurés de Brumaire.

Quelques publicistes ou historiens, peu dignes de ce nom, n'ont pas craint d'avancer que le personnel du coup d'État de Brumaire s'était surtout recruté parmi les membres de l'ancienne Montagne, et que les antichambres de Bonaparte avaient été peuplées de Jacobins. Ç'a été de leur part une grande ignorance ou une insigne effronterie. Les véritables complices du guet-apens où la loi fut saisie à la gorge et la République immolée de fait furent des royalistes plus ou moins déguisés, d'anciens Girondins, d'anciens membres de la Plaine sous la Convention et quelques-uns de ces hommes qui gardent dans l'histoire, comme une flétrissure éternelle, le nom de Thermidoriens. Quant aux vrais Jacobins, quant à ceux qui, par l'âme et par le cœur, étaient avec les vaincus de Thermidor et de Prairial, ils devaient continuer d'avoir en partage les persécutions, l'exil et la mort. Brumaire a complété Thermidor. Citons les noms de quelques-uns de ceux qui se montrèrent les plus actifs auxiliaires de Bonaparte. Ce sont d'abord les directeurs Sieyès et Roger-Ducos, deux de ceux qu'on appelait, sous la Convention, les *crapauds du marais;* puis Lucien Bonaparte, que, par une fatale imprudence, le conseil des Cinq-Cents venait de mettre à sa tête; le faussaire Courtois et l'ignoble Fouché, ces deux chevilles ouvrières de la conjuration thermidorienne; les royalistes Cornet, Lebrun, Lecoulteux, Talleyrand, Lemercier, Chabaud-Latour, le médecin Cabanis, cet ancien ami dévoué de Mirabeau; le futur comte Cornudet, dont la platitude devait aller aussi loin que

possible ; les anciens constituants Regnier et Regnaud (de Saint-Jean d'Angely), deux légistes bien dignes de s'entendre, et enfin les anciens Girondins Réal, alors commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Seine, Baraillon, Creuzé-Latouche, Chazal, Daunou, Casenave, Girod-Pouzol. Nous ne parlerons ici ni des Lanjuinais, ni des Defermont, ni des Brouffe, ni des Méchin, ni de tant d'autres, appelés à siéger dans les conseils du Consulat et de l'Empire.

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

Coup d'État du 18 brumaire.

On connaît à présent les principaux acteurs, nous pouvons raconter le drame. Nous ferons grâce à nos lecteurs du récit des intrigues préliminaires dont le coup d'État fut précédé, intrigues que chacun a racontées à sa façon, et qui n'offrent aucune certitude historique. Ce qu'il importe de savoir et de bien savoir, c'est le but auquel tendaient les conjurés, les moyens qu'ils employèrent pour y arriver et les résultats qu'ils obtinrent. Le but, nous l'avons dit plus haut : c'était de modifier radicalement le caractère démocratique du gouvernement, déjà si profondément atteint par la constitution de l'an III, et de mettre à la disposition du pouvoir exécutif toutes les forces vives de la nation. La constitution que Sieyès tenait en réserve remplissait complètement ce double but. Quant à la forme de cette constitution, Bonaparte paraît s'en être assez peu soucié ; il avait bien prévu que, dès qu'il serait maître du pouvoir, toute constitution deviendrait entre ses mains une lettre morte.

L'armée et le peuple.

Deux choses préoccupaient singulièrement les conjurés, c'étaient l'armée et le peuple. Le prestige de Bonaparte était grand aux yeux des soldats ; quelques-uns des régiments en garnison à Paris avaient servi sous ses ordres ; toute l'armée, à n'en point douter, lui obéirait donc aveuglément. Toutefois, comme le sentiment républicain était très enraciné dans l'esprit des troupes, on résolut de revêtir le général d'un commandement spécial par une loi, afin de donner à ses actes une sorte de légalité. Quant au peuple, ne verrait-il pas d'un mauvais œil la violation de la constitution de l'an III. Ne s'in-

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

surgerait-il pas pour la défendre? On le craignit. C'était bien inutile. Ne savait-il pas que cette constitution de l'an III avait été faite contre lui? Il était donc à présumer qu'il assisterait impassible à la dislocation de la République. On en eut peur néanmoins. Les Girondins, auteurs de la constitution de l'an III, se souvenant du 31 mai, avaient introduit dans cette constitution un article qui conférait au conseil des Anciens le droit de changer la résidence du Corps législatif. Les conjurés, rassemblés dans la journée du 16 brumaire (7 novembre) chez Lemercier, président des Anciens, s'arrêtèrent à ce dernier parti, et fixèrent au surlendemain l'exécution de leur criminelle entreprise.

Banquet de Saint-Sulpice.

Le jour même avait eu lieu à Saint-Sulpice un repas civique donné par les conseils à Bonaparte et à Moreau. Une immense table de sept cents couverts avait été dressée dans l'intérieur de l'église. Cette fête civique eût pu, en d'autres circonstances, être un puissant excitant de patriotisme; mais déjà le soupçon était dans beaucoup de cœurs, comme le trouble dans beaucoup de consciences. Nombre de républicains des Cinq-Cents s'abstinrent de paraître à ce banquet. Le président du Directoire avait à sa gauche le général Moreau, et à sa droite le général Bonaparte. Le pauvre Gohier, endormi dans sa sécurité, porta un toast à la paix. Bonaparte but, lui, « à l'union de tous les Français, » et il se préparait à déchirer, de son épée, le pacte qui les unissait.

Le lendemain il y eut chez Talleyrand une dernière réunion des principaux conjurés. Là se trouvèrent les Rœderer, les Regnaud (de Saint-Jean d'Angely), les Réal, les Fouché; ils achevèrent de rédiger les proclamations destinées à être affichées sur les murs de Paris. Pendant ce temps, la commission des inspecteurs, dont faisait partie le faussaire Courtois, préparait aux Tuileries des lettres qui convoquaient le conseil des Anciens. Resté seul au château, Courtois se chargea d'expédier à domicile les lettres de convocation pour le 18; il se garda bien seulement d'en envoyer aux membres dont le ré-

publicanisme lui était connu, et personne, à cet égard, n'était mieux renseigné que lui.

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

Tous les députés convoqués se hâtèrent d'accourir. Aux membres qui n'étaient point dans le secret de la conspiration, on dit qu'un immense complot démagogique venait d'être découvert, et qu'il était temps de prévenir les Jacobins par des mesures extraordinaires. Comme on le voit, la réaction développait son drapeau dès la première heure. La séance s'ouvrit à huit heures du matin, sous la présidence de Lemercier, un des conjurés. Le député Cornet, membre de la commission des inspecteurs, prit le premier la parole. Suivant ce misérable, car il n'y a pas d'autre nom à donner à ces artisans de mensonges et de calomnies, les anarchistes arrivaient en foule à Paris, n'attendant qu'un signal pour poignarder les représentants du peuple, et c'en était fait de la chose publique, si le conseil n'employait immédiatement contre eux les moyens les plus énergiques. Parut ensuite l'ancien constituant Regnier, autre conjuré. Il apportait un décret tout préparé en vertu duquel le Corps législatif était transféré dans la commune de Saint-Cloud. Les conseils y étaient convoqués pour le lendemain 19 brumaire (10 novembre), à midi. Au général Bonaparte se trouvait confiée la mission d'exécuter le présent décret. La dix-septième division militaire, commandée par le général Lefebvre, les gardes nationales et les troupes de ligne comprises dans toute l'étendue de cette division, étaient placées sous ses ordres. Enfin Bonaparte était mandé au sein du conseil pour y recevoir une expédition de ce décret et prêter serment. A peine Regnier eut-il donné lecture de son projet, que la majorité se leva et réclama un vote sans discussion. En vain Dentzel protesta, invoqua la liberté des opinions, le président Lemercier, sans autre forme de procès, déclara que le décret était adopté. Immédiatement deux membres de la commission des inspecteurs, Cornet et Baraillon, allèrent porter à Bonaparte la notification du décret de l'Assemblée.

Journée du 18 brumaire.

Le général attendait. Déjà étaient rangés autour de lui,

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

dans la cour de sa maison, ses officiers d'état-major, les généraux qui devaient l'aider à accomplir son crime, et une foule de gens accourus pour s'associer à sa fortune. Là étaient Berthier, Lefebvre, Murat, Lannes, Moreau, Macdonald, Sérurier, Moncey et quelques autres. Là était venu, amené par Joseph Bonaparte, le général Bernadotte, l'espoir des républicains, et qui s'indigna à la pensée d'une violation de la représentation nationale. Son costume bourgeois suffisait à indiquer qu'il était complètement étranger au complot. Tout ce que Bonaparte put obtenir de lui pour le moment, ce fut qu'il demeurât neutre dans le grand drame dont le premier acte commençait. Suivi de ses complices, Bonaparte gagna les Champs-Élysées par la rue de la Chaussée-d'Antin, alors rue du Mont-Blanc, traversa le jardin des Tuileries, et se rendit avec tous ses généraux à la barre du conseil des Anciens. Sa première parole fut un mensonge. « La République périssait, dit-il, votre décret vient de la sauver. » Il promit d'arrêter, à l'aide de ses compagnons d'armes, quiconque susciterait le trouble et le désordre, c'est-à-dire quiconque tenterait de défendre la République. Il eut l'audace d'ajouter qu'il voulait une République fondée sur l'égalité civile et la représentation nationale; il le jura, en son nom et au nom de ses camarades; mais il omit complètement de prononcer le serment légal, celui de fidélité à la constitution de l'an III. Garat, dans sa simplicité de cœur, en fit la remarque : il n'était pas initié au complot. Le président Lemercier s'empressa de lui retirer la parole.

Bonaparte redescendit aussitôt dans le jardin des Tuileries, pour passer en revue et haranguer les troupes qui y étaient campées au nombre de trois mille hommes. « Dans quel état j'ai laissé la France, dit-il, et dans quel état je l'ai retrouvée[1] ! »

[1] D'après une autre version, arrangée par M. Arnaud, version qu'on trouve au *Moniteur*, cette harangue de Bonaparte aurait été adressée au citoyen Bottot, secrétaire de Barras. Cette version, rédigée en vue du public, nous a paru invraisemblable. Pourquoi Bonaparte aurait-il été dire tout cela à un secrétaire de Barras? Il ne faut pas oublier que pour

Il avait laissé des conquêtes, ajoutait-il, et nos frontières étaient pressées par l'ennemi. Les mensonges ne coûtaient guère à Bonaparte. C'était pourtant un peu trop d'effronterie de s'exprimer ainsi, quand nos victoires en Hollande et en Suisse venaient d'assurer l'intégrité des frontières conquises par la République. Il ne lui fut pas difficile d'enflammer l'enthousiasme des troupes. Dès cette heure, la France devenait la proie du militarisme. Le général Lefebvre garda le commandement de la dix-septième division sous la direction suprême de Bonaparte. Le général de division Murat fut placé à la tête de toutes les troupes à cheval. Lannes eut le commandement du palais des Tuileries, Moreau celui du palais du Luxembourg ; enfin le général Sérurier fut désigné pour commander à Saint-Cloud la garde des deux conseils. Augereau, bien que membre des Cinq-Cents, était venu offrir ses services à Bonaparte; il fut momentanément écarté.

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

Manœuvres des conjurés.

Pendant ce temps, les conjurés inondaient Paris d'affiches où les choses étaient dépeintes sous le jour le plus faux ; ils recrutaient tous les écrivains connus par leur vénalité, corrompaient nombre d'administrateurs et de magistrats, en leur faisant entrevoir la perspective de positions plus stables et plus lucratives, et répandaient contre les républicains, dont ils avaient l'intention de se débarrasser, les calomnies les plus odieuses. Le ministre de la police Fouché et le président de la commission centrale du département de la Seine, Lecouteulx, adressèrent à la population parisienne des proclamations où ils présentèrent la République comme touchant à sa ruine, et sauvée par la sagesse du conseil des Anciens et l'appui de Bonaparte : « Que les faibles se rassurent, » disait le ministre, employant un langage qui, depuis, a servi à plus d'un traître. La population, ne comprenant rien à ce qui se passait, laissa faire, ne se mêla de rien.

Le conseil des Cinq-Cents, convoqué à la hâte, se réunit

le 18 brumaire, le *Moniteur* a été tout à fait rédigé selon la fantaisie des auteurs de l'attentat.

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

en petit nombre, vers dix heures. Présidé par Lucien Bonaparte, un des conspirateurs, il se sépara immédiatement devant le décret des Anciens, pour s'assembler le lendemain à Saint-Cloud. Quant au Directoire, il n'existait plus de fait. Sieyès et Roger-Ducos faisaient bande avec les conjurés.

Dislocation du Directoire.

Barras, qui plus ou moins sciemment avait joué le jeu de ces derniers, se laissa piteusement et facilement arracher par Talleyrand et l'amiral Bruix, ses amis, une démission honteuse. Il ne demandait plus qu'à jouir en paix de ses richesses si mal acquises, et il se fit conduire sous bonne escorte, à Grosbois. Gohier et Moulins résistèrent dignement autant qu'il était en leur pouvoir. Sommés par Bonaparte de donner eux aussi leur démission, ils s'y refusèrent avec fermeté. Et comme le général alléguait qu'il n'y avait plus ni Directoire ni constitution : « Avez-vous oublié, s'écria Gohier, que vous vous êtes invité vous-même à dîner aujourd'hui chez le président du Directoire ? » Bonaparte s'excusa en disant qu'il ne prévoyait pas la décision du conseil des Anciens. Il était impossible d'unir plus de duplicité à plus d'infamie. Au même instant on remit au général un billet annonçant que le faubourg Saint-Antoine se disposait à se soulever. Ce n'était pas vrai ; mais c'était une manœuvre imaginée, paraît-il, par le faussaire Courtois pour influencer les directeurs récalcitrants. Elle ne réussit pas. Et pourtant Bonaparte ne négligea rien pour troubler le cœur des directeurs restés fidèles à la constitution. « Santerre est votre parent, dit-il à Moulins ; prévenez-le que, s'il bouge, je le fais fusiller à l'instant. » Voilà comment Bonaparte entendait défendre la République. « Santerre n'est pas mon parent, il est mon ami, répondit simplement Moulins, et il est incapable d'occasionner des troubles. » Les deux directeurs demeurèrent inébranlables. On prit alors le parti de les faire garder à vue dans leurs appartements. Moulins parvint à s'échapper ; Gohier resta seul prisonnier, et ce fut Moreau qui eut le triste courage de remplir, à son égard, les fonctions de gendarme.

Les conjurés se réunirent, le soir, au palais des Tuileries, afin de dresser leurs batteries pour le lendemain et d'arrêter définitivement leur plan. On convint de substituer au gouvernement directorial une dictature composée de trois consuls, dont l'un aurait sur les autres une prépondérance marquée. Ce premier rôle était nécessairement dévolu à Bonaparte. Quant aux comparses, Sieyès et Roger-Ducos étaient là. Comme on pressentait une assez vive résistance de la part des républicains du conseil des Cinq-Cents, on songea tout de suite à s'assurer de leurs personnes. Regnier, Cornet, Lemercier, Cornudet, Courtois, Lucien Bonaparte, Chazal, sans compter Sieyès et Fouché, auraient voulu qu'on incarcérât immédiatement une quarantaine de membres connus pour leur ardent patriotisme. Ce fut Bonaparte, assure-t-on, qui s'opposa à cette mesure préventive. Il n'aura pas les mêmes scrupules quand, tout à l'heure, il sera investi du pouvoir suprême.

BRUMAIRE an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

La veille du 19.

Le lendemain, 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799), vers une heure, Bonaparte arriva avec son état-major à Saint-Cloud que Sérurier avait fait occuper avant le jour par ses troupes. Peu après parurent Sieyès et Roger-Ducos, qui eurent avec le général une dernière conférence. A la même heure se réunissaient les deux conseils, celui des Anciens dans une des galeries du château, celui des Cinq-Cents dans l'Orangerie. Aux Anciens l'intérêt fut médiocre, là presque tout le monde appartenait à la conjuration. Cependant quelques membres, de ceux à qui l'on n'avait pas envoyé la veille de lettre de convocation, Savary entre autres, se récrièrent et demandèrent des explications sur les périls inconnus qui avaient motivé le transférement du Corps législatif à Saint-Cloud. On se garda bien de donner la moindre explication. Mais pour gagner du temps, Cornudet, l'un des conjurés, proposa l'envoi d'un message au Directoire. C'était une dérision. Quelques instants après, les Anciens apprenaient officiellement qu'il n'y avait plus de Directoire, trois de ses membres ayant régulièrement donné leur

Journée du 19 Brumaire.

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

démission, et les deux autres ayant été mis en état de surveillance par Bonaparte.

Quelques députés, bien naïfs assurément, demandaient que les Cinq-Cents fussent invités sur-le-champ à former une liste de candidats pour la réorganisation immédiate du Directoire, quand Bonaparte parut, accompagné de son fidèle Berthier. Il était alors un peu plus de quatre heures. Le général prononça une suite de phrases incohérentes, entrecoupées, où çà et là éclataient quelques paroles à effet, et dont on composa un discours très soigné, qui fut inséré dans les feuilles de l'époque. Bonaparte commença par se défendre d'être un nouveau César ou un nouveau Cromwell. On répandait le bruit qu'il voulait établir un gouvernement militaire. Quelle calomnie! N'avait-il pas été appelé au pouvoir suprême par le vœu de la nation, après ses victoires d'Italie? Rien n'était moins vrai; mais Bonaparte et ses complices étaient arrivés à ce degré d'impudence où tout sens moral a complètement disparu. C'est ainsi qu'il osa parler de son désir de sauver la liberté et l'égalité, qui avaient déjà coûté tant de sacrifices au pays. « Et la constitution? » se hasarda à demander le député Lenglet. Alors, se démasquant tout à fait : « La constitution! vous l'avez violée au 18 fructidor, au 22 floréal, au 30 prairial, » s'écria Bonaparte. N'était-ce pas lui qui avait implicitement conseillé le coup d'État de Fructidor, lui qui, dès cette époque, avait engagé le Directoire à appeler l'armée au secours de la République? Il oubliait que le 18 fructidor avait été rendu nécessaire en quelque sorte par une épouvantable réaction royaliste. Mais aujourd'hui quelle raison à peu près plausible alléguait-il pour légitimer la violation du pacte constitutionnel? Aucune; aussi garda-t-il là-dessus un silence significatif.

Cornudet, pour le tirer d'embarras, s'empressa de déclarer qu'on ne pouvait à présent douter de la conspiration, et, dans un langage de plat valet, il fit de Bonaparte un éloge outré. Cela ne parut pas concluant. Plusieurs membres réclamèrent

les noms des conspirateurs. Visiblement troublé, le général prétendit que Barras et Moulins lui avaient proposé de se mettre à la tête d'un parti tendant à renverser les hommes à idées libérales. C'était tout à fait misérable, et d'ailleurs il n'y avait pas là l'ombre de conspiration. Le député Duffau insista pour qu'on fit connaître cette conspiration au conseil des Anciens. Ce n'était pas le moment de la divulguer, répondit hypocritement le président Lemercier, l'un des complices du général et il rendit la parole à Bonaparte. Celui-ci balbutia de nouveau les banalités d'usage en pareille circonstance, banalités entremêlées de calomnies toutes gratuites. Il ne comptait pas sur le conseil des Cinq-Cents, dit-il, parce que là se trouvaient des hommes qui voulaient rétablir la Convention, les comités révolutionnaires et les échafauds. Il n'osait pas avouer que le conseil des Cinq-Cents entendait maintenir intacte la République. Que si quelque orateur, ajouta-t-il, parlait de le mettre hors la loi, il en appellerait à ses braves compagnons d'armes, à ses grenadiers, dont il apercevait les bonnets et les baïonnettes. A cet égard on pouvait l'en croire sur parole. Après s'être exprimé avec cette éloquence soldatesque, Bonaparte se retira. Alors, pour achever d'influencer les quelques membres que semblaient retenir une sorte de pudeur, un scrupule de légalité, le faussaire Courtois, renouvelant sa petite manœuvre de la veille, déclara qu'en ce moment on organisait un mouvement dans Paris. Il n'en fallait pas davantage pour entraîner les incertains et les timides.

La séance des Cinq-Cents.

Mais il est temps d'aller aux Cinq-Cents, où se jouait la grosse partie, où à cette heure sombre de novembre, sombre comme les projets des conspirateurs, la République, au milieu de scènes non sans grandeur, s'agitait dans ses dernières convulsions. La séance s'était ouverte à une heure et demie par quelques paroles d'Émile Gaudin. Il proposa de confier à une commission de sept membres le soin de faire un rapport sur la situation présente de la République et d'indiquer les

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

mesures de salut public à prendre. Déjà les républicains du conseil soupçonnaient le guet-apens où on les avait attirés. Delbrel dénonça les conspirateurs hypocrites qui avaient cru effrayer les patriotes en déployant autour du Corps législatif le sinistre appareil des armes. Il demanda qu'à l'instant tous les membres du conseil vinssent individuellement renouveler à la tribune le serment de fidélité à la constitution. « Oui, oui, s'écrièrent avec enthousiasme une foule de députés : *Point de dictature! Vive la constitution! Le serment!* » Le président était un des conspirateurs, une des chevilles ouvrières de la conjuration ; c'était Lucien Bonaparte. Invité à mettre aux voix la proposition de Delbrel, il tergiversa, traita de menaces indécentes les cris du patriotisme alarmé, et finalement donna la parole à Grandmaison, lequel se contenta de renouveler la proposition de Delbrel. Force fut bien au président de la mettre aux voix. Elle fut adoptée à l'unanimité, et tout de suite, avec un recueillement majestueux, il fut procédé à la prestation du serment. Tous le prêtèrent à l'exception de l'ancien Girondin Bergoeing, qui eut du moins le courage de son opinion et qui préféra donner sa démission. Au moment où Lucien Bonaparte quittait son fauteuil de président pour aller jurer à son tour, Briot s'écria en désignant ce traître : « Écrivez, *Moniteur*. » Il le désignait d'avance au mépris de l'histoire.

La lecture d'une lettre équivoque par laquelle Barras résignait ses fonctions, en recommandant le guerrier illustre auquel il « avait eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire », causa un suprême étonnement. Qu'est-ce que cela voulait dire? Quels étaient ces dangers pressants invoqués pour expliquer le transfèrement du Corps législatif hors de la capitale, dangers imaginaires, dans le secret desquels semblaient être seuls ceux qui approuvaient la mesure décrétée la veille par les Anciens. Voilà ce qu'il importait de savoir, avant de procéder à l'élection d'un directeur, disaient les républicains de l'Assemblée. La discussion en était là quand Bonaparte parut

à l'entrée de la salle, suivi à quelque distance par des grenadiers dont les baïonnettes reluisaient dans une demi-obscurité. A peine avait-il fait quelques pas qu'un député de Saône-et-Loire, nommé Bigonnet, s'élança vers lui et l'apostropha rudement. « Hors la loi le dictateur! » s'écria Bigonnet : « Vivent la République et la constitution ! » Une foule de représentants, descendus de leurs bancs, menaçaient du geste l'impudent général. « Est-ce donc pour cela que tu as vaincu? » lui dit le député Destrem. Bonaparte, tout à fait déconcerté, se retira précipitamment sans avoir prononcé un mot.

BRUMAIRE an VIII *Octobre-Novembre* 1799.

Comme le président cherchait à excuser son frère : « Bonaparte a terni sa gloire, » s'écria une voix. Lucien reprenant : « Nul ne peut soupçonner de projets liberticides celui... » Alors un membre l'interrompant : « Bonaparte a perdu sa gloire. Je le voue à l'opprobre, à l'exécration des républicains et de tous les Français ! — Oui ! oui ! répétèrent une foule de députés au milieu des applaudissements et des murmures. Un autre membre demande que le général soit immédiatement traduit à la barre pour y rendre compte de sa conduite. A cette motion, Lucien quitte le fauteuil, où il est remplacé par Chazal, un de ses complices. C'était un traître succédant à un traître. Bertrand (du Calvados) et Talot attaquent alors comme inconstitutionnel le décret par lequel Bonaparte avait été placé à la tête de la force armée. Talot, appuyé par Destrem, propose à ses collègues de retourner à Paris, où ils se trouveraient sous la protection des citoyens et des soldats. Le conseil se déclare en permanence, décide qu'il se rendra sur-le-champ à Paris, et nomme Bernadotte commandant de toutes les troupes réunies à Saint-Cloud.

Cependant Lucien Bonaparte avait repris le fauteuil. Un grand nombre de membres le somment de mettre aux voix la mise hors la loi du général. Il hésite, balbutie, cherche encore à excuser son frère. Tout à coup un officier, suivi de quelques grenadiers, entre, l'enlève de son siège et l'emmène hors de la salle. Lucien harangue les soldats avec l'aplomb d'un aven-

Brumaire an VIII (Octobre-Novembre 1799).

turier. Autant de mots sortis de sa bouche, autant de mensonges. Il ose traiter « d'audacieux brigands » les généreux patriotes qui, fidèles à leur mandat, défendent la République contre une bande de malfaiteurs. Bonaparte, remis de sa panique, prend à son tour la parole, débite contre les républicains d'odieuses calomnies empruntées au vocabulaire de la réaction thermidorienne, et parle de mettre à la raison cette poignée de « factieux sanguinaires ». Les soldats, excités déjà par les Sérurier et les Murat, vrais soudards capables de tout, sont prêts à jeter par les fenêtres la Représentation nationale. Soudain un roulement de tambour retentit : ordre est donné de faire évacuer la salle.

Le conseil envahi.

Spectacle navrant! Les orateurs se succédaient à la tribune exhortant leurs collègues à défendre la République jusqu'à leur dernier souffle, à mourir pour la liberté, et l'on criait : *Vive la République! vive la constitution!* quand des grenadiers entrent au pas de charge dans la salle du conseil. Le général Leclerc, qui les conduit, invite les représentants à se disperser, disant qu'on ne pouvait plus répondre de leur sûreté. Cette menace est couverte par les cris enthousiastes de *Vive la République!* Alors un officier : « Grenadiers, en avant! » Bigonnet s'élance à la tribune, tandis que Talot, Jourdan et quelques autres, se mêlant aux soldats, s'efforcent de les empêcher d'exécuter les ordres parricides qu'ils ont reçus. « On a voulu assassiner notre général, » disent-ils. C'était le nouveau mot d'ordre des conjurés. Inutiles furent les nobles efforts des patriotes. Le général Leclerc déclare, au nom de Bonaparte, que le Corps législatif est dissous. Et alors on vit cette chose horrible : les grenadiers, chargés de sauvegarder la Représentation nationale, poussèrent devant eux les représentants du peuple. Ceux-ci reculèrent lentement, couvrant par leurs cris de *Vive la République!* le lugubre roulement du tambour. Ils durent se retirer pourtant devant cette sinistre puissance des baïonnettes, à laquelle Mirabeau lui-même avait un jour déclaré qu'il céderait. A cinq heures et demie la salle

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

se trouva évacuée et fermée[1]. Le crime était consommé. On entendait encore, dans les cours et dans les jardins, retentir, s'affaissant d'instant en instant, le cri de *Vive la République!* C'était le râle d'un mourant!

La farce est jouée.

A cette heure, un des membres des Anciens, Savary, sortant d'un restaurant pour retourner à son poste, rencontra Réal, un des conjurés, et lui demanda des nouvelles. « Eh bien! répondit en riant le futur comte impérial, la farce est jouée. » Peut-être est-il à regretter que cette farce n'ait pas été arrosée du sang de quelques représentants du peuple; le despotisme naissant de Bonaparte était bien digne d'un tel baptême. Cependant on avait beaucoup parlé de stylets; Lucien Bonaparte n'avait pas craint d'appeler ses collègues « les chevaliers du poignard »; il fallait bien trouver un prétexte à cette calomnie, appeler l'intérêt populaire sur les jours précieux de Bonaparte, donner quelque chose en pâture à la curiosité publique. Il se trouva, à point nommé, qu'un grenadier du nom de Thomé avait eu la manche de son habit déchirée accidentellement. Ce grenadier apprit, non sans étonnement, qu'il avait reçu du représentant Barthélemy Aréna un coup de poignard destiné à Bonaparte. Or, Aréna se trouvait à une extrémité tout opposée de la salle quand le général s'était présenté aux Cinq-Cents, et il n'avait pas bougé de sa place. Mais c'était un républicain ardent, le fait pouvait paraître probable. Comédien très habile, héros mêlé d'histrion, Bonaparte s'entendait merveilleusement en mise en scène; il s'empressa d'exploiter la fable adroitement répandue par ses complices. Sa femme reçut Thomé à déjeuner, l'embrassa, lui fit un riche présent. Lucien Bonaparte, de son côté, n'eut rien de plus pressé que d'aller entretenir les Anciens des dangers courus par son frère.

Le grenadier Thomé.

[1] Nos lecteurs comprendront que nous n'avons pas suivi, pour tracer ce rapide récit, les narrations officielles, qui sont pleines de mensonges et ont été arrangées après coup. Nous ne nous sommes appuyés d'ailleurs que sur des documents certains et parfaitement authentiques.

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

Déjà le faussaire Courtois et Fargues (des Basses-Pyrénées) — il faut que l'histoire retienne ces noms — y avaient agité le poignard imaginaire d'Aréna. Il n'était pas besoin de ces pasquinades pour achever de tuer le droit, la justice, la loi. Les défenseurs de la République étaient à présent dispersés, impuissants, le peuple, par son indifférence, ratifiait l'immolation de la liberté.

Le consulat provisoire.

La République venait de recevoir un coup fatal ; toutefois on ne songeait pas encore à la supprimer. Vers neuf heures du soir, Lucien Bonaparte réunit une trentaine de membres qui se constituèrent en conseil des Cinq-Cents, et se mirent à décider des destinées du pays. Après avoir écouté tour à tour le président Lucien, dont le verbiage calomnieux ne tarissait pas, Bérenger et Chazal, sur les propositions desquels elle allait statuer, et Boulay (de la Meurthe), Cabanis et Chabaud (du Gard), qui tenaient tout prêts des rapports évidemment rédigés d'avance, cette ombre de représentation sans mandat décréta que Bonaparte, ses généraux, ses soldats et tous ses complices avaient bien mérité de la patrie. Première récompense accordée par des traîtres à la trahison. Il fut ensuite décidé, sans discussion, qu'il serait formé une commission exécutive provisoire composée des citoyens Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte, lesquels prendraient le nom de consuls de la République française. Cette commission était investie de la plénitude du pouvoir directorial. Quant au Corps législatif, il était ajourné au 20 ventôse prochain (21 mars 1800). Il fut seulement arrêté qu'avant de se séparer, chacun des conseils nommerait une commission de vingt-cinq membres. Ces deux commissions étaient spécialement chargées de préparer les changements à apporter à la constitution, changements qui avaient pour but, prétendait-on, de consacrer la souveraineté du peuple, la République une et indivisible, la division des pouvoirs, le système représentatif, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il adviendra de tout cela. Ainsi furent bâclés par un troupeau

de traîtres, grossi de quelques représentants indécis qui le soir même vinrent se ranger du côté du succès, les préliminaires de cette constitution consulaire qui allait régulariser pour si longtemps le despotisme dans notre pays.

Les républicains frappés.

Mais il ne suffisait pas aux héros du guet-apens victorieux d'avoir égorgé la loi, il fallait encore frapper ses plus ardents défenseurs ; soixante et un représentants du peuple furent rayés de la liste des membres du Corps législatif. Citons parmi ces premières victimes de la tyrannie triomphante : Aréna, Talot, Joubert (de l'Hérault), Briot, le général Jourdan, Quirot, Grandmaison, Goupilleau (de Montaigu), Destrem, Boulay-Paty, Delbrel, Moreau (de l'Yonne), Stévenotte et Brichet. Une proclamation de la commission intérimaire du conseil des Cinq-Cents décapité annonça aux Français que la République venait encore une fois d'échapper « aux fureurs des factieux ». Il est bon que l'histoire enregistre les noms des membres de cette commission, complice du coup d'État de Brumaire. C'étaient Lucien Bonaparte, Chazal, Boulay (de la Meurthe), Bara (des Ardennes), Beauvais, Cabanis, Chénier, Creuzé-Latouche, Bérenger, Daunou, Gaudin, Mathieu Arnoult, Girod-Pouzol, Jacqueminot, Thiessé, Villetard, Gourlay, Cazenave, Chollet, Ludot, Devink-Thierry, Frégeville, Thibault et Chabaud (du Gard). La séance se termina par un discours où Lucien Bonaparte eut l'audace de comparer cette journée à celle du Jeu de Paume ; après quoi, consuls et législateurs jurèrent fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la République une et indivisible, à la liberté et à l'égalité. Parade indigne! blasphème inouï ! La même comédie se répéta au conseil des Anciens. Là furent choisis comme membres de la commission : Lemercier, Garat, Lebrun, Cretet, Cornudet, Regnier, Porcher, Vernier, Lenoir-Laroche, Goupil de Préfeln, Sedillez, Laloi, Fargues, Péré (des Hautes-Pyrénées), Depeyre, Lausset, Chassiron, Perrin (des Vosges), Caillemer, Chatry-Lafosse, Vimar, Cornet, Herwyn et Beaupuy. On ratifia à la hâte les résolutions prises

Brumaire an VIII *Octobre-Novembre* 1799).

par la commission des Cinq-Cents, et l'on se sépara en se donnant rendez-vous à Paris.

Proclamation du gouvernement.

Le lendemain et le surlendemain, des proclamations mensongères, émanant des ministres de la justice et de la police et des trois consuls, donnèrent le change au pays sur les événements qui venaient de s'accomplir. C'était, comme toujours, pour le salut de la République, disait-on, que la constitution avait été brisée. On n'eut pas beaucoup de peine à rassurer le pays, qui du reste n'avait nulle envie de bouger. Les forces vives du parti démocratique étaient paralysées, presque anéanties. Le grand nom de Bonaparte, grandi encore outre mesure depuis un mois par les manœuvres des principaux auteurs du coup d'État, jouissait d'une popularité prodigieuse, qui suffit pour rallier au général une foule d'indifférents. Beaucoup saluèrent en lui l'espérance d'un gouvernement stable et libéral, se flattant de voir surnager, dans ce grand naufrage, les principes de 1789. N'avait-il pas déclaré, au conseil des Anciens, qu'avec le gouvernement directorial on aurait eu le despotisme avant trois ans ? Il fallait se charger de devancer d'autant l'accomplissement de sa prophétie. La composition du nouveau ministère aurait dû dessiller les yeux aux moins clairvoyants. On en élimina tout l'élément républicain. Berthier remplaça Dubois-Crancé à la guerre ; Gaudin, le futur duc de Gaëte, prit à Robert Lindet le portefeuille des finances ; Cambacérès garda la justice, Fouché la police, Talleyrand rentra aux relations extérieures, trois compères bien dignes de s'entendre avec Sieyès et Bonaparte.

Maintenant à la curée, tous les conjurés ! Plus rien n'était à craindre, le succès avait dépassé leurs espérances, la France était leur proie ; ils pouvaient, en se frottant les mains, répéter le mot de Réal : La farce est jouée.

CHAPITRE DIXIÈME

Sur la chute du Directoire. — La journée des Dupes. — Protestation du tribunal de l'Yonne. — La réaction triomphe. — Proscription des républicains. — Abolition de la loi des otages et de l'emprunt sur les riches. — Mesure pour la perception de l'impôt. — La constitution de l'an VII. — Les listes de notabilité. — Le Sénat conservateur. — Le tribunat. — Le Corps législatif. — Le pouvoir exécutif. — Le conseil d'État. — Les gros traitements. — Acceptation de la constitution. — Une récompense à Sieyès. — Les hauts dignitaires du Consulat. — Rappel des déportés de Fructidor. — Avances aux prêtres. — Les chefs royalistes et Bonaparte. — La Vendée. — Distribution des commandements. — Les armes d'honneur. — Négociations avec l'Europe. — Ouverture du Corps législatif. — Opposition du tribunat. — Mesure contre la presse. — La centralisation administrative. — Établissement des préfets et conseils de préfecture. — L'organisation judiciaire. — La préfecture de police. — Clôture de la liste des émigrés. — Du droit de tester. — La banque de France. — Le crédit et le budget de l'an VIII. — Bonaparte aux Tuileries. — Journalistes rappelés. — La Vendée et la Bretagne pacifiées. — Les chefs vendéens et bretons aux Tuileries. — Nécessité de continuer la guerre. — Situation militaire en Italie. — Préparatifs de guerre. — Situation respective des armées.

Sur la chute du Directoire.

Le gouvernement qui venait de succomber sous les trames criminelles de quelques-uns de ses membres emportait avec lui la dernière espérance de la République. Nous avons dit les raisons alléguées par les glorificateurs du coup d'État de Brumaire pour légitimer cet odieux guet-apens : désordre dans les finances, mauvaise administration, agitations continuelles dans le pays, revers de nos armées. Sur ces deux derniers points, c'était absolument le contraire de la vérité, comme on l'a pu voir par notre récit. Les troubles étaient

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

apaisés presque partout, nos frontières — nos frontières républicaines — se trouvaient intactes du nord au midi ; nos armées, au lieu d'être vaincues, étaient victorieuses sur toute la ligne, lorsque, à l'instigation de quelques misérables, Bonaparte mit le pied sur la gorge de la République. Quant aux désordres administratifs et financiers, dont, à dessein, l'on a singulièrement exagéré l'importance, il était aussi facile, plus facile même d'y porter remède avec la liberté qu'avec la tyrannie, parce qu'avec la liberté ils étaient incessamment signalés par les cent voix de la presse. On n'en volera pas moins, on n'en pillera pas moins nos finances sous le despotisme, seulement les voleurs et les pillards seront protégés par le silence. Aussi les dilapidateurs sont-ils les plus irréconciliables ennemis du régime républicain. Mais les Jacobins ! « Voulez-vous que je vous livre aux Jacobins ? » Tel était le grand argument de Bonaparte et de ses complices ; argument irrésistible aux yeux d'une foule de gens faibles, timorés et à courte vue. On disait *Jacobins* comme on a dit de nos jours *Socialistes*. Cela signifiait tout simplement qu'on ne voulait pas d'un régime où les fonctions publiques étaient médiocrement rétribuées et ne pouvaient devenir le patrimoine de certains individus et de certaines familles. Et quand même ! ne serait-ce point le cas de s'écrier avec le Palatin de Posnanie : *Periculosam libertatem malo quam otium servitutis :* J'aime mieux la liberté avec ses périls, que le repos de la servitude. Si encore la France avait dû vivre longtemps heureuse au milieu d'une tranquillité honteuse. Mais non. Au bout de l'effroyable tyrannie qui allait se fonder, il y avait, quoi ? la restauration d'une foule d'abus de l'ancien régime, la dépopulation d'une partie du monde, l'invasion et le morcellement de notre pays. Voilà certes de quoi porter aux nues le coup d'État du 18 brumaire !

La république, si grièvement atteinte le 9 thermidor, était de nouveau frappée : Brumaire complétait Thermidor. Cependant elle allait vivre durant quatre années encore, de nom du moins;

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

et cette période devait être la plus féconde et la plus glorieuse du gouvernement de Bonaparte, comme s'il eût été protégé par ce grand nom de la République. Ce serait, du reste, une erreur de croire que les principaux conjurés de Brumaire, les véritables instigateurs du guet-apens, eussent sciemment travaillé à la grandeur et à l'élévation du général. Ils l'avaient pris comme un instrument docile. Bonaparte affectait tant de désintéressement ! Il promettait si bien de rentrer dans la vie privée, quand il aurait sauvé l'État ! Sieyès y fut trompé tout le premier. A peine arrivés au Luxembourg, les consuls provisoires se mirent en devoir de délibérer. Dès la première conférence, Bonaparte, quoique le plus jeune, sut imposer sa volonté à ses deux collègues. Avec une résignation qui fait peu d'honneur à sa raison et à son patriotisme, dirons-nous tout au contraire de M. Thiers, Sieyès dit le soir à Talleyrand et à Rœderer, ses deux complices : « Nous avons un maître qui sait tout faire, qui peut tout faire et qui veut tout faire. » Si Sieyès avait eu le moindre sens politique et un véritable patriotisme, il n'aurait pas souffert cette prise de possession du pouvoir absolu par un soldat d'aventure. Mais que lui importaient la liberté et la République, pourvu qu'on lui fît des loisirs dorés ! S'il faut en croire Napoléon, il commença par partager avec Roger-Ducos une somme de huit cent mille livres que renfermait la cassette du Directoire, en ayant soin de prélever la part du lion. Il y avait déjà là de quoi le consoler amplement d'être au nombre des dupes; car c'est avec raison qu'on a appelé le 18 brumaire la *Journée des Dupes*. Ces dupes, il est vrai, se consoleront aisément de leur duperie en se laissant gorger d'honneurs, de titres, de richesses, sauf plus tard à être les premières à insulter et à calomnier l'homme aux pieds duquel elles allaient si lâchement ramper.

La journée des Dupes.

Il y eut pourtant, au milieu des bassesses de cette époque, un exemple de courage et de patriotisme que l'histoire est heureuse d'avoir à signaler. La société populaire de Dijon n'avait pas craint de protester autrefois contre le 9 thermidor;

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

ce fut encore du département de l'Yonne que partit la seule résistance officielle qui osât se produire en face du coup d'État de Brumaire. Le président du tribunal criminel de ce département, le citoyen Barnabé, — inclinons-nous devant ce nom, — refusa d'enregistrer la loi constitutive du nouveau gouvernement. Dénoncé le 27 brumaire (18 novembre) aux commissions législatives, Barnabé fut interné à Orléans et menacé de la confiscation de ses biens s'il quittait cette résidence sans autorisation. Ce courageux citoyen supporta la persécution avec une dignité qui ajoute encore au mérite de sa noble action. Les généraux furent loin de se montrer à la hauteur d'un pareil civisme. Ils se rallièrent tous au coup d'État triomphant, et la plupart d'entre eux le saluèrent, dans leur proclamations, comme l'avènement du régime militaire.

Protestation du tribunal de l'Yonne.

Il y eut bien çà et là, dans le Midi notamment, quelques résistances dues à l'initiative particulière ; mais elles furent promptement réprimées. Beaucoup de citoyens s'abstinrent d'ailleurs, parce que, d'après une circulaire du ministre Fouché, ils crurent naïvement que le gouvernement nouveau allait travailler sincèrement à la consolidation de la République.

La réaction triomphe.

Les consuls cependant indiquèrent très nettement, par leurs premiers actes, les sentiments réactionnaires dont ils étaient animés; on vit tout de suite sur quel parti ils entendaient s'appuyer. C'était le triomphe de la réaction. Ceux de leurs complices qui ne faisaient point partie des commissions législatives furent envoyés en qualité de commissaires dans les départements pour calomnier les républicains et préparer les esprits à la constitution nouvelle qu'on élaborait. Un des premiers soins des consuls fut d'ordonner la fermeture de tous les clubs. Il leur fallait autour d'eux un silence absolu pour accomplir leur œuvre. Après avoir tué la justice et le droit, ils ne pouvaient respecter les généreux patriotes qui, jusqu'à la dernière heure, s'en étaient montrés les défenseurs ardents. Par un

simple arrêté, ils condamnèrent à la déportation dans la Guyane trente-sept républicains, parmi lesquels les anciens députés Aréna, Destrem, Marquézy et Truck, Félix Le Pé-letier de Saint-Fargeau, Charles de Hesse, le frère du landgrave, qui était resté fidèle à ses opinions jacobines, Vanheck, l'ancien commandant du bataillon de la Cité, Brutus Magnier, l'ex-abbé Soulavie, Daubigny, l'ami de Danton, et un membre du tribunal de cassation, Xavier Audoin. Vingt-deux autres citoyens, presque tous députés, entre autres Briot, Antonelle, Poulain-Grandpré, Talot, Grandmaison, Lesage, Senault et le général Jourdan furent tenus de se rendre à La Rochelle, pour être de là conduits et détenus dans un tel lieu du département qu'il plairait au ministre de la police générale d'indiquer. Cet arrêté inique, odieux, injustifiable, souleva, malgré l'abaissement des caractères, une telle réprobation, que, dans les premiers jours du mois suivant, on fut obligé d'y apporter des adoucissements. Audoin et Jourdan furent même rayés de la liste des proscrits. Mais les autres, qu'a-vaient-ils fait pour être traités de la sorte? Et qu'était-ce qu'un gouvernement qui violait ainsi, à son début, les notions les plus élémentaires de la justice et de l'humanité?

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

Proscriptions des républicains.

Si l'on se montrait âpre et dur aux patriotes, on était, en revanche, d'une attention bienveillante, d'une indulgence affectée à l'égard des royalistes et de tous les ennemis de la Révolution. Il se jouait alors au Corps législatif une pitoyable comédie. Chacune des commissions législatives, arbitrairement nommées le 19 brumaire, siégeait comme si elle eût été une portion légale de la Représentation nationale, celle des Cinq-Cents présidée par Lucien Bonaparte, celle des Anciens par Lebrun. Instruments dociles de l'omnipotence consulaire elles servaient l'une et l'autre à donner une fiction de légalité aux actes des consuls. Sur la proposition de ces derniers, la loi des otages, que nous avons qualifiée sévèrement, fut rapportée, moins par un sentiment d'humanité que dans un but de parti. Ne fallait-il pas se concilier les classes aisées?

Abolition de la loi des otages et de l'emprunt sur les riches.

Brumaire an VIII (*Octobre-Novembre* 1799).

Bonaparte alla délivrer de sa main ceux qui, en vertu de cette loi, se trouvaient emprisonnés à Paris. On proscrivait les républicains, mais on choyait les royalistes. Le Consulat n'eût été un pouvoir réparateur qu'à la condition d'être juste envers tout le monde. Encore eût-il toujours gardé au front la trace ineffaçable de son origine criminelle. Ce fut dans le même esprit que fut aboli l'impôt forcé progressif destiné à atteindre les gros capitalistes. On le remplaça par une taxe uniforme de vingt-cinq centimes par franc, c'est-à-dire qu'on frappa les pauvres au lieu des riches. Mais le Consulat avait besoin des gros capitalistes, que lui importait de pressurer les pauvres ! Les banquiers de Paris lui avancèrent immédiatement une somme de douze millions à titre de prêt.

Mesure pour la perception de l'impôt.

Une des causes de la gêne du gouvernement directorial avait été la difficulté de faire rentrer les contributions directes, qui formaient alors la principale alimentation du Trésor. L'Assemblée constituante, en haine des anciennes régies financières qui étaient si justement en horreur aux populations, avait confié aux administrations locales le soin de dresser elles-mêmes les rôles des impositions. Des commissaires, établis auprès des municipalités cantonales, étaient chargés de surveiller et d'activer la confection des rôles. Ce mécanisme si simple reposait évidemment sur un principe juste et rationnel, et il eût fallu peu de chose pour en assurer, à peu de frais, le jeu régulier. On aima mieux en revenir, dans une certaine mesure, aux errements de l'ancien régime, et, à la demande du ministre des finances, Gaudin, homme extrêmement habile du reste, on établit une agence des contributions directes composée d'un directeur et d'un inspecteur par département et de près de neuf cents contrôleurs d'arrondissement, chargés de confectionner eux-mêmes les rôles. Ce système, fort coûteux, quoi qu'on en dise, gagnerait à être simplifié, comme il y aurait un grand avantage pour le pays à supprimer les receveurs généraux et les receveurs particuliers, et à les remplacer par une banque nationale ayant des succursales

Frimaire an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

dans chaque département. Quoi qu'il en soit, cette organisation produisit un grand bien pour le moment; et surtout, par la création d'une foule d'emplois nouveaux, elle permit au gouvernement consulaire d'augmenter le nombre de ses créatures.

La constitution de l'an VIII.

Il s'agissait maintenant de doter la France d'une nouvelle constitution. Il avait été d'abord question de modifier purement et simplement celle de l'an III. Mais cette constitution, où le principe démocratique avait été si profondément vicié déjà, était trop démagogique aux yeux du consul Sieyès, auquel semblait dévolu le rôle de constituant suprême. Cependant un comité spécial de constitution avait été formé dans chacune des commissions législatives. Garat, Lemercier, Laussat, Lenoir-Laroche et Regnier composèrent celui des Anciens, Lucien Bonaparte, Daunou, Boulay (de la Meurthe), Chazal, Chénier, Chabaud et Cabanis, celui des Cinq-Cents. Tels furent les hommes qui, sous la détestable influence de Sieyès et de Bonaparte, allaient bâcler en quelques semaines le pacte social destiné à régir désormais la République française. Nous avons dit un mot déjà des théories constitutionnelles de Sieyès. Rien d'embrouillé et de compliqué comme le rouage imaginé par ce métaphysicien politique. « La confiance, avait-il coutume de dire, doit venir d'en bas, et le pouvoir d'en haut. » C'étaient là des mots absolument vides de sens; seulement ils préparaient merveilleusement les esprits à l'élimination de tout élément populaire dans la nouvelle constitution. Comme Sieyès avait la réputation d'un penseur profond, on ne manqua pas de le consulter. Le talent avec lequel il exposa ses idées produisit, paraît-il, beaucoup d'impression, et, à la demande de Bonaparte qui, lui aussi, prit une part active aux délibérations, Daunou se mit à rédiger en articles les théories de l'abbé. Seulement tout ce qu'il y avait d'un peu libéral dans le plan de Sieyès disparaissait sur les observations de Bonaparte, aux idées duquel la servile complaisance des commissions assurait la prépondérance.

FRIMAIRE an VIII *Novembre-Décembre* 1799).

La constitution de l'an III avait déjà considérablement mutilé le suffrage universel inauguré par celle de 1793. Le législateur de l'an VIII, voulant faire intervenir le moins possible les électeurs dans les affaires du pays, imagina de demander aux citoyens de chaque arrondissement communal, ayant vingt et un ans accomplis et un an de domicile sur le territoire de la République, une liste dite de confiance, égale au dixième des électeurs; ce qui pouvait alors former pour tout le pays cinq cent mille citoyens environ. Dans cette liste devaient être pris tous les fonctionnaires publics de l'arrondissement. Les citoyens ainsi désignés nommaient à leur tour le dixième d'entre eux pour composer une seconde liste dite départementale, où se recrutaient les fonctionnaires du département. Enfin les élus de cette catégorie choisissaient pareillement le dixième d'entre eux, cinq mille à peu près, lesquels formaient une troisième liste dite nationale, dans laquelle on était tenu de prendre les hauts fonctionnaires publics. Ces trois listes s'appelaient les listes de notabilité. Elles étaient définitives. Seulement tous les trois ans les électeurs étaient appelés à pourvoir au remplacement des inscrits morts dans l'intervalle. On voit à quel rôle dérisoire les citoyens étaient réduits. Et encore tous ceux qui, de près ou de loin, avaient participé à l'organisation du gouvernement consulaire étaient-ils portés de droit sur les premières listes.

Les listes de notabilité.

Le peuple n'avait même plus la nomination de ses représentants, cette condition élémentaire de tout gouvernement représentatif. Voici comment les choses se pratiquaient. Le pouvoir législatif comprenait un Sénat conservateur, un Tribunat, un Corps législatif proprement dit, et un conseil d'État.

Le Sénat conservateur était, comme son nom l'indique, chargé de sauvegarder de toute attaque la constitution consulaire. Il se composait de quatre-vingts membres nommés à vie et se recrutait lui-même sur une liste de trois candidats présentés, le premier par le Corps législatif, le second par le

Tribunat, et le troisième par le premier consul. Sa principale mission consistait à choisir dans la liste dite nationale les membres du Corps législatif et du Tribunat, les consuls, les juges de cassation et les commissaires de la comptabilité. Il remplaçait à lui tout seul les assemblées électorales du pays.

FRIMAIRE an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

Le Tribunat.

Venait ensuite un Tribunat de cent membres, se renouvelant par cinquième tous les ans, et chargé de discuter les projets de loi, d'en voter l'adoption ou le rejet. C'était la seule tribune qui restât debout. Encore ne devait-elle pas tarder à paraître de trop à Bonaparte. Le Tribunat envoyait trois de ses membres exposer et défendre devant le Corps législatif les vœux qu'il émettait sur les projets de loi soumis à son appréciation. Il avait de plus l'inoffensive mission de déférer au Sénat, pour cause d'inconstitutionnalité, les listes d'éligibles, les actes du Corps législatif et ceux du gouvernement.

Le Corps législatif.

Le Corps législatif, plus imposant par le nombre, — il se composait de trois cents membres, renouvelables chaque année par cinquième, — était un corps complètement inerte, sans voix, sans yeux, sans oreilles, comme le voulait Bonaparte. Trois orateurs du Tribunat et trois orateurs du gouvernement débattaient les projets de loi à sa barre, et, sans avoir le droit de donner son avis, il statuait au scrutin secret. Jamais, dans aucun temps, chez aucun peuple, assemblée de représentants ne fut réduite à un rôle aussi secondaire.

Le pouvoir exécutif.

Comme bien on pense, la part du lion dans cet étrange système de gouvernement était réservée au pouvoir exécutif. L'abbé Sieyès, dans son plan, avait imaginé un grand électeur à vie, nommé par le Sénat, ayant une garde de trois mille hommes, un revenu de six millions, et pour habitation le palais des Tuileries l'hiver, et celui de Versailles l'été. L'abbé n'y allait pas de main morte. Ce grand électeur, il est vrai, ne devait avoir qu'une médiocre influence sur les affaires ; son rôle était tout de représentation ; pour le reste, il nommait deux consuls, l'un de la guerre, l'autre de la paix, à qui revenait toute l'autorité effective. Une telle position, dont Sieyès

Frimaire an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

croyait certainement être investi, convenait merveilleusement à sa paresse, à sa rapacité et à son avarice. Mais ce rôle de roi fainéant n'allait nullement à Bonaparte qui, lui aussi, aspirait à la première dignité de la République, et tout l'échafaudage de Sieyès s'écroula devant les railleries sanglantes et la résistance obstinée du général. Sur la proposition de Bonaparte, on donna au pouvoir exécutif une force énorme, capable de briser toute opposition. Le gouvernement fut confié à trois consuls, élus individuellement pour dix ans, avec la qualité distincte de premier, de second et troisième consul. Le premier consul était tout; ses deux collègues avaient simplement voix consultative. Il fut revêtu de toutes les attributions que la constitution de 1791 avait dévolues au roi, et il eut de plus l'initiative exclusive des lois et la nomination des juges civils et criminels.

Conseil d'État.

Enfin, un conseil d'État, dont les membres étaient choisis par le gouvernement sur la liste nationale, servait de tribunal administratif et rédigeait les projets de loi, que trois de ses membres étaient chargés de défendre devant le Corps législatif. C'était, en définitive, l'instrument servilement obéissant des volontés du pouvoir. Cette institution, si bruyamment admirée des publicistes autoritaires, nous a toujours paru une superfétation coûteuse, indigne d'un pays libre. Comme tribunal, c'est tout à fait défectueux. Il n'y a pas de plus mauvaise justice que la justice administrative. Quel est l'homme de savoir et d'expérience à qui l'on persuadera de bonne foi que les juges civils, qui décident de la fortune et de l'honneur des citoyens, ne sont pas plus aptes à trancher une difficulté entre les particuliers et l'administration que l'administration elle-même? Comme pouvoir législatif, c'est un empiètement sur la représentation nationale, et un simple comité choisi parmi les députés de la nation remplacerait avantageusement ce grand laboratoire des lois souvent inutiles et funestes. Mais comme moyen de despotisme, c'était une machine admirable.

Et puis, quel appât pour tous les ambitieux et les cons-

ciences vénales ! Car toutes les dignités dépendant du pouvoir sorti du coup d'État de Brumaire étaient grassement rétribuées. Aux membres du conseil d'État il était alloué 25,000 francs d'appointements, et 35,000 aux présidents. Les sénateurs avaient également 25,000 francs, les membres du Tribunat 15,000 et les députés 10,000. Citons, parmi les conseillers d'État nommés à l'origine, Boulay (de la Meurthe), Rœderer, Defermont, Réal, Cretet et Regnaud (de Saint-Jean d'Angely). Quant à la composition du Sénat, l'acte constitutionnel désigna comme les deux premiers membres de ce corps Sieyès et Roger-Ducos, consuls sortants, lesquels, réunis avec le second et le troisième consul, devaient en nommer la majeure partie. La constitution désigna également les trois consuls. Le premier fut le citoyen Bonaparte ; le second l'ex-ministre de la justice Cambacérès, et le troisième le citoyen Lebrun. Ce dernier, pour cette fois, n'était nommé que pour cinq ans. Le traitement du premier consul fut fixé à 500,000 francs. Cette somme, de beaucoup supérieure à celle que touche le président de la grande République américaine, n'était guère pour Bonaparte, aussi y mettra-t-il bon ordre. Ses collègues étaient plus modestement rétribués ; on jugea que 150,000 francs étaient pour eux une dotation suffisante.

FRIMAIRE an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

Les gros traitements.

Cette constitution n'était point, comme les autres constitutions révolutionnaires, précédée d'une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cela se comprend. Les droits de l'homme ! ils étaient loin, bien loin, ensevelis dans la poussière sanglante où dormaient les vaincus de Thermidor et de Prairial. On avait stipulé toutefois, dans le nouvel acte constitutionnel, certaines garanties illusoires en faveur des citoyens et des garanties très sérieuses en faveur... des fonctionnaires publics. Pleine licence désormais à ceux-ci de commettre dans l'exercice de leurs fonctions tous les délits imaginables, de malverser des deniers publics, de vexer les citoyens ; ils ne pourront être poursuivis qu'en vertu d'une décision du Conseil d'État. La constitution de l'an VIII a eu beau disparaître,

Acceptation de la constitution.

Frimaire an VIII (*Novembre-Décembre* 1799).

broyée sous les pieds des chevaux des hulans et des cosaques, la garantie en faveur des fonctionnaires est restée debout, comme un outrage à la justice et une insulte perpétuelle au pays. Dès que cette constitution eut été acceptée par les deux commissions législatives sur un rapport de Boulay (de la Meurthe), on songea à l'offrir aux suffrages populaires. Seulement, au lieu de s'adresser aux assemblées primaires, comme cela s'était pratiqué jusqu'à ce jour, on déposa au secrétariat de toutes les administrations, au greffe des tribunaux, chez les juges de paix et chez les notaires, des registres destinés à recevoir les acceptations ou non-acceptations. On pouvait être sûr d'avance, avec un pareil mode de votation, de n'avoir pas beaucoup de refus. Aussi, dans une proclamation aux Français, les consuls déclarèrent-ils superbement, le 24 frimaire (15 décembre), que la Révolution était fixée aux principes qui l'avaient commencée. Et ces principes, ils venaient de les fouler audacieusement aux pieds. Ah! ils se trompaient étrangement quand ils ajoutaient que la Révolution était fixée. Suspendue par leur faute, par leur crime, la Révolution devait reprendre sa marche à travers les âges. Quoi qu'il en soit, leur constitution fut acceptée par trois millions de suffrages, obtenus, il est vrai, par les manœuvres et les pressions les plus coupables; mais que leur importait! Ce fut à peine si quinze cents citoyens opposèrent leur refus à cette œuvre d'hypocrisie, de duplicité et de mensonge, tant les hommes ont peu conscience, en général, de leurs droits et de leurs devoirs!

Une récompense à Sieyès.

La comédie n'aurait pas été complète si Bonaparte n'eût fait allouer au principal instigateur du guet-apens de Brumaire une récompense proportionnée à l'immense service que cet instigateur lui avait rendu sans le vouloir. Toute trahison ne mérite-t-elle pas salaire? Sur la proposition du premier consul, les commissions législatives donnèrent à Sieyès le magnifique domaine de Crosne: ce fut son champ du potier. Et ce don s'appela, par dérision, une récompense nationale.

Les consuls employèrent les premiers jours de nivôse (fin

Nivôse an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800).

décembre) à peupler de leurs créatures les grands corps de l'État. Les sujets ne leur manquèrent pas du reste, et l'on vit se précipiter effrontément à la curée des places richement dotées tous ceux qui, dans la Révolution, avaient joué un rôle équivoque et incertain. Nous avons déjà nommé les principaux membres du conseil d'État; citons, parmi les sénateurs : Lambrecht, Lemercier, Fargues, Cornet, Lacépède, Cornudet, Clément de Ris, Choiseul-Praslin, François (de Neufchâteau). Un seul membre de ceux qu'élurent les consuls refusa noblement, ce fut le poète Ducis. Il ne voulut pas d'une dignité dont l'origine était criminelle.

Les hauts dignitaires du Consulat.

A peine formé, le Sénat procéda à la composition du Tribunat et à celle du Corps législatif. Au Tribunat entrèrent certains hommes qui, par une étrange illusion, crurent que la République pourrait se consolider avec le Consulat. Ainsi, à côté du faussaire Courtois[1], d'Émile Gaudin, de Boulay (de la Meurthe),

[1] A propos de Courtois, on lit dans le *Journal des hommes libres*, du 5 pluviôse an VIII :

« Une affaire assez désagréable de fournitures existe entre le citoyen Courtois, membre du Tribunat, et le citoyen Fulchiron, banquier. Le Tribunat, ne voulant pas que l'un de ses membres reste longtemps impliqué dans une affaire semblable, a, dans une conférence particulière, témoigné son mécontentement au citoyen Courtois, et l'on prétend que ce dernier en a reçu le conseil de demander un congé pour mettre fin, le plus tôt possible, à des discussions peu honorables. »

Du 10 pluviôse : « L'affaire entre le banquier Fulchiron et le citoyen Courtois, tribun, a été entamée hier au tribunal de police correctionnelle. »

Du 13 pluviôse : « Un trait qui vient à l'appui de la bonne foi du tribun Courtois, dans l'affaire du banquier Fulchiron, c'est que ce brave tribun était à l'armée du Nord en mission, en 1793, avec une douzaine de représentants du peuple. Il les abandonna pour aller avec son collègue Beffroy faire un marché de viande à Cambrai. » C'était un marché affreusement onéreux pour la République. « La différence du prix, ajoute le *Journal des hommes libres*, provenait probablement de ce que le beau-père de Courtois en était le fournisseur. Mais le comité de Salut public, sans égard pour la parenté, rappela et Courtois et Beffroy, et les fit arrêter tous deux. (Voyez, à ce sujet, notre *Histoire de Robespierre* et notre *Précis de l'histoire de la Révolution*.) Ils ne se débarrassèrent de leurs liens que lorsqu'ils eurent empli le vide du Trésor public par une cen-

NIVÔSE an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800). de Chazal, ces complices du coup d'État, on fit figurer Chénier, Mallarmé (de la Meurthe), Fabre (de l'Aude), Lecointe-Puyraveau, Andrieux et quelques autres. Là se trouvèrent aussi Benjamin Constant, Daunou, Laloi, Goupil de Préfeln fils, Bailleul, Jaucourt, Miot, Eschassériaux, Desmeuniers, Portiez (de l'Oise), Penières, Say, Chauvelin et Riouffe, le girondin Riouffe, l'impudent auteur des *Mémoires d'un détenu*, qui fut certainement un des plus plats valets de Bonaparte. Les trois cents membres du Corps législatif furent presque tous recrutés dans les anciens conseils des Anciens et des Cinq-Cents. C'étaient pour la plupart des hommes à tendances rétrogrades, sans convictions bien arrêtées, et qui avaient peu marqué dans nos assemblées publiques. Citons parmi eux : Auguis, Baraillon, Barrot, Bréard, Joseph Bonaparte, Clauzel, Félix Faulcon, Girod-Pouzol, Guiter, Hardy (de la Seine-Inférieure), Grégoire, Kervélégan, Latour d'Auvergne, Perrin (des Vosges), Pilastre.

taine de mille francs et plus que l'honnête homme de beau-père restitua à la République.

« ... Nous rejetons les notes qui nous parviennent sur les hommes ; mais nous avons cru que le citoyen Courtois pouvait faire exception à la règle parce que ce tribun est à peu près l'auteur de tous les romans imaginés depuis le 9 thermidor contre les républicains. Nous avons cru devoir aux patriotes calomniés par cet homme vil la publicité des traits qui mettent au grand jour les motifs qui l'ont dirigé dans la guerre infâme qu'il a faite à tous les amis de la République, et à ceux en particulier qui ont une connaissance précise de ses turpitudes. »

Du 25 ventôse : « Les plaidoiries en faveur du citoyen Courtois sont terminées... Il reste clair, démontré et avoué en partie par Courtois lui-même :

« 1° Que le marché pour lequel il s'est associé à Vestraten, et qu'il lui a procuré à raison de son crédit législatif, n'a pas eu de suite ;

« 2° Qu'il a si bien senti que le rôle qu'il jouait était infâme qu'il a cru devoir se cacher sous le nom de Degon ;

« 3° Qu'il a signé un acte du nom de Degon et dans un moment où Degon lui-même n'avait pas le droit de le faire, ayant cédé à un autre son intérêt dans l'affaire ;

« 4° Qu'il a altéré des dates et falsifié quelques titres pour les faire mieux cadrer avec son plan d'accusation ;

« 5° Qu'il a trafiqué d'une manière infâme de son crédit et de son in-

Quelques-uns d'entre tous ces gens-là s'étaient fort distingués dans la réaction thermidorienne. C'est donc à tort que madame de Staël et, après elle, certains publicistes superficiels ont prétendu que les Jacobins préludaient, par une servilité courtisanesque, aux rôles de barons et de comtes qui leur étaient prédestinés par la suite. Ce qu'on remarque surtout, dans la longue liste des dignitaires du Consulat et de l'empire, ce sont des girondins en foule, comme Defermont, Daunou, Penières, Riouffe, Hardy, Pilastre et Lanjuinais ; des terroristes thermidoriens comme Fouché et Merlin (de Douai) ; nombre de ceux qui, à la Convention, oscillaient entre la Gironde et la Montagne, beaucoup d'hommes à conscience élastique, toujours prêts à s'incliner devant le fait accompli, en abritant leur intérêt personnel sous les apparences de l'intérêt général ; quant aux Montagnards de la bonne trempe, quant aux vrais Jacobins, ceux-là, comme nous l'avons dit déjà, ils étaient morts, muets ou proscrits.

Bonaparte, dès le premier moment, trancha du maître ab-

fluence, et rançonné comme un misérable des hommes qui ne lui eussent pas donné un sou sans la frayeur qu'il avait su leur inspirer du titre de représentant du peuple ;

« 6° Enfin que c'est lui qui, par vol et à l'aide de craintes chimériques, a escroqué cent vingt mille francs sur un marché dans lequel il n'a fait aucun acte de négociant et plusieurs de faussaire. »

Du 9 germinal : « Un faussaire renfermé à Bicêtre pour quelques actes surchargés ou falsifiés avait trouvé le secret d'imiter parfaitement les signatures de presque tous les hommes en place, et il allait livrer son travail au graveur au moment où la police a arrêté les fruits de son industrie..... C'est lui qui avait corrigé la seconde édition du rapport de Courtois sur les papiers *trouvés* ou *portés* chez Robespierre. »

Du 10 germinal : « Aujourd'hui le tribun Courtois a perdu son procès. Il est débouté de toutes ses prétentions ; sa plainte déclarée calomnieuse et non recevable. Il ne lui reste plus enfin de ses étranges prétentions que la honte et l'infamie de les avoir formées. »

Il est bon que l'histoire, cette haute justicière, enregistre de pareils faits, et cloue au pilori un fieffé coquin comme ce Courtois sur le rapport duquel, rapport controuvé et entaché de faux comme nous l'avons prouvé du reste, tant d'historiens, ou prétendus tels, ont échafaudé leurs calomnies sur les vaincus de Thermidor.

Nivôse an VIII
Décembre
1799-*Janvier*
1800).

solu, et il mania le gouvernement avec une netteté de vues, une précision, une fermeté admirables. On peut dire qu'il eût assuré à jamais les destinées de la République s'il avait apporté à la consolider, le génie et le talent qu'il employa à asseoir sa propre autorité. Comme il sentit bien qu'il ne pouvait compter sur les républicains pour éterniser sa domination, il se tourna tout à fait du côté des royalistes et des ennemis connus de la Révolution. Le 5 nivôse (26 décembre), un arrêté des consuls rappelait les déportés de Fructidor, contre lesquels Bonaparte avait été jadis le premier à conseiller les mesures de rigueur, et, plus tard, on vit les Boissy d'Anglas, les Pastoret, les Cochon de Lapparent, les Portalis, les Siméon, les Barbé-Marbois et les Villaret-Joyeuse occuper dans l'État les positions les plus enviées et les plus lucratives. Le lendemain, une décision du Conseil d'État abrogeait les lois qui privaient de leurs droits politiques les parents d'émigrés et les ci-devant nobles. La nomination d'un Choiseul-Praslin au Sénat fut une avance assez significative au parti de la monarchie. L'abolition de la plupart des fêtes de la République, et notamment de celle du 21 janvier, indiqua nettement l'intention du nouveau pouvoir de rompre les traditions révolutionnaires.

Rappel des déportés de Fructidor.

Avances aux prêtres.

Mais il ne suffisait pas à Bonaparte d'avoir les royalistes, il voulut aussi se concilier les prêtres, dont il n'ignorait pas la puissance occulte. Il fit mettre en liberté les ecclésiastiques détenus pour refus de serment, les délia de l'obligation de prêter ce serment, rendit au culte tous les édifices où il n'avait pas encore été rétabli, et, contrairement aux arrêtés qui n'autorisaient les célébrations religieuses que le décadi, il permit aux ministres d'ouvrir leurs églises le dimanche et les jours consacrés par la religion catholique. Enfin, le 9 nivôse (30 décembre), les consuls arrêtèrent que des honneurs funèbres extraordinaires seraient rendus au Pape VI, mort à Valence six mois auparavant, et qu'il lui serait élevé un monument commémoratif de sa dignité. Tout cela était fort surprenant

pour la génération qui, depuis dix ans, avait grandi à l'ombre de la Révolution; mais c'était un moyen de s'emparer du cœur des femmes et de s'attirer les âmes faibles encore attachées aux vieilles superstitions. Il n'y avait assurément pas de conviction religieuse chez Bonaparte. Il avait été musulman en Égypte, il pouvait bien se montrer catholique à Paris. Tout lui était bon pourvu qu'il accrût le nombre de ses partisans.

Nivôse an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800).

Les chefs royalistes et Bonaparte.

Cette politique de réaction donna à penser à quelques-uns des principaux chefs du parti royaliste que peut-être il y aurait moyen de s'entendre avec le nouveau pouvoir en vue d'une restauration monarchique au profit de la famille des Bourbon. Deux d'entre eux, MM. Hyde de Neuville et d'Andigné, tentèrent une démarche auprès du premier consul. Ils purent voir tout de suite dans quelle étrange illusion ils étaient tombés en s'imaginant que Bonaparte consentirait à jouer le rôle de Monck. Mais était-ce par amour de la Révolution, comme l'ont écrit certains historiens, qu'il repoussa les propositions de MM. Hyde de Neuville et d'Andigné? Oh! non. Il faut être le jouet d'une illusion étonnante pour soutenir cet insoutenable paradoxe. Bonaparte avait aimé ou feint d'aimer la Révolution quand il était sans ressource et sans position ; une fois parvenu, grâce à elle, au faîte de la fortune, il fut son implacable et son plus hypocrite adversaire, et ne songea, comme le fera voir la suite de ce récit, qu'à la démolir pièce à pièce. Il n'avait qu'un parti au monde, le sien. Seulement, au moment où la Vendée s'agitait et reprenait les armes, il offrit aux chefs royalistes les conditions les plus favorables, et il adressa aux provinces de l'Ouest une proclamation où l'on retrouvait, avec la sincérité en moins, la fermeté conciliante de Hoche. Le général Hédouville, ancien protégé de Barras, qui commandait alors dans ce pays, fut son intermédiaire auprès de MM. de Bourmont, d'Autichamp et de Châtillon, et il obtint d'eux, sinon une soumission définitive pour le moment, du moins une suspension d'armes.

La Vendée.

Nivôse an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800).

Le premier consul s'empressa, du reste, de se mettre en état de soutenir, par une force matérielle imposante, la position élevée où l'avait porté un coup de main heureux. Devant tout à l'armée, il était naturel qu'il tournât vers elle des regards pleins de sollicitude. Son premier soin fut de lui donner des chefs dignes d'elle. Moreau se trouvait depuis quelque temps dans l'inaction, il le récompensa de l'assistance qu'il en avait reçue au coup d'État en le mettant à la tête des armées réunies du Rhin et d'Helvétie, toutes frémissantes encore de leurs derniers exploits. A Brune, envoyé sur les côtes de l'Ouest, il donna pour successeur en Hollande son camarade Augereau dont les offres de service ne lui avaient pas manqué. Enfin, il appela Masséna, le glorieux vainqueur de Zurich, au commandement en chef de l'armée d'Italie, à la place de Championnet, qu'une maladie grave avait forcé de donner sa démission et qui venait de mourir prématurément à Nice, à l'âge de trente-sept ans.

Distribution des commandements.

Quant aux soldats, il leur procura force encouragements et force promesses. Son langage énergique, clair et concis, était bien, si l'on veut, un modèle d'éloquence militaire; mais ce n'était plus le langage de la liberté. Il s'entendait merveilleusement, du reste, à stimuler l'honneur militaire. Aux soldats de la 17e demi-brigade qui, en Italie, avaient abandonné leurs positions, il se contenta de demander si tous les braves de Castiglione et de Rivoli étaient morts. Il n'en fallut pas davantage pour les ramener au devoir. Il y avait d'ailleurs, dans toutes ses proclamations, un cachet de personnalité qui suffisait à montrer aux moins clairvoyants que la France avait un maître, et que nos armées ne seraient bientôt plus les armées de la République et de la patrie, mais les légions d'un despote. Pour stimuler le zèle et récompenser la bravoure et le mérite du soldat, Bonaparte eut l'idée de distribuer des armes d'honneur. C'était un emprunt fait à la Convention. Celle-ci, en effet, avait décerné des sabres d'honneur à certains citoyens qui s'étaient distingués en combattant contre

Les armes d'honneur.

l'ennemi. De ce qui n'était qu'une chose accidentelle, le premier consul fit une institution régulière. Il fut arrêté que des armes d'honneur, fusils, carabines et sabres, baguettes et trompettes garnies en argent, grenades d'or, seraient accordées à tous les soldats et officiers dont la bravoure aurait été remarquée sur les champs de bataille. C'était une façon de préluder à la fondation de la Légion d'honneur; et nous n'hésitons pas à donner de beaucoup la préférence à l'institution des armes d'honneur sur celle de la Légion d'honneur, qui fut un retour aux distinctions abolies par la Révolution.

Nivôse an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800).

Négociations avec l'Europe.

Rassuré du côté des armées, Bonaparte se décida à faire des avances aux puissances européennes. Un immense désir de paix s'était emparé des esprits; chacun pensait qu'il était temps de réparer les maux de la guerre, et, nos limites étant intactes aux Alpes comme sur le Rhin, nous pouvions traiter dans d'excellentes conditions. Les hostilités d'ailleurs se trouvaient suspendues. L'Autriche, épuisée par sa série de défaites autour de Zurich, avait conclu un armistice, et de part et d'autre, durant ces sombres mois d'hiver, on attendait, l'arme au bras. Dans ces circonstances, le premier consul crut d'une politique habile de négocier avec l'Europe. Pour resserrer les liens d'amitié qui nous unissaient alors avec la Prusse, il envoya à Berlin un de ses gens à lui, son aide de camp Duroc, qui était chargé de laisser entrevoir au jeune roi Frédéric-Guillaume la perspective séduisante d'être constitué l'arbitre de la paix. En même temps, par une dérogation aux usages diplomatiques, dérogation qui indiquait à quel point le pouvoir était déjà devenu personnel en France, il écrivit directement au roi d'Angleterre pour lui demander de mettre fin à la guerre terrible à laquelle depuis huit ans le monde était en proie. Le même jour, il adressa à l'empereur d'Allemagne une lettre conçue à peu près dans le même sens. Il était de bonne foi en agissant ainsi, nous le croyons, bien que son génie fût essentiellement contraire à la paix. Sa fortune vou-

Nivôse an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800).

lut qu'il échouât d'un côté comme de l'autre dans ses tentatives de conciliation : nous disons sa fortune, car il avait besoin de la gloire militaire pour se maintenir au pouvoir, et les refus de l'Angleterre et de l'Autriche allaient bientôt lui fournir l'occasion d'ajouter à sa renommée déjà si grande le prestige de nouvelles victoires.

Ouverture du Corps législatif.

Tout l'hiver de l'an VIII (1800) fut employé à préparer la guerre. Pendant ce temps s'ouvrait le nouveau Corps législatif (11 nivôse-1er janvier). On put voir tout de suite le peu de cas que le gouvernement consulaire faisait de ce pouvoir législatif qui, pendant dix ans, avait dirigé les destinées du pays. Du Sénat et du Corps législatif proprement dit, il n'y avait guère à s'occuper. C'étaient la bassesse et le servilisme mêmes. On les savait disposés à tout approuver, à tout voter. Mais les consuls étaient moins rassurés à l'égard du Tribunat, rouage nouveau dont Bonaparte se méfiait d'avance. Là, en effet, figuraient certains hommes qui, sans être attachés aux principes de la démocratie, professaient ce qu'on commençait à appeler des idées libérales. De ce nombre étaient Chénier, Ginguené, Andrieux, Duveyrier, Benjamin Constant et Daunou, que le Tribunat choisit pour président. On pouvait craindre de leur part, sinon une opposition bien féroce, au moins des velléités d'indépendance gênantes pour un gouvernement qui ne pouvait comprendre d'autre raison que ses volontés personnelles.

Opposition du Tribunat

Le Tribunat avait été installé au Palais-Royal. Quelques membres s'étant plaints du choix de ce local à cause du voisinage des maisons de jeu et d'autres plus malhonnêtes encore, Duveyrier évoqua, lui, le souvenir de Camille Desmoulins ; et il rappela que, dans ce berceau de la Révolution, une idole de quinze siècles avait été brisée en un jour. Le premier consul se montra assez mécontent de ce rapprochement, auquel applaudit fort l'opinion publique. Il fut également question, dans les premières séances du Tribunat, des devoirs d'une assemblée libre, de la nécessité de parler, dans une Répu-

blique, l'austère langage de la vérité. Le gouvernement ayant proposé une loi d'après laquelle le Tribunat était tenu de se prononcer à heure et à jour fixes sur les projets de loi soumis à son appréciation, Benjamin Constant critiqua très vivement l'inconvenance de cette proposition. L'ancien girondin Riouffe répondit à Benjamin Constant par un éloge outrageusement exagéré de Bonaparte, qu'il compara à César et à Annibal. Apparemment, suivant ce honteux apôtre du servilisme, il n'y avait plus qu'à se coucher à plat ventre devant le maître. La loi passa, car l'opposition ne formait en définitive qu'une portion assez minime du Tribunat. Le premier consul ne s'en montra pas moins fort irrité. Il fit insulter les opposants dans le *Moniteur* par des écrivains à lui, et ses complaisants, comme Rœderer, dans le *Journal de Paris*, blâmèrent vivement cette manie de déclamer contre le pouvoir.

Nivôse an VIII (*Décembre* 1799-*Janvier* 1800).

Mesures contre la presse.

Un gouvernement comme celui qui était issu du coup d'État de Brumaire ne pouvait consentir à écouter la voix libre du pays. Il fallait autour de lui le silence absolu ou les louanges salariées de quelques écrivains méprisables. Le 27 nivôse an VIII (17 janvier 1800), par un des arrêtés les plus oppressifs qu'on puisse imaginer, les consuls supprimèrent, pour la durée de la guerre, tous les journaux politiques, à l'exception de treize, au nombre desquels étaient le *Journal de Paris*, le *Moniteur universel*, la *Gazette de France* et le *Journal des Hommes libres*. Seul, parmi les journaux conservés, ce dernier appartenait franchement à l'opinion républicaine et démocratique. Dans l'impossibilité à peu près absolue de défendre désormais ses principes, il se traîna péniblement jusqu'à la fin de l'année et disparut, comme avaient disparu alors la plupart des institutions républicaines. Les feuilles publiques, rédigées par ordres pour ainsi dire, n'allaient bientôt plus être que les véhicules des plus basses flagorneries et de tous les mensonges officiels. Et cette immolation d'une partie de la presse française ne souleva aucun murmure, aucune réclamation, tant l'opinion était déjà façonnée à la tyrannie.

Pluviôse an VIII (Janvier-Février 1800).

Une si rude atteinte portée aux droits de la pensée ne parut pas suffisante encore pour asseoir le despotisme sur des bases solides. La Révolution avait établi un système d'administration et une organisation judiciaire avec lesquels il était difficile à l'absolutisme et à l'arbitraire de durer bien longtemps. La constitution de l'an VIII n'y avait point pris garde; on remédia à cet oubli par deux simples lois organiques. Ce système administratif et cette organisation de la justice formaient comme les deux piliers de l'ordre démocratique. Les détruire de fond en comble fut l'œuvre néfaste dont le gouvernement s'occupa pendant le mois de pluviôse an VIII (janvier-février 1800).

Ceux qui ont étudié l'histoire de notre pays savent dans quel chaos administratif et judiciaire la France était plongée avant 1789. Mais de ce chaos même ressortait une excessive centralisation administrative, œuvre de Richelieu, amenée sous Louis XIV à son plus haut degré de perfection. Plus de franchises municipales, plus d'indépendance dans la commune, l'asservissement était partout, sous le bon plaisir du roi. A ce chaos despotique la Révolution avait substitué un ordre admirable, l'ordre fondé sur la liberté. Elle avait brisé les intendants et les subdélégués, ces instruments passifs d'une tyrannie écrasante, et les avait remplacés par des administrations électives issues du libre suffrage des citoyens et correspondant avec l'autorité centrale au moyen d'agents participant du pouvoir exécutif. Elle avait, par ce moyen, rendu vie aux provinces, découpées en départements, et aux communes, formées d'une certaine agrégation d'anciennes paroisses. Elle avait, en un mot, émancipé le département et la commune dans tout ce qui ne touchait pas aux intérêts généraux du pays. Au sommet se trouvait la représentation nationale, où venaient se concentrer toutes les forces vives de la patrie, et qui servait de garantie aux citoyens contre la tyrannie locale. C'était l'unité, la centralisation politique, à côté de la décentralisation administrative. Telle a été l'œuvre

d'ensemble des constitutions de 1791 et de 1793, respectée en partie par celle de l'an III. Ceux qui ont accusé la Révolution d'avoir fondé ou rétabli en France la centralisation administrative ont fait preuve d'une grande ignorance. Il faut laisser à César ce qui appartient à César.

Pluviôse an VIII (Janvier-Février 1800).

La centralisation administrative rétablie.

Assurément on n'avait pas, du premier coup, atteint à la perfection; mais il fallait bien peu de chose pour s'en rapprocher le plus près possible, et cela devait être l'œuvre du temps et de l'expérience. Un pareil système avait du moins l'avantage de permettre à tous les hommes de talent de se produire dans leurs départements et de s'y mouvoir librement dans leur sphère d'activité, au lieu de se réduire à l'état de machines plus ou moins intelligentes dans les mains du pouvoir absolu. Seulement, s'il était entièrement favorable à la liberté, et surtout à la dignité du pays, il ne l'était guère au despotisme, dont la volonté risquait de se heurter à chaque instant contre une opposition menaçante. Les auteurs et complices du coup d'État de Brumaire le comprirent admirablement ; aussi se gardèrent-ils bien de laisser subsister ce dernier rempart, derrière lequel pouvait s'abriter l'indépendance nationale. Ils réunirent les six ou sept mille cantons de la République en trois cent quatre-vingt-dix-huit arrondissements, et prirent pour type de la commune l'ancienne paroisse, ce qui favorisait singulièrement la tyrannie locale d'une part, et la pression administrative de l'autre. A la place des directoires élus, ils mirent des préfets et sous-préfets nommés par le pouvoir exécutif et ne relevant absolument que de lui. C'était une résurrection pure et simple des intendants et subdélégués de l'ancien régime. A côté des préfets, ils établirent des conseils de préfecture, sortes de conseils d'État au petit pied, dont les membres, également nommés par le pouvoir, ne sont que les serviteurs complaisants du préfet qui les préside et ne sont bons en réalité qu'à rendre service au gouvernement dont ils émanent. On maintint bien les conseils généraux de département, et l'on établit même

Établissement des préfets et conseils de préfecture.

Pluviôse an VIII (*Janvier-Février* 1800).

des conseils d'arrondissement. Mais ces assemblées, principalement chargées d'assurer l'équitable répartition de l'impôt et dont toute l'autorité effective se bornait à exprimer des vœux, n'avaient nul prestige, et ne pouvaient exercer aucune influence sur les destinées du pays. Ajoutez à cela dans chaque commune, à côté d'une municipalité illusoire, un maire devenu l'agent des volontés du pouvoir, et vous aurez une idée du régime administratif dont les hommes de Brumaire ont doté notre pays.

Ce régime, devant lequel se prosternent avec admiration les partisans aveugles de l'autorité forte, ceux qui ne trouvent rien de plus beau qu'un pays manœuvrant à l'ordre comme un régiment sous les armes, était, nous le reconnaissons, une admirable machine de tyrannie. Il a produit les fruits qu'on devait en attendre : là où la Révolution avait, en quelque sorte, créé des hommes, il a fait de la poussière humaine. Le peuple est devenu bétail. Et qu'on ne nous dise pas que cette ridicule centralisation administrative est favorable à la défense du pays. Les faits sont là pour prouver le contraire. La République avec ses administrations électives, ses municipalités libres et puissantes, avait, en quelques jours, enfanté plus d'un million de soldats, armé tous ses enfants, rejeté l'étranger hors du territoire : le gouvernement sorti du crime de Brumaire tombera piteusement, sous une avalanche de hordes ennemies, sans que la multitude de ses fonctionnaires et de ses valets puisse réveiller de sa torpeur la nation épuisée. Il n'appartient pas aux salariés du despotisme de commander l'enthousiasme et de réchauffer le patriotisme. C'est là l'œuvre sainte de la liberté, et les peuples qui, par un misérable calcul d'intérêt matériel, ont délaissé cette grande inspiratrice des dévouements civiques, s'exposent à périr misérablement aux heures critiques où une nation a besoin de toute son élan, de toute sa flamme, de toute son initiative.

Ventôse an VIII (*Février-Mars* 1800).

Le mois suivant vit s'accomplir d'autres réformes non moins favorables à l'établissement définitif de la tyrannie. L'organi-

sation judiciaire fut remaniée sur le modèle de l'administration. La magistrature fondée par la Révolution se recrutait par la voie du suffrage populaire ; elle formait par conséquent un corps libre, indépendant du pouvoir exécutif, et, comme il convient, elle ne relevait que des justiciables, dont son unique souci devait être désormais de mériter la confiance. Assurément le fonctionnement de ce système, si conforme à la raison, au bon sens, à l'idéal républicain, rencontra, au début, des difficultés de plus d'un genre. Les choix des collèges électoraux ne furent pas toujours heureux ; mais le sont-ils beaucoup davantage quand ils dépendent de la fantaisie et du bon plaisir d'un ministre ? Il fallait laisser au temps le soin de perfectionner cette machine, si neuve encore pour nos habitudes. Seulement, la liberté et l'indépendance de la magistrature ne convenaient pas à un gouvernement qui n'entendait avoir d'autre règle que sa propre volonté et qui ne pouvait souffrir à côté de lui une autorité dont il ne fût pas absolument le maître.

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

L'organisation judiciaire.

A cet effet on établit un tribunal de première instance par arrondissement, et l'on créa vingt-neuf tribunaux d'appel qu'on affecta de placer dans les villes où jadis avaient siégé les parlements, comme pour nouer, par un lien de plus, le régime consulaire à l'ancien régime. La justice criminelle fut maintenue au chef-lieu du département, où des juges, empruntés aux tribunaux d'appel et assistés de jurés, durent, à certaines époques déterminées, aller tenir des assises. Le tribunal de cassation, cette belle institution révolutionnaire, resta au sommet du nouvel ordre judiciaire ; on se contenta d'en augmenter légèrement les attributions. Mais où la réforme se trouva absolument radicale et funeste, ce fut dans le nouveau mode de recrutement de la magistrature. Depuis le juge de paix jusqu'au juge de cassation, tous les magistrats furent désormais à la nomination du gouvernement. Il fallait au premier consul des juges à son gré, il les eut. En vain, pour donner une sorte de satisfaction à l'opinion publique et

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

garantir, en apparence du moins, l'indépendance des juges, les déclara-t-on inamovibles. Une longue expérience a prouvé que cette inamovibilité n'est qu'une garantie tout à fait illusoire pour les intérêts des justiciables, l'avancement des magistrats ayant presque toujours été en raison directe des services rendus par eux au pouvoir. Montesquieu a dit : « Le peuple est admirable pour nommer ses juges. » Ce n'était pas assurément l'avis de Bonaparte. On comprend quel merveilleux moyen pour lui de se faire d'un coup des milliers de créatures. Ce fut là sa principale pr occupation. Il emprunta, en grande partie, aux cadres de l'ancienne magistrature le personnel de ses nouveaux tribunaux, et nomma presque partout des complaisants et des favoris. La magistrature devint par là, entre les mains du gouvernement, un instrument passif et docile. Elle ne recouvrera l'indépendance et la dignité, qui depuis soixante-dix ans lui ont fait trop souvent défaut, que le jour où l'on en reviendra à son égard aux libres institutions fondées par la Révolution française.

La préfecture de police.

Une autre institution, tenant à la fois de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, fut établie vers ce temps-là : ce fut la préfecture de police. Déjà, depuis quelques années, à Paris, l'action de la police avait été entièrement soustraite au contrôle et à la surveillance du pouvoir municipal. La préfecture de police telle qu'elle se trouve organisée par le Consulat fut l'une des institutions les plus fatales à la liberté qui soient sorties du régime de Brumaire ; elle eut pour résultat immédiat de faire du gouvernement de la France un véritable gouvernement de police. Au lieu de laisser aux municipalités et à la magistrature le soin de veiller à la sécurité publique et de poursuivre les délits et les crimes, Bonaparte voulut avoir tout entre ses mains. Comme l'ancien lieutenant général de police, dont il était une imitation, le préfet de police eut des attributions essentiellement politiques. Par lui le gouvernement put désormais s'immiscer dans l'administration de la justice et sourdement en diriger l'action ; par lui

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

le pays devait se trouver bientôt couvert d'une armée d'espions et de délateurs; par lui enfin on allait épier les actions les plus innocentes et s'évertuer à surprendre les secrets des familles. Il n'y a pas à douter que l'abaissement des caractères en France, le relâchement de l'honnêteté publique, ne viennent en grande partie des habitudes de police léguées au Consulat par le Directoire, et de cet établissement d'une préfecture de police qui a été le couronnement du système.

Clôture de la liste des émigrés.

Chaque jour enlevait quelque pierre à l'édifice de la République. Cependant certaines mesures tournèrent au profit de la justice et de l'humanité, et alors l'histoire n'a qu'à applaudir. Ainsi fut close la liste des émigrés, sur laquelle avaient été indûment portées une foule de personnes coupables de s'être absentées pour leurs affaires ou pour voyager. Désormais, comme l'avait déjà demandé aux Cinq-Cents le républicain Briot, il fut permis à tout citoyen d'aller et de venir librement. Si les lois existantes à l'égard de l'émigration furent maintenues comme une arme entre les mains de l'autorité, elles furent exécutées avec une extrême tolérance, et, moyennant une soumission au nouveau gouvernement, à laquelle ils étaient tout disposés d'avance, la plupart des émigrés obtinrent d'être rayés de l'ancienne liste. Cette mesure libérale n'empêcha pas le premier consul de rester absolument maître, en fait, de la liberté des citoyens. Plus d'une fois il suffira d'un simple caprice de sa volonté pour exiler tel ou tel personnage : témoin Mme de Staël, qui fut bannie de France en châtiment de son opposition de salon à la politique consulaire.

Du droit de tester.

Une autre atteinte portée aux lois révolutionnaires fut le rétablissement du droit de tester que, dans l'intérêt de l'égalité, on avait circonscrit dans des limites extrêmement étroites. Cette mesure ne passa pas d'ailleurs sans soulever une violente opposition au sein du Tribunat, dont certains membres, le poète Andrieux, entre autres, craignaient de voir reparaître sous une autre forme l'abominable institution du droit d'aînesse. La création des majorats prouvera qu'ils

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

ne se trompaient pas beaucoup dans leurs appréhensions.

La Banque de France.

Parmi les institutions de cette époque, mentionnons l'établissement de la Banque de France, fondée au capital de trente millions, et qui obtint le privilège exorbitant d'émettre une sorte de papier-monnaie. A ce nom de Banque de France, on pouvait croire qu'il s'agissait d'une banque nationale appelée à prêter son crédit à tous les commerçants, à tous les industriels, petits ou grands. Malheureusement il n'en fut pas ainsi. Ce fut simplement une association de puissants capitalistes, de hauts seigneurs de la finance, qui assirent sur ce monopole les bases d'une Féodalité nouvelle, la féodalité de l'argent, non moins écrasante que l'ancienne. Fondée par l'État, au profit de la société tout entière, la Banque eût rendu au pays de bien plus signalés services, et l'on ne fût pas rentré dans la voie mauvaise des privilèges et des monopoles. De plus, si on l'avait divisée en autant de succursales qu'il y avait de départements, elle aurait admirablement servi à la perception de l'impôt et apporté, dans cette perception si coûteuse, des économies considérables. Grâce à elle, on aurait pu se passer des receveurs généraux réinstallés depuis quelque temps déjà, et des receveurs particuliers établis vers cette époque, et qui tirent de gros bénéfices du maniement de nos contributions. Mais ces officiers de finance et les capitalistes de la Banque de France versaient au Trésor des cautionnements dont l'État avait encore grand besoin ; de plus, le premier consul trouvait là une clientèle toute formée de personnages riches et influents, et, comme tous les détenteurs du pouvoir personnel, il se laissait bien plus guider par son intérêt propre que par l'intérêt général.

Le crédit et le budget de l'an VIII.

Quoi qu'il en soit, la Banque ne contribua pas peu à relever le crédit ; et diverses mesures financières d'une incontestable habileté donnèrent aux fonds publics un essor inconnu depuis longtemps. On sait, du reste, quelle aveugle confiance l'argent a dans les pouvoirs forts. Le tiers consolidé monta tout à coup de 6 francs à 12 et à 24 francs. L'impôt, dont

la perception était si laborieuse durant les années précédentes, commençait de rentrer comme par enchantement, grâce surtout à la création d'une direction générale des contributions directes, qui, dans le cours de l'an VIII, mit à jour trente-cinq mille rôles en retard. Le budget de cette année se solda, en recettes et en dépenses, par une somme de 600 millions, que les prévisions d'une guerre imminente ne devaient pas augmenter de beaucoup. La situation se présentait donc sous l'aspect le plus favorable, et, de toutes parts, la fortune souriait à Bonaparte.

Ventôse an VIII (*Février-Mars* 1800).

Bonaparte aux Tuileries.

Le premier consul était alors, on peut le dire, au faîte de la grandeur. Tout en France était à ses pieds. L'opposition de quelques membres du Tribunat, des Daunou, des Chénier, des Duveyrier, était toute pour la forme, nullement sérieuse au fond. Sauf le titre, il était plus qu'un roi. Et pourtant il affichait encore certains dehors républicains. C'est ainsi que le mois précédent il avait ordonné une cérémonie funèbre en l'honneur de Washington, dont la mort récente venait de remplir de deuil toutes les âmes dévouées à la liberté. Et c'était Fontanes, l'adulateur attitré du despotisme naissant, qui avait été chargé de retracer les vertus publiques et privées du héros de l'indépendance américaine. Néanmoins, cet hommage rendu à l'idée républicaine n'avait pas empêché Bonaparte de quitter le Luxembourg, où il s'était installé après le coup d'État de Brumaire, pour aller s'établir aux Tuileries. La translation s'était faite le dernier jour du mois de pluviôse (19 février 1800) en grand appareil. Le public n'avait pas paru y attacher grande importance, malgré son enthousiasme très réel pour le premier consul. Mais il n'en était pas de même de Bonaparte. Il semblait qu'il ne se crût réellement maître du pouvoir qu'en prenant possession du palais où, de droit au moins, avait si longtemps résidé la puissance suprême. Aussi, en s'installant dans la vieille demeure de Catherine de Médicis, restaurée tout exprès pour lui, il dit à Bourrienne son secrétaire : « Eh bien! Bourrienne, nous voici

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

aux Tuileries. Maintenant il faut y rester. » Voilà bien la signification la plus claire du coup d'État de Brumaire.

Le jour même, Bonaparte passa en revue les troupes consulaires dans la vaste enceinte du Carrousel, où pendant quatorze ans devaient le saluer tant de milliers d'hommes destinés à mourir en pure perte pour lui. Le surlendemain il reçut, au milieu d'un cortège qui était un commencement de cour, les ambassadeurs de toutes les puissances avec lesquelles la République se trouvait en paix. Ceux-ci, conformément aux usages monarchiques, remirent entre ses mains leurs lettres de créance. C'était déjà une dérogation à la simplicité des mœurs républicaines.

Pour mettre son immense autorité à l'abri de tout contrôle et de toute critique de la part de l'opinion, le premier consul avait, comme on l'a vu plus haut, supprimé d'un trait de plume une foule de journaux politiques. Treize seulement avaient survécu à cette immolation. Encore furent-ils avertis que l'insertion d'articles contraires au pacte social et à la gloire de nos armées, ou même d'invectives empruntées aux feuilles étrangères contre les gouvernements amis de la République, entraînerait de plein droit leur suppression. Voilà où en était réduite la liberté de la presse ; le sabre avait décidément remplacé la plume. Si l'on était dur pour les journaux, on se montrait en revanche d'une extrême indulgence à l'égard de certains journalistes dont on connaissait les opinions peu républicaines. La Harpe, qui ne se souvenait plus d'avoir porté le bonnet rouge, l'abbé Sicard, Michaud, Suard, Fiévée et quelques autres, furent rappelés de l'exil où ils avaient été jetés à la suite du 18 Fructidor. Bonaparte ne voulait que des plumes serviles, et il espéra certainement que ces écrivains reconnaîtraient sa générosité envers eux en lui prêtant tout leur concours et en exaltant sa gloire. A défaut d'Homère, il eut M. de Fontanes.

Journalistes rappelés.

Tout alors était calme dans l'intérieur. Ce mois de ventôse venait en effet de voir se terminer l'horrible guerre civile qui,

La Vendée et la Bretagne pacifiées.

depuis près de dix ans, désolait nos départements de l'Ouest. Fidèle à son système d'indulgence à l'égard des royalistes, le premier consul avait, au commencement de nivôse (fin décembre 1799), promis une absolution complète à tous les insurgés qui déposeraient les armes. Ce système, puissamment secondé par la conduite aussi sage qu'énergique des généraux Hédouville et Brune, ne tarda pas à produire les meilleurs résultats. La Vendée était d'ailleurs épuisée. Un des hommes qui avait été l'âme de la résistance dans ce pays, le curé Bernier, offrit de lui-même son concours au général Hédouville pour l'aider à accomplir l'œuvre de la pacification. Grâce à son influence, les principaux chefs vendéens, Châtillon, Suzannet et d'Autichamp, déposaient les armes à Montfaucon le 27 nivôse (17 janvier), et signaient une capitulation par laquelle, moyennant une amnistie pleine et entière, ils s'engagèrent à se soumettre sans retour au gouvernement de la République.

La résistance se prolongea de quelques semaines dans la basse Normandie et la Bretagne, où deux chefs pleins de résolution, M. de Frotté et Georges Cadoudal, paraissaient décidés à continuer la lutte, confiants qu'ils étaient dans l'appui de l'Angleterre. Mais la fortune trahit leur courage. Défait dans une série de combats par les généraux Gardanne et Chambarlhach, M. de Frotté fut pris dans le départemant de l'Orne, livré à une commission militaire, et passé par les armes. Georges, qui tenait en Bretagne, n'eut pas plus de succès dans ses rencontres contre les généraux Brune et Chabot; mais il eut du moins la vie sauve. Fils d'un meunier du Morbihan, et plébéien comme les Stofflet et les Cathelineau, il avait, comme eux, embrassé la cause des privilégiés et de la monarchie. Avec MM. de Bourmont et de la Prévalaye, il combattait à la tête des chouans, armée étrange, formée de paysans fanatiques et d'affreux bandits qui se battaient plutôt en vue du pillage et du vol que pour le soutien d'une cause plus ou moins juste. Malgré son indomptable énergie, il fut contraint de mettre bas

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

les armes et de livrer une quantité considérable de fusils et de munitions qu'il venait de recevoir d'Angleterre.

Les chefs vendéens et bretons aux Tuileries.

Bonaparte avait pour les royalistes autant de tendresse qu'il avait d'aversion pour les républicains; aussi combla-t-il de prévenances les chefs vendéens et bretons. MM. d'Autichamp, de Bourmont, de la Prévalaye, de Châtillon, le curé Bernier et Georges Cadoudal étant venus à Paris, il les reçut aux Tuileries avec une extrême cordialité, leur proposa des positions brillantes, et parvint à s'attacher quelques-uns d'entre eux, comme le curé de Saint-Laud, l'abbé Bernier, qui devint un de ses agents les plus dévoués. Seul, l'indomptable Georges échappa à son prodigieux ascendant. Insensible aux offres les plus séduisantes, il quitta Paris avec la même haine au cœur, et se rendit à Londres, où il ne songea qu'à nouer des intrigues et qu'à fomenter des complots contre le premier consul et contre la République.

Nécessité de continuer la guerre.

Le pays, pacifié à l'intérieur, désirait ardemment aussi voir se terminer la guerre extérieure, qui était le grand obstacle à la reprise des affaires et au développement du commerce et de l'industrie. Restait à savoir si la paix était chose facile à cette heure, en présence des prétentions des puissances avec lesquelles la lutte se trouvait engagée. Bonaparte, malgré ses manies belliqueuses, inclinait lui-même à la paix. Il n'aspirait sans doute pas encore à la domination universelle, et tout porte à croire qu'il était sincère dans son désir de mettre fin aux maux de la guerre. Il avait même, comme on l'a vu, écrit au roi Georges III une lettre très noble, très digne, pour le prier de s'entendre avec lui sur les moyens d'amener, le plus promptement possible, la cessation des hostilités. Mais Pitt, qui gouvernait l'Angleterre, se montra intraitable. Il répondit à la lettre du premier consul par une note fort inconvenante où l'on réclamait en quelque sorte la restauration de la maison de Bourbon sur le trône de France comme une garantie de la paix. Cette réponse fut suivie d'une réplique qui n'amena pas de résultat satisfaisant. En vain, avec une éloquence suprême,

l'opposition, par la bouche des Fox, des Sheridan, des Tierney et de quelques autres, combattit-elle au parlement l'implacable ministre par des arguments tirés de la raison, de la philosophie, de la justice et du droit, rien n'y fit : le tout-puissant Pitt obtint des chambres tous les subsides qu'il voulut, et force fut à la République française de se préparer à poursuivre contre l'Angleterre la lutte à outrance.

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

Des ouvertures faites à l'Autriche ne réussirent pas mieux. Vainement le premier consul offrit-il à cette puissance de prendre pour bases de la paix les termes du traité de Campo-Formio, et même de lui tenir compte des légers avantages qu'elle avait remportés en Italie dans la dernière campagne ; la cour de Vienne, liée par un pacte secret avec le gouvernement britannique et enflée de ses succès dans la péninsule, se refusa à tout accommodement raisonnable.

Situation militaire en Italie.

On n'a peut-être pas oublié quelle était en Italie la situation respective de la France et de l'Autriche. C'était là seulement que, peu avant le guet-apens de Brumaire, la République avait vu fléchir sa fortune, sans que, pour cela, ses frontières au sud-est eussent été le moins du monde entamées. Ancône avait été perdue malgré une héroïque défense du général Monnier. Plus heureux, le général Saint-Cyr était parvenu à sauver Gênes d'un coup de main audacieux, et il avait infligé à l'ennemi une perte de quinze cents hommes. Ce n'était pas tant les armées autrichiennes que le dénûment presque absolu de vivres et de munitions qu'avaient à craindre nos troupes. Championnet, qui avait succédé à Moreau dans le commandement de l'armée d'Italie, avait été contraint d'abandonner le Piémont et Coni, vaincu plus par l'épidémie, le froid et la pénurie de toutes choses que par les armes. Atteint lui-même par le fléau, il venait de mourir à Nice, comme on l'a vu, léguant à la République sa mémoire intacte et une gloire que n'avait pas souillée encore le souffle empoisonneur de la tyrannie. L'Autriche n'avait donc pas tant raison de s'enorgueillir de ses triomphes, et en repoussant les avances de la

Ventôse an VIII (Février-Mars 1800).

France, elle commit une faute qu'elle ne devait pas tarder à payer chèrement.

Le premier consul avait cette fois pour lui le droit et la modération. Il sut de plus, par une politique habile, obtenir la neutralité de la plus grande partie de l'Europe. La Prusse, la Suède, le Danemarck, la Russie elle-même, à laquelle l'Autriche était redevable de ses éphémères succès, étaient décidés à demeurer spectateurs impassibles de la lutte qui allait se rouvrir. La modération de Bonaparte eut pour effet de rendre la nouvelle guerre extrêmement populaire. Le 17 ventôse an VIII (8 mars 1800), les consuls adressaient au peuple français une proclamation ardente pour réclamer de leur patriotisme de l'argent, du fer et des soldats, promettant d'ailleurs qu'au milieu des batailles le premier consul ne cesserait d'invoquer la paix et ne combattrait que pour le bonheur de la France et le repos du monde. Promesse menteuse, à laquelle tant de démentis sanglants allaient être donnés! Le même jour, le Corps législatif appelait sous les drapeaux tous les Français qui au 1er vendémiaire précédent avaient atteint leur vingtième année. Du reste, on vit accourir à la voix des consuls une foule d'anciens soldats retirés du service, et l'on eut ainsi le noyau d'une excellente armée.

Préparatifs de guerre.

Germinal an VIII (Mars-Avril 1800).

Tout en négociant, Bonaparte avait eu soin de se préparer activement à la guerre. Il y mit tout le secret possible, afin, sans doute, de ne pas laisser soupçonner la sincérité de ses intentions pacifiques. Tandis que la cour de Vienne nous croyait dans l'impossibilité de tenir la campagne, il parvint à réunir aux environs de Dijon une réserve de soixante mille hommes, dont les généraux autrichiens ne soupçonnèrent l'existence que lorsqu'elle fut prête à entrer en ligne. Comprenant la nécessité de s'entourer de collaborateurs habiles et éprouvés, il nomma Carnot, qu'il avait récemment tiré d'exil avec l'ex-directeur Barthélemy, ministre de la guerre à la place du général Berthier, appelé, lui, à prendre le commandement de l'armée de réserve. Déjà, dès son retour, Carnot

Carnot ministre.

avait été pourvu d'une bonne place d'inspecteur général aux revues; Bonaparte voulait à tout prix s'attacher un homme de cette valeur [1]. Quelques vieux républicains s'étonnèrent de voir cet ancien membre du comité de Salut public consentir à devenir le ministre du violateur de la loi et du droit; mais la grande majorité du pays applaudit le premier consul d'avoir confié la direction centrale des affaires militaires à l'homme qui passait généralement pour avoir organisé la victoire dans les jours difficiles de l'enfantement de la République. Bonaparte s'entendait d'ailleurs merveilleusement dans le choix de ses lieutenants. Il confia au général Marescot la direction des armes du génie, et au général d'Aboville celle des armes de l'artillerie, complètement remise sur un pied tout nouveau.

GERMINAL an VIII (*Mars-Avril* 1800).

Situation respective des armées.

Masséna garda le commandement de l'armée de Ligurie, qui, réduite à trente mille combattants, se trouvait dans une assez triste situation. Mais le premier consul ne lui demandait qu'à agir passivement pour ainsi dire entre l'armée du Rhin et la nouvelle armée d'Italie, et il n'hésita pas à la sacrifier aux nécessités du plan qu'il avait conçu.

L'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau, fut réorganisée avec le plus grand soin. Son effectif fut porté à près de cent trente mille hommes, qui, commandés par un tel chef, ayant pour lieutenants principaux Lecourbe, Ney et Saint-Cyr, pouvaient aisément accomplir des prodiges. Moreau avait pour adversaire le général autrichien baron de Kray, dont l'armée, admirablement pourvue, s'élevait à cent cinquante mille combattants environ. Les forces totales de l'Autriche, augmentées des contingents bavarois et wurtembergeois, formaient une masse de plus de trois cent mille hommes, dont une vingtaine de mille avaient été dirigés sur Mahon pour

[1] A propos de la nomination de Carnot, le *Journal des hommes libres* s'exprimait ainsi : « Les républicains doivent oublier les erreurs commises par Carnot avant le 18 fructidor, comme il a lui-même oublié son exil. Il sera au ministère ce qu'il fut à la Convention nationale. »

Germinal an VIII *Mars-Avril* 1800.

seconder les opérations de la marine anglaise. Le reste, cent trente mille hommes à peu près, occupait la Lombardie, ayant à sa tête le baron de Mélas. Celui-ci, bien que privé du concours de Souwarow, croyait avoir facilement raison de nos troupes, qu'il avait laissées mal nourries, mal équipées et démoralisées; mais il comptait sans un adversaire auquel il ne s'attendait peut-être pas; cet adversaire, c'était Bonaparte. Le premier consul avait en effet résolu de se jeter en Italie avec une soixantaine de mille hommes, et d'agir lui-même sur ce théâtre de sa fortune et de sa grandeur, où le ramenait le souvenir de ses premiers exploits. Ainsi deux cent quarante mille Français allaient avoir à lutter contre trois cent mille Autrichiens et Allemands; seulement ils avaient à leur tête d'incomparables généraux, et ils étaient encore animés du souffle vivifiant de la République: la partie était égale. Telles étaient les forces respectives de la France et de l'empire, quand de nouveau les destinées de notre pays se trouvèrent livrées au jeu sanglant des batailles.

CHAPITRE ONZIÈME

Clôture de la session de l'an VIII. — Moreau repousse le plan de Bonaparte. — Opérations en Ligurie. — Sortie victorieuse de Masséna. — Siège de Gênes. — Ouverture de la campagne d'Allemagne. — Bataille d'Eingen. — Bataille de Mœskirch. — Bataille de Biberach. — Carnot au camp de Moreau. — Le baron de Kray à Ulm. — Position désespérée de Masséna. — Départ de Bonaparte. — Passage du mont Saint-Bernard. — Succès de Lannes. — Bonaparte à Milan. — Capitulation de Gênes. — Réunion de Suchet et de Masséna. — Prise de Plaisance. — Combat de Montebello. — Arrivée de Desaix au camp. — Bataille de Marengo. — Intervention de Desaix. — Sa mort. — Convention d'Alexandrie. — *Te Deum* à Milan. — Premiers rapports avec Pie VII. — Opérations en Allemagne. — Bataille de Hochstädt. — Mort de La Tour d'Auvergne. — Suspension d'armes. — Retour de Bonaparte à Paris. — Anniversaire du 14 juillet. — Affaires d'Egypte. — Kléber négocie. — Massacre des Français à El-Arisch. — Rupture de la capitulation. — Bataille d'Héliopolis. — Reprise du Caire. — Mesures administratives. — Assassinat de Kléber. — Pourparlers avec l'Autriche. — Proposition d'un congrès. — Politique à l'égard de l'Europe. — Restitution des prisonniers russes. — La question des neutres. — Relations avec l'Espagne. — Paix avec les États-Unis. — Négociations avec l'Angleterre. — Correspondance de Bonaparte avec le comte de Provence. — Anniversaire de la fondation de la République. — Turenne aux Invalides. — Prospérité intérieure. — Audace des émigrés. — Craintes des patriotes. — Complot d'Aréna et de Ceracchi. — Ouverture du congrès de Lunéville. — Rupture de l'armistice. — Combat d'Amfing. — Bataille de Hohenlinden. — Armistice de Steyer. — Opérations en Italie. — Armistice de Trévise. — Négociations de Lunéville.

GERMINAL an VIII (*Mars-Avril* 1800).

Le premier consul, ne voulant pas qu'en son absence un autre pouvoir s'occupât des destinées de la République, hâta l'adoption des projets de loi présentés au Corps législatif, dont la session fut close le 9 germinal (30 mars). Quelques membres du Tribunat, qui, au milieu de l'abaissement général, avaient gardé un reste d'indépendance, se plaignirent bien de la rapidité avec laquelle on votait les lois les plus graves; mais leurs plaintes se perdirent dans le désert. Le Tribunat

Germinal an VIII (Mars-Avril 1800).

lui-même qui, aux termes de la constitution, avait le droit de siéger en permanence, dut ne se rassembler qu'une fois par quinzaine, et encore lui fut-il interdit de s'occuper des intérêts généraux du pays. Seul le conseil d'État, organe digne du maître, continua ses séances, dont les relations furent jetées en pâture à la curiosité publique.

Clôture de la session de l'an VIII.

Bonaparte, débarrassé de toute espèce de contrôle et n'ayant à redouter aucune velléité d'opposition, acheva de donner ses soins à la formation de l'armée dont il devait prendre le commandement en personne. Il n'attendait, pour aller se mettre à la tête de ses troupes, que l'annonce du commencement des hostilités en Allemagne. Avec son habitude de tout vouloir faire par lui-même, il avait envoyé à Moreau un plan tout préparé. Ce plan, dans les détails duquel il serait trop long d'entrer, était fort habilement conçu, et s'il eût réussi, il eût permis au premier consul de joindre son armée de réserve à l'armée du Rhin et de marcher sur Vienne avec deux cent mille hommes. Mais les plans de campagne prémédités dans le silence du cabinet ne sont bons à être exécutés que par ceux qui les conçoivent. Moreau, d'ailleurs, avait assez l'expérience de la guerre pour n'avoir pas besoin qu'on lui traçât sa conduite; il connaissait admirablement le pays où il était appelé à opérer de nouveau, et, ayant conçu lui-même un plan peut-être moins hardi, mais aussi moins aventureux que celui qu'on lui proposait, il eut raison de repousser le plan de Bonaparte. S'il est vrai qu'à la nouvelle du refus de Moreau, le premier consul se soit écrié : « Je vais faire sur les Alpes ce qu'il n'ose exécuter sur le Rhin, et il regrettera la gloire qu'il m'abandonne, » Bonaparte prononça là des paroles banales que ne justifia pas l'événement, car l'admirable manière dont Moreau allait diriger ses opérations a prouvé qu'il fit bien de se fier à ses propres inspirations, et, comme on le verra, ce seront en définitive ses glorieux efforts, couronnés de succès, qui amèneront la fin de cette guerre.

Moreau repousse le plan de Bonaparte.

Le sage et méthodique général était trop lent à agir

au gré de l'impatience du premier consul; mais il ne voulait rien compromettre par une action précipitée, et force fut bien à Bonaparte de se résigner et d'attendre. Tandis que Moreau temporisait, épiant l'heure favorable d'ouvrir la campagne, les hostilités recommençaient en Ligurie, où Masséna couvrait Gênes, à la tête d'une quarantaine de mille hommes. Le vainqueur de Zurich se trouva surpris par l'irruption subite des Autrichiens qui, vers le milieu de germinal (commencement d'avril), envahirent le pays au nombre de soixante-dix mille combattants. Deux de ses lieutenants, Soult et Suchet, virent leurs corps d'armée coupés en deux sur les bords de la Bormida par le baron de Mélas. Le général Miollis subit également un grave échec, du côté de Monte-Creto, et, malgré un avantage signalé de la division Gazan sur le corps commandé par le comte de Hohenzollern, Gênes ne tarda pas à être investie, et Masséna s'y trouva bloqué avec dix-huit mille hommes.

GERMINAL an VIII (*Mars-Avril* 1800).

Opérations en Ligurie.

Masséna résolut d'essayer, à tout prix, de rejeter les Autrichiens derrière les Apennins et de donner la main à Suchet, qui s'avançait en culbutant l'ennemi de position en position. Le 17 germinal an VIII (7 avril 1800), il sortit de la ville à la tête de trois fortes colonnes d'attaque, se jeta tête baissée sur les Autrichiens, les précipita dans les torrents qui coulent au pied des Apennins, et le soir du même jour il rentrait victorieux dans Gênes, aux acclamations de la population enthousiasmée, et ramenant avec lui plusieurs milliers de prisonniers. Par malheur, si les troupes républicaines étaient évidemment supérieures à celles de l'ennemi par leur intrépidité, elles leur étaient de beaucoup inférieures en nombre; les jours suivants, tous les efforts de Masséna et de ses lieutenants se brisèrent contre les masses dont disposait le baron de Mélas. Après avoir livré une série de combats acharnés et glorieux sans être parvenu à percer les lignes autrichiennes, il fut contraint de rentrer dans Gênes, où il ramenait du reste un nouveau convoi de prisonniers, et il dut se préparer à y

Sortie victorieuse de Masséna.

Floréal an VIII (Avril-Mai 1800).

Siège de Gênes.

soutenir un siège en règle. L'attaque ne se fit pas attendre. Dès le 10 floréal (30 avril), les Autrichiens se ruèrent contre la ville avec des forces considérales; dans la première partie de la journée, ils s'emparèrent du fort de Quezzi et du village de Saint-Martin d'Albano. La place était singulièrement compromise. Masséna jugea tout de suite la gravité de la situation, et, comprenant la nécessité de tenter un colossal effort, il se porta rapidement sur le théâtre de la lutte. Grâce à sa prodigieuse impétuosité, grâce à la valeur indomptable du colonel Mouton, qui tomba sur le champ de bataille, la poitrine trouée d'une balle, et qui, depuis, devint le comte de Lobau, la fortune eut bientôt changé de côté. Le fort de Quezzi fut repris en quelques instants et le village de Saint-Martin emporté à la baïonnette. Le soir, les Autrichiens, refoulés sur tous les points, étaient obligés de se retirer en désordre, en abandonnant près de trois mille des leurs sur le terrain et en laissant entre nos mains plus de quinze cents prisonniers. C'était là un éclatant fait d'armes; mais Gênes n'était pas sauvée pour cela : elle allait avoir à lutter contre la faim, et l'on devait s'attendre à la voir succomber avant peu, si elle n'était pas secourue.

Ouverture de la campagne d'Allemagne.

Masséna tournait, anxieux, ses regards du côté de l'Allemagne. De là, en effet, pouvait lui venir le salut, soit que Moreau, par des triomphes éclatants, contraignît le baron de Mélas à quitter la Ligurie afin d'accourir au secours de l'armée de Souabe, soit qu'il détachât de sa propre armée un corps de troupes assez considérable pour débloquer Gênes de vive force. L'important maintenant était d'agir, et d'agir vite. L'armée du Rhin comptait, comme nous l'avons dit, cent trente mille hommes environ, dont trente mille tenaient garnison dans diverses places fortes. Restaient cent mille combattants, parfaitement aguerris, à opposer à cent vingt mille hommes, à peu près, que comprenait l'armée active du baron de Kray. Cette armée de la République était divisée en quatre corps, ayant pour chefs respectifs les généraux

Floréal an VIII (*Avril-Mai* 1800).

Lecourbe, Moncey, Sainte-Suzanne. Elle s'ébranla le 5 floréal (25 avril) et franchit simultanément le Rhin à Kehl, à Bâle et à Constance. L'ennemi nous attendait de l'autre côté du fleuve. Saint-Cyr balaya tout ce qu'il rencontra devant lui et se retrancha fortement dans Fribourg. Le 11 floréal (1er mai), toute l'armée républicaine était sur la rive droite du Rhin. L'action s'engagea immédiatement sur plusieurs points à la fois, et partout avec succès. Le 13 floréal (3 mai), Lecourbe battait le prince de Vaudemont à Stockech; le même jour une grande bataille s'engageait entre Moreau et le baron de Kray dans les plaines d'Eingen. De part et d'autre on se battit avec un incroyable acharnement; aussi la lutte fut-elle longtemps indécise. Enfin, vers le soir, Moreau, sentant fléchir l'ennemi, se mit à la tête de quelques compagnies de grenadiers et décida la victoire par un dernier coup de vigueur. Le baron de Kray se retira précipitamment vers le Danube, après avoir perdu près de huit mille combattants, tant tués que blessés et prisonniers. Nous avions eu de notre côté plus de deux mille hommes mis hors de combat. Ce brillant succès, en portant au comble l'ardeur et l'enthousiasme de nos soldats, les disposa merveilleusement à de nouveaux triomphes.

Bataille d'Eingen.

Moreau poursuivit à marches forcées l'armée autrichienne. Il l'atteignit à Mœskirch dans la journée du 15 floréal (5 mai). Là se livra une nouvelle bataille qui s'étendit jusqu'à Krimbach et Heudorf, bataille dans laquelle les pertes de l'ennemi furent encore beaucoup plus considérables qu'à Eingen. Sans l'inaction de Saint-Cyr, qui se tint à quelques lieues du champ de bataille au lieu d'accourir au bruit du canon, c'en était fait de l'armée impériale ; le baron de Kray aurait essuyé un irréparable désastre, et peut-être la campagne eût-elle été terminée du coup. Saint-Cyr s'excusa en alléguant qu'il n'avait pas reçu d'ordre. Ses ennemis prétendirent qu'il était resté volontairement inactif, et qu'il avait voulu laisser écraser ses frères d'armes par ressentiment contre Moreau, qui n'avait pas

Bataille de Mœskirch.

Floréal an VIII (Avril-Mai 1800).

écouté ses conseils. Quoi qu'il en soit, le baron de Kray put s'échapper avec son armée en déroute. Il la reforma derrière le Danube, qu'il repassa au bout de quelques jours pour sauver les magasins de Biberach menacés par nos troupes.

Bataille de Biberach.

Moreau suivait de près le général autrichien. Il l'atteignit non loin de Biberach, où quatre années auparavant il avait déjà remporté une victoire. Cette fois ce fut Saint-Cyr qui eut à soutenir tout le poids de l'affaire. Il prit une revanche éclatante de son inaction des jours passés, défit complètement les Autrichiens, et s'empara des immenses magasins qu'avait vainement tenté de sauver le malheureux baron de Kray. Le lendemain, Moreau le complimenta chaleureusement en présence de Carnot, que le premier consul venait de lui envoyer pour le sommer de détacher de son armée le général Lecourbe avec vingt-cinq mille hommes et de les diriger vers le Saint-Gothard. Le commandant en chef de l'armée du Rhin refusa absolument de céder aux exigences de Bonaparte. Il tint à garder Lecourbe, et offrit seulement une quinzaine de mille hommes, que Carnot accepta toujours, et qu'il fit partir en hâte pour le Saint-Gothard. Moreau avait certainement raison dans son refus; il n'était ni habile ni généreux de la part du premier consul d'affaiblir son armée au moment où il avait besoin de toutes ses forces pour achever d'écraser l'ennemi en Allemagne.

Carnot au camp de Moreau.

Le baron de Kray à Ulm.

L'armée autrichienne était alors en pleine déroute. Culbutée dans la journée du 20 floréal (10 mai) aux environs de Memmingen, elle dut se replier précipitamment vers Ulm, où des ouvrages considérables lui permettaient de se mettre à l'abri et de se refaire. On agita vivement au camp français la question de savoir s'il ne convenait pas d'enlever la place de vive force. C'était l'avis de Saint-Cyr et de plusieurs autres généraux. Mais Moreau, avec sa prudence ordinaire, ne voulut pas risquer le sort de la campagne sur un coup de main. Peu s'en fallut pourtant qu'il n'y fût amené contre son gré. La division de Sainte-Suzanne, qu'il avait laissée seule sur la rive gauche

du Danube, faillit être écrasée par les Autrichiens, sortis de leur camp retranché avec des forces considérables. Elle allait céder au nombre, après douze heures d'une lutte héroïque, quand le général Saint-Cyr accourut à temps pour la dégager et forcer l'ennemi à rentrer dans ses positions. De part et d'autre, les pertes, à peu près égales, avaient été grandes. Moreau revint sur ses pas pour juger par lui-même de la position de son aile gauche, si gravement compromise un moment. Toute son armée se trouva alors réunie sous les murs d'Ulm. On put croire qu'il allait se décider à emporter la place de haute lutte, comme le lui conseillaient ses généraux; il n'en fit rien. Laissant le baron de Kray dans la ville d'Ulm, il ramena son armée en arrière, et, après qu'un de ses lieutenants, le général Lecourbe, se fut emparé d'Augsbourg, il resta dans une inaction calculée, comme s'il eût voulu attendre le résultat des opérations qui, à cette époque, s'accomplissaient en Italie.

Floréal an VIII (Avril-Mai 1800).

Pendant que les armées de la République obtenaient en Allemagne de si brillants succès, la position de Masséna empirait de jour en jour. Il avait accompli pourtant, pendant tout ce mois de floréal, de véritables prodiges. Ayant appris que le baron de Mélas était parti pour Nice avec trente-cinq mille hommes détachés de l'armée de blocus, il fit contre le général Ott, chargé de continuer le siège, une sortie si vigoureuse qu'il lui tua ou prit près de trois mille hommes. Ceci se passait le 20 floréal (10 mai). Trois jours après, Soult tentait une nouvelle sortie; mais, moins heureux que son général, il fut grièvement blessé, et tomba au pouvoir de l'ennemi. La situation de Masséna devint de plus en plus critique. Ses forces, diminuées de beaucoup, ne lui permettaient plus d'essayer contre l'assiégeant la moindre entreprise; et, dans l'intérieur, il avait à lutter contre la famine, qui décimait ses troupes et la population. Encore quelques jours, et il serait forcé de se rendre à discrétion. Le baron de Mélas y comptait

Position désespérée de Masséna.

FLORÉAL an VIII (*Avril-Mai* 1800).

bien. Ce général était entré dans Nice le 21 floréal (11 mai). Il avait pour adversaire sur le Var le général Suchet, qui n'avait que peu de troupes à sa disposition ; aussi se flattait-il de conquérir la Provence en quelques jours. Il était temps que Bonaparte arrivât. C'était même déjà un peu tard ; et il est à croire que la République aurait été depuis longtemps débarrassée de ses ennemis extérieurs si le premier consul n'avait pas absolument tenu à consolider son pouvoir usurpé avant de songer à assurer la sécurité de nos frontières.

Départ de Bonaparte.

La nouvelle du mauvais état de nos affaires en Ligurie décida le premier consul à partir à l'improviste. Il quitta Paris le 16 floréal (6 mai). Vingt-quatre heures après, il passait en revue à Dijon cette armée de réserve, dont l'Europe s'était beaucoup moquée depuis quelques semaines, et qui allait bientôt frapper le monde d'étonnement. On assure qu'avant son départ, Bonaparte, penché sur la carte d'Italie, et faisant manœuvrer dans sa pensée les soldats à la tête desquels il était à la veille de s'illustrer de nouveau, aurait dit, en désignant du doigt certains endroits de la carte : « Je rencontrerai là ce bon M. de Mélas, et je le battrai là. » Naturellement on n'a pas manqué de s'extasier sur cette profondeur d'intuition et sur cette clairvoyance du génie ; l'événement, comme on le verra bientôt, faillit s'accomplir dans un sens tout inverse à la prophétie.

Passage du mont Saint-Bernard.

Il s'agissait à présent de faire franchir les Alpes à l'armée de réserve, dont les forces ne s'élevaient pas à moins de soixante mille combattants. Trois passages s'offraient devant elle, celui du grand Saint-Bernard, celui du Simplon et celui du mont Cenis. Sur l'avis du général Marescot, le premier consul se décida pour le premier, qui avait l'avantage de déboucher par la vallée d'Aoste entre les routes de Turin et de Milan. Toutefois Bonaparte n'engagea pas toute son armée par là ; différents corps durent passer les Alpes par le mont Cenis et par le petit Saint-Bernard, lequel débouchait égale- dans la vallée d'Aoste.

Le gros de l'armée, — quarante mille hommes environ — se mit en mouvement le 25 floréal (15 mai). Les difficultés étaient grandes, les chemins pénibles ; mais il n'y avait pas d'obstacles que ne fût capable de vaincre l'ardeur des soldats de la République. Comme par les escarpements de la montagne il était impossible aux chevaux de traîner les canons, les affûts et les innombrables fourgons dont est obligée de s'encombrer une armée, les hommes s'y attelèrent eux-mêmes. La besogne était rude, mais l'enthousiasme non moins grand. Ils allaient gaiement, en vrais troupiers français, poussant ferme les lourds chariots sur les sentiers à pic, et quand ils étaient épuisés, harassés, ils reprenaient des forces aux accents de la *Marseillaise*, dont les notes ailées se répétaient d'échos en échos dans la montagne. Le soir de la première journée, l'avant-garde, conduite par le général Lannes, se reposait à l'hospice, où des vivres et du vin lui furent distribués par les soins des religieux. Le lendemain, cette avant-garde débouchait dans la vallée et, vivement entraînée par son intrépide chef, elle s'emparait d'Aoste avec un irrésistible élan. Le passage continua de s'effectuer en bon ordre ; il dura cinq jours. Le 30 floréal (20 mai) Bonaparte, accompagné de son aide de camp Duroc et de son secrétaire Bourrienne, franchissait à son tour la montagne à dos de mulet. Le lendemain toute l'armée bivaquait dans la vallée d'Aoste.

FLORÉAL an VIII (*Avril-Mai* 1800).

Il lui fallait à présent traverser la petite ville de Bard pour pénétrer dans la plaine d'Ivrée. Elle rencontra là un obstacle imprévu, la citadelle de Bard, que Lannes tenta vainement d'emporter d'assaut. Un siège en règle eût entraîné une trop grande perte de temps ; on prit un parti héroïque, et l'on franchit la ville sous une pluie de boulets et d'obus. Lannes, suivi de l'avant-garde, se porta rapidement sur Ivrée, en défonça les portes à coups de hache et y entra le 3 prairial (23 mai), après deux jours de combat. Ivrée prise, c'était la route de Turin ouverte. Lannes, continuant sa marche victorieuse, culbuta les Autrichiens à Romano, non loin de la Chuisella,

PRAIRIAL an VIII (*Mai-Juin* 1800).

Succès de Lannes.

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

les poursuivit l'épée dans les reins, et pénétra derrière eux dans Chiasso, où Bonaparte se porta de sa personne. L'irruption subite de l'armée républicaine dans le Valais fut un coup de foudre pour le baron de Mélas. Il n'avait rien prévu, rien soupçonné. A la nouvelle de nos premiers et rapides succès, il établit son quartier général sur les deux rives du Pô, pour protéger Turin qu'il croyait être l'objectif de nos efforts. Il se trompait encore. Notre marche sur Turin n'était qu'une feinte. L'armée française, tournant brusquement à gauche, se dirigea presque tout entière sur Milan. Sur la route elle enleva Verceil en un clin d'œil, franchit la rivière profonde du Tessin à Turbigo et à Buffalora dans la journée du 11 prairial (31 mai), malgré les efforts du général autrichien Laudon, et le surlendemain elle entrait sans coup férir dans Milan. La veille Lannes avait enlevé Pavie, remplie d'immenses provisions, et le général Chabran s'était emparé de la forteresse de Bard. Les Autrichiens étaient partout en retraite, et la ligne de l'Adda nous appartenait tout entière. Jamais campagne n'avait plus heureusement commencé.

Bonaparte à Milan.

L'entrée de Bonaparte à Milan, le 13 prairial de l'an VIII (2 juin 1800), fut un triomphe éclatant. La population accourut, ivre et frémissante, à sa rencontre, et le reçut comme un libérateur, avec les mêmes acclamations enthousiastes dont elle l'avait salué quelques années auparavant quand, tout jeune encore et simple général de la République, il était venu pour la première fois dans cette vieille capitale de la Lombardie. Sans perdre de temps, le premier consul réorganisa la République cisalpine; il mit en liberté tous les patriotes italiens jetés en prison par la réaction, puis, résolu à pousser avec la dernière vigueur les opérations de guerre, il porta son armée jusqu'aux rives du Pô, pour séparer complètement le baron de Mélas des généraux Laudon et Wukarsowich, qui avaient été réduits à se réfugier sous le canon de Mantoue. Murat et Lannes, acharnés à la poursuite des Autrichiens, les culbutèrent, le premier à Crémone dont il venait de s'em-

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

parer, le second à Stradella, où Bonaparte transporta son quartier général le 17 prairial (6 juin). Le premier consul espérait bien que ces victoires successives forceraient le baron de Mélas à lever le siège de Gênes pour aller au secours de ses lieutenants; mais il n'était plus temps : à cette date, Gênes avait capitulé.

Capitulation de Gênes.

Nous avons laissé Masséna réduit à la dernière extrémité. Ses soldats et les habitants de la ville mouraient littéralement de faim. On voyait des malheureux tomber exténués dans les rues pour ne plus se relever. Et malgré cela, chacun, l'oreille tendue au bruit des succès de nos troupes, espérait encore la délivrance. Vaines illusions ! la terrible réalité était là ; il fallut bien se résoudre à négocier. Le 15 prairial (4 juin) fut signée, entre le vainqueur de Zurich et le général autrichien Ott, une capitulation en vertu de laquelle nos troupes purent sortir librement de la place avec armes et bagages, et qui garantit aux Génois leur sûreté d'abord, leurs propriétés et jusqu'au respect de leurs opinions politiques. Le lendemain huit mille hommes — tout ce qui restait de valide d'une garnison de quinze mille — quittèrent la ville sous les ordres du général Gazan. Quant à Masséna, il se retira par mer, sous le feu d'une escadre anglaise qui croisait devant Gênes, après s'être illustré, par ce siège à jamais fameux, autant que par son immortelle victoire de Zurich.

Réunion de Suchet et de Masséna.

La capitulation de Gênes n'allait pas tarder d'ailleurs à être amplement et glorieusement vengée. Bien que renforcée des troupes qui avaient été occupées au siège de la ville, l'armée autrichienne n'en continua pas moins son mouvement de retraite. Déjà le général Elsnitz avait abandonné le pont du Var par les ordres du baron de Mélas, et il cherchait à franchir les Apennins. Mais il trouva là Suchet, qui, maître du col de Tende, en gardait les défilés. Les troupes impériales, forcées de rétrograder à la hâte, furent poursuivies à outrance, essuyèrent échec sur échec , en cinq jours elles perdirent près de dix mille hommes. Suchet se trouvait

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

donc dans la meilleure situation, quand il fut rejoint par Masséna et par les huit mille soldats tout récemment sortis de Gênes. Cela formait un ensemble de vingt mille hommes qui, massés au pied du versant oriental des Apennins, allaient être pour l'armée autrichienne une menace terrible et un danger réel.

Prise de Plaisance.

Le baron de Mélas, plein d'anxiété, sentait la nécessité de frapper un grand coup. Il prit la résolution de concentrer toutes ses troupes autour de Plaisance, et il ordonna à ses divers lieutenants de faire converger leurs mouvements sur ce point. Bonaparte, qui de Milan dirigeait toutes les opérations, déjoua ce plan en enjoignant à Murat de s'emparer de Plaisance. Le 18 prairial an VIII (7 juin 1800), cette ville tombait en notre pouvoir, malgré une héroïque défense du général autrichien O'Reilly, vainement accouru à son secours. Nous étions dès lors entièrement maîtres du passage du Pô. Le surlendemain, le général Ott, en se dirigeant tardivement vers Plaisance, vint se heurter, à la tête de dix-huit mille hommes, en avant de Belgiojoso, contre la division Lannes, qui ne comprenait pas plus de huit mille combattants. Lannes n'en reçut pas moins bravement le choc de cette masse, et le combat s'engagea furieux dans les plaines de Montebello. L'action était encore indécise vers la fin du jour, quand Victor parut avec un renfort de quelques milliers d'hommes. Ce concours inespéré redoubla l'ardeur de nos soldats. En quelques instants les Autrichiens furent littéralement écrasés. Ils s'enfuirent du côté de Tortone, laissant le champ de bataille jonché de trois mille des leurs, tués ou blessés, et nous abandonnant près de six mille prisonniers. Ott avait perdu la moitié de son armée. Telle fut cette brillante journée de Montebello, préface splendide de la bataille de Marengo.

Combat de Montebello.

Arrivée de Desaix au camp.

Le premier consul s'attendait bien à une prochaine action générale. Il employa les deux jours suivants à réorganiser son armée, et il s'établit à la Stradella, sur la route de Plaisance à Alexandrie, que, selon toutes les présomptions, le baron de

Mélas devait suivre avec le gros de ses troupes. Le second jour, Bonaparte vit arriver à son camp un officier qui était à lui seul un renfort important, c'était Desaix, dont les aptitudes militaires étaient sinon supérieures, au moins égales à celles des plus illustres généraux de l'époque. Desaix venait d'Égypte, qu'il avait quittée à la suite de quelques démêlés avec le général Kléber. Pris en route par une croisière anglaise, il avait été, contre la foi des traités, retenu prisonnier par l'amiral Keith, des mains duquel il était parvenu, non sans peine, à sortir. Aussi brûlait-il de se venger de ce traitement indigne sur les alliés de l'implacable Angleterre. Il arrivait à point nommé. Bonaparte, qui avait en lui une entière confiance, le désigna à l'instant pour commander les divisions réunies des généraux Monnier et Boudet.

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

Bataille de Marengo.

Le lendemain, c'est-à-dire le 23 prairial (12 juin), le premier consul, ne voyant pas paraître l'ennemi, quitta ses positions pour se porter à sa rencontre. Le 24 (13 juin), il franchit la Scrivia et marcha droit sur San-Guliano, petit village situé au milieu de la vaste plaine de Marengo. Là rien encore. Desaix eut ordre de se diriger vers Rivalto pour garder la route de Novi à Alexandrie, et Victor de s'établir au village même de Marengo, où il rencontra quelques milliers d'Autrichiens aux ordres du général O'Reilly. Cette faible division, rapidement culbutée, se replia en désordre derrière la Bormida. Bonaparte, croyant le baron de Mélas bien loin, était retourné à Voghera, où était son quartier général. Mélas était là pourtant, tout près, pressé de livrer bataille pour éviter d'être pris entre l'armée de Suchet, qui s'avançait, et celle du premier consul. Ainsi tant de combinaisons, tant de profonds calculs, tant de précautions de la part du premier consul pour surprendre le général autrichien devaient aboutir, en définitive, à être surpris par lui.

Le 25 prairial (14 juin), l'armée impériale, forte d'une quarantaine de mille hommes, déboucha à la pointe du jour dans la plaine de Marengo. L'armée française comptait à peu

Prairial an VIII (Mai-Juin 1800).

près trente-cinq mille combattants; mais elle était fort disséminée. Ce furent les corps de Victor, de Lannes et de Murat qui reçurent tout le choc de l'armée autrichienne. La lutte prit, dès le début, un caractère acharné. On semblait comprendre de part et d'autre que le sort de la campagne se jouait sur ce champ de bataille. Aux formidables détonations de l'artillerie, Bonaparte, qui était à Torre-di-Garofoldo, sentit qu'une action générale était engagée. Il expédia immédiatement à Desaix l'ordre d'accourir en toute hâte, et lui-même, avec tout son état-major et sa garde, se porta rapidement sur le théâtre de la bataille. Déjà le village de Marengo avait été pris et repris plusieurs fois. Il était dix heures du matin. Les brigades du général Victor, épuisées par leurs efforts héroïques, broyées par un ennemi trop supérieur en nombre, eussent été complètement détruites si Lannes ne les eût pas dégagées en attirant à lui tout l'effort des troupes impériales. Mais Lannes lui-même, également accablé par le nombre, fut bientôt contraint de ployer. Dès lors la bataille semblait perdue, ou du moins singulièrement compromise.

L'arrivée subite de Bonaparte et de sa garde rétablit nos affaires. Elle eut pour effet d'obliger le baron de Mélas d'engager à la fois toute sa réserve. Les deux généraux en chef se trouvaient en présence. L'un et l'autre payèrent vaillamment de leur personne. Le premier eut la jambe gauche légèrement contusionnée par un boulet de canon, le second eut deux chevaux tués sous lui. Des charges impétueuses des grenadiers de la garde consulaire avaient arrêté à temps la poursuite des Autrichiens; néanmoins la lutte continuait furieuse et toujours indécise. La victoire faillit même nous échapper encore. Les débris des corps de Victor et de Lannes étaient en pleine retraite; Mélas crut la bataille gagnée. Comme il était brisé de fatigue, il remit le commandement de l'armée à son major-général Zach, et il retourna à Alexandrie, d'où il s'empressa d'annoncer à toutes les cours de l'Europe la nouvelle pré-

maturée de sa victoire. La fin de cette journée lui réservait de cruelles déceptions.

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

Il était trois heures et demie. Nos chances de succès s'affaiblissaient d'instant en instant, quand Desaix parut enfin, en avant de San-Guliano. C'était le salut. A la vue de ce renfort de troupes fraîches, nos soldats épuisés retrouvèrent des forces. Bonaparte rallia en un clin d'œil les corps de Lannes, de Victor, de Murat, et les précipita de nouveau sur l'ennemi. Une mêlée terrible s'engagea. Au premier choc, Desaix, atteint d'une balle au cœur, tomba raide mort[1]. Cette perte cruelle, loin de décourager nos soldats, redoubla leur fureur. Ils jurèrent de le venger, ils le vengèrent. En un instant l'ennemi fut culbuté sur tous les points. Une charge de la grosse cavalerie de Kellermann força le général Zach de mettre bas les armes avec six mille grenadiers. A partir de ce moment, la défaite des Autrichiens se changea en une affreuse déroute. C'était à qui repasserait au plus vite la Bormida. Les ponts se trouvèrent encombrés de troupes de toutes armes. Beaucoup d'hommes furent jetés dans la rivière et y trouvèrent la mort. Le vieux baron de Mélas, qui était parti se croyant victorieux, accourut pour être le témoin impuissant de cet immense désastre. L'armée impériale perdit, ce jour-là, quinze mille hommes, dont six mille tués ou blessés, quarante pièces de canon et quinze drapeaux, chiffres énormes, eu égard à la force numérique relativement assez faible des deux armées.

Intervention de Desaix.

Mort de Desaix.

L'Autriche vit s'évanouir en un instant les résultats des succès partiels qu'en ces derniers temps elle avait obtenus en Italie. Le baron de Mélas, consterné, ne songea même pas à continuer la lutte, bien qu'il eût encore entre les mains des forces supérieures à celles dont disposait le premier consul,

Convention d'Alexandrie.

[1] Le bulletin officiel de la bataille de Marengo rapporte qu'en tombant, Desaix prononça ces paroles : « Allez dire au premier consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour la postérité. » Or il est avéré que Desaix ne put proférer un seul mot.

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

et il demanda tout de suite à entrer en négociation. Berthier fut immédiatement envoyé à Alexandrie pour traiter avec lui des bases d'une capitulation, qui fut signée dès le 26 prairial (15 juin), c'est-à-dire le surlendemain même de la bataille. Aux termes de cette capitulation, à jamais célèbre, toutes les villes de la Lombardie, du Piémont, des Légations et de la Ligurie, y compris Gênes, furent remises aux Français avec la moitié des approvisionnements militaires dont elles étaient pourvues et toute l'artillerie de provenance italienne. Les Autrichiens durent se retirer derrière la ligne du Mincio, en attendant la ratification de cet armistice par la cour de Vienne. Il avait suffi d'une campagne d'un mois pour replacer la République dans la situation victorieuse où elle était à l'époque des préliminaires de Léoben.

Du champ de bataille de Marengo, Bonaparte écrivit une longue lettre à l'empereur d'Allemagne pour l'engager, au nom des milliers de cadavres dont il était entouré, à hâter la conclusion de la paix. Attendrissement bien extraordinaire chez un homme qui faisait si bon marché de la vie humaine. Mais il était pressé alors de retourner en France pour achever d'y consolider le pouvoir suprême qu'il avait conquis dans un guet-apens. Le 28 prairial (17 juin) il fit sa rentrée à Milan, où de grands préparatifs avaient été faits pour le recevoir. Par son ordre, un *Te Deum* solennel fut chanté dans la cathédrale en l'honneur de nos victoires. Ce retour aux usages monarchiques étonna certainement beaucoup de vieux républicains de l'armée. Mais Bonaparte songeait à tirer parti des idées religieuses au profit de son ambition. Il s'était fait musulman en Égypte, ou peu s'en faut; catholique à Paris, il devint fervent catholique à Milan. Déjà, tout récemment, on l'avait entendu, dans une longue allocution au clergé milanais, parler de ses projets sur la religion en France. Le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, venait d'être élu pape sous le nom de Pie VII; le premier consul ne manqua pas l'occasion de se mettre indirectement en rapport avec lui; il déclara au car-

Te Deum à Milan.

Premiers rapports avec Pie VII.

dinal Martiniana qu'il était décidé à réconcilier la République avec l'Église, et, sans plus tarder, il entama des négociations avec la cour de Rome. Cela fait, il confia au général Masséna le commandement en chef de l'armée d'Italie, et certes il ne pouvait se choisir un plus digne successeur; puis, dans les premiers jours du mois suivant, il partit pour la France, où la nouvelle de la victoire de Marengo avait soulevé un prodigieux enthousiasme, et où, il faut le dire, on l'attendait avec une vive impatience.

PRAIRIAL an VIII (*Mai-Juin* 1800).

Opérations en Allemagne.

Les armes de la République n'avaient pas été moins heureuses en Allemagne qu'en Italie. Nous avons laissé Moreau vainqueur à Mœskirch et à Biberach. Après quelques jours d'inaction, ce général se décida à franchir le Danube au-dessous d'Ulm, où le baron de Kray se tenait toujours renfermé. Le passage, commencé dans la journée du 29 prairial (18 juin), s'effectua heureusement malgré un feu très vif de l'ennemi, et se trouva entièrement terminé dans la matinée du lendemain. Le général Lecourbe eut immédiatement à soutenir une violente attaque des Autrichiens qu'il repoussa victorieusement; mais ce n'était là que le prélude d'une action générale. L'armée impériale s'était massée à quelque distance d'Ulm, dans la plaine d'Hochstœdt, qui, une centaine d'années auparavant sous Louis XIV, avait été témoin d'une sanglante défaite des Français. C'était une revanche à prendre; elle fut prise, et glorieusement. Lecourbe et Moreau attaquèrent avec fureur les lignes autrichiennes. A dix heures du soir on se battait encore; mais déjà l'ennemi pliait; une heure après, il était en pleine retraite, après avoir subi, en hommes et en canons, des pertes considérables.

Bataille d'Hochstœdt.

MESSIDOR an VIII (*Juin-Juillet* 1800).

Le premier résultat de cette bataille fut d'obliger le baron de Kray à abandonner en toute hâte la ville d'Ulm, où il était menacé d'être coupé de ses communications avec Vienne. Il se dirigea vers Nordlingen, et ayant appris la capitulation d'Alexandrie, il fit proposer à Moreau la stipulation d'un armistice. Le général français ne connaissait rien encore des

Messidor an VIII *Juin-Juillet* 1800).

événements d'Italie. Craignant de perdre une partie de ses avantages en consentant à une trêve, il continua sa marche en avant, et pénétra au cœur de la Bavière. Le 9 messidor (28 juin) les Français entrèrent triomphalement à Munich. Ils occupèrent successivement Augsbourg, Landshut, Moosbourg et Freisingen, après une série de combats dans lesquels l'avantage resta toujours de leur côté, et où s'illustrèrent les Ney, les Grenier, les Molitor, et les Lecourbe. Ce fut dans un de ces combats, livré sur la rive droite du Danube, près de Neubourg, que tomba, mortellement frappé d'un coup de lance, un véritable héros, le grenadier La Tour-d'Auvergne, ancien officier servant comme simple soldat, et à qui le premier consul avait décerné le titre de premier grenadier de France. C'était une perte réelle pour la République, dont il avait conservé le respect et la simplicité de mœurs dans un temps où ce respect et cette simplicité allaient s'affaiblissant de jour en jour.

Mort de La Tour-d'Auvergne.

Suppression d'armes.

Tant de succès glorieux devaient nécessairement amener en Allemagne le même résultat que la victoire de Marengo en Italie. Nous étions maîtres du Tyrol par l'occupation de Fuessen, d'Immenstad, de Coire, de Feldrich et du passage de Reichenau. Le baron de Kray, forcé dans tous ses retranchements, avait plusieurs fois renouvelé ses propositions d'armistice. Moreau connaissait à présent la capitulation de Mélas et la convention d'Alexandrie, il se décida enfin à prêter l'oreille aux ouvertures de son adversaire. Le 26 messidor (15 juillet) fut signée à Parsdorf, entre lui et le baron de Kray, une convention calquée à peu près sur celle d'Alexandrie. Nous demeurions maîtres de la Franconie, de la Souabe, d'une partie de la Bavière et du Tyrol, et les places d'Ulm, d'Ingolstadt et de Philipsbourg, restant étroitement bloquées, pouvaient être considérées comme étant en notre possession. On le voit, les résultats de la campagne d'Allemagne équivalaient à ceux de la campagne d'Italie ; l'armée du Rhin, comme celle d'Italie, avait bien mérité de la République ; la gloire de Moreau ne le cédait en rien à celle de Bonaparte, et si la renommée

Messidor an VIII (Juin-Juillet 1800).

s'est montrée beaucoup plus prodigue envers le second, relativement à ces deux campagnes en quelque sorte similaires, c'est qu'évidemment la justice distributive de ce monde n'a pas une balance égale pour les uns et pour les autres.

Retour de Bonaparte à Paris.

Le premier consul avait, comme on l'a vu, quitté Milan au commencement de messidor. Le 9 (28 juin), jour de l'entrée de nos troupes à Munich, il était à Lyon, où il posa la première pierre des nouvelles maisons de la place Bellecour. Son voyage de Lyon à Paris fut une longue ovation. Partout des arcs de triomphe sur son passage, partout le même enthousiasme, les mêmes acclamations. Il arriva à Paris dans la matinée du 14 messidor (3 juillet). Le peuple, qui s'était montré froid, indifférent à son égard à la suite du 18 brumaire, ne voulant pas applaudir en lui le violateur de la constitution, le reçut cette fois avec de grandes démonstrations de sympathie, comme pour le remercier d'avoir réorganisé la République cisalpine et rendu la liberté aux patriotes italiens. Toute la journée, et fort tard dans la soirée, il y eut foule sous ses fenêtres aux Tuileries. Ces démonstrations populaires, si désintéressées, le touchèrent à coup sûr beaucoup plus profondément que les serviles adulations que vinrent à l'envi lui prodiguer les fonctionnaires publics et les grands corps de l'État. Le président du Sénat prononça cependant un mot qui aurait témoigné d'une certaine fierté s'il avait été sérieux : ce personnage en terminant son allocution, assura que la République devrait son affermissement au premier consul. Était-ce une naïveté ? Était-ce une épigramme ? Ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'est pas le Sénat qui empêchera la République de tomber ; au contraire.

Anniversaire du 14 juillet.

Au reste, Bonaparte, professait encore à cette époque une sorte de respect pour les traditions révolutionnaires. On touchait à l'anniversaire de la prise de la Bastille. Le premier consul voulut que cet anniversaire fût célébré avec une pompe inaccoutumée et qui rappelât l'enthousiasme des premiers temps de la Révolution. Le 25 messidor, date correspondant

Messidor an VIII (*Juin-Juillet* 1800).

à celle du 14 juillet, eut lieu aux Invalides une imposante cérémonie pour la réception des drapeaux pris à l'ennemi, que les soldats de la garde consulaire avaient apportés dans la matinée même. Ils étaient rentrés dans Paris avec leurs vêtements de campagne, blancs de poussière, troués et déchirés; mais ils étaient superbes sous ces glorieux lambeaux, et le peuple salua respectueusement ces vainqueurs en haillons, amaigris par la fatigue et bronzés par le soleil d'Italie. Aussitôt que les drapeaux furent placés sous la voûte des Invalides, trois cents musiciens exécutèrent une cantate de Fontaines, intitulée le *Chant de Messidor*, et dont Méhul, le maëstro ordinaire des solennités républicaines, avait composé la musique. Des Invalides, le cortège se rendit au Champ de Mars, où les trophées de nos victoires d'Italie furent solennellement présentés aux troupes massées en bataille dans l'enceinte et au peuple qui garnissait les tertres élevés dix années auparavant pour la fête de la Fédération. Il y eut un enthousiasme indescriptible. C'était à qui se précipiterait pour voir de près le héros de Marengo. Le soir, la plupart des notabilités de l'époque se trouvèrent réunies aux Tuileries dans un banquet auquel, par une attention touchante, on avait convié quelques vieux invalides. Était-ce un hommage à l'égalité? Au dessert, le premier consul but même au peuple souverain. Le président du Sénat avait raison : on pouvait, en s'illusionnant, croire encore à l'affermissement et à l'immortalité de la République.

Affaires d'Égypte.

Tranquille désormais sur la stabilité de son gouvernement, rassuré sur l'état de nos frontières, le premier consul se prit à songer à son armée d'Égypte, qu'il avait si lestement abandonnée au milieu des plus grandes complications, et il se mit en devoir de lui envoyer quelques secours, dont elle avait grand besoin. La situation était alors critique pour nous dans cette colonie à peine ébauchée. Par une singulière et douloureuse coïncidence, le jour même où Desaix était frappé au cœur sur le champ de bataille de Marengo, Kléber tombait au Caire sous le couteau d'un assassin.

Il nous faut remonter de quelques mois en arrière et dire rapidement ce qui s'était passé en Égypte depuis l'injustifiable désertion de Bonaparte. Cette désertion avait produit et devait produire un déplorable effet sur nos troupes. Au premier moment, personne ne voulait y croire, puis, quand le fait fut bien avéré, chacun demanda à retourner en France. Kléber, promu au commandement en chef de l'armée, se répandit en murmures et en récriminations. C'était une folie, selon lui, que de persister à occuper l'Égypte. Au commencement de l'an VIII, il adressa au Directoire un rapport où notre situation dans ce pays était présentée sous les plus sombres couleurs. Cette situation désespérée avait seule, à l'en croire, déterminé la fuite de Bonaparte, contre lequel ce rapport était un véritable réquisitoire. L'intendant général de l'armée d'Orient, Poussielgue, accusa même le vainqueur des Pyramides d'avoir, en s'évadant, dérobé deux millions au trésor de l'armée. Assurément il ne prévoyait pas alors la haute fortune qui attendait, à son retour, celui qu'il accusait ainsi. Messidor an VIII (*Juin-Juillet* 1800).

La vérité est que l'armée comptait encore plus de vingt mille combattants, et que la fertilité de la vallée du Nil lui permettait de subvenir largement à ses besoins. Mais cela ne rendait pas sa situation beaucoup meilleure, parce qu'elle était bloquée par l'escadre de l'amiral Sidney-Smith, et qu'à l'intérieur elle était constamment harcelée par les différents chefs du pays. Aussi, malgré d'importants succès de Desaix dans la haute Égypte, malgré une sanglante victoire du général Verdier sur quelques milliers de janissaires débarqués aux environs de Damiette, Kléber eut-il l'idée d'ouvrir des négociations avec le grand vizir et l'amiral anglais. Il offrait d'évacuer l'Égypte, à la condition que l'Angleterre et la Porte restitueraient à la France toutes les possessions que lui avait reconnues dans la Méditerranée le traité de Campo-Formio, ainsi que l'île de Malte. Sidney-Smith n'avait pas qualité pour accepter ou repousser ces conditions. Il consentit seulement à laisser la mer libre à l'armée française, si elle voulait quitter l'Égypte. Kléber négocie

Pluviôse an VIII (Janvier-Février 1800).

Massacre des Français à El-Arisch.

Au cours de ces négociations se produisit un événement lamentable. La forteresse d'El-Arisch, que Bonaparte regardait comme l'une des clefs d'Égypte, — l'autre était Alexandrie, — fut attaquée par un nombreux corps de Turcs, et livrée par trahison. Une partie des Français furent égorgés; quelques-uns seulement échappèrent au massacre, grâce à l'intervention d'un colonel anglais du nom de Douglas. A cette nouvelle, Desaix, qui avec l'intendant Poussielgue était chargé de suivre les négociations, voulait immédiatement les rompre. Kléber exigea qu'elles fussent continuées. Quelques jours après, malgré la résistance des généraux Desaix, Menou et Davoust, une convention fut signée aux termes proposés par Sidney-Smith, et l'évacuation de l'Egypte fut résolue. Ce fut alors que Desaix, désespéré, prit le parti de s'en aller seul, sur un bâtiment italien. Nous avons dit comment il fut pris en route par l'amiral Keith, au mépris de la capitulation qui avait été signée à El-Arisch, le 10 pluviôse de l'an VIII (30 janvier 1800).

Rupture de la capitulation.

Il était à craindre, en effet, que le gouvernement anglais ne reconnût pas la convention passée entre Kléber et Sidney-Smith. Déjà le premier avait remis au grand vizir une partie des places que nous occupions, et il se disposait à embarquer ses troupes, quand l'amiral anglais reçut de Londres l'ordre de ne consentir à aucun traité, à moins que l'armée française ne se rendît prisonnière de guerre. Sidney-Smith s'empressa d'avertir Kléber, et il lui témoigna loyalement toute sa douleur de ne pouvoir exécuter la capitulation dont il avait dicté les termes. En même temps Kléber apprenait les événements du 18 brumaire et l'élévation de son ancien général au pouvoir. Il redevint aussitôt lui-même, prit d'héroïques résolutions. Indigné des prétentions du gouvernement britannique, il fit imprimer la lettre par laquelle on les lui avait transmises, et se contenta d'y ajouter ces nobles paroles : « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par des victoires ; préparez-vous à combattre. » Il n'en fallait pas davantage pour réveiller

l'ardeur et le patriotisme de nos troupes. Mourad-Bey lui-même, révolté de la mauvaise foi de l'Angleterre, promit de ne pas se joindre au grand vizir. C'était pour nous un allié inattendu.

VENTÔSE an VIII (*Février-Mars* 1800).

Kléber se hâta d'ajouter les actes aux paroles. Dans la matinée du 29 ventôse (20 mars), il sortit du Caire à la tête de neuf mille hommes, ayant pour lieutenants les généraux Friant et Reynier, et marcha droit à la rencontre des Turcs. La petite armée française se forma en bataille en quatre carrés le long du Nil, dans une plaine où l'on apercevait au loin les ruines d'Héliopolis, qui devait donner son nom à cette journée. Des nuées de poussière annoncèrent bientôt l'arrivée de l'ennemi. Après quelques escarmouches d'avant-garde, les Ottomans, dont les forces étaient bien de six à sept fois supérieures aux nôtres, vinrent se briser contre nos carrés, lesquels opposaient à leur rapide cavalerie une muraille de fer et de feu. Avant la fin du jour, les Turcs étaient en pleine déroute, laissant sur le terrain des milliers de morts et de blessés. Kléber les poursuivit en personne jusqu'à El-Kangah, où il s'empara de leur vivres et de leurs bagages, et il ne s'arrêta qu'à la nuit close, au village de Senikah. Le général Friant, détaché du gros de l'armée, marcha précipitamment sur le Caire, vers lequel s'étaient dirigés Nassif-Pacha et Ibrahim-Bey. Ceux-ci y entrèrent, mais pas pour longtemps. Malheureusement leur occupation passagère y fut cause d'épouvantables malheurs. Une partie de la population s'était soulevée, à leur opproche, contre les quelques centaines de Français laissés en garnison dans la forteresse. N'ayant pu avoir raison de ces soldats intrépides, elle se jeta sur les chrétiens qui habitaient la ville, en massacra un certain nombre et pilla leurs maisons.

Bataille d'Héliopolis.

Kléber était parvenu, en quatre jours, à rejeter dans le désert le grand vizir et son armée; magnifique résultat de la bataille d'Héliopolis. Il arriva presque en même temps que le général Friant sous les murs du Caire, qu'il fallait recon-

Reprise du Caire.

Germinal an VIII (*Mars-Avril* 1800).

quérir. L'attaque commença le 13 germinal (3 avril), après d'inutiles pourparlers avec Nassif-Pacha et Ibrahim-Bey. Le légitime fanatisme des musulmans, qu'enflammait l'amour de la patrie, rendit la résistance extrêmement vive; mais l'impétuosité française finit par en avoir raison. Le faubourg de Boulaq fut emporté dans un assaut sanglant le 25 germinal (15 avril). Six jours après, Nassif-Pacha et Ibrahim-Bey capitulèrent pour sauver le reste de leurs troupes d'une destruction complète, et ils sortirent de la ville, laissant les malheureux révoltés à la merci du vainqueur. Kléber se montra aussi modéré dans la victoire qu'il avait été habile et énergique dans le combat. Les habitants révoltés craignaient qu'une partie d'entre eux n'expiassent de leurs têtes et de leurs biens le soulèvement du pays : ils en furent quittes pour une contribution de guerre.

Mesures administratives.

L'Égypte reconquise, Kléber songea à en assurer la possession par de sages mesures administratives. Il commença par ordonner la continuation des travaux de défense entrepris, avant la révolte, autour du Caire, de Damiette, d'Alexandrie et sur toutes les côtes ; il augmenta son armée en y incorporant des indigènes dont il fit d'excellents soldats, remit l'ordre dans les finances du pays, et, grâce à ses soins, on vit refleurir en Égypte le commerce et l'industrie qui en étaient bannis depuis longtemps. Peut-être, s'il avait vécu, eussions-nous conservé cette colonie, objet des ardentes convoitises de l'Angleterre. Les Égyptiens paraissaient s'habituer à la domination française, qu'eussent rendue supportable l'humanité du général en chef et son respect pour les usages et la religion des habitants du pays, si jamais le joug étranger, si doux qu'il fût, pouvait être tolérable. Le coup de couteau d'un fanatique remit tout en question. Un jeune homme,

Assassinat de Kléber.

nommé Suleïman, étranger à l'Égypte, — il était d'Alep, — avait été témoin de la douleur et du désespoir des compagnons du grand vizir, réfugié en Syrie. Il sentit son cerveau s'allumer à la vue des souffrances de ses coreligionnaires, et,

sur les suggestions de l'aga des janissaires, il se rendit au Caire avec l'intention d'assassiner le commandant en chef de l'armée française. Étant parvenu à se faufiler dans les jardins du quartier général, il s'y tint caché dans une vieille citerne en attendant l'occasion d'exécuter son crime. Dans la journée du 25 prairial (14 juin), jour de la bataille de Marengo, comme Kléber se promenait en compagnie de l'architecte de l'armée, nommé Protain, il se présenta à lui dans l'attitude d'un mendiant, et, au moment où le général se disposait à lui donner l'aumône, il le frappa de plusieurs coups de couteau en pleine poitrine. L'architecte Protain, en voulant secourir Kléber, fut également frappé très grièvement. Kléber ne survécut que peu d'instants à ses horribles blessures; il mourut pleuré de toute l'armée, dont il était fort aimé. C'était une perte irréparable pour la République.

Prairial an VIII (*Mai-Juin* 1800).

L'assassin, saisi et jugé immédiatement, fut condamné au dernier supplice et empalé, suivant l'usage du pays. Mais cela ne rendait pas la vie au général illustre qui venait de restituer en quelque sorte l'Égypte à la France, et qui, seul peut-être, pouvait la lui conserver. Fils d'un terrassier-maçon de Strasbourg, Kléber, dont le nom était cher aux patriotes, était de la race des héros, comme Desaix, qui, frappé presque à la même heure, avait eu, plus heureux que lui, la chance de succomber sur un champ de bataille. L'un et l'autre étaient de véritable trempe républicaine. Ils moururent dans toute leur gloire, confiants encore dans les destinées de la République, et sans avoir eu la honte d'être obligés de plier devant un maître, supplice que n'eût pas volontiers enduré Kléber.

Au vainqueur d'Héliopolis succéda, par ancienneté d'âge, dans le commandement de l'armée, un ancien membre de la Constituante, Menou. Ce général avait commandé jadis les armées de la République en Vendée. Il s'y était montré d'une incapacité déplorable, et il ne devait pas être plus habile en Égypte. C'était à lui qu'était réservé de perdre cette inique mais précieuse conquête.

Messidor an VIII (*Juin-Juillet* 1800).

La nouvelle de la mort de Kléber, parvenue en France dans le courant de messidor, y causa d'universels regrets. Le gouvernement eut beau presser le départ de quelques milliers d'hommes, qui, à travers les croisières anglaises, devaient avoir mille peines à arriver jusqu'en Égypte, on sentait que ce n'était pas dans ce faible renfort qu'était le salut de notre colonie, et, Kléber mort, on avait le pressentiment qu'elle était perdue. Une seule chose eût pu la sauver à coup sûr : c'était la paix. Mais cette paix était-elle prochaine ? Voilà ce dont il était permis de douter. En effet, au commencement de messidor (fin juin), l'Autriche venait, sous l'impression de ses désastres, de signer avec l'Angleterre un nouveau traité par lequel elle s'était engagée à ne pas conclure la paix avant six mois, à moins que cette paix ne lui fût commune avec l'Angleterre. Toutefois, pour gagner du temps, elle envoya à Paris un ministre plénipotentiaire nommé le comte de Saint-Julien. Celui-ci arriva le 2 thermidor (21 juillet). Il était porteur d'une réponse de l'empereur d'Allemagne à la lettre du premier consul, réponse par laquelle Sa Majesté Impériale confirmait les armistices signés en Italie et en Allemagne, sans néanmoins s'engager à les convertir en une paix définitive. Des négociations s'ouvrirent immédiatement entre l'envoyé autrichien et notre ministre des affaires étrangères, sur les bases du traité de Campo-Formio. Des préliminaires de paix furent signés dans ce sens par le comte de Saint-Julien et M. de Talleyrand, et l'envoyé autrichien repartit le 11 thermidor (30 juillet), ne doutant pas qu'ils ne fussent ratifiés par son souverain. Il était accompagné de Duroc, un des aides de camp du premier consul. On crut généralement que ce personnage allait bientôt revenir porteur du traité de paix signé par l'empereur d'Allemagne, ce qui rendit beaucoup plus amère la déception dont on était menacé. Duroc ne put même pas franchir les avant-postes autrichiens. Le comte de Saint-Julien eut dès lors le pressentiment de la mauvaise réception qui lui était réservée. On lui reprocha aigrement

Pourparlers avec l'Autriche.

Thermidor an VIII (*Juillet-Août* 1800).

d'avoir outrepassé ses instructions. On aurait voulu qu'il se contentât seulement de sonder les intentions secrètes de Bonaparte : il n'avait pas compris. Une disgrâce fut le prix de son peu de clairvoyance, et Duroc revint à Paris vers la fin de thermidor (mi-août) pour annoncer le refus de l'empereur de signer les préliminaires de paix.

THERMIDOR an VIII (*Juillet-Août* 1800).

Proposition d'un congrès.

Cependant la cour d'Autriche, craignant une brusque reprise des hostilités, s'empressa de faire savoir au gouvernement français que, si elle n'avait pas cru devoir ratifier les négociations d'un ministre qui avait agi sans mandat, elle n'en était pas moins toujours disposée à traiter avec la République. En conséquence, elle offrait au premier consul d'ouvrir immédiatement un congrès auquel participerait l'Angleterre, et d'où vraisemblablement sortirait la paix générale. Bonaparte se montra excessivement irrité en apprenant qu'il avait été joué par l'Autriche. Au premier moment, il voulait dénoncer sur-le-champ l'armistice aux armées de la République et recommencer la lutte sans plus tarder. Mais il sentait si bien que la France et lui-même avaient besoin de la paix, qu'il sut maîtriser les mouvements de son cœur impétueux, et il déclara qu'à cet égard il s'en rapporterait à l'opinion de son conseil d'État.

Politique à l'égard de l'Europe.

En attendant, il songea à mettre l'Europe de son côté. La Prusse, qui à cette époque ne songeait pas à contester à la France ses limites du Rhin, et avec laquelle les relations du premier consul étaient toutes cordiales, offrit sa médiation pour amener une alliance entre la Russie et la République. Bonaparte fit mieux que d'accepter cette médiation : il accomplit à l'égard de l'empire russe un acte de générosité qui était en même temps un grand acte d'habileté, et dont le czar Paul ne pouvait manquer d'être extrêmement touché. Il y avait alors en France huit mille prisonniers russes. Le premier consul commença par adoucir pour eux, par toutes sortes d'égards, les rigueurs de la captivité ; puis, pour établir un contraste frappant entre la conduite du gouvernement fran-

Restitution des prisonniers russes.

Thermidor an VIII (Juillet-Août 1800).

çais et celle de l'Angleterre, qui avait refusé de les échanger contre des prisonniers français, il les renvoya sans conditions dans leur pays. Il se fit par un tel procédé un véritable ami du czar Paul, dans lequel il avait déjà trouvé un admirateur. Des relations s'établirent tout de suite entre ce souverain et le premier consul qui, pour les consolider, imagina de donner l'île de Malte à la Russie. C'était d'ailleurs fort adroit. L'île de Malte, dont il s'était emparé, l'on s'en souvient, en se rendant en Égypte, était alors assiégée par les Anglais et ne pouvait tenir longtemps. Les Anglais allaient donc être contraints de lever le siège sous peine de s'exposer à une rupture ouverte avec l'empire russe.

La question des neutres.

Fort heureusement pour la République, l'Angleterre était parvenue à s'aliéner la plupart des puissances européennes par son indigne conduite à l'égard des nations qui n'étaient pas en état de guerre. Elle s'était arrogé le droit exorbitant de visiter tous les navires portant le pavillon neutre, pour voir s'ils n'étaient pas chargés d'armes ou de munitions de guerre. Les non-belligérants voulaient bien se soumettre à cette inquisition, à condition qu'il y serait procédé avec certains égards. Mais l'Angleterre allait plus loin : elle prétendait interdire aux nations neutres de commencer avec les puissances contre lesquelles elle était en guerre, et saisir sur leurs bâtiments les marchandises de provenance française. La Suède et le Danemarck résistèrent énergiquement à cette prétention inouïe, et le czar appuya hautement leurs réclamations. Pour toute réponse, le gouvernement britannique, se sentant le plus fort, envoya dans le Sund l'amiral Dickinson avec vingt-cinq vaisseaux. Devant cette menace, le Danemarck fut contraint de s'incliner, et, le 11 fructidor (29 août), il signa, le couteau sur la gorge, une convention qui ajournait indéfiniment la solution de la question du droit des neutres. Le czar Paul irrité vengea le Danemarck en ordonnant la séquestration de tous les biens des Anglais établis en Russie. C'était assez dire que la visite d'un bâtiment russe équivaudrait à une déclaration de guerre.

Fructidor an VIII (Août-Septembre 1800).

Fructidor an VIII (*Août-Septembre* 1800).

Relations avec l'Espagne.

Un autre fait signala, vers le même temps, l'Angleterre à l'indignation du monde civilisé. Pour s'emparer de deux frégates espagnoles qui étaient à l'ancre dans la rade de Barcelone, des marins anglais se servirent du pavillon suédois : c'était un véritable acte de forban. Aussi l'Espagne montrait-elle alors à l'égard de l'Angleterre une haine égale à la nôtre ; sainte haine qu'il eût fallu entretenir au lieu de la laisser se tourner contre nous, comme cela arrivera plus tard. Pour le moment, le premier consul essaya de tirer parti de ces dispositions au profit de sa politique. Cela lui était facile. Le roi Charles IV, homme d'un caractère brusque et faible à la fois, constamment adonné, comme Louis XVI, à la chasse et à des travaux de forgeron, et très peu aux affaires de son pays, dont il avait abandonné la direction à son favori Godoï, qu'il avait fait prince de la Paix, éprouvait pour le général Bonaparte un penchant qu'il ne dissimulait pas. Le premier consul voulait obtenir du gouvernement espagnol deux choses, à savoir, la rétrocession de la Louisiane et l'autorisation de traverser au besoin la péninsule pour aller châtier le Portugal, si ce pays ne rompait pas son alliance avec l'Angleterre, à laquelle la République ne pardonnait pas de s'être uni contre elle. En compensation, il offrait d'agrandir en Italie les États du duc de Parme, gendre du roi et de la reine d'Espagne. Son confident, Berthier, partit pour Madrid au commencement de fructidor afin d'aller débattre ces points délicats. Il réussit dans sa mission au delà de toute espérance, et il revint bientôt, ramenant avec lui de magnifiques chevaux offerts au premier consul par le roi Charles IV.

Paix avec les États-Unis.

Tout réussissait au gré des désirs de Bonaparte. Il n'était pas jusqu'aux États-Unis qui ne semblassent céder à son ascendant. Trois de leurs négociateurs arrivèrent à Paris à cette époque, chargés de rétablir entre la grande République américaine et la République française la bonne harmonie qui s'était troublée sous le Directoire, parce que les Américains avaient admis les prétentions de l'Angleterre au sujet du droit

Fructidor an VIII (*Août-Septembre* 1800).

de visite, ce qui était un peu étrange de la part d'une république. On fut vite d'accord, moyennant la promesse formelle de la part de l'Amérique de respecter désormais le droit des neutres, et bientôt un traité de paix fut signé entre les deux Républiques par un des frères du premier consul, Joseph Bonaparte, Rœderer et Fleurieu, au nom de la France, et par MM. Ellsworth, David et Van Murray, au nom des États-Unis.

Négociations avec l'Angleterre.

Restait la question du rétablissement de la paix en Europe, dont on se préoccupait toujours beaucoup en France. Nous avons vu Bonaparte en référer à son conseil d'État pour savoir s'il accepterait la proposition de l'empereur relative à l'ouverture d'un congrès. Sur l'avis conforme de ce corps, il se décida à négocier par cette voie, sauf à recommencer en même temps les hostilités. Seulement, comme l'Angleterre devait participer à ce congrès, il voulut obtenir d'elle un armistice naval équivalant à celui qui existait entre la France et l'Autriche. Nous avions alors à Londres un chargé d'affaires nommé Otto. Dans le courant de fructidor, ce diplomate reçut mission de s'entendre, à cet effet, avec le cabinet britannique. Les négociations durèrent plusieurs semaines. Elles cessèrent devant les exigences de l'Angleterre, et force fut au premier consul de renoncer à son idée d'un armistice naval. La République n'eut plus qu'à recourir aux armes pour arriver à la conclusion de la paix.

Correspondance de Bonaparte avec le comte de Provence.

Mais avant de commencer le récit rapide de l'admirable campagne d'Allemagne dont furent témoins les premiers mois de l'an IX, il convient d'arrêter un instant nos regards sur des faits d'une importance moins grave, mais qui néanmoins ne doivent pas être dédaignés par l'histoire. Un certain nombre de royalistes, ne pouvant imaginer que le fils d'un petit robin de Corse songeât à occuper à son profit le pouvoir suprême, et trompés d'ailleurs par la persistance de Bonaparte à détruire ou à altérer les principes de la Révolution, caressaient toujours l'idée d'en faire l'instrument d'une restauration du

Fructidor an VIII (Août-Septembre 1800).

trône des Bourbons. Ils rêvaient pour lui le rôle du général Monk, qui avait rétabli les Stuart en Angleterre. A leur instigation, le comte de Provence, qu'on appelait Louis XVIII dans l'émigration, et qui s'était lui-même étrangement illusionné, écrivit au premier consul une lettre autographe dans laquelle il l'engageait à sauver la France de ses propres fureurs et à y relever le trône légitime, lui promettant d'acquitter par des places importantes la dette de ses aïeux et la sienne. C'était outrecuidant et maladroit. Bonaparte ne répondit pas. Le comte de Provence revint à la charge; cette fois il fit appel à tous les sentiments qui pouvaient flatter l'orgueil du vainqueur de Lodi, de Castiglione et d'Arcole, comme il disait, et il lui proposa en quelque sorte de le prendre comme collaborateur pour assurer la gloire de la France. Le premier consul ne fut pas plus touché de cette seconde lettre que de la première; mais il se décida à y répondre, afin de détruire à jamais les illusions du prétendant à son égard. Le 20 fructidor (7 septembre) il adressa au comte de Provence quelques lignes d'une ironie sanglante, où il lui donnait le conseil de sacrifier son intérêt au repos et au bonheur de son pays, moyennant quoi il voulait bien s'engager à contribuer à la douceur et à la tranquillité de sa retraite. On put juger dès lors, au ton de personnalité dont cette courte et sèche réponse était empreinte, que si jamais Bonaparte tentait de relever le trône en France, ce serait à son propre profit, et non pour le compte des autres.

Anniversaire de la fondation de la République.

Pour l'heure, le premier consul en était encore aux simagrées républicaines. Quelques jours après avoir écrit au comte de Provence, il fit célébrer l'anniversaire de la fondation de la République, avec autant de pompe et d'éclat qu'il en avait récemment apporté à fêter celui du 14 juillet. On était alors tout aux espérances de paix; car, le troisième jour complémentaire de l'an VIII (20 septembre), une prolongation d'armistice de quarante-cinq jours venait d'être signée entre l'armée allemande et l'armée française, moyennant la remise à

Vendémiaire an IX (*Septembre-Octobre* 1800).

celle-ci des places d'Ulm, de Philipsbourg et d'Ingolstad, ce qui indiquait de la part de l'Autriche une grande fatigue de la guerre. Ces espérances de paix ne contribuèrent pas peu à donner à la journée du 1er vendémiaire de l'an IX (23 septembre 1800) un caractère de joie et de sérénité tout particulier. Et cela était naturel, la paix, et surtout la paix honorable, étant une chose si précieuse et si bonne. Bonaparte avait fait préluder au glorieux anniversaire par une cérémonie touchante. La veille même, dernier jour complémentaire de l'an VIII, le corps de Turenne avait été transporté sous le dôme des Invalides, où il allait être bientôt rejoint par les restes d'un homme plus illustre encore, par ceux du maréchal de Vauban, un véritable démocrate celui-là, un des rares patriotes du siècle de Louis XIV.

Turenne aux Invalides.

Après ce juste hommage au héros de la monarchie, Bonaparte voulut en rendre un non moins légitime à deux des plus purs héros de la République. Le lendemain, en présence d'une foule de délégués des départements, accourus pour assister au huitième anniversaire de la fondation du régime républicain, il posa, au milieu de la place des Victoires, la première pierre d'un monument destiné à recevoir les dépouilles de Kléber et de Desaix. Frappés le même jour, ces deux frères d'armes étaient appelés à reposer dans le même tombeau; mais ce monument promis à des mânes glorieux ne fut jamais élevé, et c'est une statue équestre de Louis XIV que nous voyons aujourd'hui figurer à sa place. Tout, alors, en apparence du moins, semblait encore promettre une durée immortelle à la forme de gouvernement choisie par nos pères, et, dans un discours prononcé ce jour-là sous le dôme des Invalides, le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, estimait bien heureuse la génération qui voyait finir par la République une révolution commencée sous la monarchie. Était-il sincère, en s'exprimant ainsi, ce complice du coup d'État de Brumaire? Dans tous les cas, il disait vrai, et la plus grande faute de cette génération est d'avoir laissé briser entre ses mains cette

forme de gouvernement pour laquelle elle s'était résignée à tant de sacrifices et avait accompli tant de prodiges.

Vendémiaire an IX (*Septembre-Octobre* 1800).

Et pourtant la prospérité inouïe dont la France commençait à jouir était un avertissement salutaire qu'une nation, pour être heureuse, n'a pas besoin de la splendeur des trônes, qui ne brillent toujours qu'au détriment des peuples. Le commerce et l'industrie renaissaient à vue d'œil; les canaux se creusaient, sous la direction d'ingénieurs habiles; les grandes routes, réparées avec soin, étaient purgées des brigands qui les infestaient aux heures sombres de nos discordes civiles, et l'impôt rentrait facilement dans les caisses publiques. La rente, ce baromètre de la confiance des capitalistes, montait, montait toujours. Pour la première fois depuis bien longtemps, les rentiers venaient de recevoir en argent le payement de leurs coupons de semestre. Enfin le traité de paix avec l'Amérique, définitivement signé le 8 vendémiaire (32 septembre), assurait à notre commerce extérieur des débouchés féconds. Tout cela valait, aux yeux de bien des gens, les plus belles victoires de Bonaparte.

Prospérité intérieure.

Un tel état de choses, au lieu de désarmer les émigrés et de les rallier franchement à la République, devenue si tolérante à leur égard, accrut singulièrement leur audace. Rassurés, encouragés, sûrs d'obtenir facilement la radiation de leurs noms sur la liste d'émigration, dont on avait prononcé la clôture, ils étaient rentrés en foule, Beaucoup, dont les biens n'étaient pas vendus, les recouvrèrent, grâce en partie à la protection de la femme du premier consul. D'autres ne reculèrent devant aucun moyen, devant aucune menace pour arracher à bas prix leurs propriétés aux mains de ceux qui jadis les avaient achetées comme biens nationaux, sous la garantie de la nation. Les abus furent tels que, pour y mettre un terme, un arrêté consulaire du 28 vendémiaire (20 octobre) dut placer les émigrés rayés de la liste sous la surveillance de la haute police jusqu'à la conclusion de la paix générale et pendant un an encore après la signature de cette paix.

Vendémiaire an IX *Septembre-Octobre* 1800.

Cette audace des émigrés, les avances publiques faites par le premier consul au parti clérical, n'étaient pas de nature à rassurer les citoyens dans le cœur desquels l'idée républicaine régnait inaltérable et sans mélange. Il leur était difficile de se rallier au gouvernement du premier consul, parce qu'à la prospérité et à la sécurité qu'il avait ramenées dans le pays, manquait une chose dont ne sauraient se passer les grandes âmes, la liberté. Aux yeux des patriotes, Bonaparte était un tyran. Ils lui reprochaient d'avoir étouffé cette liberté, sans laquelle il n'est pour un peuple ni dignité, ni grandeur; ils l'accusaient d'opérer la contre-révolution, de tendre la main aux émigrés et aux prêtres, de ne songer enfin qu'à élever son propre despotisme sur les ruines de la République, et il faut bien avouer qu'ils n'avaient pas tort. Pour arracher la République aux périls dont ils la sentaient menacée, les plus modérés d'entre eux comptèrent tour à tour sur les généraux Moreau et Masséna, sur le général Lannes, qui, malgré son attachement connu pour le premier consul, critiquait assez hautement sa tolérance à l'égard des émigrés et des prêtres, et enfin sur Carnot, à qui ils pardonnaient d'avoir accepté le ministère de la guerre des mains du violateur des libertés publiques, en considération d'une disgrâce récente dont il venait d'être l'objet. Mais ils se berçaient d'étranges illusions. Les patriotes énergiques le sentaient bien; aussi n'avaient-ils d'espoir qu'en eux-mêmes pour empêcher la République de s'effondrer tout à fait, et de s'abîmer irréparablement dans le césarisme. De clairs symptômes annonçaient en effet que déjà certains esprits rêvaient pour la France quelque chose d'analogue. On vit paraître vers cette époque un pamphlet intitulé : *Parallèle entre César, Cromwell, Monk et Bonaparte*, écrit anonyme, dû à la plume servile de M. de Fontanes, et dans lequel, à mots couverts, il est vrai, on conseillait au premier consul de jouer le rôle de César.

Il était donc assez naturel que les républicains se tinssent sur leurs gardes. Quelques-uns des plus résolus se réunis-

saient alors presque tous les jours chez un ancien secrétaire du comité de Salut public, nommé Demerville. Citons entre autres le peintre Topino-Lebrun, élève de David, le sculpteur Céracchi et l'ex-député Joseph Aréna, frère du membre du conseil des Cinq-Cents qui avait, disait-on, frappé le grenadier Thomé du coup de poignard destiné au général Bonaparte. Ces hommes, fermement attachés aux principes de la Révolution, se préoccupaient fort des projets attribués au premier consul, même avant la publication du pamphlet dont nous venons de parler, et ils se proposaient de sauver la République menacée, dussent-ils employer le moyen de Brutus. Un militaire du nom de Harel, auquel ils eurent l'imprudence de se fier, leur offrit d'être l'instrument d'un complot contre la vie de Bonaparte. Ce misérable allait tout simplement jouer à leur égard le rôle qu'avait autrefois rempli le capitaine Grisel dans la fameuse conspiration de Babeuf. Il se hâta de tout conter à la police, et bientôt il amena chez Demerville, comme conjurés, des agents désignés par le ministre Fouché. On convint de frapper le premier consul le 18 vendémiaire (10 octobre), à l'Opéra, où ce jour-là avait lieu une première représentation. De tous les conjurés sérieux, Aréna et Céracchi se rendirent seuls au théâtre, et encore ils étaient sans armes. Il n'y eut d'armés que les agents de Fouché. Le premier consul, on le voit, ne courut pas grand danger. On se saisit sur-le-champ d'Aréna et de Céracchi, et la plupart de leurs amis furent successivement arrêtés dans leurs domiciles. Ce complot, dont la police avait fait la majeure partie des frais, n'eut d'autre résultat que de provoquer, comme toujours, de la part des autorités constituées, une foule d'adresses où l'on remerciait la Providence d'avoir veillé sur les jours du premier consul et détourné de sa précieuse vie les coups des assassins.

VENDÉMIAIRE an IX (*Septembre-Octobre* 1800).

Complot d'Aréna et de Céracchi.

Les préoccupations de l'intérieur n'avaient pas empêché le premier consul de donner tous ses soins aux armées de la République pendant l'armistice. L'armée de Hollande, sous

Ouverture du congrès de Lunéville.

Brumaire an IX (Octobre-Novembre 1800).

les ordres d'Augereau, avait été entièrement réorganisée; l'effectif de l'armée active du Rhin avait été porté à cent mille hommes, et celui de l'armée d'Italie à cent vingt mille, quand l'Autriche, après avoir inutilement demandé une prolongation de l'armistice, se décida à envoyer comme ministre plénipotentiaire à Lunéville le comte de Cobentzel. Celui-ci y arriva le 1er brumaire (23 octobre), et il y fut bientôt rejoint par Joseph Bonaparte, devenu le diplomate ordinaire de la République française. Il vint passer quelques jours à Paris sur l'invitation du premier consul, qui le reçut magnifiquement. Là, il obtint une prolongation d'armistice de vingt jours, et repartit presque aussitôt pour Lunéville, où les négociations commencèrent dès le 18 brumaire (9 novembre).

L'Autriche, on le sait, avait promis à l'Angleterre de ne point traiter sans elle avec la France avant le mois de février prochain. Elle s'efforça donc d'user de moyens dilatoires afin de prolonger jusque-là les conférences. Le premier consul déjoua ces calculs en repoussant d'abord toute intervention de l'Angleterre au congrès, et en faisant savoir au comte de Cobentzel qu'il recommencerait immédiatement les hostilités au terme de l'armistice prolongé, sans interrompre d'ailleurs les négociations pour cela. Les conditions de la paix étaient celles indiquées par les préliminaires, c'est-à-dire les conditions du traité de Campo-Formio, sauf une modification des frontières autrichiennes en Italie et la cession de Mantoue à la République cisalpine, cession exigée de l'empereur par Bonaparte pour le punir d'avoir refusé de ratifier les préliminaires signés au lendemain de Marengo. La cour d'Autriche n'ayant pas, dans le délai voulu, donné satisfaction aux exigences de la diplomatie française, l'armistice fut aussitôt dénoncé à nos troupes, et les opérations militaires durent recommencer dès les premiers jours de frimaire (fin novembre).

Rupture de l'armistice.

Frimaire an IX (Novembre-Décembre 1800).

Moreau, qui avait profité de l'armistice pour venir passer à Paris quelques jours, pendant lesquels il s'était marié, s'empressa de retourner en Allemagne. Déjà Augereau, avec

l'armée de Hollande, avait ouvert la campagne en battant les Autrichiens au combat de Bury-Eberach; il était ainsi parvenu à neutraliser une partie des forces allemandes. L'armée du Rhin, massée dans la vallée du Danube, occupait un vaste terrain entre l'Isar et l'Inn. Le 8 frimaire (29 novembre) elle se trouvait en présence des troupes du jeune archiduc Jean. Le surlendemain une partie de l'armée allemande, prévenant l'attaque de Moreau, se jeta inopinément, aux environs d'Ampfing, sur notre aile gauche, commandée par le général Grenier. Celle-ci lutta avec un héroïsme au-dessus de tout éloge; mais elle dut céder au nombre, et se replia d'ailleurs en bon ordre. Ce combat, plus glorieux pour nos armes que certaines victoires, était le prélude d'une grande et décisive bataille.

FRIMAIRE an IX (*Novembre-Décembre* 1800).

Combat d'Ampfing.

L'archiduc Jean, tout fier d'un succès auquel les armées de l'empereur n'étaient pas habituées en Allemagne, résolut de poursuivre l'armée française à travers la forêt de Hohenlinden, que coupe une grande chaussée qui mène de Mulhdorf à Munich. Après avoir laissé une journée de repos à ses troupes, il les mit en mouvement le 12 frimaire (3 décembre), ne se doutant pas qu'il les poussait dans un gouffre. Moreau, avec sa sûreté de coup d'œil et son admirable sang-froid, jugea tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de la situation, et il se disposa à faire payer cher à son jeune adversaire l'imprudence d'affronter si légèrement les vieilles légions de la République. Il neigeait. Quand les soldats de l'archiduc parurent au débouché de la forêt, blancs de givre, ils trouvèrent devant eux les divisions des généraux Grandjean et Ney, postées en avant du village de Hohenlinden. Le choc fut terrible. L'armée autrichienne, refoulée en désordre par une charge impétueuse de ces deux divisions, prise de flanc par les colonnes du général Grouchy, fut attaquée avec fureur sur ses derrières par les généraux Richepanse et Decaen, qui avaient reçu l'ordre de tourner la forêt. Elle luttait pourtant à soixante-dix mille hommes contre moins de soixante

Bataille de Hohenlinden.

Frimaire an IX (Novembre-Décembre 1800).

mille Français; mais les habiles combinaisons de Moreau avaient largement compensé notre infériorité numérique. Enveloppé de toutes parts, l'ennemi eut toutes les peines du monde à sortir de cette forêt fatale. Des corps entiers furent obligés de mettre bas les armes. Le malheureux archiduc perdit dans cette journée une vingtaine de mille hommes, tués, blessés ou pris, presque toute son artillerie et la plus grande partie de ses bagages. C'était une de ces défaites irréparables que l'histoire enregistre comme un deuil immense dans la vie des peuples.

Armistice de Steyer.

Sans perdre un instant, Moreau poursuivit, l'épée dans les reins, l'armée vaincue, franchit derrière elle, près de Salzbourg, l'Inn et la Salza, lui livra, le 23 frimaire (14 décembre), un combat victorieux dans lequel s'illustra Lecourbe, et, jusqu'au 29 frimaire (20 décembre), il la battit encore dans une série de rencontres partielles où il acheva de la ruiner. L'armée française était alors aux portes de Vienne, et il n'eût tenu qu'à Moreau d'y entrer ; aucune force n'était capable de l'en empêcher. L'archiduc Charles, accouru pour prendre le commandement des débris de l'armée de l'archiduc Jean, constata avec désespoir qu'il lui était impossible de rétablir par les armes les affaires de l'Autriche; il ne songea qu'à négocier. Il ne put obtenir d'abord qu'une suspension d'armes de quarante-huit heures; encore Moreau se réserva-t-il le droit de poursuivre sa marche et de franchir l'Ens. Quelques jours après, l'empereur, craignant pour sa capitale, envoya un diplomate au camp français, et le 4 nivôse (25 décembre) fut signé à Steyer, entre le comte de Graves et Moreau, un armistice par lequel la cour d'Autriche abandonnait aux Français toute la vallée du Danube, le Tyrol et une foule de places. Nos armées d'Italie devaient être invitées à signer un armistice semblable.

Opérations en Italie.

Moins décisives que les opérations de Moreau en Allemagne, les opérations de ces armées n'avaient pas été moins brillantes. Macdonal, à la tête de l'armée des Grisons, avait heureuse-

ment effectué le passage du Splugen, plus difficile peut-être que celui du mont Saint-Bernard, et il était descendu dans le Tyrol italien pour donner la main au général Brune, dont les troupes devaient agir sur le Mincio. Ce dernier général, ayant sous ses ordres soixante-dix mille hommes, tenta le passage du Mincio dans la journée du 3 nivôse (24 décembre). Ce n'était pas chose aisée. Soixante-dix mille Autrichiens, commandés par le comte de Bellegarde, gardaient la rive opposée, qui était garnie d'une artillerie redoutable, depuis le lac de Garde jusqu'à Mantoue, et nulle part les eaux, grossies par les pluies d'hiver, ne permettaient un passage à gué. Aussi la lutte fut-elle acharnée et sanglante. Le premier jour nos colonnes, vigoureusement enlevées par les généraux Dupont et Suchet, passèrent le fleuve au village de Pozzolo, qui fut pris et repris six fois. Il y eut de part et d'autre plus de six mille morts ou blessés; le soir, on se battait encore dans les ténèbres, mais une partie de nos troupes étaient sur la rive gauche. C'était un succès chèrement acheté. Le lendemain Brune fit franchir le fleuve à Mozzembano par le reste de ses soldats, et il se porta rapidement sur l'Adige avec toute son armée.

Nivôse an IX (*Décembre* 1800-*Janvier* 1801).

Pendant ce temps, le général Laudon, qui commandait les troupes autrichiennes opposées à Macdonald, faillit être écrasé du côté de Trente ; il n'échappa à un désastre complet qu'en affirmant au général Moncey que l'armistice conclu à Steyer était commun aux armées d'Italie et d'Allemagne. Il put, grâce à ce subterfuge, s'échapper par la vallée de la Brenta. Quoi qu'il en soit, les généraux autrichiens, se sentant incapables de continuer la lutte, sollicitèrent bientôt une suspension d'armes du général Brune. Un armistice fut signé à Trévise le 26 nivôse an IX (16 janvier 1801), en vertu duquel toute la ligne de l'Adige nous était concédée, sauf Mantoue, que nous ne tardâmes pas d'ailleurs à occuper, sur la menace du premier consul de ne pas ratifier l'armistice si cette ville n'était immédiatement remise entre nos mains.

Armistice de Trévise.

Nivôse an IX (*Décembre-1800-Janvier 1801*).

Les succès de nos armes en Italie, et surtout l'admirable campagne de Moreau en Allemagne, produisirent des résultats immenses. Pendant la lutte, les négociations de Lunéville avaient continué entre Joseph Bonaparte et le comte de Cobentzel. Malgré les défaites successives des armées allemandes, ce dernier ne voulait rien rabattre de ses prétentions, alléguant que la situation de son pays était loin d'être désespérée et que la République finirait pas se briser contre des résistances imprévues. Sa ténacité dut céder à une injonction formelle de l'empereur. La cour d'Autriche, frappée de stupeur à la nouvelle des victoires de Moreau, envoya l'ordre à son ministre plénipotentiaire de traiter à tout prix, et le 10 nivôse (31 décembre) M. de Cobentzel se résignait enfin à déclarer que l'Autriche consentait à traiter sans le concours de l'Angleterre. Le surlendemain, le Corps législatif, dont la session s'était ouverte quelque temps auparavant par un discours assez insignifiant du ministre de l'intérieur Chaptal, déclara que les armées de Hollande, du Rhin et d'Italie avaient bien mérité de la patrie. Juste hommage rendu aux vaillantes légions de la République, et qu'elles méritaient à tous égards, surtout celles dont se composait l'armée de Moreau. Car la victoire de Hohenlinden, plus encore que celle de Marengo, contribua à donner à la France une des paix les plus glorieuses dont se puisse enorgueillir notre pays.

Négociations de Lunéville.

Mais avant de mentionner les clauses du traité de Lunéville, si facilement abrogées depuis par les folies impériales, et au souvenir desquelles nous éprouvons encore aujourd'hui un légitime sentiment de fierté, il convient d'arrêter nos regards sur un événement intérieur qui faillit mettre à bas le gouvernement consulaire et changer la face du monde.

CHAPITRE DOUZIÈME

La machine infernale. — Les républicains soupçonnés. — Rapport du préfet de police. — Proscription des républicains. — Les vrais coupables. — Condamnation et exécution d'Aréna, Céracchi et autres. — Jugement des auteurs de la machine infernale. — Paix de Lunéville. — Travaux législatifs. — Mesures financières. — La paix presque générale. — Traité avec Naples. — Démonstration contre le Portugal. — Situation critique de l'Angleterre. — Alliance des puissances du Nord. — Bataille de Copenhague. — Assassinat du czar Paul Ier. — Duroc à Saint-Pétersbourg. — Inutiles négociations avec l'Angleterre. — Le Portugal menacé. — Affaires d'Égypte. — Incapacité de Menou. — Les Anglais en Égypte. — Leurs premiers succès. — Bataille de Canope. — Perte de Rosette et de Ramanieh. — Restauration religieuse. — Le concordat. — Le cardinal Consalvi. — Dispositions organiques. — Signature du concordat. — Capitulation du Caire. — Bataille d'Algésiras. — Glorieux combat du *Formidable*. — Campagne de Portugal. — Réception faite aux infants d'Espagne. — Combats sous Boulogne. — Perte de l'Égypte. — Conditions de la paix avec l'Angleterre. — Traité avec le Portugal. — Signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre. — Traité avec la Russie et la Porte.

NIVÔSE an IX (*Décembre* 1800-*Janvier* 1801).

La veille du jour où Moreau signait à Steyer l'armistice qui consacrait au dehors la prépondance de la République française, un horrible complot éclata sur la tête du premier consul, et peu s'en fallut que Bonaparte ne perdît en un seul instant, avec la vie, les fruits du crime qu'il avait si heureusement consommé.

Les partis sont implacables; ils ne pardonnent jamais. Que les vétérans de la Révolution, que les républicains rectilignes gardassent à l'exécuteur du guet-apens de Brumaire une rancune immortelle, cela se pouvait concevoir. Ils étaient en butte à toutes les persécutions du gouvernement consulaire; ils avaient vu crouler tout à coup l'édifice démocratique si

Nivôse an IX
Décembre
1800-*Janvier*
1801.

laborieusement élevé, cimenté de tant de larmes et de tant de sang ; ce n'était donc pas chose fort extraordinaire qu'ils cherchassent à recouvrer, même par un attentat, la liberté qu'un attentat avait enlevée à leur pays. Cela suffit à expliquer le complot, un peu imaginaire d'ailleurs, de Céracchi, de Topino-Lebrun, d'Aréna et de Demerville, dont, à cette heure, on instruisait assez lentement le procès. Mais que les royalistes, qui n'avaient pas à reprocher à Bonaparte la chute de la monarchie, ne cessassent de conjurer sa perte, voilà qui est certainement plus difficile à comprendre. Bonaparte ne leur avait-il pas tendu la main, ne les avait-il pas comblés d'avances, de grâces et de faveur ? N'avait-il pas orné sa cour consulaire de quelques grands noms d'autrefois ? N'avait-il pas peuplé l'administration et la magistrature de personnages de l'ancien régime ? Il y avait là, à coup sûr, de quoi désarmer les royalistes les plus endurcis. Eh bien ! non. Et c'est de leurs mains que va partir le coup le plus violent dont jamais ait été menacée la vie du premier consul.

La machine infernale

Nous avons laissé Georges Cadoudal à Londres. Depuis, il était revenu dans le Morbihan, où les chouans continuaient leurs attaques à main armée contre les diligences, et il ne songeait qu'aux moyens de détruire la République en immolant son chef. Dans les premiers jours du mois précédent, il avait envoyé à Paris deux de ces complices, nommés Limoléan et Saint-Rejant, avec la mission spéciale d'assassiner Bonaparte, Ces misérables s'adjoignirent un troisième individu qu'on appelait Carbon. Après avoir essayé de divers expédients pour exécuter leur sinistre projet, ils s'arrêtèrent à l'idée de faire sauter le premier consul à l'aide d'un baril chargé de poudre et de mitraille placé sur le passage de sa voiture, sans s'inquiéter de savoir si, pour se défaire d'un homme, ils n'allaient pas sacrifier une foule de personnes inoffensives.

Le 3 nivôse de l'an IX (24 décembre 1800), vers huit heures du soir, Bonaparte quittait les Tuileries afin d'aller entendre

à l'Opéra un *oratorio* d'Haydn. Sa voiture venait de s'engager dans la petite rue Saint-Nicaise, qui du Carrousel aboutissait à la rue de Richelieu, et déjà elle l'avait franchi en partie quand elle manqua d'être renversée par une secousse épouvantable accompagnée d'une formidable explosion. C'était le baril, auquel on a donné le nom de machine infernale, qui sautait. Quelques secondes plus tôt, la voiture du premier consul eût été littéralement broyée. Ni lui ni les siens ne furent blessés, sauf un grenadier à cheval légèrement atteint, mais sept ou huit personnes furent tuées sur le coup, vingt-cinq plus ou moins grièvement blessées, et deux maisons à demi renversées. La nouvelle de ce noir attentat se répandit aussitôt à l'Opéra et valut une ovation extraordinaire à Bonaparte, qui montra sur son visage un calme qu'il était loin d'avoir dans le cœur. Aussi ne resta-t-il que peu d'instants au théâtre; il ne tarda pas à rentrer aux Tuileries, où il se laissa aller aux emportements de son caractère irascible.

Nivôse an IX (*Décembre* 1800-*Janvier* 1801).

Tout de suite, et sans preuves, il s'en prit aux Jacobins. C'étaient, à l'en croire, les hommes du 31 mai et de Prairial qui avaient fait le coup, les Jacobins, les terroristes, comme il disait, oubliant qu'il avait appartenu lui-même, avant d'être au pouvoir, au parti de ceux qu'il appelait ainsi. Il était décidé à en tirer une vengeance éclatante. Aux rares fonctionnaires qui se montraient d'un avis différent du sien, il répondait qu'on ne lui ferait pas prendre le change, et qu'il n'y avait là-dedans ni chouans, ni nobles, ni prêtres. Les zélés reprochèrent vivement à Fouché de n'avoir pas su prévenir l'horrible complot, l'accusèrent de montrer beaucoup trop de ménagements pour les révolutionnaires, ses anciens complices. Le ministre de la police savait, de source certaine, que le coup venait des royalistes et non des républicains ; il le dit au premier consul, et, malgré cela, il n'en dirigea pas moins toutes les arrestations de ce côté pour plaire au maître, car rien ne coûtait à cette âme basse et

Les républicains soupçonnés.

Nivôse an IX (*Décembre* 1800-*Janvier* 1801).

vile. Non moins complaisant, le préfet de police Dubois rédigea un rapport dans lequel il s'ingénia pour rattacher insidieusement l'attentat de la rue Saint-Nicaise à plusieurs conspirations républicaines fort problématiques, et notamment au complot d'Aréna et de Céracchi. On avait trouvé chez un ouvrier du nom de Chevalier, arrêté quelques semaines auparavant, une sorte de machine infernale qu'on avait soumise à l'examen de Monge. Celui-ci avait déclaré qu'elle ne paraissait nullement faite en vue d'un attentat particulier. Il était de notoriété publique que ce Chevalier s'occupait depuis longtemps de la composition d'engins de guerre ; il avait, en 1794, présenté à la Convention nationale un fusil à huit coups, et fait, quelques années plus tard, en présence d'une foule nombreuse, des expériences de fusées inextinguibles de son invention. Mais il avait été arrêté comme patriote ; il n'en fallait pas davantage pour le mettre dans un rapport de police comme ayant coopéré à la confection de la machine, tout à fait primitive, dont s'étaient servis les assassins de la rue Saint-Nicaise.

Rapport du prefet de police.

Proscription des républicains.

Le premier consul voulait, pour l'exemple, faire fusiller quinze ou vingt de ceux qu'il regardait si injustement comme les instigateurs du crime, et en déporter au moins deux cents : cela sans jugement, par mesure de sûreté générale. Il ne craignit pas de soutenir sa résolution en plein conseil d'État; mais au sein même de ce corps il rencontra une résistance inattendue de la part de l'amiral Truguet, dont le nom doit être honoré pour cela. L'amiral déclara très nettement que les plus grands scélérats n'étaient pas dans le parti révolutionnaire, et il s'étonna fort que l'on se montrât si dur pour les patriotes quand on usait de tant de tolérance à l'égard des prêtres, des nobles et des émigrés rentrés qui ne cessaient de pousser les esprits à la révolte contre les lois de la République. Cette protestation n'empêcha pas les républicains d'être seuls procrits. Sur un rapport du ministre de la police aux consuls, le conseil d'État adopta, dans sa

séance du 11 nivôse (1er janvier 1801), et le premier consul signa, le 14 du même mois (4 janvier), une résolution d'après laquelle, pour sauvegarder la constitution et la liberté, le gouvernement devait déporter les individus qui lui seraient indiqués par le ministre de la police. Cette résolution, soumise pour la forme à la sanction du Sénat, y fut approuvée sans grande contestation, et le 18 nivôse (8 janvier) parut un acte du gouvernement par lequel étaient frappés de déportation cent trente-deux citoyens, dont tout le crime était d'être républicains. Il est vrai que, pour les flétrir, on fit suivre les noms de quelques-uns d'entre eux de la qualification de *septembriseurs*, sans aucune preuve, ce qui était une infamie de plus de la part du gouvernement consulaire. Parmi ces victimes de leur patriotisme se trouvaient des hommes qui avaient figuré honorablement dans nos assemblées nationales, comme Choudieu, Destrem, Marquézy et Talot ; des patriotes qui avaient sacrifié à leurs opinions une grande fortune, comme Charles de Hesse et Félix Le Pélétier de Saint-Fargeau, le général Rossignol, et une foule d'excellents citoyens dont les noms étaient à peu près inconnus[1]. Ils étaient proscrits pour un crime auquel ils étaient entièrement étrangers. Voilà trop souvent, hélas ! ce qu'on gagne à servir la patrie et la liberté.

NIVÔSE AN IX (*Décembre* 1800-*Janvier* 1801).

Or, ce qui rend encore cette proscription plus criminelle et plus odieuse, c'est qu'à l'heure même où les proscrits étaient acheminés vers le port de mer d'où ils devaient être expédiés sur les plages de la Guyane, on avait la conviction à peu près certaine que les hommes du parti révolutionnaire n'étaient pour rien dans l'infernale affaire de la rue Saint-Nicaise. Dix jours plus tard, François Carbon était arrêté, reconnu par les vendeurs du cheval, de la charrette et du baril de poudre

Les vrais coupables.

[1] Telles furent l'ignorance, la légèreté, la mauvaise foi des auteurs de la proscription que, dans la liste fatale, Rossignol est qualifié de général de l'armée révolutionnaire, qu'il n'a jamais commandée.

Pluviôse an IX (Janvier-Février 1801).

qui avaient servi à commettre le crime, et l'on connaissait, par ses aveux, les véritables auteurs de l'attentat, c'est-à-dire les agents de Georges Cadoudal, sur lesquels la police avait les yeux depuis longtemps, et qu'elle avait perdus de vue quelques jours seulement avant le 3 nivôse. Cette découverte ne sauva pas les proscrits, et Bonaparte chargea sa conscience d'un nouveau crime en laissant se consommer l'acte qui déportait tant d'innocents dans un pays lointain et sous un climat meurtrier.

Condamnation et exécution d'Aréna, Céracchi et autres.

Un arrêt plus sanglant et non mieux justifié suivit de près cet acte monstrueux. On se rappelle l'affaire d'Aréna, de Céracchi, de Topino-Lebrun et de Demerville. Ils étaient coupables de déclamations patriotiques, voilà tout. La police seule, servie par un misérable, avait érigé cela en complot et y avait donné un commencement d'exécution. C'étaient ses agents, travestis en conspirateurs, qui s'étaient présentés à l'Opéra, armés de poignards. Des quatre accusés, deux seulement, comme nous l'avons dit, avaient paru au théâtre. Tout cela fut avéré, constaté, N'importe! il fallait du sang à la justice consulaire : Aréna, Céracchi, Demerville et Topino-Lebrun, malgré les démarches de quelques amis généreux qui ne purent toucher le cœur du premier consul, furent condamnés à mort le 19 nivôse (9 janvier) et conduits à l'échafaud le 11 pluviôse (31 janvier), le jour même où Fouché adressait au consul son rapport sur les vrais auteurs de la machine infernale. Ainsi cent trente-deux citoyens furent jetés hors de la patrie, condamnés à mourir sur les plages d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, et quatre têtes de républicains tombèrent pour un crime commis par des royalistes!

Jugement des auteurs de la machine infernale.

Les assassins furent jugés à leur tour, ou du moins deux d'entre eux, car l'un des trois, Limoléan, était parvenu à s'enfuir et à passer à l'étranger. François Carbon et Saint-Réjant comparurent seuls devant le jury. Le dernier n'était pas encore guéri d'une blessure grave qu'il avait reçue lors de l'explosion de la machine. On avait trouvé sur lui une

Pluviôse an IX (*Janvier-Février* 1801).

lettre qu'il écrivait à Georges Cadoudal, et dans laquelle, après avoir raconté toutes les circonstances de l'événement, il s'excusait de n'avoir pas réussi. Condamnés l'un et l'autre à la peine capitale, ils furent exécutés dans le courant du mois de germinal. Mais le sang de ces exécrables assassins ne pouvait racheter le sang innocent. Quant à Georges Cadoudal, l'instigateur du complot, le principal auteur du crime, nous le retrouverons plus tard, méditant un nouveau forfait!

Paix de Lunéville.

Les événements que nous venons de raconter avaient sensiblement distrait l'opinion publique des négociations qui se poursuivaient à Lunéville. Ces négociations touchaient alors à leur fin, et la paix était à la veille de se conclure de la façon la plus favorable pour nous. Outre ses revers en Allemagne et en Italie, deux choses pesaient fortement sur la cour d'Autriche. C'étaient, d'une part, une déclaration par laquelle la Russie, le Danemark, la Suède et la Prusse s'étaient tout récemment engagés à soutenir, les armes à la main, à l'égard de l'Angleterre, les principes du droit des neutres, et d'autre part, l'entente toute cordiale de la Russie et de la Prusse avec la France sur les conditions de la paix débattue au congrès. Plusieurs fois, cependant, les conférences faillirent être rompues. Ainsi la persistance de M. de Cobentzel à refuser de remettre Mantoue entre nos mains fut sur le point d'amener la rupture de l'armistice en Italie; les hostilités allaient y être reprises quand, le 6 pluviôse (26 janvier), le ministre autrichien se décida à livrer cette ville à l'armée française. Les négociations marchèrent dès lors rapidement. Quinze jours après fut signé à Lunéville le traité qui rendait la paix à l'Europe continentale. C'était le 20 pluviôse de l'an IX (9 février 1801). Les conditions en étaient à peu près les mêmes pour nous que celles du traité de Campo-Formio. L'Autriche reconnaissait définitivement la cession de la Belgique et des provinces rhénanes à la France. Quant à elle, les États vénitiens lui restaient jusqu'à l'Adige, mais elle perdait tout le Milanais, réuni à la République cisalpine, l'évêché de Salzbourg; et

Pluviôse an IX (Janvier-Février 1801). l'empereur fut obligé de consentir à ce que la Toscane, qu'il détenait comme une sorte de fief, passât à la maison de Parme, devenue notre alliée. Il fut de plus stipulé que tous les patriotes italiens enfermés dans les prisons de l'Autriche recouvreraient immédiatement la liberté. Tel fut ce traité célèbre de Lunéville. Il fut accueilli dans le pays par d'unanimes acclamations, et cela était bien naturel, car il satisfaisait à la fois l'honneur et les légitimes prétentions de la République. Trop heureuse la France, si l'ambition de Bonaparte se fût toujours renfermée dans les termes de ce traité glorieux!

Travaux législatifs. Débarrassé de la guerre avec l'Allemagne, le gouvernement consulaire put tranquillement poursuivre à l'intérieur la réorganisation du pays telle qu'il la comprenait, c'est-à-dire dans un sens presque toujours contraire aux vrais principes de la Révolution. Le Corps législatif, dont la seconde session était ouverte depuis deux mois déjà, continuait obscurément ses travaux. Il adopta, le 8 pluviôse (28 janvier), une loi qui réduisait de six mille à trois mille six cents le nombre des justices de paix établies par l'Assemblée Constituante de 1789, et qui était en effet beaucoup trop élevé. Quelques jours après il vota une assez mauvaise loi sur la procédure criminelle et l'organisation des tribunaux de police correctionnelle. Jusqu'alors son opposition s'était bornée à repousser un projet de loi sur les archives de la République. Mais, dans le courant du mois suivant, le gouvernement ayant cru devoir présenter une loi portant création de tribunaux spéciaux sous prétexte de réprimer les assassinats et les vols sur les grandes routes, lesquels cependant étaient devenus bien plus rares, il y eut de la part de quelques-uns de ses membres une résistance imprévue et fort vive. Les esprits libéraux et judicieux s'effrayaient justement de ce retour aux tribunaux d'exception, où les formes de la justice sont presque toujours violées; ils objectaient avec raison qu'il n'était ni crimes ni délits que ne pussent juger les tribunaux ordinaires. Mais c'est l'éternelle manie des gouvernements de vouloir toujours sauver la société en dehors

des règles consacrées par le droit et par la liberté. Déjà la loi avait été violemment attaquée au Tribunat par les Daunou, les Ginguené, les Benjamin Constant, et elle n'avait passé qu'à la faible majorité de huit voix. Elle rencontra au Corps législatif quatre-vingt-huit opposants, nombre énorme, eu égard à la composition de ce corps. Le gouvernement consulaire s'émut singulièrement de cette résistance inaccoutumée. Les journaux officieux de l'époque, calomniateurs privilégiés, déversèrent l'injure sur les orateurs du Tribunat assez osés pour avoir suspecté les intentions du pouvoir, sur ces métaphysiciens, sur ces raisonneurs impitoyables qui ne savaient qu'empêcher le bien. Bonaparte lui-même ne put dissimuler son mécontentement. On l'entendit s'écrier que, si on lui refusait les moyens de rétablir l'ordre, il supprimerait au besoin Tribunat et Corps législatif, et gouvernerait pas des arrêtés consulaires. Voilà où déjà était tombée la France de 1789.

Ventôse an IX (*Février-Mars* 1801).

Les derniers jours de la session de l'an IX furent consacrés à l'examen et à l'adoption de quelques lois financières. L'état de nos finances s'était, comme on l'a vu, sensiblement amélioré. On ne saurait méconnaître, sur ce point, l'incontestable habileté du gouvernement consulaire. La propriété foncière avait presque seule, en ces dernières années, supporté tout le poids des contributions; mais comme elle succombait sous ce fardeau trop lourd, une loi déchargea les contribuables arriérés dont l'insolvabilité aurait été reconnue. Cela devait nécessairement entraîner, au préjudice du trésor, un déficit auquel on fit face par la création de rentes, qui, grâce à la hausse des fonds publics, se placèrent avantageusement. C'était un véritable emprunt déguisé. Le budget des dépenses s'élevait cette année, en total, à près de 545 millions, tandis que celui des recettes ne montait qu'à 500 millions. Pour rétablir l'équilibre, on décida la vente d'une quarantaine de millions de biens nationaux, dont on confia le placement à la caisse d'amortissement, afin d'éviter qu'ils ne fussent, comme autrefois, livrés à vil prix à des spéculateurs avides. On s'occupa ensuite de

Mesures financières.

Ventôse an IX (Février-Mars 1801).

régler définitivement la dette publique. Le Directoire, on s'en souvient peut-être, héritant d'une situation financière presque désespérée, n'avait maintenu sur le grand-livre qu'un tiers de cette dette : c'était ce qu'on appelait le *tiers consolidé*, lequel rapportait un intérêt de cinq pour cent. Quant aux deux autres tiers, ils avaient été mobilisés et convertis en une sorte de papier-monnaie que les intéressés avaient le droit d'employer au payement des biens nationaux. La moitié seulement du tiers consolidé avait été inscrite jusqu'ici, et cette moitié seule percevait l'intérêt de cinq pour cent. Le gouvernement proposa d'inscrire également la seconde moitié, mais en ajournant à l'an XII, pour cette seconde moitié, le point de départ de l'intérêt. Les *deux tiers mobilisés*, dont les titres étaient extrêmement dépréciés, durent être remboursés à raison de cinq capitaux pour cent capitaux, et l'on fixa un délai pour le payement des biens nationaux stipulé en ces sortes de bons. Enfin, pour sauver du gaspillage ce qui restait de biens nationaux, on les affecta, pour des sommes déterminées, au service de la caisse d'armortissement, au service des Invalides et à celui de l'instruction publique. Ces diverses lois de finance soulevèrent bien quelques critiques, sur lesquelles il serait trop long de nous appesantir ; elles n'en furent pas moins adoptées dans la séance du 30 ventôse (21 mars), c'était la dernière de la session. Avant de se séparer, le Corps législatif avait encore voté le rétablissement des bourses de commerce et des charges d'agents de change.

La paix presque générale.

Les ratifications du traité de Lunéville avaient été échangées le 25 ventôse 1801 (16 mars an IX). La paix était donc générale avec presque toute l'Europe continentale, car elle existait de fait, sinon encore de droit, avec la Russie, dont deux ministres étaient alors à Paris pour régler avec la France des questions d'intérêts réciproques, ce qui ne s'était pas vu depuis bien longtemps. Seules les cours de Naples et de Portugal conservaient une attitude hostile à notre égard. Une simple démonstration du général Murat sur les frontières napolitaines

Ventôse an IX (*Février-Mars* 1801).

suffit pour amener la cour de Naples à solliciter un armistice, que le premier consul s'empressa de lui accorder afin de complaire au czar Paul. Cet armistice n'était que de trente jours ; il fut converti en paix définitive par un traité signé à Florence le 27 ventôse (18 mars) aux conditions suivantes : Le roi de Naples s'engageait à expulser de son royaume tous les Anglais, à céder la partie de territoire qu'il possédait dans l'île d'Elbe, à restituer tous les objets d'art pris à Rome par ses troupes et dont ses soldats s'étaient emparés, et à nous donner trois frégates tout armées. Ce n'était pas un traité trop onéreux, n'eût été un article secret par lequel il s'obligeait à recevoir dans le golfe de Tarente et à nourrir à ses frais, tant que durerait l'occupation, une division française de quinze mille hommes ; car c'était là certainement une des plus dures humiliations qu'une nation puisse infliger à une autre.

Traité avec Naples.

Restait le Portugal. Une action commune, pour le contraindre à abandonner l'alliance anglaise, fut résolue avec l'Espagne. Vingt-cinq mille hommes, commandés par le général Gouvion Saint-Cyr, se tinrent prêts à franchir les Pyrénées, afin d'opérer de concert avec les troupes espagnoles sous les ordres du prince de la Paix. Comme la puissance de l'Angleterre consistait surtout dans sa marine, qui était alors plus forte et plus redoutable que jamais, le premier consul résolut de combiner une action maritime avec les opérations de terre préparées en Espagne, et en même temps de porter d'importants secours à notre armée d'Égypte. Il ordonna, en conséquence, de grands préparatifs navals. Nos flottes, commandées par les amiraux Bruix et Ganteaume, et devant agir concurremment avec celles de la Hollande et de l'Espagne, étaient certainement de taille à lutter sans trop de désavantage contre les vaisseaux de l'Angleterre.

Démonstration contre le Portugal.

Cette dernière puissance était alors, on peut le dire, dans une situation critique. Elle voyait se lever contre elle la coalition qu'elle avait si laborieusement nouée et entretenue depuis près de dix ans contre la République française ; et au

Situation critique de l'Angleterre.

Ventôse an IX (Février-Mars 1801).

Nord, au Midi, les nations qui avaient si longtemps subi son ascendant semblaient vouloir échapper à son despotisme. Pitt, le vieil antagoniste de la Révolution, sentait bien le danger. Il engagea vivement le roi Georges III à ne pas considérer comme un acte d'hostilité l'occupation du Hanovre par la Prusse, afin de se ménager l'alliance de celle-ci. Quelques dissidences avec le roi, sur ce point et sur l'émancipation des catholiques, dont il était partisan, le déterminèrent à donner sa démission, après avoir occupé le ministère pendant dix-sept ans. Ce fut un événement. Mais cela ne changea rien pour le moment à la politique du cabinet britannique, parce que Pitt eut pour successeur un homme élevé à son école, l'ancien président de la Chambre des communes, Addington, lequel continua à suivre sa ligne de conduite.

Alliance des puissances du Nord.

La Russie, la Suède, le Danemarck et la Prusse elle-même étaient alors ligués contre l'Angleterre, et fermement décidés à faire respecter par les armes les droits des neutres. Le peuple anglais montra en ces circonstances une inébranlable fermeté, une indomptable énergie ; il donna au monde un grand exemple de patriotisme, auquel la mauvaise cause qu'il soutenait ne saurait nous empêcher de rendre hommage. A une déclaration de guerre simultanée des quatre puissances du Nord, il répondit par une formidable expédition dans la Baltique ; et tandis que l'amiral Keith, à la tête d'une escadre chargée de troupes, s'acheminait à toutes voiles vers les côtes d'Orient pour tâcher de nous arracher l'Égypte, les amiraux Parker et Nelson cinglaient vers le Danemarck, qui allait recevoir le premier choc de la flotte britannique. Le 9 germinal de l'an IX (30 mars 1801), les vaisseaux anglais forcèrent heureusement le passage du Sund. Le 12 (2 avril), une terrible bataille s'engagea entre les Anglais et les Danois à une portée de canon de Copenhague, bataille dans laquelle les deux flottes furent également maltraitées, et qui laissa la victoire indécise. Cela n'empêchera pas Nelson de sommer fièrement le Danemarck de sortir de la confédération des

Germinal an IX (Mars-Avril 1801).

Bataille de Copenhague.

puissances du Nord et d'ouvrir ses ports aux vaisseaux de l'Angleterre. Les Danois répondirent à cette impertinente sommation en se préparant à une défense désespérée. Nelson, dont les vaisseaux avaient grand besoin de réparation, rabattit alors de ses prétentions : il se contenta d'un armistice en vertu duquel le Danemarck, sans rompre son alliance avec les neutres, consentit à suspendre les hostilités pendant quatorze semaines.

GERMINAL an IX (*Mars-Avril* 1801).

Assassinat du czar Paul Ier.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à l'entrée de la Baltique, une nouvelle lugubre se répandit tout à coup : le bruit courut que l'empereur de Russie avait été assassiné. Ce bruit n'était que trop fondé. Le czar Paul Ier avait péri en effet dans la nuit du 3 germinal (24 mars), victime d'une conspiration de palais. Ce souverain, après s'être montré l'ennemi acharné de la Révolution française, était devenu, par un brusque effet de son caractère irrésolu et changeant, l'admirateur enthousiaste de Bonaparte, qui passait alors pour être le représentant de cette Révolution. La noblesse russe lui reprochait de sacrifier les intérêts de la Russie en se liguant contre l'Angleterre, et en affichant hautement la prétention d'imposer ses volontés à l'Europe. On résolut de se défaire de lui. Une conspiration se forma, dont l'âme fut le comte Pahlen, gouverneur de Saint-Pétersbourg, et les principaux complices, le comte Panin, ministre des affaires étrangères, les frères Soubow et le comte Beningsen. Le grand-duc héritier, Alexandre, fut lui-même initié au complot. Seulement on eut grand soin de lui cacher qu'il était question d'attenter aux jours de son père. Le but de la conjuration, assurait-on, était uniquement de forcer le czar Paul à abdiquer, afin de sauver l'empire russe d'une catastrophe imminente. Le 3 germinal (24 mars), Paul Ier tombait sous le poignard des assassins.

Duroc à Saint-Pétersbourg.

Cet événement tragique était un coup de fortune pour l'Angleterre. Il était en effet de nature à compromettre les bonnes relations de la Russie avec la France et à dénouer la redoutable coalition formée contre la nation britannique par les

Germinal an IX
Mars-Avril 1801.

soins de l'empereur immolé. Le jeune duc Alexandre, proclamé czar aussitôt, se trouvait en quelque sorte obligé de rompre avec la politique française suivie en dernier lieu par son père. La joie qui éclata en Angleterre à la nouvelle de la mort du czar Paul, l'utilité immédiate que cette nation en devait tirer, firent planer sur elle des soupçons de complicité dans cette lugubre catastrophe; mais ces soupçons, habilement propagés par Bonaparte, ne reposaient sur aucun indice, et n'ont jamais été justifiés. Le premier consul comprit bien tout de suite l'influence fatale que la fin imprévue de Paul Ier pouvait exercer sur les affaires d'Europe, au point de vue des intérêts de la France. Il s'empressa donc d'envoyer à Saint-Pétersbourg son aide de camp Duroc, pour essayer de continuer avec le czar Alexandre les rapports qu'il était parvenu à établir avec son prédécesseur. Bonaparte ne s'était pas tout à fait trompé : un des premiers actes du nouveau souverain fut de lever l'embargo sur les navires anglais. Par contre Alexandre voulut bien renoncer à l'évacuation de l'Égypte, exigée par son père pour prix d'une alliance définitive avec la République. Il protesta même devant Duroc de ses bons sentiments à l'égard de la France et du premier consul; toutefois il lui donna parfaitement à entendre que la Russie était décidée à garder la neutralité.

Inutiles négociations avec l'Angleterre.

Le premier consul, voyant sérieusement compromise cette œuvre de la confédération des neutres qu'il avait échafaudée avec tant d'art, se hâta d'offrir le Hanovre à la Prusse, sachant bien que cette cession serait toujours un motif de grave dissentiment entre les cours de Londres et de Berlin. C'était là un expédient qui ne terminait rien. Aussi Bonaparte prêta-t-il avec empressement l'oreille à des propositions de paix qui, vers cette époque, lui vinrent directement de l'Angleterre. Au milieu du mois de germinal (commencement d'avril), pes conférences s'ouvrirent immédiatement à Londres entre le ministre des affaires étrangères du gouvernement britannique, lord Hawkesbury, et le chargé d'affaires de la Répu-

blique française, M. Otto. L'Angleterre offrait une paix honorable; mais elle la voulait surtout avantageuse pour elle. Ainsi elle émettait la prétention de garder toutes ses conquêtes maritimes, et elle était peu disposée à nous laisser l'Égypte, à moins de très grands sacrifices de notre part. Dans ces termes-là il était extrêmement difficile de s'entendre. Les conférences se succédaient sans amener le moindre résultat. Le premier consul jugea utile de peser sur les négociations par des actes énergiques.

GERMINAL an IX (Mars-Avril 1801).

Le Portugal menacé.

Le gouvernement espagnol, vivement pressé par Lucien Bonaparte envoyé comme ambassadeur auprès du roi Charles IV, se décida enfin à agir contre le Portugal. Il y allait d'ailleurs de son intérêt propre, car la cour d'Espagne ne pouvait avoir l'espérance de recouvrer ses colonies, que lui avait enlevées l'Angleterre, qu'en s'associant énergiquement à l'action de la République française contre la nation britannique. Vingt-cinq mille Espagnols, sous la conduite du prince de la Paix, se dirigèrent vers Badajoz, tandis qu'une armée française, comprenant à peu près le même nombre de soldats, se disposait à envahir le Portugal par la province de Tras-os-Montes. La cour de Lisbonne éperdue demanda aussitôt à entrer en arrangement, offrant de se résigner à tout, sauf à la fermeture de ses ports au commerce anglais. Le premier consul se montra inflexible. Il lui fallait le Portugal à discrétion pour peser d'un poids plus lourd sur les négociations qui se poursuivaient à Londres.

Affaires d'Égypte.

Mais si, de ce côté, les choses marchaient à peu près au gré des désirs de Bonaparte, il n'en était pas de même en Orient, où nous éprouvions revers sur revers. L'amiral Ganteaume, parti de Brest dans les premiers jours de pluviôse (fin janvier) avec une dizaine de bâtiments et quatre mille hommes de troupes pour aller renforcer notre armée d'Égypte, n'avait pu dépasser Mahon, après avoir franchi heureusement le détroit de Gibraltar, et il s'était vu contraint de se réfugier dans Toulon. Il venait enfin de se décider, après un long mois de

Ventôse an IX (*Février-Mars* 1801).

repos, à remettre à la voile pour l'Égypte, où des secours étaient attendus avec la plus vive impatience.

Incapacité de Menou.

Notre malheureuse colonie était en effet dans la situation la plus misérable. Nous l'avons laissée, au moment de la mort de Kléber, reconquise pour ainsi dire par cet illustre général, et ayant, sous sa forte impulsion, commencé de voir refleurir dans son sein le commerce et l'industrie. Il eût fallu au vainqueur d'Héliopolis un successeur digne de lui, bon militaire et bon administrateur : on prit Menou. Nous avons dit l'incapacité de cet ancien membre de la Constituante. Il ne fut pas seulement incapable, il se montra ridicule. Comme il s'était converti à l'islamisme, il avait eu l'idée de s'habiller à la turque; de là des railleries sans nombre de la part de nos soldats, et un grand relâchement dans la discipline, ce lien sans lequel il n'y a pas d'armée possible. Menou eut de plus l'immense tort de mécontenter, par de maladroites mesures administratives, la population égyptienne, qui, si dur que soit le joug étranger, avait paru dans ces derniers temps s'habituer à la domination française. Une opposition formidable se forma dans l'armée contre ce triste général en chef, que le gouvernement consulaire avait eu le tort de confirmer dans son commandement. Tel était l'état des choses dans notre colonie d'Égypte au mois de ventôse de l'an IX (février-mars 1801).

Les Anglais en Égypte.

Les Anglais, toujours bien informés, n'avaient pas manqué de savoir que la discorde s'était glissée dans le camp français; ils songèrent tout de suite à profiter de cette circonstance. Dix-huit mille hommes, amenés par l'escadre de l'amiral Keith, débarquèrent sur les côtes d'Égypte le 17 ventôse (8 mars), ayant à leur tête un très habile général, lord Abercromby. Ces dix-huit mille soldats, joints aux troupes inférieures du grand vizir, pouvaient porter à soixante mille hommes les forces que nous allions avoir à combattre. Il nous restait, pour résister à ces forces, vingt-deux mille vieux soldats, qui, entre les mains de Bonaparte ou de Kléber, auraient

largement suffi pour écraser une pareille armée, mais qui, sous l'inhabile direction de Menou, devaient fatalement courir à un désastre. Sourd aux conseils très sensés des généraux Reynier et Friant, dont les sages avis étaient de nature à prévenir d'irréparables échecs, Menou ne sut prendre aucune disposition défensive; il n'envoya point de renforts sur les points menacés, et de sa personne il resta tranquillement au Caire, au lieu de marcher au-devant de l'invasion prête à fondre sur l'Égypte.

VENTÔSE an IX (*Février-Mars* 1801).

Une résistance héroïque du général Friant n'avait pu empêcher les Anglais de débarquer et de s'emparer d'Aboukir, quand, en envoyant contre eux des forces suffisantes, il eût été si facile de les jeter à la mer. Il est des fautes qui ne se réparent pas à la guerre; dès ce jour, l'Égypte était perdue pour nous. A cette fatale nouvelle, Menou envoya tardivement le général Lanusse, avec cinq mille hommes, au secours de Friant, donna ordre au général Rampon de se diriger vers Ramanieh, et lui-même se décida à se porter avec le gros de l'armée vers Alexandrie. Mais déjà les Aglais, enivrés d'un premier succès, s'étaient fortement établis sur la côte en avant d'Alexandrie, et ils avaient à opposer à l'armée française qui s'avançait une armée d'un effectif sensiblement plus élevé. Menou résolut néanmoins de livrer bataille; en effet, il y avait intérêt à disperser les Anglais si l'on pouvait, avant l'arrivée des renforts que le grand vizir leur amenait de Syrie.

Premier succès des Anglais.

Les deux armées se trouvèrent en présence le 30 ventôse au matin (21 mars) dans la vaste plaine de Canope, qui s'étend entre Alexandrie et la mer. Là se livra une bataille acharnée, du succès de laquelle dépendait le sort de notre colonie. Les soldats des Pyramides et d'Héliopolis se montrèrent dignes de leur ancienne valeur; mais cette fois, au lieu d'avoir à combattre des bandes turques et égyptiennes, ils avaient devant eux des troupes européennes. Ce n'eût encore rien été, si elles ne se fussent pas trouvées de beaucoup supérieures en nombre. Peu s'en fallut cependant que le succès ne couronnât les ef-

Bataille de Canope.

GERMINAL an IX (*Mars-Avril* 1801).

forts de notre armée. Une admirable charge de cavalerie avait enfoncé et culbuté tout le centre de l'armée ennemie, et si elle eût été soutenue à propos, la victoire nous fût restée. Menou ne sut pas profiter de cette occasion qui s'offrait à lui de ressaisir la fortune. Notre cavalerie, débordée à droite et à gauche par des masses sans cesse renouvelées, dut revenir sur ses pas, après avoir accompli des prodiges, malheureusement inutiles. La bataille était perdue. De part et d'autre elle avait coûté cher. De notre côté étaient tombés, avec une foule de braves, les généraux Lanusse, Roize, Baudot et Destaing; du côté des Anglais, les pertes avaient été plus considérables encore, et ils avaient à regretter leur brave général en chef, lord Abercromby.

Cette journée funeste eut pour conséquence immédiate d'obliger Menou à se renfermer dans Alexandrie. Sa dernière espérance était de voir arriver un convoi venu de France, l'escadre de l'amiral Ganteaume; ce convoi ne devait point parvenir à destination. La flotte française, comme nous l'avons dit, avait appareillé le 1er germinal (22 mars); mais, pour quelques avaries survenues à deux de ses bâtiments, Ganteaume était rentré dans le port de Toulon le 15 germinal (5 avril), après avoir inutilement tenu la mer pendant une quinzaine de jours. Dans cet intervalle, les Anglais, réunis aux Turcs, avaient poursuivi leurs opérations. Ils s'emparèrent de Rosette, et, devenus maîtres des bouches du Nil, ils se portèrent rapidement sur Ramanieh, où le général Lagrange s'était jeté avec quelques milliers d'hommes. Dans la soirée du 20 floréal (10 mai), cet officier, désespérant de pouvoir tenir, abondonna cette ville à l'ennemi et courut s'enfermer au Caire, où déjà le général Belliard se trouvait bloqué. Ainsi, de toute notre conquête d'Égypte, il ne nous restait guère que le Caire et Alexandrie. Encore ces deux villes étaient-elles à la veille de succomber. Le général Menou, enfermé dans la dernière, sut du moins, après tant de fautes, s'y illustrer par une courageuse résistance. Nous l'y retrouverons tout à

Perte de Rosette et de Ramanieh.

FLORÉAL an IX (*Avril-Mai* 1801).

l'heure, luttant à la fois contre les Anglais et contre la famine.

Floréal an IX (Avril-Mai 1801).

Ne pouvant arriver à conclure la paix générale aussi vite qu'il l'aurait souhaité, le premier consul employa les loisirs que lui faisait la paix avec l'Europe continentale à la réalisation d'un projet sur la réussite duquel il comptait certainement beaucoup pour asseoir sa grandeur future : nous voulons parler du rétablissement légal de la religion en France. Nous avons dit ailleurs l'imprudence qu'avait commise l'Assemblée Constituante en se mêlant des affaires de l'Église, en décrétant une constitution civile du clergé, et en imposant aux ecclésiastiques cet inutile serment dont le refus avait été la cause de tant de regrettables persécutions. La République, en séparant radicalement l'Église de l'État, en ne salariant aucun culte, en garantissant en même temps la pleine et entière liberté de conscience, était entrée dans les véritables voies de la justice et de la vérité. Malheureusement, tous les efforts du comité de Salut public avaient été impuissants, pendant quelque temps, à réprimer les fureurs antireligieuses d'une secte qui avait érigé la dévotion en crime, et qui persécutait à la fois les prêtres pour avoir dit la messe et les fidèles pour l'avoir entendue. Nous avons raconté les folies de l'hébertisme et la punition sévère de ces dévots de l'athéisme qui s'étaient montrés aussi intolérants, dans un sens contraire, que l'avaient été les disciples de Saint Dominique.

Restauration religieuse.

Que restait-il donc à faire relativement à la religion, nos troubles civils étant apaisés ? Il restait à régulariser l'œuvre légitime de la Révolution, c'est-à-dire à faire en sorte que chacun pût exercer librement son culte sans que l'État intervînt en aucune façon dans les choses et dans le personnel de ce culte. Voilà ce qu'aurait tenté d'établir un esprit uniquement dévoué au bien du pays. Mais Bonaparte mettait au-dessus de tout son intérêt personnel. Il savait bien que le clergé, et surtout le clergé insermenté, avait conservé une grande influence sur les classes élevées, dont le concours lui était absolument nécessaire ; il savait qu'en remettant ce clergé

Floréal an IX (*Avril-Mai* 1801). en possession de ses honneurs, de ses positions officielles, il en ferait l'instrument docile de ses desseins; il sentait bien enfin qu'il serait toujours maître d'un clergé dont il choisirait lui-même les chefs. Aussi avait-il arrêté dès longtemps dans sa pensée de rétablir en France, sinon une religion d'État, au moins une religion quasi-officielle.

Il y avait bien encore, dans l'entourage du premier consul, quelques rares partisans de l'émancipation religieuse, des hommes qui, fidèles à la tradition philosophique du dix-huitième siècle, ne voyaient nullement la nécessité de remettre le peuple français sous le joug légal des prêtres, et surtout d'ajouter de nouvelles charges au budget en salariant le culte. Ils pensaient justement que nous étions arrivés à cet âge de raison où une nation n'a pas besoin que l'État intervienne en aucune espèce de façon dans la direction de ses actes de conscience. D'autres, se méfiant de l'immense autorité morale dont Rome était le siège, auraient voulu qu'à l'exemple du roi Henri VIII, Bonaparte se fît le chef de la religion française. Mais Bonaparte avait besoin du pape: il n'écouta donc ni les conseils des philosophes, ni les avis des réformateurs, et il passa outre, décidé d'ailleurs à réprimer, même par la force, toute velléité d'opposition à ses projets de restauration religieuse.

D'actives négociations eurent lieu à ce sujet avec la cour de Le Concordat. Rome pendant tout le mois de germinal an IX (mars-avril 1801). D'un côté, monsignor Spina, et de l'autre l'abbé Bernier, cet ancien curé de Saint-Laud, qui avait contribué à la pacification de la Vendée après avoir puissamment aidé à la soulever, s'abouchèrent pour traiter les différents points sur lesquels pouvait être basée en France la réconciliation de l'Église avec l'État. Les négociations rencontrèrent d'assez nombreuses difficultés, parce que le pape Pie VII montrait des exigences peu compatibles avec les libertés de l'Église gallicane, que le premier consul ne voulait pas livrer pieds et mains liées au Saint-Siège. Après d'interminables pourparlers, Bonaparte se décida à envoyer à Rome un projet de concordat rédigé en partie

d'après les principes dont s'étaient inspirés, en 1790, les auteurs de la constitution civile du clergé. Le pape y répondit par un contre-projet beaucoup plus conforme au droit ultramontain. Ce contre-projet, où l'on exigeait que la religion catholique fût proclamée *religion d'État*, était inacceptable. Ordre fut donné à notre ambassadeur, M. de Cacault, au commencement de prairial (fin mai), de quitter Rome si, sous cinq jours, le pape n'avait pas signé le concordat tel qu'il lui avait été envoyé de Paris. Effrayé à l'idée de voir lui échapper cette riche proie qu'on appelait la France, le pape se hâta d'envoyer à Paris son secrétaire d'État, le cardinal Consalvi, pour tâcher de fléchir les déterminations du premier consul. Le cardinal quitta Rome le 17 prairial (6 juin), fort inquiet et fort troublé, car la pensée de mettre le pied sur cette terre de France, où l'Église romaine avait été si profondément bouleversée, remplissait son âme d'indéfinissables émotions. Il apportait, de la part de son maître, des concessions jugées de nature à aplanir toutes difficultés. Pie VII n'exigeait plus que la religion catholique fût érigée en *religion d'État ;* il se contentait de demander qu'elle fût proclamée *religion dominante.*

Prairial an IX (*Mai-Juin* 1801).

Le cardinal Consalvi.

Le premier consul trancha le litige en accordant que, dans le préambule du concordat, la religion catholique serait reconnue comme étant celle de la majorité des Français. Extrêmement flatté de la démarche faite auprès de lui par le Saint-Siège, il se montra d'ailleurs fort accommodant, sans toutefois se départir des points principaux du projet qu'il avait envoyé à Rome. Les résistances à certaines prétentions du Saint-Siège vinrent plutôt d'une partie du clergé français que du chef de la République. Il se tint à Paris un concile de prêtres constitutionnels, où, conformément aux traditions de la primitive Église, adoptées à l'origine par la Révolution française, on émit le vœu que les évêques fussent nommés à l'élection, ou tout au moins choisis sur une liste de candidats présentés par les fidèles de chaque diocèse. Un tel système était certainement très conforme à la sagesse et à l'équité.

Messidor an IX (*Juin-Juillet* 1801).

Mais il ne saurait convenir aux fanatiques de l'autorité, et par conséquent il n'avait aucune chance d'être admis par Bonaparte, qui voulait être absolument maître du clergé, comme il l'était déjà de l'armée, de l'administration et de la magistrature. Aux légitimes prétentions des prêtres constitutionnels, il répondit en leur ordonnant de se séparer, réponse toujours commode à défaut d'argument sérieux.

Après des pourparlers qui durèrent encore tout le mois de messidor an IX (juin-juillet 1801), on se mit enfin d'accord aux principales conditions suivantes : La religion catholique, apostolique et romaine était reconnue comme étant la religion de la grande majorité des citoyens français. Une nouvelle circonscription des diocèses de la République devait être faite par le gouvernement de concert avec le Saint-Siège. Le premier consul avait la nomination de tous les archevêques et évêques ; mais au pape était réservé le droit de leur donner l'investiture canonique. Ces ecclésiastiques, devenus de véritables fonctionnaires publics, étaient tenus de prêter serment d'obéissance et de fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République. Ils nommaient eux-mêmes aux diverses cures de leurs diocèses respectifs, à la condition que leurs choix fussent agréés par le pouvoir. Évêques et curés recevaient, en dehors de leur casuel, un salaire fixe du gouvernement, lequel s'engageait à prendre des mesures pour que les catholiques français pussent, à leur volonté, faire des fondations en faveur des églises.

Dispositions organiques.

En vertu des dispositions organiques de ce concordat, aucune bulle, bref ou rescrit du pape ne pouvaient être publiés en France sans l'autorisation du gouvernement. Tous abus de la part des ecclésiastiques étaient déférés au conseil d'État par les personnes intéressées. Les archevêques et évêques étaient libres de faire précéder leurs noms du titre de *citoyen* ou de *monsieur ;* toute autre qualification leur était interdite. Aucune fête ne pouvait être établie sans la permission du gouvernement, à l'exception du dimanche, jour qui fut désor-

mais assigné au repos des fonctionnaires publics, au lieu du décadi. Le nombre des archevêques fut fixé à dix et celui des évêques à cinquante, avec un traitement de quinze mille francs pour les archevêques et de dix mille pour les évêques. Quant aux paroisses ou cures, il ne devait y en avoir d'abord qu'une par justice de paix; mais comme il était loisible aux évêques d'établir, de concert avec le préfet du département, autant de succursales que le besoin pourrait l'exiger, on devait arriver à avoir bientôt en France presque autant de paroisses que de communes.

MESSIDOR AN IX (*Juin-Juillet* 1801).

Tel était, dans son ensemble, ce fameux concordat, tant admiré par les uns, tant critiqué par les autres. Il fut signé à Paris le 26 messidor an IX (15 juillet 1801), par les *citoyens* Joseph Bonaparte, Cretet et Bernier, d'une part, et par le cardinal Consalvi, l'archevêque Spina et le père Caselli, d'autre part. Seulement les ratifications n'en furent échangées que le 23 fructidor suivant (10 septembre). Le concordat compromettait trop de positions acquises, froissait trop de sentiments légitimes pour ne pas soulever des clameurs prolongées. Tous les titulaires d'évêchés allaient en effet être contraints de donner leur démission pour être renommés ou remplacés suivant le bon plaisir du premier consul. D'un autre côté, une foule d'esprits impartiaux voyaient avec peine l'État intervenir de nouveau dans les questions religieuses et la liberté de conscience remise en quelque sorte en question. Ils craignaient surtout que, sous la protection du gouvernement, le clergé ne recouvrât son ancienne et fatale influence. De là des récriminations sourdes d'abord, et dont l'explosion ne tardera pas à se produire. Nous entendrons bientôt, à l'occasion de ce concordat, gronder des orages violents au sein même du Tribunat, orages dont Bonaparte se préoccupera d'ailleurs assez peu, décidé qu'il était à briser toutes les résistances, sans se soucier aucunement du droit, de la justice et de la volonté nationale.

Signature du Concordat.

La paix avec l'Angleterre ne devait pas se faire aussi rapidement que la réconciliation de l'Église avec l'État en France.

Capitulation du Caire.

Messidor an IX (Juin-Juillet 1801).

Les négociations marchaient lentement. Le surcroît d'influence que la République avait gagné à la paix de Lunéville, et sur lequel le premier consul s'était plu à compter pour accélérer ces négociations, se trouvait fâcheusement paralysé à l'égard de l'Anglerre par nos derniers échecs en Égypte. Et nous n'étions pas au bout de nos revers dans cette malheureuse colonie, dont la conquête nous avait coûté en pure perte tant d'hommes et tant d'argent, et n'avait servi qu'à la fortune de Bonaparte. Après avoir tenté inutilement une sortie affreusement meurtrière pour ses soldats, le général Belliard avait été contraint de rentrer précipitamment au Caire. Voyant ses ressources diminuer de jour en jour, et n'ayant plus le moindre espoir d'être secouru, il dut se résoudre à capituler. Du reste il obtint les conditions les plus honorables, tant la valeur de nos soldats imprimait encore de respect à l'ennemi. En vertu d'une capitulation signée le 8 messidor an IX (27 juin 1801), l'armée put quitter la ville avec les honneurs de la guerre, en emportant ses armes et ses bagages, et rentrer librement en France, où cette fois ces braves soldats allaient, contre leur coutume, revenir vaincus et le désespoir au cœur. La chute du Caire présageait celle d'Alexandrie, seul débris encore debout de notre aventureuse conquête.

Bataille d'Algésiras.

La fortune qui nous trahissait si cruellement en Égypte semblait vouloir nous revenir sur mer. L'amiral Ganteaume, après avoir pour la troisième fois tenté de débarquer des troupes de secours sur la côte d'Afrique, était, pour la troisième fois, revenu sur ses pas, sans avoir réussi. Mais à son retour il avait donné la chasse à un vaisseau anglais, et s'en était emparé. Ce petit fait d'armes fut considéré comme un succès et célébré outre mesure. Peu de jours après, un des lieutenants de Ganteaume, le contre-amiral Linois, obtenait dans la baie d'Algésiras un avantage plus réel. C'était le 17 messidor (1 juillet 1801). Linois était venu se réfugier dans le port d'Algésiras, vis-à-vis de Gibraltar, avec trois vaisseaux et une frégate détachés de l'escadre de l'amiral Gan-

teaume. C'est là qu'il fut attaqué par l'amiral anglais Saumarez, qui, avec six vaisseaux de haut bord et une frégate, crut avoir facilement raison de notre faible division navale. Saumarez fut amèrement détrompé. Sa flotte, foudroyée à la fois par les batteries du port et par celles de nos bâtiments, essuya un désastre complet. Le vaisseau anglais l'*Annibal* se vit contraint d'amener son pavillon. Quatre autres furent désemparés ou démâtés; Saumarez n'eut que le temps d'aller se mettre, avec sa flotte presque entièrement ruinée, sous la protection du canon de Gibraltar.

MESSIDOR an IX (*Juin-Juillet* 1801).

Au bout de quelques jours, Linois quittait la baie d'Algésiras pour se rendre à Cadix, en compagnie de l'amiral espagnol Moréno, qui l'avait rejoint avec six vaisseaux. Saumarez, ayant réparé ses avaries, se mit à la poursuite de la flotte franco-espagnole, l'atteignit dans la nuit du 23 messidor (12 juillet) et se vengea cruellement sur la flotte de l'amiral Moréno de l'échec sanglant que lui avaient fait essuyer les Français. Une circonstance fatale seconda puissamment ses desseins. Deux vaisseaux espagnols, le *Real-Carlos* et le *Saint-Hermégénilde*, s'abordèrent dans l'ombre sans se reconnaître, se battirent avec fureur l'un contre l'autre et sautèrent tous deux en l'air. Ainsi, nos alliés se déchirèrent de leurs propres mains. Du moins nous eûmes dans cette nuit notre large part de gloire. On vit le *Formidable*, encore meurtri des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Algésiras, lutter avec avantage contre trois vaisseaux anglais. Habilement manœuvré par son commandant, le capitaine Troude, il cribla de boulets les bâtiments de l'ennemi, troua affreusement et démâta l'un d'eux, le *Vénérable*, et à la pointe du jour il rentra victorieusement dans le port de Cadix, où, quelques heures après, il fut rejoint par le reste de l'escadre combinée.

Glorieux combat du *Formidable*.

Notre victoire d'Algésiras et la glorieuse affaire du *Formidable* donnèrent certainement à réfléchir à l'Angleterre. Elle vit qu'elle n'était pas invincible avec ses vaisseaux, et que nous pourrions bien lui disputer sur mer cette supériorité

Campagne de Portugal.

Messidor an IX (Juin-Juillet 1801).

qui la rendait si arrogante. D'autres faits non moins heureux pour nous, et dont ce mois de messidor fut témoin, devaient également la rendre plus accommodante dans les négociations engagées à Londres. Le Portugal, envahi par les troupes espagnoles, fit sa soumission presque sans coup férir, avant même l'apparition de notre corps d'armée sur ses frontières, et se déclara prêt à accepter toutes les conditions exigées par le premier consul.

Réception faite aux infants d'Espagne.

Notre alliance avec l'Espagne paraissait alors éternelle. On fêtait en ce moment à Paris, avec de grandes démonstrations, le gendre et la fille du roi Charles IV et de la reine Louise, devenus roi et reine d'Étrurie par la grâce de Bonaparte; mais comme on craignait, en les recevant sous ce titre, de blesser l'opinion publique et d'effaroucher l'austérité républicaine dont se targuaient encore quelques rares fonctionnaires, on leur imposa la qualification de comte et de comtesse de Livourne. On s'essayait ainsi à la diplomatie des cours. L'hospitalité qui leur fut offerte n'en fut pas moins princière. Leur présence à Paris se trouva signalée par une suite non interrompue de fêtes officielles et de réjouissances publiques. Bonaparte poussa même la délicatesse des procédés à leur égard jusqu'à faire en sorte qu'ils eussent quitté la capitale au moment de l'anniversaire du 14 juillet, afin que leurs royales personnes ne fussent pas blessées par l'éclat d'une cérémonie républicaine. Qui eût dit alors qu'à quelques années de là, il volerait cyniquement leur couronne aux parents de ces jeunes princes choyés avec tant d'affectation!

Thermidor an IX (Juillet-Août 1801).

Les négociations avec l'Angleterre se continuaient toujours, indéfiniment prolongées par les prétentions du cabinet britannique, malgré l'immense désir de paix qui s'était emparé d'une grande partie de la nation anglaise. On était au commencement de thermidor (fin juillet). Le gouvernement consulaire résolut d'appuyer par de fortes démonstrations militaires sur nos côtes de la Manche l'effet moral produit par la bataille d'Algésiras et la facile soumission du Portugal. Des

escadres, sorties comme par enchantement de nos chantiers de construction, parurent dans les eaux de Boulogne, où vinrent également mouiller quantité de bâtiments de transport, destinés à embarquer des troupes. On crut à une prochaine descente en Angleterre. Grande fut l'inquiétude chez les Anglais, malgré les moqueries dont leurs journaux poursuivaient notre flottille improvisée. Nelson reçut l'ordre de la détruire. Dans la journée du 16 thermidor (4 août), il s'embossa à deux mille mètres de la plage de Boulogne, et, durant seize heures, il bombarda furieusement notre flotte, dont quelques bâtiments furent à peine endommagés. Il dut se retirer avec de nombreuses avaries. Une douzaine de jours après, il revint à la charge, et ne fut pas plus heureux. Il arrivait cette fois avec trente-cinq vaisseaux de tous bords, sans compter une foule de chaloupes. Ses pertes n'en devaient être que plus sérieuses. Huit de ses bâtiments furent coulés bas, et quatre restèrent entre nos mains. Les cadavres de ses marins jonchaient la mer par centaines, tandis que relativement nous eûmes très peu de monde tué. L'amiral anglais fut obligé de fuir assez honteusement, en protégeant sa retraite des ombres de la nuit. C'était pour nous une véritable victoire, d'autant plus sérieuse qu'elle avait été remportée sur l'un des hommes de mer les plus expérimentés de l'Angleterre, sur le vainqueur d'Aboukir, sur l'amiral Nelson, dont la réputation était déjà universelle.

Thermidor an IX *Juillet-Août* 1801.

Combats sous Boulogne.

Cette victoire brillante fit cesser les dernières hésitations de la cour de Londres. Comme la rédaction d'un traité définitif devait encore entraîner de longs délais, on convint de signer d'abord des préliminaires de paix qui auraient toute la force du traité à élaborer ultérieurement, et, pour éviter des longueurs indéfinies, on fixa au 10 vendémiaire de l'an X (2 octobre 1801) la limite extrême dans laquelle devaient se renfermer les négociateurs. Le premier consul craignait, en effet, qu'en retardant encore la solution de ces longues négociations, il ne vînt d'Égypte quelque nouvelle désastreuse qui fortifiât les prétentions de l'Angleterre. Et il ne se trompait point dans

Fructidor an IX (*Août-Septembre* 1801).

ses conjectures. A cette heure même, Menou, que nous avons laissé bloqué dans Alexandrie, était à la veille de capituler.

Vers la fin de thermidor (mi-août), l'investissement de la place était complet. Menou, incapable de se défendre désormais, fut contraint de se rendre pour ne pas voir mourir de faim son armée sous ses yeux. Il signa donc le 12 fructidor an IX (30 août 1801) une capitulation en vertu de laquelle l'armée française dut se rembarquer pour la France avec ses armes, ses bagages et une partie de ses canons. Nos soldats quittèrent cette terre, où ils laissaient le souvenir d'une gloire si chèrement acquise, en emportant avec eux les restes de Kléber, que, par un juste tribut d'hommage, les Turcs et les Anglais saluèrent par des salves d'artillerie. Ainsi finit lamentablement cette expédition d'Égypte, sur laquelle on avait fondé en France de si grandes espérances. Que certains hommes d'État, peu soucieux du droit et ne voyant que les intérêts de leur pays, l'approuvent sans restriction, la louent comme une conception du génie, c'est possible ; mais le philosophe, le sage ne la blâmera jamais assez sévèrement, parce qu'elle fut entreprise contre toute justice, parce qu'il ne saurait être permis à un peuple, sous le fallacieux prétexte d'avancer la civilisation ou d'ouvrir à son commerce de nouveaux débouchés, d'envahir à main armée une autre nation et de la réduire sous le joug.

Perte de l'Égypte.

Cette fatale nouvelle ne fut connue de l'Europe qu'après la signature de la paix, sur les négociations de laquelle, comme l'appréhendait Bonaparte, elle eût sans aucun doute produit une fâcheuse influence. Si quelque chose d'ailleurs était de nature à nous consoler de nos revers en Égypte, c'était la paix glorieuse, si longtemps attendue, qui était à la veille de se signer à Londres. Moyennant la cession définitive des îles de la *Trinité* et de *Ceylan*, l'Angleterre s'engageait à rendre à la République, à la Hollande et à l'Espagne, ses alliées, toutes les possessions et colonies conquises par ses armes. Elle évacuait tous les ports qu'elle tenait dans la Méditerranée et dans l'Adriatique, restituait Malte aux chevaliers de Saint-

Conditions de la paix avec l'Angleterre.

Jean, et consentait aussi à ce que le cap de Bonne-Espérance fût désormais un port libre. En compensation, la France prenait l'engagement de retirer ses troupes des États napolitains et d'abandonner l'Égypte, qui retournait à la Turquie. Elle gardait toutes ses autres conquêtes, lesquelles se trouvaient de la sorte définitivement consacrées.

VENDÉMIAIRE au X (*Septembre-Octobre* 1801).

Telles étaient les conditions arrêtées de part et d'autre, quand, le 7 vendémiaire de l'an X (29 septembre 1801), fut conclu à Madrid, avec le Portugal, un traité aux termes duquel cette puissance nous cédait la partie de la Guyane qui lui appartenait, accordait à notre commerce des avantages et des immunités considérables, s'engageait à nous payer une somme de vingt-cinq millions, et consentait à fermer ses ports à tous les bâtiments anglais de guerre ou de commerce jusqu'à la conclusion de la paix avec le gouvernement britannique.

Traité avec le Portugal.

Cette dernière condition, si dure, ne devait pas être exécutée, car le surlendemain, 9 vendémiaire (1er octobre), les préliminaires de la paix avec l'Angleterre étaient signés à Londres par M. Otto d'une part, et par lord Hawkesbury d'autre part. Dès que cette nouvelle fut connue, elle excita dans les deux pays une allégresse universelle. On se sentait délivré comme d'un lourd fardeau. On eût dit qu'en un jour tombait l'inimitié ridicule qui depuis longtemps divisait ces deux grands peuples. Les Anglais ne furent pas moins sincères que nous dans l'explosion de leur joie; quelques jours après, quand le colonel Lauriston arriva à Londres, porteur du traité ratifié par le premier consul, la foule le traîna en triomphe comme un héros, comme un bienfaiteur. Il fut convenu que ces préliminaires seraient convertis le plus tôt possible en paix définitive, et que les plénipotentiaires des deux pays se réuniraient à cet effet dans la ville d'Amiens.

Signature des préliminaires de paix avec l'Angleterre.

Jamais traité plus heureux n'avait été signé par la France, car, selon l'expression attristée de lord Granville au Parlement, elle gardait toutes ses conquêtes, tandis que l'An-

Vendémiaire an X *Septembre-Octobre* 1801.

gleterre restituait toutes les siennes. Mais on soupirait depuis si longtemps, de part et d'autre, après les bienfaits de la paix qu'à Londres et à Paris on illumina, comme d'un commun accord, en signe de réjouissance.

Cette réconciliation entre les deux premières nations du monde fut comme le signal d'un embrassement général en Europe. Déjà avait été signée avec la Bavière une convention par laquelle cet État faisait sans retour abandon à la France de ses anciennes possessions sur la rive gauche du Rhin, moyennant quoi la France s'était engagée à stipuler en sa faveur certaines indemnités dans les négociations prochaines auxquelles les affaires d'Allemagne devaient donner lieu.

Traité avec la Russie et la Porte.

Deux traités presque simultanés, l'un du 16 vendémiaire (8 octobre) avec la Russie, l'autre du 17 (9 octobre) avec la Turquie, achevèrent la pacification générale de l'Europe. Ces traités, également avantageux à notre pays, accrurent encore la joie publique, car si les peuples sont sensibles aux jouissances de la gloire militaire, ils le sont plus encore aux avantages de la paix, si nécessaire à l'aisance, à la prospérité et à la concorde intérieures.

La dixième année républicaine ne pouvait commencer sous des auspices plus favorables. Quel prestige le nom de Français exerçait! De quelle immense et légitime influence la France jouissait alors! Pour la première fois elle se trouvait en complète possession d'elle-même : elle avait recouvré les frontières de la vieille Gaule, ses frontières naturelles, si les peuples doivent s'enfermer dans des limites tracées par le compas. Elle avait de la gloire à se consoler de la privation de sa liberté, si quelque chose pouvait compenser la liberté perdue. Quoi qu'il en fût, elle gardait toujours les apparences d'une nation libre, grâce à la forme impersonnelle et élective de son gouvernement, et si l'éclat prodigieux dont elle était couverte rejaillissait en partie sur le nom de Bonaparte, ce nom, pour si grand qu'il fût, s'effaçait encore devant le grand nom de la République.

CHAPITRE TREIZIÈME

Le code civil. — Les discussions au conseil d'État. — Les *Missi dominici* — La cour consulaire. — Anniversaire du 18 brumaire. — Scission avec Moreau. — Ouverture de la troisième session du Corps législatif. — Un orage à propos du mot *sujet*. — Discussion du code civil. — Rejet de deux titres du code. — Retrait du projet de code civil. — Les candidats au Sénat. — Grégoire nommé sénateur. — Emportement du premier consul. — Complaisance du Sénat. — Bonaparte et la République italienne. — Revue de l'armée d'Égypte. — Retour à Paris. — Éliminations au Tribunat et au Corps législatif. — Les exclus et les nouveaux appelés. — Le carnaval reparaît. — La paix d'Amiens. — Session extraordinaire de l'an X. — Nomination des évêques. — Adoption du Concordat. — Cérémonie à l'occasion du Concordat. — Rappel des émigrés. — L'instruction publique. — La Légion d'honneur. — Discussion au conseil d'État. — Le projet est adopté à une très faible majorité. — Clôture de la session extraordinaire. — Démarche en faveur du premier consul. — Prorogation du premier consul pour dix ans. — Dépit de Bonaparte. — Le consulat à vie. — Modifications à la constitution. — Les collèges électoraux à vie. — Recensement des votes. — Démarche du Sénat. — Proclamation du Consulat à vie. — Suppression du ministère de la police. — La fête de Bonaparte.

Brumaire an X (*Octobre-Novembre* 1801).

Le calme extérieur, la paix glorieuse conclue avec l'Europe entière se prêtaient merveilleusement à l'achèvement de l'organisation consulaire au dedans et à l'accomplissement des réformes dont la Révolution avait posé les prémisses, relativement à nos rapports sociaux.

Nous avons dit autre part quels étaient ces rapports sous l'ancien régime. Il y avait des pays de droit écrit et des pays de droit coutumier. Là on appliquait le droit romain, ici les coutumes féodales. Ce qui était vérité dans une province,

Brumaire an X (*Octobre-Novembre* 1801).

devenait erreur dans une autre. C'était une étrange confusion, un chaos profond. L'Assemblée Constituante avait mis fin à un pareil état de choses et décrété que désormais les relations civiles entre les citoyens seraient réglées par un corps de lois uniforme pour toute la France, et en rapport avec les principes proclamés par la Révolution. Ce corps de lois devait s'appeler le *Code civil.*

Le code civil.

Ni l'Assemblée constituante ni l'Assemblée législative n'eurent le temps de s'occuper de cette œuvre immense. Il était réservé à la Convention de l'entreprendre, malgré les travaux gigantesques dont elle était déjà chargée. Elle confia à une commission où figuraient Vergniaud, Guadet, Robespierre, Cambacérès, Barère et Couthon le soin de préparer ce code, et elle en adopta successivement plusieurs titres, sur un rapport lumineux de Cambacérès. Elle se sépara sans avoir achevé cette œuvre grandiose, que les législatures tourmentées de l'époque du Directoire laissèrent à peu près de côté. Il appartenait au gouvernement consulaire de la terminer; seulement, et malheureusement, en lui faisant perdre le caractère profondément libéral et démocratique que lui avaient imprimé ses premiers auteurs, en la surchargeant d'une foule de détails oiseux, et en restaurant, le plus possible, les formules absolues de l'ancien droit.

Le premier consul avait, dès la fin de l'an VIII, nommé une commission chargée de préparer un nouveau projet de code civil. Cette commission se composait des citoyens Tronchet, Bigot de Préameneu et Maleville, le premier, président du tribunal de cassation, et les deux autres juges au même tribunal, et du citoyen Portalis, commissaire du gouvernement près le conseil des prises. Ces quatre hommes étaient connus pour leurs sentiments monarchiques; leur projet dut nécessairement se ressentir de leurs opinions. Ce projet fut livré aux délibérations du conseil d'État, après avoir été au préalable soumis à l'appréciation du tribunal de cassation et des tribunaux d'appel, peuplés, comme nous l'avons dit, d'une foule

de magistrats attachés à l'ancien régime. Il fut longuement débattu au conseil d'État. Bonaparte se plaisait à prendre part à la discussion. Mais s'il y brillait, c'était surtout, quoi qu'en aient dit ses panégyristes, par des opinions la plupart du temps étrangement arriérées, exprimées en langage de caserne, et dont Cambacérès était obligé d'adoucir les termes dans le compte rendu des séances inséré au *Moniteur*. Quoi qu'il en soit, le premier livre du code civil était achevé au mois de brumaire de l'an X (octobre-novembre 1801); il allait être présenté au Corps législatif; nous dirons tout à l'heure de quelle façon il y fut accueilli.

Brumaire an X (*Octobre-Novembre* 1801).

Les discussions au conseil d'État.

Nous avons raconté comment le gouvernement issu du coup d'Etat de Brumaire s'y était pris pour réorganiser en France l'administration sur un pied entièrement favorable au despotisme. L'institution des préfets et des sous-préfets avait merveilleusement servi les desseins du premier consul; on eut bientôt une administration manœuvrant, sur un signe parti de Paris, avec la régularité d'un régiment. Cela ne sembla pas suffisant à Bonaparte. Comme il voulait tout faire par lui-même, tout voir par ses yeux, ramener tout à sa personne, il envoya dans les départements des conseillers d'État dévoués à sa politique, sortes de *Missi dominici*, renouvelés de Charlemagne, et dont la mission consistait à le renseigner sur la manière dont étaient exécutées les lois nouvelles, sur le zèle, l'intelligence et le dévouement des fonctionnaires, sur l'opinion publique et sur les besoins du pays. Nul doute que ce système n'ait produit un bien réel au point de vue des intérêts matériels; mais les présents du despotisme sont toujours dangereux. On fût arrivé à des résultats identiques et peut-être supérieurs si la même besogne eût été confiée, dans chaque département, à des hommes choisis par leurs concitoyens, et la France y eût gagné de ne pas abdiquer toute vie, toute personnalité, toute initiative au profit d'un individu. Il n'est jamais bon que les peuples s'abandonnent tout à fait à une providence, parce que, si cette providence

Les *Missi dominici*.

Brumaire an X (*Octobre-Novembre* 1801).

vient à disparaître, ils ne savent plus où se diriger, pareils à un vaisseau sans boussole au milieu de l'Océan.

La providence alors, c'était Bonaparte, devenu le régulateur suprême des destinées du pays. Déjà le monarque perçait sous le consul. Il avait autour de lui une garde privilégiée commandée par des généraux de division, et l'on s'occupait de former aux Tuileries une cour calquée sur les cours monarchiques. L'étiquette redevenait de mode. Il y eut des préfets du palais et des dames du palais. Et c'était à qui se précipiterait pour ramasser les titres et les émoluments de ces fonctions de domesticité royale, remises en faveur sous la République. On recherchait tout ce qui avait quelque analogie avec les anciens usages. Le mariage de Louis Bonaparte avec Hortense Beauharnais, fille de la femme du premier consul, ayant eu lieu vers cette époque, la bénédiction nuptiale leur fut donnée par le cardinal Caprara, légat *a latere*, envoyé en France par le pape Pie VII pour assister aux cérémonies prochaines de la réconciliation officielle de l'Église avec l'État.

La cour consulaire.

Anniversaire du 18 brumaire.

Le premier consul aurait voulu que ces cérémonies coïncidassent avec la célébration du deuxième anniversaire du 18 brumaire ; mais il fallut les ajourner à quelque temps de là, parce que les évêques n'avaient pas encore reçu l'institution canonique. Cet anniversaire, auquel, l'année précédente, les événements militaires n'avaient guère permis de songer, fut célébré cette année avec un grand éclat. On le consacra à fêter le rétablissement de la paix générale ; singulière idée de mêler le souvenir d'un crime abominable à la chose la plus douce dont se puisse réjouir le cœur des hommes. On voulait sans doute que ce que l'un pouvait avoir de lugubre disparût dans ce que l'autre avait de sérénité.

Cependant l'omnipotence du premier consul n'était pas sans rencontrer une certaine opposition de la part de ceux-là mêmes qui avaient contribué à l'élever. Dans l'armée quelques officiers supérieurs, Lannes et Augereau, par exemple, reprochaient assez aigrement, en termes soldatesques, à leur

ancien compagnon d'armes de vouloir les remettre sous le joug clérical. Chez d'autres, la résistance venait d'un autre sentiment. Ainsi Moreau, réduit à un rôle secondaire, se trouvait humilié de la grandeur de Bonaparte; il dissimulait mal son ressentiment secret. On l'entendit, un jour de cet automne de l'an X, refuser publiquement au premier consul de l'accompagner à une revue. Il en résulta une scission qui devait avoir pour le vainqueur de Hohenlinden de déplorables résultats. C'étaient là des résistances particulières; mais une opposition un peu plus sérieuse était à la veille de se produire au sein même des grands corps de l'État, opposition qui, si légère qu'elle fût d'ailleurs, devait soulever des tempêtes dans l'âme de Bonaparte.

FRIMAIRE an X (*Novembre-Décembre* 1801).

Scission avec Moreau.

Le 1er frimaire (22 novembre), s'ouvrit la troisième session du Corps législatif. Les membres de ce corps avaient alors la faculté de nommer eux-mêmes leur président. Ils choisirent un homme bien connu pour ses sentiments antireligieux, M. Dupuis, le savant auteur de l'*Origine des cultes*. Ce choix semblait déjà une protestation contre le concordat. Au Tribunat, où l'esprit d'indépendance s'était surtout conservé, un orage, à propos d'un mot, faillit éclater au début même de la session. On venait de communiquer à l'Assemblée les traités de paix conclus avec les diverses puissances européennes. Assurément on ne pouvait prévoir que l'orage partirait de là. L'expression *sujet*, appliquée aux citoyens français dans le traité avec la Russie, souleva une énergique protestation de la part du tribun Thibault, ancien curé de Souppes, ancien membre de l'Assemblée Constituante, dans le cœur duquel brûlait encore la flamme vive de l'enthousiasme républicain. Cette protestation rencontra beaucoup d'adhésion dans le Tribunat. Il fallut qu'une note émanée du cabinet du premier consul expliquât l'innocence de l'emploi du mot *sujet* à l'aide d'une véritable argumentation grammaticale. Encore cette explication ne satisfit-elle pas les opposants quand on en vint à la discussion des termes du traité. Benjamin Constant se

Ouverture de la troisième session du Corps législatif.

Un orage à propos du mot *sujet*.

FRIMAIRE an X (*Novembre-Décembre* 1801).

montra très acerbe, et Chénier s'écria que des milliers de Français étaient morts pour n'être plus sujets. Il avait raison. L'emploi des mots en politique a une importance qu'on ne saurait méconnaître ; la contrariété qu'éprouva le premier consul, en apprenant cette orageuse discussion, montra bien que ce n'était pas d'une façon inconsciente que, dans une convention passée par lui avec une puissance monarchique, il avait employé une expression pareille ; car il pesait avec soin tous les mots. Toutefois, comme le Tribunat ne pouvait, pour un mot, repousser un traité favorable au pays, il l'adopta, par amour pour la paix, suivant une parole de Ginguené, dans sa séance du 16 frimaire an X (7 décembre 1801). Le Corps législatif, réduit, comme on sait, au rôle de muet, sanctionna sans résistance ce traité le surlendemain.

Discussion du code civil.

Dans l'intervalle avaient été présentés aux délibérations du Tribunat les trois premiers titres du code civil. Les hommes qui avaient gardé le souvenir de la simplicité, et en même temps des idées larges et fécondes qui avaient inspiré les rédacteurs du code dont la Convention avait jadis adopté les premiers chapitres, se récrièrent avec raison contre le peu de libéralisme, la confusion et l'étroitesse de vues du nouveau projet. Les opposants ne se trompaient pas en traitant de compilation incohérente ce mélange de lois romaines et de coutumes féodales, mal approprié aux besoins modernes. En dépit de tous les arguments de Portalis, le premier titre, relatif à la promulgation des lois, fut repoussé par le Tribunat à une immense majorité, et par le Corps législatif à la majorité de quelques voix. C'était un grave échec pour l'œuvre à laquelle le premier consul avait mis son cachet particulier. Aussi Bonaparte s'emporta-t-il en invectives contre les opposants. Il ne comprenait pas qu'on soumît aux délibérations d'une assemblée nombreuse une loi sur laquelle, au sein même du conseil d'État, on avait eu toutes les peines du monde à s'entendre. Il fallait à cet esprit absolu l'obéissance passive en tout et sur tout. Et pourtant, parmi les opposants il y avait de ses séides

Rejet de deux titres du code.

à lui, comme le tribun Siméon, qui, chargé du rapport sur le second titre, relatif à la jouissance et à la privation des droits civils, concluait également au rejet de ce titre. On agita, au conseil d'État, la question de savoir s'il ne conviendrait pas de retirer les titres proposés pour présenter plus tard le code tout entier et faire voter par oui ou par non sur son acceptation. Avant de prendre un parti extrême, on résolut d'attendre le résultat des délibérations du pouvoir législatif sur les deux autres titres. Le troisième, relatif à la tenue des actes de l'état civil, passa sans difficulté. Mais le second, sur lequel, par une intervention probablement préméditée, on ne vota qu'en troisième lieu, fut, comme le premier, repoussé par le Tribunat, le 11 nivôse de l'an X (1er janvier 1802), à la suite de discussions nombreuses, par soixante et une voix contre trente.

Nivôse an X (*Décembre* 1801-*Janvier* 1802).

Ce nouvel échec acheva d'exaspérer le premier consul. Deux jours après, un message du gourvernement signifiait au Corps législatif que le projet de loi sur le code civil était provisoirement retiré, parce que le temps n'était pas venu où l'on apporterait, dans la discussion de lois attendues avec tant d'intérêt par la nation, « le calme et l'unité d'intention » qu'elles demandaient. Il était impossible de se montrer plus grossièrement brutal envers une assemblée qui représentait censément la nation. Le Corps législatif courba la tête sous l'injure.

Retrait du projet de code civil.

L'esprit d'opposition dont semblaient animés une partie des membres du Corps législatif et du Tribunat se faisait jour jusque dans la présentation des candidats appelés à remplir les places vacantes au Sénat. Aux termes de la constitution, le Corps législatif, le Tribunat et le premier consul présentaient un candidat chacun, et le Sénat choisissait lui-même entre les trois personnes désignées. Il y avait au début de la session actuelle trois vacances dans ce corps. Le premier consul aurait voulu y faire entrer un général, et il présenta simultanément trois généraux, Jourdan, Lamartilière et Berruyer. Le Sénat leur préféra le conventionnel Grégoire,

Les candidats au Sénat.

Grégoire nommé sénateur.

Nivôse an X (Décembre 1801-Janvier 1802).

l'ancien évêque constitutionnel de Blois, proposé par le Corps législatif, comme une nouvelle protestation contre le Concordat. Ce choix était dû en partie aux menées de Sieyès, que la riche dotation dont on avait payé sa complicité dans le coup d'État de Brumaire ne consolait pas de son inaction forcée, et qui figurait alors dans le camp des opposants et des frondeurs.

Emportement du premier consul.

Restait à pourvoir à deux places vacantes. Cette fois l'opposition du Corps législatif et du Tribunat parut s'accentuer davantage par la présentation d'un même canditat, l'ancien Girondin Daunou, un complaisant de Brumaire pourtant, à qui Bonaparte ne pouvait pardonner de s'être un jour écrié qu'il ne rentrerait pas au Tribunat « tant que durerait la tyrannie ». Le premier consul, de plus en plus irrité, se laissa aller à des violences indignes d'un homme entre les bras duquel la nation s'était si imprudemment jetée, violences que l'histoire ne doit pas manquer de flétrir. Le décadi 12 nivôse (2 janvier 1802), jour où il donnait audience aux sénateurs, il reprocha aigrement à ceux qui parurent aux Tuileries de ne plus vouloir nommer de généraux, fit une allusion blessante à l'abbé Sieyès qui se trouvait là, apostropha durement François (de Neufchâteau) et le général Kellermann, et termina en déclarant qu'il considérerait comme une injure personnelle le choix de Daunou. Le Sénat se le tint pour dit : par une faiblesse impardonnable, il s'empressa de nommer le général Lamartilière, à la candidature duquel le Corps législatif s'était lâchement rallié.

Le premier consul ne fut pas désarmé par cet acte de soumission. Il voulait à tout prix se débarrasser des mutins dont les voix discordantes troublaient la quiétude de son despotisme. Il lui fallait une vallée de silence. Comme la constitution ne permettait pas de dissoudre légalement le Tribunat et le Corps législatif, le second consul, Cambacérès, cet ancien casuiste de la Terreur, imagina un expédient qui permît au gouvernement d'éliminer les membres dont l'opposition deve-

nait gênante. Ces deux assemblées, comme on sait, se renouvelaient par cinquième, et, d'après l'article 38 de la constitution, le premier renouvellement devait avoir lieu dans le courant de l'an X, par les soins du Sénat. La constitution ne disait pas s'il aurait lieu par le sort ou par la voie du scrutin. Il s'agissait d'obtenir de la complaisance du Sénat qu'il employât ce dernier mode. Cela ne fut pas difficile. De cette manière on fut sûr d'avance d'éliminer les vingt membres du Tribunat et les soixante députés du Corps législatif qui entravaient le plus la politique du premier consul.

NIVÔSE an X (*Décembre* 1801-*Janvier* 1802).

Complaisance du Sénat.

En attendant la réalisation de ce plan, digne des conceptions de Machiavel, on laissa sans occupation, pour ainsi dire, Tribunat et Corps législatif. A peine leur donna-t-on à débattre et à sanctionner quelques lois d'intérêt local et une loi qui ajournait indéfiniment l'abolition de la peine de mort, cette abolition proposée dès l'Assemblée Constituante, et que la Convention avait votée en se séparant, comme pour laisser un souvenir immortel de son amour pour l'humanité. Encore était-ce avant le retrait du code civil. Depuis, députés et tribuns ne tinrent plus guère de séances que pour renouveler leurs bureaux.

Bonaparte et la République italienne.

Pendant ce temps Bonaparte se rendait à Lyon, où, sur son invitation, les représentants de la République cisalpine s'étaient réunis en assemblée législative sous le nom de Consulte. Cette assemblée avait élaboré une constitution calquée sur la constitution consulaire, et changé le nom de République cisalpine en celui de République italienne, qui avait au moins le mérite d'affirmer une nationalité. La République italienne comprenait toute la Lombardie jusqu'à l'Adige, les légations et l'ancien duché de Modène. Le Piémont lui fût revenu de droit, si, bien inutilement, le premier consul n'avait pas jugé à propos d'annexer ce dernier pays à la France. Du reste, la nouvelle République elle-même n'allait être qu'une vassale de la République française.

De grands préparatifs avaient été faits à Lyon pour rece-

Pluviôse an X (*Janvier-Février* 1802).

voir le chef du gouvernement consulaire. Il fut accueilli non pas en chef élu d'une République démocratique, mais en roi, en monarque héréditaire. Jamais Louis XIV, au jour de sa splendeur, n'avait été reçu avec plus de pompe et plus de faste. Parti de Paris le 18 nivôse (8 janvier), il était arrivé dans l'ancienne métropole des Gaules le 21 (11 janvier), et il était entré dans la ville en passant sous un arc de triomphe dressé à son intention. Son premier soin fut de procéder à la nomination des fonctionnaires de la République italienne, dont lui-même fut nommé président sous le nom de Napoléon Bonaparte, le 5 pluviôse (25 janvier). Ici apparaît pour la première fois dans l'histoire ce nom de Napoléon accolé à celui de Bonaparte. Evidemment il y avait là-dessous une intention; car rien ne se faisait sans l'assentiment du premier consul: il voulait dès lors familiariser le monde avec ce nom destiné à devenir bientôt si retentissant. Le choix d'un tel président indique assez de quelle liberté illusoire devait jouir la République italienne.

Revue de l'armée d'Égypte.

Le premier consul, durant son séjour à Lyon, passa en revue les survivants de l'armée d'Égypte, récemment débarqués. On les avait à dessein dirigés vers cette ville, où, joints aux troupes du Midi et à la garde consulaire, ils devaient contribuer à donner à la population lyonnaise le spectacle d'une imposante cérémonie militaire. Touchante fut la rencontre de ces vieux soldats avec leur général. Ils oublièrent, en le revoyant, leurs griefs, leurs souffrances, l'abandon où il les avait laissés, et ne se souvinrent que des jours heureux et glorieux. Ils saluèrent enfin en lui leur propre ouvrage, car sa fortune était faite de leur dévouement et de leur héroïsme. Italiens et Lyonnais encombraient les avenues de la place Bellecour, où avait lieu cette revue, et ils partageaient l'enthousiasme de l'armée pour son jeune chef. Le délire de l'admiration avait passé des soldats aux citoyens. Admiration d'autant plus vive de la part des habitants de Lyon qu'on venait de leur annoncer qu'à la demande de Bonaparte, le czar

Alexandre voulait bien accorder à leur commerce de sérieux avantages. L'intérêt personnel est rarement étranger chez les hommes à leur admiration ou à leur affection pour les chefs d'État. Ainsi chaque jour grandissait l'idole; mais si éclatante et si puissante qu'elle parût, c'était une idole fragile, parce qu'il lui manquait une base sans laquelle rien de durable ne s'établira désormais en France : la liberté.

Pluviôse an X (Janvier-Février 1802).

Le premier consul était de retour à Paris le 11 pluviôse (31 janvier), après une absence de deux décades, comme on disait encore, autrement dit de trois semaines. Il était revenu par les départements du Centre, et avait recueilli en route de nouveaux témoignages de la popularité inouïe dont il jouissait. Enivré par de tels hommages, il n'en revenait que plus disposé à mettre les opposants à la raison, à gouverner tout seul au besoin, et à exécuter les projets dictatoriaux médités avant son départ.

Retour à Paris.

Le consul Cambacérès, qui était l'auteur de ces projets, n'avait pas perdu de temps; il avait sans peine, comme il le prévoyait bien du reste, déterminé le Sénat à entrer dans les vues du gouvernement. Les principaux membres de ce corps, les Tronchet, les Laplace, les Lacépède, trouvaient que c'était un moyen ingénieux d'empêcher le premier consul d'avoir recours à des mesures violentes. Et il s'est trouvé des historiens pour s'incliner devant la sagesse de ces hommes! On décida donc que le renouvellement du Corps législatif et du Tribunat aurait lieu au scrutin. Seulement, pour ménager la susceptibilité des membres éliminés, et pour qu'ils n'eussent pas l'air d'être frappés d'ostracisme, on convint de procéder par voie de préférence et non par voie d'exclusion, c'est-à-dire, qu'au lieu de désigner nommément les vingt tribuns et les soixante députés sacrifiés aux exigences de Bonaparte, on dresserait deux listes des membres choisis pour continuer leurs fonctions dans l'un et l'autre corps. Ce mode d'élection fut déclaré applicable aux renouvellements ultérieurs du Tribunat et du Corps législatif, et, par un sénatus-consulte en date du

Éliminations au Tribunat et au Corps législatif.

Ventôse an X (Février-Mars 1802).

22 ventôse an X (12 mars 1802), le Sénat décida que les membres non réélus cesseraient de plein droit leurs fonctions à partir du 1er germinal prochain (22 mars).

Cinq jours après paraissaient les listes des deux cent quarante membres du Corps législatif et des quatre-vingts membres du Tribunat formant les quatre cinquièmes de ces deux assemblées. On y voyait naturellement figurer tous ceux qui, par leurs complaisances habituelles, leur docilité constante, avaient mérité les préférences du pouvoir. Citons, au Corps législatif : Arrighi, Eschassériaux, Fulchiron, Félix Fauleon, les anciens Girondins Auguis, Barrot, Clauzel, Girod-Pouzol, Kervélégan ; au Tribunat : Boissy d'Anglas, Chabaud-Latour, Curé, Jaucourt, Riouffe, Say, Siméon et Trouvé. Par contre, se trouvèrent frappés d'ostracisme, ou plutôt éliminés, pour nous servir du langage de l'époque, tous ceux qui avaient donné quelques gages d'indépendance, et résisté, dans une certaine mesure, aux entreprises du despotisme naissant. Ainsi disparurent du Tribunat : Chénier, Benjamin Constant, Ganilh, Thiessé, Thibault et les anciens Girondins Daunou, Bailleul et Isnard. A partir de ce moment, le Tribunat perdit toute importance politique. Pour remplacer les membres éliminés de l'une et l'autre assemblée, on choisit de préférence d'anciens fonctionnaires publics, de grands propriétaires, tous gens dont le concours aveugle était assuré d'avance. Mentionnons cependant, à titre d'exception, la nomination de Carnot, qui, depuis sa sortie du ministère de la guerre, vivait dans la retraite. Il est vrai de dire que cet ancien membre du comité de Salut public s'était complètement rallié au premier consul, et son opposition, revêtue des formes les plus douces, se réduira en définitive à bien peu de chose.

Les exclus et les nouveaux appelés.

Le premier consul était désormais le maître absolu. Plus de résistance à craindre, plus de tracasseries irritantes. Il était maintenant certain de faire adopter sans conteste ses projets les plus utiles, comme ses fantaisies les plus contraires à l'esprit moderne. Le peuple français avait décidément abdiqué

Pluviôse an X (Janvier-Février 1802).

Le carnaval reparaît.

entre les mains d'un maître toute initiative, toute indépendance. Il se consolait de la liberté proscrite en se livrant avec frénésie à la recherche de la fortune, en se jetant à corps perdu dans la jouissance des plaisirs grossiers. Il consacra aux conquêtes matérielles la virilité qu'il avait apportée jadis aux conquêtes morales, et la licence des mœurs, toujours encouragée par les gouvernements despotiques, remplaca les excès de la liberté. Les saturnales du carnaval, qu'on avait abandonnées depuis les premiers jours de la Révolution, comme indignes d'un grand peuple qui se respecte, reparurent dégoûtantes comme sous l'ancien régime. Des mascarades avinées parcoururent les rues, et les gens du meilleur ton firent cortège au bœuf gras promené en grande pompe. On ne songeait plus guère aux droits de l'homme.

La paix d'Amiens.

Pendant que le Sénat conservateur prenait soin d'éteindre le dernier souffle libéral dont le pouvoir législatif de la période consulaire ait été un instant animé, continuaient à Amiens les négociations ayant pour but d'ériger en traité de paix définitif les préliminaires signés à Londres. Ces négociations duraient depuis six mois déjà, et menacaient de s'éterniser. Elles ne pouvaient cependant être arrêtées par aucune difficulté sérieuse, puisqu'elles avaient pour base invariable les préliminaires de Londres. Les lenteurs tenaient surtout au retard de la cour d'Espagne à envoyer ses ministres plénipotentiaires au congrès. Le prince de la Paix semblait même apporter, dans ces circonstances, un mauvais vouloir qui dut céder devant une mise en demeure menaçante du premier consul. D'autre part, la paix, dont le retour avait été tout d'abord salué en Angleterre par de si vives acclamations, paraissait moins désirable depuis que les publicistes dévoués à la politique de Pitt s'efforçaient de démontrer à quel point, dans les termes des préliminaires de Londres, elle était avantageuse à la France et peu favorable aux intérêts de la nation britannique. Le départ d'une expédition française pour Saint-Domingue n'avait pas peu contribué à éveiller les susceptibi-

Germinal an X (*Mars-Avril* 1802).

lités des esprits en Angleterre, et le plénipotentiaire anglais lord Cornwallis, quoique vivement pressé par Joseph Bonaparte, temporisait, en attendant de nouvelles instructions du cabinet Addington. On finit pourtant par comprendre, de part et d'autre, combien serait funeste pour les deux nations et pour l'Europe la rupture d'une paix dont on goûtait les bienfaits depuis six mois. On se mit d'accord moyennant des concessions qui portaient sur la forme plutôt que sur le fond, et la paix fut signée le 4 germinal an X (25 mars 1802), sur les bases des préliminaires de Londres, aux applaudissements des deux peuples et du monde entier qui, troublé depuis si longtemps, avait soif de concorde et de repos.

Session extraordinaire de l'an X.

La paix définitive rendue à l'Europe, la suppression de toute opposition législative permettaient au premier consul de se consacrer entièrement à l'accomplissement de ses projets à l'intérieur. La session ordinaire de l'an X s'était trouvée close de droit le dernier jour du mois précédent. Mais dès la veille, un décret des consuls avait convoqué extraordinairement le Corps législatif et le Tribunat réformés pour le 15 germinal suivant (5 avril). Bonaparte avait hâte d'en finir avec certaines affaires, notamment avec le Concordat dont il avait jusqu'ici ajourné la présentation à cause de l'opposition qu'il s'attendait à rencontrer à ce sujet dans l'ancien pouvoir législatif proprement dit. Grâce à l'épuration de ce pouvoir, on était sûr d'expédier en quelques semaines les projets en souffrance, et le terme de la session extraordinaire fut fixé au 30 floréal (20 mai).

Le premier acte soumis à l'adoption du Tribunat et du Corps législatif fut le Concordat. On redoutait encore sur ce point des velléités de résistance de la part de ces assemblées, même épurées, tant la génération actuelle était imbue de la philosophie du dix-huitième siècle, tant le principe juste de la séparation de l'Église et de l'État, proclamé par la Convention nationale, semblait aux meilleurs esprits une chose raisonnable, et surtout favorable à la liberté de conscience.

Germinal an X (Mars-Avril 1802).

Nomination des évêques.

Le premier consul voulut qu'au préalable il fût procédé à la nomination des nouveaux évêques. Il eut à s'entendre, à cet égard, avec le cardinal Caprara, légat *à latere*, qui était investi des pleins pouvoirs du Saint-Siège. Ce prélat, d'accord avec le conseiller d'État Portalis chargé de l'administration des cultes, aurait voulu exclure de tous les sièges épiscopaux de la République le clergé constitutionnel. Bonaparte refusa péremptoirement de souscrire à cette prétention; une telle exclusion, alléguait-il avec raison, n'étant pas de nature à rallier au Concordat les dissidents, dont il s'agissait de vaincre les répugnances. Il exigea qu'il y eût au moins deux archevêques constitutionnels sur dix, et dix évêques constitutionnels sur cinquante. Il espérait de cette manière fléchir l'opposition de ceux des membres des grands corps de l'État qui voyaient avec peine le rétablissement des rapports officiels de la République avec l'Église. Ce n'était pas trop, d'ailleurs, et la part faite au clergé ultramontain était assez belle encore. Le cardinal Caprara, malgré son vif mécontentement, fut bien obligé de se résigner, et les nominations épiscopales se firent suivant le désir du premier consul.

Adoption du Concordat.

Le Concordat fut présenté au Corps législatif et au Tribunat le 15 germinal an X (5 avril 1802). Il fut adopté dans la séance du 18 (8 avril), ainsi que les articles organiques, dont nous avons indiqué les dispositions principales, et la loi qui réglait les rapports entre le culte catholique et les autres cultes. Bonaparte, en répondant quelques jours auparavant à une allocution du Corps législatif, qui venait le féliciter de la signature du traité d'Amiens, avait exprimé le vœu de voir ce Corps se montrer unanime dans son vote sur le rétablissement des autels. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Vingt et une voix au Corps législatif se prononcèrent contre le Concordat, et sept au Tribunat. Là se borna, dans le monde officiel, la protestation des libres penseurs.

Cérémonies à l'occasion du Concordat.

Le premier consul voulut consacrer par d'imposantes cérémonies la réconciliation de l'Église avec l'État. Le cardinal

Germinal an X (Mars Avril 1802).

Caprara, précédé de la croix, se rendit aux Tuileries en grand appareil, pour y prêter entre les mains de Bonaparte le serment de ne rien faire, comme légat, contre les lois de la République. Le dimanche suivant, qui était le jour des Rameaux, l'envoyé du pape sacra, dans l'église de Notre-Dame, les archevêques de Paris et de Rouen, MM. de Belloy et Cambacérès, frère du second, et les évêques de Vannes et d'Orléans, MM. de Pancemont et Bernier, le fameux curé de Saint-Laud. Le jour de Pâques était le jour fixé dans la pensée de Bonaparte pour la proclamation officielle du Concordat. Il tenait à ce que le rétablissement légal du culte coïncidât avec la solennité de cette journée, célèbre parmi toutes les fêtes de l'Église. C'était le 28 germinal de l'an X (18 avril 1802). Déjà, par une proclamation habilement rédigée, les consuls avaient averti le peuple français de la réconciliation de l'État avec l'Église. On était sûr de ne pas rencontrer d'opposition dans les masses, façonnées désormais à l'obéissance. La résistance vint, cette fois, de l'entourage militaire du premier consul. Les généraux Delmas et Augereau se firent les interprètes du mécontentement de l'armée de voir remettre en honneur les vieilles croyances et les vieilles superstitions. Le mot de *capucinade* fut, dit-on, prononcé. Mais cette résistance ne tint pas devant une parole du consul ; les hauts dignitaires de l'armée finirent, comme les autres, par s'agenouiller devant le maître-autel de Notre-Dame.

La journée fut annoncée au peuple par des salves d'artillerie. Dès le matin, les autorités municipales s'en allèrent, dans les rues et sur les places, proclamer le Concordat au son du tambour. Les habitants étaient appelés à assister à un spectacle auquel, depuis longtemps, ils n'étaient plus accoutumés. Le premier consul se rendit à la cathédrale, suivi d'un cortège imposant, où figuraient tous les fonctionnaires et les femmes du plus haut rang. Il fut reçu à la porte de la métropole par l'archevêque de Paris, escorté d'une foule de prélats, et vint prendre place sous un dais, ayant à ses côtés les

membres du Sénat, ceux du Corps législatif, ceux du Tribunat, et derrière lui, en grand uniforme, tous les généraux présents à Paris. Le légat dit la messe en personne, entonna lui-même le *Te Deum;* puis on chanta à grand orchestre le *Domine, salvam fac rempublicam, salvos fac consules*, suivant les prescriptions du Concordat. Les destinées du pays semblaient de nouveau liées à celles de l'Église. Ainsi vint échouer contre la fantaisie intéressée d'un général ambitieux la tentative d'émancipation religieuse faite par la Révolution au profit de l'État, émancipation qui, si elle eût réussi, aurait été aussi profitable aux fidèles qu'au pays, et d'où fût sortie du moins, pleine et entière, la liberté de conscience.

Germinal an X (*Mars-Avril* 1802).

Cette fête du Concordat avait été également consacrée à la célébration de la paix générale. La paix au dehors impliquait nécessairement la conciliation au dedans, l'oubli de toutes les discordes civiles. Le premier consul crut le moment favorable pour rouvrir les portes de la patrie à tous ceux qui l'avaient quittée jadis pour soulever contre elle les nations étrangères, et qui avaient été la cause première et fatale de tous les malheurs de notre pays. Mais la patrie ne saurait être impitoyable pour ses enfants égarés, et il était d'une politique habile de couvrir d'un pardon généreux des fautes criminelles assurément, mais qui avaient été suffisamment expiées par un exil de dix ans. Bonaparte procéda au rappel des derniers émigrés par un sénatus-consulte, adopté sans contestation le 6 floréal (26 avril). On eut soin seulement, pour tranquilliser les acquéreurs de biens nationaux, d'y consacrer de nouveau l'irrévocabilité des ventes faites par l'État. Les émigrés en masse purent revenir en France, à la condition d'y rentrer avant le 1er vendémiaire de l'an XI, et de demeurer pendant dix ans sous la surveillance du gouvernement. En compensation, ils recouvraient tous ceux de leurs biens dont l'État n'avait pas disposé. Étaient seuls exceptés de cette large mesure d'amnistie les chefs de rassemblements armés contre la République,

Rappel des émigrés.

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

les agents de guerre civile, et les émigrés encore nantis de places dans la maison de Bourbon.

C'était là une loi de justice et d'humanité à laquelle l'histoire est tenue d'applaudir sans restriction. Il est possible que Bonaparte y ait vu surtout une question d'intérêt personnel. Il était sûr d'avance de trouver parmi tous ces nobles une foule de partisans disposés à seconder ses projets de restauration monarchique à son profit et de réorganisation d'une partie de l'ancien ordre social. Et en effet, parmi ses chambellans et les hauts dignitaires de la future cour impériale, il y aura bon nombre de ces nobles. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas moins le louer d'un acte qui l'honore.

L'instruction publique.

Une loi aussi profitable à l'humanité que cette loi d'amnistie, et beaucoup plus utile que le concordat, si elle avait été bien conçue, fut une loi sur l'instruction publique, adoptée le 8 floréal (28 avril) par le Tribunat, et le 11 (1er mai) par le Corps législatif. La Révolution avait voulu donner au peuple tout entier l'instruction, si négligée sous l'ancien régime. C'est en effet une condition indispensable pour un peuple appelé à régir lui-même ses affaires. Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen placée en tête de la constitution de 1793, le principe de l'instruction gratuite et obligatoire, principe sans l'application duquel on n'arrivera jamais à instruire les masses, était très nettement posé. La Convention avait décrété que l'instruction primaire serait donnée gratuitement et que l'instruction secondaire serait rendue accessible à toutes les familles. Rien de beau, d'élevé, de magnifique comme les plans d'enseignement développés devant elle par Condorcet et par Lakanal. Il arriva, par malheur, que, sous l'époque troublée du Directoire, la pratique ne répondit guère à la théorie. Les instituteurs, mal payés, avaient déserté les communes; et les écoles centrales de département, où l'instruction se trouvait insuffisamment distribuée, étaient peu fréquentées. Il fallait remédier à cet état de choses.

Le premier consul n'avait pas manqué d'y songer. Mais, au

lieu de s'inspirer des larges et fécondes idées de la Convention, il se borna à faire dresser par ses légistes une loi de nature à satisfaire les classes moyennes et aisées. On avait de l'argent pour salarier le clergé, pour rétribuer grassement une foule de fonctionnaires inutiles et entretenir une nombreuse armée; on n'en eut pas pour payer l'instituteur, le fonctionnaire le plus utile et le plus respectable. On se contenta donc de doter d'un instituteur les communes dont la population était assez riche pour en faire les frais. Admirable moyen, et qui a parfaitement réussi, de perpétuer l'ignorance dans notre pays. L'instruction secondaire fut un peu mieux traitée. On maintint, sous le nom de lycées, trente-deux collèges entretenus par l'État dans les trente-deux villes les plus importantes. On y rétablit l'enseignement classique, et l'on eut raison, quoi qu'en pensent des novateurs imprudents. L'étude des langues anciennes est une gymnastique de l'intelligence, dont ne saurait se passer aucune instruction sérieuse. Le premier consul compléta son système d'enseignement en fondant dix écoles de droit, une école des arts mécaniques, et en augmentant le nombre des écoles de médecine. C'était là, comme on le voit, un système bien incomplet, et qui, quoique perfectionné depuis, est toujours resté insuffisant. Tant que, pour l'enseignement public, on n'entrera pas franchement dans les voies tracées par la Révolution, le peuple français continuera de croupir dans l'ignorance, et n'occupera, parmi les nations civilisées, que le quatrième ou le cinquième rang. FLORÉAL an X (*Avril-Mai* 1802).

Les raisons d'économie qu'on invoquait trop souvent quand il s'agissait d'institutions auxquelles étaient attachées la vie même, la fortune et la grandeur morale du pays, disparaissaient tout à coup lorsqu'on réclamait l'adoption de certaines lois destinées à augmenter le prestige du gouvernement, ou a servir ses intérêts personnels. Le premier consul, qui avait si fort lésiné sur l'instruction publique, ne se demanda pas s'il allait inutilement grever le budget de la République quand il résolut d'établir la Légion d'honneur. La Légion d'honneur.

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

C'est une question depuis longtemps débattue de savoir si les hommes doivent être, comme des enfants, encouragés à faire le bien par certaines rémunérations; si le génie, si le courage, si la vertu, si le talent doivent être l'objet de distinctions extérieures plus ou moins brillantes et retentissantes. Le sage, le philosophe, croit que le mérite, sous quelque forme qu'il se produise, trouve sa véritable récompense dans la satisfaction de sa conscience et dans l'opinion. La Révolution semblait avoir tranché la question dans ce sens. Mais, chaque jour, germait dans l'imagination du premier consul quelque nouvelle idée destructive des principes les plus essentiels de cette Révolution, dont il se prétendait le représentant et le défenseur. Après avoir remis la France sous le joug des prêtres et restauré une véritable religion d'État, avec l'hypocrisie d'un homme qui tranchait du catholique à Paris, comme il avait tranché du musulman en Égypte, il imagina de détruire l'esprit d'égalité auquel déjà s'était parfaitement accoutumée la nouvelle société française, en créant un ordre de chevalerie emprunté de l'ancien régime.

Rien de spécieux comme les raisons alléguées par lui pour justifier ce projet, dont il poursuivit la réalisation avec une obstination puérile. Assurément celui-là serait un insensé qui voudrait courber tous les hommes sous le même niveau. Il y a des différences natives de force, de courage, de beauté, de talent et d'intelligence contre lesquelles toutes les lois et toutes les institutions du monde ne prévaudront jamais; mais c'est bien assez de ces distinctions engendrées par la nature, sans qu'on vienne en ajouter d'autres où l'intrigue et la faveur ont trop souvent plus de part que le seul mérite.

La Révolution avait fait triompher cette grande et noble pensée, à savoir que l'opinion est la meilleure, la plus douce récompense pour les vertus et les talents, et elle lui avait assigné une place d'honneur parmi les fêtes auxquelles étaient consacrés les jours complémentaires de l'année. Les partisans des inégalités sociales n'avaient pas vu sans douleur l'aboli-

tion des titres et des hochets si chers aux anciennes cours. Quand, désespéré de la suppression des titres de noblesse, M. de Foucauld s'écria amèrement : « Mais, au lieu de dire : Un tel a été fait comte pour avoir sauvé la patrie un tel jour, que dira-t-on? — On dira, répondit Lafayette : Un tel a sauvé la patrie tel jour. » Lafayette avait ici le sentiment de la véritable grandeur. Il fut, on peut le dire, l'interprète de la grande nation née à la vie politique entre les murs du Jeu de Paume. Jamais les siècles ne virent déployer plus d'héroïsme, plus d'abnégation et de dévouement que nos pères n'en déployèrent dans ces premières années de la Révolution, où le sentiment du devoir et l'amour de la patrie suffisaient pour porter les cœurs aux actions sublimes. On avait l'estime de soi-même, l'approbation de ses concitoyens, et l'on était satisfait. La Convention se souvint certainement des belles paroles de Lafayette quand, au rang des fêtes assignées à chacun des jours complémentaires de l'année républicaine, elle plaça celle des Récompenses et de l'Opinion.

FLORÉAL an X (*Avril-Mai* 1802).

Mais pour comprendre ce qu'il y avait de noble et de grand dans cette simplicité même, il fallait une âme vraiment grande. Or, Bonaparte, malgré son génie, avait toutes les petitesses, toutes les vanités des esprits les plus étroits. Au lieu de prendre les hommes par leurs côtés divins, il fit appel à tout ce qu'il y avait de plus terrestre en eux ; au lieu de les élever vers les hautes et sereines régions, il les replongea dans les vieilles ornières où se heurtent les passions mesquines, où grimacent l'envie et la jalousie. Il voulait refaire une société monarchique à l'instar de l'ancienne, songeant déjà, à coup sûr, que personne autre que lui ne pourrait en être le chef, et pour cela il eut l'idée de commencer par fonder un ordre qui remplaçât l'institution des armes d'honneur, et qui fût à la fois civil et militaire. A ceux qui traitaient de hochets puérils ces décorations dont étaient parés tant de niais et tant d'intrigants, il répondait qu'avec ces hochets on faisait des héros. Mauvais héros, aurait-on pu lui objecter, que ceux que

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

le seul amour de la patrie ou de la vertu ne pousse pas aux grandes actions.

Il se dit que, puisque les autres pays de l'Europe avaient des signes extérieurs, des cordons et des croix pour récompenser le mérite, il était étrange que nous n'en eussions point. Mais ces pays étaient des pays monarchiques, et c'est précisément ce qui aurait dû mettre la République en garde contre une restauration inutile et dangereuse. Bonaparte ne comprit pas cette rare distinction pour un homme de n'en avoir pas d'autre que celle qu'il offre lui-même par sa propre valeur. Il semblait ne pas s'apercevoir que la France avait fait un grand pas dans les voies de la philosophie, et il prit à tâche de la rejeter en arrière. Rien de plus naturel assurément que d'accorder à certaines actions héroïques des rémunérations spéciales. La Convention nationale avait eu l'idée de distribuer aux soldats qui s'étaient distingués sur les champs de bataille des sabres et des fusils d'honneur, auxquels elle avait attaché des gratifications pécuniaires, et Bonaparte, comme on l'a vu, avait tout récemment consacré lui-même cette institution, qui était la véritable récompense du mérite militaire. Mais c'était là une récompense particulière affectée à un cas particulier, et qui ne blessait en rien l'égalité civile. Aussi ne la trouvait-il pas suffisante à l'accomplissement de ses desseins. Elle était sans doute trop républicaine à ses yeux. Comme toutes ses pensées secrètes tendaient à une restauration monarchique à son profit, il voulait évidemment, par des moyens renouvelés d'un autre âge, préparer les esprits au retour d'un ordre de choses qu'on pouvait croire à jamais détruit.

Les républicains ne s'y trompèrent pas : ils sentirent bien que c'était là un acheminement vers des tentatives plus hardies. Ce fut précisément à ce point de vue que, dans le Tribunat, et même jusque dans le conseil d'État, le projet du premier consul rencontra une opposition assez sérieuse. On trouvait qu'il blessait l'égalité, qu'il renouvelait, sous une

autre forme, l'aristocratie détruite. En vain Bonaparte alléguait-il qu'il astreignait par serment tous les dignitaires de l'Ordre à défendre les principes de la Révolution. On lui répondait, non sans raison, que ce serment devait être gravé dans le cœur de tous les citoyens sans exception, et non pas seulement dans le cœur de quelques privilégiés d'un nouveau genre. Quelques-uns admettaient bien le principe d'une décoration, mais ils auraient voulu qu'elle fût exclusivement réservée aux militaires et destinée uniquement à récompenser des faits de guerre. A cela le premier consul avait une réponse péremptoire, et nous devons reconnaître que sur ce point il était absolument dans le vrai.

FLORÉAL an X (Avril-Mai 1802).

Étant admise l'idée fausse des distinctions honorifiques, ce n'était pas à coup sûr une conception sans grandeur que celle d'appliquer à tous les genres de mérite un système d'unité de rémunération. De quoi s'agissait-il en effet ? Non pas de signaler à l'attention publique tel ou tel mérite particulier, mais de récompenser tous les services rendus au pays, sous quelque forme qu'ils le fussent d'ailleurs. Réserver cette distinction aux hommes de guerre seulement, c'était s'exposer à créer une aristocratie militaire, qui est la pire des aristocraties, et à constituer un gouvernement de prétoriens. Voilà de quelles solides raisons Bonaparte appuya son opinion. Il aurait pu ajouter que, dans un pays comme le nôtre, si prompt aux enthousiasmes guerriers, il eût été sage au moins de ne pas surexciter l'esprit belliqueux de la nation par des distinctions enfantines, alors surtout que la philosophie de la Révolution tendait à supprimer la guerre entre les nations, et à mettre au-dessus des intérêts dynastiques et du fatal antagonisme des princes et des rois la sublime doctrine de la solidarité et de la fraternité des peuples.

Discussion au conseil d'État.

Aucune observation, du reste, n'eût été capable de faire revenir le premier consul sur un dessein dès longtemps arrêté dans son esprit. Il appela Légion d'honneur l'ordre nouveau qu'il méditait d'établir en France. Cette institution devait, à

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

l'origine, se composer de quinze cohortes comprenant chacune sept grands officiers, vingt commandants, trente officiers et trois cent cinquante légionnaires; mais elle a vu, depuis, décupler le nombre de ses membres, lesquels semblent s'être accrus en proportion inverse des actions d'éclat à rémunérer. On alloua à chacun des membres de la Légion des traitements variant entre cinq mille et deux cent cinquante francs, traitements au service desquels fut affectée une dotation en biens nationaux. Enfin, tous les militaires à qui des sabres d'honneur avaient été décernés se trouvèrent, de droit, membres du nouvel ordre, et ils y entrèrent avec le grade correspondant à celui qu'ils avaient dans l'armée.

Le projet, avons-nous dit, rencontra dans le conseil d'État même des résistances qu'on ne soupçonnait peut-être pas; mais comme les discussions y avaient lieu à huis clos, Bonaparte s'en préoccupait assez peu. Les uns, comme on l'a vu, lui conseillaient d'ajourner une institution qui leur paraissait contraire à la constitution et de nature à offusquer beaucoup d'esprits sages; les autres auraient voulu que l'ordre fût exclusivement militaire. Bonaparte tint bon, et, sur le second point, nous le répétons, il avait raison. Oui, étant admis le principe des distinctions honorifiques dans un pays, il est évident qu'un ordre sera d'autant plus envié et d'autant plus éclatant qu'il sera unique, et servira à rémunérer tous les genres de mérite dont se puisse énorgueillir la patrie commune.

Ce projet d'institution de la Légion d'honneur fut surtout très vivement attaqué au Tribunat, où MM. Savoye-Rollin et de Chauvelin le présentèrent comme tendant à rétablir et à entretenir des préjugés aristocratiques que la Révolution avait eu principalement mission de détruire. Lucien Bonaparte, récemment admis dans le Tribunat, eut beau défendre avec chaleur l'œuvre de son frère, il ne se trouva pour l'adopter qu'une majorité de cinquante-six voix contre trente-huit. Au Corps législatif, ce fut encore pis en quelque sorte. Là, le

projet de loi eut pour avocat principal le conseiller d'État Rœderer, cet ancien membre de la Constituante, qui avait été jadis un des plus violents déclamateurs contre les titres de noblesse et les ordres de chevalerie. Apostat de la liberté, il était devenu l'un des conseillers les plus dévoués à la cause du despotisme et des privilèges. Malgré ses efforts et ceux de ses collègues, Marmont et Mathieu Dumas, la loi ne réunit que cent soixante-dix suffrages contre cent dix. Floréal an X (Avril-Mai 1802).

Ainsi fut fondée cette institution fameuse de la Légion d'honneur, qui, pour quelques vrais mérites qu'elle a servi à distinguer, s'est complaisamment ouverte à tant d'inepties, à tant de sottises, à tant de vanités impuissantes, à tant de médiocrités ridicules, qui a provoqué tant de lâchetés, amené tant de capitulations de conscience. La croix, qui en est le signe distinctif, est devenue la monnaie courante de la corruption. C'est à se demander comment un homme, ayant la conscience de sa valeur, peut consentir à porter un hochet dont sont décorées tant de poitrines indignes. Disons-le encore : il n'y a de véritables distinctions honorifiques pour le talent, le courage et la vertu, que celles qui viennent de l'opinion publique; tout le reste est de l'enfantillage. Née d'une préoccupation monarchique, opposée, quoi qu'on en dise, à l'esprit d'égalité qui doit régir nos sociétés modernes, prime offerte aux ambitions vulgaires et aux monomanies vaniteuses, la Légion d'honneur doit finir avec les constitutions monarchiques, et elle ne survivra pas, c'est du moins notre conviction, à l'établissement de la démocratie dans notre pays (1).

Si l'on considère que le Corps législatif et le Tribunat étaient alors composés de serviteurs soumis, de créatures triées avec soin et d'ordinaire entièrement dociles à la volonté du premier consul, on ne manquera pas d'être étonné de la for-

[1] Ceci était écrit avant l'année 1870. On n'a pas oublié que le gouvernement de la Défense nationale avait aboli la Légion d'honneur en matière civile.

FLORÉAL an X (Avril-Mai 1802).

midable opposition que la Légion d'honneur rencontra de leur part. C'est là une preuve qu'il y avait encore dans la République un profond sentiment démocratique, et qu'on ne vit pas sans déplaisir s'élever sur les ruines de la noblesse une institution affectant un caractère essentiellement aristocratique. Quoi qu'il en soit, dira-t-on, la Légion d'honneur est entrée dans nos mœurs, elle est pour la plupart des hommes un objet d'envie. Sans doute, comme tout ce qui s'adresse à la vanité humaine. Mais quand on pénètre au fond des choses, quand on voit de quels abus, de quels scandales elle a été la source; quand on est obligé de s'avouer qu'elle récompense l'intrigue, les complaisances et la médiocrité, beaucoup plus souvent que le véritable mérite ; lorsque enfin on énumère les lâchetés, les apostasies, les capitulations de conscience qu'elle a amenées, on se demande si cette institution du premier consul n'a pas été un aliment de plus jeté à la corruption humaine, et s'il n'eût pas mieux fait de laisser à l'opinion le soin de rémunérer le génie, le courage, la vertu, le talent, par cette distinction de haute morale qui vaut tous les cordons et toutes les croix du monde : la considération.

Clôture de la session extraordinaire.

C'était le 29 floréal an X (19 mai 1802), à minuit, qu'avait été votée la loi qui rétablissait en France un ordre de chevalerie. Le lendemain, la session extraordinaire était close. Jamais session n'avait été, nous ne dirons pas mieux, mais plus abondamment remplie. Indépendamment des lois, à propos desquelles il nous a paru utile d'entrer dans quelques développements, le Tribunat et le Corps législatif avaient voté un projet de canal de navigation connu sous le nom de canal de l'Ourcq; une loi sur le recrutement, qui eut le tort de permettre le remplacement militaire et de soumettre le pauvre seul à l'impôt du sang; le budget de l'an X, montant à cinq cents millions, et qui présentait la situation des finances de la République sous le jour le plus prospère; enfin ils avaient ratifié le traité d'Amiens. Avant de se séparer, le Corps

législatif décida qu'une médaille serait frappée pour éterniser la glorieuse époque du consulat de Bonaparte.

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

Il est important de nous arrêter un instant sur cette ratification du traité d'Amiens, parce qu'elle fut l'occasion d'une démarche se rattachant, sans aucun doute, à l'idée qui avait présidé à la création de la Légion d'honneur, et parce que cette démarche elle-même ne fut que le prélude d'intrigues que nous allons avoir à raconter.

Démarche en faveur du premier consul.

Ce n'était un mystère pour personne que le premier consul méditait sur les moyens de conserver à perpétuité le pouvoir qu'il avait reçu pour dix ans. Les ambitieux et les intrigants qui s'agitaient autour de lui ne demandaient pas mieux que de voir s'éterniser entre ses mains un pouvoir à la durée duquel étaient subordonnés les places et les honneurs dont ils étaient comblés. Quelques-uns même auraient voulu qu'on rétablît tout de suite une monarchie héréditaire au profit de Bonaparte. Et c'était bien là le vœu secret du premier consul. Seulement, fin, rusé, dissimulé comme il l'était, il ne s'ouvrait directement à personne de son ardent désir, voulant être compris à demi-mot. Cambacérès y fut trompé. Il crut que le consulat à vie satisferait cette insatiable ambition. C'était d'ailleurs, à ses yeux, une rémunération amplement suffisante des services rendus au pays par le premier consul. En conséquence, il usa de toute son influence sur le Sénat pour y faire triompher son idée.

Depuis quelques mois déjà, des émissaires dévoués s'en allaient dans les endroits publics, disant qu'il était temps que le pays accordât un témoignage de reconnaissance à l'auteur de tous les biens dont on jouissait. Il fallait maintenant trouver l'occasion de réclamer des grands corps de l'État ce témoignage éclatant. L'occasion toute naturelle était la présentation, au Corps législatif et au Tribunat, du traité d'Amiens, dû en partie aux victoires et à la politique de Bonaparte, présentation qu'on avait à dessein retardée. Après qu'il eut été donné lecture au Tribunat des articles de ce traité, —

Floréal an X (Avril-Mai 1802). c'était le 16 floréal (6 mai), — le président de l'assemblée, Chabot (de l'Allier), ancien membre suppléant de la Convention, proposa au Tribunat d'émettre le vœu qu'il fût offert au premier consul un gage de la reconnaissance nationale. Ce vœu ayant été voté, une députation du Tribunat se rendit aux Tuileries pour en informer le général Bonaparte. Celui-ci, affectant un maintien modeste, répondit au tribun Siméon, organe de cette députation, qu'il n'ambitionnait d'autre récompense que l'affection de ses concitoyens, et que la mort n'aurait point d'amertume pour lui, si ses derniers regards pouvaient voir le bonheur de la République assuré. On va voir s'il était homme à se contenter de si peu.

Le Sénat avait été immédiatement saisi du vœu du Tribunat. Quelques sénateurs, qui approchaient le premier consul, essayèrent de connaître sa pensée intime; mais lui, toujours dissimulé, répondit que ce qu'on ferait serait bien fait et reçu avec gratitude. La majorité du Sénat, s'imaginant qu'en propageant l'idée du consulat à vie, Cambacérès avait demandé plus pour obtenir moins, crut certainement satisfaire amplement au vœu du Tribunat en rendant, le 18 floréal (8 mai), un sénatus-consulte par lequel le *citoyen Napoléon Bonaparte* était réélu premier consul pour dix ans, qui courraient à partir de l'expiration des dix premières années de son consulat.

Prolongation des pouvoirs du premier consul.

Profond fut le désenchantement du premier consul. Dans un premier moment d'irritation, il voulait refuser brutalement l'offre du Sénat. Mais le sage Cambacérès était là qui lui conseilla le calme. Il lui suggéra un biais pour sortir de la situation délicate où venait de le placer la délibération sénatoriale; ce biais, c'était de recourir à un plébisciste. Bonaparte écrivit donc au Sénat pour le remercier de sa haute preuve d'estime. Il ajoutait que son intérêt propre semblait avoir marqué le terme de son existence politique au moment où la paix du monde était proclamée. « Mais, disait-il en terminant, la gloire et le bonheur du citoyen doivent se taire,

Dépit de Bonaparte.

quand l'intérêt de l'État et la bienveillance publique l'appellent. Vous jugez que je dois au peuple un *nouveau sacrifice*, je le ferai, si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. » Jamais l'art de Tartufe n'avait été poussé plus loin.

Floréal an X (*Avril-Mai* 1802).

Le consulat à vie.

Alors commença une comédie digne de la plume de Beaumarchais. Le conseil d'État fut chargé d'élaborer sans retard un projet de rédaction de plébiscite, et, dès le 21 floréal (11 mai), le *Moniteur officiel* publiait un arrêté des consuls, par lequel le peuple français était appelé à se prononcer sur cette question : « Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ? » En même temps paraissait un pamphlet, vrai pendant de celui de M. de Fontanes, et dont l'auteur anonyme réclamait en faveur de Bonaparte le temps nécessaire pour assurer le bonheur de la France, c'est-à-dire le siècle qui commençait avec lui. L'arrêté consulaire ne rencontra aucune opposition. Le Sénat resta muet, malgré le rôle ridicule auquel il se trouvait condamné en cette circonstance. Le Corps législatif et le Tribunat s'empressèrent d'aller porter leur adhésion aux Tuileries. Le Tribunat trouva même que les consuls avaient pris le moyen le plus convenable et le *plus constitutionnel* de remplir son vœu.

On ouvrit immédiatement des registres dans les mairies, chez les notaires, dans les greffes des tribunaux, pour y inscrire les votes affirmatifs ou négatifs des citoyens. Pendant qu'il était procédé de cette manière au scrutin sur le plébiscite, le premier consul s'occupa de modifier la constitution dans un sens qui se rapprochât davantage du mode monarchique, puisque, moins l'hérédité, quant à présent, il allait devenir un véritable souverain. Quelques personnes crurent devoir lui présenter la constitution anglaise comme un modèle à suivre. Camille Jordan publia là-dessus une brochure qui fut fort remarquée. Peut-être une récente visite du célèbre Fox, à qui le premier consul avait fait le meilleur accueil, et la présence à Paris de M. de Calonne, qui avait été également

Prairial an X (Mai-Juin 1802).

bien reçu aux Tuileries, donnèrent-elles à penser que Bonaparte s'accommoderait d'un régime constitutionnel. C'était bien mal connaître l'homme de Brumaire. Il lui faudra la dure leçon du malheur pour comprendre qu'il n'est jamais bon qu'une seule tête ait à supporter, sans contrôle, tout le poids des affaires d'un pays.

Modifications à la constitution.

Les modifications apportées à la constitution consulaire eurent surtout pour but d'accroître le pouvoir personnel du chef de l'État, déjà si grand. Ainsi, le Corps législatif et le Tribunat, que leurs derniers votes sur la Légion d'honneur rendaient évidemment suspects, se virent enlever la faculté de voter les traités. Cette prérogative fut attribuée à un conseil privé, lequel, au détriment même du conseil d'État, se trouva également chargé de la rédaction des sénatus-consultes organiques. Le conseil privé ou le premier consul, c'était exactement la même chose. On diminua considérablement l'autorité législative du Tribunat, dont les membres durent être réduits à cinquante par voie d'extinction successive. Le Conseil d'État vit, en revanche, son effectif accru d'un tiers. Mais le corps qui gagna le plus aux modifications apportées à la constitution fut le Sénat. Le pouvoir constituant dont il était déjà chargé fut augmenté dans de larges mesures. Il eut, de plus, le droit exorbitant de suspendre la constitution et l'exercice du jury dans certains départements, de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, et de casser les jugements considérés comme attentatoires à la sûreté de l'État. Évidemment, dans la pensée du premier consul, le Sénat ne pouvait être, dans ces diverses circonstances, que l'organe complaisant de ses propres volontés. Aussi, pour être plus sûr des membres de ce corps, Bonaparte s'arrogea-t-il la faculté de nommer directement quarante sénateurs, ce qui, joint à la création de quatorze nouveaux sièges, porta à cent vingt le nombre des membres du Sénat.

Enfin, comme pour faire un pas de plus dans les voies de la monarchie, le sénatus-consulte portant modification de la

constitution de Brumaire, accorda au premier consul la prérogative toute royale du droit de grâce et la faculté de désigner son successeur, ce qui équivalait, ou peu s'en fallait, à l'hérédité du pouvoir. Prairial an X (Mai-Juin 1802).

Les collèges électoraux à vie.

En retour de cet accroissement d'autorité, il parut habile de donner une sorte de dédommagement au peuple, c'est-à-dire au souverain dont le nom servait à justifier toutes les usurpations. En conséquence, on supprima les listes de notabilité où, depuis deux ans, se recrutaient tous les fonctionnaires, et l'on établit des collèges électoraux de département et d'arrondissement, dont les membres étaient nommés à vie par les électeurs, et qui désignaient eux-mêmes au Sénat les candidats pour les fonctions publiques. Les immunités accordées au souverain nominal se réduisaient à bien peu de chose, comme on le voit, et le retour des libertés publiques était indéfiniment ajourné.

La mode était aux pouvoirs viagers. Le premier consul étant nommé pour la vie, il parut juste que les fonctions de ses deux collègues fussent prolongées au même terme. Ce fut Bonaparte qui, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus, exigea qu'on assurât leur position. La France eut donc trois consuls à vie, dont deux était complètement absorbés par le premier.

Messidor an X (Juin-Juillet 1802).

La rédaction du projet de sénatus-consulte, qui remaniait si profondément la constitution de l'an VIII, occupa une partie des mois de prairial et de messidor. Avant d'appeler le Sénat à se prononcer sur ce projet, le gouvernement jugea convenable de lui confier le recensement des votes émis sur le plébiscite et d'en proclamer le résultat. C'était presque une dérision. On se souvient, en effet, que le Sénat s'était contenté de voter pour dix ans la prolongation des pouvoirs du premier consul. Presque honteux de n'avoir pas deviné la pensée de Bonaparte, il s'était tenu depuis dans une réserve et dans un silence absolus. D'une autre autre assemblée, ayant le moindre souci de sa dignité personnelle, on aurait pu s'atten-

Messidor an X (Juin-Juillet 1802).

Recensement des votes.

dre à quelque résistance ; mais de ce corps, dont les membres ne songeaient qu'à ménager leur position à force de bassesses et de complaisances, on n'avait rien à redouter. Pendant qu'il supputait les votes recueillis, la France traversait un des plus grands anniversaires de son histoire, celui du 14 juillet, qui correspondait au 25 messidor. C'était le jour où le peuple s'était, par un acte viril, associé à la Révolution qui s'était affirmée au Jeu de Paume. Eh bien, cet anniversaire passa sans ranimer dans les cœurs la flamme du patriotisme éteint, sans éveiller le souvenir de la liberté perdue. Matériellement, la France était grande et forte; au moral, elle était descendue au niveau des gouvernements monarchiques soumis au bon plaisir du despotisme, car une nation qui se jette, pieds et mains liés, entre les bras d'un tyran, perd son droit au respect et à l'admiration des hommes. Le résultat du vote allait prouver au monde combien ce peuple français était dégénéré. A peine quelques milliers d'opposants, huit mille, protestèrent-ils contre la nouvelle usurpation de Bonaparte, que ratifièrent trois millions et demi de suffrages. Que les thuriféraires de l'autorité applaudissent à ce résultat, c'est bien ; nous l'enregistrons, nous, avec douleur, parce que, au fur et à mesure que le premier consul grandissait, le pays s'affaissait.

Démarche du Sénat.

Le Sénat proclama le résultat du vote sous la forme d'un sénatus-consulte, par lequel il décréta en même temps l'érection d'une statue de la Paix, destinée à attester dans l'avenir la reconnaissance de la nation, et il annonça bien haut sa résolution d'aller porter en corps aux pieds du premier consul « l'expression de la confiance, de l'amour et de l'admiration du peuple français. » Le langage monarchique reparaissait; le Sénat, comme on voit, était déjà façonné au servilisme des cours.

Thermidor an X (Juillet-Août 1802).

Le 15 thermidor (3 août), les membres de ce corps, voué d'avance à la déconsidération, se rendirent aux Tuileries, ayant à leur tête l'ancien directeur Barthélemy, qui les prési-

dait. Là, en présence de tous les envoyés des cours étrangères, le président Barthélemy, dans une harangue où la flatterie était poussée à l'extrême, énuméra tous les titres de Bonaparte à la reconnaissance de la nation; il lui prédit pour l'avenir une prospérité sans bornes. Il ne prédit ni ses revers ni ses désastres, ce dont ne s'avisent jamais les flatteurs. Après quoi, il donna lecture du sénatus-consulte par lequel Napoléon Bonaparte était proclamé premier consul à vie.

Thermidor an X (*Juillet-Août* 1802).

Proclamation du consulat à vie.

Bonaparte répondit avec cette hypocrisie de désintéressement qui lui était familière, et qu'on retrouve d'ailleurs chez tous les ambitieux du pouvoir : « La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée... J'obéis à sa volonté. » De la République, plus un mot. Il promettait seulement que la prospérité de la France et sa liberté seraient désormais à l'abri des caprices du sort et de l'incertitude de l'avenir. Quelle ironie!

Le lendemain, le projet de sénatus-consulte constitutionnel était adopté en conseil d'État, après une discussion à laquelle le premier consul se plut à prendre une part très active, et le même jour il recevait la consécration du Sénat. Dès le 17 thermidor (5 août), ce projet était proclamé, dans les formes d'usage, comme loi organique de l'Etat.

Suppression du ministère de la police.

Quelques modifications ministérielles accompagnèrent ce remaniement de la constitution de Brumaire. Le ministère de la police fut supprimé, comme si la perpétuité du pouvoir concédée au premier consul dût faire disparaître la méfiance et le soupçon dont ce ministère était la signification permanente. Fouché fut gratifié, comme fiche de consolation, d'un siège au Sénat et d'une somme considérable, douze cent mille livres, prise sur la ferme des jeux. Les attributions du ministère de la police furent réunies au ministère de la justice, dont le titulaire, M. Abrial, céda sa place à l'ancien constituant Regnier, depuis duc de Massa, qui reçut, on ne sait trop pourquoi, à cette occasion, le titre de grand juge. Le savant Fourcroy, ancien député de Paris à la Convention, un des

Thermidor an X (*Juillet-Août* 1802).

rares Jacobins de marque ralliés au gouvernement consulaire, fut chargé des affaires de l'instruction publique, qui ne formait alors qu'une direction du ministère de l'intérieur. Son prédécesseur, le conseiller d'État Rœderer, passa avec M. Abrial au Sénat, où fut également appelé le nouvel archevêque de Paris, M. de Belloy.

La fête de Bonaparte.

Ce mois de thermidor de l'an X apporta encore bien d'autres changements dans les habitudes du pays. La Révolution avait admis les fêtes nationales comme une occasion de distraction, et surtout comme un puissant moyen d'éducation populaire. Les grands citoyens qui avaient travaillé à faire pénétrer dans nos mœurs ses principes généreux, s'étaient dit qu'en fêtant les anniversaires de la prise de la Bastille, du renversement de la monarchie, de la fondation de la République, en fêtant le génie, le talent, la piété filiale, le dévouement patriotique, le peuple sentirait son âme s'élever, et se développer en lui les vertus publiques et privées si nécessaires aux nations en république. Mais à présent que leur œuvre virile, à peine ébauchée, tombait en désuétude, à présent qu'une idolâtrie grossière pour un homme remplaçait dans les cœurs le saint amour de la patrie, il fallait d'autres solennités et d'autres fêtes, il fallait des spectacles qui entretinssent parmi les masses le fétichisme monarchique, qu'on voulait s'efforcer de leur inculquer. On ne manqua pas d'y pourvoir.

C'est une vieille coutume, dans les pays gouvernés par des rois, de célébrer comme une fête nationale la fête du souverain. Ce jour-là on distribue au peuple du pain et des jeux. Après avoir perdu toutes ses institutions démocratiques, la République eut la douleur de voir rétablir cet usage au milieu d'elle avant que son nom disparût tout à fait. On était près du 27 thermidor, date correspondant au 15 août, qui se trouvait être l'anniversaire de la naissance du premier consul. Il fut convenu que cet anniversaire serait célébré chaque année comme une fête nationale.

Ce jour là, en effet, tout ce qu'on appelle le monde officiel, Sénat, Corps législatif, Tribunat, conseil d'État, fonctionnaires de toute espèce, alla se prosterner aux pieds du premier consul à vie, considéré dès lors comme un véritable souverain héréditaire. C'était à qui s'empresserait, obtiendrait un regard du maître. Dans toutes les églises de France, un *Te Deum* fut chanté en l'honneur de Bonaparte. Des réjouissances publiques eurent lieu dans Paris; le soir, tous les monuments de la capitale furent brillamment illuminés. Sur l'une des tours de Notre-Dame apparut, étincelant, le signe du zodiaque, sous lequel était né l'heureux auteur du guet-apens de Brumaire. Ainsi s'écroulait pierre à pierre le majestueux édifice de la République, dont la fondation avait coûté à nos pères tant de larmes, tant d'efforts et tant de sang; l'heure n'était pas éloignée où la France allait disparaître tout entière dans un homme.

THERMIDOR an X (*Juillet-Août* 1802).

CHAPITRE QUATORZIÈME

Bonaparte préside le Sénat. — Projets divers. — Bonaparte à Saint-Cloud — Dispositions hostiles de l'Angleterre. — Les libellistes à Londres. — Le dey d'Alger. — Les cardinaux français. — Excursion de Bonaparte. — Mission du colonel Sébastiani. — Affaires de la Suisse. — Affaires de Saint-Domingue. — Départ de l'expédition. — Tentative de conciliation — Arrestation de Toussaint-Louverture. — Nouveau soulèvement. — Mort du général Leclerc. — Troubles religieux. — Intolérance d'un curé. — Dissentiments avec l'Angleterre à propos des journaux. — Protestation contre notre intervention en Suisse. — Députés suisses à Paris. — Réception de l'ambassadeur anglais. — Développement de notre industrie. — Réorganisation de l'Institut. — Le rapport du général Sébastiani. — Explication avec lord Whitworth. — L'acte de médiation. — Indemnités aux princes allemands. — Compte rendu au Corps législatif. — Message du roi d'Angleterre. — Scène faite par Bonaparte à l'ambassadeur anglais. — Conduite en vue de la guerre. — Cession de la Louisiane. — Dernières tentatives de conciliation. — Travaux législatifs. — Rupture de la paix d'Amiens.

Bonaparte préside le Sénat.

FRUCTIDOR an X (*Août-Septembre* 1802).

Un article du nouveau sénatus-consulte organique déléguait aux consuls la présidence du Sénat. Le 3 fructidor (21 août) Bonaparte alla, pour la première fois, présider ce corps. C'était une véritable prise de possession. Il se rendit au palais du Luxembourg avec tout l'appareil d'un souverain héréditaire, entre deux haies de troupes échelonnées sur son passage depuis le château des Tuileries. Il occupait seul un carrosse magnifique traîné par huit chevaux. Ainsi le voulait la vieille étiquette des cours, à laquelle on s'efforçait de revenir. Arrivé aux portes de la salle, il fut reçu par dix sénateurs ; puis il alla prendre place sur une espèce de trône, où son premier

Fructidor an X (Août-Septembre 1802).

soin fut de recevoir le serment de ses frères Lucien et Joseph, devenus sénateurs de droit, comme membres du grand conseil de la Légion d'honneur, récemment institué.

Projets divers.

Dès la première séance consulaire furent présentés divers projets parmi lesquels il importe de signaler : un règlement qui mettait le Sénat sous la dépendance absolue du pouvoir ; un autre projet relatif à l'ordre dans lequel seraient désormais renouvelés le Corps législatif et le Tribunat, et un troisième projet se rapportant au mode de dissolution de ces deux derniers corps. C'était la consécration du pouvoir personnel poussé à ses dernières limites. Tous ces projets furent successivement convertis en lois dans le courant du mois. Ce fut également dans ce mois de fructidor de l'an X (août-septembre 1802) que, par un simple sénatus-consulte, le Piémont tout entier, divisé en six départements au nombre desquels était celui de Marengo, fut définitivement réuni à la France. Ainsi, avec le consulat à vie, commençait l'annexion imprudente et inique d'une partie de l'Europe au territoire de la République.

Bonaparte à Saint-Cloud.

On était à la fin de l'été. Le palais des Tuileries ne suffisait plus au nouveau souverain que la nation s'était donné ; il lui fallait une résidence de campagne. On offrit au premier consul le château de Saint-Cloud, tout plein encore des souvenirs de Marie-Antoinette. Bonaparte alla s'y installer, après y avoir ordonné de grandes réparations. Il avait fait placer comme par dérision, dans une des galeries, le buste de Washington, ceux de Sidney et de Hampden. N'était-ce pas en effet une dérision que de voir les bustes des martyrs de la liberté figurer dans ce palais où la liberté avait trouvé son tombeau ? Là recommencèrent les habitudes de cour, les réceptions intimes et officielles, les messes basses dans la chapelle, où finirent par venir se montrer tous les dignitaires, même les plus récalcitrants au Concordat, de peur que leur absence remarquée ne nuisît à leur avancement. Là, Bonaparte reçut les félicitations de tous les souverains de l'Europe, qui

s'applaudissaient de voir disparaître, dans les plis du manteau consulaire, cette grande République, dont l'apparition leur avait causé tant de surprise et tant d'effroi.

FRUCTIDOR an X (*Août-Septembre* 1802).

A ce tableau brillant il y avait bien quelque ombre. A défaut de résistance dans les grands corps de l'État, ou de la part de la population essentiellement civile, l'opposition semblait s'être glissée dans l'armée. Nous avons parlé déjà de la mésintelligence existant entre Moreau et Bonaparte. Un autre général qui au 18 Brumaire avait gardé une sorte de neutralité, Bernadotte, qu'une alliance de famille rattachait pourtant aux Bonaparte, prit, vers ce temps, une attitude tout à fait hostile au premier consul. Commandant en chef de l'armée de l'Ouest, il avait été jusqu'à organiser, au milieu de son quartier général, à Rennes, une conspiration dont le secret fut aussitôt livré au gouvernement. On arrêta son chef d'état-major et son aide de camp, Simon et Marbot. Quant à lui, grâce à Joseph Bonaparte, dont il était le beau-frère, on se contenta de le destituer. Ce demi-pardon ne le désarma point. Il revint à Paris, aigri, trouvant sa situation inférieure à son mérite, et, comme Moreau, jalousant la fortune du premier consul. Sa maison devint un centre de réunion des mécontents, et il fut l'un des plus assidus frondeurs du gouvernement consulaire, parmi ceux que rassemblait chaque jour le salon de madame de Staël.

L'opposition militaire.

Il y avait encore dans l'armée d'autres ferments d'opposition, dus à des motifs plus nobles. Quelques officiers, parmi lesquels nous citerons les généraux Malet et Delmas, le colonel Fournier, imbus du vieil esprit patriotique qui avait été si longtemps la force et l'honneur des armées républicaines, ne voyaient pas sans une amertume profonde disparaître les unes après les autres toutes les conquêtes morales de la Révolution, et ils se demandaient s'il était juste qu'un seul individu accaparât à son profit, au détriment de la République, les prodigieux résultats acquis par la bravoure de l'armée française. Des complots se formèrent contre le premier consul,

Fructidor an X (Août-Septembre 1802).

complots que l'habileté de la police sut déjouer à temps, et quelques arrestations eurent lieu; seulement on n'ébruita rien; on ne voulait pas laisser soupçonner que l'armée elle-même pût être un foyer d'opposition. C'étaient là du reste des tentatives isolées, rares, et peu de nature à alarmer sérieusement le premier consul.

Dispositions hostiles de l'Angleterre.

Ce qui troublait davantage la quiétude de Bonaparte, c'étaient les dispositions peu bienveillantes que rencontrait son gouvernement de la part de l'Angleterre. Déjà, de ce côté, s'amoncelaient des nuages qui présageaient la rupture prochaine de cette paix d'Amiens si laborieusement obtenue, et dont la conclusion avait excité, dans l'un et l'autre pays, de si joyeuses acclamations. Mais le peu de profit qu'en avait retiré le commerce anglais avait promptement refroidi l'enthousiasme de la nation britannique, chez laquelle l'intérêt mercantile domine tout autre intérêt. Le ministère Addington était rudement battu en brèche pour avoir consenti un traité exclusivement favorable à la France; et l'adoption, par le parlement, d'une motion tendant à faire accorder à Pitt un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale venait tout à coup de prouver irréfragablement les mauvaises dispositions de l'Angleterre envers la République et le réveil subit d'une haine à peine assouvie. Cela indiquait assez le retour prochain de Pitt aux affaires; or, ce retour, c'était la guerre à peu près certaine.

Les libellistes à Londres.

D'autre part, les folliculaires royalistes refugiés à Londres, les Peltier et autres, redoublaient de violence dans leurs libelles; ils attaquaient avec acrimonie le premier consul et toute sa famille. Bonaparte, susceptible à l'excès et profondément irrité, exigea impérieusement l'expulsion des libellistes et celle de Georges Cadoudal, qu'on savait toujours occupé à conspirer contre le gouvernement consulaire. Donner immédiatement satisfaction à cette exigence, c'était s'exposer à froisser très vivement le sentiment public en Angleterre; aussi le ministère Addington apporta-t-il beaucoup de lenteur

dans sa manière d'agir. Cette temporisation calculée froissa extrêmement le premier consul. Les rapports étaient donc singulièrement tendus de part et d'autre à la fin de cette dixième année républicaine.

VENDÉMIAIRE an XI (Septembre-Octobre 1802).

Deux autres circonstances signalèrent également la fin de l'an X et le commencement de l'an XI, l'une profitable à la République, l'autre absolument indifférente au pays, mais à laquelle Bonaparte attachait une grande importance. Des bâtiments sortis du port d'Alger avaient insulté notre pavillon et s'étaient emparés de quelques navires de commerce français. A une première menace du gouvernement consulaire, le dey d'Alger avait répondu en réclamant le payement d'une indemnité considérable. Aussitôt le premier consul lui envoya l'adjudant général Hullin, porteur d'une lettre comminatoire extrêmement sévère. Le dey, effrayé, accorda tout ce qu'on voulut. Il remit en liberté tous les prisonniers chrétiens, restitua nos navires pris par ses pirates, condamna ceux-ci à mort, et s'engagea pour l'avenir à respecter le drapeau français et les pavillons de nos alliés. Voilà pour la première circonstance.

Le dey d'Alger.

Voici pour la seconde. Le premier consul, qui désirait avoir sous la main de hautes dignités ecclésiastiques, comme il avait de hautes dignités civiles, aurait voulu autant de cardinaux français que sous l'ancien régime, qui en avait compté jusqu'à dix. Le pape ayant opposé quelque résistance à cette prétention, on transigea en coupant la difficulté par la moitié; la France eut cinq chapeaux. Ils furent distribués à notre auditeur de rote à Rome, M. de Bayanne; à l'oncle de Bonaparte, M. Fesch, récemment promu à l'archevêché du Lyon ; à M. de Belloy, archevêque de Paris; au frère du second consul Cambacérès, archevêque de Rouen, et à M. de Boisgelin, archevêque de Tours. Le premier consul leur remit de sa main la barrette, qui fut apportée par l'ab-légat Doria. Ainsi pourvue de cardinaux, l'Église de France n'avait plus rien à envier à l'Europe catholique.

Les cardinaux français.

Brumaire an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

L'anniversaire de la fondation de la République passa pour ainsi dire inaperçue cette année. Les esprits étaient ailleurs. La grandeur du pays s'évanouissait dans la grandeur d'un homme. Tous les regards étaient fixés sur Bonaparte. Lui, profita de la tiédeur d'un magnifique automne pour parcourir, avec sa femme, une partie des départements de l'ancienne Normandie. Il partit le 6 brumaire 1802 (23 octobre an XI), en faisant annoncer par les journaux qu'il allait visiter les importantes manufactures de la Seine-Inférieure. Partout, à Rouen, à Elbeuf, à Dieppe, au Havre, il fut l'objet des démonstrations les plus sympathiques. Les populations accouraient à sa rencontre sur les routes; le clergé le couvrait de ses bénédictions; les maires venaient en foule lui offrir les clefs de leurs villes. Jamais rois et reines n'avaient été reçus avec plus d'enthousiasme et d'empressement. Du Havre, le premier consul écrivit à Cambacérès qu'il retrouvait l'unanimité de sentiments qui avait rendu si beaux les jours de Quatre-Vingt-Neuf. Oui, mais quelle différence! Autrefois c'était à la Révolution, qui avait proclamé les véritables principes du droit, de la justice et de la liberté, que s'adressait cette unanimité touchante; aujourd'hui c'était à l'homme qui les avait foulés aux pieds et détruits.

Excursion de Bonaparte.

Le premier consul ne se contentait pas de gouverner la France, il voulait encore régenter le monde. Contracter avec les puissances européennes des alliances favorables aux intérêts français, c'était bien; mais aller plus loin, prétendre imposer à ces nations le contrôle d'une autorité étrangère, c'était trop, et cette manie de Bonaparte, si contraire au droit des gens et à l'équité, devait engendrer tous les malheurs que nous aurons à raconter plus tard.

Mission du colonel Sébastiani.

Il venait d'envoyer en Orient le colonel Sébastiani pour achever de rétablir avec la Porte des relations amicales, et surtout pour examiner de près si les Anglais exécutaient loyalement les stipulations du traité d'Amiens, relatives à l'évacuation de l'Égypte par leurs troupes. Cette mission, toute

naturelle, ne pouvait encourir de blâme que de la part du cabinet britannique; mais où le premier consul dépassa son droit d'un grand pas, ce fut en intervenant à main armée dans les affaires de la Suisse.

Brumaire an XI (Octobre-Novembre 1802).

Affaires de la Suisse.

La République helvétique était depuis quelque temps en proie aux divisions intestines. L'ancienne constitution oligarchique, qui faisait d'une partie des cantons de ce pays les tributaires des autres, avait été remplacée, du temps du Directoire, par une constitution plus conforme aux principes républicains, et qui établissait l'égalité entre tous les cantons. Le parti oligarchique, habitué à gouverner despotiquement le pays, ne s'était pas volontiers soumis à cette situation nouvelle; et, lorsque après la paix de Lunéville nos troupes avaient évacué le territoire suisse, il s'était efforcé de ramener l'ancien état de choses. Le premier consul, sous prétexte d'assurer la sécurité de nos frontières, imagina de détacher violemment le Valais de la confédération. Il en fit d'abord un État indépendant, sous la protection de la France, en attendant qu'il l'y incorporât tout à fait. Comme dédommagement, il est vrai, il dotait le Valais de la magnifique route du Simplon qui le traverse d'un bout à l'autre. Non content de cette prise de possession, il intervint tout à coup, par les armes, dans les affaires intérieures de la Suisse.

Les oligarques étaient parvenus à déchaîner la guerre civile sur ce malheureux pays, et les unitaires étaient aux prises avec eux. Bonaparte résolut de pacifier par la force l'un et l'autre parti. Au risque de soulever les réclamations des puissances étrangères et de compromettre la paix européenne, il ordonna au maréchal Ney de pénétrer en Suisse, à la tête des troupes françaises échelonnées au pied des Alpes, d'occuper militairement le pays et de forcer les deux partis à mettre bas les armes. Cette expédition, entreprise au commmencement de brumaire an XI, fut de courte durée, ne coûta pas une goutte de sang, et réussit à merveille; mais ce n'en était pas moins une violation flagrante du droit des gens. Pour en effa-

Brumaire an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

cer le caractère odieux et arbitraire, le premier consul eut l'idée d'investir le général Ney du titre de ministre de France. Puis, comme il entrait dans ses plans de doter la Suisse d'une constitution, ainsi qu'il avait fait pour la République Cisalpine, il manda à Paris cinquante-six députés helvétiques, appartenant à toutes les opinions, et en forma un congrès chargé de préparer sous ses yeux les bases d'une constitution nouvelle. Nous dirons tout à l'heure les résultats de ce congrès.

Affaire de Saint-Domingue.

Si tout semblait réussir en Europe au gré des désirs du premier consul, il n'en était pas de même dans nos colonies, où la fortune nous était presque constamment contraire. La perte de l'Égypte avait inspiré à Bonaparte la pensée de recouvrer l'île de Saint-Domingue, la plus importante de nos anciennes possessions dans les Antilles, laquelle, à la suite de troubles nés de la question de l'esclavage, s'était complètement affranchie de la métropole. Cependant, sous la domination d'un nègre de génie, nommé Toussaint-Louverture, elle restait sincèrement attachée de cœur à la mère patrie ; c'était le drapeau tricolore qui flottait toujours au Cap, seulement Toussaint n'était pas seul maître de l'île; il n'en gouvernait que la partie nord; l'autre partie reconnaissait pour chef le mulâtre Rigaud, à qui le dernier envoyé du Directoire, le général Hédouville, avait donné des pouvoirs réguliers pour commander les régions méridionales occupées par les hommes de couleur. Telle était la situation de cette colonie quand le premier consul résolut de la faire rentrer purement et simplement sous l'obéissance de la métropole. Rigaud, rappelé en France, se soumit sans peine; mais Toussaint-Louverture, bien que nommé général en chef, résista énergiquement aux ordres de Bonaparte; il s'empara de la partie espagnole de l'île, convoqua une assemblée centrale qui rédigea une constitution républicaine, et fut élu gouverneur à vie. Il eut même l'idée de présenter cette constitution à la sanction du premier consul. Celui-ci répondit à cette avance par l'envoi d'une expédition formidable.

Il y avait juste un an que la flotte française avait quitté le port de Brest, sous les ordres du vice-amiral Villaret-Joyeuse. Elle portait une armée de débarquement de vingt mille hommes environ, sous les ordres du général Leclerc, qui avait épousé Pauline Bonaparte, sœur du premier consul, la future princesse Borghèse. Toussaint-Louverture disposait de forces à peu près aussi considérables ; mais son armée n'avait pas la solidité de nos troupes ; elle ne put tenir longtemps devant leur premier choc. Néanmoins elle opposa à nos soldats la résistance la plus énergique. A la nouvelle du débarquement des Français (pluviôse an X, janvier-février 1802), le général noir Christophe évacua le Cap, après l'avoir incendié. Leclerc entra dans la ville à moitié brûlée. Les principaux lieutenants de Toussaint-Louverture, Dessalines, Laplume et Christophe, avaient ordre de tout détruire et de tout massacrer plutôt que de se soumettre. Cet ordre fut exécuté avec une sauvagerie impitoyable. Les noirs, incapables de résister à nos troupes, s'enfuyaient en ravageant tout sur leur passage, en mettant le feu aux habitations, et en emmenant les blancs comme otages. Cependant la ville de Port-au-Prince, plus heureuse que le Cap, fut sauvée de l'incendie, grâce à la rapidité avec laquelle le général Boudet s'y porta.

BRUMAIRE an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

Départ de l'expédition.

Pour arrêter ces horreurs et soumettre Toussaint-Louverture, le général Leclerc usa d'un expédient dont il était, du reste, convenu d'avance avec le premier consul. Il avait ramené de France, où ils avaient été élevés, les deux fils de Toussaint. Il les lui envoya avec une lettre par laquelle Bonaparte lui promettait une part d'autorité dans le gouvernement de l'île. Le vieux noir hésita ; il adorait ses enfants. Mais le sentiment patriotique et l'amour de la liberté furent plus forts chez lui que l'affection paternelle ; il se montra inflexible, et la guerre reprit, plus ardente, plus cruelle que jamais.

Tentatives de conciliation.

Les noirs se défendirent en désespérés. Il fallut toute l'intrépidité des soldats de l'armée du Rhin, dont se composait en partie l'armée de Leclerc, pour triompher de la résistance

Brumaire an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

des compagnons de Toussaint. Le général Boudet, en pénétrant dans la ville de Saint-Marc, n'y trouva que des ruines et des cadavres. Armé d'une torche, le général noir Dessalines avait, de ses propres mains, mis le feu à sa maison, et il n'avait abandonné la ville qu'après avoir fait massacrer une partie des blancs. Cependant, au bout de deux mois de cette lutte sauvage, la plupart des généraux de Toussaint furent obligés de se rendre; le vieux chef lui-même se vit contraint de capituler. Il lui fut permis de choisir pour résidence une habitation près des Gonaïves, où il s'installa provisoirement, songeant déjà à reprendre les armes à la première occasion.

Arrestation de Toussaint-Louverture.

Cette occasion ne se fit pas attendre longtemps. Le général Leclerc achevait de pacifier la colonie quand son armée fut atteinte par un fléau plus terrible que la guerre. La fièvre jaune vint à fondre sur l'île. Elle exerça d'épouvantables ravages parmi les soldats français, déjà fort éprouvés par le climat brûlant des Antilles. Il en mourait des centaines par jour : les généraux Ledoyen, Hardy et Debelle avaient succombé. Ce fut l'instant que choisit Toussaint-Louverture pour pousser un cri de révolte. La fièvre jaune, c'était, à ses yeux, la providence accourant à son secours. Les circonstances lui semblaient entièrement favorables pour un appel aux armes. En effet, le général Richepanse violant, conformément aux ordres de Bonaparte, une des lois qui honorait le plus la République, venait de rétablir l'esclavage à la Guadeloupe. Les noirs de Saint-Domingue craignaient que pareil sort ne leur fût réservé; ils étaient donc tout disposés à se lever. Des lettres de Toussaint ayant été saisies, lesquelles ne laissaient aucun doute sur ses intentions, le général Leclerc résolut de s'assurer de sa personne. Quoique fort méfiant, le vieux noir se laissa prendre dans une sorte de guet-apens par le général Brunet. Embarqué presque aussitôt sur le vaisseau *le Héros*, il fut conduit en France, où le premier consul le fit, assez peu généreusement, jeter dans une citadelle. C'est là qu'il devait

mourir, martyr de son patriotisme et de son amour pour la liberté.

BRUMAIRE an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

Nouveau soulèvement.

L'arrestation de Toussaint-Louverture n'empêcha pas l'explosion de se produire; au contraire, elle porta au comble l'exaspération des insurgés. Mulâtres et noirs firent cause commune, et bientôt la colonie tout entière fut en feu. De leur côté, comme du côté de nos troupes, on commit des atrocités épouvantables, des barbaries sans nom. Aux yeux des officiers français, ces hommes qui s'étaient levés pour défendre leur liberté n'étaient que des brigands, titre que les noirs justifiaient d'ailleurs jusqu'à un certain point par leurs fureurs incendiaires. Durant les derniers jours de l'an XI (septembre 1802), les révoltés ayant attaqué le Cap, on vit, chose horrible! nos marins jeter à la mer tous les prisonniers noirs détenus sur la flotte, au nombre de plus de deux mille. C'était une lutte impitoyable, sans merci, jusque-là que le général Leclerc, qui, au fond, était pourtant un militaire d'un caractère doux et humain, arrêta que tout propriétaire ou fermier sur l'habitation duquel une insurrection éclaterait, et qui n'en préviendrait pas immédiatement le commandant de son quartier, serait puni de mort. On ne pouvait plus affreusement enfreindre les lois de l'humanité.

Mort du général Leclerc.

Ces sévérités inouïes, le courage de nos troupes, ne purent venir à bout d'une insurrection qui chaque jour gagnait du terrain, tandis que chaque jour la défense s'affaiblissait. Près de vingt-cinq mille soldats de notre armée avaient été moissonnés déjà dans cette expédition sanglante. Sur une dizaine de mille hommes qui survivaient des renforts venus de France, les deux tiers au moins encombraient les hôpitaux. Le reste tenait encore, non sans peine, dans quelques villes rapprochées de la côte. Tel était l'état des choses dans notre colonie de Saint-Domingue, au mois de brumaire de l'an XI (octobre-novembre 1802), quand un événement funèbre empira cette situation presque désespérée. Le général Leclerc, atteint d'une fièvre nerveuse depuis quelques semaines, mourut le 11 bru-

Brumaire an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

maire (2 novembre), à minuit et demi. Sa qualité de beau-frère de Bonaparte, sa douceur jointe à une fermeté bien entendue, lui donnaient une grande influence sur le soldat, dont il savait remonter le moral ; sa mort fut une perte irréparable. Il eut pour successeur un officier de l'ancien régime, le général Rochambeau, brave officier sans doute, mais exécré des noirs, peu connu des soldats de la République, et entre les mains duquel notre colonie de Saint-Domingue était destinée à périr, comme notre colonie d'Égypte avait péri entre les mains de Menou.

Troubles religieux.

Revenons en France, où l'opinion publique était alors légèrement surexcitée par des troubles qu'en certains endroits occasionnait l'installation des curés nommés par les évêques avec l'assentiment du gouvernement. Un assez grand nombre de citoyens se faisaient difficilement à l'idée de voir le clergé recouvrer son ancienne influence, et là où les curés nouveaux paraissaient animés de sentiments contre-révolutionnaires, éclatèrent des désordres plus ou moins graves. A Elbeuf, la force publique se vit obligée d'intervenir. Plus sérieux encore furent les troubles dont le village d'Argenteuil fut le théâtre, aux portes de Paris, et dans lesquels se trouvèrent compromis la femme d'un artiste habile et estimable, nommé Berthoud, et un ancien député de Paris à l'Assemblée Constituante, Chevalier, qui, au début même de la Révolution, accusait, devant l'Assemblée, les curés d'exciter le peuple à ne pas payer les impôts. Resté fidèle à la Révolution, il savait bien que les prêtres en général en étaient demeurés les implacables adversaires. Certains indices prouvaient de reste qu'ils n'avaient rien appris ni rien oublié. On avait vu, à la fin du

Intolérance d'un curé.

mois précédent, le curé de Saint-Roch refuser l'entrée de son église au cercueil de Mlle Chameroy, artiste de l'Opéra, qu'accompagnaient des députations de tous les théâtres. Un de ses vicaires était venu déclarer que Mlle Chameroy, étant morte comédienne, était excommuniée par les canons, et ne pouvait être reçue dans l'église. D'autres prêtres, il est vrai,

se montraient plus accommodants; le curé de l'église des Filles-Saint-Thomas n'avait fait nulle difficulté d'accueillir le corps refusé par son collègue de Saint-Roch. Mais les esprits imbus de la philosophie du dix-huitième siècle ressentaient une émotion singulière d'une intolérance dont les épreuves de la Révolution auraient dû guérir radicalement le clergé, et que, dans tous les cas, réprouvait la véritable charité chrétienne.

Brumaire an XI (*Octobre-Novembre* 1802).

La presse se contentait d'enregistrer ces faits, sans même oser les apprécier, tant elle avait peur de se compromettre aux yeux du pouvoir. Son rôle était devenu tout aussi insignifiant que celui du Corps législatif. Habitué au silence des journaux français, le premier consul n'était pas homme à endurer patiemment les critiques acerbes que ne lui ménageait pas la presse étrangère. Il avait déjà, comme on l'a vu, adressé d'assez vives réclamations au ministère Addington au sujet des calomnies dont il était l'objet de la part des libellistes français réfugiés à Londres. Ses réclamations ayant été vaines, il se plaignit de nouveau, ne comprenant pas que, non content de souffrir les diffamations des gazetiers à son égard, on tolérât en Angleterre la présence de certains princes de la famille de Bourbon et celle du chouan Georges Cadoudal, qui machinait ouvertement l'assassinat du chef du gouvernement français. C'était là, selon lui, une violation flagrante du traité d'Amiens. Comme on persistait à ne pas lui accorder de satisfaction, il prit brutalement à partie dans le *Moniteur* le cabinet britannique. Il n'y avait pas de gouvernement, disait-on dans des articles inspirés de lui, là où l'on laissait la calomnie se produire et l'assassinat se prêcher librement. Ce fut au tour des ministres anglais de se plaindre d'être injuriés par une feuille ayant un caractère officiel. Ainsi s'aigrissaient de jour en jour les rapports de l'Angleterre, non pas tant avec la République qu'avec le premier consul, aux caprices et aux fantaisies duquel étaient désormais attachées les destinées de la France.

Dissentiments avec l'Angleterre à propos des journaux.

L'intervention française en Suisse, survenant sur ces entrefaites, indisposa violemment une partie de la population

Protestation contre notre intervention en Suisse.

FRIMAIRE an XI (*Novembre-Décembre* 1802).

anglaise. Le ministère Addington protesta ; il engagea même, vainement il est vrai, l'Autriche et la Russie à protester également. Le premier consul ne tint pas compte de ces protestations. Il répondit en récriminant très amèrement sur ce que l'Angleterre continuait, en violation du traité d'Amiens, à occuper l'île de Malte. Tout cela fut l'objet de conférences entre notre chargé d'affaires, M. Otto, et lord Hawkesbury, conférences qui durèrent une partie du mois de frimaire (novembre-décembre 1802). Le ministère anglais, pour s'excuser de n'avoir pas encore évacué Malte, alléguait que la garantie stipulée par les puissances étrangères, de maintenir le nouvel ordre de choses établi dans cette île n'avait pas encore été régularisée. Quant à notre intervention en Suisse, notre ministre objectait que nous n'avions fait que céder à une invitation du gouvernement helvétique lui-même ; ce qui n'était pas tout à fait exact. La vérité est que la médiation française avait été imposée à la Suisse. A l'heure même où des démêlés très vifs avaient lieu, à ce sujet, entre l'Angleterre et la France, quatre membres du Sénat, les *citoyens* Barthélemy, Fouché, Rœderer et Desmeuniers, — comme on disait alors, car l'histoire ne doit pas oublier de noter le langage du temps, — étaient chargés de s'entendre avec quelques notables représentants des cantons helvétiques sur la prochaine constitution de la Suisse.

Députés suisses à Paris.

Ces représentants d'un pays attaché à la liberté par de si profondes racines n'étaient venus en France qu'en cédant à une contrainte morale, et le premier consul, en les haranguant, ne leur cacha nullement qu'il se réservait de trancher lui-même, selon ses intentions personnelles, toutes les questions relatives à leur nouveau pacte social, et sur lesquelles ils se trouveraient en désaccord avec les sénateurs français. Que cette constitution, sanctionnée par un acte connu sous le nom d'acte de médiation, et dont nous donnerons un aperçu tout à l'heure, ait été un chef-d'œuvre de sagesse et de raison, c'est possible ; mais quel peuple, ayant la conscience de sa

dignité, consentira jamais de gaieté de cœur, à recevoir sa constitution des mains de l'étranger?

Nivôse an XI (*Décembre* 1802-*Janvier* 1803.)

Pendant qu'on débattait à Paris les termes de cette constitution, le premier consul était à Saint-Cloud, songeant, malgré son irritation profonde contre l'Angleterre, au moyen de prolonger pendant quelques années encore la durée d'une paix si nécessaire au développement de notre commerce et de notre industrie. Le temps paraissait assez peu favorable, d'ailleurs, pour demander aux armes la solution d'un différend dans lequel la République n'avait en définitive qu'un intérêt assez médiocre. De mauvaises nouvelles étaient arrivées de Saint-Domingue : on avait appris la mort du général Leclerc; la cour consulaire était en deuil, et tous les fonctionnaires, tous les ambassadeurs, couverts de vêtements funèbres, suivant les usages monarchiques, étaient allés présenter leurs compliments de condoléance au premier consul.

Réception de l'ambassadeu anglais.

Du reste, les discussions auxquelles venaient de donner lieu au sein du parlement britannique les affaires extérieures avaient pris une tournure beaucoup plus pacifique qu'on ne s'y serait attendu. A des paroles hautaines et menaçantes de lord Granville, Fox avait répondu par un discours plein de sagesse et de modération, et ses conseils de modération furent entendus. Les bonnes relations de l'Angleterre et de la France, interrompues depuis quelque temps, reprirent tout à coup. Sur la demande de lord Hawkesbury, le général Andréossy, notre ambassadeur, retourna à Londres, où il fut reçu avec de grandes démonstrations amicales. De son côté, le premier consul accueillit magnifiquement l'ambassadeur d'Angleterre, lord Whitworth. Il y eut à Saint-Cloud, en l'honneur de ce personnage, malgré le deuil récent de la cour consulaire, des fêtes splendides où se trouvèrent pêle-mêle tout le monde officiel de l'époque, et nombre de revenants de l'ancienne noblesse, en quête de places, de dignités et d'honneurs.

Développement de notre industrie.

Le maintien de la paix paraissait donc assuré, à la vive satisfaction de nos industriels, dont les affaires prenaient

Nivôse an XI (Décembre 1802.-Janvier 1803).

chaque jour une extension plus considérable. Bonaparte, qui, de plus en plus, prenait les allures d'un despote héréditaire, écrivait le 28 nivôse (18 janvier 1803) au citoyen Fontenay, maire de Rouen, en lui envoyant une écharpe d'honneur : « Citoyen Fontenay, je suis satisfait de l'éclat de la fabrique de Rouen; je le suis des sentiments d'attachement que ses habitants m'ont montrés. » Louis XIV n'aurait pas autrement parlé que ce chef à vie d'une république démocratique. Quoi qu'il en soit, notre commerce florissait, nos manufactures, en pleine activité, commençaient à pouvoir lutter sans trop de désavantage contre celles de l'Angleterre; personne ne pouvait donc souhaiter la rupture d'une paix à laquelle était subordonnée la continuation d'une prospérité dont on n'avait pas eu d'exemple depuis longtemps.

Réorganisation de l'Institut.

Cette paix avait permis également de s'occuper des choses d'art, de science et de littérature, si négligées d'ordinaire durant les commotions produites par les troubles civils ou la guerre étrangère. Il était beaucoup question alors de la réorganisation de l'Institut. Comme la mode était à l'ancien régime, on voulait en revenir aux traditions littéraires du passé. Il se tenait chez Lucien Bonaparte une sorte de bureau d'esprit, où les gens de lettres hostiles aux idées de la Révolution complotaient de ressusciter l'Académie française, ce qui était une chose bien innocente, et à laquelle il n'y aurait eu rien à reprendre, s'il n'y avait pas eu de leur part l'intention préméditée de détruire l'organisation révolutionnaire de l'Institut. Parmi ces conspirateurs littéraires figuraient, en première ligne, Morellet, Suard, Fontanes, Lacretelle et Laharpe, ce Laharpe qui ne se souvenait plus d'être monté en chaire le bonnet rouge sur la tête, d'avoir célébré Robespierre, et qui, à l'heure présente, foudroyait dans le *Journal des Débats* les illustres auteurs de l'*Encyclopédie*. Comme il y avait autrefois l'Académie française proprement dite, l'Académie des sciences, celle des belles-lettres et celle des beaux-arts, ils auraient voulu que les diverses sections de l'Institut repris-

sent respectivement chacune le nom de l'ancienne Académie à laquelle elles correspondaient, et qu'on y rappelât ceux des anciens membres qui ne faisaient point partie de l'Institut.

Pluviôse an XI (*Janvier-Février* 1803).

Cette restauration de l'ancien régime au point de vue littéraire ne fut pas du goût du premier consul. Avec son antipathie naturelle des véritables penseurs, de ceux qu'il appelait des idéologues, il se méfiait des gens de lettres, même de ceux qui passaient pour lui être dévoués, et il redoutait l'opposition d'un corps attaché, par son origine, à la vieille monarchie française. Il voulut avoir un Institut à lui. Le 4 pluviôse an XI (24 janvier 1803) parut un arrêté consulaire portant réorganisation de l'Institut, lequel fut divisé en quatre classes au lieu de trois. La première fut la classe des sciences physiques et mathématiques; la seconde, qui répondait à l'ancienne Académie, fut celle de la langue et de la littérature françaises; la troisième, celle d'histoire et de littérature anciennes; et la quatrième, celle des beaux-arts. Chacune de ces classes était divisée en un certain nombre de sections. Napoléon Bonaparte appartenait à la deuxième section de la première classe, celle de mécanique, où il figurait en compagnie de Monge et de Lazare Carnot.

Le rapport du colonel Sébastiani.

On applaudissait du reste à ces modifications pacifiques; pour longtemps on se croyait assuré du repos au dedans et au dehors, quand tout à coup une simple publication vint tirer les esprits de leur sécurité, et jeter en France et en Angleterre de nouveaux ferments d'agitation. Nous avons parlé de la mission du colonel Sébastiani en Orient. Cet officier, de retour depuis peu, avait rédigé un rapport où il se plaignait vivement des mauvais procédés des Anglais à son égard. Entre autres griefs, il leur reprochait de n'avoir pas encore évacué l'Égypte, les accusait de vouloir s'y maintenir. Ainsi ce n'était plus Malte seulement, c'était Alexandrie que l'Angleterre détenait au mépris du traité d'Amiens. Le premier consul jugea utile de donner à ce rapport une grande publicité, comme pour prouver la mauvaise foi britannique. Le

Pluviôse an XI (*Janvier-Février* 1803).

Moniteur et les journaux officieux de l'époque le publièrent dans leur numéro du 10 pluviôse (30 janvier). Ce fut en Angleterre un soulèvement général. On vit dans la publication de cet acte une intention blessante pour la nation anglaise, et, en plein parlement, les orateurs habituels de la politique belliqueuse s'écrièrent qu'il fallait exiger de la France une réparation éclatante.

Le premier consul entra dans une irritation profonde. Comment! l'Angleterre violait effrontément la foi jurée en refusant d'évacuer l'Égypte et Malte, et c'était elle qui se plaignait! Il résolut de s'en expliquer directement avec l'ambassadeur anglais, lord Whitworth. L'entrevue eut lieu le 30 pluviôse (19 février), dans la soirée, aux Tuileries, où il était rentré depuis le commencement du mois. Bonaparte retraça longuement, dans son langage imagé, tous ses griefs contre l'Angleterre : l'asile et les pensions accordés aux chouans, l'impunité assurée à ses calomniateurs, le refus persistant d'exécuter loyalement les clauses du traité d'Amiens; et, en terminant, il laissa échapper cette parole étrange et douloureusement prophétique, à savoir : qu'il aimerait mieux voir les Anglais occuper le faubourg Saint-Antoine ou les buttes Montmartre que l'île de Malte. Quant à l'avis du pays, il s'en souciait peu. Voilà pourtant à quoi sont exposés les peuples assez aveugles pour confier leurs destinées aux caprices d'un individu.

Explication avec lord Whitworth.

L'ambassadeur expliqua l'asile et les pensions accordés aux émigrés, aux chouans, à des assassins même, en alléguant la reconnaissance due à des services passés. Quant à l'île de Malte, on était sur le point de l'évacuer lorsqu'était survenue la publication inopportune du rapport du colonel Sébastiani. Ces explications n'étaient guère concluantes. Le premier consul insista. Il énuméra complaisamment les forces considérables dont disposait la République, et que la puissance maritime de l'Angleterre, à laquelle il se plut à rendre justice, ne suffisait pas à contre-balancer. Puis, comme pour atténuer

l'effet de cette menace indirecte, il s'étendit sur les avantages d'une alliance solide entre l'Angleterre et la France, qui, toutes deux réunies, pouvaient être maîtresses des destinées du monde. Lord Whitworth, se tenant sur une grande réserve, promit d'en référer à son gouvernement.

PLUVIÔSE an XI (*Janvier-Février* 1803).

L'acte de médiation.

Mais le lendemain même du jour où avait lieu cette explication, parut, au journal officiel de la République, une pièce qui n'était pas de nature à calmer l'effervescence du peuple anglais : c'était l'acte de médiation qui, quelques jours auparavant, avait été remis aux députés suisses par les quatre sénateurs français chargés de rédiger la nouvelle constitution helvétique. Cette constitution était en quelque sorte multiple, en ce sens qu'elle se modifiait suivant le caractère aristocratique ou démocratique des différents cantons. Chaque canton avait sa législation particulière, calquée sur le modèle de nos lois civiles françaises. L'ensemble de ces divers cantons — ils étaient au nombre de dix-neuf — constituait une fédération ressortissant à une diète générale, dont la présidence devait alternativement et annuellement passer de l'un à l'autre canton. Bonaparte conservait d'ailleurs la haute main sur cette confédération, dont il prit officiellement plus tard le titre de médiateur. Il nomma lui-même le canton directeur pour l'année courante. Cet acte de médiation souleva bien quelques protestations en Suisse de la part d'un certain nombre de patriotes ; mais comme en somme il apportait la paix et la concorde à un peuple troublé depuis longtemps par des dissensions intestines, il y fut généralement bien accueilli. Ce ne fut pas la même chose en Angleterre, où l'on en prit texte pour récriminer avec plus d'amertume que jamais contre la conduite du premier consul, et ce fut surtout en invoquant notre intervention en Suisse que les ministres anglais obtinrent du parlement les subsides nécessaires pour porter à cinquante mille le nombre des matelots prêts à entrer en campagne.

VENTÔSE an XI (*Février-Mars* 1803).

Ainsi, de ce côté-là, on peut le dire, la paix était sérieuse-

Ventôse an XI (*Février-Mars* 1803).

ment menacée, dès le commencement du mois de ventôse an XI (fin février 1803). C'était du reste le seul point noir à l'horizon. En effet, à l'heure même où grondaient, de l'autre côté du détroit, de menaçantes rumeurs, disparaissaient, sur le continent, les dernières difficultés nées des longues agitations que la Révolution française avait suscitées en Europe. Il avait été convenu, par les traités de Campo-Formio et de Lunéville, que les princes allemands, tels que les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, les évêques de Liège et de Bâle, et une foule de princes subalternes, dépossédés en tout ou en partie, par suite de la cession de la rive gauche du Rhin à la France, seraient indemnisés. Cette affaire des indemnités traînait depuis un temps infini, et l'on pouvait craindre à chaque instant qu'elle ne fût un nouveau ferment de guerre. Elle avait donné lieu à d'innombrables pourparlers. Chaque jour naissaient des complications dues aux prétentions des uns et des autres, complications sur lesquelles il serait beaucoup trop long de nous étendre, et qui ne touchent que fort indirectement d'ailleurs à l'histoire de notre pays. Dans l'embarras où les plongeaient les prétentions des intéressés, la Prusse et l'Autriche eurent tour à tour recours aux lumières du premier consul et du czar. Bonaparte profita de la circonstance pour imposer en quelque sorte sa médiation. Seulement il eut l'habileté, en appelant à son aide la diplomatie russe, de faire entrer le jeune czar dans ses vues. C'était forcer d'avance les parties intéressées à accepter le plan qu'il avait médité, plan sur lequel les divers États de l'Allemagne furent appelés à se prononcer dans une diète tenue à Ratisbonne. Après des négociations sans nombre, cette interminable affaire reçut enfin une solution définitive le 6 ventôse (25 février), par l'adoption du plan de Bonaparte légèrement modifié. Ce plan ne consistait pas seulement à répartir plus ou moins équitablement les indemnités accordées aux princes allemands, il modifiait profondément la constitution germanique. Il n'en fut pas moins reçu en Allemagne avec une faveur marquée, et la

Indemnités aux princes allemands.

République française eut cette bonne fortune singulière de voir des rois, des princes, un empereur même, se fier surtout à elle pour assurer l'exécution d'une œuvre à laquelle son chef avait si activement coopéré.

VENTÔSE an XI (*Février-Mars* 1803).

Compte rendu au Corps législatif.

Cette affaire, d'une importance sérieuse, passa pour ainsi dire inaperçue en France. D'autres sujets tenaient l'attention publique éveillée. Le Corps législatif venait d'ouvrir sa session — 1er ventôse (20 février). Dès le lendemain, il était donné lecture d'un exposé de la situation, plein d'amères récriminations contre l'Angleterre. On y parlait bien de l'espérance de conserver la paix, mais à la condition d'avoir cinq cent mille hommes prêts à défendre et à venger la République. La nation britannique y était d'ailleurs assez dédaigneusement traitée : on la représentait comme incapable de lutter seule contre la France. Ce compte rendu, dont la signification belliqueuse n'échappa à personne, souleva à Londres une indignation violente. L'orgueil national s'enfla outre mesure; le patriotisme anglais s'émut, comme d'une irréparable injure, de cette assertion au moins hasardée, à savoir : que l'Angleterre, réduite à ses propres forces, était incapable de résister à la France.

Message du roi d'Angleterre.

La guerre semblait être le dernier argument possible entre les deux nations. Le roi Georges III parla à son tour un langage peu fait pour ramener le calme dans les esprits. Le 17 ventôse an XI (8 mars 1803) il saisit la Chambre des communes d'un message, par lequel, se fondant sur les armements considérables qui se préparaient en France et sur les dissensions d'une haute importance existant entre le gouvernement français et lui, il informait le parlement des mesures de précaution prises pour assurer la sécurité de l'État. C'était là également un cri de guerre qui, d'échos en échos, allait se répéter dans tous les comtés du pays. Il y avait en Angleterre un parti pris évident de déchirer le traité d'Amiens. Restait à savoir maintenant de quel côté partirait le signal des hostilités, et laquelle des deux nations assumerait sur elle la responsabilité

Ventôse an XI (*Février-Mars* 1803).

toujours lourde devant l'humanité, d'avoir provoqué une nouvelle effusion de sang.

Scène faite par Bonaparte à l'ambassadeur anglais.

Le premier consul vit dans le message du roi d'Angleterre une injure personnelle, et la République allait payer les frais de son amour-propre irrité. Son mécontentement, très légitime d'ailleurs, puisque malgré ses représentations, et contrairement aux termes du traité d'Amiens, l'Angleterre détenait Malte et Alexandrie, son mécontentement, disons-nous, se traduisit d'une manière indigne du chef élu d'une république, et peu conforme surtout aux lois traditionnelles de l'hospitalité française. Le 22 ventôse (13 mars) était jour de réception aux Tuileries. C'était un dimanche, — car depuis la mise en vigueur du Concordat, on avait remplacé la décade par l'ancienne semaine, tout en conservant le calendrier républicain. Quand on annonça l'ambassadeur anglais, Bonaparte se leva vivement, en proie à une irritation mal contenue; il alla droit à lord Whitworth, et, en présence de tous les ministres étrangers, il l'apostropha en termes d'une rudesse excessive. « Vous voulez donc la guerre? » lui dit-il brusquement. Puis, il se plaignit vivement de ce que le roi Georges eût osé dire en plein parlement que la France armait. Il avait raison sur ce point peut-être; mais il avait tort en ajoutant qu'il ne connaissait aucun différend entre les deux pays, alors que depuis des mois la persistance de l'Angleterre à ne pas évacuer l'île de Malte était devenue, de sa part, un texte de récriminations continuelles. Signalant à son tour les armements précipitamment ordonnés par le ministère anglais, il demanda à lord Whitworth si c'était dans l'intention d'intimider le peuple français. « On peut le tuer, ajouta-t-il; l'intimider, jamais! » Cette scène extraordinaire produisit sur toute l'assistance une impression profonde et douloureuse. L'effet n'en fut pas moins fâcheux au dehors. Les esprits sages gémirent de voir un peuple tout entier, trente millions d'hommes, engagé dans une série d'aventures, dont personne ne pouvait prévoir les conséquences, par la mauvaise humeur d'un homme. Lord Whitworth, at-

teint dans son orgueil national, jura de ne plus remettre les pieds aux Tuileries jusqu'à nouvel ordre. M. de Talleyrand essaya bien de réparer, par sa conduite pleine de mesure et de prudence, la faute du premier consul; mais il ne fit que retarder de quelques jours une scission devenue irréparable.

GERMINAL an XI (*Mars-Avril* 1803).

Conduite en vue de la guerre.

Bonaparte sentit bien qu'une rupture prochaine était inévitable. Il s'occupa dès lors de se préparer sérieusement à la guerre. Des officiers du génie furent chargés de mettre immédiatement en état de défense nos côtes de l'Atlantique et de la Manche. Tous les ports de Flandre et de Hollande furent pourvus d'une artillerie formidable, et l'on travailla activement à réparer la flottille de Boulogne, au moyen de laquelle le premier consul songeait toujours à opérer une descente en Angleterre. Les premières semaines de germinal se passèrent ainsi en préparatifs. A cette action matérielle, Bonaparte eut l'idée de joindre une action diplomatique pour empêcher l'Angleterre de trouver des alliés en Europe. Il envoya son aide de camp Duroc à Berlin et le colonel Colbert à Saint-Pétersbourg, afin de disposer en sa faveur le roi de Prusse et l'empereur de Russie, et de faire valoir ses justes griefs contre le gouvernement britannique.

Cession de la Louisiane

Le premier consul chercha même à gagner des alliés au delà des mers; à cet effet il entama, vers cette époque, des négociations avec les États-Unis. Seulement il paya cher une alliance qui ne devait pas être pour nous d'un grand profit. Nous possédions de l'autre côté de l'Atlantique une colonie superbe, qu'on appelait la Louisiane, du nom de Louis XIV, sous le règne duquel elle avait été acquise à la France. Traversée par le Mississipi, dont les bouches avaient une importance capitale pour le commerce, c'était une des plus fertiles provinces de l'Amérique du Nord. Ses habitants, il est vrai, ne tenaient plus à la métropole que par des liens bien faibles; mais il eût été facile à un gouvernemènt habile de resserrer ces liens et de faire de ce vaste et riche pays un débouché fécond pour notre commerce et notre industrie. Bonaparte sacrifia

GERMINAL an XI (*Mars-Avril* 1803).

tout cela aux nécessités de la nouvelle guerre qui était à la veille d'éclater contre l'Angleterre. D'ailleurs, sentant bien au fond l'infériorité de notre marine sur la marine anglaise, il avait peu de confiance dans nos colonies, et il trouvait dans la cession de la Louisiane des ressources pécuniaires qui permettraient à son gouvernement de se passer d'emprunt pour faire face aux dépenses nécessitées par des armements considérables. Cette cession s'effectua en effet moyennant une somme de quatre-vingts millions, dont soixante seulement entrèrent dans les coffres du trésor français. Les vingt autres durent servir à indemniser les commerçants américains qui avaient souffert dans leurs intérêts pendant la dernière guerre par le fait de la marine française. Les États-Unis acquirent ainsi, à bon marché, une province qui leur permit d'asseoir à jamais leur domination sur le golfe du Mexique.

Dernières tentatives de conciliation.

On était alors au milieu de germinal (commencement d'avril). D'inutiles efforts furent encore tentés pour prévenir une lutte dont l'explosion paraissait imminente à tous. Le parti de la paix était représenté en France par M. de Talleyrand et par Joseph Bonaparte, lequel prévoyait sagement qu'une guerre malheureuse pourrait bien compromettre la fortune naissante de sa famille. Le premier sonda le ministère anglais pour savoir s'il se déciderait à abandonner l'île de Malte contre l'évacuation immédiate de la Suisse et de la Hollande par nos troupes. Ce fut peine perdue. L'Angleterre tenait décidément à garder Malte, où elle voulait fonder un grand établissement maritime. Or, à aucun prix Bonaparte ne voulait lui laisser créer dans la Méditerranée un second Gibraltar. De part et d'autre on était résolu à ne se faire aucune concession sur ce point. Un journal de Hambourg ayant inséré un article où l'on blâmait les prétentions britanniques, toute l'Angleterre fut en émoi. On regarda cet article comme un manifeste écrit de la main de Bonaparte.

Cependant le premier consul sembla faire un pas dans les voies de la conciliation en consentant à ce que l'île de Malte

fût remise entre les mains de la Russie jusqu'à la solution définitive du différend existant entre la France et l'Angleterre. Celle-ci, entre autres conditions, avait posé comme ultimatum l'occupation de Malte pour dix années au moins, et l'évacuation de la Suisse et de la Hollande par nos troupes. Son ambassadeur avait reçu l'ordre de quitter immédiatement Paris dans le cas où ces dures conditions ne seraient pas acceptées.

GERMINAL an XI (*Mars-Avril* 1803).

Ce n'était certes pas le moyen d'arriver à une conciliation. Le cabinet britannique persista dans ses prétentions.

Travaux législatifs.

Tandis qu'entre Paris et Londres s'échangeaient des notes qui ne devaient aboutir à aucun résultat, le Corps législatif votait docilement toutes les lois qu'il plaisait au gouvernement de lui présenter. Du reste, même docilité au Tribunat, d'où toute opposition paraissait désormais bannie, et où l'on n'entendait plus guère que des discours apologétiques de tous les actes consulaires. Organisation du notariat, réglementation de l'exercice de la médecine, loi autorisant les changements de nom pour toutes les personnes désireuses de se débarrasser des noms ou prénoms empruntés au calendrier républicain et à l'histoire ancienne, création de nouvelles routes et de nouveaux canaux, établissement de chambres consultatives pour les manufactures, les arts et lès métiers, adoption du premier livre du Code civil, dont Portalis avait présenté, dans le courant du mois précédent, un sixième projet, tout cela fut rapidement voté dans cette session. Les finances de l'État n'y furent pas ménagées. On porta à six millions la liste civile du premier consul, et à six cent mille livres l'indemnité allouée à chacun des deux autres consuls. Il est vrai que c'était bien modeste encore auprès de ce que, bon an, mal an, Bonaparte allait bientôt absorber. Le budget avait une grande importance cette année en raison des éventualités de guerre. On évalua à près de six cents millions les recettes de l'an XII (1803-1804), et l'on ouvrit au gouvernement un crédit de quatre cents millions. Enfin, comme l'argent ne suffisait pas, et qu'il fallait des hommes à jeter en

FLORÉAL an XI (Avril-Mai 1803). proie au dieu sanglant des batailles, on ordonna une levée de cent mille conscrits. C'était le 6 floréal an XI (26 avril 1803); on était bien près de la rupture définitive du traité d'Amiens.

Les ministres anglais n'étaient pas sans une certaine anxiété de voir se rompre une paix dont la conclusion avait été si laborieuse. Ils assumaient sur eux une terrible responsabilité, et ils le sentaient bien. Car, si une guerre, même juste, peut appeler sur ses auteurs les malédictions de l'humanité, à plus forte raison une guerre injuste. Or, la cause première de toutes les difficultés présentes était la non-exécution d'une clause du traité d'Amiens, c'est-à-dire un acte de mauvaise foi de la part de l'Angleterre. Mais, excité par l'opinion, non pas l'opinion populaire, mais celle des tories, le cabinet Addington repoussa toute proposition sérieuse d'arrangement. Le 19 floréal (9 mai) arriva à Paris l'ultimatum dérisoire dont nous avons parlé, ultimatum par lequel on réclamait en dernière analyse la cession, pour dix ans, de l'île de Malte, par un article ajouté au traité d'Amiens. Cette condition était inacceptable sans une compensation. Lord Whitworth quitta Paris dans la journée du 22 floréal (12 mai), et notre ambassadeur à Londres, le général Andréossy, reçut l'ordre de revenir immédiatement.

Rupture de la paix d'Amiens.

Une tentative suprême d'arrangement fut encore essayée par M. de Talleyrand, tellement notre ministre des affaires étrangères semblait avoir le pressentiment des conséquences désastreuses de la lutte qui allait s'engager. Sur ses pressantes sollicitations, le premier consul consentit à la cession momentanée de l'île de Malte à l'Angleterre, si l'on voulait lui permettre d'occuper le golfe de Tarente pendant un égal espace de temps. Cette proposition, transmise au cabinet anglais par le ministre de Hollande à Londres, M. de Schimmelpenninck, fut dédaigneusement repoussée. Le sort en était jeté.

Lors Whitworth et le général Andréossy se rencontrèrent

à Calais le 27 floréal (17 mai), l'un revenant de Paris, l'autre de Londres. Trois jours après, le Corps législatif recevait notification officielle de la rupture de cette paix d'Amiens que, un peu plus d'un an auparavant, l'une et l'autre nation avaient accueillie avec tant de joie et d'enthousiasme. Dix ans déjà l'Angleterre et la France s'étaient battues depuis le commencement de la Révolution; pour dix ans encore elles se précipitaient à plaisir dans une guerre effroyable, où l'Angleterre, d'abord seule, n'allait pas tarder à être suivie de l'Europe entière, et qui ne devait se terminer qu'à la chute de Bonaparte. Chute profonde et méritée, à laquelle l'histoire, cette haute et impartiale justicière, ne saurait qu'applaudir, si le premier consul de la République française, devenu empereur, n'avait pas entraîné avec lui le grand peuple qui lui avait si aveuglément confié ses destinées.

FLORÉAL an XI (*Avril-Mai* 1803).

CHAPITRE QUINZIÈME

La littérature sous le Consulat. — La tribune et la presse. — L'histoire. — Le roman. — Chateaubriand. — Le théâtre. — Rapport de Daru au Tribunat. — Arrestation des Anglais en France. — Le sentiment public. — Dons pour la guerre. — On ordonne des prières publiques. — Forces des deux nations. — Dispositions des puissances. — Invasion du Hanovre. — Excursion de Bonaparte dans le Nord. — Dernière célébration de l'anniversaire du 14 juillet. — Retour du premier consul. — Fête du 15 août. — L'Espagne mise en demeure. — Continuation des préparatifs. — Armements en Angleterre. — L'Angleterre cherche à provoquer des troubles en France. — Départ de Georges Cadoudal pour Paris. — M. de Luynes sénateur. — Les sénatoreries. — Derniers soins aux préparatifs de descente. — Premiers combats. — Départ de Bonaparte pour Boulogne. — Ajournement de l'expédition. — Retour de Bonaparte. — Perte de Saint-Domingue. — Promotions dans la Légion d'honneur. — Réorganisation du Corps législatif. — La conjuration s'ébruite.

Prairial an XI (*Mai-Juin* 1803).

Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous un instant pour jeter un coup d'œil sur l'état de la littérature en France, au moment où la République allait se précipiter de nouveau dans des entreprises sanglantes. Depuis dix-huit mois l'Europe jouissait d'une paix profonde. Notre commerce et notre industrie en avaient largement ressenti les bienfaits. Les travaux publics avaient pris un essor surprenant. On ouvrait des routes, on creusait des canaux, on construisait des ponts : c'était bien le siècle des ingénieurs qui commençait ; la science et l'érudition pure étaient également en progrès. C'était l'heure où Cuvier reconstruisait, à l'aide d'un fragment informe, les animaux antédiluviens, où l'immortelle découverte de Jenner, la vaccine, commençait d'être propagée dans notre pays. Seule la littérature proprement dite languissait, affreusement déchue du rang où elle s'était élevée dans les deux siècles précédents.

La littérature sous le Consulat.

PRAIRIAL an XI (*Mai-Juin* 1803).

C'est qu'après la Révolution française, il était désormais impossible à la littérature de rien produire de grand et de durable sans s'animer à la flamme vive de la liberté. Sous l'ancien régime même, le génie avait ses coudées plus franches qu'au temps du Consulat. Il pouvait au besoin réclamer l'hospitalité des presses étrangères; la Suisse, la Belgique, la Hollande lui étaient ouvertes. Mais aujourd'hui ces divers pays subissaient le joug de Bonaparte, qui avait la prétention de mettre l'embargo sur les écrits français publiés à Londres; Jean-Jacques Rousseau n'eût trouvé d'imprimeur ni à Genève, ni à Bruxelles, ni à La Haye.

La tribune et la presse.

Durant la tourmente révolutionnaire, les esprits, distraits des productions pacifiques et purement littéraires, s'étaient dédommagés dans les luttes incessantes de la tribune et du journalisme. La poésie lyrique avait elle-même brillé d'un éclat incomparable; les chants patriotiques de cette époque resteront comme des modèles du genre. Jamais, comme mouvement et comme inspiration, on n'approchera des strophes ailées de la *Marseillaise* et du *Chant du départ*. La tribune française, où avaient retenti tant de chefs-d'œuvre, et qui, pendant dix ans, avait tenu le monde entier attentif, était devenue muette. Pour avoir prononcé quelques paroles trop libres au Tribunat, Benjamin Constant s'était vu fermer la bouche. La presse, ce grand arsenal de la pensée humaine à l'époque de la Révolution et pendant la première partie du Directoire, la presse, où s'étaient élaborées et condensées toutes les questions politiques, économiques et sociales, n'était plus qu'une sorte de machine, bonne à enregistrer les événements du jour, les adresses éternellement louangeuses des autorités constituées au gouvernement et les faits et gestes du premier consul et de sa famille, trop heureuse quand un bulletin de victoire ou de conquête venait rompre l'insipide monotonie de sa phraséologie banale.

Les journaux avaient perdu tout caractère politique, par conséquent toute importance. Il en restait d'ailleurs un bien

petit nombre. Plus de discussions, plus de libre examen, plus de critique sérieuse. Malheur à eux s'ils osent censurer un acte du pouvoir! L'œil de la police est là, qui épie leurs moindres écarts. Comment, sous un pareil régime, la pensée aurait-elle pu prendre son vol? La poésie lyrique est devenue poitrinaire avec Millevoye. Il y a bien encore çà et là quelques écrivains distingués. Gérando, Laromiguière, Cabanis, Maine de Biran, Suard, Garat, Ginguené, se risquent bien à publier quelques productions philosophiques, morales et politiques; mais comme nous sommes loin des rudes penseurs de l'*Encyclopédie!* Où est Diderot, où est d'Alembert? C'est à peine si J.-B. Say, dans ses travaux économiques, se risque à effleurer les questions de commerce et de finances. A plus forte raison évite-t-il de toucher à ce qui se rapporte au gouvernement proprement dit, comme si la science de la production et de la distribution des richesses n'était pas intimement liée à la science de gouverner les hommes. L'audace semblait alors s'être réfugiée chez une femme. Madame de Staël, dans ses productions morales et politiques, comme dans ses romans, montrait une indépendance qui lui valut l'honneur, — la République française étant encore debout, — d'être proscrite par Bonaparte.

PRAIRIAL an XI (*Mai-Juin* 1803).

L'histoire.

Aussi les écrivains, dûment avertis, apportaient-ils une circonspection rare quand ils venaient à parler des événements contemporains. Du reste, les historiens sérieux, ne se sentant pas suffisamment libres, préféraient s'occuper des temps antérieurs ou des nations étrangères. Sismonde de Sismondi préludait par des œuvres d'économie politique à son *Histoire des républiques italiennes au moyen âge.* Si quelques-uns se mêlaient de toucher à la Révolution française, c'était pour la calomnier. Soulavie, qui avait servi d'agent diplomatique au comité de Salut public, n'y manqua pas. Mais il fut largement dépassé par les Fantin-Desodoards et les Lacretelle, qui, pour noircir les hommes les plus éminents de la Révolution, pour dénaturer leurs actes et leurs intentions, surent déployer tout le génie de la calomnie.

Prairial an XI (Mai-Juin 1803).

De ces sortes de productions aux romans, il n'y a qu'un pas. C'était le temps du roman sentimental. Il semblait qu'à la veille des grandes fauchées d'hommes qui allaient se faire, les romanciers se fussent donné le mot pour allumer les passions tendres dans le cœur de toute cette génération destinée à servir de proie aux canons, et pour lui donner un plus amer regret de la vie. L'inépuisable Mme de Genlis, veuve du conventionnel Sillery, entassait volume sur volume; elle eut seulement le tort de mêler à ces œuvres d'imagination pure de prétendus souvenirs historiques, où le faux et le mensonge le disputent à la fantaisie. Les femmes qui tiennent une plume se sont toujours complu à écrire des romans, et, à coup sûr, à cette époque du Consulat, c'est à elles que revient la palme dans ce genre de littérature. Nous avons déjà cité Mme de Staël. Loin, bien loin derrière elle viennent Mme Cottin et Mme de Flahault, depuis comtesse de Souza, qui toutes deux peignirent l'amour sous les couleurs les plus brûlantes.

Le roman.

Nous ne pouvons quitter le roman sans mentionner un écrivain appelé à une réputation retentissante, Chateaubriand, sur le nom duquel le petit roman d'*Atala*, œuvre originale, d'un style un peu recherché, avait tout à coup jeté une vive lumière. Un autre livre de lui, plus élevé et mieux écrit, le *Génie du christianisme*, qui eut une fortune inouïe, parut, par une coïncidence probablement préméditée, en même temps que le Concordat. Ce livre lui valut, dans le *Moniteur officiel*, force louanges de la part de M. de Fontanes, lequel s'entendait merveilleusement à louer quand l'éloge devait être agréable au maître. Or, le *Génie du christianisme* entrait trop bien dans les vues du premier consul pour ne pas avoir son entière approbation. Au reste, Chateaubriand était alors un admirateur passionné de Bonaparte, qu'il considérait comme une sorte de messie appelé à sauver le monde moderne. Sa notoriété, son talent, le nom qu'il portait, et aussi son admiration pour le premier consul, lui ouvrirent les portes de la diplomatie. Il fut envoyé comme secrétaire d'ambassade à Rome, poste qu'il

Chateaubriand.

échangea au commencement de l'an XII contre celui de chargé d'affaires de la République française près la république du Valais.

Prairial an XI (*Mai-Juin* 1803).

Le théâtre.

Faible dans le genre lyrique, où Lebrun, malgré son surnom de Pindare, était loin d'égaler Jean-Baptiste Rousseau; faible dans l'épopée, que les traductions de Delille et les œuvres estimables de Legouvé ne sortaient pas d'une honnête médiocrité, la poésie retrouvait au théâtre une certaine ampleur et une certaine énergie. Picard, Collin d'Harleville, Andrieux, semaient de traits piquants d'agréables comédies, et, dans la tragédie, se distinguaient Antoine Arnault, dont le style était nourri de pensées, Raynouard, Lemercier, Baour-Lormian, Ducis, que son esprit d'indépendance éloignait du premier consul, et Chénier, qui, au Tribunat, se souvenait d'avoir écrit *Charles IX* et *Tibère*, et qui, rentré dans la retraite, continua son opposition contre le despotisme consulaire par des épîtres animées du feu sacré de la liberté. C'étaient, on peut le dire, les représentants déjà un peu effacés d'un genre que Corneille, Racine et même Voltaire avaient élevé jusqu'au sublime, et que le siècle dans lequel on entrait était destiné à voir périr, ou peu s'en faut.

Somme toute, la littérature française sous le Consulat se trouvait dans un véritable état d'affaissement. Les poètes, que la grande muse de la patrie n'inspirait plus, et dont les ailes étaient rognées par les ciseaux d'une censure implacable, tournaient dans le cercle des madrigaux et des idylles. La jeune femme de Louis Bonaparte donnait l'exemple en composant de petits vers qui faisaient les délices de la cour du premier consul. L'esprit français était déchu de son ancienne splendeur. Le public s'était déshabitué des fortes pensées, des grandes choses de l'intelligence. Le *Journal des Débats* constate lui-même avec douleur, vers cette époque, l'effroyable décadence de notre littérature. Qui le croirait? Dans ce pays de Montaigne et de Descartes, dans ce noble pays de Corneille, de Racine et de Molière, ce qui charmait surtout les

Prairial an XI *Mai-Juin* 1803).

masses, au temps du Consulat, c'étaient de nouvelles farces de la foire et des comédies à ariettes. On désertait le Théâtre-Français pour le Vaudeville; on se ruait avec une sorte de fureur au théâtre enfumé de la rue de Chartres, situé entre le Louvre et les Tuileries, et ce fut au bruit des flonflons de Piis et de Barré que recommença la guerre entre la France et l'Angleterre.

Rapport de Daru au Tribunat.

Le gouvernement du premier consul s'attacha à imputer à la cour de Londres seule la responsabilité de cette funeste rupture de la paix. Dans un interminable rapport, présenté le 3 prairial an XI (23 mai 1803) au Tribunat, Daru énuméra longuement les causes de la nouvelle guerre, flétrit de toute son énergie la mauvaise foi anglaise; et, à la suite de ce rapport, le Tribunat émit le vœu qu'il fût pris à l'instant les plus énergiques mesures pour faire respecter la foi des traités et la dignité du peuple français.

Arrestation des Anglais en France.

Du reste, l'Angleterre n'avait pas attendu la dénonciation officielle de la rupture du traité d'Amiens pour commencer les hostilités. Avant toute déclaration de guerre, elle avait enjoint à ses marins de courir sus à nos bâtiments de commerce, et elle avait ordonné la saisie de tous les navires français qui étaient dans ses ports. Le premier consul s'empressa d'user de représailles en s'emparant de tous les bâtiments anglais qui se trouvaient dans nos villes maritimes, en confisquant les marchandises dont ils étaient porteurs et en décrétant l'arrestation de tous les sujets britanniques en résidence sur notre territoire. En moins de quinze jours, près de huit mille Anglais étaient arrêtés, tant en France que dans la République italienne et dans les pays occupés par nos troupes. Quel oubli réciproque des lois de l'humanité, des règles de la civilisation! Et l'on dit froidement : C'est la guerre.

Le sentiment public.

Tout ce qu'il y avait en France de monde officiel, d'autorités constituées, montra pour cette guerre un enthousiasme plus ou moins sincère. Le Corps législatif et le Sénat, imitant le Tribunat, approuvèrent sans restriction la conduite du pre-

mier consul, « de ce grand homme, de ce héros, de ce génie, disait M. Fontanes au nom du Corps législatif, dont le peuple français ne pouvait désormais séparer sa gloire, ses intérêts et son bonheur. » Le Sénat, lui, ne s'en tint pas à ces flatteries banales. Il vota sur sa dotation la construction d'un vaisseau de premier rang. Les membres du Corps législatif, du Tribunat et du Sénat qui appartenaient à l'armée se réunirent dans un banquet à Tivoli, sous la présidence du vieux Kellermann, le vainqueur de Valmy. Là figuraient Pérignon, Sérurier, l'ancien constituant Dédelay d'Agier, Daru, Carion-Nisas, Latour-Maubourg et beaucoup d'autres. Après avoir bu à la République, à Bonaparte *le Grand*, au brave qui, le premier, mettrait le pied sur le territoire britannique, ils rédigèren une adresse par laquelle ils supplièrent le premier consul de les recevoir à bord du vaisseau qui le conduirait en Angleterre.

Prairial an XI (Mai-Juin 1803).

Dons pour la guerre.

L'opinion générale se laissa assez facilement entraîner à l'enthousiasme officiel. Il y avait toujours dans les veines du peuple français un peu de cette vieille haine nationale, née de nos guerres du moyen âge, haine stupide, commune d'ailleurs aux deux nations, et que toute la philosophie du dix-huitième siècle avait été impuissante à éteindre. De toutes parts s'ouvrirent des souscriptions pour la construction de péniches, de canonnières et de bateaux de transport. Le conseil général du Loiret vota trois cent mille livres pour l'armement d'une frégate fine voilière, de trente canons. Les agents de change de Paris offrirent deux frégates; le commerce parisien donna un vaisseau de cent vingt canons. Il y eut bien quelque ombre à ce tableau. Les prétextes de la rupture de la paix étaient si futiles, que les gens sensés ne virent pas sans désespoir recommencer la guerre, abîme béant où notre commerce et notre industrie, à peine remis de leur torpeur, étaient exposés à sombrer sans retour. Quand la nouvelle de la guerre fut connue au Havre, elle y jeta, quoique attendue, la consternation; il en fut de même dans beaucoup d'autres villes de commerce.

Prairial an XI (Mai-Juin 1803). On ordonne des prières publiques

Le premier consul jugea à propos de faire intervenir le clergé dans cette affaire. Toujours un retour aux anciens usages. La République, avant de se jeter dans les bras d'un despote, se contentait de se fier à son bon droit et au dévouement de ses enfants. Elle évitait ainsi de compromettre Dieu dans des choses purement humaines. Car, comme la protection divine est généralement invoquée des deux côtés, et comme trop souvent aussi la victoire déserte la cause juste, que devient le prestige de Dieu, et que penser de sa justice? Mais Bonaparte n'était pas pour rien souverain héréditaire en expectative. Le 18 prairial an XI (7 juin 1803), il écrivait de Saint-Cloud, à la manière de Charlemagne et de Louis XIV, aux cardinaux, archevêques et évêques de la République : « ..... Je vous fais cette lettre pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des prières pour attirer la bénédiction du ciel sur nos entreprises. » Cardinaux, archevêques et évêques s'empressèrent, comme on le pense bien, de se rendre à un vœu qui témoignait de leur nouvelle influence. L'archevêque de Paris écrivit dans le mandement par lequel il ordonnait des prières publiques : « Le conquérant de l'Europe ne se dissimule pas que le sort des armes est journalier et que le seul moyen d'en fixer l'incertitude est d'intéresser à sa cause le Dieu des combats. » Un autre, l'archevêque de Rouen, frère du second consul Cambacérès, s'écriait : « Demandons à Dieu que l'*homme de sa droite*, cet homme qui a tant fait pour le rétablissement de son culte, qui se propose de faire encore davantage, continue d'être, comme Cyrus, le Christ de la Providence. » Voilà d'un archevêque expert en flatterie.

Forces des deux nations.

Le premier consul, qui, au fond, ne croyait à ces démonstrations religieuses que comme à un moyen de frapper l'imagination des hommes superstitieux, songea à prendre des mesures plus propres à assurer le succès des armes de la République. Il avait affaire à un ennemi dont la puissance navale était irrésistible. L'Angleterre pouvait mettre en ligne plus de cent vaisseaux de haut bord, auxquels nous n'en avions à opposer

Prairial an XI (Mai-Juin 1803).

qu'une cinquantaine, y compris le contingent de la Hollande. En revanche, nous avions une armée de terre formidable, invincible. Bonaparte la répartit en six camps, échelonnés depuis les bouches du Texel jusqu'aux Pyrénées, de manière à pouvoir la porter à la fois sur tous les points menacés, et la concentrer, s'il en était besoin, avec une extrême rapidité. Ses forces ne s'élevaient guère à moins de cinq cent mille hommes, dont la plupart étaient de vieux soldats éprouvés. Après s'être assuré le concours de la Hollande, il se disposa à frapper immédiatement l'Angleterre sur le continent, avant de l'attaquer dans ses propres foyers.

Dispositions des puissances.

L'Europe n'avait pas été sans s'émouvoir fortement de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre. Victorieuse, la République française, dont la prépondérance sur le continent était déjà si grande, devenait le souverain arbitre des destinées de l'Europe ; vaincue, elle laissait à la nation britannique la domination absolue des mers. De part et d'autre il y avait donc péril pour les puissances continentales. Aussi la Prusse, l'Autriche et la Russie en voulaient-elles à l'Angleterre pour avoir, par sa persistance à garder Malte indûment, provoqué la rupture des traités, et à la France pour s'être trop pressée de recourir aux armes. Mais leurs dispositions étaient plus particulièrement défavorables à la République, parce que de ce côté le danger leur paraissait plus immédiat ; et ces dispositions hostiles à notre égard ne tarderont pas à amener une nouvelle conflagration générale. Vainement le jeune empereur de Russie offrit sa médiation aux puissances belligérantes ; sans la repousser entièrement, on y opposa des moyens dilatoires qui équivalaient à une fin de non-recevoir. Il n'y avait plus qu'à combattre.

Invasion du Hanovre.

Comme l'alliance du roi de Naples était fort douteuse, le premier consul fit occuper les États napolitains par une armée française, afin d'empêcher les Anglais d'y prendre pied ; et en même temps il ordonna l'occupation des États patrimoniaux du roi d'Angleterre. Le général Mortier envahit le Hanovre à

Messidor au XI (Juin-Juillet 1803).

la tête de vingt-cinq mille hommes, et il en fit la conquête sans coup férir. Les députés des villes se soumirent dès le 14 prairial (3 juin). Un mois après, l'armée hanovrienne capitula sans avoir brûlé une cartouche. Le vieux Georges III fut au désespoir de la perte d'une province dont il était resté le suzerain. C'était en effet une riche proie. Un matériel énorme tomba entre nos mains; les magnifiques chevaux de la cavalerie hanovrienne servirent à remonter notre cavalerie, et nous nous emparâmes de tous les revenus du pays, qui dut nourrir indéfiniment nos troupes. Voilà ce qu'on appelle les droits de la guerre!

Excursion de Bonaparte dans le Nord.

Pendant que ces événements se passaient dans le nord de l'Allemagne, le premier consul songeait à réaliser son projet favori : il s'occupait, avec une ardeur fiévreuse, des moyens d'opérer une descente en Angleterre. Partout se construisaient des chaloupes canonnières et des bateaux plats pour le transport des troupes. Quand ces constructions furent suffisamment avancées, le premier consul résolut d'aller visiter le littoral de la Manche et la Belgique, pour voir si nos côtes et nos villes fortes du Nord étaient en bon état de défense. Il partit le 4 messidor 1803 (23 juin an XI), accompagné de Mme Bonaparte, jalouse de partager les ovations dont son mari ne pouvait manquer d'être l'objet. Partout il fut accueilli avec les démonstrations d'enthousiasme auxquelles il était accoutumé. Il arriva même qu'en certains endroits la flatterie dépassa toutes les bornes du possible. Ainsi, quand il fut à la limite du Pas-de-Calais, le préfet de ce département vint le recevoir en grand appareil, et lui dit : « Citoyen premier consul, à peine « avons-nous joui de votre auguste présence, et déjà le dépar- « tement tout entier du Pas-de-Calais a tressailli de joie... « Nous savons tous que pour assurer le bonheur et la gloire « de la France, pour rendre à tous les peuples la liberté du « commerce et des mers, pour humilier les audacieux pertur- « bateurs du repos des deux mondes et fixer enfin la paix sur « la terre, Dieu créa Bonaparte, et se reposa. » Jamais

Louis XIV n'avait entendu d'aussi basse adulation. Ce préfet s'appelait Poitevin-Maissemy.

Messidor an XI (Juin-Juillet 1803).

Le premier consul visita successivement Boulogne, Calais, Dunkerque, où sa présence imprima une activité prodigieuse aux travaux en cours d'exécution. A Boulogne, il ordonna le creusement d'un bassin capable de recevoir douze cents bâtiments, c'est-à-dire la moitié de la flottille destinée à opérer contre l'Angleterre. Les ports d'Étaples, de Wimereux et d'Ambleteuse furent également mis en état d'abriter un grand nombre de navires. Enfin les environs de Boulogne furent disposés pour loger une armée de cent cinquante mille hommes. Mais tous ces préparatifs ne devaient pas être achevés avant l'hiver, et l'expédition projetée fut remise à cette époque.

Sûr que ses ordres seraient ponctuellement exécutés, le premier consul se dirigea ensuite vers les départements de l'ancienne Belgique. Il se rendit d'abord à Lille, puis à Anvers, puis à Gand, et de là à Bruxelles, où un certain nombre d'acteurs du Théâtre-Français, Talma, Monvel, Mlle Raucourt et Mme Talma, l'attendaient pour y donner des représentations pendant son séjour. De plus en plus on prenait des habitudes royales. Bonaparte affecta de tenir une cour dans cette vieille capitale des Pays-Bas, où le second consul, Cambacérès, et tous les ministres étaient venus le rejoindre. Son séjour fut d'ailleurs marqué par certaines améliorations administratives qui eurent pour effet d'aplanir en partie les résistances que la domination française rencontrait encore de la part des populations belges.

Dernière célébration de l'anniversaire du 14 juillet.

Ce fut pendant le séjour du premier consul à Bruxelles qu'eut lieu la dernière célébration d'une de nos plus grandes fêtes nationales, celle du 14 juillet, correspondant au 25 messidor. Cette célébration fut d'ailleurs toute matérielle. Des représentations gratuites, des illuminations dans les allées des Tuileries et à l'entrée des Champs-Élysées; mais dans les cœurs nul enthousiasme; le souvenir des grands jours semblait effacé. A partir de cette époque, il n'y eut plus de fêtes

Thermidor an XI (Juillet-Août 1803).

nationales. Une idole remplaçait la patrie. En revanche, on rétablit la procession et la fête commémorative de la levée du siège d'Orléans, et un prêtre fut chargé de prononcer, comme jadis, l'éloge de notre immortelle Jeanne Darc, de la pauvre fille de Donrémy.

Bonaparte seul devait bénéficier désormais des grandes solennités publiques; son nom et ses victoires seuls étaient dorénavant jugés dignes d'exciter l'allégresse du peuple. Aussi bien l'on approchait du 15 août, jour anniversaire de sa naissance, et qui avait été officiellement consacré comme le jour férié par excellence. Il voulut être de retour à Paris pour ce jour-là. Laissant donc de côté nos départements des provinces rhénanes qu'il avait d'abord projeté de visiter, il revint par Liège, Namur, Sedan, Mézières et Reims; il était à Saint-Cloud le 22 thermidor (10 août). C'était l'anniversaire d'une journée glorieuse; cet anniversaire eût passé inaperçu sans le président du tribunal d'appel, Séguier, qui vint complimenter le premier consul en ces termes : « Les magistrats, fiers d'apporter à vos pieds le tribut des cœurs, renouvellent, *dans un jour consacré à de brillants souvenirs*, leurs serments de respect et de dévouement pour celui qui gouverne la France par la faveur de Dieu, l'éclat des armes et la puissance des lois. » Séguier était un personnage de l'ancien régime; il n'avait pas oublié le langage des cours. Mais n'était-ce pas une dérision que d'invoquer le souvenir du 10 août en félicitant l'homme qui se disposait à réédifier à son profit le trône si justement broyé par la Révolution ? Tout prenait déjà un aspect monarchique. Les pièces de cinq francs commencèrent d'être frappées à l'effigie de Bonaparte, et il fut décidé qu'on chanterait dorénavant dans les églises : *Domine, salvum fac Napoleonem, primum consulem nostrum.* De la République, plus un mot. Le 27 thermidor (15 août), eut lieu pour la seconde fois, dans un appareil auquel on avait à dessein donné des proportions inaccoutumées de magnificence, la célébration de la naissance du premier consul. Tous les

Retour du premier consul.

Fête du 15 Août.

corps constitués s'empressèrent de venir déposer aux pieds du maître le tribut de leurs hommages. C'était à qui y mettrait le plus de servilisme. Laplace au nom du Sénat, Terrasson au nom du Corps législatif, Riouffe au nom du Tribunat, épuisèrent toutes les formules de la platitude et de la courtisanerie. On ne savait qu'inventer pour encenser l'idole. Tout en France, dans la France républicaine, se rapportait maintenant à la personne de Bonaparte. Le musée du Louvre venait d'être réparé; c'était une création de la République, on l'appela le musée Napoléon, et le 28 thermidor (16 août), dès six heures du matin, le premier consul alla en faire solennellement l'ouverture. C'est à peine si, au milieu de ces singeries monarchiques, on prêtait une attention distraite aux essais que l'Américain Fulton faisait alors sur la Seine d'un bateau à vapeur destiné à révolutionner la navigation moderne.

THERMIDOR an XI (*Juillet-Août* 1803).

L'Espagne mise en demeure.

Les préoccupations ambitieuses de Bonaparte ne l'empêchaient pas de donner tous ses soins à l'expédition projetée et de s'occuper activement des choses militaires. L'attitude de l'Espagne lui ayant paru douteuse, il renforça l'armée réunie au camp de Bayonne, et en donna le commandement à Augereau, en lui enjoignant de franchir les Pyrénées au cas où la cour de Madrid violerait les traités qui la liaient à la République. Aux termes de ces traités, l'Espagne devait à la France un concours en hommes et en vaisseaux. Le premier consul, prenant en considération la situation précaire où était tombé ce royaume si florissant jadis, se contenta de réclamer de lui un subside en argent, moyennant quoi l'Espagne devait bénéficier des résultats de la guerre, dans une certaine mesure. Bonaparte exigea en outre que les commandants des places de Cadix et d'Algésiras fussent punis sévèrement pour avoir laissé prendre à portée de leurs canons plusieurs bâtiments français, et que nos nationaux fussent indemnisés des dommages qu'ils avaient éprouvés. Le prince de la Paix, souverain de fait, hésitait, penchant secrètement pour l'Angleterre; mais le roi Charles IV dut céder devant une lettre menaçante

Fructidor an XI (Août-Septembre 1803).

venue de Paris. Il s'engagea à payer soixante millions par an, sauf à cesser ce subside, s'il se décidait à unir ses armes à celles de la République. Le Portugal obtint également, moyennant une subvention de seize millions, la permission de garder la neutralité.

Continuation des préparatifs.

On était déjà en fructidor (août-septembre) quand fut terminée cette contestation, où l'observateur pouvait découvrir le germe de la future et inqualifiable intervention de Bonaparte dans les affaires intérieures de l'Espagne. Nos rassemblements au pied des Pyrénées devenant inutiles, le premier consul dirigea une partie de ces contingents sur les camps du Nord, et notamment sur celui de Brest, dont il donna le commandement à Augereau, tandis qu'il plaçait le général Soult à la tête des troupes cantonnées à Saint-Omer. Son projet était d'attaquer à la fois la puissance britannique sur les côtes d'Angleterre et sur les côtes d'Irlande, vers lesquelles les généraux de la République avaient si souvent tourné leurs regards, comme si c'eût été le point vulnérable de la nation anglaise.

Armements en Angleterre.

L'Angleterre, malgré sa patriotique confiance dans sa force maritime, fut prise d'une sorte d'effroi à la vue des préparatifs formidables qui se faisaient en face d'elle. Ses vaisseaux bloquaient Pondichéry, nous attaquaient dans l'Inde et aux Antilles; mais cela ne détournait pas le péril imminent dont elle était menacée. Dans cette conjoncture, elle montra, il faut le dire, une grande énergie et une prévoyance suprême. Elle décréta une levée en masse, arma des bataillons de volontaires, augmenta encore le nombre de ses marins, fortifia les faubourgs de Londres et se hérissa littéralement de fer. Non contente de cela, elle eut recours à des moyens flétris par la morale, non autorisés par le droit des gens, et dont elle avait souvent usé durant le cours de notre Révolution : ce fut de susciter des troubles en France et d'essayer de renverser le gouvernement consulaire à l'aide de la guerre civile. Elle avait pour cela sous la main un instrument merveilleux :

L'Angleterre cherche à provoquer des troubles en France.

c'était le chouan Georges Cadoudal, vrai dogue, qui vivait à Londres depuis sa dernière équipée, et qu'elle semblait tenir en réserve pour le lancer sur Bonaparte à la première occasion favorable.

FRUCTIDOR an XI (*Août-Septembre* 1803).

Autour de ce chef, toujours prêt à l'insurrection contre les lois de son pays, se groupaient quelques émigrés irréconciliables, qui ne rêvaient que le rétablissement du trône des Bourbon, et à qui la guerre rendit tout à coup l'espérance du succès. Les princes français eux-mêmes, s'imaginant que la rupture de la paix allait tuer en France la popularité de Bonaparte, crurent à la réussite de l'entreprise, et prêtèrent la main à une conspiration dont l'Angleterre fut la principale instigatrice. Nous dirons tout à l'heure quel plan fut conçu, quels moyens on employa pour assurer la chute du premier consul. On agit d'abord sourdement, afin de ne pas donner l'éveil. Comme il fallait à Paris un homme sûr, déterminé, chargé d'épier une occasion propice de nouer des intrigues et de gagner les mécontents, on y envoya Georges Cadoudal, le plus entreprenant et le plus hardi des conjurés.

Départ de Georges Cadoudal pour Paris.

Georges partit tout au commencement de fructidor (fin août 1803). Il descendit heureusement sur les côtes de Normandie, entre Dieppe et le Tréport, au pied d'un rocher qu'on appelait la falaise de Béville, et quelques jours après il arriva sans encombre dans la capitale. Là il se mit à l'œuvre avec une activité dévorante ; seulement il put voir combien les temps étaient changés depuis deux ans. La plupart des royalistes demeurés ou rentrés en France s'étaient ralliés au premier consul, et c'est à peine si, au bout de quelques mois, il lui fut possible de grossir sa troupe d'une centaine d'adhérents.

M. de Luynes sénateur.

Mais n'anticipons pas. Tandis que Georges se conduisait avec une prudence et une circonspection telles qu'il put dresser ses machinations à Paris et y former un noyau de conspiration sans éveiller les soupçons de la police durant plusieurs semaines, le premier consul, plongé dans une sécurité par-

Fructidor an XI (Août-Septembre 1803).

faite, continuait son système de séduction à l'égard des royalistes. Il appelait au Sénat le *citoyen de Luynes*, un des représentants les plus notables de l'ancienne aristocratie française, et il nommait l'ancien Constituant Malouet commissaire de marine à Anvers. Il est aisé de comprendre combien un pareil système enlevait de chances à l'entreprise de Georges Cadoudal. En même temps Bonaparte s'attachait à rendre les sièges de sénateur de plus en plus enviables à tous ceux qui ne mettaient pas au-dessus des honneurs puérils et des dignités lucratives l'esprit d'indépendance et de liberté. Il avait été créé par un sénatus-consulte du 14 nivôse an XI (4 janvier 1803) un certain nombre de sénatoreries répandues dans les divers départements de la République. Il devait y en avoir une par arrondissement de tribunal d'appel. Chacun des titulaires avait droit, outre une riche dotation, à une résidence princière dans le département où était située sa sénatorerie. Le premier consul avait cru trouver là un expédient merveilleux pour donner plus d'éclat et de vie aux provinces par la présence d'un des grands dignitaires de l'État. Comme c'était bien encore une vieille erreur monarchique ! Ce qui peut rendre la vie et l'éclat aux provinces, c'est de les délivrer de l'oppressive centralisation administrative ramenée par la constitution de l'an VIII ; c'est de leur permettre de faire elles-mêmes leurs propres affaires en tout ce qui ne touche pas aux intérêts généraux du pays ; de laisser à leurs habitants la faculté de se mouvoir dans une sphère plus large ; de faire, en un mot, de ceux-ci des citoyens et non des sujets. Quoi qu'il en soit, il fut pourvu à seize sénatoreries dans le courant du mois de vendémiaire de l'an XII (septembre-octobre 1803).

Les sénatoreries.

Furent nommés[1] Joseph Bonaparte à Bruxelles ; Lucien Bonaparte à Trèves ; Tronchet à Amiens ; Cornudet à Rennes ; Rœderer à Caen ; Fouché à Aix ; Pérignon à Bordeaux ; Harville à Turin ; Abrial à Grenoble ; Roger-Ducos à Orléans ; Monge à Liège ; Chasset à Metz ; Vaubois à Poitiers ; Desmeuniers à Toulouse ; Jacqueminot à Douai, et Rampon à Rouen.

VENDÉMIAIRE an XII *Septembre-Octobre* 1803).

Si quelques-uns de ces hommes avaient bien mérité ce salaire par de véritables services rendus au pays, la plupart, les Bonaparte, les Cornudet, les Rœderer, les Fouché, ne le devaient qu'à de lâches complaisances et à leur complicité dans l'établissement de la tyrannie.

Derniers soins aux préparatifs de descente.

Cependant le premier consul donnait les derniers soins à ses préparatifs de descente en Angleterre. Il employa le commencement de la nouvelle année, de la dernière année républicaine ! à concentrer ses troupes de débarquement, et à organiser sous le nom de *marins de la garde consulaire* un corps de matelots d'élite levés dans tous nos ports. Sur nos côtes s'achevait l'organisation de la flottille destinée à porter bientôt nos soldats de l'autre côté du détroit. De hardis marins, montés sur de légères embarcations armées de canons, protégeaient nos travailleurs, que les Anglais essayèrent vainement d'inquiéter à diverses reprises. Il y eut, dans les premiers jours de cet automne, quelques combats où l'ennemi fut sérieusement maltraité. Citons, pour mémoire, un beau fait d'armes du capitaine Saint-Haouen, qui, sorti de Calais le 5 vendémiaire an XII (28 septembre 1803), pour se rendre à Boulogne, soutint vigoureusement en route l'attaque d'une vingtaine de gros bâtiments anglais, et aborda à Boulogne sans que ses légers navires eussent été, pour ainsi dire, endommagés. Quelques jours après, trois divisions de notre flottille couraient au-devant d'une forte croisière ennemie embossée devant Boulogne, lui livraient un combat de deux heures, et la forçaient de se retirer au large après avoir éprouvé des pertes sérieuses. Enfin, le commodore James Saumarez, s'étant embossé en face du port de Granville pour le bombarder, faillit tomber en notre pouvoir avec dix vaisseaux, et il n'eut que le temps de se retirer précipitamment. Malgré tous leurs efforts, les Anglais ne purent empêcher la plus grande partie de notre flottille de se réunir dans le bassin de Boulogne ; à peine parvinrent-ils à nous capturer ou à nous détruire une douzaine de bâtiments. Les préparatifs de l'ex-

Premiers combats.

Brumaire an XII *Octobre-Novembre* 1803).

pédition se trouvaient à peu près terminés dans les derniers jours de vendémiaire (fin octobre).

L'amiral Bruix ne quittait pas la plage de Boulogne, tout prêt, au premier ordre du premier consul, à lancer dans la Manche l'immense flottille dont il avait le commandement. Les nombreux bataillons épars sur la côte attendaient avec impatience le signal du départ. Bonaparte quitta de nouveau Paris le 11 brumaire de l'an XII (3 novembre 1803) pour se rendre à Boulogne. Il y eut, à cette nouvelle, en France et en Angleterre, une indicible émotion : on crut à la descente prochaine de nos troupes sur les plages britanniques, car personne encore ne doutait de la fortune du premier consul. Celui-ci était parti de Paris sous une excellente impression : le général Rochambeau venait d'écrire de Saint-Domingue qu'il était en sûreté dans toutes ses positions; il répondait du salut de la colonie. Cela parut d'un heureux présage. Nous verrons tout à l'heure combien trompeuses étaient les illusions du général.

Départ de Bonaparte pour Boulogne.

Ajournement de l'expédition.

A peine arrivé, le premier consul ordonna de continuels exercices sur terre et sur mer. La nuit même n'interrompait pas ses rudes manœuvres. Bonaparte passait la plus grande partie de son temps au milieu des soldats, et il ne s'épargnait pas, il faut lui rendre cette justice. On le voyait par les pluies battantes, galoper à cheval sur les falaises, ou passer en bateau au milieu des innombrables bâtiments de la flottille. Il était lui-même pressé d'en finir; nul doute qu'il ne se fût rendu à Boulogne avec l'intention bien arrêtée de précipiter le dénoûment d'une affaire qui lui tenait tant au cœur. Mais l'escadre hollandaise, qui devait transporter toute l'aile droite de notre armée, commandée par le général Davout, n'étant pas prête, il dut se résigner à attendre, car il ne voulait pas se lancer dans une pareille entreprise sans disposer de tous ses moyens. Aussi bien cela lui donnait le temps d'activer l'équipement de notre flotte de Toulon, dont le rôle pouvait être d'opérer une heureuse diversion dans les eaux de l'Océan pendant que nous franchirions la Manche. Il remit donc à l'hiver le départ de

l'expédition, ce qui ne laissa pas que de causer dans le pays un assez grand désenchantement.

Brumaire an XII (Octobre-Novembre 1803).

Bonaparte ne doutait pas d'ailleurs de la réussite de l'entreprise. Quelques combats livrés avec succès sous ses yeux aux vaisseaux de l'Angleterre lui avaient inspiré une grande confiance dans nos marins. Quant au courage de nos soldats, il le connaissait de reste. La Manche n'était pour lui, comme il l'écrivait à Cambacérès le 24 brumaire (16 novembre), qu'un fossé qui serait franchi aisément, lorsqu'on aurait l'audace de le faire. Il est vraiment à regretter que cette audace il ne l'ait pas eue tout de suite. Vainqueur, il épargnait probablement à la France les dix années de guerre qu'il allait lui infliger; vaincu, il la débarrassait peut-être tout de suite du lourd despotisme auquel il l'avait condamnée, et nos pères n'auraient point subi l'Empire.

Retour de Bonaparte.

N'ayant plus rien à faire pour le moment à Boulogne, le premier consul revint à Paris plus tôt qu'on ne l'y attendait. Le 28 brumaire an XII (20 novembre 1803), il était aux Tuileries, recevant les hommages des autorités constituées, et, le soir, il assistait à la représentation de l'Opéra, où, malgré le désappointement général, sa présence fut saluée par les vives acclamations d'une foule toujours prête à se prosterner devant la force et devant la grandeur.

Perte de St-Domingue

A l'heure où la descente en Angleterre se trouvait ainsi de nouveau ajournée, nous achevions de perdre notre colonie de Saint-Domingue, en dépit des rassurantes nouvelles envoyées récemment par le général Rochambeau. Il y avait un an que le général Leclerc avait succombé au Cap. Ce fut l'anniversaire de sa mort qu'à peu de jours près choisit sa veuve, Pauline Bonaparte, pour se remarier. Elle épousa un Italien, le prince Borghèse, à Morfontaine, chez Joseph Bonaparte, pendant que son frère, le premier consul, était encore à Boulogne. Dans l'intervalle de la mort de son premier mari à la célébration de son second mariage, nous perdîmes, pièce à pièce, notre admirable colonie de Saint-Domingue. Quinze mille hommes de

Brumaire an XII (*Octobre-Novembre* 1803).

renfort envoyés à Rochambeau furent impuissants à la sauver. Le général Brunet fut obligé de se retirer devant le commodore anglais Cumberland et de lui abandonner les Cayes. Le général Fressinet, non moins malheureux, fut défait, pris et conduit à la Jamaïque. Dessalines, à la tête de ses noirs, finit par s'emparer de Port-au-Prince, malgré une héroïque résistance de Lavalette. Enfin Rochambeau lui-même, après quelques succès partiels, qui lui avaient fait croire à un retour de la fortune, fut contraint de traiter avec Dessalines. Il évacua le Cap le 9 frimaire de l'an XII (1er décembre 1803). L'île de Saint-Domingue était perdue pour nous. Les noirs se montrèrent impitoyables dans la victoire ; ils se vengèrent cruellement sur les blancs des rudes épreuves que leur avait coûtées leur affranchissement. La loi française qui abolissait l'esclavage, indignement violée par le premier consul, cinquante mille hommes inutilement sacrifiés, notre plus belle colonie perdue pour nous sans retour, tels furent les plus clairs résultats de cette expédition de Saint-Domingue, imaginée par le génie fatal de Bonaparte, et qui fut presque aussi funeste à la France que l'avait été celle d'Égypte.

Frimaire an XII (*Novembre-Décembre* 1803).

Ces mauvaises nouvelles n'arrivèrent en France que plus tard. Si terribles qu'elles fussent, l'effet en eût été vraisemblablement amorti en présence des événements extraordinaires auxquels on s'attendait en Europe. Contre son habitude, le premier consul ne retourna pas à Saint-Cloud. On croyait chaque jour le voir repartir pour Boulogne. L'impatience gagnait tout le monde. Il fallait quelque pâture à l'opinion publique. Le *Moniteur* annonça la nomination des membres de la Légion d'honneur. Étaient de droit membres de la Légion, comme nous l'avons dit déjà, tous les militaires ayant reçu des armes d'honneur. Bientôt parurent de longues listes de personnages promus dans le nouvel ordre de chevalerie. Le Sénat, le Corps législatif, le Tribunat et le conseil d'État fournirent largement leur contingent de légionnaires. Fontanes, Félix Faulcon, Vaublanc, Riouffe, Boissy d'Anglas, Carion-

Promotions dans la Légion d'honneur.

Nisas, Curée, Daru, Siméon, etc., tous les complaisants et tous les dévoués reçurent la décoration, qui est restée en quelque sorte l'apanage du monde officiel. Les notabilités scientifiques et littéraires ne furent d'ailleurs pas oubliées. Chénier, Delambre, Cuvier, Haüy, Legendre et nombre d'autres membres de l'Institut figurèrent également par les élus. Et cette fois il n'y avait pas à se plaindre ; car, étant admis le système des récompenses honorifiques au moyen de signes extérieurs, elles ne pouvaient être mieux appliquées.

FRIMAIRE an XII (*Novembre-Décembre* 1803).

Réorganisation du Corps législatif.

Une autre diversion offerte au public dans ce mois de frimaire an XII (novembre-décembre 1803) fut la réorganisation nouvelle du Corps législatif. L'importance de ce corps avait été déjà considérablement amoindrie. Le premier consul la jugeait encore trop grande. Sûr de la tranquillité des masses populaires qui, depuis les journées de Prairial an III, ne songeaient plus à bouger, et qui avaient assisté, indifférentes, au coup d'État de Brumaire, il n'appréhendait que l'opposition législative. Aussi, au moment de mettre la mer entre la France et lui, et de s'engager dans une guerre qui pouvait le retenir longtemps éloigné de Paris, voulut-il prendre ses précautions de manière à être complètement maître du Corps législatif, qui était pourtant si peu à redouter. Il commanda en conséquence au Sénat un sénatus-consulte qui ne permît à ce corps de se réunir et de voter qu'avec l'autorisation de présidents nommés par lui-même. Le Sénat montra en cette occasion sa docilité ordinaire. Le 28 frimaire an XII (20 décembre 1803) parut un sénatus-consulte organique entièrement conforme aux vues du premier consul. Jusque-là le Corps législatif avait eu la prérogative d'élire directement son président. Tout esprit d'indépendance avait si bien déserté ce corps qu'une pareille prérogative, qui avait le mérite de sauvegarder au moins sa dignité jusqu'à un certain point, n'avait aucune espèce d'inconvénient. Le premier consul craignit pourtant qu'on ne vînt à lui imposer un homme qui ne fût pas entièrement à sa dévotion. Il se réserva donc de nommer lui-même le

FRIMAIRE an XII (*Novembre-Décembre* 1803).

président et les quatre questeurs chargés de l'administration et de la police du Corps législatif, sauf à les prendre sur une liste de candidats présentés par ce corps, réduit désormais à l'impuissance de se mouvoir sans la permission d'une créature du pouvoir exécutif. En compensation de la perte de ses prérogatives, il fut décidé que l'ouverture de ses sessions se ferait dorénavant par le premier consul en personne. Bien difficile eût été cette assemblée si elle n'eût pas été satisfaite. On fixa au 15 nivôse prochain (6 janvier 1804) l'ouverture du Corps législatif, à laquelle on convint de donner plus de solennité dans l'avenir, comme pour consoler, par la pompe et l'apparat extérieurs, cette assemblée de la privation de ce qui lui restait encore d'autorité morale.

La conjuration s'ébruite.

Ces modifications, dont l'importance politique échappa peut-être à la génération dégénérée de l'époque, passèrent sans soulever la moindre objection. Les esprits d'ailleurs étaient indifférents à toute autre affaire qu'au grand événement qui se préparait. Chacun avait l'œil fixé sur nos côtes, pressé de voir cingler de Boulogne vers l'Angleterre la formidable armadille, dont l'Europe, inquiète, parlait avec admiration. Les choses en étaient là quand tout à coup, par l'indiscrétion des feuilles étrangères, s'ébruita la conjuration ourdie à Londres depuis quelques mois, et dont on préparait dans l'ombre l'explosion à Paris. Ce fut pour tout le monde un nouveau sujet de trouble et d'étonnement que la révélation de ce nouveau complot royaliste, qui, formé contre le premier consul, devait avoir pour conséquence finale de grandir encore Bonaparte et de précipiter la chute définitive de la République.

CHAPITRE SEIZIÈME

Conspiration de Georges Cadoudal. — Intelligences avec Pichegru et Moreau. — Georges à Paris. — Ouvertures de Pichegru à Moreau. — Entrevue des deux généraux. — Session de l'an XII. — Découverte de la conspiration. — Irritation de Bonaparte contre les royalistes. — Mission de Savary en Normandie. — Démarche auprès de Moreau. — La terreur à Paris. — Arrestation de Pichegru, de Rivière et des Polignac. — Arrestation de Georges Cadoudal. — Soif de vengeance de Bonaparte. — Le duc d'Enghien désigné. — Envoi d'un espion près du prince. — Arrestation du duc. — Jugement de ce prince. — La commission militaire. — Exécution du duc d'Enghien. — Excuses inutiles. — Impression produite par cette exécution. — Attitude des puissances étrangères. — Réserve de l'Autriche. — Les agents anglais. — Réponse à la Russie. — Mort de Pichegru. — Calomnies au sujet de cette mort. — Ambition croissante de Bonaparte. — Propagande d'une restauration monarchique à son profit. — Les complices de cette restauration. — Résistance de Cambacérès. — Les avances du Sénat. — Attitude du Tribunat. — Protestation de Carnot. — Les grands dignitaires de l'État. — Rétablissement du maréchalat. — Bonaparte est proclamé empereur des Français. — Fin de la République.

Nivôse an XII (*Décembre* 1803-*Janvier* 1804).

Les bruits de conspiration s'accréditaient de plus en plus; des rumeurs sinistres circulaient; mais on n'avait rien de précis, rien de certain à cet égard, et la police consulaire se perdait en conjectures sur ce complot et sur les conjurés. La conspiration était réelle pourtant. Il n'était même pas difficile à un observateur attentif d'y reconnaître la main de l'Angleterre.

Conspiration de Georges Cadoudal.

Cette conspiration, nous l'avons dit, avait pour meneur l'ancien chef de Chouans, Georges Cadoudal, déjà fortement soupçonné d'avoir conçu le plan de la *machine infernale* et

Nivôse an XII (*Décembre* 1803-*Janvier* 1804).

armé le bras des assassins qui l'avaient mis à exécution. Cet homme, que son extraction roturière aurait dû plutôt attacher aux principes de la Révolution, s'était, au contraire, comme beaucoup de ses compatriotes de la Bretagne, jeté à corps perdu dans le parti de l'ancien régime. Après avoir vainement tenté de soulever le Morbihan, il était allé, comme on l'a vu, chercher un refuge à Londres, où il vivait dans une grande opulence, grâce à l'or de l'étranger. L'Angleterre salariait richement tous les émigrés disposés à prendre les armes contre leur patrie. Comme on l'a vu aussi, le gouvernement britannique, croyant nécessaire d'opérer en France une diversion puissante aux préparatifs d'attaque qui se faisaient contre lui, n'avait trouvé rien de mieux que d'encourager une nouvelle conjuration formidable contre l'existence du premier consul.

Georges Cadoudal était assurément l'homme le plus propre à diriger une pareille entreprise. Froid, énergique, d'une force herculéenne, d'un courage à toute épreuve, rompu dès longtemps à la guerre civile, il avait acquis sur les royalistes une légitime influence, et l'on ne doutait pas qu'il n'entraînât avec lui un grand nombre de ceux qui, par fatigue ou par découragement, avaient depuis quelques années posé les armes. Il s'aboucha à Londres avec les princes français qui s'y trouvaient et les émigrés de marque dont ils étaient entourés. Pour ôter au complot le caractère d'un assassinat, on convint que Georges, à la tête d'une troupe d'hommes déterminés, attaquerait le premier consul au milieu de son escorte, afin de le tuer dans une sorte de combat. Georges exigea seulement qu'un prince français, au moins, assistât à l'affaire, trouvant avec raison que ceux-là qui étaient appelés à recueillir la plus grosse part du profit devaient prendre leur part du danger.

Intelligences avec Pichegru et Moreau.

Ce n'est pas tout. Les conspirateurs royalistes songèrent à tirer parti du mécontentement d'un certain nombre de personnages que les allures dictatoriales du premier consul frois-

Nivôse an XII (*Décembre 1803-Janvier 1804*).

saient au dernier point. Sur les républicains sincères ils ne pouvaient avoir aucune prise, les patriotes ne se souciant guère de pactiser avec les agents de la monarchie; mais d'autres, dont les convictions étaient moins solides, se montrèrent plus accommodants. On compta principalement sur le général Moreau. Ce général illustre ne pardonnait pas à Bonaparte une grandeur et une élévation dont il se jugeait sans doute aussi digne que lui, et sa maison était devenue le centre d'un groupe d'opposants qui n'était pas sans porter ombrage au premier consul. Il fut assez facile de se mettre en rapport avec lui, comme on va le voir, par l'intermédiaire du général Pichegru, lequel était dévoué de longue date à la restauration du trône des Bourbon, et qui, réfugié à Londres après s'être échappé de Sinnamari, n'avait pas tardé à entrer dans la conspiration ourdie à l'ombre du gouvernement anglais.

Georges à Paris.

Nous avons dit l'arrivée de Georges à Paris, en fructidor dernier, et son activité pour trouver des recrues à la conspiration. Pichegru, de son côté, n'était pas resté inactif. C'était Moreau, — on s'en souvient sans doute, — qui jadis avait livré au Directoire les papiers constatant la trahison de ce général. Il était donc assez téméraire de la part de Pichegru de s'adresser à lui ; mais il savait combien la vanité blessée a d'empire sur le cœur humain, et il n'hésita pas à réclamer le concours de son ancien compagnon d'armes pour renverser le gouvernement du premier consul. Sans se livrer entièrement, Moreau donna à entendre qu'il n'était pas éloigné d'apporter à la conspiration l'appui de son grand nom et de son influence considérable. Pichegru, toujours à Londres, avait employé comme entremetteur auprès de Moreau un général nommé Lajolais, qui connaissait le vainqueur de Hohenlinden pour avoir servi autrefois sous ses ordres. Lajolais se garda bien, du reste, de dire à son ancien général quel était le but réel de la conjuration à laquelle il était chargé de le convier, et, sur quelques paroles évasives, s'imaginant le tenir tout à fait, il

Ouvertures de Pichegru à Moreau.

Nivôse an XII (*Décembre* 1803-*Janvier* 1804).

se rendit immédiatement à Londres pour informer Pichegru et les princes du succès de sa démarche.

A cette nouvelle, les conspirateurs royalistes furent transportés de joie. Sûrs, ou se croyant sûrs de l'appui de deux généraux qui avaient si souvent conduit à la victoire les troupes républicaines, ils ne doutaient plus de la réussite de leurs projets. Aussi en pressèrent-ils l'exécution. Le comte d'Artois voyait déjà son frère sur le trône. Folle illusion! Vers la fin du mois de nivôse (mi-janvier), Pichegru partit pour la France, accompagné de MM. de Rivière et de Polignac, et de quelques autres notabilités de l'émigration.

Entrevues de Pichegru avec Moreau

A peine arrivé, le général se mit en rapport direct avec Moreau. Ses diverses entrevues avec lui furent loin de répondre aux espérances qu'avait fait naître dans l'esprit des princes le récit du général Lajolais. En effet, Moreau consentait bien à s'associer à un mouvement ayant pour but de débarrasser la France d'un gouvernement oppresseur, mais il n'entendait pas travailler au profit de la royauté; mais il ne voulait pas renverser le pouvoir quasi-monarchique du premier consul pour livrer la République aux Bourbon et réédifier l'ancien régime. Il reprocha même assez amèrement à Pichegru de vivre au milieu de Vendéens, de chouans, d'émigrés qui avaient porté les armes contre la France. Bref, il fut bientôt évident que les deux généraux ne parviendraient pas à s'entendre. Georges Cadoudal, qui avait assisté à quelques-unes de leurs entrevues, se montra consterné, furieux surtout, prétendant que Moreau ne voulait agir que pour son compte, se substituer purement et simplement à Bonaparte. Le découragement se mit parmi les principaux conjurés, car ils commençaient à s'apercevoir des difficultés de l'entreprise, et plusieurs d'entre eux parlaient de retourner en Bretagne ou en Angleterre.

Découverte de la conspiration.

Pendant que tout cela se passait, sans que la police soupçonnât même la présence de Georges Cadoudal à Paris, la session de l'an XII s'était ouverte; ce devait être la dernière

de la République. Le corps législatif avait été convoqué extraordinairement dès le 1er nivôse an XII (23 décembre 1803) pour recevoir communication du sénatus-consulte ayant trait à sa nouvelle organisation. Il n'y eut du reste qu'une séance. A cette communication d'un règlement portant une si rude atteinte à la dignité du Corps législatif, Boissy d'Anglas, qui présidait, répondit par un vrai discours de courtisan.

Nivôse an XII (*Décembre* 1803-*Janvier* 1804).

L'ouverture de la session ordinaire eut lieu le 15 nivôse (6 janvier 1804). Le premier consul ne la fit pas en personne, mais il nomma le président et choisit comme tel M. de Fontanes, un de ces hommes sur le dévouement desquels il pouvait compter tant qu'il serait servi par la fortune. Cette session fut signalée par plusieurs lois importantes, notamment celles relatives à l'établissement des séminaires, à la réorganisation des écoles de droit, et surtout par l'achèvement du Code civil, qui donna lieu, de la part du Corps législatif, à un acte de courtisanerie dont nous aurons à dire un mot.

Cependant la police consulaire avait fini par ouvrir l'œil sur les menées royalistes. Bonaparte, avec une perspicacité rare, devina la conspiration, dont Fouché et le conseiller d'État Réal, principalement chargé des affaires de la sûreté générale, semblaient douter, malgré leurs aptitudes policières. Quelques complices subalternes, arrêtés dans leurs allées et venues, se laissèrent fusiller sans faire le moindre aveu. Mais on se saisit bientôt d'un agent royaliste moins discret, et l'on apprit de sa bouche le débarquement de Georges Cadoudal à la falaise de Béville. Plus de doute, Georges était à Paris. On sut aussi, par un heureux hasard, que Pichegru, MM. de Rivière et de Polignac étaient venus l'y rejoindre tout récemment. Il ne restait plus qu'à fouiller la capitale dans tous les coins. On mit d'abord la main sur un domestique de Georges, nommé Picot, qui opposa aux agents de la police la plus énergique résistance. De lui on n'apprit rien, ou presque rien. Mais, quelques jours après, un des conjurés, du nom de Bouvet de Lozier, dont on avait réussi à

Pluviôse an XII (*Janvier-Février* 1804).

s'emparer, déclara à Réal, après avoir tenté de se suicider, tout ce qu'il savait des rapports qui avaient existé entre Pichegru et Georges Cadoudal d'une part, et Moreau de l'autre. Il exagéra même singulièrement la participation fort indirecte de ce dernier dans le complot tramé à Londres sous les yeux des princes français, et, par cette déposition intéressée, le malheureux général se trouva beaucoup plus compromis qu'il n'aurait dû l'être.

Arrestation de Moreau.

Réal courut informer le premier consul de ce qu'il venait d'apprendre. Bonaparte ordonna immédiatement l'arrestation de Moreau, et il chargea le ministre de la justice d'en exposer les motifs dans un rapport adressé aux grands corps de l'État. Le public se montra généralement incrédule à la culpabilité de Moreau ; beaucoup attribuèrent les poursuites dont il fut l'objet à une jalousie secrète du premier consul. On refusait même de croire à l'existence d'un complot quelconque. Cette incrédulité exaspéra singulièrement Bonaparte. La conspiration, en effet, n'était pas douteuse.

Irritation de Bonaparte contre les royalistes.

Cette fois, du moins, il n'y avait pas moyen de s'en prendre aux républicains, comme lors de l'attentat de la rue Saint-Nicaise. C'étaient bien les partisans du trône et de l'autel qui avaient conspiré contre le premier consul et médité de l'assassiner sur une grande route. La colère de Bonaparte ne connut pas de bornes ; il se montra d'autant plus furieux contre les royalistes qu'il avait fait plus pour eux, en leur sacrifiant une partie des principes de la Révolution.

Dans un jour de sourde et légitime colère, la République avait jeté une tête de roi en réponse aux criminelles attaques des rois de l'Europe coalisés contre elle avec ses ennemis de l'intérieur ; Bonaparte résolut de creuser entre les royalistes et lui un abîme de sang, de sang tiré des veines d'un prince de la maison de Bourbon. Du moins Louis XVI avait-il été, à l'unanimité, déclaré coupable par une Assemblée nationale d'avoir réclamé l'assistance de l'étranger et entretenu des intelligences avec lui : le premier consul n'y regarda pas de si

près. Il lui fallait une victime expiatoire, un prince de sang royal à donner en pâture au bourreau, afin de porter l'épouvante dans le cœur de tous les membres de l'ex-famille régnante, et il était bien décidé à ne reculer devant rien pour réaliser son sanglant dessein.

Pluviôse an XII (*Janvier-Février* 1804).

Dans les derniers jours de pluviôse (mi-février), Picot et Louvet de Lozier racontèrent que les plus grands seigneurs de l'ancienne cour, M. de Rivière et les frères Polignac notamment, étaient à la tête de la conspiration, et qu'ils avaient pour chef un prince du sang, dont on n'attendait que le débarquement pour agir. Quel était ce prince ? Sans doute le comte d'Artois ou le duc de Berry. Sur ce simple renseignement, le premier consul chargea un de ses aides de camp les plus dévoués, le colonel Savary, d'aller surveiller les côtes de Normandie. Savary, qui depuis fut général et duc de Rovigo, commandait alors la gendarmerie d'élite. Il partit avec une cinquantaine de ses hommes, déguisés et bien armés, et, aussitôt arrivé, il s'embusqua sur la falaise de Béville, où, assurait-on, le prince en question devait prendre terre.

Mission de Savary en Normandie.

Pendant que Savary attendait, l'œil au guet, comme un oiseau de proie, le débarquement problématique d'un prince de sang royal, le premier consul, pris d'un accès de clémence, songeait à gracier Moreau. Mais à quel prix ! Il voulait que son émule en gloire fît humblement l'aveu de ses fautes, se prosternât, en quelque sorte, à ses pieds. Le vainqueur de Hohenlinden consentirait-il à s'humilier à ce point ? c'était bien douteux. Un ancien membre de la Constituante, nommé Regnier, complice du coup d'État de Brumaire, et qui, depuis près de deux ans, occupait le poste de grand juge, autrement dit de ministre de la justice, fut chargé de l'interroger. Le grand juge avait été mis au courant des entrevues secrètes de Moreau et de Pichegru par le général Lajolais, qu'on avait arrêté tout récemment, et dont on avait obtenu des révélations complètes. Il se garda bien d'en informer Moreau. L'illustre

Démarche auprès de Moreau.

Pluviôse an XII (*Janvier-Février* 1804).

prisonnier, pressé de questions sur ses rapports avec Georges Cadoudal et Pichegru, se renferma dans un système absolu de dénégations. Bonaparte irrité ordonna qu'on le déférât à la justice, et ne songea plus qu'à se saisir le plus vite possible de Cadoudal et de Pichegru.

La terreur à Paris.

La Révolution, dans ses jours les plus sombres, avait édicté la peine capitale contre tout citoyen qui recélerait des émigrés. C'était affreux sans doute ; mais il s'agissait de sauvegarder la patrie tout entière, le droit, la justice, la liberté, la République en un mot, et l'on était au plus fort de la tempête; le Corps législatif consulaire, dans le seul intérêt de Bonaparte, ne craignit pas de voter d'urgence une loi en vertu de laquelle devait être puni de mort quiconque aurait donné asile à Georges Cadoudal, à Pichegru ou à leurs complices. Et l'on était en pleine paix, et l'on vivait à l'ombre d'un gouvernement régulier, dont le seul amour du bien public, prétendait-on, dirigeait tous les actes ! Ce n'est pas tout. Les arrestations furent prodiguées avec la plus coupable légèreté. La capitale vit ses barrières se fermer, comme aux jours des grandes alarmes révolutionnaires. Interdiction formelle aux habitants de sortir. Des soldats placés à toutes les portes de la ville, avaient ordre de faire feu sur tous ceux qui tenteraient de s'enfuir. Jamais la Terreur n'avait revêtu des formes plus barbares.

Arrestation de Pichegru, de Rivière et des Polignac.

Les principaux conjurés se trouvaient à Paris. Il était impossible qu'ils échappassent longtemps aux recherches actives d'une police dirigée par le premier consul en personne. Traqués d'asile en asile, repoussés par une foule de gens qu'épouvantait la loi de sang rendue contre quiconque leur offrirait un refuge, ils ne pouvaient tarder à tomber entre les mains du pouvoir. Pichegru fut arrêté le premier, rue Chabannais, par la perfidie d'un individu nommé Leblanc, qui avait lâchement vendu le secret de sa retraite. C'était dans la nuit du 8 ventôse (28 février). Il dormait, couché près de ses armes. Les gendarmes se jetèrent sur lui avant qu'il lui eût été pos-

sible d'en faire usage, le garrottèrent et le conduisirent au Temple, dans ce palais transformé en prison, où avait été enfermée la famille des Bourbons, pour laquelle, lui, fils de la Révolution, il avait renié ses principes et trahi la République. A quelques jours de là, M. de Rivière et MM. Jules et Armand de Polignac étaient arrêtés à leur tour.

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804).

Arrestation de Georges Cadoudal.

Restait à saisir l'âme même du complot, ce terrible Georges Cadoudal, qui passait toujours, ainsi qu'on l'a vu, comme l'instigateur de l'horrible affaire de la *machine infernale*. Bonaparte eut bientôt la satisfaction de s'en rendre maître. Dans la soirée du 18 ventôse (9 mars), des agents de police virent Georges sortir d'une maison soumise à leur surveillance. Ils le suivirent jusqu'à la place du Panthéon, où Georges monta, avec un de ses complices nommé Léridan, dans un cabriolet qui se dirigea rapidement vers le carrefour Bussy. Là, un des agents ayant essayé d'arrêter son cheval, il lui cassa la tête d'un coup de pistolet, sauta rapidement à terre, et blessa un second agent qui voulait s'opposer à sa fuite. Mais la foule s'était amassée ; il fut enveloppé en un clin d'œil, et livré à la force publique.

Conduit immédiatement à la préfecture de police et interrogé par le conseiller d'État Réal, spécialement attaché à la police politique, Georges Cadoudal répondit audacieusement qu'il n'était point venu pour tuer le premier consul en assassin vulgaire, que son projet était de l'attaquer de vive force, en rase campagne, au milieu de sa garde, et que, au moment où il s'était trouvé pris, il n'attendait, pour exécuter son dessein, que l'arrivée d'un prince français. Les déclarations des frères de Polignac et de M. de Rivière se trouvèrent à peu près identiques à celles de Georges. De ces déclarations il résultait évidemment que le prince attendu était le comte d'Artois. Celui-ci avait projeté, paraît-il, une fois en France, de mettre le premier consul en demeure de se désister du pouvoir en faveur de son légitime propriétaire, et, sur le refus bien probable de Bonaparte, d'essayer de reconquérir

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804).

par la force un bien qu'il considérait comme appartenant à sa famille.

Soif de vengeance de Bonaparte.

Le premier consul attendait donc avec impatience des nouvelles de son aide de camp Savary. Une inextinguible soif de vengeance le dévorait. De plus en plus s'était fixée dans son esprit la résolution de tuer un prince de la maison de Bourbon. Il tenait, par une sorte d'ostentation, à prouver au monde qu'un individu de race royale ne pesait pas plus à ses yeux que le dernier des hommes. Et personne, dans son entourage, ne songeait à l'arrêter dans ce projet sanglant, dont il ne faisait nul mystère. Fouché et Talleyrand avouaient même qu'un exemple éclatant était nécessaire. Les consuls Cambacérès et Lebrun ne disaient mot. Était-ce une adhésion muette, ou un blâme secret? qui le pourrait dire? Du reste, aucune puissance n'eût été capable de rien changer à la résolution de Bonaparte. Seulement, comment satisfaire cette passion vengeresse qui l'obsédait? Le comte de Provence habitait Varsovie. Le comte d'Artois et le duc de Berry étaient à Londres ; ils ne paraissaient nullement pressés de venir se jeter dans les filets de Savary, et il était absolument impossible d'aller s'emparer de leurs personnes en Angleterre.

Le duc d'Enghien désigné.

Un jour, Bonaparte apprit de la bouche de Talleyrand qu'à quelques pas de nos départements de l'Est, non loin de Strasbourg, vivait un prince de la maison de Bourbon, qui s'était fort distingué dans les guerres de l'émigration contre la République. C'était le duc d'Enghien, petit-fils du prince de Condé, dont le père et le grand-père se trouvaient alors à Londres. Il était jeune, ardent, et s'il se tenait si près de la frontière, dans un pays fortement travaillé alors par des agents du gouvernement anglais, c'était, sans aucun doute, afin de profiter de la première occasion qu'il pourrait saisir d'envahir la France à main armée. Telle fut du moins la pensée du premier consul. Un sous-officier de gendarmerie

Envoi d'un espion auprès du prince.

reçut aussitôt l'ordre de se rendre sur les lieux, avec mission de s'informer exactement de la conduite du prince. Ce sous-

Ventôse an XII (Février-Mars 1804).

officier avait été jadis au service de la maison de Condé. Grâce à cette circonstance, il put, sous un déguisement, pénétrer assez facilement dans le château d'Ettenheim, où résidait le duc, près d'une princesse de Rohan, à laquelle l'attachaient les liens d'une tendre affection. On sut par lui que le duc d'Enghien faisait de fréquentes absences, qu'il venait quelquefois à Strasbourg, et qu'il avait auprès de lui un personnage qui, selon le rapporteur, n'était autre que Dumouriez, le général traître à la Révolution. Sur ces simples renseignements, Bonaparte prit immédiatement une détermination terrible.

Par une coïncidence fatale, un des domestiques de Georges Cadoudal déclara que son maître recevait de temps en temps, à Paris, la visite d'un jeune prince qui était le chef réel de la conspiration, et le portrait qu'il traça de ce personnage se rapportait assez exactement au duc d'Enghien, dont les absences se trouvaient ainsi parfaitement expliquées. Voilà du moins ce qu'on a prétendu pour atténuer, dans une certaine mesure, la responsabilité des auteurs et des complices de la tragédie d'Ettenheim. Mais — et ceci est bien à remarquer — ni dans l'interrogatoire du prince ni dans le jugement rendu contre lui, il n'est question de ces prétendus voyages à Paris; cette coïncidence singulière, invoquée par certains écrivains, est donc une excuse banale dont ne saurait se payer le lecteur sérieux.

Arrestation du duc d'Enghien.

Le château d'Ettenheim était situé sur la rive droite du Rhin, dans un pays qui avait pour souverain le grand-duc de Bade, avec lequel la France était alors en pleine paix. Le jeune prince s'y croyait d'autant plus en sûreté que le grand-duc ne l'avait autorisé à séjourner dans ses États qu'après en avoir référé préalablement au gouvernement français. Le conseil privé du roi d'Angleterre avait bien enjoint à tous les émigrés, auxquels il payait pension, de se rendre sur les bords du Rhin; mais le duc d'Enghien n'y était pas venu en vertu de cette injonction. Or, aller le saisir au mépris du droit des

Ventôse an XII *Février-Mars* 1804).

gens, violer le territoire badois sans aucune espèce de raison plausible et contre la foi des traités, était une chose grave dont les conséquences pouvaient être fâcheuses pour la France. Ce fut ce que les consuls Lebrun et Cambacérès et quelques fonctionnaires, consultés pour la forme, représentèrent vainement au premier consul. Le sort en était jeté.

Ordre fut donné aux généraux Ordener et Caulaincourt de partir immédiatement pour Strasbourg. Le premier devait franchir le Rhin à la tête de quelques centaines de dragons, envelopper la ville d'Ettenheim, cerner le château, et s'emparer, coûte que coûte, du duc d'Enghien et du personnage qu'on supposait être Dumouriez. La mission de Caulaincourt consistait surtout à fouiller les villes de Wissembourg et d'Offenbourg, à se saisir des agents anglais dont on soupçonnait la présence, et à donner quelques explications au grand-duc de Bade sur la nécessité pressante où le gouvernement français s'était trouvé de faire envahir le territoire badois. Il parut au premier consul que des excuses dérisoires seraient une satisfaction suffisante pour ce petit souverain.

Les choses s'accomplirent suivant ces prescriptions avec une effrayante célérité. Le 24 ventôse (15 mars), à cinq heures du matin, la ville et le château d'Ettenheim furent enveloppés par une nuée de dragons et de gendarmes. Surpris à l'improviste, et dans l'impossibilité de se défendre, le duc d'Enghien se rendit au colonel de gendarmerie Charlot. Il fut conduit dans une charrette, entre deux haies de soldats, jusqu'au Rhin, où on l'embarqua pour Rheinau. Moins d'une heure après il arrivait à Strasbourg, et était enfermé avec M. de Thumery, celui qu'on avait pris pour le général Dumouriez, dans la citadelle de cette ville. Le surlendemain parvenait l'ordre de le transporter tout de suite à Paris. Il partit en effet dans la nuit du 27 ventôse (18 mars). Le 29 (20 mars), il était conduit au château de Vincennes; le 30 (21 mars), il était mort.

Jugement du duc d'Enghien.

On s'est élevé avec raison contre la justice expéditive des tribunaux révolutionnaires. Mais du moins agissaient-ils au

grand jour, dans un intérêt public et national, et si trop souvent leurs arrêts ont été sanglants, du moins n'étaient-ils rendus, à part quelques regrettables exceptions, que contre des ennemis jurés de la République. Que dire, en revanche, des commissions militaires, dont les traditions se sont malheureusement continuées jusqu'à nos jours? Ayant un caractère en quelque sorte anonyme, insensibles à toute espèce de pitié, elles frappent, elles, pour l'unique satisfaction d'intérêts particuliers et de rancunes personnelles; le salut public n'a jamais rien à voir dans leurs jugements meurtriers.

VENTÔSE an XII (*Février-Mars* 1804).

Le 29 ventôse an XII (20 mars 1804) le premier consul, par un arrêté contresigné Maret, ordonna que le ci-devant duc d'Enghien serait traduit devant une commission militaire, nommée par le gouverneur de Paris, sous la prévention de complicité dans les complots tramés par l'Angleterre contre la sûreté intérieure et extérieure de la République. Paris avait pour gouverneur un des beaux-frères de Bonaparte, le général Murat. Ne se souciant guère de jouer un rôle actif dans le drame qui se préparait, Murat courut à la Malmaison, où le premier consul s'était retiré. Il essaya de faire revenir son beau-frère sur sa détermination. Peine inutile. Bonaparte tança vertement Murat de son manque de fermeté, et il le renvoya en lui disant qu'il le couvrait de sa responsabilité. Joséphine sa femme, que touchaient fort les infortunes royales, essaya aussi de fléchir l'inflexible tyran; elle n'eut pas plus de succès.

La commission militaire.

Murat, dont la force de résistance n'allait pas jusqu'à refuser d'exécuter un ordre inique, désigna, comme membres de la commission militaire chargée de juger le duc d'Enghien, le général Hullin, l'ancien vainqueur de la Bastille, devenu commandant des grenadiers à pied de la garde des consuls, les colonels Guitton, Bazancourt, Ravier, Barrois, le colonel Rabbe, destiné à figurer plus tard dans la conjuration de Malet, et le major des gendarmes d'élite, le citoyen d'Autan-

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804).

court, qui devait remplir les fonctions de capitaine rapporteur. Savary, revenu de son inutile mission sur les côtes de Normandie, fut envoyé à Vincennes avec un détachement de la gendarmerie d'élite, pour présider à l'accomplissement des ordres du premier consul, garder le tribunal, et veiller à ce que son jugement fût immédiatement exécuté.

Dans la nuit du 30 ventôse (21 mars), vers deux heures du matin, le major d'Autancourt pénétra dans la chambre du duc d'Enghien afin de procéder à un interrogatoire sommaire du prisonnier. Le prince répondit avec beaucoup de calme et de simplicité à toutes les questions qui lui furent posées. Il dit que jusqu'à la paix il avait fait la guerre contre la République dans le corps de Condé ; qu'il n'avait jamais eu de relations avec Pichegru ; qu'il ne connaissait point Dumouriez, et que, s'il avait écrit en France à quelques amis, c'était uniquement pour des affaires particulières. Avant de signer le procès-verbal de son interrogatoire, il réclama la faveur d'une audience du premier consul, espérant qu'eu égard à son nom, à son rang, à l'horreur de sa situation, on ne repousserait pas sa demande. Inutile prière : son sort était arrêté d'avance.

Il avait à peine signé ce procès-verbal qu'il comparut devant la commission militaire, sans conseil et à huis clos pour ainsi dire. Ses réponses au président Hullin furent entièrement conformes aux explications dont nous venons de donner le résumé. Il eût du reste tout autant gagné à garder un silence absolu. A l'unanimité, la commission le condamna à la peine de mort, et elle ordonna que cette sentence recevrait sur-le-champ son exécution.

Exécution du prince.

Il était six heures du matin. Les gendarmes d'élite, devenus de véritables sicaires du despotisme, fournirent le peloton chargé d'exécuter la sentence. Le prince fut amené, par l'escalier de la cour d'entrée du côté du parc, dans le fossé du château, où une fosse venait d'être creusée à la hâte. Il remit à un officier un petit paquet renfermant des cheveux, un anneau d'or et une lettre, en le priant de faire parvenir ce paquet

à la princesse de Rohan. Il entendit ensuite, de sang-froid, la lecture du jugement qui le condamnait, et presque aussitôt il tomba foudroyé sous les balles des gendarmes. Ainsi mourut, à l'âge de trente-deux ans, le dernier rejeton de la race des Condé.

Ventôse an XII (*Février-Mars* 1804).

Excuses inutiles.

On s'est beaucoup efforcé, depuis, d'atténuer l'horreur de cette tragédie. La plupart de ceux qui y ont trempé, sciemment ou non, ont essayé de dégager leur part de responsabilité, et même d'excuser le principal auteur du crime. A les en croire, le conseiller d'État Réal aurait été chargé d'aller interroger le duc d'Enghien dans la matinée du 30 ventôse (21 mars), et, s'il fût arrivé à temps à Vincennes, le prince aurait peut-être été sauvé. Vaine excuse : les ordres formels de Bonaparte portaient que le jugement et l'exécution devaient avoir lieu dans la nuit même. D'ailleurs le dernier mot du premier consul, en apprenant l'accomplissement de ses ordres, n'a-t-il pas été : « On saura désormais de quoi nous sommes capable, et l'on y regardera avant de s'attaquer à nous. » Et longtemps après, quand, perdu sur son rocher de Sainte-Hélène, il reporta sa pensée sur ce sombre évènement, il ne témoigna ni regrets ni remords. C'est donc une tache de plus sur sa mémoire sanglante, et rien ne saurait l'en effacer.

Impression produite par la mort du prince.

Quand circula dans le public la nouvelle de l'exécution du prince, il y eut une impression pénible. Personne ne crut à la culpabilité du duc d'Enghien. C'est un assassinat, se disait-on tout bas, car on n'osait pas exprimer trop hautement sa pensée de peur de se compromettre. C'est à peine si les journaux hasardèrent quelques réflexions timides. L'indignation se borna à éclater à huis clos, tant quatre années de servitude avaient abaissé les caractères et déprimé les consciences. Beaucoup de gens, du reste, crurent trouver dans cet assassinat une sorte de garantie contre le rétablissement du trône des Bourbons, et se montrèrent satisfaits. Satisfaction bien inutile, puisqu'il fut en quelque sorte le marchepied sanglant par où Bonaparte lui-même devait monter au trône.

Ventôse an XII *Février-Mars* 1804.

Attitude des puissances étrangères.

L'effet produit au dehors par la catastrophe de Vincennes fut déplorable. Les princes français et les royalistes endurcis, restés insensibles aux avances du premier consul, y virent avec joie le présage d'un déchaînement général contre lui, et ils espérèrent que les puissances continentales ne tarderaient pas à entrer avec l'Angleterre dans une nouvelle coalition contre la France. On put croire, en effet, un moment, que l'indignation générale donnerait lieu à un éclat terrible. Peu s'en fallut que les résidents français en Prusse ne fussent soumis à de mauvais traitements de la part d'une population exaspérée. En Russie, le czar prit ostensiblement le deuil avec toute sa cour, et l'affectation qu'il y mit fut généralement regardée comme une insulte à la France. En outre, une note du cabinet de Saint-Pétersbourg invita la diète de Ratisbonne à se préoccuper très sérieusement de la violation d'un territoire dépendant de la confédération germanique. La Russie conclut même une alliance offensive et défensive avec la Prusse, et si l'Autriche avait été aussi mal disposée que ces deux puissances envers le gouvernement français, la guerre continentale aurait certainement éclaté sur-le-champ.

Germinal an XII *Mars-Avril* 1804.

Réserve de l'Autriche.

Mais la cour d'Autriche, quoique beaucoup plus directement intéressée dans la question, se montra bien plus réservée. Elle se souvenait de Marengo ; elle voyait dans Bonaparte le redoutable instrument qui avait brisé sa puissance en Italie, et, toute préoccupée du mécontentement de certains princes allemands à son égard, elle ne se souciait pas de se mettre un embarras de plus sur les bras en se lançant à la légère dans de nouvelles entreprises contre la République. Son ministre des affaires étrangères, M. de Cobentzel, tout en témoignant un blâme pour l'acte inqualifiable qui avait abouti à l'assassinat de Vincennes, voulut bien déclarer à notre ambassadeur que le gouvernement autrichien comprenait les douloureuses nécessités de la politique.

Les agents anglais.

D'autre part, la publication de certaines pièces, qui prouvèrent jusqu'à l'évidence que les ministres anglais, à Munich

et à Stuttgard, MM. Drake et Smith, avaient abusé du caractère diplomatique dont ils étaient revêtus pour s'immiscer dans des intrigues et des complots ourdis contre la sûreté de la République française, vint heureusement modifier la disposition des esprits. Un revirement subit se fit dans les chancelleries allemandes en faveur du premier consul, et apporta une diversion salutaire à l'émotion causée par la mort du duc d'Enghien. Les ministres anglais furent ignominieusement chassés de leurs postes; la Prusse elle-même se montra envers eux d'une inflexible sévérité.

GERMINAL an XII (*Mars-Avril* 1804).

Réponse à la Russie.

Rassuré de ce côté, le premier consul songea à faire repentir le czar d'être intervenu dans une question où il n'avait rien à voir. Il commença par rappeler notre ambassadeur près la cour de Russie, puis, dans une réponse hautaine à la note adressée par Alexandre à la diète de Ratisbonne, il glissa une allusion sanglante à la mort de Paul Ier, dont les assassins étaient restés impunis. Alexandre se le tint pour dit; mais nul doute qu'il n'ait dès lors songé à tirer de cette ironie cruelle une vengeance que, plus d'an an plus tard, devait tristement tromper la bataille d'Austerlitz. La guerre continentale se trouvait donc ajournée.

Mort de Pichegru.

Sur ces entrefaites, un nouvel évènement tragique vint tout à coup surexciter la curiosité publique. On apprit que Pichegru était mort dans sa prison du Temple. Bonaparte n'avait évidemment aucun intérêt à cette mort; Pichegru pouvait vivre sans aucun danger pour lui. Il paraît même que, prenant en considération les grands services rendus jadis au pays par ce général, il avait résolu d'user d'indulgence à son égard. Il songea à lui pour coloniser Cayenne, et lui fit demander, par Réal, combien il lui faudrait d'hommes et de millions pour mener à bonne fin une pareille entreprise. Cette proposition sembla sourire au général, qui connaissait Cayenne pour y avoir été envoyé après le 18 fructidor. Mais, au bout de quelque temps, n'ayant plus entendu parler de Réal, Pichegru crut qu'il n'avait plus à compter sur la clémence

Germinal an XII (*Mars-Avril* 1804).

du premier consul, et, saisi de désespoir à la pensée du déshonneur dont la publicité d'un procès ne manquerait pas de salir son nom, il prit le parti de se tuer. Dans la nuit du 16 germinal (6 avril), les gardiens, entendant un bruit inusité dans son cachot, s'empressèrent d'en ouvrir les portes. Ils trouvèrent le général en proie aux convulsions de l'agonie, et tous leurs soins pour le ramener à la vie furent inutiles. Pichegru s'était étranglé avec une cravate de soie que, par une énergie peu commune, il avait, jusqu'à suffocation, serrée autour de son cou, à l'aide d'une cheville de bois. Triste fin d'une vie qui, aux grands jours de la République, avait été un moment si glorieuse et si bell

Calomnies au sujet de la mort de Pichegru.

La malignité publique ne manqua pas de s'exercer à l'occasion de cette mort si prompte. Les royalistes se dirent que l'homme qui s'était si lestement débarrassé du duc d'Enghien avait bien pu faire étrangler Pichegru dans sa prison. Le bruit en fut adroitement répandu de tous les côtés, et il est arrivé, persistant, jusqu'à nos jours. Répudions-le, comme il convient à des hommes de bonne foi. C'est une calomnie gratuite qu'il ne faut pas laisser peser sur la mémoire de Bonaparte, dont la vie d'ailleurs est bien assez chargée de crimes sans qu'on y ajoute encore celui-là.

La mort inattendue de Pichegru eut pour effet de retarder de quelques semaines le procès de Georges Cadoudal et de Moreau; nous ne nous y arrêterons donc pas, car les débats de ce procès appartiennent à l'histoire de l'Empire.

L'Empire! nous y touchons. L'horreur qu'inspirait à beaucoup de gens le meurtre du duc d'Enghien se trouvait contrebalancée par l'horreur des complots tramés contre les jours du chef de l'État, et par la peur de tomber dans une effroyable anarchie, si sa précieuse vie venait à être tout à coup tranchée. Ces gens-là ne se dirent pas que la tranquillité, la vraie gloire et la prospérité d'un pays, dépendent d'institutions fortes et libres, et non pas de la destinée d'un individu. Ils étaient prêts d'avance à accepter toute modification constitu-

tionnelle qui semblerait devoir leur assurer une quiétude éternelle. Les affidés du premier consul, sous l'inspiration de leur maître, exploitèrent admirablement cette disposition des esprits.

Germinal an XII (*Mars-Avril* 1804).

Une statue à Bonaparte.

Jamais peuple, du reste, ne parut plus disposé au joug, principalement dans cette partie composée de fonctionnaires, de magistrats, et qu'on appelle si complaisamment l'élite de la nation. C'était à qui, au sein des autorités constituées, se courberait le plus, se montrerait le plus vil, le plus empressé à flatter le maître. Le tribun Siméon se plaisait à considérer le premier consul comme *l'image de la Divinité*. Le Corps législatif ne se montra pas en reste de courtisanerie. Il venait de clore sa session, au bout de deux mois et demi, après avoir fixé à sept cents millions le budget des dépenses et des recettes de l'année suivante. C'était le 3 germinal (24 mars 1804). Un membre tout à fait inconnu, nommé Maurel, attribuant à Bonaparte seul l'honneur du Code civil, proposa à ses collègues de placer dans la salle des séances du Corps législatif le buste en marbre blanc « du restaurateur de la religion, de la morale et de *nos lois*. » Cette proposition fut adoptée d'acclamation. Après quoi, Fontanes, répondant au conseiller d'État Fourcroy qui était venu complimenter le Corps législatif de son zèle, mit, dans son discours de clôture, le premier consul au-dessus de Charlemagne, de Narsès, de Bélisaire et de Justinien. Cela, trois jours après l'assassinat du duc d'Enghien.

Ambition croissante du premier consul

Cependant l'ambition de Bonaparte n'était pas encore satisfaite. La France avait tout donné à cet homme, ou plutôt elle lui avait tout laissé prendre, ses armées, ses trésors, sa liberté. Elle s'était jetée dans ses bras avec l'insouciance et l'entraînement de son caractère inconstant. Prise au mirage d'une gloire éclatante mais fausse, elle avait sacrifié, avec une légèreté inouïe, des biens acquis au prix de tant d'efforts pénibles, et dont un peu plus de patience, au milieu des orages passagers d'une révolution à peine éteinte, lui aurait assuré à jamais la paisible jouissance.

Germinal an XII (*Mars-Avril* 1804).

En revanche qu'avait-elle reçu de ce soldat heureux, qui depuis quatre ans la foulait de sa botte éperonnée? Une tranquillité factice, que devaient incessament troubler les échos prolongés de la guerre extérieure. Ne savait-elle pas que les périls et les agitations de la liberté valent mieux, à tout prendre, que le repos honteux de la servitude? Du moins, de tout son passé révolutionnaire, de ses prodigieuses conquêtes sur l'ancien régime, il lui restait, entre autres choses, un mot magique. Ce n'était qu'un nom, il est vrai, mais un nom superbe, retentissant, et dont la splendeur éblouissait le monde : elle s'appelait encore la République française.

Ce nom portait ombrage au premier consul. Il déplaisait à Napoléon Bonaparte de partager la renommée avec la grande nation. Il était le maître absolu, le maître suprême ; tout dépendait d'un geste de sa main, d'un caprice de sa volonté ; cela ne suffisait pas à son incommensurable vanité. Il tenait à ce qu'il n'y eût plus que lui dans l'État. Ayant l'omnipotence de Charlemagne, il visait au sceptre et à la couronne du grand empereur. Il fallait enfin, pour assouvir ses convoitises effrénées, sans bornes, qu'un peuple tout entier disparût en lui, se confondît dans sa personne. Il voulait la pourpre ; il y avait bien droit, car il en avait une toute prête, largement trempée dans le sang des républicains et dans celui d'un prince de race royale.

Propagande d'une restauration monarchique au profit de Bonaparte.

Cette idée de rétablir la monarchie en France lui était toute personnelle. Maintenant, qu'autour de lui des ambitieux subalternes se soient agités dans ce sens, cela est hors de doute. Il n'avait pas fallu beaucoup de clairvoyance à son entourage pour s'apercevoir que le consulat à vie n'avait qu'à moitié contenté ses manies de grandeur. Et puis, que de grâces, que de faveurs tomberaient à coup sûr comme une manne bienfaisante sur tous ceux qui auraient intelligemment contribué à réédifier le trône au profit du héros de Brumaire! Les valets se mirent aussitôt à l'œuvre. Aux royalistes, dont l'assassinat du duc d'Enghien avait ravivé les passions et les haines, ils

disaient : Qu'importe qu'il y ait sur le trône un Bourbon ou un Bonaparte, pourvu que le trône soit occupé, et que le principe monarchique soit sauvé ! A ceux qu'attachait encore à la République un reste de pudeur ou l'intérêt personnel, aux Conventionnels de la Plaine et de la Gironde, aux acquéreurs de biens nationaux, ils tenaient un tout autre langage. Mettre la couronne sur la tête d'un homme qui devait sa fortune à la Révolution, et assurer l'hérédité du pouvoir, c'était, prétendaient-ils, déjouer pour toujours les calculs des partisans de l'ancien régime, prévenir toute répétition contre les faits accomplis et fixer à jamais les destinées de la Révolution. Et comme ces missionnaires intéressés de l'idée monarchique remplissaient les principaux corps de l'État, comme il y en avait au Sénat, au Corps législatif, au Tribunat, dans les préfectures et dans les collèges électoraux, ils imaginèrent d'organiser une sorte de mouvement d'opinion qui semblât inviter le premier consul à se laisser faire violence et à accepter, comme contraint et forcé, le titre de roi ou celui d'empereur.

Germinal an XII (*Mars-Avril* 1804).

Parmi les partisans les plus turbulents de la restauration d'une monarchie héréditaire au profit de Bonaparte, figuraient les anciens Constituants Rœderer et Talleyrand, l'académique Fontanes, et surtout Fouché, l'ignoble Fouché, dont Robespierre avait si bien un jour dévoilé, aux Jacobins, l'âme vile, la bassesse et les ténébreux calculs. Cet homme sinistre avait été le principal instigateur, la cheville ouvrière du 9 Thermidor. Ce jour-là, il avait contribué à perdre la République de fait ; il ne songeait plus qu'à lui enlever à présent la seule chose qui lui restât, son nom. Tous les jours on le voyait à la Malmaison, où le premier consul s'était en quelque sorte enfermé depuis la tragédie de Vincennes, et cet ancien régicide, dont tout le corps suait le crime, ne cessait d'exhorter l'auteur de l'attentat d'Ettenheim à se saisir de la couronne et à fonder une aristocratie nouvelle, afin de fortifier le trône restauré. Les meneurs mettaient tout en œuvre pour exciter le pays à réclamer, par voie de pétition, le rétablissement de la forme

Les complices de cette restauration.

Germinal an XII (*Mars-Avril* 1804).

monarchique. Dans l'armée, où un certain nombre de généraux, déjà gorgés de richesses plus ou moins bien acquises, s'étaient attachés à détruire l'esprit républicain, on parlait assez hautement çà et là de décerner au premier consul le titre d'empereur des Gaules.

Fouché et ses complices connaissaient bien les intentions secrètes de Bonaparte ; mais il entrait dans les vues du premier consul d'avoir l'air de se faire prier et de ne céder qu'à des sollicitations hypocritement couvertes du prétexte de l'intérêt général. Dans tout l'entourage de ce gigantesque ambitieux, un seul homme montra quelque velléité de résistance à la révolution de cour qui se préparait. Ce fut le second consul Cambacérès. Quant au consul Lebrun, on eut bien vite raison de lui. Royaliste d'origine et d'instinct, n'ayant jamais joué qu'un rôle assez effacé, il aimait mieux servir sous une monarchie que de vivre libre sous une République, pourvu qu'on lui assurât une riche prébende.

Résistance de Cambacérès.

Il ne fut pas aussi facile de convertir Cambacérès. Ce n'était pas que cet ancien législateur de la Terreur eût un culte pour les institutions républicaines. Il avait assez prouvé, depuis Brumaire, le peu de cas qu'il en faisait. Seulement il était attaché à la République nominale par son intérêt personnel. Second consul, il se trouvait occuper, après Bonaparte, la principale place dans l'État. Aussi entrevoyait-il avec une peine infinie la perspective de se trouver rabaissé au rôle de simple sujet. Consulté par Bonaparte, il combattit très vivement tout projet de restauration monarchique. C'était, dit-il, s'aliéner bon nombre de républicains, qui tenaient au mot de République au moins autant qu'à la chose, et beaucoup de royalistes, qui, ralliés au premier consul, ne sauraient admettre qu'on relevât le trône pour d'autres que pour les Bourbons. Bonaparte, un peu déconcerté, brisa l'entretien en déclarant à son interlocuteur qu'il était résolu à prendre la couronne, ce qui valait bien toutes les raisons du monde.

Les avances du Sénat.

Le Sénat, corps servile à souhait, parut aller au-devant des

désirs du premier consul. Dans une adresse en réponse à un message du gouvernement sur les menées des agents de l'Angleterre, il signala vivement, entre autres choses, à l'instigation de Fouché, comme une lacune très regrettable dans la constitution, l'absence du principe d'hérédité appliqué à la transmission du pouvoir. C'était très nettement inviter Bonaparte à échanger sa position viagère contre celle de monarque héréditaire. Aux membres du Sénat chargés de lui apporter cette adresse, le premier consul répondit d'une manière évasive, en astucieux qu'il était, car jamais homme ne fut plus dissimulé. Il voulait, disait-il, réfléchir mûrement avant de se prononcer.

Germinal an XII (*Mars-Avril* 1804).

Ceci se passait dans les premiers jours de germinal an XII (fin mars 1804). Le premier consul resta tout un grand mois sans répondre officiellement et péremptoirement au Sénat. Ce mois, il le passa à sonder les différentes cours de l'Europe sur leurs intentions, au cas où il viendrait à se faire proclamer empereur, titre auquel sa pensée s'était définitivement arrêtée. Les intentions de l'Europe ne pouvaient être douteuses. Quel souverain n'était disposé d'avance à saluer avec empressement un titre sous lequel allait disparaître la grande République qui avait si fortement ébranlé les trônes? Ce point acquis, et l'agitation monarchique ayant été soigneusement entretenue dans le pays par les intrigues des Tuileries, Bonaparte engagea ses sénateurs à lui faire connaître toute leur pensée sur les modifications à apporter à la constitution. Le Sénat répondit par la proposition formelle de convertir la République en monarchie impériale héréditaire.

Attitude du Tribunat.

L'affaire fut portée devant le Tribunat, seul corps qui eût conservé un semblant de liberté de parole. On voulait en effet que la proposition du Sénat eût au moins l'air d'être discutée publiquement, sinon sérieusement. Le tribun Curée, un ancien Conventionnel qui avait siégé parmi ceux qu'on appelait les crapauds du Marais, se chargea de prendre l'initiative, et, le 3 floréal an XII (23 avril 1804), il déposa au Tribunat une

Floréal an XII (*Avril-Mai* 1804).

Floréal an XII (Avril-Mai 1804)

motion tendant au rétablissement de l'hérédité du pouvoir au profit de la famille Bonaparte. Cette proposition, soutenue par son auteur, le 10 floréal suivant (30 avril), trouva nombre de membres pour l'appuyer. Une foule d'orateurs, jaloux de faire montre de leur zèle monarchique, se précipitèrent à la tribune pour appuyer la motion de Curée. Citons Carion-Nisas, Chabaud-Latour, Duveyrier, Jaubert, Siméon, etc. Seul, parmi tous les membres de ce corps, devenu presque aussi complaisant que le Sénat, Carnot protesta contre l'entraînement général par un discours où il s'attacha à prouver que la forme républicaine pouvait tout aussi bien, et mieux que celle de la monarchie, assurer à la France le repos, l'ordre et la prospérité.

Protestation de Carnot.

Assurément cette résistance de Carnot fut de sa part un acte fort honorable, mais dont il ne faudrait cependant pas s'exagérer la portée. Et d'abord, on se demande avec étonnement comment un membre du grand comité de Salut public pouvait siéger au milieu d'un corps sorti d'un attentat contre la République. S'asseoir au Tribunat, c'était amnistier le crime de Brumaire et s'incliner devant le guet-apens victorieux. Il plut un jour au premier consul de faire grâce à Billaud-Varenne, déporté par la réaction thermidorienne sur les plages brûlantes de la Guyane. Billaud-Varenne, ancien membre aussi du comité de Salut public, refusa dédaigneusement, alléguant qu'il ne reconnaissait pas le droit de grâce à un homme qui avait usurpé le pouvoir et étranglé la liberté de son pays. Mais il n'y a pas beaucoup de caractères de cette trempe.

L'opposition de Carnot fut d'ailleurs toute platonique. Il avait commencé par déclarer que, puisque la loi d'hérédité était en discussion, il tenait à dire son avis; mais qu'au lendemain du jour où cette loi serait votée, il se soumettrait docilement au souverain institué par elle. Il savait d'ailleurs parfaitement à quoi s'en tenir d'avance sur le résultat de cette discussion. Sa voix se perdit dans le désert. A une im-

mense majorité, le Tribunat exprima le vœu que Napoléon Bonaparte fût nommé empereur, et que son titre et son pouvoir fussent héréditaires dans sa famille, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Il demanda seulement, en manière de compensation, que, dans les modifications à apporter aux autorités constituées, par suite de la restauration d'une monarchie héréditaire, il ne fût porté atteinte ni à l'égalité ni à la liberté. Vaines paroles !

Floréal an XII (Avril-Mai 1804).

Proposition formelle du Sénat.

Ce vœu fut aussitôt transmis au Sénat, qui, par la bouche de François (de Neufchâteau), s'empressa de revendiquer l'initiative de la proposition du rétablissement de la royauté héréditaire au profit de Bonaparte, tant il craignait d'être surpassé en bassesse et en servilité ! Immédiatement on nomma une commission à l'effet de rédiger un sénatus-consulte portant modification de la constitution. Elle fut composée des dix sénateurs dont les noms suivent : François (de Neufchâteau), Fouché, Rœderer, Lecoulteux de Canteleu, Vernier, Lacépède, Laplace, Fargues, Vaubois et Boissy d'Anglas, tous récemment promus au Sénat. Cette commission s'était adjoint les ministres et les trois consuls, et elle avait pour président le premier consul lui-même. Rétablissement du trône au profit de Bonaparte, avec le titre d'empereur ; allocation d'un revenu annuel de vingt-cinq millions au nouveau souverain, sans compter le produit des domaines de la couronne ; qualité de princes et de princesses accordée aux frères et sœurs de Bonaparte, avec dotation d'un million par an pour chacun d'eux : tels furent les premiers points sur lesquels cette commission se trouva sans peine d'accord. Elle mettait la République en coupe réglée. Le principe de l'hérédité par ordre de primogéniture, de mâle en mâle, avait été également voté. Pour le cas où l'empereur mourrait sans enfants légitimes ou adoptifs (car on lui avait accordé le droit d'adoption), on décida que la transmission du trône aurait lieu en ligne collatérale au profit de deux de ses frères, Joseph et Louis. Ainsi le voulut Bonaparte. Ses deux autres frères, son com-

FLORÉAL an XII (*Avril-Mai* 1804).

plice de Brumaire, et Jérôme, tout jeune encore, avaient eu le tort de se marier, suivant leurs inclinations, à des femmes qui ne parurent pas d'une extraction assez élevée au premier consul. Ce parvenu de la Révolution ne pouvait admettre de mésalliance.

Les grands dignitaires de l'État.

Il fallait maintenant entourer la monarchie nouvelle de dignités secondaires qui ajoutassent au prestige du trône impérial : à cet effet, on fouilla dans l'arsenal gothique des institutions féodales. Talleyrand, fort expert en tout ce qui pouvait exciter les basses convoitises, émit un avis auquel on se rallia avec empressement : ce fut d'emprunter à l'empire d'Allemagne ses principales dignités. En conséquence, on arrêta qu'il y aurait : premièrement, un grand électeur spécialement chargé de la convocation des collèges électoraux et des grands corps de l'État ; cette fonction échut à Joseph Bonaparte; deuxièmement, un archichancelier de l'empire, dont le rôle multiple consistait principalement à présider le conseil d'État et la haute cour, à recevoir le serment des magistrats et à veiller à la promulgation des lois; ce fut Cambacérès, le législateur de la Terreur, qui fut investi de cette dignité; troisièmement, un archichancelier d'État, véritable grand maître des cérémonies, ministre extraordinaire des affaires extérieures : il ne fut pas tout d'abord pourvu à cette dignité; quatrièmement, un architrésorier, sorte de grand maître de la comptabilité générale, qui fut le troisième consul Lebrun; cinquièmement, un connétable, dont le titre fut dévolu à Louis Bonaparte, et enfin un grand amiral, dont on réserva la nomination. Ces divers dignitaires furent désignés comme présidents de droit des principaux collèges électoraux de l'Empire. De plus, on alloua à chacun d'eux une dotation énorme, scandaleuse, un tiers de million. Le peuple français était redevenu taillable et corvéable à merci. Talleyrand, qui avait imaginé ce beau système, exhumé des friperies de la féodale Allemagne, en fut pour ses frais d'imagination. Bonaparte aima mieux le garder au

ministère des affaires étrangères, où il en avait besoin, sauf à le dédommager en argent. L'ancien évêque d'Autun ne le lui pardonna jamais. Quant à Fouché, on rétablit pour lui le ministère de la police, qui suffisait à son ambition : il était là dans son élément.

FLORÉAL an XII (Avril-Mai 1804).

Rétablissement du maréchalat.

Restait à contenter les ambitions militaires. On rétablit, en conséquence, l'inutile et coûteuse dignité de maréchal, abolie par la Révolution, et l'on décida qu'il y aurait seize maréchaux d'empire en activité et quatre honoraires, Jourdan, Masséna, Brune, Ney, Lannes, Augereau, Berthier, Davoust, Moncey, Mortier, Murat, Soult, Bessières, Bernadotte, Kellermann, Lefebvre, Sérurier et Pérignon, furent les premiers nommés, et ils échangèrent, avec empressement, il faut le dire, leur titre de généraux républicains contre le bâton d'une dignité servile. Ce fut du reste, de toutes parts, un assaut formidable des places nouvellement instituées. Tout ce que la cupidité humaine peut enfanter de bassesses se donna largement carrière. La commission sénatoriale ne manqua pas de rétablir, en vue du lustre à donner à la nouvelle cour, ces vieilles charges de domesticité, telles que celles de chambellan, écuyer, maître des cérémonies, etc., si chères aux anciennes monarchies. On se les disputa avec acharnement, et l'on vit reparaître dans cette lice une foule d'anciens nobles, que la mort du duc d'Enghien semblait avoir à jamais écartés de la personne de Bonaparte.

Nous ne pouvons que mentionner pour mémoire nombre de charges militaires et civiles, renouvelées d'un autre âge, et réédifiées pour les besoins des splendeurs du nouvel empire. L'organisation judiciaire fut modifiée dans le sens monarchique ; les tribunaux d'appel devinrent cours impériales, le tribunal de cassation, cour de cassation. Le Tribunat, en récompense de sa docilité, vit le pouvoir de ses membres prorogé de cinq à dix ans. Une haute cour, composée de sénateurs, de conseillers d'État, de magistrats et de hauts dignitaires, fut placée au sein même du Sénat. Elle devait

Floréal an XII (Avril-Mai 04).

pourvoir à la fois à la sûreté du gouvernement et à celle des citoyens. Le Corps législatif gagna aussi quelque chose à ce remaniement constitutionnel : il eut le droit de parler dorénavant dans les comités secrets. Quant au Sénat, on mit sous sa sauvegarde, comme par dérision, la liberté individuelle, qui n'existait guère, et la liberté de la presse, qui n'existait pas.

Bonaparte proclamé empereur.

A peine rédigée, l'œuvre de la commission fut soumise à la sanction du Sénat, qui, sur un rapport de Lacépède, l'adopta d'acclamation. C'était le 28 floréal an XII (18 mai 1804). Ce jour-là même, Napoléon Bonaparte devait être proclamé empereur, et chacun était pressé de courir à Saint-Cloud pour se prosterner devant l'astre éblouissant. Bonaparte attendait en effet au château de Saint-Cloud la couronne que devait lui apporter son Sénat. Cambacérès prit la parole au nom de ce corps avili.

Le nouvel archichancelier de l'Empire s'exprima devant la toute récente Majesté dans les termes de la plus basse adulation. Le Sénat, dit-il, venait la supplier d'agréer que le sénatus-consulte reçût immédiatement son exécution, et c'était « pour la gloire comme pour le bonheur de la République » qu'il proclamait à l'instant Napoléon, empereur des Français. Bonaparte répondit, avec ce ton grave et affecté dont il avait le secret, qu'il acceptait le titre qu'on croyait utile à la gloire de la nation ; qu'il soumettrait la loi de l'hérédité à la sanction du peuple, et que son esprit ne serait plus avec sa postérité le jour où elle cesserait de mériter la confiance de la grande nation. Paroles banales que tous les usurpateurs ont au service de leur ambition. La comédie était jouée.

Cette fois pas une protestation de se fit entendre, officiellement du moins. Seulement, lors du scrutin plébiscitaire, un des officiers les plus distingués de l'armée, le général Malet, fut un des rares opposants qui votèrent contre l'empire. Ce vote lui valut l'honneur d'être mis en état de réforme. Nous retrouverons plus tard ce général, doué d'un courage que pos-

sèdent si rarement les militaires, le courage civil. Tous les membres des grands corps de l'État prêtèrent successivement serment entre les mains de l'empereur, Carnot comme les autres. Cet ancien membre du comité de Salut public bouda si peu l'Empire et l'empereur, contrairement à une opinion beaucoup trop accréditée, qu'après la suppression du Tribunat il accepta fort bien de Napoléon une pension de dix mille francs et, plus tard, le titre de comte. C'était un travailleur consciencieux et zélé, un patriote excellent, ce n'était pas un caractère.

FLORÉAL an XII (Avril-Mai 1804).

La formalité des serments terminée, on songea tout de suite au sacre. Bonaparte, qui rêvait déjà l'empire de Charlemagne, voulait se faire sacrer, comme le grand empereur d'Occident, par les mains mêmes du pape, et sacrer à Paris, afin d'émerveiller le monde par un spectacle si nouveau. Des pourparlers furent immédiatement ouverts à ce sujet avec la cour de Rome. Mais cela appartient à l'histoire de l'Empire, et notre tâche s'arrête ici.

Fin de la République.

Ainsi finit la première République française. Elle avait duré douze ans, moins cinq mois, du 21 septembre 1792 au 28 floréal an XII (18 mai 1804). Née au milieu des orages et des éclairs, saluée à son aurore par d'universelles acclamations, elle tombait misérablement sous une intrigue de palais, aux applaudissements des rois qu'elle avait humiliés et vaincus.

Jamais rien de si grand n'avait paru sur la terre. Pendant deux ans, sous une forme révolutionnaire commandée par les circonstances, elle avait fait face à des périls inouïs, aux difficultés les plus graves avec lesquelles, depuis l'origine du monde, un peuple se soit trouvé aux prises. Nous avons raconté ailleurs le colossal effort de la République durant cette première période de son existence. On ne reverra plus de géants pareils à ceux qui, pour la sauver, n'ont pas hésité à sacrifier leur mémoire et à la jeter en pâture aux calomnies, sûrs qu'ils étaient d'avance qu'il ne faut jamais compter sur la reconnaissance des hommes. Nous avons dit aussi comment,

Floréal an XII (Avril-Mai 1804).

frappée au cœur le 9 Thermidor, dans la personne de ses plus ardents et de ses plus dévoués défenseurs, elle s'était traînée, jusqu'à la fin de la Convention, dans la boue sanglante de la réaction.

Avec la mise en œuvre de la constitution de l'an III, par où s'ouvre le volume dont nous traçons les dernières lignes, commence la seconde période de la République, sa période normale et constitutionnelle. La Révolution est close de droit, la France n'a plus qu'à se laisser mouvoir au jeu régulier de ses institutions. Malheureusement la constitution de l'an III, fille de l'implacable réaction thermido-girondine, contenait en elle des germes de dissolution dont un esprit attentif pouvait dès lors prévoir le développement fatal et prochain. Pour avoir foulé aux pieds quelques-uns des principes essentiels de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proclamée aux grands jours de la Convention, les législateurs de l'an III avaient enlevé d'avance de sérieux défenseurs à leur œuvre, en frappant d'incapacité politique des millions de Français, en les destituant arbitrairement de leur rang et de leurs droits de citoyens. Qu'importait à ces déshérités la destinée d'un pacte social qui les réduisait au rôle de parias sur la terre !

Toutefois cette constitution, malgré l'atteinte profonde qu'y avait reçue le principe d'égalité, consacrait encore, dans une large mesure, les libertés civiles et politiques. Elle n'était donc pas fermée aux progrès. Le temps pouvait l'amener à se modifier et à s'arrêter au point juste et nécessaire où la démocratie se confond avec la République. Il suffisait pour cela qu'elle fût servie par quelques hommes probes et convaincus. La fatalité voulut qu'il en fût autrement. Elle fut battue en brèche par ceux-là mêmes qui avaient reçu mission de la protéger. Des ambitieux, des intrigants, des misérables qui dans la Révolution n'avaient jamais vu qu'un moyen de fortune, ne craignirent pas de la livrer à un soldat parvenu, soldat de génie, il est vrai, mais brutal, sans conscience, sans

cœur et sans foi. Et ce fut au moment où la République, victorieuse sur le continent, rayonnant sur le monde entier, reconnue de presque toute l'Europe, allait pouvoir guérir ses maux intérieurs et cicatriser ses blessures, sans toucher à ses libertés si chèrement achetées, qu'elle trébucha tout à coup contre un despotisme imprévu.

Le consulat, sorti d'un guet-apens heureux, inaugura dans notre pays le règne de la tyrannie militaire et administrative. Consulat décennal, consulat à vie, c'est tout un. La France traversa alors une ère de tranquillité et de gloire qu'on ne saurait malheureusement lui envier ; car il n'est pas de tranquillité ni de gloire qui puissent compenser la liberté perdue et consoler de l'abaissement du caractère national. Durant cette troisième et dernière période, tous les fronts sont courbés, les esprits diminués. Matériellement agrandie au dehors, la France est moralement amoindrie au dedans. Adieu les aspirations fières et sublimes ! Adieu les étendards où semblait flamboyer en lettres de feu la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et que les peuples voisins saluaient comme un signe d'affranchissement ! Bientôt l'aigle, sinistre oiseau de proie, va étendre ses ailes à la hampe de nos drapeaux. Triste emblème ! L'âpre amour du gain et des dignités lucratives, les appétits grossiers, ont remplacé dans les cœurs tous les sentiments généreux, le culte de l'indépendance et la fierté du citoyen. La grande nation du Jeu de Paume et du Dix Août n'est plus qu'un troupeau aux pieds d'un maître.

De toute la philosophie du dix-huitième siècle, de cette philosophie éclatante, où avait rayonné le génie de Voltaire, de Rousseau, de l'Alembert et de Diderot, des principes immortels proclamés par les grands esprits de la Constituante et de la Convention, des institutions républicaines en un mot, il ne restait guère qu'un nom, mais ce nom était un symbole. Il apparaissait comme un épouvantail, comme un remords peut-être aux regards inquiets de celui qu'on appelait déjà l'homme du destin — de notre mauvais destin, dirons-nous. Craignait-

Floréal an XII (Avril-Mai 1804).

il, ce génie fatal, que ce nom magique ne réveillât de leur repos sanglant les martyrs tombés en l'invoquant, et que tôt ou tard la nation, se souvenant, ne se prît à regretter les principes d'égalité et de liberté dont il était la signification magnifique? Toujours est-il qu'il ne cessa d'en conspirer la suppression. Aidé de quelques traîtres éhontés, d'ambitieux et d'intrigants vulgaires, dont il devait couvrir d'une livrée dorée la bassesse et l'infamie, il ensevelit de ses mains la République française agonisante dans les plis du manteau impérial. Que ces gens-là, percés à jour maintenant, demeurent éternellement cloués au pilori de l'histoire.

Mais patience, la grande République de l'an II n'est pas morte. Elle dort seulement d'un lourd sommeil, pour se réveiller calme, majestueuse et souriante, le jour où, à bout d'expériences monarchiques, las d'être ballottés d'un despotisme à l'autre, fatigués de servir de proie aux princes et à leurs courtisans, les peuples comprendront qu'il est bien plus simple, bien plus logique, bien moins coûteux, de faire eux-mêmes leurs affaires et se jetteront dans les bras de cette République qui, seule, peut assurer leur indépendance, leur dignité et leur bonheur, en établissant sur des bases indestructibles la justice et la liberté.

FIN.

INDICATION

DES SOURCES OU NOUS AVONS PUISÉ ET DES PRINCIPAUX DOCUMENTS, JOURNAUX, LIVRES ET BROCHURES QUE NOUS AVONS CONSULTÉS, ANALYSÉS ET CONTROLÉS LES UNS PAR LES AUTRES.

Pièces officielles et autres, conservées aux Archives nationales.

Lettres privées et manuscrits, émanant des principaux personnages du temps.

Journaux :

Le Moniteur universel.
Le Journal des hommes libres.
Le Tribun du peuple.
Le Censeur du peuple.
Le Mémorial historique, politique et litteraire
Le Journal des Débats.
Les Nouvelles politiques, nationales et étrangeres
La Quotidienne.
Les Actes des apôtres.
La Feuille du jour.
Le Petit Gauthier.
L'Accusateur public.
Le Messager.
Le Postillon des armées.
Le Courrier des armées.
Le Rédacteur.
Le Courrier républicain.
L'Ami des lois.
Le Tableau des mœurs (Le Grondeur).
Les Annales catholiques.
Le Spectateur du Nord.
Le Miroir.
L'Ami de la patrie.
Le Nouvelliste.
Le Journal de Paris.
L'Éclaireur du peuple.

L'Europe politique et littéraire.
Journal des des defenseurs de la patrie.
L'Ami de la constitution de 1795.
Le Courrier de l'Europe.
Le Postillon de Calais.
L'Historien.
Le Gardien de la constitution.
Rapsodies du jour.
La Clef du cabinet des souverains.
Correspondance des villes et des campagnes.
Annales universelles.
La Gazette de France.
Le Bien informé.
La Poste du jour.
La Petite Poste du soir.
Le Surveillant.
Journal des théophilanthropes.
Feuille économique, ou *Courrier universel.*
Mercure britannique, ou *Notice historique et critique sur les affaires du temps*, par Mallet du Pan.
Bulletin décadaire de la République française.
Le Régulateur, ou *Gazette de Paris et de l'Europe.*
Le Citoyen français.
Tablettes républicaines.
Courrier de l'égalité.
La Sentinelle.
Journal d'économie politique.

Livres et Brochures :

De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier, par Benjamin Constant, an IV, in-8°.

Mémoires sur la Convention et le Directoire, par Thibaudeau, 2 vol. in-8°.

Tableau de l'Europe jusqu'au commencement de 1796, et pensées sur ce qui peut procurer promptement une paix solide, suivi d'un appendice sur plusieurs questions importantes, par M. de Calonne. Londres, 1796, in-8°.

Proclamation de Hoche aux paysans bretons, an IV, in f°.

Recueil de la correspondance saisie chez Lemaître, an IV. in-8°.

Les conseils militaires de Vendémiaire an IV, in-8°.

La légion de police à elle-même, à tous ses frères d'armes et au peuple, in-8°

Lettre du représentant Drouet au Directoire exécutif, la veille de son arrestation, sur la visite nocturne faite chez lui par la force armée. Floréal an IV.

Mémoire historique sur la réaction royale et sur les massacres du Midi, par Fréron, avec pièces justificatives, in-8°.

J. -B. Louvet à ses collègues, in-8°.

Bailleul, membre du conseil des Cinq-Cents, à ses collègues, sur Boissy d'Anglas, aussi membre de ce conseil, in-8°.

Liste nominative des hommes arrêtés au camp de Grenelle, dans la nuit du 23 au 24 fructidor de l'an IV, in-8°.

Débats complets du procès Babeuf et autres, 8 vol. in-8°.

J. -N. Pache, sur les factions et les partis, les conspirations et les conjurations, et sur celle à l'ordre du jour, an IV, in-8°.

Dernière lettre de Gracchus Babeuf, assassiné par la prétendue haute cour de justice, à sa femme et à ses enfants, in-8°.

Conspiration pour l'égalité, par Buonaroti, 2 vol. in-8°.

Adresses des armées de la République française contre les royalistes de l'intérieur, an V, in-8°.

Révolution du 18 *Fructidor, par un témoin oculaire*, Londres, 1797 in-8°.

Imbert-Colomès à ses commettants et au peuple français sur la journée du 18 *Fructidor*. Francfort, 1797, in-8°.

Égalité, liberté, journée du 18 *Fructidor*, in-8°.

Camille Jordan, à ses commettants sur la Révolution du 18 Fructidor, in-8°.

Journal de Ramel, commandant de la garde du Corps législatif de la République avant le 18 Fructidor sur quelques faits relatifs à cette journée, sur sa déportation et sur son évasion, etc..., in-8°.

Rapport de Bailleul sur le 18 *Fructidor*, in-8°.

Réponse de L. -N. -M. Cornot au rapport fait sur la conspiration du 18 Fructidor au conseil des Cinq-Cents par Bailleul, in-12.

Mémoire faisant suite à ceux de Carnot et de Ramel, et dans lequel la conduite de l'ex-directeur, dans les journées qui ont précédé le 18 Fructidor, est mise à découvert, par Delacarrière, représentant du peuple proscrit, Lyon, an VIII, in-12.

Histoire du Directoire constitutionnel, par Carnot-Feulins, d'après Barbier, an VIII, in-8°.

Histoire du 18 *Fructidor*, ou Mémoires contenant la vérité sur les divers évènements qui se sont rattachés à cette conspiration, etc., par le chevalier Delarue. Paris, 1821, 2 vol. in-8°.

Départ du Temple pour la Guyane des déportés de Fructidor, avec les instructions données au général Dutertre, chargé de les conduire à leur destination, an VIII, in-8°.

Sur la mobilisation de deux tiers de la dette publique, d'après le projet de la commission des finances, an V, in-8°.

Procès-verbal de la cérémonie funèbre qui a eu lieu au Champ de Mars, à Paris, le 10 vendémiaire an VI, en mémoire du général Hoche, in-8°.

Recueil complet des discours prononcés par Barras, président du Directoire, par le général Bonaparte, par le ministre des relations extérieures et de la guerre, par le général Joubert et le chef de brigade Andréossy, à

l'audience solennelle donnée par le Directoire le 20 frimaire an VI pour la ratification du traité de paix conclu à Campo-Formio, in-8°.

Reddition de la prise de Malte en 1798, in-8°.

Procès-verbal de la fête de la fondation de la République, célébrée à Paris le 1er vendémiaire an VII, in-8°.

Rapport officiel sur l'assassinat des ministres plénipotentiaires à Rastadt, an VII, etc., in-8°.

Histoire et procès des naufragés de Calais.

Réponse de la Reveillère-Lepeaux aux dénonciations portées contre lui et ses anciens collègues, an VII, in-8°.

Explications sur la République cisalpine, in-8°.

Procès-verbal de la fête anniversaire de la fondation de la République célébrée le 1er vendémiaire an VII, in-8°

Opuscules mêlés de littérature et de philosophie, par Rœderer, 3 vol. in-8°

Considérations sur la Révolution française, par Mme de Staël, 2 vol in-12.

Mémoires historiques sur le 18 *Brumaire*, contenant des détails exacts et plus circonstanciés que tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, auxquels on a joint les discours prononcés par Lucien Bonaparte et un autre membre du conseil des Cinq-Cents, et autres détails dont les feuilles publiques n'ont pas rendu compte, an VII, in-8°.

Coup d'État du 18 *Brumaire*, par M. Bigonnet, membre du conseil des Cinq-Cents, exclu le 19 brumaire, in-8°.

Mon examen de conscience sur le 18 *Brumaire an VII*, par M. Savary, ex-membre du conseil des Anciens au Corps législatif, Paris, 1819, in-8°.

Notice historique sur le 18 *Brumaire*, par le président de la commission des inspecteurs du conseil des Anciens, alors le citoyen Cornet, représentant du peuple, aujourd'hui le comte de Cornet, pair de France, 1819, in-8°.

Événements des 18 *et* 19 *Brumaire an VIII et jours suivants*, ou Répertoire historique des faits, rapports, discours, mémoires, lois, proclamations lettres ministérielles et autres pièces authentiques, concernant l'ajournement des deux conseils, la création et l'exercice du pouvoir des commissions, législations, l'établissement du pouvoir des trois consuls de la République française et des changements introduits dans le gouvernement par suite de l'exécution de la loi du 19 Brumaire, Paris, Rondonneau, in-8°.

Mémoires sur le Consulat, 1799-1804, par un ancien conseiller d'État (Thibaudeau), 1827, in-8°.

Le 18 *Brumaire*, ou tableau des événements qui ont amené cette journée. des moyens secrets par lesquels elle a été préparé, des faits qui l'ont accompagnée, etc., an VIII, in-8°.

Révolution de Brumaire, ou relation des principaux évènements des 18 et 19 Brumaire, par Lucien Bonaparte, 1845 in-8°.

Les deux premières années du consulat de Bonaparte, par Rœderer, président de la section de l'intérieur au conseil d'État, in-8°.

Histoire du consulat de Bonaparte, contenant tous les évènements politiques et militaires de l'an VIII à l'an XI, par Pagès, 1803, 3 vol. in-8°.

Correspondance et relations de Fiévée avec Bonaparte, 3 vol. in-8°.

Premiers fonctionnaires du Consulat, an IX, in-f°.

Les consuls de la République française aux habitants de l'Ouest, an VIII, in-8°.

Des causes qui ont amené l'usurpation du général Bonaparte, et qui préparent sa chute, par F. d'Ivernois, 1800, in-8°.

Pièces diverses relatives aux opérations militaires et politiques du général Bonaparte. Pièces officielles de l'expédition d'Égypte. an IX, 2 v. in-8°.

Discours prononcé par Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille, le 25 messidor an VIII, in-8°.

Ibid., le 1er vendémiaire an IX, pour l'anniversaire de la fondation de la République, in-8°.

Éloge funèbre des généraux Kléber et Desaix, prononcé le 1er vendémiaire an IX, à la place des Victoires, par le citoyen Garat, membre du Sénat.

Détails exacts et circonstanciés de l'explosion qui a eu lieu le 3 nivôse dans la rue Nicaise, in-12.

Arrêté des consuls de la République concernant la mesure de déportation hors du territoire européen de la République. Liste complète par ordre alphabétique de 132 individus qui seront déportés comme complices et fauteurs de l'explosion de la rue Nicaise, etc. Indication de leurs noms, prénoms et qualités, an IX, in-8°.

Procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine contre Demerville, Ceracchi, Aréna et autres, prévenus de conspiration contre la personne du premier consul Bonaparte, suivi des débats et du jugement intervenus sur le pourvoi en cassation des condamnés, pluviôse an IX, in-8°.

Topino-Lebrun, non jugé, mais condamné à mort par le tribunal criminel de la Seine, le 19 pluviôse an IX, in-8°.

Procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine contre les nommés Saint-Rejant, Carbon et autres, an IX, 2 v. in-8°.

Le triomphe de la République française et son indépendance par le 18 Brumaire et ses suites, in-f°.

Articles préliminaires de la paix signée entre la République française et la Porte Ottomane ; évacuation de l'Égypte par les troupes françaises, etc. in-8°.

Programme officiel de la fête du 1er vendémiaire an X, in-8°.

Exposé de la situation de la République française, par le premier consul, frimaire an X, in-4°.

Dépêche officielle arrivée au gouvernement, donnant de nouveaux détails sur Saint-Domingue, etc... Capitulation de Toussaint-Louverture et autres, par Cafarelli.

Voyage fait par le premier consul en l'an XI de la République, dans les départements de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de l'Oise, 1 vol. in-8°.

Acte de médiation fait par le premier consul de la République française entre les partis qui divisent la Suisse, pluviôse an IX, in-4°.

Exposé de la situation de la République en l'an XI, par le premier consul, in-4°.

Détail officiel de la prise du Hanovre, par le général Édouard Mortier, prairial an XI, in-4°.

Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau, des interrogatoires de quelques-uns de ses coaccusés, des procès-verbaux de confrontation et autres pièces produites au soutien de l'accusation contre ce général. Prairial an XII, in-8°.

Détail de l'arrestation de Georges et de Raoul Gaillard, dit Saint-Vincent, noms des individus qui les ont arrêtés, et de celui qui fut victime de son dévouement, etc..., in-4°.

Exposé de la situation de la République française en l'an XII, par le premier consul, in-4°.

Jugement rendu par la commission militaire spéciale qui condamne à la peine de mort Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, en réparation des crimes d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la République, in-4°.

Pièces judiciaires et historiques relatives au procès du duc d'Enghien, avec le journal de ce prince, depuis l'instant de son arrestation, 1823, in-8°.

Recueil des pièces authentiques relatives au procès du général Pichegru, in-8°.

Acte d'accusation de Georges, Pichegru, Moreau et autres, prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, floréal an XII, in-8°.

Séance du Sénat conservateur, sous la présidence de Cambacérès. Adoption du sénatus-consulte qui déclare Napoléon Bonaparte empereur des Français, in-4°.

Mémoires de Savary, duc de Rovigo, in-8°.

Mémoires de Fouché, 1 vol. in-8°.

Mémoires sur Carnot, in-8°.

Souvenirs de Mathieu Dumas.

Correspondance de Napoléon.

Almanachs nationaux depuis l'an VI (1795—1796) *jusqu'à l'an XII* (1803—1804).

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

CHAPITRE HUITIÈME

CHAPITRE NEUVIÈME

CHAPITRE DIXIÈME

CHAPITRE ONZIÈME

CHAPITRE DOUZIÈME

CHAPITRE TREIZIÈME

CHAPITRE QUATORZIÈME

CHAPITRE QUINZIÈME

CHAPITRE SEIZIÈME

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

3031-85. — CORBEIL. Typ. et stér. CRÉTÉ.



